



HAL
open science

Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable : un apport à l'écologie territoriale

Marion Debuissou

► To cite this version:

Marion Debuissou. Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable : un apport à l'écologie territoriale. Sciences de l'Homme et Société. Université de Technologie de Troyes, 2014. Français. NNT : 2014TROY0029 . tel-01162416v2

HAL Id: tel-01162416

<https://shs.hal.science/tel-01162416v2>

Submitted on 29 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse
de doctorat
de l'UTT

Marion DEBUISSON

**Les modes d'interaction pour
une dynamique territoriale soutenable :
un apport à l'écologie territoriale**

Spécialité :
Développement Durable

2014TROY0029

Année 2014

THESE

pour l'obtention du grade de

**DOCTEUR de l'UNIVERSITE
DE TECHNOLOGIE DE TROYES
Spécialité : DEVELOPPEMENT DURABLE**

présentée et soutenue par

Marion DEBUISSON

le 24 octobre 2014

**Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale
soutenable : un apport à l'écologie territoriale**

JURY

Mme M. MAILLEFERT	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	Président (Rapporteur)
Mme S. BRULLOT	MAITRE DE CONFERENCES	Examineur
M. N. BUCLET	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	Directeur de Thèse
Mme C. EMELIANOFF	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	Rapporteur
M. J.-L. LAVILLE	PROFESSEUR CNAM	Examineur

Remerciements

Quel plaisir d'écrire ces lignes de remerciements !

Cette thèse n'aurait pu se réaliser sans l'apport de nombreuses personnes qui par leur présence et encouragements ont rendu ce travail possible.

Je tiens à remercier Nicolas Buclet pour ses qualités aussi bien professionnelles que personnelles, pour m'avoir accordé sa confiance et guidé tout au long de ce parcours qui ressemblait bien souvent à un flux d'ordre cinq.

Grand merci à l'ensemble de l'équipe du CREIDD, avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à initier cette recherche, ainsi que celle de l'UUG qui l'a vu mûrir à Grenoble. Merci aux doctorants de l'UTT et de PACTE pour leur dynamisme et passion pour les abeilles, lombrics et autres tulipes.

Un merci également pour les membres du projet Confluent, chercheurs des flux de matières, d'azote ou de carottes. Leurs passionnants travaux m'ont ouvert des pistes de réflexions pour la suite. Merci à Marie pour les cartes.

Je remercie tout particulièrement Caroline, Marine, Magali, Lucie, Maud et Maud, Clairette, Inés, Benjamin, Fanny, Romain, Marguit, Majid, Gabriella, Jb&Lu, a los Alaricos y Avalanchas, Olivier, Thomas, Aurélien, Marc, Anne-Lorène, Jean-Yves, Denis, France, Aziz, Fab, Yoann, Ju&Pe, Chouch, Camille, Pierrot, Laurent, Coralie, Nadège, Antoine et Antoine de m'avoir supportée (dans tous les sens du terme !). Chacun à votre manière votre présence a été importante pour moi. Un merci spécial pour cette (longue) dernière ligne droite, où de toutes petites choses qui peuvent paraître insignifiantes sont essentielles : encore mille mille merci à Caro, Aninha et Toqui (le carré, le carré !), Moni y Joana, Chloé. Merci aux « Hommes de la situation » : Romain, Jérémie, Julie, Paulina.

También quiero agradecer a todo el equipo de la UIDD GA con el cual trabajé durante casi cuatro años. Me aportaron mucho en cuanto a mi elección de seguir en la investigación. Gracias especialmente a Guille J, Gustavo, Claudio y Mónica, que me dieron mucho, cada uno a su manera. A Lu, Maru, Mariela por los momentos y mates compartidos. Gracias a Carlos, Eduardo, Marcela, Vero, Andrés, Guille L, Marcos, Cecilia y a todos los que pasaron por la oficina y por la del LIS. A Pablo. También quiero agradecer muy particularmente a Maga, Diego, Diana, Fede, Luz, Pato, Cacho, Andi, Aixa, Paz, Bruno, Sa, Martín, Seba y Ger, cuyos intercambios transatlánticos fueron hermosos y motivadores. A Kalú y Juana, que voy a conocer pronto.

Nunca hubiera podido terminar esta experiencia sin el apoyo incondicional de Rubén. Gracias por ser como sos. Enfin, un merci à tous les autres que j'ai omis, mais seulement par écrit, pour laisser un peu de place pour dire en quelques mots toute la reconnaissance et l'amour que j'ai pour ma famille et mes amis.

SOMMAIRE

Propos liminaires	9
Introduction générale	13
Première partie : La construction d'un intérêt collectif par le territoire comme clé de la soutenabilité.....	27
Chapitre 1 : Des déséquilibres à la fois territoriaux et globaux.....	31
1. Le développement « moderne »	32
1.1. Le progrès technique	33
1.2. Le régime conventionnel dominant	34
1.3. La société de consommation.....	41
2. Les limites du modèle de développement	47
2.1. Les conséquences de la société de consommation	47
2.2. L'évolution de la perception de la nature	68
3. Tendre vers un équilibre	76
3.1. Le concept de développement soutenable	77
3.2. Les difficultés à résorber les problèmes écologiques.....	82
3.3. Tendre vers les équilibres socio-économiques et écologiques	92
Chapitre 2 : La (re)construction d'un intérêt collectif.....	97
1. L'action collective sous le prisme de l'approche par les capacités	101
1.1. L'approche par les capacités	101
1.2. L'indissociabilité de l'individu et du collectif.....	112
1.3. L'action collective	118
2. La construction d'un intérêt collectif par le territoire.....	123
2.1. Le territoire, support de l'action collective.....	123
2.2. Les ressources territoriales.....	128
2.3. Le territoire : espace d'interactions entre le local et le global.....	136
3. Le métabolisme territorial comme instrument participant à une dynamique de construction territoriale soutenable.....	144
3.1. Du métabolisme biologique au métabolisme territorial	144
3.2. Le métabolisme territorial.....	152
3.3. Le métabolisme territorial et l'accroissement des capacités	156
Chapitre 3 : Méthodologie d'analyse du processus de construction de l'intérêt collectif.	161
1. L'observation des dynamiques à travers les modes d'interaction	161
1.1. Les acteurs.....	162
1.2. L'action collective	179
1.3. L'environnement.....	199

2. La méthodologie	209
2.1. Le contexte de la thèse.....	209
2.2. L'articulation du métabolisme territorial et des questions sociétales à la croisée de trois théories	211
2.3. Le protocole méthodologique.....	216
Conclusion de la première partie.....	239
Seconde partie : La construction d'une étude de métabolisme territorial participant à la définition d'un intérêt collectif	241
Chapitre 4 : Les modes d'interaction des acteurs par rapport à l'intérêt collectif	245
1. L'étude du système d'approvisionnement alimentaire comme support de réflexion	245
1.1. Le système alimentaire	246
1.2. La méthodologie d'analyse du système d'approvisionnement alimentaire.....	250
2. L'appréhension des enjeux par les acteurs	261
2.1. Les enjeux de l'intérêt collectif.....	263
2.2. La mobilisation des principes pour pallier la méconnaissance des flux.....	277
2.3. L'intérêt collectif vis-à-vis du régime conventionnel.....	284
3. Les actions allant dans le sens d'un intérêt collectif	293
3.1. Les acteurs face aux blocages identifiés.....	293
3.2. L'AMAP Oikos	301
3.3. L'évolution des niches.....	305
Chapitre 5 : Les pistes de réflexion pour un intérêt collectif.....	311
1. L'intérêt collectif face à trois tensions	312
1.1. La rencontre des territoires vécus et institutionnels	317
1.2. La réalité face aux représentations.....	321
1.3. Le marché face à la cohésion sociale.....	325
2. Les propositions des acteurs pour réduire les tensions	331
2.1. Le droit à l'expérimentation	331
2.2. La réorganisation des filières.....	337
3. Pour une gouvernance favorable à l'intérêt collectif.....	350
3.1. L'appréhension de l'engagement dans ce travail	350
3.2. Les conditions de l'engagement.....	358
3.3. L'engagement dans la construction d'un intérêt collectif.....	374
Chapitre 6 : Le métabolisme territorial et la construction de l'intérêt collectif	387
1. Les apports d'une étude de métabolisme	387
1.1. Les possibles représentations des flux.....	388
1.2. L'autonomie d'un territoire	395

1.3.	Une approche plus globale	406
2.	Une étude de métabolisme territorial plus efficace ?	410
2.1.	Les manques	410
2.2.	L'obtention de données adaptées	414
2.3.	La complémentarité avec d'autres études.....	416
2.4.	L'institutionnalisation d'une démarche globale	418
3.	Le métabolisme territorial et l'intérêt collectif.....	420
3.1.	Lier métabolisme et modes d'interaction	421
3.2.	L'apport du métabolisme dans la construction d'un intérêt collectif.....	429
	Conclusion de la seconde partie	435
	Conclusion générale	437
	Abréviations utilisées	459
	Sommaire détaillé	462
	Tables des illustrations	467
	Bibliographie	472

PROPOS LIMINAIRES

La thèse n'est pas seulement un exercice scientifique et académique. C'est également une expérience personnelle, poussant à mieux se connaître pour mener à terme ce travail, et humaine, car impliquant de nombreuses rencontres et conciliations. L'expérience du doctorat m'a beaucoup apporté, particulièrement là où je l'attendais le moins. Outre un enrichissement personnel en termes d'acquisition de connaissances, notamment en sciences sociales et territoriales, cette expérience, qui n'est sûrement pas une fin en soi, a constitué pour moi un nouveau parcours, laborieux, et qui m'a ouvert de nouvelles perspectives. Cette thèse a suivi une trajectoire qui lui est propre et qu'il me paraît pertinent de rappeler ici.

Parcours personnel

Cette thèse poursuit une interrogation personnelle ayant pris corps dans mon cursus universitaire à l'Université de Technologie de Troyes (UTT), notamment lors de cours sur les différents scénarios de l'écologie donnés par Dominique Bourg. Ceux-ci ont éveillé à la fois mon intérêt sur les différents modèles de développement envisageables et mécanismes régissant les politiques de développement au sens large du terme, mais aussi sur les alternatives possibles afin de réduire les impacts non désirés de nos modes de vie sur l'environnement naturel et socio-économique. Après avoir suivi des études tournées essentiellement vers les systèmes de production industriels (Organisation et Gestion de la Production à l'IUT d'Annecy puis en Génie des Systèmes Industriels à l'UTT), j'ai souhaité m'orienter vers un domaine touchant ces questions, à la fois par curiosité intellectuelle, mais aussi pour une attirance envers une question faisant d'une certaine façon écho à ma façon de vivre. Par la suite, mon emploi professionnel au sein d'une unité de gestion des déchets m'a permis d'exercer un métier qui répondait à ce désir, alliant organisation de la production et travail de terrain avec des réflexions d'ordre écologique et stratégique (politique de gestion de déchets au niveau du bassin genevois mais aussi au niveau international concernant les déchets spéciaux).

Souhaitant davantage me tourner vers ces problématiques, j'ai intégré le master d'écologie industrielle de l'UTT qui m'a permis d'interroger davantage les politiques et pratiques industrielles envisageables afin de rendre possible une mutation souhaitable de notre société. Cette année m'a permis d'aborder différents scénarios pour une mise en œuvre de nouvelles pratiques industrielles et politiques publiques afin de faire émerger de nouvelles conventions, notamment dans le cadre des cours dispensés par Suren Erkman et Nicolas Buclet. Abordée jusqu'alors essentiellement sous l'angle de l'ingénierie des systèmes industriels, la recherche de réponse au défi du découplage entre croissance économique d'une part et, usage intensif des ressources et conséquences non désirées sur la biosphère d'autre part, a poussé mon intérêt pour ces questionnements tournés vers les systèmes sociaux et les modes de gouvernance envisageables.

Mon choix de stage de master s'est porté sur une application territoriale des principes de l'écologie industrielle et présentait l'avantage de garder un pied dans le monde industriel tout en

me faisant découvrir le monde de la recherche. Effectué au sein du laboratoire universitaire UIIDD GA (*Unidad Investigación Docencia Desarrollo Gestión Ambiental, Universidad Nacional de La Plata, Argentine*), ce stage a porté sur l'évaluation des moyens de traitement des eaux urbaines et a approfondi ma réflexion sur le rôle des politiques et le lien entre acteurs économiques et politiques pour mettre en place une stratégie efficace en termes de soutenabilité. Ayant eu l'opportunité de prolonger de trois années supplémentaires ce poste en tant qu'ingénieure de recherche, j'ai diversifié les sujets traités, bien que toujours en lien avec la minimisation des impacts des activités anthropiques sur la biosphère : propositions de politiques de gestion des déchets en partenariat avec des municipalités, de gestion des ressources hydriques dans des zones de forte activité pétrolière et minière, ou bien encore un travail d'évaluation des conséquences d'une mal-gestion des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le *Gran Buenos Aires* dans le cadre du procès du concessionnaire de l'époque. Cette dernière tâche, en grande partie composée d'entretiens en vue d'évaluer les conséquences sociales sur les habitants, a largement confirmé mon envie de mieux comprendre les possibles pour concilier intérêts économiques, écologiques et aussi sociaux.

La réalisation de cette thèse, qui touche la question de gouvernance territoriale, a été une opportunité d'y parvenir et pousser ainsi ma réflexion sur les façons envisageables pour tendre vers un meilleur équilibre entre ces différents éléments.

Réalisation de la thèse

Cette thèse a été élaborée au sein du Centre de Recherche et d'Études Interdisciplinaires sur le Développement Durable (CREIDD), équipe de l'Institut Charles Delaunay (ICD) de l'UTT. J'ai été intégrée au projet ANR Villes Durables Confluent débuté en 2009, regroupant également des chercheurs des laboratoires Géographie-Cités et Sisyphe¹. Mon arrivée au sein d'une équipe de chercheurs active m'a permis de bénéficier de moyens à la fois matériels et financiers que d'autres doctorants n'ont pas toujours la chance d'avoir. La réflexion sur le sujet était relativement avancée dans le cadre du projet Confluent : la forme et le choix des terrains d'étude étaient préalablement définis, ce qui m'a permis de me concentrer sur la compréhension de la problématique soulevée et d'imaginer des premières pistes afin d'y répondre. En revanche, une fois familiarisée avec le sujet, ma liberté d'action pour tenter de répondre aux questions soulevées était plus limitée, comme pour le choix géographique des terrains d'étude. L'idée initiale, pertinente, était que les équipes de recherche travaillent sur leurs sujets respectifs sur ces mêmes territoires avant de réunir l'ensemble des résultats pour les analyser conjointement. Malheureusement, cela n'a pu être effectué que partiellement comme nous le verrons. Le caractère exploratoire de la thèse s'explique en partie par ces raisons.

¹ Le projet de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) Ville Durables Confluent (CONnaissances des FLux Urbains, EmpreINTes Environnementales et gouvernance durable) est présenté p. 207. Initialement, le projet était rattaché au laboratoire Théorie des Mutations Urbaines (LTMU), département de l'UMR Architecture, Urbanisme, Sociétés (AUS), Université Paris 8. Le projet, coordonné par Sabine Barles, fut par la suite rallié au Laboratoire Géographie-Cités, UMR 8504 CNRS et Universités Paris 1 et 7. Les deux autres équipes de recherche du projet sont rattachées au laboratoire Structure et Fonctionnement des Systèmes Hydriques Continentaux (SISYPHE), UMR 7619 CNRS-Université Pierre et Marie Curie, ainsi qu'au CREIDD, UMR STMR 6279 CNRS-Université de technologie de Troyes (UTT).

La conciliation des impératifs liés à un projet collectif, regroupant des volontés différentes (divergences de temporalités, de connaissances, de méthodologies et de positionnement) avec mes aspirations personnelles pour aborder une recherche a été complexe. Bien que cette difficulté soit inhérente à tout projet collectif ou thématiques abordées, cette expérience fut en ce sens riche en enseignements.

Enfin, le fait de dépendre du laboratoire du CREIDD à Troyes et d'avoir travaillé durant quatre années au sein du laboratoire PACTE, et plus précisément à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, a été bénéfique du point de vue de l'intérêt scientifique. En effet, les thématiques abordées par les deux laboratoires recouvrent à la fois l'écologie industrielle, l'urbanisme, la géographie et les sciences politiques. À l'image de cette situation, l'originalité de mon positionnement réside dans l'interface entre sciences de l'ingénieur et sciences sociales. Malgré cette difficulté, cette interdisciplinarité semble totalement requise pour répondre à une problématique de cette nature, bien que cette prise de risque soit parfois difficile à assumer auprès des différentes communautés scientifiques.

En définitive, cette thèse reflète des choix et des engagements personnels anciens liés à une réflexion sur la dimension territoriale de l'écologie industrielle. Elle cristallise un panel de questionnements divers qui se rejoignent autour des nouvelles formes d'action envisageables pour favoriser un modèle de développement de soutenabilité forte en réaction à la poursuite des déséquilibres constatés. Il reste de nombreuses questions en suspens, et c'est peut être là l'intérêt de la thèse, qui tente de lever un certain nombre d'interrogations dans le champ disciplinaire émergent de l'écologie territoriale.

INTRODUCTION GENERALE

Le contexte de la recherche : une recherche de réponses aux enjeux de soutenabilité

DES DESEQUILIBRES DE DIVERSES NATURES

La surconsommation des ressources constitue aujourd'hui l'un des déséquilibres physiques majeurs de la biosphère. Bien que souvent dénoncé, rien ne semble aujourd'hui enrayer ce phénomène et les cycles biogéochimiques deviennent de plus en plus linéaires (Projet Confluent, 2008) faute de bouclage des flux. Depuis son émergence, la société de consommation (Baudrillard, 1970) est devenue le moteur du modèle de développement conventionnel, fondé sur le mythe de l'abondance et la profusion croissante de produits à acquérir pour définir son statut social. Cet accroissement de la consommation induit une progression et une aggravation des nuisances engendrées par les êtres humains sur leur environnement naturel proche, par l'ensemble des flux induits lors des cycles de vie des produits (extraction, production, fabrication, distribution, consommation, déchets). Cette tendance mène à une surexploitation des ressources, déjà devenues rares pour nombre d'entre elles (métaux, ressources fossiles, espèces vivantes). Autrefois relativement localisées, les conséquences des activités anthropiques sont désormais globalisées et irréversibles (gaz à effets de serre, déchets toxiques) (Bourg, 1997). Accompagnée d'une recherche de coûts plus faibles, la rareté participe également à une distanciation entre les opérations du cycle de vie d'un produit. Ainsi, les lieux d'extraction, de production, de consommation et de gestion des produits en fin de vie s'éloignent davantage et déconnectent les individus de la chaîne (Buclet, 2010).

Au-delà de besoins physiques (conditions matérielles de la vie telles que la nourriture, la sécurité, le logement, le vêtement, etc.), le bien-être passe par des besoins exprimés dans un cadre social déterminé (conditions relationnelles, de reconnaissance, de sens à sa vie) (Sen, 1999). Or, renforcée par des comportements individualistes, la reconnaissance par les liens sociaux s'est effacée au profit d'une réponse par le canal de biens destinés à favoriser une reconnaissance communautaire quasi-immédiate (appartenance à un groupe par la possession d'un objet, relations de pouvoir, etc.) (Ariès, 2010 ; Comélieu, 2009). Cela implique une perte de la prise de conscience de la valeur de la coexistence, voire de l'existence même de cette valeur. L'idée qu'un individu n'aurait alors plus besoin des autres afin d'exister dans la société renforce l'inégalité d'accès aux biens, devenus signes d'appartenance et de distinction. Face à cette situation, se pose la question du bien commun et de l'intérêt collectif. La remise en cause du principe « plus = mieux » permet de dépasser cette conception individualiste et de se recentrer sur les biens collectifs. Ceux-ci, issus des structures du vivre-ensemble, c'est-à-dire de la justice sociale et du respect des libertés, ont la caractéristique d'exister uniquement par le fait de pouvoir en jouir à plusieurs (Flahault, 2003). De nombreux mouvements et initiatives émergent autour de la défense de l'intérêt collectif (que nous définirons précisément par la suite) qui, selon leurs porteurs et adhérents, est négligé au profit d'intérêts individuels. Cette situation doit notamment interpeller les institutions publiques qui sont

aujourd'hui en partie garantes des conditions de réalisation du bien-être des individus au nom de cet intérêt collectif. Pour prétendre apporter des solutions à ces déséquilibres, ce travail part du constat de la nécessité de tendre vers un modèle de développement soutenable¹.

DE QUELLE SOUTENABILITE PARLE-T-ON ?

Qu'entend-on par soutenabilité ? La difficulté de définir cette notion, ou du moins d'en donner des éléments de contour, est récurrente. Selon les interlocuteurs, les disciplines ou les lieux d'échanges, cette notion est à la fois courante, subjective, abstraite, utopiste, enlisée dans de multiples débats et conceptions. La définition la plus donnée au développement soutenable est celle du Rapport Brundtland (1987). Ses auteurs le considèrent comme un modèle de développement visant à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Sous une pression grandissante des citoyens, bien qu'encore marginale, diverses stratégies et politiques sont menées à différentes échelles institutionnelles en vue de tendre vers un rééquilibrage écologique, social et économique, considéré comme les « trois piliers » du développement soutenable. Une des idées prédominantes est notamment de produire plus avec moins grâce aux technologies dites « vertes » ou « écoefficaces ». Jusqu'alors réticent face aux mesures proposées, un certain nombre d'acteurs économiques développe ce type de démarches (adoption de conventions internationales, décarbonisation de l'économie, croissance verte, stratégie de découplage, etc.), qui, pour l'heure, se révèlent insuffisantes au regard de l'accroissement des inégalités et du caractère mondialisé des problèmes écologiques. Pour certains, les stratégies de développement soutenable deviennent même davantage un problème à défaut de constituer une solution aux divers déséquilibres (Vivien, 2005).

Deux modèles de développement se dégagent : un modèle fondé sur une soutenabilité faible, où l'économie tient une place centrale et où une performance écologique est recherchée, et un second modèle fondé sur une soutenabilité forte. Celui-ci considère le capital naturel comme irremplaçable, d'où la nécessité de le préserver afin de maintenir une capacité suffisante de la société pour garantir un bien-être pour tous (Encadré 1.9, p. 84). Ce travail se place selon l'hypothèse qu'une soutenabilité forte est requise et implique aujourd'hui la considération du bien-être de l'ensemble des individus, dont ceux situés dans d'autres parties du monde. Ainsi, les réponses aux différents intérêts des territoires doivent tenir compte de l'intérêt global, qui renvoie dans ce travail aux enjeux de soutenabilité².

Le développement soutenable est donc abordé dans ce travail comme un mouvement d'idées et d'actions permettant d'atteindre les objectifs garants d'un bien-être de tous les individus, sur le court et le long termes. Il s'agit de comprendre quelle place cette notion prend dans les

¹ Le terme soutenable est préféré à celui de durable. Il semble être une meilleure traduction du terme international *sustainable*. Voir l'ouvrage de Franck-Dominique Vivien *Le développement soutenable* (2005) qui traite de ces deux notions.

² L'intérêt global, préféré au terme intérêt mondial (Encadré 2.5, p.129), désigne une finalité résultant de l'ensemble des intérêts exprimés par les membres de la communauté mondiale. Ce n'est cependant pas la somme des intérêts particuliers. Nous verrons au chapitre 2 que l'intérêt global se décline sur les territoires à travers la notion d'intérêt collectif, qui tient notamment compte de l'ensemble des intérêts individuels, territoriaux, et globaux.

dynamiques territoriales, ainsi que les types d'actions qui en découlent. Nous appuyons notre réflexion sur la définition de développement donnée par Amartya Sen (1999a), en rupture avec le paradigme scientifique positiviste¹, tout en y ajoutant une dimension territoriale : un développement allant dans ce sens passe par un accroissement des libertés individuelles et collectives offertes par le territoire.

LA MOBILISATION DU TERRITOIRE POUR TENDRE VERS LA SOUTENABILITE

La remise en question du régime conventionnel dominant, et de son modèle de développement, s'impose afin de tendre vers un modèle dit de soutenabilité forte. La question est de savoir comment favoriser un cadre permettant d'atteindre le bien-être, ou du moins d'atteindre le meilleur « état » possible du bien-être. Ce travail s'appuie sur l'idée que les individus doivent disposer de capacités adéquates pour y parvenir (Sen, 1999a), c'est-à-dire disposer des moyens nécessaires afin de réaliser leurs aspirations. Or les individus ne sont pas égaux face aux besoins (Cohen, 2011). Certains peuvent souffrir d'un déficit de bien-être à cause de certains goûts naturellement attribués et plus difficilement satisfaisables, ou par une moindre capacité à convertir des ressources en bien-être. De plus, les capacités varient selon les individus en fonction de leur environnement naturel, social, culturel, de leur dotation initiale en capital ou de leurs caractéristiques personnelles. Par exemple, une fille n'ayant pas le droit de monter sur un vélo aura une capacité plus faible à se déplacer par rapport à un garçon. L'approche par les capacités permet de prendre en compte cette multitude de composantes autres que le simple revenu considéré dans l'approche utilitariste, qui est une évaluation trop approximative de ce que les individus peuvent ou ne peuvent pas faire. La condition nécessaire à l'appropriation des enjeux de la soutenabilité passe donc par la disponibilité de l'information liée aux conséquences des actes individuels et collectifs. Celle-ci participe à la liberté positive² des individus qui peuvent alors développer leurs capacités à partir des conditions disponibles.

Or cette information est limitée par la perte de proximité. La globalisation des systèmes de production a participé à un éloignement des acteurs de la chaîne de production, laissant se dessiner un « système expert » (Giddens, 1994). Celui-ci est caractérisé par une opacité qui réduit l'observation et la compréhension des déséquilibres écologiques et socioéconomiques par l'ensemble des acteurs. Une prédominance des intérêts personnels ou une absence d'intérêt partagé peut être favorisée par cette déconnexion qui engendre également une perte de capacité des acteurs, qui ont moins de pouvoir d'action sur leur environnement. Il s'agira donc d'évaluer les façons envisageables afin de renforcer les proximités.

Ce travail se fonde sur l'idée que le territoire représente l'échelle répondant au mieux aux enjeux de soutenabilité, notamment parce qu'il est l'espace privilégié pour le renforcement des proximités et des capacités des acteurs, jugé favorable à la construction d'un intérêt collectif. La mobilisation de la notion de capacité territoriale permettra de renforcer le fait que les actions

¹ Qui renvoie ici aux mythes liés à la notion de développement véhiculée au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, comme une vision du développement où les motivations humaines seraient essentiellement motivées par la rationalité économique et les moyens de parvenir au bien-être pour tous par le progrès scientifique et technique.

² La liberté positive, définie p. 96, est entendue comme l'affirmation de l'individu et de ses comportements volontaires.

individuelles et collectives sont mieux adaptées aux besoins des individus du fait de la présence et de l'appui sur les composants naturels du territoire pour améliorer son bien-être.

Des stratégies dites de développement soutenable sont définies à différentes échelles. Les stratégies internationales et nationales sont conçues pour être déclinées à un niveau plus local, renvoyant la responsabilité aux pays et aux collectivités territoriales d'élaborer des plans d'actions et de déterminer un niveau d'objectifs en lien avec ces stratégies. C'est par exemple le cas des programmes communautaires d'action pour l'environnement de l'Union Européenne, qui demandent à chaque État membre de définir une stratégie nationale de développement soutenable (SNDD). Cependant, outre la pertinence de ces dernières, ce qui est considéré comme une stratégie à un niveau national constitue avant tout un énoncé d'objectifs qui ne présuppose ni n'explique rien de leur mise en œuvre. De plus, la capacité des territoires à mettre en œuvre une stratégie adaptée est parfois limitée du fait d'une faible proximité entre les acteurs du processus décisionnel et de la complexité à considérer les spécificités territoriales. Ce travail suppose qu'une stratégie à un niveau territorial, pour atteindre son but, ne peut se passer de modes d'interaction efficaces entre les multiples acteurs. Le territoire nécessite donc des moyens adaptés pour définir et mettre en œuvre une stratégie de développement territorial répondant à la fois à ses enjeux et aux enjeux globaux, c'est-à-dire pour construire un intérêt collectif garant d'un bien-être pour tous.

La mobilisation du métabolisme et des modes d'interaction liés au territoire : un cadre référent pour comprendre la construction d'un intérêt collectif

L'emprise sociétale sur la soutenabilité est telle, aujourd'hui, que de nombreuses disciplines s'en sont emparées, chacune y portant une attention particulière, avec ses propres concepts et ses propres perspectives. Ce travail de recherche est donc sous-tendu par une demande sociétale afin de garantir les équilibres requis pour tendre vers un modèle de développement soutenable, dans un contexte scientifique propice, dont fait partie le programme ANR Villes Durables dans lequel s'insère le projet Confluent.

Le programme ANR Villes Durables vise à éclairer les décisions publiques et à produire des outils permettant aux villes de mieux intégrer les exigences du développement soutenable. Or, il existe d'une part une méconnaissance de l'impact des villes en matière de flux consommés et rejetés, et d'autre part, un défaut de méthodologies permettant de mieux les caractériser (Confluent, 2008). Alors qu'un regard à la fois écologique et socio-économique est requis afin de mettre en œuvre des stratégies de soutenabilité efficaces, ce travail de recherche est parti de deux constats. D'une part, une meilleure caractérisation de la circulation des flux de matières (comme des flux de fruits et légumes ou de matériaux de construction) est nécessaire au sein d'un espace afin d'en évaluer les conséquences, notamment écologiques. D'autre part, une réflexion sur ces flux et leur gouvernance semble nécessaire pour faire évoluer ceux allant à l'encontre des enjeux soulevés par la soutenabilité, ou à l'inverse renforcer ceux qui semblent apporter des réponses aux déséquilibres. Pour cela, une étude des modes d'interaction favorables à

la réduction des conséquences non désirables du territoire sur l'environnement naturel et sociétal paraît nécessaire.

Ce travail s'attache à la réflexion sur l'élaboration de projets de territoire co-construits entre l'ensemble des acteurs en vue de réduire l'intensité des flux physiques qui les sous-tendent, ou le cas échéant, à les réorganiser en encourageant notamment des échanges immatériels favorables à la société lorsque cela s'avère pertinent. Il vise également à identifier les bonnes pratiques en matière de politiques publiques ou citoyennes allant en ce sens. L'hypothèse principale est qu'**une démarche de métabolisme territorial peut constituer l'un des moyens permettant d'y parvenir, à condition qu'elle soit menée en lien avec les questions sociétales**, entendues comme les questions liées aux grands principes. En effet, un territoire peut être équilibré en terme écologique tout en ayant de forts déséquilibres en termes de liberté ou d'équité.

LE METABOLISME TERRITORIAL

Préalable à toute démarche d'écologie industrielle (Erkman, 1998 ; Ayres et Ayres, 1996), une étude de métabolisme territorial permet de connaître, partiellement, le fonctionnement de ce territoire en termes de flux (Billen et al., 1983). Elle est mobilisée ici en tant qu'outil permettant d'identifier et de quantifier les flux physiques (nous parlons alors de flux de matières et d'énergie) d'un système donné : une zone industrielle, une filière, une ville ou bien encore un territoire, comme c'est le cas dans ce travail. Elle aboutit à des bilans de matières qui permettent de connaître quantitativement les flux entrants, produits, stockés et sortants du territoire, dont la capacité d'équilibre est ainsi caractérisée. L'origine et la destination de ces flux peuvent être connues, fournissant ainsi de précieuses informations quant au fonctionnement du territoire, aux relations entretenues avec d'autres parties du monde ainsi que sur ses liens de dépendances.

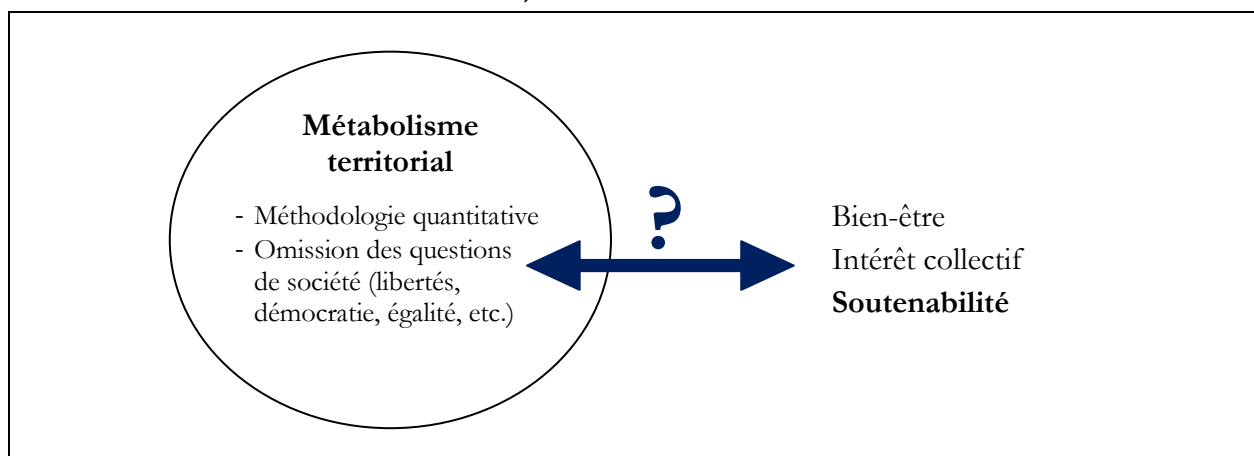
Une démarche d'écologie industrielle *et* territoriale (Buclet, 2008 ; Barles, 2001a)¹ offre une vision systémique des flux de matières et d'énergie, et de leurs liens de dépendance, pour étudier leur possible bouclage dans un système idéalement fermé. Les conséquences écologiques engendrées par et sur un territoire peuvent être ainsi évaluées par le biais de l'étude de ces flux. Cette approche interdisciplinaire propose notamment une dématérialisation de l'économie fondée en partie sur le bouclage des flux. Elle participe en ce sens à la définition d'une stratégie de soutenabilité.

LA CONSTRUCTION D'UN INTERET COLLECTIF

Ces études quantitatives sont aujourd'hui menées afin d'identifier puis quantifier la circulation des flux de matières sur les territoires. En revanche, certains aspects sociétaux participant au bien-être des individus sont omis de ces démarches. Il s'agirait d'évaluer comment les considérer (Figure a).

¹ L'écologie territoriale est définie comme l'analyse « des consommations d'énergie et de matières d'un territoire donné et de leur circulation au sein de celui-ci » (Barles, 2011a).

Figure (a). La construction de la réflexion autour du possible lien entre métabolisme territorial et enjeux de soutenabilité



L'un des enjeux de ce travail est d'évaluer en quoi une démarche de métabolisme territorial permettrait d'interroger à la fois le respect des équilibres écologiques et socio-économiques. La recherche d'articulation entre une étude de métabolisme territorial et les questions sociétales confère l'originalité de ce travail. Il se positionne dans le champ de l'écologie territoriale, défini comme une « écologie industrielle inscrite spatialement, qui prend en compte les acteurs des flux de matière, s'interroge sur les modalités de leur gestion et ne néglige pas les conséquences économiques et sociales de ces flux » (Barles, 2010b, p. 71).

Ainsi, ce travail part de l'hypothèse qu'une démarche de métabolisme territorial participe à une dynamique territoriale soutenable (Maillefert et Schalchli, 2012 ; Buclet, 2008). Il s'agit donc de comprendre, à travers les modes d'interaction, l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la construction d'un intérêt collectif, que ce soit en termes de flux physiques ou bien en termes de garanties d'équité et de libertés. Il convient par la suite de s'assurer que l'ensemble des territoires, dans le cadre de la construction de leur intérêt collectif, forme un ensemble cohérent et harmonieux répondant aux enjeux globaux, en termes d'équilibre ressources-besoins ou de valeurs sociétales.

Les relations entre un ensemble d'acteurs peuvent être de type conflictuel ou coopératif, avec un maillage de possibilités multiples selon les modes d'échanges mobilisés, les caractéristiques de l'action collective ou encore les ressources mobilisées. Sans être pour autant litigieuse, une interaction peut-être plus ou moins bien coordonnée afin de répondre à un objectif.

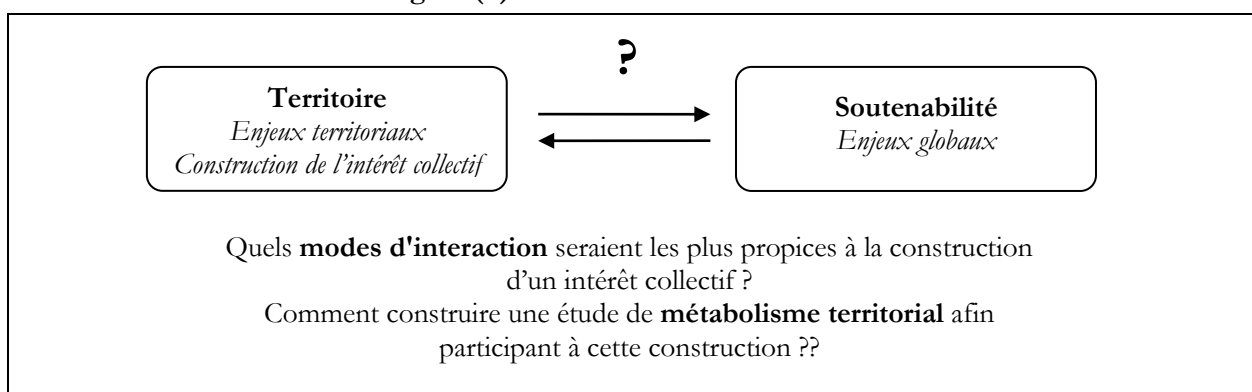
Partant du constat d'une perte des proximités et des déséquilibres écologiques et sociaux croissants, en quoi certains comportements peuvent être propices plus que d'autres pour résorber les déséquilibres observables ? La construction d'un intérêt collectif nécessite de disposer de cadres et de moyens humains, institutionnels et matériels adaptés. Des actions collectives, et notamment celles de type coopératif, favorisent un renforcement des proximités et la capacité des

acteurs à agir sur leur environnement naturel et sociétal (Dubois et al., 2008)¹. Dans quelles situations la coopération peut-elle émerger, sous quelles formes et avec quelles conditions d'obtention et d'institutionnalisation ? Dans le cas où la coopération est absente ou ne constitue pas un prérequis indispensable, quelles actions collectives, coordonnées efficacement, peuvent tout de même participer à la construction de l'intérêt collectif ?

Pour répondre à ces interrogations, la recherche s'articule autour de ces quatre notions : territoire, soutenabilité, métabolisme et modes d'interaction (Figure b)². Elle vise à comprendre :

- Comment le territoire se positionne par rapport à la réalisation du bien-être de ses habitants et aux enjeux de soutenabilité ?
- Quels sont les modes d'interaction favorables à la définition et à la mise en œuvre de stratégies efficaces pour la construction d'un intérêt collectif, c'est-à-dire pour garantir les intérêts des territoires et de soutenabilité ?
- Comment construire une démarche de métabolisme territorial afin qu'elle participe à cette construction ?

Figure (b). L'articulation de la recherche



Cette réflexion renvoie à la prise de conscience des conséquences écologiques et socio-économiques des actions individuelles et collectives, et interroge les grands principes que sont notamment le respect d'autrui, l'équité, la justice et la liberté. Elle interroge dans un premier temps les motivations des acteurs et leurs repères conventionnels (Boltanski et Thévenot, 1991) pouvant inciter à des comportements réduisant les effets jugés néfastes pour le territoire et d'autres régions du monde. Il conviendra de comprendre en quoi certains comportements peuvent être plus propices que d'autres à limiter, voire résorber les déséquilibres.

Dans un second temps, en vue de définir et d'évaluer l'efficacité des stratégies mises en œuvre pour garantir le respect de l'ensemble des enjeux sur le territoire et au niveau plus global, il s'agira de comprendre comment construire une étude de métabolisme territorial pour qu'elle participe au mieux à une démarche de développement soutenable. Nous partons de l'idée que le

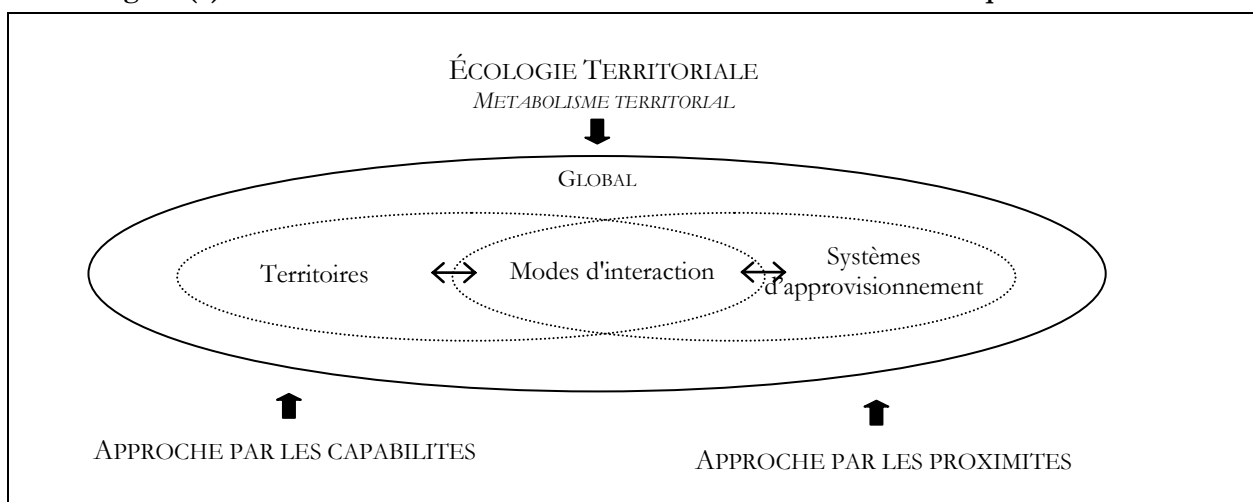
¹ Nous percevons la coopération dans ce travail comme une coordination entre acteurs afin d'atteindre un objectif commun explicitement défini tout en s'assurant d'une répartition jugée équitable des bénéfices, ou des pertes. Fondée davantage sur la réciprocité, elle permet d'améliorer les « existences explosées », c'est-à-dire les individus dont les liens les relient entre eux sont très faibles (Sennett, 2014).

² La méthodologie et les concepts mobilisés sont détaillés dans la première partie de la thèse.

métabolisme territorial, articulé avec une réflexion sur l'équité et les libertés, peut constituer un instrument de construction territoriale soutenable. Comment une étude de métabolisme territorial peut être construite afin de participer au processus de construction d'intérêt collectif ? En quoi certains modes d'interaction entre acteurs territoriaux influent sur le processus de définition d'un intérêt collectif ? En quoi les logiques territoriales, en conciliant les logiques d'actions territorialisées avec celles qui ne le sont pas, participent à l'équilibre du métabolisme du territoire ?

L'implication des acteurs et, plus généralement les modes d'interaction, ont été analysés afin d'évaluer les réponses apportées par un territoire aux différents enjeux. Ce questionnement a nécessité d'interroger l'interrelation d'échelles dans la définition et construction d'un intérêt collectif. Pour ce faire, trois champs théoriques ont été mobilisés : l'approche des proximités couplée à l'économie des conventions (Thévenot, 2006 ; Boltanski et Thévenot, 1991), l'approche par les capacités (Sen, 1985 et 1999), ainsi que l'écologie territoriale (Barles et al., 2011 ; Barles, 2007) (Figure c). Ils permettent d'analyser la pluralité d'objectifs rencontrés sur le terrain, et ce quelles que soient les échelles retenues.

Figure (c). L'étude des modes d'interaction à travers trois cadres théoriques de la thèse



LA METHODOLOGIE

Le travail de terrain a été pensé afin de comprendre les façons par lesquels les grands équilibres écologiques et socio-économiques peuvent être garantis. En d'autres termes, il s'agissait d'évaluer comment la connaissance du fonctionnement d'un territoire, et ses conséquences écologiques, peut être reliée aux modes d'interaction, aux intentions et aux motivations des acteurs qui les poussent à agir d'une façon particulière. La démarche adoptée afin de répondre à nos questionnements est hypothético-inductive : après avoir identifié les inconvénients liés aux études de métabolisme territorial, la problématique liée à l'omission des questions sociétales a été formulée. Le terrain a consisté à observer les modes d'interaction à partir des acteurs territoriaux (modes de pensées et d'actions) et, dans une moindre mesure, aterritoriaux. L'idée initiale était de parvenir à comparer les jeux d'acteurs entre deux territoires (Aube et Haute-Garonne) à travers

L'exemple de deux systèmes d'approvisionnement (alimentaire et énergie dans le bâtiment¹). L'objectif de mettre en place des groupes de travail sur ces territoires était de vérifier ou d'infirmer les hypothèses. Finalement, le travail a consisté à comprendre les manières dont les acteurs des territoires s'organisent, de mettre en avant leurs motivations et leurs capacités en vue de proposer des pistes de réflexion allant dans le sens de la soutenabilité. Plusieurs moyens ont été mobilisés lors de ce travail afin d'observer les différents jeux d'acteurs : groupes de travail, entretiens et recherche bibliographique. Afin d'enrichir ce travail de terrain sur ces deux territoires, des analyses autour d'initiatives annexes ont été effectuées à travers diverses rencontres et à partir d'une revue de la littérature (Saveurs du coin, L'association les Amis du Zeybu, AMAP, etc.)².

Les départements de l'Aube et de la Haute-Garonne ont été choisis comme terrains d'étude principaux dans le cadre du projet ANR Confluent. La démarche adoptée, et détaillée par la suite, a tout d'abord consisté à identifier les manques d'une étude de métabolisme telle qu'elle est actuellement menée en vue d'apporter une réponse liée à l'omission des questions sociétales. Des bilans de matières et d'énergie de l'Aube et de la Haute-Garonne ont été établis et ont servi de support d'échange avec les acteurs des territoires concernés. Parallèlement, des pistes de réflexions ont été identifiées avec ces mêmes acteurs afin de mieux considérer les enjeux sociaux avec une démarche de métabolisme territorial.

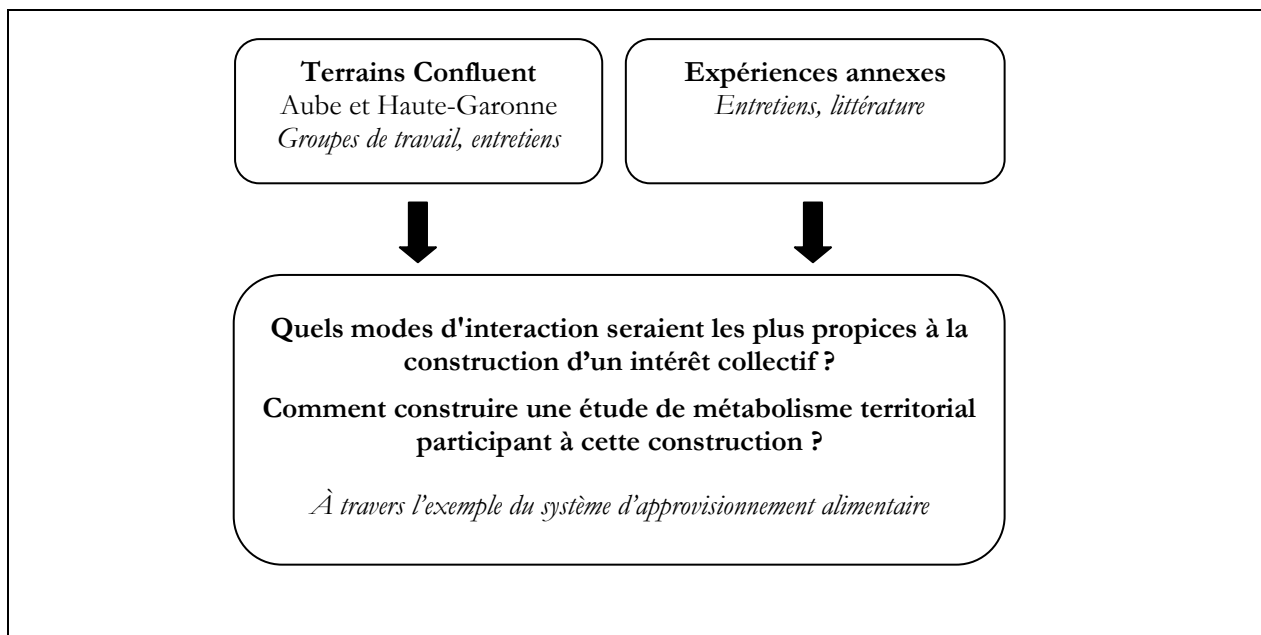
Le travail a ensuite consisté à observer les modes d'interaction en lien avec les enjeux soulevés par la construction d'un intérêt collectif. Cette observation a été effectuée à partir d'une analyse des modes de pensées et des actions des acteurs des territoires, notamment lors des groupes de travail, ainsi que celles d'acteurs aterritoriaux à travers l'exemple du système d'approvisionnement alimentaire notamment³. L'objectif était de mettre en avant les différentes motivations et capacités des acteurs pour proposer des pistes de réflexion allant dans le sens de la soutenabilité (Figure d).

¹ Ce travail écrit traitera essentiellement du système d'approvisionnement alimentaire pour des raisons expliquées plus en aval.

² La méthodologie de travail ainsi que le choix et la description des terrains d'études sont décrits p.212.

³ L'étude des jeux d'acteurs à travers des systèmes d'approvisionnement permet d'étudier conjointement des modes d'interaction entre acteurs du territoire mais aussi avec des acteurs aterritoriaux, que ceux-ci agissent selon une démarche territoriale ou globalisé (Encadré 3.5, p.192).

Figure (d). La mobilisation du terrain pour proposer des pistes de réflexion pour tendre vers la soutenabilité



L'organisation de la thèse

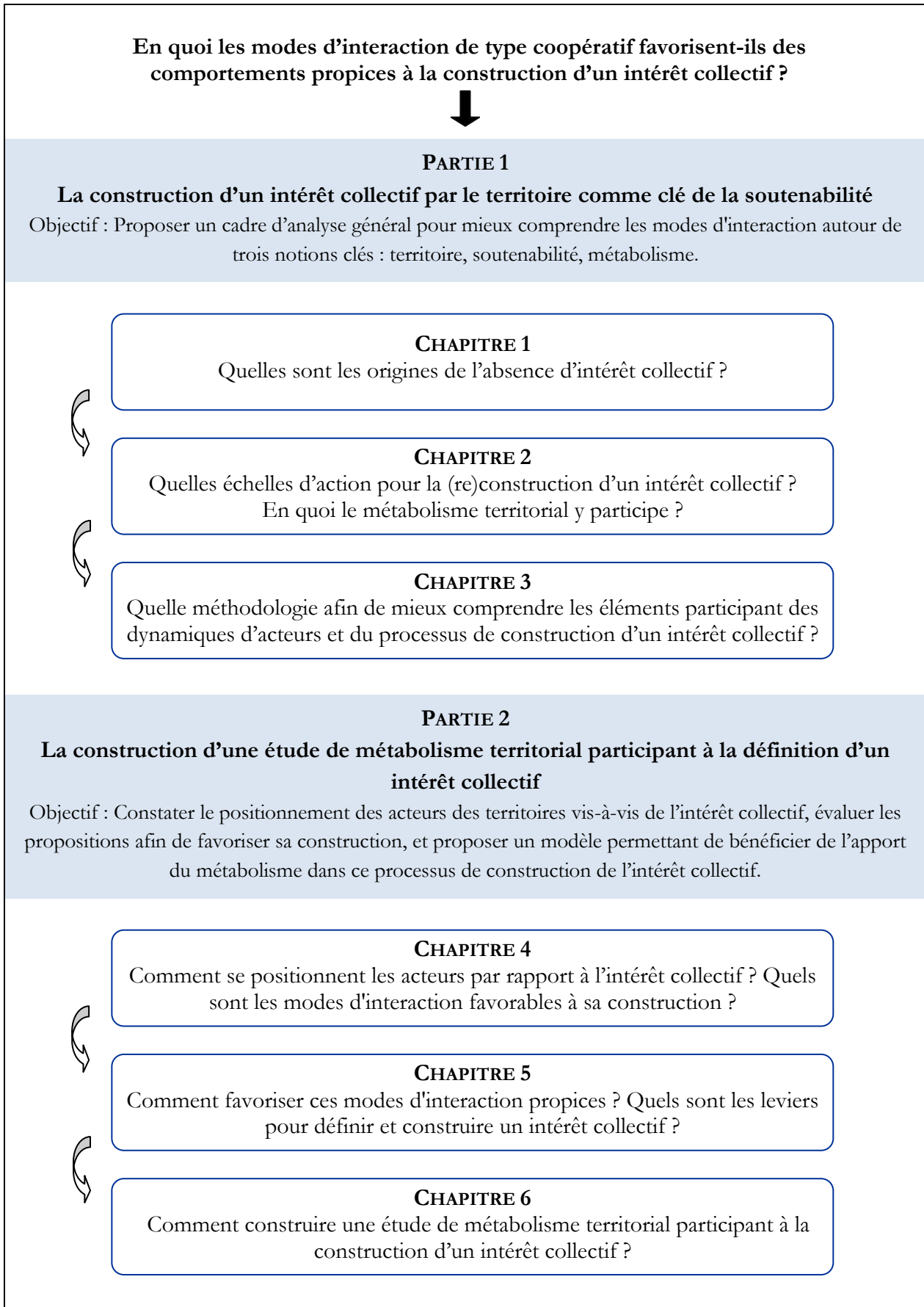
L'ensemble de ces questionnements amène à articuler la thèse en deux grandes parties (Figure e).

Une première partie cherchera à donner un cadre de réflexion, et, dans cet objectif, les fondements théoriques seront rappelés pour montrer quels liens unissent les notions clés de ce travail (soutenabilité, territoire, métabolisme et modes d'interaction). Elle cherchera à comprendre, à travers les modes d'interaction et le processus de construction d'intérêt collectif, si les enjeux de soutenabilité peuvent être garantis grâce à la construction d'intérêts collectifs sur les territoires (chapitres 1 et 2). La méthodologie employée sera détaillée et une grille de lecture proposée afin d'évaluer plus précisément les manières de (re)construire un intérêt collectif par le territoire, qui joue un rôle clé dans le renforcement des proximités et des capacités à la fois individuelles et collectives (chapitre 3).

Une seconde partie s'attachera à confronter nos hypothèses et attentes afin de tenter de répondre à nos questionnements à travers le travail de terrain. Elle tâchera de comprendre les modes d'interaction les plus favorables à la définition d'un intérêt collectif à travers le système d'approvisionnement alimentaire. Partant du constat que chaque action et contexte correspond un système de valeurs auquel un individu se rattache, la diversité des situations sera considérée grâce à un découpage de ce dernier selon les opérations du système, de la production à la consommation finale (chapitre 4). Les perceptions des acteurs des différents enjeux, ainsi que leurs différentes façons d'agir, seront identifiées à travers l'analyse des groupes de travail et des entretiens. Les modes d'interaction les plus favorables à la définition d'un intérêt collectif seront par la suite recherchés en s'appuyant sur la méthodologie proposée (intégration de différentes approches territoriales (approche par les capacités, approche par les proximités et écologie territoriale)

combinées avec un regard sur le poids des acteurs, aux systèmes de valeurs différents, dans les dynamiques collectives) (chapitre 5). Enfin, dans l'optique de retrouver un intérêt partagé, l'interconnaissance entre individus et territoires est un préalable indispensable à toute tentative de mise en correspondance des aspirations et des désirs de chacun. Ce travail abordera pour terminer les façons dont une étude de métabolisme territorial peut être menée pour favoriser la coopération entre les différents acteurs et, plus généralement, sur la construction d'un intérêt collectif (chapitre 6).

Figure (e). L'organisation de la thèse



Le cadre de réflexion ainsi proposé permet d'apporter des premières réponses aux questions soulevées par la question de recherche, insérée dans le projet Confluent, et qui visait à établir une méthodologie susceptible d'aider un territoire à mieux intégrer les exigences du développement soutenable. Plus particulièrement, ce cadre contribue à la réflexion sur les modalités de la gouvernance des processus de co-construction de projets visant une réduction de l'intensité des flux de matière sur les territoires.

Ce travail met en exergue les modes d'interaction favorables au processus de construction de l'intérêt collectif. Processus pivot de la gouvernance soutenable des territoires, la construction de l'intérêt collectif demande notamment une réelle connaissance spatialisée des interactions sociétés-nature. Une étude de métabolisme territorial, pour peu qu'elle parvienne à intégrer les questions sociétales dans sa démarche, peut constituer un outil participant à cette construction.

L'étude des interactions sociétés-nature a été menée à travers les diverses formes d'action présentes dans le système d'approvisionnement alimentaire. Cette approche par système d'approvisionnement, ou par filière¹, permet d'appréhender l'ensemble des modes d'interaction et de leurs conséquences sur l'ensemble de la chaîne d'acteurs associée au cycle de vie d'un produit. Elle complète ainsi la compréhension du système territorial en considérant les liens avec l'environnement globalisé du territoire. L'exemple du système d'approvisionnement alimentaire, et plus particulièrement des fruits et légumes, est particulièrement riche du fait de la présence de nombreux circuits aux agencements divers. Son étude révèle notamment le rôle de la proximité et des capacités dans la construction des réponses aux enjeux soulevés par la gouvernance soutenable des territoires.

Enfin, l'analyse tend à montrer que les initiatives hybrides, c'est-à-dire situées entre le régime conventionnel dominant et les alternatives en rupture totale avec celui-ci, permettent de mobiliser une plus grande quantité d'acteurs dans le processus de construction d'un intérêt collectif. Ces innovations sociales s'appuient sur des formes d'interaction différentes que celles promues par le régime conventionnel dominant pour répondre à un besoin sociétal. À l'image de nombreuses expériences issues de l'économie sociale et solidaire, elles représentent en ce sens un levier afin d'opérer un changement de convention.

¹ Nous assimilons les termes « filière » et « système d'approvisionnement » dans ce travail.

**PREMIERE PARTIE : LA CONSTRUCTION D'UN INTERET
COLLECTIF PAR LE TERRITOIRE COMME CLE DE LA
SOUTENABILITE**

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie a pour objectif général de fixer un cadre de réflexion, en rendant compte des articulations entre les trois notions clés de ce travail : soutenabilité, territoire et métabolisme, dans le champ théorique à la fois des sciences de l'aménagement du territoire et de l'écologie territoriale. Il s'agit de comprendre, à travers les modes d'interaction, si les enjeux de soutenabilité peuvent être garantis grâce à la construction d'intérêts collectifs sur les territoires. Cela nous permet de voir si, dans sa définition et construction, l'intérêt collectif sous-tend des réponses aux enjeux de soutenabilité.

Fortement liée à des enjeux sociétaux majeurs, l'atteinte d'un équilibre écologique est aujourd'hui un objet de recherche transversal¹. Si la soutenabilité est mobilisée par bon nombre de disciplines en sciences sociales et naturelles et, dans une moindre mesure, en aménagement du territoire, il n'en reste pas moins que son contenu demeure parfois flou et disparate selon les milieux la mobilisant. Généralement rattachée à l'écologie, la question de son lien au milieu socio-économique et avec les intérêts des territoires est moins posée. Cependant ce lien est au fondement du concept même de la soutenabilité, qui renvoie dans ce travail à la notion d'intérêt global.

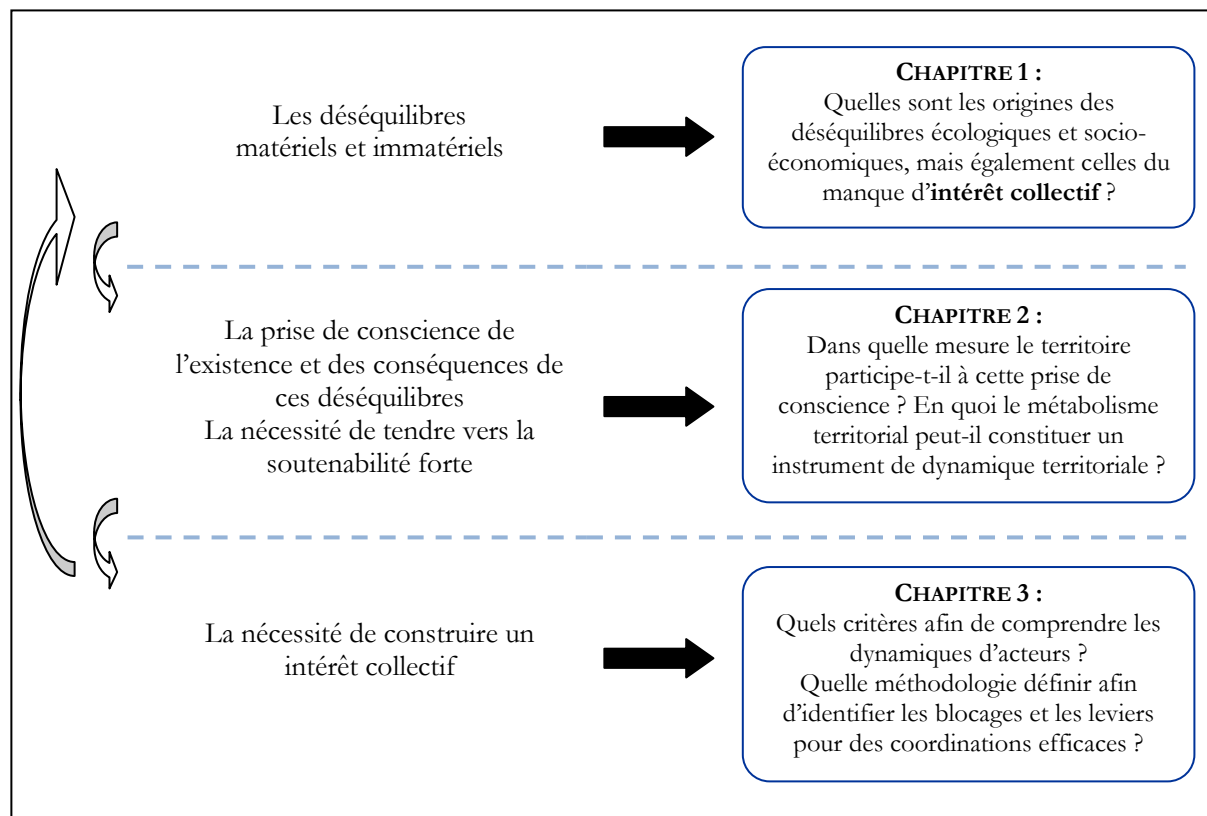
L'expression et l'appropriation de cet intérêt global sur et par un territoire est au cœur de la réflexion, à travers la notion d'intérêt collectif. Le recours au territoire comme niveau d'action favorisant un modèle de développement soutenable permet d'opérer un nécessaire changement de paradigme. Les diverses échelles de décisions et d'action ne sont plus envisagées exclusivement du « haut vers le bas » et une « remontée » des aspirations du « local » vers le « global » semble être à privilégier.

Le territoire est l'échelle de réflexion de prédilection dans les processus de construction d'un intérêt collectif et l'évolution des interrelations d'échelles, en termes de sens et de nature des échanges, fait figure de fil conducteur. Les démarches afin de tendre vers la soutenabilité, *via* les territoires, se multiplient à travers des configurations très différentes. Les modes d'interaction sur et entre les territoires doivent aujourd'hui évoluer. Il s'agit de parvenir à des coordinations efficaces² qui permettent de dépasser les modes d'interaction motivés uniquement par des intérêts économiques pour s'insérer dans une problématique plus large de développement territorial et de développement soutenable. Le processus de construction d'un intérêt collectif est central dans ce travail de thèse (Figure f).

¹ L'équilibre écologique est entendu au sens large, c'est-à-dire au respect des seuils de renouvellement et à ce que les activités anthropiques et leurs flux liés à l'extraction des ressources et de leur utilisation ne viennent pas perturber les cycles biogéochimiques. Il renvoie à l'égalité écologique, que certains distinguent de l'égalité environnementale (Ghézali, 2011), entendue comme une « distribution inégale de biens et de maux environnementaux, mais aussi de droits à polluer » (Emelianoff, 2006, p. 37).

² L'efficacité est entendue dans ce travail comme la capacité à répondre aux objectifs fixés. Une coordination efficace renvoie à une coordination étant la plus adaptée à la construction d'un intérêt collectif.

Figure (f). La synthèse de la première partie



Une relecture des déséquilibres au regard de la rupture entre la biosphère et les sociétés, ainsi que de l'absence de prise en compte de l'intérêt global, est tout d'abord proposée. Les caractéristiques de cet éloignement sont précisées afin de comprendre quels seraient les leviers potentiels afin de corriger les déséquilibres. Il s'agira de comprendre en quoi l'atteinte des enjeux de soutenabilité, sous ses multiples acceptations, permettrait un rééquilibrage des échanges sur et entre les territoires tout en accroissant les capacités individuelles (chapitre 1). L'approvisionnement alimentaire servira d'exemple. Il est d'autant plus important de tenir compte de la diversité des situations puisqu'à chacun correspond un système de valeurs auquel un individu se rattache. Des liens singuliers sont créés avec son environnement qui est partagé avec des individus aux systèmes de valeurs différents. Or, dans l'optique de retrouver un intérêt partagé, l'interconnaissance entre individus est un préalable indispensable à toute tentative de mise en correspondance des aspirations et des désirs de chacun. Cette connaissance passe par une compréhension du fonctionnement actuel du territoire, en termes de flux physiques mais aussi en termes d'échanges cognitifs. Une étude de métabolisme territorial, et plus largement une démarche d'écologie territoriale, est définie comme « une écologie industrielle inscrite spatialement » (Barles, 2010b, p.71). Elle peut constituer un instrument permettant d'initier ou de pérenniser une telle démarche, l'aspect quantitatif des échanges étant articulé avec une réflexion sur les questions sociétales telles que les inégalités, les libertés et la démocratie (chapitre 2). Le choix méthodologique d'articuler métabolisme et questions de société nous amène à nous pencher plus précisément sur les manières de (re)construire un intérêt collectif par le territoire, qui joue rôle clé dans le renforcement des proximités et des capacités à la fois individuelles et collectives (chapitre 3).

CHAPITRE 1 : DES DESEQUILIBRES A LA FOIS TERRITORIAUX ET GLOBAUX

Un consensus mondial existe sur la nécessité de réviser nos modes de vie afin de ralentir les changements préjudiciables en cours (McNeill, 2000). Malgré d'innombrables conférences politiques et techniques, mondiales ou locales, les dégradations se poursuivent. Sans débattre quant aux « efforts » que devrait fournir la société afin de ne pas dépasser le seuil d'acceptabilité d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la qualité des milieux naturels marins et terrestres se détériorent avec leurs composants (eau, air, sol), les ressources vivantes ou minérales diminuent, la dégradation des sols progresse (tant par l'érosion que par leur composition), l'atmosphère se réchauffe. Il est aujourd'hui admis qu'environ 60 % des services écosystémiques ont été dégradés ou surexploités depuis les années 1950 (Jackson, 2010)¹. Liés directement ou indirectement aux changements climatiques et aux décisions politiques prises, les processus de dégradation des sols ou de perte de biodiversité se manifestent avec divers degrés de gravité². Ces déficits écologiques accroissent les pressions exercées sur les écosystèmes et alimentent les crises économiques, elles-mêmes sources de troubles politiques et sociaux.

Ces évolutions impliquent un déséquilibre de la biosphère. Pouvant être plus ou moins irréversibles, ces phénomènes semblent s'accroître par un effet cumulatif (rétroaction positive), éloignant la biosphère d'un équilibre systémique stable (rétroaction négative)³. Les cycles s'ouvrent, ce qui engendre un déséquilibre en termes de flux : le système de production devient linéaire et les cycles de matières anthropisés ne sont pas fermés⁴. Caractérisé par une décomposition du processus productif aujourd'hui globalisé, cet état est renforcé par un éloignement entre les acteurs en bout de chaîne. Les lieux de production sont de plus en plus éloignés des lieux de consommation et de mise en fin de vie. Le cycle de vie d'un produit est entrecoupé de multiples opérations de par le monde. L'externalisation des contaminations et les difficultés sociales liées au processus de fabrication d'un bien impliquent des effets négatifs envers les populations des lieux de production, et non plus des lieux de consommation. Auparavant, lieux de consommation et de production étaient globalement assimilables. Or, les individus sont plus à même de modifier leur comportement et de faire évoluer les activités de leur territoire lorsqu'ils peuvent percevoir les effets engendrés pour leur population. En revanche, la question se pose lorsque ces effets se produisent à des milliers de kilomètres de chez eux.

¹ Ce chiffre de 60 % concerne les 24 services rendus par les écosystèmes liés à l'approvisionnement ou à la régulation (MEA, 2005).

² La biodiversité est entendue dans ce travail au sens traditionnel et littéral de « diversité du vivant », de l'échelle moléculaire à celle de la biosphère.

³ Une rétroaction positive est lorsque le système s'alimente lui-même (exemple de l'explosion), ce qui amplifie un phénomène. Les effets cumulatifs favorisent alors les déséquilibres. Une rétroaction négative favorise une régulation d'un phénomène, en réduisant les instabilités. Joël de Rosnay parle d'« équilibre systémique » (1975, p.110).

⁴ Richard Rogers (1997, *Cities for a small planet*) compare les métabolismes linéaires des villes, fortes consommatrices et contaminatrices, avec les métabolismes circulaires, qui minimisent les nouveaux intrants en maximisant le recyclage.

L'ensemble de ces constats met en avant l'absence de prise en compte d'un intérêt global, où la déconnexion entre les individus peut signifier une prédominance des intérêts personnels ou une absence d'intérêt partagé. Comme nous le verrons, ce manque d'intérêt global est représentatif des inégalités entre les territoires et de l'absence de respect ou de solidarité entre eux (Vanier, 2013)¹.

Ce premier chapitre vise à comprendre les raisons des déséquilibres et leurs conséquences sur les sociétés ainsi que, plus généralement, sur l'intérêt global. La notion même d'intérêt global, objet central de ce chapitre, est à la fois une expression autant commune que banale, preuve en est son utilisation, parfois excessive, dans de nombreux domaines (politique, finance, social, etc.). Au même titre que la notion de soutenabilité, donner une définition ferme et bornée serait illusoire. Il s'agit davantage de réfléchir aux éléments formant ces notions, à leurs pourtours ainsi qu'à l'évolution générale des politiques et des moyens d'actions prétendant y répondre. Ainsi, le constat des déséquilibres nous mènera à interroger dans un second temps la pertinence des réponses aux enjeux de soutenabilité, tels que définis par les acteurs territoriaux et internationaux et qui constituent notre positionnement initial de recherche. Nous l'avons mentionné en introduction générale, la réponse aux enjeux de soutenabilité renvoie à des problématiques à la fois globalisées mais également territorialisées.

1. LE DEVELOPPEMENT « MODERNE »

L'organisation des sociétés occidentales est fondée sur une vision du développement fortement liée à la notion de progrès, devenue alors indispensable à tout *bon* développement. La technique, salvatrice et permettant de soulager les difficultés des travailleurs, est apparue comme un moyen d'atteindre plus facilement la finalité de toute société : le bonheur et le bien-être². Le lien étroit qu'elle entretient avec la société depuis la révolution industrielle précise son rapport avec la notion de développement et avec le régime économique dominant³.

¹ Martin Vanier (2013) a rappelé que, par définition, le terme territoire comporte des frontières synonymes alors d'inégalités.

² Le terme bonheur est communément utilisé pour décrire un état d'esprit éphémère. Il est également employé afin de décrire une appréciation stable de la vie, sens que nous retenons ici comme synonyme de « bien-être » (défini plus en aval) ou de « satisfaction de vie » (bien que ce dernier terme mette en avant un côté plus subjectif). Il constitue une évaluation que fait une personne de sa qualité de vie dans son ensemble.

³ Un régime est un ensemble de transferts entre individus, où le type de transferts peut être la force, le don ou l'échange. Serge-Christophe Kolm distingue trois types de systèmes économiques : marchand, étatique, de réciprocité. Un régime est constitué de principes, de normes et de règles de fonctionnement en vue de parvenir à une finalité. Les principes reposent sur des valeurs partagées par les membres du régime et ils orientent les modes d'interactions de ces mêmes individus (Buclet, 2011a ; Kolm, 1984).

1.1. LE PROGRES TECHNIQUE

Les sociétés, préoccupées par leur survie et leur développement au cours de leur histoire, sont poussées à s'interroger quant aux moyens envisageables afin d'y parvenir. Les ressources utilisées en premier lieu ont été les plus accessibles. Puis, l'émergence des échanges mondiaux a permis de s'approvisionner en ressources provenant de contrées lointaines. Cet éloignement géographique concerne initialement les denrées rares, avant de s'ouvrir à l'ensemble de biens.

Les denrées essentielles sont soumises à des politiques de planification, afin de garantir un approvisionnement suffisant du territoire. Déjà au 16^{ème} siècle, Thomas More dénonce dans « Utopia » les effets de la création de grands élevages de moutons, qui selon lui se fait au détriment des usages collectifs. Au 18^{ème} siècle, l'économiste britannique Malthus est certain que le développement de l'agriculture n'arriverait jamais à suivre celui de la population. Il recommande alors des mesures de limitation draconiennes. Ses conclusions se révèlent rapidement caduques et interrogent la véracité des prédictions et la pertinence d'adopter des politiques radicales afin de tendre vers un idéal sociétal. La limitation n'apparaissant pas forcément comme une solution, la société tente alors de découpler la production de richesse de la consommation de ressources pour accroître son bien-être. L'émergence du modèle économique actuel en est l'avènement. Celui-ci s'appuie toujours sur cette croyance selon laquelle la quasi-toute-puissance des sciences et des techniques allait produire le bonheur universel (Bourg, 1997). Outre le fait de soulager les travailleurs, le progrès technique permet ce découplage tant recherché par les sociétés afin d'accroître les richesses à travers une meilleure efficacité de la régulation des ressources. Accompagnées par une meilleure compréhension du système naturel, les avancées scientifiques et techniques permettent de produire davantage de produits, à moindre coût et avec moins de ressources tout en créant de nouveaux produits (Brundtland et CMED, 1987). La technique est alors assimilée au progrès (Bourg, 1997), à l'accumulation d'une puissance, à une amélioration générale de la condition humaine.

Nous verrons que les sociétés occidentales mettent pour cela en œuvre des politiques de développement visant la satisfaction de l'ensemble des besoins individuels tout en préservant les intérêts de la population. L'idée prédominante a été de penser la science et la technique comme des moyens permettant le progrès social et moral infini. Les sociétés sont marquées par des questions sociales avec notamment une aspiration à organiser et réglementer la société civile afin de réduire les inégalités (Bourg et Whiteside, 2010) tout en accroissant les richesses. La technique, associée au progrès et au *bon* développement des sociétés, permet d'arriver à des périodes d'abondance : période des trente Glorieuses, hausse du pouvoir d'achat, augmentation du temps de loisirs, etc. Il est désormais possible de parcourir rapidement le globe pour passer une semaine de vacances, l'accès à la propriété est favorisé dans de nombreux endroits, les biens de consommation accessibles prolifèrent.

La technique se positionne comme une des réponses aux crises économiques, sociales ou écologiques (Diemer, 2012), comme celles liées aux chocs pétroliers ou aux problèmes

industriels. Une plus grande disponibilité des ressources, dont l'énergie, permet d'accroître la production et la consommation. Le progrès éloigne le spectre du manque. L'extraction de ressources jusqu'alors impossible, ou non rentable, y participe (sables bitumineux dans les années 2000 ou gaz de schiste actuellement). Des révisions d'ordre organisationnel sont menées afin de répondre aux besoins toujours plus importants des sociétés : des usines sont construites afin de garantir une production suffisante, des projets urbains sont conduits pour réorganiser la ville et notamment permettre au consommateur d'acquérir des biens (aménagement de zones commerciales et d'infrastructures appropriées). Les solutions techniques sont également présentées comme un moyen de réduire l'impact des activités anthropiques sur la biosphère, relevant ainsi le défi écologique : le milieu naturel peut être « nettoyé » suite à un malencontreux déversement de produits chimiques et l'impact des produits en fin de vie peut être réduit grâce à un recyclage optimisé¹. Le progrès technique apparaît également comme un des trois arguments mobilisés par les tenants de l'écologie industrielle (chapitre 2), en utilisant proportionnellement moins de matières et d'énergie dans la production de biens et services².

Malgré les voix s'élevant pour dénoncer une société « technocentrée » depuis plusieurs décennies, la technique reste un moteur jugé indispensable pour le progrès et le développement des sociétés. En France et dans de nombreux pays occidentaux, l'émergence de la société marchande après la seconde guerre mondiale a permis de reconstruire le pays et de faciliter l'accès à la modernité de nombreux individus. Fondé sur la croissance, le marché coordonne aujourd'hui les individus au sein de la société, dans un contexte désormais globalisé. Le progrès technique a accompagné l'augmentation des flux d'échanges, aujourd'hui représentatif de l'accès accru à de nouveaux biens, synonymes d'enrichissement et de satisfaction du bien-être.

1.2. LE REGIME CONVENTIONNEL DOMINANT

Partant des principes fondateurs de l'économie marchande, le modèle de développement conventionnel a pour objectif l'atteinte du bien-être pour l'ensemble des individus. Cette section détaille son approche par la croissance pour y parvenir.

Les principes fondateurs de l'économie marchande

Il ne s'agit pas ici d'aborder la longue histoire des régimes économiques qui, depuis plus de 5'000 ans, ont évolué jusqu'à l'émergence d'une économie marchande prédominante telle que nous la connaissons aujourd'hui. Il s'agit ici d'établir succinctement les liens entre ce régime

¹ Nous verrons que ce point est controversé et que les effets rebonds peuvent être importants.

² Suren Erkman donne l'exemple de l'industrie des télécommunications comme « un exemple spectaculaire de substitution technologique : 25 kg de fibre de verre suffisent pour fournir des services équivalents à une tonne de cuivre » (Erkman, 1998, p.88).

économique, l'État et les individus, au regard de l'évolution des sociétés. La légitimité et les rôles des acteurs censés garantir l'intérêt collectif (Encadré 1.1) sont aujourd'hui réinterrogés.

Encadré 1.1. L'intérêt général et l'intérêt collectif

Le terme « intérêt général » vise à assurer le bien-être de la société en cherchant à satisfaire l'ensemble des besoins vitaux de chacun. L'État a pour rôle de garantir cet intérêt. Deux visions se distinguent. La première vision, d'inspiration utilitariste, le conçoit avant tout comme la somme des intérêts particuliers, où la place à l'arbitrage de la puissance publique s'efface face aux agents économiques. Il existe une méfiance envers l'État, l'objectif étant de réduire l'espace public en vue de garantir l'existence entre les intérêts distincts, même conflictuels, des différentes parties de la société. La seconde vision, d'essence volontariste, dépasse cette somme d'intérêts particuliers en s'appuyant sur la volonté générale. Elle remet en question cette vision fondée sur les intérêts économiques, qui selon elle ne peut fonder durablement une société. Elle s'appuie sur la capacité des individus à transcender leurs appartenances et leurs intérêts afin de former une société jugée équitable.

Quoi qu'il en soit, le terme intérêt général est fortement lié à l'État, et renvoie à notre sens à un aspect juridique fort. Aujourd'hui, l'invocation du terme intérêt général n'encadre pas, ou plus, la notion de bien-être sociétal. Le rejet de nombreux projets contemporains soutenus par l'opinion publique illustre la « crise » de l'intérêt général (Pinson, 2008). L'action publique semble, parfois, s'éloigner des demandes des citoyens qui peuvent avoir le sentiment que leurs intérêts ne sont pas pris en compte. C'est pourquoi nous préférons employer le terme d'« intérêt collectif » afin d'englober un cadre incluant, tant l'intérêt général tel que nous venons de le décrire, que l'exercice réel de la citoyenneté, et ce à tous les niveaux. Les intérêts collectifs locaux, territoriaux, régionaux, nationaux, européens, bien que disposant d'organisations et d'institutions ayant leurs propres légitimités, sont ainsi englobés dans cette même notion. L'intérêt collectif prétend donc enchevêtrer et concilier institutionnellement, spatialement et temporellement ces différents intérêts. Il s'agira de comprendre dans quelle mesure cela est possible (dans quelle mesure concilier les intérêts des générations futures avec ceux des générations actuelles ? Dans quelle mesure concilier un trajet d'un train à grande vitesse avec les intérêts d'agriculteurs locaux ? etc.). Nous verrons que les arbitrages se heurtent aux mutations sociétales et à la crise des systèmes de références (Ascher, 1995), en posant directement la question du rapport entre la technique, l'économie, l'écologie, le social et le culturel (Bauby, 1998).

Enfin, l'intérêt collectif est à distinguer de l'expression « utilité publique », qui désigne certaines organisations faisant preuve de leur capacité à servir le bien commun, et qui bénéficie à ce titre de dispositions fiscales plus avantageuses que le droit commun.

Le régime économique conventionnel¹, fondé sur une économie de marché capitaliste, s'est structuré depuis les débuts de la révolution industrielle au cours du 18^{ème} siècle en s'adaptant aux divers régimes politiques et sociaux jusqu'à devenir le régime dominant au cours du 20^{ème} siècle. La technique, nous l'avons vu, y a joué un rôle important et continue à être très présente dans l'évolution de celui-ci. La finalité du régime est celle de poursuivre la voie du progrès sociétal

¹ L'expression « régime économique conventionnel » renverra désormais dans ce travail à l'économie marchande telle que nous la connaissons aujourd'hui dans les sociétés occidentales.

en atteignant le bien-être des individus par l'accroissement de la qualité de vie et, notamment, du pouvoir d'achat. L'époque des Lumières avait proposé un « projet de paix perpétuelle » fondé sur les droits de l'Homme et du citoyen (Kant) afin que la pluralité des peuples puisse cohabiter en évitant les conflits. Par la suite, c'est dans la lignée des travaux d'Adam Smith que les principes et repères fondateurs de ce libéralisme économique ont cherché à pacifier l'humanité par la *lex mercatoria*¹ au cours du 19^{ème} siècle (Flipo, 2008a). La division indéfinie du travail sur un marché unique et mondial permet alors à chaque individu de louer, s'il le souhaite, ses prestations contre rémunération. Accroissant un bien-être collectif, les individus sont poussés à poursuivre la quête de profit en générant toujours plus de productivité, synonyme d'accroissement de leur niveau de vie. Tout une série de mesures est alors instaurée afin de garantir le libre échange et le protectionnisme, garants de l'intérêt personnel alors considéré comme unique motivation des individus et servant le bien public. Ce tournant est concrétisé par la mise en place de structures juridiques et politiques adéquates aux aspirations d'indépendance et de responsabilité des individus. Dans cette approche utilitariste, le niveau de bien-être est mesuré par l'utilité atteinte, celle-ci étant fonction des ressources possédées par l'individu. L'hypothèse que sous-tend cette approche est que tous les individus sont rationnels et font leur choix selon leurs préférences, c'est-à-dire selon le niveau de bien-être recherché².

L'apparition d'ententes et de groupes d'acteurs dominant le marché³ n'empêche pas de poursuivre leur projet où la rareté demeure le principal problème. Les valeurs du travail, de la production et de la division du travail évitent au régime de stagner et, selon lui, elles ne peuvent que le faire progresser vers le bien-être. Ce régime est fondé sur le principe selon lequel le retour direct des fruits du travail d'un individu ne peut que le motiver à travailler davantage. L'idée promue est qu'il permet au prolétariat de reprendre possession du potentiel technique qu'il aurait lui-même généré (Flipo, 2008a). Les avancées technologiques participent à l'évolution des processus de travail qui vont être profondément transformés.

Le régime économique marchand s'est imposé en tant que modèle conventionnel, avec des principes et des règles désormais dotés d'une grande stabilité au point de devenir le modèle naturel pour le bénéfice de l'ensemble des individus de la société (Buclet, 2011a). L'adhésion massive à ce régime de la part des populations des pays occidentaux va de pair avec une société fondée sur la croissance, ce que Jean Baudrillard nommera la société de consommation dans les années 1970. Les partisans de ce régime soulignent ses bienfaits par les manières de produire, consommer, se déplacer et communiquer. Depuis 1950, la production de biens par habitant de la planète a été multipliée par sept (Savy, 2006).

¹ La *lex mercatoria* est historiquement un ensemble d'usages, de pratiques, de principes et de règles de droit servant à encadrer les relations contractuelles entre les acteurs du commerce international. Contrairement au droit positif pur, c'est-à-dire le droit imposé par l'État ou par des conventions, elle constitue un corpus de règles s'imposant aux différentes parties d'un contrat. Ces derniers s'efforcent de respecter des codes de bonnes conduites sans passer par le droit international privé.

² Ce point de vue est remis en cause par l'approche par les capacités et les travaux d'Amartya Sen. L'absence de prise en considération des relations sociales est interrogée par cette approche par la rationalité, de la même façon que l'assimilation des ressources comme indicateur du niveau de bien-être (chapitre 2). Nous verrons que d'autres courants s'intéressent aux « effets externes » des différentes activités de la société dans son ensemble. C'est d'ailleurs dans les domaines où l'économie marchande est la moins « optimum », où les effets externes sont nombreux, que l'économie sociale et solidaire s'est le plus développée (Nahapétian, 2013, *L'État, le marché et la société*).

³ Adam Smith dénoncera cet aspect en critiquant la défense des « intérêts particuliers corporatistes marchands et manufacturiers » et « l'avidité de nos gros manufacturiers » (Smith, 1776 dans Buclet, 2011a, p.34).

Le régime économique conventionnel montre que l'accroissement du bien-être est bien réel dans certaines zones (augmentation du niveau de vie, réponses aux besoins physiologiques fondamentaux), malgré la persistance, voire l'aggravation, de certaines inégalités (creusement entre classes sociales, augmentation de la pauvreté, etc.). L'économie marchande apparaît comme l'état naturel de la grande majorité des sociétés mondiales. Elle légitime les actions et les discours des acteurs ayant participé à la diffusion du concept de développement qui en découle et qui s'impose comme étant le modèle universel afin d'atteindre le bien-être et la préservation de l'intérêt global.

« Le » modèle de développement

UN CONCEPT « UNIVERSEL »

La notion de développement apparaît dans un contexte de forte industrialisation et d'essor technologique et scientifique (essor d'une société de consommation de masse, urbanisation dite moderne, distribution d'électricité et d'eau potable, etc.)¹. Elle se développe dans un contexte d'après-guerre et avec la mise en place d'un nouveau système financier international et d'organisations internationales pour garantir une stabilité économique et pacifique mondiale². Le développement est aujourd'hui considéré dans l'imaginaire collectif comme un impératif pour parvenir au bien-être. Certains vont même jusqu'à parler d'une « religion du développement » (Rist, 2003, p.25), avec des croyances et pratiques associées, et dénoncent un universalisme de la vision du développement (Douglas, 2004), tant par les moyens que les fins.

Le développement reste lié à l'abondance des richesses matérielles et au progrès technique permanent. La montée en puissance du marché comme principal moyen de coordination afin de « développer » l'humanité a engendré une certaine domination des institutions de l'économie dans les politiques d'utilité publique. Bien que les objectifs affichés soient l'éradication des inégalités, le développement des populations ou la préservation de la biosphère, cette vision du monde essuie les critiques de certains acteurs pour qui cette vision nie totalement les mécanismes de domination partiellement responsables des inégalités (Ambroise-Renault, 2011). Ils soulèvent la question de la considération des aspirations des individus dans les politiques de développement face à la satisfaction de certains intérêts politiques, économiques et financières particuliers.

¹ La notion de développement est relativement récente puisqu'elle est apparue dans les années 1918 et 1919 à l'initiative des agents de la Société des Nations (Latouche, 2007). Elle est ancrée dans « le paradigme du rationalisme associé au positivisme scientifique issu des Lumières » (Ambroise-Renault, 2011, p.23).

² Le Fond Monétaire International (FMI) né en 1944 alors que la Banque Mondiale (BM) et la société des Nations, refondée en Organisation des Nations Unies (ONU), sont officialisées en 1945. Par la suite, ces institutions exercent une influence culturelle très forte, ne serait-ce que dans la propagation des termes et des sujets traités.

LE BIEN-ETRE COMME FINALITE

Le bien-être d'un individu peut être défini comme étant sa « qualité d'être » (*quality of the person's being*) (Sen, 2000, p.39). Pour un individu, il s'agit de savoir le définir ainsi que d'identifier les façons dont il peut y parvenir tout en permettant aux autres individus d'en tenir compte (Flipo, 2005). Il s'agit d'un « désir raisonné » (Sen, 1993, p.57).

Le bien-être constitue un besoin¹ fondamental des individus, duquel découle toute une série d'autres besoins essentiels. Les principaux sont les besoins de s'alimenter, se loger, être aimé (Maslow ; Schultz)². La question est alors de savoir comment tendre vers cette finalité alors que le bien-être est propre à chaque individu. Il varie selon leurs aspirations, qui dépendent elles-mêmes du contexte culturel qui l'entoure, de son environnement global et de ses moyens dont il dispose. Cela renvoie à la notion de capacité d'un individu.

Richard Layard (2007) souligne que si le bonheur reste difficilement mesurable, cette entreprise est nécessaire car viser le bonheur comme finalité de toute société est indispensable (Duru-Bellat, 2009)³.

Le bien-être consiste pour un individu à atteindre un bien-être physique (alimentation, logement, vêtements, etc.), un bien-être psychologique (acceptation de soi, développement personnel, donner un sens à sa vie, maîtrise de l'environnement, etc.), un bien-être social (approbation, réalisation, contribution, cohérence, intégration sociales, etc.), ou un bien-être relationnel, en s'appuyant sur les moyens mis en œuvre afin d'y parvenir (Rauschmayer et al., 2009). La société ne doit pas être heureuse mais doit disposer d'outils et de moyens pour permettre à ses individus de l'être. La satisfaction des besoins essentiels est un droit universel et constitue un devoir pour faire en sorte que chacun puisse jouir du même droit (Rauschmayer et al., 2009). La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) reconnaît à chaque individu sa part de droit au bonheur, avec une égalité des humains sur tous les plans⁴. La société doit alors se fonder sur la justice. Afin de s'assurer de cette égalité et de la capacité suffisante des individus pour atteindre un bien-être, l'indicateur conventionnel utilisé est celui du produit intérieur brut (PIB), qui permet de mesurer l'utilité produite par la société afin de répondre aux besoins des individus.

¹ Les besoins, dimensions fondamentales de l'épanouissement des humains, constituent des « raisons d'agir qui ne requièrent pas de raison supérieure » (Rauschmayer et al., 2009, p.119).

² Harold Maslow décrit le fait qu'une fois les besoins de la faim et de la soif satisfaits, les individus élèvent leurs exigences en termes de logement et de sécurité avant de se tourner vers les besoins sociaux, psychologique puis d'autoaccomplissement. Le bien-être pourrait se situer dans cette dernière catégorie. Nous verrons au chapitre 2 que l'individu ne cherche pas uniquement le bien-être mais également l'agencéité, comme la participation à la vie collective qui ne satisfait pas directement son bien-être.

³ Certains philosophes dénoncent cependant cette injonction de la société à être heureux et mettent en garde contre cette poursuite effrénée du bonheur (Comte-Sponville, 2000, *Le bonheur, désespérement*), de ce « devoir de bonheur » (Bruckner, 2000, *L'Euphorie perpétuelle. Essai sur le devoir de bonheur*).

⁴ « L'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance des mêmes droits » (article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme).

LES FONDEMENTS DU MODELE DE DEVELOPPEMENT : LA CROISSANCE POUR ACCEDER AU BIEN-ETRE

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le monde s'est engagé sur une croissance qui a permis de doubler le PIB par habitant tous les vingt-cinq ans¹. Le PIB, représentant la croissance de la production, reste aujourd'hui l'indicateur de richesse mondial prédominant et la référence de l'état de santé d'un pays².

Cette croissance du PIB est révélatrice de plusieurs tendances et notamment de l'évolution de la part du secteur tertiaire dans le PIB. En France, elle n'a cessé de croître pour passer de 35 % en 1950 (Jouyet et Lévy, 2006) à plus de 60 % en 2008 (Schreiber et Vicard, 2011). Sans parler des effets sur la biosphère³, cette tertiarisation de l'économie engendre un découplage entre la croissance du PIB et le nombre d'emplois. Cela a pour conséquence, non pas un ralentissement de la productivité comme cela est souvent présenté (Schreiber et Vicard, 2011), mais une réorganisation de la société avec des évolutions à la fois spatiales et typologiques des activités, et également relationnelles. La poussée de l'économie de l'immatériel accélère notamment l'obsolescence de certaines institutions, telles que celles de la connaissance et de la création (Jouyet et Lévy, 2006). Cette économie concentre les pouvoirs et éloigne les usagers de la chaîne de production, tant de façon géographique qu'institutionnelle. Une répartition déséquilibrée des richesses est, bien sûr partiellement, justifiée par cette mutation. Ce constat n'est qu'un exemple des déséquilibres mondiaux où richesses économiques ne riment pas forcément avec atteinte du bien-être. Adrian White, psychologue spécialiste de l'analyse sociale, a effectué une étude croisant des enquêtes nationales de satisfaction de la vie et des données officielles sur le développement humain publiées par l'UNESCO, l'OMS et l'ONU. Donnant la priorité à des critères socio-économiques, comme l'espérance de vie, le PIB par habitant ou encore l'accès à l'éducation, la carte du « bien-être subjectif » montre une non-corrélation entre la valeur du PIB et le bien-être ressenti (Figure 1.1)⁴. Pour résumer les conclusions prédominantes de ces différentes études, les individus sont nettement plus heureux dans les pays riches mais aussi sûrs, libres, égalitaristes et tolérants. Ces qualités sociales expliquent plus de 63% de la variation du bonheur moyen (Veenhoven, 1997).

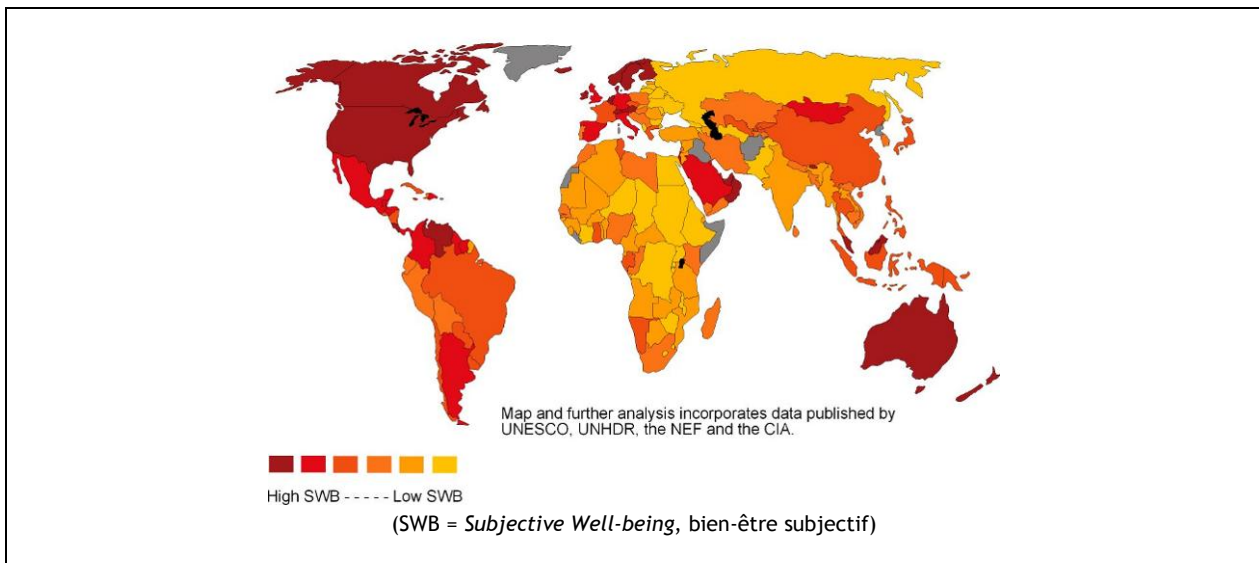
¹ Le PIB mondial a été multiplié par sept en cinquante ans. Il a atteint 36'500 milliards de dollars en 2000.

² Le PIB représente « la valeur ajoutée produite par les entreprises implantées dans la région, augmentée des impôts sur les produits, et des droits de douane perçus. Le PIB par habitant n'est pas un indicateur de richesse pour la population résidente, il ne tient pas compte des revenus de transferts, indemnités chômage, allocations familiales, minima sociaux, allocations logement... » (INSEE, 2013).

³ Le secteur tertiaire est très énergivore, notamment du fait des transports et des bâtiments. Ces derniers représentent autour de 70 % de la consommation énergétique en France. Comme le souligne Jean-Marc Jancovici, « il n'est pas sûr que le tertiaire d'aujourd'hui soit moins consommateur que l'industrie d'hier. L'INSEE met en effet dans les services nombre d'activités parfaitement énergivores ou dévoreuses d'espace, à commencer par les transports (routier, maritime ou aérien), les zones commerciales en périphérie de ville (et les accès routiers associés) [...] » (2007, p. 44).

⁴ Selon cette étude, la France se place au 62^{ème} rang sur 178. D'autres études menées concluent également en ce sens, telles que l'« Index du bonheur planétaire » de la *News Economic Foundation* fondé sur des critères subjectifs (comme le degré de satisfaction éprouvé par les habitants fondé sur l'espérance de vie et l'environnement) ou l'étude de Ronald Inglehart (voir le site worldvaluessurvey.org). Partant des *World Database of Happiness*, Ruut Veenhoven a établi que le niveau de bonheur varie considérablement entre les nations, en montrant que le rôle de la culture dans le bonheur subjectivement vécu et appréhendé est négligeable. Enfin, les épistémologistes Richard Wilkinson et Kate Pickett (2013) ont montré qu'indépendamment des niveaux de revenus, les individus vivent d'autant mieux que le pays est égalitaire.

Figure 1.1. La carte mondiale du bien-être subjectif (source : Adrian White)



Ainsi, sous couvert d'atteindre le bien-être par la technique et le progrès, le modèle économique fondé sur l'homo oeconomicus, ne répond pas totalement à cette demande. La poursuite d'intérêts particuliers dans le cadre marchand, alors considéré comme seul à même de poursuivre le progrès social, semble ne pas pouvoir y parvenir (Buclet, 2011a). Les valeurs de la « modernité » (l'abondance matérielle, la sécurité, la liberté, l'égalité, le climat social et culturel, etc.) constituent autant de chances offertes aux individus qui tendent à favoriser leur bonheur. La vie privée de chacun deviendrait en quelque sorte « un projet à l'intérieur d'un projet plus vaste » (Rawls, 1987, p.571). Au contraire de l'approche économique conventionnelle, ce bien-être individuel dépendrait du succès de celui de la société et de ses institutions publiques. Malgré les très nombreuses critiques envers lui, les partisans du régime économique conventionnel, dont les institutions internationales telles que l'ONU ou la Banque Mondiale, continuent à le promouvoir comme modèle permettant d'améliorer le bien-être collectif.

Cependant ce modèle soulève de nombreuses interrogations quant à son efficacité à répondre à sa finalité (le bien-être de l'ensemble des individus). À moins d'une divergence quant à la définition du bien-être, ce modèle de développement n'est pas sans poser de problèmes si l'on se replace dans un contexte global. Indépendamment de l'usage fait de l'indicateur en lui-même¹, le PIB ne peut constituer un des seuls paramètres considéré pour la définition de stratégie de développement. Tim Jackson rappelle qu'une réduction des gaz à effet de serre ne peut que difficilement se faire sans une diminution du PIB (Jackson, 2010).

Tout d'abord, les problèmes écologiques, aujourd'hui assimilés aux dérives du régime économique conventionnel et inhérents à la société de consommation posent les questions de

¹ Les indicateurs conventionnels sont significatifs du cadre cognitif, du système de valeurs et des visions du monde mobilisées (Gadrey, 2002, *De la croissance au développement. À la recherche d'indicateurs alternatifs*). Outre le fait d'être porteurs de valeurs, les indicateurs ont un rôle fondamental dans la prise de décision et les politiques de développement desquels découlent de la création de valeurs (Meadows, 1998, *Indicators and information systems for sustainable development*).

L'efficacité des politiques proposées afin d'éradiquer, du moins de réduire, les inégalités. Ajouté à cela, l'apparition du marché comme unique moyen de coordination de la société a modifié certains liens sociaux considérés pourtant comme fondamentaux dans l'atteinte du bien-être de nombreux individus. L'émiettement de l'intérêt collectif (Buclet, 2011a) semble renforcer la perte des solidarités, pourtant indispensables à la réduction des inégalités. La coordination par le marché n'a pourtant pas été l'unique moyen d'y parvenir (Hillenkamp et al., 2013 ; Caillé et Laville, 2008) et une demande sociétale pousse aujourd'hui à réinterroger les limites du modèle de développement actuel¹.

1.3. LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Après avoir exposé les causes des déséquilibres écologiques et socio-économiques, en partie dues à la rupture entre l'humain et la nature, nous tenterons de comprendre leurs conséquences pour la société et l'atteinte de la soutenabilité, dans l'optique de retrouver un équilibre satisfaisant pour un bien-être et un vivre ensemble.

L'émergence

L'émergence de la société de consommation va de pair avec l'adhésion massive des individus des sociétés occidentales à l'économie de marché après-guerre (Buclet, 2011a). Nous le verrons, elle s'accompagne dès lors de forts impacts sur le milieu naturel. Soutenir l'économie et relancer le pays furent alors des priorités. Cette période des trente Glorieuses (1945 - 1973) symbolise encore aujourd'hui une période de croissance et de prospérité économique liée à la reconstruction des pays européens et du Japon. Elle semble marquée par l'apport de réponses à l'ensemble des besoins fondamentaux des citoyens (alimentation, logement, santé)². Malgré des inégalités persistantes, elle amène une évolution du système de besoins des individus (Encadré 1.2) qui marque l'émergence d'une nouvelle ère de la société qui, selon Jean Baudrillard (1970), est happée par une consommation remplaçant la morale et où le capital est soumis à un impératif de faire-valoir : la société de consommation.

¹ Alain Caillé et Jean-Louis Laville (2008) soulignent notamment qu'un système de marché ne constitue pas une condition de la démocratie, cette dernière ayant existée dans diverses époques où il était absent.

² Durant cette époque de plein-emploi, l'augmentation des salaires se constate dans toutes les professions, le travail des femmes s'accroît considérablement et la durée de vie s'allonge. Alors que le dernier bidonville français disparaît officiellement au début des années 1970 à Saint-Denis (David, 2010, *La résorption des bidonvilles de Saint-Denis*), la part des dépenses alimentaires passe de 38 % du budget en 1958 à 25 % en 1975 (Bernard, 2003, *La France de mai 1958 à mai 1981 : la grande mutation*). La France est devenue auto-suffisante sur le plan alimentaire et est exportatrice de produits agricoles (Gueslin, 1988, *Crédit agricole et agriculture en France au XXe siècle*).

Encadré 1.2. Le système de besoin

Manfred Max-Neef et ses collaborateurs ont développé une matrice de besoins et de catégories axiologiques à partir des pratiques de petits ateliers en Amérique Latine. Ils ont répertorié des catégories de stratégies (satisfaiseurs) à partir de quatre catégories sociologiques (être (qualités), avoir (choses), agir (actions), interagir (milieux)) qu'ils ont croisées avec les neuf besoins humains jugés fondamentaux : subsistance, protection, affection, compréhension, participation, loisirs, créativité, identité et liberté (Theys et al., 2009). Cette matrice permet d'évaluer de quelle manière les biens et les services existants contribuent à la satisfaction des besoins.

Une liste similaire à celle de Manfred Max-Neef a été rédigée par Marshall Rosenberg (1995), permettant de relier stratégies et besoins. Pour l'économiste chilien, relier stratégies et besoins permet de découvrir des aspects inattendus du problème, favorisant la prise de conscience de ce qui est pertinent. Si des biens ou services permettent de combler un besoin, ils peuvent en inhiber en même temps. Par exemple une voiture comble le besoin d'affection, de loisir, de liberté mais peut aussi réduire cette dernière dans le sens où en achetant une, nous avons moins d'argent pour combler d'autres besoins.

De par leur nature subjective, les besoins restent délicats à hiérarchiser. Il existe d'ailleurs plusieurs classifications des besoins, dont une des plus répandues est celle fondée sur la théorie de Maslow, où les besoins obéissent à un principe d'émergence allant des besoins physiologiques aux besoins d'autoréalisation et d'esthétismes. La pertinence de cette hiérarchisation en cinq niveaux est remise en question, notamment en avançant qu'elle n'a jamais été confortée dans les faits (Gasper, 1996). Les besoins sont jugés universels pour d'autres (Alkire, 2002 ; Max-Neef, 1993). Enfin, l'aspect fini des catégories des besoins n'est pas crucial pour la mise en œuvre future d'un développement soutenable (Rauschmayer et al., 2009).

L'économie de marché, pour atteindre le bien-être, est fondée sur l'exigence de la croissance de la production. Bien qu'originellement marginale face à d'autres économies qui permettaient de couvrir l'ensemble des besoins fondamentaux (l'autoproduction (Cérézuelle et Roustang, 2003), l'économie du don (Caillé, 2009b ; Godbout et Caillé, 1992 ; Mauss, 1973) ou le troc (Crevoisier et al., 2007), l'économie de marché engendre peu à peu une incitation structurelle à la consommation, moteur au devoir de solvabilité croissante (Bourg, 1997). Dès lors, elle amène les sociétés occidentales à se structurer autour de la consommation, élément structurant des relations sociales (Baudrillard, 1970).

L'abondance

Lorsque la société de consommation bat son plein dans les années 1970, l'offre de biens et de services est devenue supérieure à la demande. L'abondance de produits fait que l'individu s'entoure d'objets et se lance dans une course temporelle afin d'avoir *le* produit adapté, le

plus en phase avec son temps¹. Ces objets, qui deviennent avec le temps de plus en plus fonctionnels, se détachent des besoins initiaux. Les centres commerciaux et les grandes surfaces apparaissent et se développent à une grande vitesse². L'ère de la distribution de masse permet à une part croissante de français d'acquérir un plus grand nombre d'objets de consommation variés, que Georges Perec nommait ces « choses » (1969). Sorte d'aboutissement de la révolution des trente Glorieuses, ces nouveaux *shopping mall* se multiplient et bouleversent à la fois les formes d'organisation (Daumas, 2006) et les rapports entre les acteurs de la chaîne. De nombreux moyens sont mis en œuvre afin de promouvoir le culte de la profusion et étaler au grand public la myriade de biens de consommation qui satisferont, de façon croissante, leur bien-être. L'argent est occulté, remplacé par des cartes à puces, les grands magasins font de la consommation un miracle (Baudrillard, 1970). Mais que cache-t-on derrière l'achat et la possession ? Le sociologue Jean Baudrillard l'aborde d'une autre façon et s'interroge sur ce que les individus cherchent à cacher derrière cette course à la possession de biens.

Le revers de la société de consommation

En désignant cette abondance à outrance, Jean Baudrillard parle alors de possédants qui se transforment petit à petit en possédés, allant jusqu'à modifier leurs systèmes de besoins. L'« excédent perpétuel des besoins par rapport à l'offre des biens » (1970, p.85) est significatif de la logique même de la croissance : les besoins sociaux « nouvellement créés » (et s'exprimant à travers les objets) deviennent illimités, contrairement aux besoins fondamentaux originels. L'explosion des repères habituels de reconnaissance sociale, tels que la sphère familiale, amicale ou professionnelle, implique une redéfinition des moyens mobilisés afin de satisfaire ce besoin fondamental³. Et un de ces moyens est l'acquisition de biens.

Cependant, cette augmentation de la consommation s'accompagne d'une consommation différente, dont les priorités ont évolué. Tout d'abord, la part de la consommation alimentaire a diminué avec l'augmentation des revenus, phénomène décrit dès la fin du 19^{ème} siècle (« loi d'Engel »). La part des services dans la consommation s'accroît également (services immobiliers, transport, information, communication, etc.). Cette modification des comportements d'achats peut s'expliquer par l'évolution des revenus, mais par la création de nouveaux besoins par certains acteurs. Les ménages consomment aujourd'hui plus de « communication » aussi parce que

¹ Le verbe consommer vient de *consumere*, qui signifie détruire et dénaturer l'usage d'un bien. On retrouve finalement la logique de non réutilisation, d'éphémère et de consommable de la société marchande.

² Le supermarché apparaît en France en 1957, l'hypermarché en 1963 (Daumas, 2006). En 1950, on compte 795'827 commerces, majoritairement sans salarié, dont 375'850 pour la seule alimentation (*ibid.*). 827'500 commerces ont été répertoriés en 2008, chiffre en légère augmentation depuis les dix précédentes années. En tenant compte de l'évolution démographique, le dépérissement des commerces, et notamment de proximité, est bien visible. Une étude du CREDOC a bien montré le déclin du commerce depuis les années 1970 (Van de Walle et al., 2005), principalement dû aux grandes surfaces : le nombre de supermarchés augmente fortement de 207 en 1962 à 1'453 en 1969 (Daumas, 2006).

³ La reconnaissance est un besoin fondamental. La mort de jeunes enfants par manque d'attention et d'affection, pourtant nourris et logés, illustre l'importance de ce besoin. Voir notamment les travaux de Christian Lazzeri et d'Alain Caillé sur les raisons de l'évolution des repères de reconnaissance sociale.

les offres sont désormais « multiservices » et qu'il est désormais plus économique de choisir ce produit plutôt que les services contractés individuellement (les offres Internet incluent celles de la télévision par défaut par exemple).

L'important accroissement de la consommation induit une progression et une aggravation des nuisances de l'humain sur son environnement naturel proche. L'ensemble des opérations liées au cycle de vie (production, fabrication, distribution, consommation, gestion des déchets) participe à la dégradation de son cadre de vie. Dans un même temps, l'obsolescence des produits s'accélère (Latouche, 2012) et les craintes sont occultées et dépassées par la société collective qui laisse une part belle à la toute puissance du « renouvellement à tout prix » (Baudrillard, 1970)¹. Des premiers signes indiquent l'essoufflement de la machine à produire. Karl Polanyi décèle même une dérive totalitaire de cette société marchande. Le mécontentement, la déception ou la crainte de voir disparaître les bénéfices de cette société gagne l'ensemble des couches de la population. Cette situation n'empêche pas une croissance de la production et une continuation dans les discours de la classe politique et économique. Car dans un même temps, la quantité de ressources consommées par unité de produit explose, l'innovation technologique et créative est significative du besoin de création de nouveaux objets éphémères. La course au « toujours plus » se poursuit et induit une évolution des systèmes de besoin.

L'effritement du mythe de l'abondance

Revenons à la notion d'égalité. Sans débattre sur les points de vue relatifs à l'égalité des individus afin de parvenir à une société juste², il s'agit de réfléchir sur l'égalité des humains face aux inégaux besoins de chacun. Un individu peut disposer de capacités plus faibles afin de convertir des ressources en bien-être. Certains de nos goûts ou envies s'imposent sans forcément que nous puissions les choisir, impliquant des besoins différents. Un individu peut souffrir d'un déficit dans l'atteinte d'un bien-être « égal » à un second, puisqu'à ressources égales, il ne pourra pas acquérir les moyens nécessaires pour y répondre (Cohen, 2011). Dans ce cas, il devra ou bien parvenir à accroître ses capacités afin d'y parvenir, ou accepter de ne pouvoir satisfaire ce besoin. En se plaçant dans l'optique que le bien-être peut être atteint à travers l'acquisition de biens, des inégalités peuvent se creuser si deux individus acquièrent les mêmes biens à partir de ressources différentes. Or la logique de la société marchande, atteindre le bonheur par la croissance, peut-être remise en cause face au creusement des inégalités entre les couches sociales. Le mythe de l'abondance et des dépendances générées auprès des citoyens-consommateurs positionnent l'acquisition de ressources comme moyens de bien-être, au détriment des relations humaines.

¹ De 100'000 chômeurs en 1968, le nombre augmente à 200'000 en 1974 pour atteindre un million en 1976 (INSEE ; Eymard-Duvernay, 1974, *Le chômage a augmenté de 12 % entre mars 1973 et mars 1974*).

² Gerald Allan Cohen a travaillé sur ces questions en reprenant les travaux de John Rawls sur la Théorie de la Justice, ainsi que sur l'égalité des ressources qui laisserait passer des inégalités arbitraires. À ressources égales, les individus ayant des besoins plus difficilement satisfaisables devront soit réviser leurs besoins, soit se contenter d'une satisfaction plus faible. Alors que si les ressources étaient allouées selon les besoins, le rôle d'une société étant de garantir le bien-être de tous, plus de ressources seraient allouées aux individus ayant des besoins plus onéreux ou difficilement réalisables.

Comme le souligne Jacques Godbout, la société marchande ne vise pas non plus à satisfaire le consommateur en lui fournissant un bien pour répondre à un besoin exprimé. Il cherche désormais à satisfaire un certain besoin du producteur, qui, s'il parvient à vendre son produit, serait alors satisfait (Godbout et Caillé, 1992). C'est alors la nécessité de stimuler la demande, signifiant alors une modification des besoins des individus, et la perspective d'un surplus qui stimule les processus de production, et non plus le besoin lui-même (Buclet, 2011a). L'attrait du profit a pris le dessus, « la finalité des sociétés de capitaux [étant] de rémunérer les capitaux placés », où c'est le résultat financier qui prime (Draperi, 2009, p.17 ; Caillé, 2011). La question du *sens* de ce mode de fonctionnement est alors uniquement tournée vers celle du profit économique, occultant alors certains aspects du bien-être.

Outre la pertinence des moyens proposés par la société de consommation pour le bien-être, des disparités apparaissent entre les individus qui ne ressentent pas de la même façon l'épuisement des ressources et les dégradations écologiques engendrées par celle-ci (Layard, 2007). La consommation, marqueur d'appartenance à sa classe sociale ou au fait de s'apparenter à une autre, permet de satisfaire ce besoin de reconnaissance. Dès lors, la consommation n'est plus un moyen de satisfaire ses besoins mais bien un moyen de se différencier. Ce besoin de différenciation semble s'accélérer avec l'accroissement du taux de renouvellement des produits. Il *faut* avoir le dernier modèle sous réserve d'être dépassé.

Cette incitation a entraîné une société duale, où les individus seraient à la fois exclus et dépendants du système qui aurait réduit le paupérisme des sociétés traditionnelles (Bourg, 1997). La consommation a, en partie, rompu certains liens sociaux que les individus tentent de renouer, ou de combler, par cette même consommation. Cette modernité, associée au progrès technique et au développement, est dénoncée comme étant à l'origine de ces nouvelles formes de pauvreté.

L'accélération de la consommation, que ce soit quantitativement ou par la valeur des biens consommés, engendre un sentiment de pénurie. Associé à ce sentiment, l'effritement du mythe de l'abondance laisse apparaître alors un risque de voir disparaître ce moyen de reconnaissance sociale, renforçant alors ce besoin de consommation (Cahuc et al., 2001 ; Baudrillard, 1970). Les *mass media*, outre d'avoir la force inouïe de créer une sollicitude (Tsang, 2014), sont là pour rappeler sans cesse ce risque aux homo oeconomicus en quête de bonheur¹.

Ce cycle de dépendance est soumis à controverse parmi les économistes. Certains penchent pour dire que les individus sont guidés par une main invisible, d'autres pensent qu'ils ont une liberté de choix leur permettant de décider seuls de leurs achats, et plus généralement de la façon dont ils peuvent atteindre le bonheur. La sociologie de la consommation, phénomène qui à travers des codes et des signes extérieurs pousse toujours davantage les individus à répondre à des besoins d'estime et d'auto-accomplissement, met en avant que l'acquisition de biens par « dépendance » semble être importante. Ce cycle de dépendance participerait à l'individualisation grandissante de la société alors centrée sur les objets acquis, avec une perte de savoir. Même les

¹ Jean Baudrillard souligne que la publicité, appartenant à ce *mass media*, parvient à faire de la naissance d'un objet un « véritable événement » et surtout, d'avoir la « force inouïe de ne pas mentir » aux consommateurs.

individus qui souhaiteraient s'éloigner de cette société de consommation seraient rattrapés par de nouvelles sources de dépendance à travers de nouveaux codes et signes (Bourg, 1997). Un recentrage sur une consommation « minimum », « essentielle », « juste » ou par d'autres réseaux d'approvisionnement n'y ferait rien. Dans un même temps, cet éloignement de la société marchande revient à se différencier de la « masse consommatrice »¹. Ce qui renvoie alors à la même question : comment sortir de ce mode de vie où la différenciation passe d'une façon ou d'une autre par la consommation ? La consommation dans les sociétés occidentales reste un élément structurant des relations sociales (Baudrillard, 1970). La domination du paradigme positiviste des sociétés, où l'individualisme augmente avec le mythe de l'abondance, implique une divergence entre les finalités déclarées des politiques et industriels avec les conséquences vécues par les individus (Sierra et al., 2009).

Les sociétés poursuivent leur développement qui s'accompagne d'une érosion de certaines valeurs morales, une perte de repères éthiques et un bannissement de la question du sens même de l'existence ou d'une reconnaissance de la société envers l'individu. André Gorz (2003) parle de consommationnisme pour notamment désigner une approche purement mécaniciste de l'organisation de la vie en société fondée sur la croyance d'une corrélation entre le bien-être et l'accès à la possession matérielle. Celle-ci a progressivement renforcé, et justifié, l'existence de normes qui s'apparenteraient finalement à des « mythes » (Buclet, 2011a) et selon lesquels la rationalité économique serait la seule norme comportementale (Polanyi, 2008 ; Laval et Caillé, 2002). L'éloignement d'un monde commun caractérise la crise de la modernité, qui, selon Hannah Arendt, doit être nuancée². Christian Laval résume ainsi ce « désenchantement du monde » (Latouche, 2006b, p.314) : « le tramway marche, certaines causes produisent certains effets, mais nous ne savons plus ce qu'est notre devoir, pourquoi nous vivons, pourquoi nous mourons » (Laval et Caillé, 2002, p.427).

¹ Le phénomène des médias de masse et de la société de masse, de la concentration du pouvoir, de la course aux armements et l'évolution de la technique sont autant de facteurs faisant penser à Karl Polanyi que la transformation démocratique de la société sera d'autant plus dure, et par conséquent, l'accès à une « authentique liberté individuelle » également (Polanyi, 2008, p.16).

² Dans *Lettres à Jules Monnerot de 1954* d'Hannah Arendt, reprise dans *Qu'est-ce que le religieux ?* (2003 de)la Revue du MAUSS semestrielle, n° 22.

2. LES LIMITES DU MODELE DE DEVELOPPEMENT

La perte de cet intérêt global est tout d'abord abordée en tentant de comprendre les conséquences de la société moderne sur le tissu social puis sur l'environnement naturel.

2.1. LES CONSEQUENCES DE LA SOCIETE DE CONSOMMATION

Les déséquilibres écologiques, de par leur évolution en termes de spatialité ou de gravité, ont mené à la mise en place de toute une série de mesures afin de garantir, ou maximiser, la disponibilité en ressources. Cependant, les solutions proposées ne sont pas toutes efficaces. Dans certains cas, elles favorisent la poursuite d'un effritement social accompagné de celui des valeurs.

Les déséquilibres écologiques

LA PERTE DE BIODIVERSITE

La biodiversité est une affaire d'interactions au sein de chaque espace, d'échelles fonctionnelles ou de groupes d'individus¹. Elle se voit menacée par la destruction ou la dégradation des écosystèmes naturels ou gérés par l'être humain (fermes, exploitations de l'agro-industrie, villes, etc.), par l'exploitation non adaptée de la biodiversité, les invasions d'espèces allochtones ou encore par le réchauffement du système climatique qui perturbent les cycles biogéochimiques² (GIEC, 2013). Malgré d'importants enjeux soulevés par cette perte (préservation des écosystèmes, bien-être des populations et développement des sociétés (Diamond 1997 et 2006), ce n'est que récemment que la préoccupation pour la perte de la biodiversité s'est accrue (Encadré 1.3). La complexité du sujet peut être une des justifications possibles (Buclet, 2011a ; Aubertin et al., 1998).

¹ Le remplacement du terme « diversité écologique » par celui de « biodiversité » est significatif des évolutions de l'appréhension des problèmes liés à sa perte. D'un ensemble de questionnements scientifiques issus des théories de l'évolution, les débats et travaux se sont décalés à des enjeux désormais géopolitiques et industriels, globaux comme locaux (Aubertin et al., 1998).

² Un cycle biogéochimique se définit en sciences de la Terre comme le processus de transport et de transformation d'un élément au sein des grands réservoirs (géosphère, atmosphère et hydrosphère). La biosphère, qui se retrouve dans ces réservoirs, a une capacité de régulation grâce aux différents cycles biogéochimiques. Le cycle de l'azote, du carbone, de l'eau ou du phosphore sont importants mais il en existe énormément d'autres (<http://www.enviroliteracy.org/subcategory.php/198.html>, consulté le 19/09/13).

Encadré 1.3. L'émergence de la préoccupation de la biodiversité au grès de l'évolution des différentes visions du monde

Certaines formes de « protection de la nature » trouvent leurs origines dans les croyances et l'idéologie des peuples. La coupe, la taille ou même la transplantation d'un olivier sacré étaient déjà strictement interdits dans la Grèce Antique. Marie Bonnin (2004) rappelle qu'il faut attendre le 19^{ème} siècle et l'apparition des premières interrogations sur l'épuisement des stocks de population de certains mammifères marins pour voir émerger les premiers traités relatifs à la protection des espèces. À cette époque, les interrogations portent sur l'avenir et le maintien d'une activité économique. Par la suite, les mesures de protection s'étendent également la protection d'espèces « utiles » à l'humain. Le cas échéant ou en cas de nuisibilité, une espèce peut être autorisée à être « détruite ». Il faut attendre la moitié du 20^{ème} siècle avant de voir apparaître des mesures pour la protection de la nature pour elle-même, sans considérer les potentiels bénéfiques immédiats pour les êtres humains, avec la convention internationale pour la protection des oiseaux en 1950.

Le véritable tournant dans la conception de la protection de la nature et de la biodiversité s'opère dans les années 1970, avec la considération des habitats afin de préserver la qualité des milieux de vie des espèces (convention Ramsar en 1971). Une vision plus globale impose avec le temps le maintien d'une diversité génétique maximale ainsi qu'une protection tendant vers une plus grande cohérence territoriale. L'isolement des habitats apparaît d'ailleurs à la fin du 20^{ème} siècle comme un obstacle majeur au maintien des populations animales par exemple. Encore aujourd'hui, les problèmes engendrés par la culture intensive est synonyme de conséquences négatives pour l'environnement de l'humain pour de nombreuses personnes, tout comme le morcellement des forêts et des espaces questionne les stratégies de maintien d'un réseau cohérent d'écosystèmes écologiques - ou semi-naturels - afin de préserver ou accroître la qualité de vie humaine.

La biosphère, grâce à une biodiversité essentielle à l'ensemble des écosystèmes, est à la base de nombreux bienfaits procurés aux individus¹ : services d'approvisionnement (aliments, ressources naturelles et médicales), services de régulation (la photosynthèse, la régulation du climat, la prévention de l'érosion, la pollinisation et les inondations, la prévention des maladies), services culturels (activités récréatives, paysagères, spirituelles), et, services de soutien (formation des sols, cycles des éléments nutritifs) (MEA, 2005). Certains de ces services écologiques sont aujourd'hui considérés comme un service quantifiable et monnayable². Quelle valeur donner à la production d'air ? À une espèce impliquée dans la décomposition du bois mort et à la formation de l'humus ? Cette valeur, monétaire ou non, varie-t-elle si cette espèce est menacée par la construction d'une autoroute ? Il n'existe pas de consensus (Mace et al., 2011) sur les relations

¹ La biosphère recouvre la diversité au sein d'une même espèce, entre les espèces et entre les écosystèmes. « C'est la sphère de la matière et de l'énergie que véhiculent les grands cycles biogéochimiques. L'interface avec l'économie s'établit alors au travers des flux physiques et matériels qu'elle prélève et transforme et non par les flux monétaires » (Ambroise-Renault, 2011, p.108).

L'écosystème peut être défini comme un tout fermé et formé par un milieu et ses organismes animal et végétal y vivant.

² L'économie écologique, courant voisin mais distinct de l'économie de l'environnement, attache à l'évaluation du PIB l'évaluation du capital naturel correspondant aux moyens de production naturels dont dispose un territoire. Certains économistes pensent depuis plusieurs années à élaborer un « PIB vert ».

entre biodiversité et services écosystémiques et le débat se poursuit sur la considération de la biodiversité en tant que service ou en tant que capital.

La capacité d'un écosystème est influencée par la perte de biodiversité (Encadré 1.4). Or la diminution de cette capacité à offrir ces services aux êtres humains a des effets négatifs, plus ou moins directs, sur l'ensemble des processus liés aux écosystèmes. Cela concerne tant les dimensions alimentaires et sanitaires que la sécurité énergétique, la vulnérabilité, les relations sociales, les libertés de choix ou encore l'approvisionnement en matières premières¹.

Encadré 1.4. L'état de la biodiversité

Entre 1970 et 2008, la biodiversité a diminué dans son ensemble de 28 % (indice planète WWF) et 19'817 espèces s'avèrent menacées dans le monde en 2012 sur les 63'837 étudiées (selon la liste rouge de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN)). Bien que la majorité des scientifiques s'accordent sur des chiffres plus élevés, le rythme d'extinction des espèces le plus optimiste est décrit comme étant 50 à 500 fois supérieur à celui de l'extinction naturelle des espèces (Hubbel et He, 2011).

Alors que les estimations du nombre d'espèces sont sujettes à de nombreuses discussions², les controverses scientifiques autour de la biodiversité portent aussi sur les définitions des termes *espèces*, *race*, *gène* et sur l'appréciation et les causes des menaces. Le nombre d'espèces recensées augmente tous les jours, relativisant dans une certaine mesure l'amplification des menaces d'extinction d'espèces (moins de 10 % des insectes et moins de 1% des bactéries et des virus seraient connus contre plus de 95 % pour les mammifères et les oiseaux). Les controverses portent également sur les conséquences ou la part de responsabilité imputée aux principaux responsables de la perte de la biodiversité.

Pour ne prendre que cet exemple, les pratiques et les politiques agricoles illustrent l'influence directe entre celles-ci et la protection de la diversité naturelle. La présence d'une biodiversité représente un filet de sécurité assurant à la fois la sécurité alimentaire et énergétique³ : elle renforce l'adaptabilité de certaines populations face à des perturbations économiques ou écologiques extérieures. La disponibilité d'un large éventail d'aliments constitue une protection contre la propagation de nombreux agents pathogènes, renforçant ainsi les processus de protection de santé. Les pressions accrues sur les écosystèmes engendrent ainsi d'importantes pressions sociétales, dont une réduction des capacités des individus à subvenir à leur besoins. Le lien entre pauvreté et baisse de la biodiversité a d'ailleurs été démontré dans de nombreux travaux (Rahnema, 2003). La réduction des ressources disponibles implique une concentration et un

¹ Le processus consultatif vers un *International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity* (IMoSEB) a été lancé en 2005 en vue de garantir la conservation de la biodiversité. Suite à un accord international obtenu par le PNUE, il a débouché en 2010 à la création d'une plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IpBes).

² D'autres études estiment que le nombre total d'espèces vivant sur la planète oscille entre 3 et 100 millions, identifient 350'000 espèces végétales dans le monde (dont 60'000 seraient menacées) et recensent entre 1'200'000 et 1'500'000 espèces animales (Aubertin et al., 1998).

³ Le manque de moyens de chauffer les habitats, de cuisiner et de disposer d'eau potable rend vulnérables les populations (maladies, malnutrition).

surenchérissement des extractions de celles-ci, aggravant des pénuries et accélérant la perte de la biodiversité. Sous couvert de préservation de l'environnement naturel et de réduction de la pauvreté, des solutions techniques et industrielles sont proposées (Rahnema, 2003).

L'essor de l'agro-industrie, et de l'agrobusiness plus généralement, est en partie fondé sur la préservation et l'accroissement du bien-être des populations. Elle n'est finalement que le résultat de politiques intimement liées au régime économique conventionnel aux conséquences, nous le verrons, parfois néfastes sur le plan social. Malgré l'importance aujourd'hui démontrée de la biodiversité pour les sociétés, le rythme actuel de la perte de biodiversité n'indique en rien un potentiel ralentissement en dépit de débats quant à la gravité de cette perte (Encadré 1.4)¹. Parmi les dynamiques menaçant la biodiversité, deux vont connaître une croissance particulièrement importante au cours des cinquante prochaines années. Il s'agit de l'intensification agricole et du changement climatique, qui par le biais de l'accroissement démographique et de la surexploitation des ressources, constituent déjà des sources principales de diminution de la biodiversité (MEA, 2005).

Partant du fait que ces changements sont inhérents aux activités humaines à divers degrés, la question est de savoir pourquoi la perte de biodiversité continue de s'accélérer en touchant l'ensemble des écosystèmes. Nous verrons que les politiques mises en œuvre pour ralentir ce rythme sont loin d'être adaptées : manque de connaissance des mécanismes des services écologiques, de volonté ou d'actions pertinentes. L'intégration de ces services dans une logique marchande n'est pas sans causer des difficultés pour la préservation de la biodiversité, à l'image de l'industrialisation de l'agriculture face à la préservation de cultures dites paysannes, ou la multiplication d'espèces invasives découlant des échanges désormais mondialisés².

Divers éléments écologiques et socio-économiques sont à l'origine de ces changements qui apparaissent de plus en plus problématiques. La section suivante présente rapidement les divers problèmes écologiques actuels ainsi que les éléments participant à leurs aggravations ou influant sur les moyens mis en œuvre pour les résoudre.

L'EVOLUTION DES PROBLEMES ECOLOGIQUES

La communauté scientifique mondiale, appuyée par des instances internationales, s'accorde aujourd'hui sur l'existence de déséquilibres écologiques de grande ampleur, tels que le réchauffement du système climatique ou la concentration accrue des gaz à effet de serre (GES) (GIEC, 2008). Bien que des changements de cette importance puissent avoir eu lieu par le passé,

¹ Les contaminations engendrées par l'agro-industrie sont aujourd'hui très controversées et les dépendances ou les pertes de savoir-faire engendrés par le modèle agro-industriel, fondé sur des ressources non renouvelables, sont fortement dénoncées. Le film *Le monde selon Monsanto* de Marie-Monique Robin (2008) a notamment relancé des débats à ce sujet.

² Sans oublier que certaines importations d'espèces ont été bénéfiques pour le développement de certaines sociétés, les conséquences de l'invasion d'espèces (notamment des algues ou espèces cultivées envahissantes) vont de la transmission de maladies à la fragilisation de l'ensemble des espèces pouvant engendrer un accroissement des risques sanitaires.

un consensus se dégage sur le rôle des comportements humains sur leur aggravation (Rockström et al., 2009)¹. Les divers phénomènes à l'origine de ces dérèglements semblent se renforcer mutuellement et sont porteurs de graves problèmes écologiques et sanitaires. Plus que le constat physique de ces déséquilibres, leur nature désormais globalisée et irréversible implique des conséquences pour ceux qui les subissent mais aussi pour ceux en charge de leur résorption, ou du moins de leur réduction. Voyons les différentes évolutions.

L'ÉVOLUTION SPATIALE

Les problèmes affectant l'environnement naturel se sont toujours produits, en témoignent les feux de brousses à l'ère paléolithique (Diamond, 2006), la gestion des eaux usées dans la Rome Antique ou les fumées de combustion du charbon au Moyen-âge (Leduc et Raymond, 2000). Les conséquences de ces problèmes touchaient essentiellement les populations en étant à l'origine, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Cependant, de nouveaux problèmes sont apparus et touchent dorénavant des zones géographiques extrêmement importantes, voire mondiales, comme dans les cas des gaz à effets de serre ou du trou dans la couche d'ozone. Bien que ce dernier soit relativement localisé, la similitude entre ces deux problèmes concerne l'externalisation des conséquences. La déconnexion entre le lieu d'origine d'un problème et celui où les conséquences se manifestent mène à deux constats. Le premier est celui de l'« invisibilité » du problème pour ses « générateurs », conscients ou non des conséquences de leurs actes. Le second est celui d'une injustice pour ceux qui le subissent. Dans certains cas, les individus à l'origine des émissions ressentent également les conséquences (contaminations locales), mais bien souvent, les populations affectées ne sont pas les (principales) responsables, comme c'est le cas pour le trou de la couche d'ozone ou la hausse du niveau de la mer. Loin d'être de gros consommateurs de réfrigérateurs et plus généralement de gaz fluorés, les écoliers patagoniens doivent se protéger des radiations d'ultraviolets B durant leurs récréations. Les habitants de l'atoll de Carteret sont considérés comme les premiers éco-réfugiés officiels, contraints de quitter leur espace de vie en raison de la montée des eaux attribuées au réchauffement climatique, tandis que l'exil est sérieusement envisagé en Océanie aux Kiribati pour des raisons semblables². Le panache de césium 137 émis suite à l'accident de Fukushima atteindrait le nord-ouest de la côte américaine en 2014³ (Rossi et al., 2013).

Cette déconnexion géographique complique la prise de conscience des conséquences d'un mode de vie et d'un fonctionnement d'une société pour deux raisons. Tout d'abord, à moins

¹ À une moindre échelle, l'urbanisme joue un rôle dans ces déséquilibres : le modèle de la ville éclatée se trouve être également responsable non seulement de l'épuisement accéléré des ressources fossiles mais également des GES et des dérèglements qui y sont liés. Bien que controversé, le fameux graphique de Peter Newman et Jeffrey Kenworthy (1989, *Cities and automobile dependence: An international sourcebook*) démontre que la consommation annuelle de carburant par citadin est en relation inverse très marquée avec la densité urbaine par exemple.

² Bien que des projets futuristes biomimétiques, c'est-à-dire qui s'inspirent d'écosystèmes tout en y intégrant l'organisation et les technologies humaines, proposent des « villes amphibies » afin d'abriter les futurs réfugiés, tel que le projet Lilypad imaginé par l'architecte Vincent Callebaut (2009).

³ Dans l'article *Multi-decadal projections of surface and interior pathways of the Fukushima Cesium-137 radioactive plume* (Rossi et al., 2013).

de disposer d'une information quant aux problèmes engendrés par la consommation d'un produit¹, l'éloignement spatial rend ces derniers inexistant pour le consommateur. Celui-ci n'a donc aucune raison de modifier ses habitudes. Ensuite, même en connaissance de cause, le manque de respect ou de solidarité peut amener un consommateur à poursuivre son mode de vie, les conséquences ne l'affectant point, du moins directement et à court terme. Dans les deux cas, la déconnexion entre l'ensemble de la chaîne d'acteurs liée à un produit et les individus affectés par les conséquences de son cycle de vie ne facilite pas un changement de cap. La déconnexion entre les bienfaits procurés par la consommation d'un produit et les conséquences sur le bien-être ne concernent plus forcément les mêmes individus.

Nous verrons que cette déconnexion diminue les possibilités des individus affectés d'agir sur ce système pour en réduire les conséquences non désirées. À défaut de subir les conséquences de leurs propres actions (contamination par pesticide de ses propres légumes dans son potager), la proximité entre les problèmes écologiques et ceux en étant à l'origine facilite une interaction entre « pollueur » et « affecté ». C'est le cas lorsqu'il s'agit de s'accorder avec son voisin amont quant à l'utilisation de l'eau. Au contraire, la globalisation et l'externalisation des problèmes écologiques complexifient leur résolution. Notamment par la perte de proximité géographique entre interlocuteurs, mais également par l'existence de nombreuses frontières administratives et institutionnelles.

L'IRREVERSIBILITE ET L'IMPREVISIBILITE

Ajouté au caractère spatial des problèmes écologiques, vient celui lié à l'irréversibilité de ceux-ci. Le changement profond généré par la remise en question du modèle de développement trouve une résonance dans le débat scientifique : les notions d'irréversibilité et d'imprévisibilité prennent une nouvelle place dans la société (Prigogine, 2001)². La nature des problèmes écologiques renforce l'incertitude quant à la nature et à la force des conséquences sur la société (Hache, 2011)³ et, par conséquent, sur les mesures à prendre afin de rééquilibrer le système. Les conséquences des dérèglements climatiques, de l'utilisation poussée des pesticides et des organismes génétiquement modifiés (Callon et al., 2001), sont par exemple aujourd'hui méconnus malgré quelques pistes de réponses divergentes. Ce caractère irréversible et imprévisible des

¹ Comprenant ici l'ensemble du cycle de vie d'un produit, c'est-à-dire du berceau au tombeau. Il s'agit donc de problèmes liés directement à la consommation directe, mais également celle liée à l'éloignement entre les producteurs et les populations affectées par les problèmes écologiques qui en découlent.

² Le physicien chimiste Ilya Prigogine remet en cause les théories statiques et promeut les notions d'irréversibilité et d'imprévisibilité : « Le résultat de notre recherche est en effet l'identification de systèmes qui imposent une rupture de l'équivalence entre la description individuelle (trajectoires, fonctions d'onde) et la description statistique d'ensembles. Et c'est au niveau statistique que l'instabilité peut être incorporée dans les lois fondamentales. Les lois de la nature acquièrent alors une signification nouvelle : elles ne traitent plus de certitudes mais de possibilités. Elles affirment le devenir et non plus seulement l'être » (Prigogine, 2001, p. 179).

³ « Depuis maintenant quelques années, les sciences ne viennent plus clore des incertitudes mais ajouter de la complexité : au lieu de suspendre le cours incertain des controverses politiques juridiques, morales, les sciences ajoutent leurs propres incertitudes [...]. Le quatrième rapport du GIEC insiste à chaque page sur le caractère « vraisemblable », « probable », « incertain » de ses conclusions » (Hache, 2011, p.73, *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*).

conséquences de la société pose question. Les acteurs en étant à l'origine, de façon plus ou moins directe, peuvent-ils être les décideurs des politiques dites de soutenabilité ?

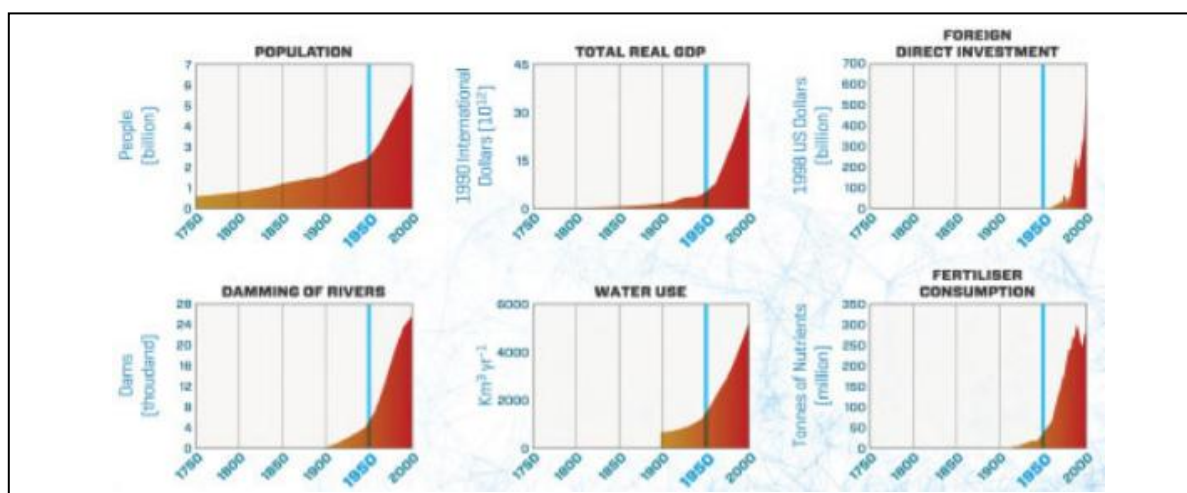
La nature globalisée, imprévisible et irréversible des problèmes écologiques, influant sur les modes de vie des individus, interroge donc les capacités des sociétés humaines à atteindre leur finalité. Cette prise de conscience des problèmes écologiques, et de leur nature, a déjà participé à la remise en causes de certitudes passées. Les grands désastres écologiques du 20^{ème} siècle considérés comme des conséquences du régime économique conventionnel (Minamata, Seveso, mer d'Aral, Fukushima, marées noires, etc.) (Lemarchand, 2000 ; Maréchal, 1991) et soumis aux lois de la compétitivité et du rendement, constituent autant de brèches dans la représentation de la domination de l'être humain sur la nature. Cette prise de conscience est d'autant plus grande que le problème des ressources disponibles ne l'a qu'accentué.

La disponibilité des ressources

Un rapide état des ressources dans le monde montre que la situation est préoccupante en termes de disponibilité de ressources vitales pour le bien-être, voire la survie de nombreuses personnes¹. Outre une rareté des espèces animales et végétales, la rareté des autres ressources s'accroît (Encadré 1.5). Il s'agit ici de constater les causes principales de cette situation afin de comprendre par la suite l'efficacité des mesures prises afin d'y remédier.

L'explosion de la consommation de biens et de services suite à l'essor de la société marchande a engendré un accroissement des flux de matières et d'énergie de type exponentiel (Steffen et al., 2005) (Figure 1.2). Les causes en sont l'augmentation démographique mondiale mais également le nombre croissant et la nature des activités exercées et des flux les supportant.

Figure 1.2. L'accroissement de la population, de la consommation de divers produits depuis deux siècles (source : Steffen et al., 2005)



¹ Bien qu'omniprésentes depuis une vingtaine d'années dans les discours scientifiques et politiques (RARE, 2004), les relations conflictuelles entre le milieu naturel et le développement sont anciennes. Déjà au 18^{ème} siècle, les courants tels que le malthusianisme ou le naturalisme appellent à la préservation de l'environnement naturel et dénoncent l'épuisement des ressources naturelles (Guyonnet, 2007, *Ville et quartiers durables: l'affirmation de nouvelles ambitions urbaines*).

Encadré 1.5. L'état des ressources dans le monde en 2013

Ressources hydriques

Constant depuis plus de quatre milliards d'années, le stock des ressources mondiales en eau douce par habitant diminue néanmoins depuis deux cents ans, et de façon exponentielle depuis cinquante ans. Un individu disposait de 15'000 m³ par an en 1900, de 8'000 en 2006, et la prévision est de 4'000 en 2040. Ajouté à cela, la répartition de cette ressource est très hétérogène (disparité des précipitations et des zones en stress hydrique). Enfin, la qualité de l'eau, vitale à la sécurité alimentaire à l'échelle de la planète, reste très inégalitaire. 1,5 milliard de personnes seraient touchées dans le monde par des « maladies de l'eau » (gastroentérites, hydriques, bilharziose, onchocercose, etc.) (Déclaration sur l'eau, Kyoto, 2003). La pression démographique ne fait qu'accroître ces problèmes.

Ressources énergétiques et minières

La production des principaux métaux a doublé, tirée par les demandes indiennes et chinoises, en vingt ans. L'industrie aura bientôt plus que triplé le nombre de métaux utilisés dans ses procédés. Excepté six métaux abondants (fer, aluminium, silicium, magnésium, manganèse et titane), la grande majorité des métaux est rare (dont le cuivre et le nickel), voire très rare (petits métaux et métaux précieux) (Bihoux et De Guillebon, 2010). Eu égard au régime actuel de consommation, les réserves d'énergie sont estimées à 230 ans de réserves pour le charbon, 70 ans pour le gaz, 50 ans pour le pétrole. La fin du stock militaire d'uranium, aujourd'hui utilisé pour le civil suite au déficit d'extraction en 1991, est annoncée pour 2015 (Merlin, 2008). Enfin, une des problématiques est le taux de concentration moyenne des minerais, dont l'extraction consomme aujourd'hui entre 8 et 10 % de l'énergie primaire (Bihoux et De Guillebon, 2010).

Ressources alimentaires

En 2007, la faim touchait de fait 923 millions d'individus sur Terre, soit 80 millions de plus qu'en 1990-92, la période de référence pour l'objectif de réduction de la faim du Sommet mondial de l'alimentation (FAO, 2008). Alors qu'elle n'avait cessé jusque là de se replier (FAO, 2008), la famine a sensiblement progressé au cours de la dernière décennie, malgré l'espérance que « le développement des forces productives et le progrès de la sagesse humaine, espérait-on, viendraient un jour à bout » (Dupuy, 2002, p.49). Les estimations prévoient la nécessité de doubler la production agricole avant 2050, alors que dans un même temps, cinq à dix millions d'hectares de terres agricoles disparaissent chaque année (ONU, 2010).

Malgré le premier choc pétrolier alors révélateur de la dépendance de l'économie face aux ressources naturelles, cette augmentation n'a jamais cessé¹. Pendant que les classes moyennes stagnent ou déclinent actuellement en occident, elles émergent dans les pays dits en développement et représentent un gigantesque marché pour les entreprises². L'évolution des

¹ Les ressources « naturelles » désignent « des biens non produits et non productibles par l'homme et répondant néanmoins à une demande des hommes » (Godard, 2004, p.6).

² L'enrichissement « économique » mondial s'exprime par un surgissement de la classe moyenne mondiale qui passerait dans la zone Asie-Pacifique de 525 millions en 2009 à 1'740 millions en 2020 et à 3'228 millions en 2030 (PNUD, 2013). En revanche, en Europe cette part stagnerait (respectivement 664 millions, 703 millions et 680 millions) et déclinerait aux États-Unis d'Amérique (respectivement 338 millions, 333 millions et 322 millions). Globalement, les pays émergents représenteraient une consommation annuelle de 23'300 milliards d'euros (Faujas, 2013, *Le nouveau monde des classes moyennes*, Le Monde 27 mars 2013).

habitudes d'achat amène à consommer de nouveaux produits, tels que le vin, le chocolat, la viande ou le lait. Elle amène également un accroissement des besoins en transport, du fait d'un accroissement à la fois lié au nombre d'opérations dans la production d'un bien qu'à la distance parcourue (Steffen et al., 2005).

Les stratégies des fabricants et des entreprises de distribution, vouées à vendre toujours plus de produits, sont en phase avec le paradigme de l'obsolescence programmée. Afin de renouveler rapidement les produits, ces stratégies combinent une réduction de la durée de vie des biens avec des techniques de commercialisation adaptées visant à créer et accroître les besoins. Il a été estimé qu'entre 65 et 137 milliards d'euros pourraient être économisés par les consommateurs allemands en allongeant la durée de vie des produits¹. L'obsolescence accroît les coûts de traitements des déchets, participe à la disparition des réparateurs locaux voire du système de protection sociale². Les changements technologiques des années 1950 n'ont fait qu'accélérer ces phénomènes d'obsolescence, notamment avec les produits électroniques³. Les fabricants rappellent aujourd'hui que le recyclage croît, en omettant de préciser que les déchets augmentent également depuis les années 1960 à un rythme de 1 à 2 % par an (ADEME, 2009)⁴.

L'ACCENTUATION DES PROBLEMES ECOLOGIQUES

Les ressources naturelles renouvelables sont les ressources dont la reproduction s'effectue en un temps court (production animale, végétale, etc.) ou dont la consommation n'entraîne aucun épuisement. Les ressources non renouvelables ont un temps de création dépassant amplement le temps d'une vie humaine. Malgré la distinction entre ces deux types de ressources au début des années 1900 (Claval, 2001), la consommation des ressources non renouvelables s'est accrue jusqu'à aujourd'hui. Il n'y a pas eu de transfert entre les deux, et ce malgré une prise de conscience des conséquences des ruptures⁵.

Au lieu de cela, et pour pallier les ruptures, les ressources proviennent soit de plus loin, soit sont remplacées par d'autres ressources à exploiter. Cette dernière solution ne fait que déplacer le problème sans le résoudre dans le fond. Par exemple, la substitution du pétrole par du

¹ Voir Geplante Obsoleszenz, <http://www.murks-nein-danke.de/blog>, consulté le 01 octobre 2013.

² « Le consommateur qui n'a pas d'autre choix que de consommer *low cost* en raison de son faible revenu, arbitre contre son intérêt de salarié et de futur retraité. C'est là la cruelle ironie de cette prétendue démocratisation de l'accès aux biens et aux services. » Benoît Hamon, intervention du 25 juin à l'Assemblée nationale sur l'obsolescence programmée.

³ Les français renouvellent leur ordinateur tous les trois à quatre ans, un téléphone portable tous les dix-huit mois. La consommation énergétique des produits *high-tech* est évaluée en France à 13,5 % du total de la consommation électrique, soit 5 % des émissions de gaz à effet de serre (Breuil et al., 2008, *TIC et Développement durable*. Conseil général de l'environnement et du développement durable). Voir également l'article Bonny, A. (2006). *Le Design, essais sur des théories et des pratiques, chapitre sur l'histoire du design dans la seconde moitié du XXe siècle..*

⁴ Ce qui engendre un accroissement du coût des produits, un gaspillage plus important des ressources et des nuisances liés à la gestion des déchets (transports, traitements, mâchefers, etc.). Sabine Barles (2010) rappelle que le recyclage n'est pas suffisant et que selon les territoires étudiés, son application n'améliorerait pas forcément le bilan sur la production de matières premières.

⁵ Les énergies renouvelables représentaient 13,5 % de la consommation totale d'énergie commercialisée dans le monde en 2005 et 18 % de la production mondiale d'électricité. La biomasse et les déchets assuraient alors l'essentiel de cette production commercialisée, soit 10,6 % (Observatoire de l'énergie, 2006, *Réflexions sur la valorisation non alimentaire de la biomasse*).

biocarburant a décalé le débat de la rupture des stocks de pétrole aux effets d'aménagement du territoire. Les cultures destinées au biodiesel mobilisent d'importantes surfaces agricoles, ce qui renvoie aux problématiques liées aux modes de culture intensifs et conventionnels (contamination, appauvrissement des sols, expropriation, etc.)¹.

Le cas échéant, c'est-à-dire en cas de rupture d'une ressource ou de difficultés à s'approvisionner pour cause de conflits par exemple, de nouveaux procédés d'extractions ont été conçus. Or ces derniers sont de plus en plus nocifs (sables bitumeux), requièrent des quantités croissantes d'intrants (agriculture conventionnelle) et peuvent engendrer des effets à long terme (industrie nucléaire). Les mondes industriels, politiques et économiques avancent la nécessité et les avantages de ces derniers, en proposant un certain nombre de mesures visant à réduire les impacts de ces procédés.

LES SOLUTIONS PROPOSEES

L'écoconception, par le biais d'améliorations technologiques, est une démarche visant à réduire les impacts d'un produit sur l'environnement, notamment par une réduction de la quantité de ressources utilisées au cours du cycle de vie des produits (Schiesser, 2012). Cependant, malgré ses efforts organisationnels et / ou techniques, l'accroissement de la consommation engendre finalement des prélèvements toujours plus importants des ressources (Buclet, 2011a). Cet effet rebond (Encadré 1.6) suscite de nombreux débats au sein des sciences environnementales, mais aussi au sein de la communauté travaillant sur l'écologie industrielle.

Encadré 1.6. L'effet rebond

L'effet rebond peut être défini comme « l'augmentation de consommation liée à la réduction des limites à l'utilisation d'une technologie, ces limites pouvant être monétaires, temporelles, sociales, physiques, liées à l'effort, au danger, à l'organisation » (Schneider et al., 2001). Pensée meilleure d'un point de vue environnemental, une solution peut *in fine* engendrer des dommages plus importants que son absence. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production, en réduisant les coûts par unité, peut dégager des économies permettant au consommateur d'acquérir une plus grande quantité de produits. De même, le gain financier issu d'une meilleure isolation d'une maison peut être réinvesti dans l'achat d'une seconde voiture ou dans de lointains voyages. La relocalisation de la production maraichère en Hollande, effectuée sous serre et avec l'objectif de réduire les transports, engendre une consommation énergétique supérieure à celle de l'importation de tomates produites en saison dans l'hémisphère sud. L'effet rebond n'est donc pas uniquement lié à l'efficacité des procédés mais aussi à la sobriété. Les améliorations de notre environnement proche peuvent mener à un accroissement de la consommation, les conséquences n'étant pas ressenties directement puisqu'étant externalisées (augmentation des distances parcourues par l'existence de transport plus rapide). Les nouvelles consommations engendrées peuvent ainsi réduire les bénéfices écologiques préalablement acquis (Lifset, 2002).

¹ De multiples études visant les agrocarburants établissent des bilans environnementaux mauvais, loin des exigences de soutenabilité de l'Union Européenne. Le biodiesel issu de l'huile de palme, de soja et de colza serait responsable d'émissions plus importantes que le diesel d'origine fossile (ADEME, 2012b, *Revue critique des études évaluant l'effet des changements d'affectation des sols sur les bilans environnementaux des biocarburants*, 20 mars 2012).

Depuis la révolution industrielle, l'accroissement des rendements économiques ne dépend pas uniquement de l'appât du gain grandissant de l'homo oeconomicus, dont découle la création permanente et exponentielle de biens. Il est également issu d'une énergie accessible à bas prix et qui a permis une croissance de la production par un accroissement des rendements. Or, la perte d'énergie à bas prix entraîne, afin de maintenir un pouvoir d'achat équivalent, une baisse de rendement (Flipo, 2008b). D'autres stratégies ont été proposées afin de contrer cette fâcheuse tendance allant à l'encontre du moteur économique qu'est la croissance. Certains, tels que William Nordhaus, pensent que l'épuisement des ressources mènera, in fine, à des arrangements technologiques qui combleront le manque de ressource. Ainsi, les limites de la disponibilité des ressources sont de nouveau repoussées, voire proscrites¹.

Mais qu'en est-il des conséquences de la conception de ces technologies ? Car même si la consommation en ressources « brutes » et énergétiques a pu diminuer ces dernières années grâce à une écoefficacité plus importante, les effets rebonds induits par ces techniques peuvent être très importants, tant sur le plan écologique que social.

L'effritement du tissu social et des valeurs

Les fondements de nombreuses sociétés reposent sur des valeurs spirituelles et religieuses. Les dommages causés aux écosystèmes et à leurs composantes (arbres, montagnes, rivières, sols) peuvent nuire à relations sociales au sein de celles-ci. Illustrons ces propos à partir d'un exemple précis. Le projet argentin-chilien Pascua-Lama laisse présager les conséquences profondes que laisserait celui-ci s'il se concrétise au sein de la communauté Diaguita. Reconnu comme peuple indien par l'État du Chili en 2006, celui-ci accorde une place centrale à la nature qui représente une valeur spirituelle très forte. La réalisation du projet minier, nécessitant le déplacement de deux glaciers et engendrant de nombreux dommages irréversibles avec une forte contamination des eaux au mercure et au cyanure implique une perte de repères et de valeurs affectant les relations sociales. Des conflits parfois violents ont éclaté suite à l'imposition de nouvelles activités économiques aux autochtones. Il en va de même avec la communauté des Ama Xhosa d'Afrique du Sud qui, selon ses dires, dépend entièrement de l'environnement. Indépendamment de la nature des causes, la perte de biodiversité influe non seulement sur les relations sociales, mais aussi sur la liberté de choix d'un individu ou d'une communauté. Comme nous le verrons, cela se traduit par des choix plus limités, affectant ainsi un volet fondamental de la dimension de liberté dans le bien-être, celui de la capacité d'un individu à agir tel qu'il l'entend. L'effondrement des populations d'espèces locales dans le lac Victoria, au profit des perches du Nil favorisées pour des raisons marchandes puis politiques, illustre les répercussions socio-

¹ Malgré la nécessité démontrée de l'interdiction du chalutage à plusieurs centaines de mètres de profondeur et la proposition d'un règlement en juillet 2012 par le commissaire Maria Damanaki d'ici à 2014, le dossier reste bloqué et la présidence de la Commission européenne ne l'avait même pas inscrite aux prochains Conseils des Ministres de la pêche (Valo, 2013, article *Le Monde L'interdiction de la pêche en eau profonde n'est pas pour demain*, le 20 septembre 2013).

économiques et écologiques engendrées et engendrant des conflits dans une région¹. Les graves conséquences socio-économiques ont créé ou aggravé des inégalités entre les populations et entre les différentes couches sociales, touchant ainsi à un des fondements de nos sociétés : l'égalité des individus. Ces disparités font apparaître d'importants écarts entre les individus qui ne ressentent pas de la même façon l'épuisement des ressources et les dégradations écologiques engendrées par la société de consommation et plus généralement, face à au régime économique désormais mondialisé. L'environnement des cadres est différent de celui des ouvriers ou l'accès à une éducation de qualité n'est pas égal pour tous².

Ajoutés aux conséquences liées aux activités anthropiques, des événements naturels provoquent également une perte de biodiversité. Le nombre et la gravité des catastrophes naturelles ont augmenté ces dernières décennies (CRED, 2010 ; Fabrégat, 2010). Des communautés côtières sont par exemple expropriées suite à des inondations provoquées par la disparition de protections naturelles telles que les mangroves ou les récifs coralliens. Cette vulnérabilité touchant certaines populations illustre un autre caractère d'inégalité subie suite à une perte de biodiversité. L'évolution des écosystèmes porte atteinte de manière disparate aux individus, les groupes sociaux les plus vulnérables étant ceux les plus durement touchés du fait de capacités plus faibles (CESE, 2011). Les agriculteurs de petites exploitations n'ont pas forcément les ressources financières suffisantes pour s'approvisionner en fertilisant ou en moyens technologiques qui permettraient de substituer certains services naturels non-rendus. Les changements structurels des sociétés ayant une incidence sur l'accessibilité aux ressources naturelles peuvent ainsi avoir des conséquences sur les services rendus par les écosystèmes. Les inégalités s'accroissent d'autant plus que les causes des dégradations sont lointaines. Les populations vivant sur un territoire riche en ressources naturelles ne sont pas forcément celles ayant un bien-être optimal, loin de là. Le commerce international a certes amélioré le bien-être de nombreuses personnes, mais d'autres en ont pâti comme ceux qui dépendent des ressources naturelles destinées désormais à l'exportation. La transformation de ces pays en producteurs de monoproduits exportables limite un développement pensé sur la réponse des besoins locaux (Estival, 2009). La mise en concurrence des différents groupes sociaux intéressés par de mêmes ressources pour des intérêts divergents, laisse éclater des conflits (Ostrom, 1990).

Ces constats liés aux problèmes écologiques mettent en avant le lien indéniable entre le local et le global. La nature « déconnectée » des problèmes écologiques, que ce soit de façon spatiale ou temporelle, ne facilite pas la prise en considération du bien commun. Restant dans cette quête perpétuelle de recherche du bonheur avec une dépendance à ce système grandissant, la crainte en l'avenir ne fait que renforcer l'attachement au système de consommation. Dénoncé

¹ En 1987, l'Organisation des Nations-Unis (ONU) rapportait que « la présence de la perche du Nil dans les pêcheries du lac Victoria comme étant un développement extrêmement positif du point de vue du bien-être humain » (Reynolds et Greboval, 1988, *Socio-economic effects of the evolution of Nile perch fisheries in Lake Victoria: a review*, p.148). En 2004, le film *Le cauchemar de Darwin* (Sauper, 2004) a permis de montrer les conséquences de la surpêche de ce poisson et les aberrations tant socio-économiques qu'écologiques de ce modèle.

² Le sociologue Razmig Keucheyan (2014) reprend le terme de « racisme environnemental », né dans les années 1980 aux États-Unis dans le cadre du mouvement pour une justice écologique, pour repenser conjointement les inégalités socio-économiques et les questions écologiques. Sa réflexion s'appuie sur les « inégalités écologiques » pour montrer que les différentes catégories de population sont inégales face au changement climatique par exemple.

comme étant responsable de l'effritement du tissu social, le régime participe aussi à l'affaiblissement des valeurs. La perte de proximité, la montée de l'individualisme et la recherche de reconnaissance par la différenciation semblent justifier, en partie, la perte d'intérêt collectif. C'est ce que la section suivante tente de l'expliquer.

LA MONTEE DE L'INDIVIDUALISME ET LES PERTES DE VALEURS

La parole n'est pas seulement utilitaire pour un individu, mais permet de créer des liens et d'entretenir un contact, de susciter l'intérêt mais aussi de se faire reconnaître (Flahault, 1978). Il s'agit finalement d'exister. Ce sentiment d'existence est tributaire des formes sociales et culturelles de l'environnement de l'individu. Le latin employait d'ailleurs comme synonyme de « vivre » l'expression « être parmi les hommes »¹.

Les premiers liens sont à l'origine du sentiment d'existence et de socialisation de tout être. La reconnaissance marque l'entrée de l'individu dans la vie sociale (Todorov, 2013)². Partant de ce constat, les relations, et leur atmosphère, constituent la toile de fond de l'existence humaine (Flahault, 2011). François Flahault parle alors de « bien commun vécu »³. Ce bien, immatériel, retranscrit un sentiment de bien-être, difficilement objectivable : une conversation entre amis, la simple présence d'autres individus, une ambiance. Ce bien commun vécu, bien qu'immatériel, implique néanmoins un versant immatériel. Un livre ou un écran, sujets à une activité individuelle, relie cependant différents individus entre eux.

Or, toujours selon cet auteur, les biens communs retiennent aujourd'hui moins l'attention que les « biens marchands ». Le désir d'exister est toujours le désir d'exister au regard des autres, engendrant des comportements de mimétisme, d'émulsion ou de rivalité. Les entreprises et la publicité l'ont bien compris. L'effet des biens est immédiatement visible, comblant rapidement un besoin de l'existence sociale. Les vêtements jouent en ce sens un rôle particulier en permettant de ressembler ou de s'éloigner d'un groupe. Un individu qui ne saurait exercer ce contrôle à travers l'habit, par exemple par pauvreté, serait privé de sa dignité.

La consommation matérielle devient alors un allier de cette existence sociale. La surenchère dans la quête de reconnaissance implique une consommation croissante de biens, en tentant de devenir plus « riche » que les autres et avec un désir sans limite (Flahault, 2003 se

¹ *Inter homines esse*, rappelé par Hannah Arendt dans *Conditions de l'homme moderne* (2003 [1958]).

² La reconnaissance est une notion vaste aux aspects extrêmement variés : elle peut être matérielle ou immatérielle, consciente ou inconsciente, aux mécanismes rationnels ou irrationnels, impliquant différentes facettes d'un individu (physique, intelligence, voix, silence, attitude, etc. (Todorov, 2013). Avec le temps, elle peut être procurée tant par des individus hiérarchiquement supérieurs ou inférieurs. Le maître a besoin de serviteur afin d'obtenir son statut, le professeur de ses élèves dépendant de lui, un artiste de son public. La reconnaissance est une relation asymétrique (on accorde la reconnaissance / on la reçoit). Elle peut également être indirecte, ou secondaire, lorsqu'elle n'est pas due au regard d'autrui mais par le simple fait que l'individu se retrouve pris par une interaction. Marek Edelman (2002, *Mémoires du ghetto de Varsovie*), survivant du ghetto de Varsovie, témoin de la nécessité de se dévouer à un autre individu afin d'accroître ses chances de survie.

³ Un « bien commun » est déterminé par les critères de non-rivalité (la quantité d'un bien n'est pas réduite par le fait que d'autres en bénéficient) et de non-exclusion (l'accès à ce bien est libre). Un bien commun vécu, outre ces deux critères, induit également que la production de ce bien implique que plusieurs individus puissent jouir de ce bien et qu'en tant que bien vécu, il se traduit par un sentiment, il est immatériel (Flahault, 2011).

référant à Aristote). Charles Fourier parle d'entrée dans un jeu d'attractions passionnelles (Schérer, 1967). Or les biens communs se prêtent mal à cette quantification, ce qui participe à oublier la valeur, voire l'existence de l'importance de la coexistence et du fait d'être relié aux autres (Flahault, 2011). Stefano Bartolini (2013) souligne le cercle vicieux où plus nos relations sociales se dégradent et plus nous courons après la croissance économique à l'origine de cette dégradation. Ainsi la croyance selon laquelle tout être humain possède la source de son être en lui-même, ce de façon innée, est devenue une croyance véhiculée par le régime conventionnel dominant. Selon cette vision, l'individu homo oeconomicus se pose la question d'avoir, et non pas celle d'être. L'être humain n'aurait pas à se soucier de son sentiment d'exister, puisqu'une puissance divine le lui a donné. Il aurait seulement à se préoccuper de son utilité et de ce qui pourrait lui être utile ou profitable. Les biens communs sont alors considérés comme des externalités. Or, si l'on considère les biens communs comme « l'ensemble de ce qui soutient la coexistence, et par conséquent l'être même des personnes » (Flahault, 2011), cette séparation de l'être humain avec l'existence sociale dans les sociétés occidentales rejette donc l'idée que l'on devient quelqu'un en participant à une vie sociale, à une culture. Dans d'autres sociétés, notamment celles dites primitives, la vie sociale est beaucoup plus qu'une simple valeur. Elle constitue le fondement même de l'existence.

Après une période où l'humilité constituait un idéal, l'individu, accompagné de son égo, est devenu une valeur primordiale dans les sociétés occidentales (André, 2013¹). La croyance et la confiance en l'être humain *individuel* a été stimulante pour celles-ci. L'estime de soi est devenue légitime et même considérée comme étant indispensable afin de survivre dans une société de plus en plus compétitive. Certains politiques abordent désormais le sujet². Mais poussée à l'extrême, cette croyance devient de la présomption dans le sens où l'individu se flatte finalement de quelque chose qu'il ne doit pas qu'à lui-même, mais également à la société qui lui permet de se « maintenir ». François Flahault parle de forme d'ingratitude inhérente à la culture occidentale. Cette perte de préoccupation pour la société est contradictoire avec le fait que c'est la société elle-même qui permet aux individus d'exister. Le cercle vertueux entre l'être humain et son environnement doit être maintenu. Sans quoi, cet écosystème va se dégrader avec l'ensemble des « éléments » le composant, individus et relations sociales compris. Les dégradations de l'organisation sociale et de la transmission culturelle, impliquent un effritement des relations humaines. La sphère publique est délaissée au profit d'intérêts particuliers, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'intérêt général, prétendument défendu par l'État. Or le rattachement à la croyance de l'être humain comme invulnérable soutient le sentiment d'exister. Ce qui n'est pas sans poser problème lorsque cela devient une doctrine générale (Flahault, 2011), alors fondée sur l'atteinte d'un bien-être par des moyens « indépendants » aux relations humaines.

Cette montée de l'individualisme s'est accompagnée d'une perte de valeurs de solidarité et de coexistence ayant mené à une insatisfaction d'un besoin fondamental³ : celui de

¹ Voir *L'estime de soi au quotidien* (2013) et *Imparfaits, libres et heureux. Pratiques de l'estime de soi* (2010) de Christophe André.

² L'État de Californie a même annoncé que l'estime pour soi était une priorité éducative et sociale, dont le manque « joue un rôle central dans les difficultés individuelles et sociales qui affectent notre État et notre nation » (*California task force to promote self-esteem and social responsibility*, 1990).

³ Comme nous y reviendrons dans la seconde partie, la montée de l'individualisme, considérée parfois comme « la montée des égoïsmes », est relativisée par plusieurs auteurs, comme Jacques Ion (2012).

la reconnaissance d'un individu par la société. La société de consommation tente de faire croire, avec des stratégies de communication toujours plus développées, que ce besoin est rempli, ou aisément satisfaisable.

LA RECONNAISSANCE SATISFAITE PAR DES PHENOMENES DE MODES

Nous avons vu que la consommation ne suit plus tant une logique de nécessité qu'une logique de poursuite d'un mouvement inhérent au régime conventionnel. Les individus se détachent d'autant plus de l'origine de leurs besoins et de leurs objets avec la prolifération et la complexification du marché. Alors que les liens communautaires sont affaiblis, le système de besoin évolue. Les moyens mis en œuvre pour le satisfaire semblent omettre le profond besoin de reconnaissance et sens de la vie, alors que la réussite matérielle n'est pas synonyme d'épanouissement spirituel et moral (Jackson, 2010).

La reconnaissance s'obtient par le résultat d'un travail, par un savoir-faire, une connaissance, un apport à l'autre et plus généralement, une interaction quelconque avec un individu (Todorov, 2013). L'acquisition d'un objet auprès d'un fabricant satisfait tant un besoin auprès de l'acquéreur (ameublement, habillement, alimentation, culturellement, etc.), qu'auprès de celui en étant à l'origine. Comme le souligne Matthew Crawford, ancien directeur d'un think tank reconverti en réparateur de motos, les nombreuses heures pénibles passées dans l'atelier mécanique s'estompent à la simple vue du sourire satisfait du client repartant sur sa bécane nouvellement réparée. La satisfaction du client, à nouveau motorisé, apporte alors au mécanicien une reconnaissance pour son travail qui permet aux individus de circuler ou de vivre leur passion. Cette satisfaction de procurer du plaisir aux autres est une motivation pour le mécanicien, qui donne du *sens* à son activité. Par cette critique du malaise de la société à travers celui du travail, cet auteur illustre bien la manière dont la perte de sens au management et la place exorbitante prise par les instruments et une pensée techniciste ont réduit à néant l'espoir pour les travailleurs d'être à l'origine d'une véritable action (Crawford, 2010). Plaçant le modèle de l'activité humaine d'Aristote¹ comme idéal, il rappelle comment les sociétés modernes se sont éloignées de celui-ci avec l'avènement du Taylorisme, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des nouvelles formes de management. Il dénonce le manque de formulation des besoins, l'expression de jugements et de retours quant à la satisfaction des produits fournis. Même dans une société où la reconnaissance d'un individu s'effectue majoritairement dans le paraître, l'acquisition d'un produit peut satisfaire le fabricant. Indépendamment de la nature du besoin originel du bonheur du client, il voit que sa réalisation et ses connaissances procurent du bien-être. Il trouve alors une certaine légitimité et une confiance a été gagnée suite à son travail qui a été reconnu.

En revanche, la question de perte de reconnaissance se pose davantage dans une société du paraître (de consommation) où le mécanicien n'aperçoit plus ce sourire satisfait du

¹ La *praxis*, finalité interne à l'action, n'a de fin qu'en elle-même. Elle se différencie de la *poïésis*, qui a pour finalité la production d'un bien ou service, c'est-à-dire quelque chose extérieure à l'action de celui qui le fabrique ou le rend. L'action tire dès lors son excellence et sa plénitude en elle-même, dans la satisfaction de se réaliser, ainsi que par le fait va être jugé par l'utilisateur final, c'est-à-dire que l'action va satisfaire le pourquoi de son existence (Crawford, 2010).

client. Dans un gros atelier mécanique, la réparation de la moto constitue alors un travail (réparer) qui doit atteindre un objectif (moto qui fonctionne). Le mécanicien aura pu certes s'exprimer avec le goût du travail bien fait, la satisfaction d'avoir accompli une mission et ses objectifs, tout comme avoir eu la chance d'avoir approfondi ses connaissances dans le domaine de sa passion. En revanche, le plaisir de voir *concrètement* l'utilité de ce travail et la satisfaction du client fait défaut. La confiance du client ne se dirige plus envers le mécanicien mais envers l'enseigne pour laquelle il travaille. Nous pouvons imaginer que si l'enseigne fonctionnait selon un mode d'interaction coopératif, le sentiment de solidarité attaché apporterait une satisfaction au mécanicien, qui verrait par le biais de son travail le bénéfice apporté à l'enseigne non sans une réelle satisfaction. Or, dans le cas où l'enseigne fonctionne selon un mode purement économique, le sentiment de solidarité est tout autre. Le bénéfice du travail du mécanicien se fond dans le chiffre d'affaires mensuel de l'enseigne et il n'est reconnu par celle-ci qu'à travers des indicateurs (nombre de motos réparées, nombre de retours, etc.). Le manque de confiance de l'enseigne s'exprime à travers la mise en place d'indicateurs qui permettent de *vérifier* qu'il travaille *bien* et efficacement.

Les liens sont créés lorsqu'un individu s'intéresse à autrui, synonyme alors de reconnaissance. La reconnaissance peut donc être limitée malgré une interaction entre deux personnes, ou absente lorsqu'un individu n'a pas de lien avec autrui. Pour sortir de l'anonymat, il s'agit de savoir, et d'avoir les moyens, d'exister aux yeux de la société. Il est pour cela nécessaire de se démarquer, ce que permet la consommation dans nos sociétés actuelles.

Un individu entre dès la naissance dans le réseau de relations interhumaines. Tout comme l'est son aspiration à exister, cela est universel. En revanche, la façon d'y parvenir va s'exprimer différemment selon les cultures, l'environnement, le type de capacités que ceux-ci permettent à chacun. La reconnaissance sociale ne s'exprime pas de la même façon dans une société hiérarchique ou égalitaire¹. Ajouté à cela, les formes des reconnaissances sont variées : coopération, conflit, communion, distinction, conformité, intérieure ou extérieure, etc. Jean-Jacques Rousseau avait formulé cette idée de considération en soulignant que l'existence humaine n'existe pas sans le regard des autres (Flahault, 2011).

L'identification, ou la différenciation, d'un individu par rapport à un groupe s'effectue par le salaire, le style vestimentaire, les activités, ou bien encore les signes émis par les objets et qui permettent d'être identifié comme l'un des leurs. Dans la société du *paraître* et de la *rapidité*, les savoir-faire ne remplissent plus aussi bien ce rôle, ou très rarement, lorsque la futilité et la facilité à les exercer devant d'autres individus le permettent (activités physiques ou musicales par exemple). Les biens matériels prennent le relais sur les ressources immatérielles afin de répondre au besoin de reconnaissance. Comme l'industrie et les politiques le rappellent régulièrement, un des idéaux de société serait une société où le temps libre serait plus important et où les activités récréatives plus nombreuses. L'idéal de l'action s'est aujourd'hui réfugié dans les loisirs, qui seraient seuls à

¹ Selon Tzvetan Todorov (2013), les sociétés traditionnelles, hiérarchiques et ne se fondant pas sur la notion d'individu, favorisent la reconnaissance sociale. À l'opposé, les sociétés égalitaires favorisent la reconnaissance politique et juridique, en mettant en valeur la vie privée, la famille et l'affection. Selon cet auteur, le besoin de reconnaissance serait toujours aussi fort dans ces sociétés.

même de manifester la vraie personnalité d'un individu (Crawford, 2010). Or cette vision hédoniste de la vie pourrait ne pas correspondre totalement au besoin d'épanouissement des individus. La part de reconnaissance symbolique peut être beaucoup plus importante que cela. Des individus sont prêts à engager leur vie pour une « chose aussi dérisoire qu'un drapeau » (Todorov, 2013, p.8). Les sentiments d'utilité, de mérite, de convivialité sont essentiels. Ce sentiment d'angoisse peut être ressenti alors que la situation familiale et professionnelle est satisfaisante. La multiplication des divertissements ne peut y remédier durablement : le besoin de reconnaissance est permanent et les réponses apportées ne sont que furtives ou incomplètes. Les parents, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent être continuellement attentifs à leur nourrisson, pris par le travail et leur vie sociale. Tzvetan Todorov reprend les paroles de Sigmund Freud « on peut tolérer des quantités infinies d'éloges », mais la recherche de reconnaissance est perpétuelle.

Le manque de reconnaissance favorise un besoin d'accumulation de biens matériels comme moyen de tendre vers le bien-être. Cet éloignement du bien-être « véritable » renforce ce sentiment de non-sens et participe au maintien du régime économique actuel. Afin de retrouver un certain sens à la vie et une confiance en l'avenir, l'hypothèse est qu'il est nécessaire de sortir de l'individualisme, synonyme de perte de liens sociaux pourtant porteurs d'une multitude de signes de reconnaissance par l'échange et les interactions. La société actuelle est fondée sur un fonctionnement qui ne facilite pas un renforcement des relations sociales et celui des proximités, avec notamment un système expert puissant.

LES MOYENS FAVORISANT LA RECONNAISSANCE

Une nécessaire démythification du processus de satisfaction d'un besoin est possible en cherchant à comprendre ce qui pousse à la consommation d'un produit et si celui-ci répond effectivement et efficacement à un besoin comme celui de différenciation. Partant du constat qu'une consommation matérielle satisfait mal certains besoins vitaux, nous verrons dans un premier temps qu'un transfert d'une consommation d'un bien matériel vers un renforcement des liens sociaux est nécessaire. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux biens « réellement » utiles, c'est-à-dire ceux répondant aux besoins fondamentaux et qui ne sauraient être remplacés par des ressources sociales et immatérielles. Les processus de fabrication et d'acquisition des biens sont développés par le monde industriel en occultant les limites du régime. Afin de le faire perdurer, l'opacité du processus permet de cacher les flux « indésirables », notamment d'un point de vue éthique. Le système expert participe à la poursuite de cette stratégie de développement, notamment par la limitation de la maîtrise des consommateurs sur ce dernier¹.

Or cette opacité limite la compréhension et les sentiments de respect et de solidarité, les déséquilibres et les injustices étant « inexistantes », ou au mieux « passagères ». Le commerce équitable, comme la publicité le rappelle, illustre cette proposition de « rééquilibrage » d'une des

¹ Anthony Giddens définit les systèmes experts comme « des domaines techniques ou de savoir-faire professionnel concernant de vastes secteurs de notre environnement matériel et social » (Giddens, 1994, p.35). Dans la seconde partie de ce travail nous verrons que le système alimentaire peut être qualifié de système expert puisqu'il règne une véritable opacité depuis la production jusqu'à la distribution des aliments.

dérives du régime. Les occidentaux peuvent continuer à consommer de façon identique les produits issus de leur commerce, les producteurs sont « justement » rémunérés. Cette opacité limite les possibilités d'action sur les processus et donc la remise en cause des stratégies de développement du monde industriel. Jean Baudrillard (1970) l'avait nommé le « mythe du cargo », qui en rendant distant physiquement et symboliquement l'origine et la destination des produits, participe au déséquilibre entre ressources disponibles et ressources consommées, notamment par une méconnaissance des flux matériels.

Le mythe du cargo, en parvenant à faire d'un objet une « grâce de la nature », une « manne, un bienfait du ciel » (Baudrillard, 1970, p.28), implique une perte de lien entre l'acte même de consommation d'un bien et celui du besoin associé. Cette perte de proximité joue évidemment un rôle dans le sens où l'absence d'échanges limite la diffusion d'informations quant aux motivations des acteurs et des conséquences que l'acte d'acquisition engendre. Cette limitation d'échanges est renforcée par les moyens technologiques actuels qui, malgré les dispositifs organisationnels et techniques performants engendrés, renvoient les consommateurs face à l'immensité spatiale du système lorsque d'inévitables dysfonctionnements surgissent (Buclet, 2011a).

La mondialisation de l'économie marchande a en effet engendré un système dans lequel la faible proximité géographique et organisationnelle entre les acteurs induit une confiance alors quasi obligatoire de l'utilisateur vis-à-vis du système expert, alors seule à même de régler le dysfonctionnement¹. L'utilisateur est souvent confronté à un manque de contact direct avec le constructeur, les boutiques permettant de rencontrer au moins un intermédiaire disparaissent et il faut désormais passer par des sites Internet avec des formulaires dépersonnalisés et préremplis afin de déposer une réclamation². L'opacité générée par le régime garantit aux experts la maîtrise du processus et la dépendance des usagers envers eux, qui se voient obligés de leur accorder leur confiance faute d'alternatives. La distanciation spatio-temporelle (Giddens, 1994) engendrée par la mondialisation des processus de production-consommation renforce ainsi un éloignement entre l'individu et la maîtrise de ses actes. Il est compliqué pour un consommateur curieux de connaître les conséquences de ce qu'il consomme dans un contexte où les perturbations écologiques ont augmenté ces dernières décennies. Les stratégies mises en œuvre par le monde industriel sont difficilement interrogeables et modifiables. On peut ajouter à cela que cette situation implique un détachement entre la valeur d'usage et la valeur d'échange d'un objet ou d'un service (Mercier, 2005), complexifiant davantage la compréhension du processus en brouillant les logiques.

¹ Alors que la proximité géographique renvoie à la séparation dans l'espace et aux liens en termes de distance (la « distance géonomique » de François Perroux), la proximité organisationnelle traite de la séparation économique et des interactions en termes d'organisation (chapitre 3).

² Nicolas Buclet décline trois niveaux de confiance en un système expert à travers l'exemple d'une automobile. Tout d'abord, l'utilisateur fait confiance au constructeur ayant construit son véhicule et a des connaissances permettant d'entretenir de façon autonome son véhicule. Ensuite, l'utilisateur a un entourage social lui permettant de demander de l'aide pour l'entretien, le tissu social palliant l'incapacité de l'utilisateur à s'intégrer dans le système expert. Enfin, l'utilisateur fait appel au système expert, par le biais d'un garage (Buclet, 2008).

Alors que le message envoyé par la sphère marchande et les experts est de renforcer une « communauté mondiale », désormais « proche et soudée » grâce aux techniques de communication modernes quasi instantanée, l'opacité est beaucoup plus importante qu'auparavant. Il y a déconnexion entre le bien consommé et son processus d'obtention.

Ce mythe du cargo dénué de sens l'acquisition de certains objets au regard de la satisfaction des réponses qu'ils procurent. Cette déconnexion entre besoin et satisfaction est accompagnée par une déconnexion entre les modes de vie et les conséquences de ceux-ci. Or, la connaissance de celles-ci permet de développer un sentiment de respect et de solidarité plus fort (chapitre 2). C'est cette opacité des processus d'acquisition d'un bien, avec un éloignement de l'ensemble des acteurs de la chaîne entre eux, qui participe ainsi à une perte des liens sociaux.

Cette déconnexion est d'autant plus forte que le puissant système expert la renforce. Ce système expert renvoie à l'époque du positivisme, où la société s'en remet aux savoirs des scientifiques compétents et objectifs et où tous les principes sont difficilement remis en cause (Bernoux, 2009). Auguste Comte posa alors les prémices de ce qu'Anthony Giddens appellera le système expert et de la confiance, parfois aveugle, que les scientifiques susciteront¹. Alors que la science permet de résoudre des problèmes techniques, les conséquences de celles-ci sur l'environnement ne sont pas, ou mal, appréhendées (Ambroise-Renault, 2011).

Outre le manque de confiance en ce système expert, les possibilités d'agir sur celui-ci sont de plus en plus réduites (Buclet, 2008). Alors que la société demande aux utilisateurs d'accorder leur confiance à des systèmes et des produits de plus en plus complexes, celle-ci est de plus en plus mise à mal. Certains consommateurs refusent dorénavant de traiter avec des systèmes assimilables à des « boîtes noires » opaques dont les rênes sont tenues par des acteurs lointains et inconnus. Bien que certaines actions, notamment développées par l'économie de la fonctionnalité², cherchent à attribuer des moyens de contrôle plus importants aux consommateurs, l'influence du système expert sur leur quotidien reste élevée malgré leur invisibilité. C'est alors que se pose la question d'autonomie et de capacité des individus (chapitre 2), alors centrale dans la compréhension de la chaîne d'acteurs où le rôle et l'influence des consommateurs semblent s'estomper.

Ainsi, tout se passe comme si les individus-consommateurs n'étaient plus maîtres de leur destin, ou qu'ils acceptaient que leur destinée soit décidée par un régime dominant auquel ils se confient. La finalité de la société n'est guère interrogée et la recherche d'un certain niveau de vie se fait sans la remettre en cause. C'est ce constat qui fait dire aujourd'hui qu'il y a une perte de sens et de motivation collective.

¹ Alain Iribarne (1983) souligne que la science, et donc la technique, fait l'objet d'une vénération dans la société française, qui place le savoir scientifique à un niveau supérieur.

² L'économie de la fonctionnalité, modèle pouvant relever de l'économie circulaire, est la substitution de la vente d'un bien par la vente d'une solution intégrée adossée à une performance contractualisée. Cette dernière remplit les mêmes fonctions qu'un bien tout en consommant moins de ressources et d'énergie et en créant des externalités positives. Sous réserve de constituer un concept (Gaglio et al., 2011), ses défenseurs l'envisage comme une perspective afin d'envisager un développement soutenable.

L'EFFRITEMENT DE SENS DES VALEURS ET DE L'INTERET COLLECTIF

La montée en puissance du marché comme unique moyen de coordination de la société a progressivement effacé les modes d'interaction sociaux qui étaient pour la plupart non marchands. Les travaux anthropologiques des modes d'échanges effectués par Karl Polanyi ont notamment montré qu'historiquement, le don pouvait constituer un mode d'échange central au sein d'une société (Polanyi, 2008). Au sens de ce dernier, la « société de marché » n'a jamais existé, tant dans l'économie antique que dans l'économie médiévale. L'ordre social et l'organisation des activités économiques dépendaient des normes traditionnelles, de la mythologie et du passé. Cette organisation économique se différencie aujourd'hui des autres domaines et fonctions du système social (Polanyi, 2008). Ces mécanismes issus du marché contrôlent les activités anthropiques et les ressources naturelles jusqu'à, selon Karl Polanyi, en « déterminer la vie du corps social » (Polanyi, 2008, p.508). Ce déterminisme économique a pour conséquence un affaiblissement des valeurs morales dans la société au profit de celle de l'intérêt particulier, qui serait à l'origine des motivations humaines dominées par les seuls amour-propre et intérêt pour soi.

Alors que ces approches se réclament d'une démarche de préservation de l'intérêt général, des dérives potentielles de justice et de démocratie sont soulevées par ces conceptions fondées sur de la pure rationalité économique. Le « délit de solidarité » constitue un des exemples de dérive possible¹. Des politiques menées uniquement en fonction d'une maximisation des utilités individuelles vidées de toute substance morale, interrogent l'efficacité de celles-ci par rapport à l'atteinte du bien-être. Cette montée en puissance d'une logique d'action fondée sur l'intérêt individuel accompagne le mouvement du développement, du progrès où les principes utilitaristes et la rationalité économiques prédominent en reléguant le jugement d'ordre moral au second plan (Laval, 2007).

Les questions d'ordre économique sont essentielles et il est légitime que les discours de politiques et des acteurs institutionnels tournent autour de la croissance, moteur de la société actuelle, du chômage, du coût du système social ou de la compétitivité. La très grande majorité des citoyens est préoccupée par le fait qu'il a des factures à régler en fin de mois ou un emploi à satisfaire. Cependant, les valeurs et le bien-être réel des individus sont trop souvent omis dans ces discours. Certes, les médias parlent régulièrement du « pessimisme à la française », du « déclin de la France » et sa dépression chronique, de sa « joie de vivre » perdue², mais les relations sociales en sont complètement écartées. Le sociologue François Miquet-Marty a mené toute une série d'entretiens auprès de français afin d'évaluer leur ressenti et positionnement par rapport au bien-être. Il en ressort que les personnes abordent très peu le thème économique mais soulignent fortement l'importance des relations sociales alors sous-estimées par les politiques (Miquet-Marty,

¹ Face à l'aggravation des sanctions punissant le délit « d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour d'un étranger en situation irrégulière » par la réforme de 2003, l'expression « délit de solidarité » est apparue sous l'impulsion des associations désirant interpeller l'opinion sur l'incrimination de l'aide aux étrangers.

² Alors que 70 % des français approuvent que « la France est en dépression » (Miquet Marty, 2013b), Roger Cohen (2013, *Moroses, les Français? C'est leur force*. Traduit dans *Courrier International* 12 juillet 2013), tout en contredisant ses propres écrits de 1997, défend désormais la thèse que ce malaise français et que la persistance de la morosité des français ne serait qu'un « trait culturel reflétant notre pragmatisme ».

2013b). Loin des discours convenus, ils développent une vision sociétale de la crise¹. Beaucoup moins économique que ce que les médias relatent, en abordant des thématiques telles que la solidarité, la civilité ou l'harmonie avec la nature et entre concitoyens. Un peu plus de la moitié des interrogés pensent que la crise serait plus facilement résorbable si l'on améliorait les relations sociales, que ce soit au sein du cadre familial, amical, professionnel ou de voisinage (Miquet-Marty, 2013a). L'incivilité est désignée, entre autres, comme un problème majeur sociétal, renforçant la conclusion de l'étude : l'économie irait mieux si les individus savaient mieux vivre ensemble.

Des personnes, que ce soit individuellement ou lors d'actions collectives, tentent alors de rendre leur quotidien plus en phase avec leurs aspirations. Cela peut se manifester par un changement de région ou d'emploi, afin de se dégager du temps pour effectuer un travail parallèle où la valeur du respect prend son sens. Le nombre important de bénévoles en France illustre bien ces démarches. Pour certains il s'agit bien souvent de s'exprimer et d'être entendu par la sphère publique, droit de tout citoyens. Dans un même temps, les personnes qui ne peuvent, indépendamment des raisons, trouver leur place dans ce genre d'expériences personnelles ou collectives, peuvent s'exprimer via des blogs et autres outils. Une des raisons du succès des réseaux sociaux rejoint alors la société de consommation de Jean Baudrillard des années 1970 : les individus vivent, développent, construisent une société différente de celle présentée par les discours politiques et institutionnels. La crise des valeurs d'une époque où tout est subordonné à l'économie (éducation, santé, recherche, culture, travail etc.) implique une volonté des individus afin de contrer la vision dominante selon laquelle la solidarité et les approches collectives n'auraient plus lieu d'être. C'est en ce sens que les motivations des individus sont centrales afin de comprendre ce qui maintient le système actuel, et les nombreuses niches alternatives qui existent mais semblent, ou pas, ne pas parvenir à émerger.

Ce travail s'intéresse à la nature des interactions entre les individus pour comprendre les fondements et les motivations des sociétés régies par ce régime conventionnel dominant (chapitre 3). Avant d'aborder plus précisément le modèle de développement moderne, l'intérêt global est réinterrogé à la croisée des sphères économique et étatique, cette dernière étant l'acteur supposé en charge de la garantie de l'intérêt des individus.

La considération de l'avenir

Le régime associé à la société telle que nous l'avons dépeinte crée des compulsions répétitives chez de nombreux consommateurs, du moins chez ceux pouvant acquérir les biens².

¹ « La société est contre nous », témoignage d'un ouvrier (Miquet-Marty, 2013a, Entretien de François Miquet-Marty par Marc Voinchet, France Culture le 05 septembre 2013).

² Dans un même temps, il engendre des inégalités structurelles. L'apparition d'un revenu discrétionnaire, provenant de l'essor économique, implique pour le consommateur un choix potentiel plus important parmi les produits différenciés (Hirczak, 2007). Cet écart entre les capacités d'acquisition d'un bien participe en partie à l'inégalité et au sentiment de rejet de certains groupes d'individus, exclus alors d'une certaine France. Bien que l'image évolue légèrement ces dernières années, l'acquisition de produits biologiques renvoie à une image « bobo », militante ou à un statut social

L'économiste et épistémologue Christian Arnsperger (2010) évoque la crise existentielle accompagnant la société de consommation en parlant de « machine infernale » où obligation de croissance, crédit et endettement tournent en boucle. Ce constat interroge la confiance des individus en l'avenir.

Les aléas naturels, associés aux contaminations anthropiques, sont parmi les principales menaces aux populations et aux ressources. Et ce sont bien souvent les populations les plus vulnérables à ces aléas qui le sont également face aux autres sources de risque, telles que la violence ou le manque de soin¹. Nous l'avons vu que ces problèmes et inégalités sociales sont en partie dus aux activités économiques fondées majoritairement sur la croissance (Rauschmayer et al., 2009). Or, la société de consommation a engendré une situation où la valeur symbolique d'un bien est devenue supérieure à sa valeur d'usage. Les signes de reconnaissance d'un individu dans la société ont désormais une forme davantage matérielle qu'immatérielle. C'est le cas du statut social. La volonté de s'affirmer ou de se différencier des autres individus passe par les biens physiques, renforçant ainsi les inégalités sociales (Buclet, 2011a). De plus, l'aspect illimité de la consommation s'effectue par un « excédent perpétuel des besoins par rapport à l'offre des biens » (Baudrillard, 1970, p.85). Les frontières du *suffisant* sont sans cesse repoussées par le système économique en place. Les stratégies s'inscrivent dans la rationalité économique en suscitant l'envie « d'avoir ce que les « autres » [ont] de plus, de mieux ou d'autre que vous » (Gorz, 1988, p.187). La consommation se tourne de plus en plus vers le superflu. Grâce à sa forte valeur symbolique, elle permet de se positionner socialement et d'exister aux yeux des autres (Buclet, 2011a).

Nous pouvons nous interroger en quoi la perte de la notion de bien commun pourrait-elle être liée à celle de l'évolution de la relation entre les sociétés et la biosphère.

2.2. L'ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DE LA NATURE

De multiples sociétés ont évolué indépendamment les unes des autres durant de longues périodes, les interactions entre elles étant limitées par les barrières naturelles géographiques (Diamond, 1997). En dehors de quelques échanges de biens, chacune de ces sociétés a pu évoluer selon ses croyances, son mode d'organisation étant fondé en partie sur sa propre représentation de la nature². Indépendamment de la perception de l'utilisation de la nature, les conséquences des modes de vie de ces sociétés touchaient directement leur cadre de vie à court terme. Cela pouvait amener les sociétés à se déplacer vers des zones plus propices à leur épanouissement (nomades, chasseurs-cueilleurs), voire à entrer en guerre afin de conquérir de

plutôt élevé (malgré des études montrant que ces produits parviennent désormais les catégories les plus modestes (CREDOC, 2011, *Environnement : de bonnes intentions aux bonnes pratiques*, <http://www.credoc.fr/pdf/4p/242.pdf>).

¹ Voir le rapport *La réduction des risques de catastrophes. Un défi pour le développement* du PNUD (2004).

² Olivier Godard (1990) expose les différentes représentations de la nature à partir de l'ensemble des cités de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1987). Il parle de « natures légitimes » : « nature marchande », « nature civique », « nature industrielle », « nature du renom », « nature inspirée », « nature domestique ».

nouvelles terres. Les déséquilibres naturels issus du mode de vie de la société entraînaient donc plutôt un déplacement géographique des individus. La notion même de protection du milieu dans lequel les sociétés se développaient n'avait pas de sens puisque *l'usage* de la nature devait garantir la survie de la société, les pensées envers les générations futures étant pratiquement absentes (Flipo, 2008). Les êtres humains luttèrent contre les éléments naturels par souci de perpétuation de l'espèce (société), principe commun à l'ensemble des êtres vivants, en cherchant à s'adapter au milieu (environnement), sans quoi en cas d'échec, ceux-ci disparaissaient¹. L'être humain dépend certes de la nature (celle-ci lui fournit les ressources dites fondamentales comme l'alimentation, l'énergie, les soins, l'abri), mais la nature n'est ni plus ni moins que le milieu constituant le cadre d'évolution de l'humain ne peut le posséder². Bien qu'intrinsèquement liés, la dépendance de l'être humain à la nature n'est pas l'appartenance stricte³. L'intérêt des membres de la société était de mettre en œuvre des moyens et d'établir des choix (outils, déplacements) afin de garantir l'intérêt collectif (survie).

La nature sauvage

Les croyances religieuses ont modifié l'approche des êtres humains par rapport à leur milieu. Certaines cultures entretiennent un lien avec la nature avec une conception élargie du *don*. C'est le cas de la population amazonienne Achuar qui attribue à la nature des caractéristiques humaines. Ces sociétés ressentent le droit de recevoir de la nature et l'obligation de le lui rendre (Descola, 2005)⁴. Le rapport entre l'être humain et la nature, où l'on parle parfois des plantes et des animaux comme des êtres individualisés, vise un équilibre et un état de symbiose. Il n'y a point d'*usage* de la nature, sinon un *emprunt* à celle-ci. La nature est perçue non seulement comme un élément avec qui la société doit composer, mais également comme un bien commun, garant de la survie de la société.

D'autres cultures conçoivent la nature en plaçant l'être humain comme un prédateur de celle-ci pouvant nuire à son équilibre naturel. Cette vision ancestrale est dictée par une vision écologique, où l'être humain doit s'adapter aux contraintes de cette nature sauvage. La nature

¹ Les virus et les bactéries mutent génétiquement. Les animaux trouvent également d'autres parades, telles que la migration, un changement de pelage, un processus d'hibernation. L'être humain a quant à lui construit des maisons, des centrales énergétiques, des villes. L'ensemble de ces exemples découlent du même principe d'adaptation au milieu.

² Sans prétendre définir ce qu'est la nature, nous considérons qu'elle représente l'ensemble des écosystèmes, c'est-à-dire des systèmes organiques où la vie est présente. Elle inclut donc l'être humain, le terme écologie renvoyant exclusivement au milieu naturel non anthropique. Enfin, la notion d'environnement, plus vaste, est définie comme « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines » (dictionnaire Robert). Elle renvoie au contexte dans lequel « un ensemble d'éléments, de biens naturels, en interaction et interdépendants, disponibles au sein de l'espace considéré et susceptibles d'être valorisés de manière directe ou indirecte » (Baret, 2000, p.3, *La propriété commune comme instrument de gestion des espaces valorisant leur patrimoine naturel*). Ainsi, l'environnement de l'être humain peut être le milieu naturel, culturel, religieux ou encore social qui l'entoure.

³ Déjà existante au temps d'Aristote (Bourg, 1997), cette idée d'interdépendance comme « trait essentiel de la nature » implique que l'homme ne peut pas se définir seulement en opposition avec la nature comme certains philosophes le prétendent (les plantes et les animaux ne peuvent vivre séparément).

⁴ « Les hommes et la plupart des plantes, des animaux et des météores sont des personnes (*aents*) dotées d'une âme (*wakan*) et d'une vie autonome » (Descola, 1986, p.120, *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuars*).

possède une valeur intrinsèque, contrairement à la nature utile (Aubertin et al., 1998). La nature est maîtrisée par l'être humain alors dominant, qui la conçoit comme un moyen au service du progrès.

La nature utile

Selon cette vision de la nature, l'être humain possède un droit sacré sur celle-ci du fait des efforts apportés afin d'en dégager des ressources. Faisant désormais partie d'une conception utilitariste de la nature, les ressources, fruits de la terre et de labeur, sont des facteurs de croissance dans le régime économique marchand. La nature est exploitée autant qu'il se peut. La révolution scientifique, suivie de la révolution industrielle marquent une rupture entre la nature et les humains, ces derniers inféodant leur milieu. Cette situation conduit, accompagnée de la poursuite à la croissance infinie, à l'effritement de l'intérêt global de la société au profit d'un accroissement des intérêts individuels.

Les problèmes écologiques dépendent aujourd'hui de la nocivité des moyens mis en œuvre par les sociétés, et non pas d'une volonté d'adaptation de l'humain à son milieu. Sans pour autant dire qu'il existe un rapport de soumission entre l'homme et la nature (maître – esclave), ni que l'humanité aurait le droit de se suicider pour préserver la nature (travaux de Hans Jonas), il existe bien un déséquilibre des forces contraire au rapport souhaitable de symbiose. Comme le souligne Paul Ariès (2010), deux mille ans d'histoire ont montré que l'humain n'a cessé de s'adapter à son environnement. Ce n'est pas cette volonté qui est condamnable mais bien les modalités employées et ses conséquences pour y parvenir qui posent problème.

Aux déséquilibres naturels engendrés par les activités anthropiques, une partie de la société rétorque que toute vie humaine est impossible sans conséquences sur le milieu naturel (Bourg, 1997 ; Diamond, 1997)¹. Il est par conséquent normal de poursuivre le mode de vie actuel. La seconde partie de la société, soit subissant les effets de ces déséquilibres, soit par élan de solidarité, doit trouver les moyens de remédier à ces crises issues de la vision prométhéenne dans laquelle l'être humain domine la nature. Pour exemple de cette vision, le projet futuriste de Deltapark aux Pays-Bas vise à installer une ferme alimentaire autonome en plein centre urbain, « propre » et « écolo » afin de nourrir des milliers de personnes² (Figure 1.3). Les conséquences directes sur l'environnement seraient amoindries par l'utilisation d'énergie « propre » issue de la fermentation des excréments des animaux. La vision anthropocentriste qui considère que la nature

¹ L'apparition des outils de chasse a eu des conséquences directes sur la population des espèces, l'agriculture a de tous temps introduit de nouvelles évolutions sur le paysage et le milieu naturel, telle que l'agriculture sur brûlis. Ce système agraire existe depuis des millénaires dans un contexte d'agriculture extensive itinérante. Cette méthode permettant un transfert de fertilité suite à une période de jachère est représentative des conséquences directes sur le milieu naturel. Avec notamment l'accroissement de la population, les écosystèmes peuvent rapidement entrer dans un cercle vicieux où les pressions sur le milieu deviennent trop importantes. La disparition d'une forêt en est un exemple.

² Situé dans le port de Rotterdam, le bâtiment de 60 étages comprendrait 25'000 poules en batteries, un million de poulets, 300'000 porcs et des milliers de saumons en piscine-lacs-souterrains se partageraient cet espace entre les endives, tomates, laitues etc. (<http://www.always-inspiring-more.com/The-Urban-Farm-Nightmare-or-E.131.0.html>, consulté le 02 septembre 2013).

n'a pas de valeur propre, accorde aux humains la capacité de l'aménager selon leurs propres besoins.

Figure 1.3. Projets de fermes verticales



En revanche, l'état de la nature n'est pas considéré, impliquant par exemple des seuils de renouvellement non respectés. De la même façon, la dangerosité des solutions proposées et leur réversibilité ne sont pas interrogées par rapport à la définition du bien-être. Est-ce que le *mieux* vivre ensemble ne serait pas de choisir la possibilité de nourrir la planète avec un milliard de paysans plutôt qu'avec une centaine d'agro-industriels concentrés ?

La géoingénierie, considérée comme fantaisiste il y a une vingtaine d'années, concerne désormais des recherches suivies de près par les gouvernements¹. Afin de lutter contre le réchauffement climatique en misant sur la réduction des GES, des chercheurs travaillent sur des techniques visant à manipuler le climat à grande échelle, tels que l'ensemencement en fer ou la modification de la composition des océans, la gestion du rayonnement solaire ou la pulvérisation de soufre dans la stratosphère. Cependant, malgré cette puissance du monde industriel et de sa représentation de la nature, des résistances montrent qu'un autre rapport à la nature est souhaité et pointent du doigt les aberrations technocentrées telles que les mégaprojets qui prolifèrent ces dernières années comme l'« écoville » Masdar dans le désert ou X-Seed4000 au Japon.

La société de consommation, ne remettant pas en question ce déséquilibre de force, a élaboré une organisation afin de montrer son « inoffensivité » et sa « bonne volonté ». Les groupes de pression des industriels et multinationales sont puissants, le marketing et la publicité également. L'ensemble des flux liés à un produit, et leurs conséquences, est dissimulé : la nature, et ses objets non révélés², est alors occultée au profit des biens, fabriqués grâce à des ressources. S'il existe des ordinateurs, des automobiles ou des services de locations, c'est bien qu'il existe des mines, du pétrole, du charbon, des émissions, des déchets.

¹ L'ONG internationale ETC Groupa publié une carte mondiale répertoriant les projets de géoingénierie et de modifications du climat depuis 60 ans (<http://www.etcgroup.org/content/world-geoengineering>, consulté le 15/10/13).

² Une ressource est issue d'un processus ayant permis à un objet d'être révélé, en faisant alors une ressource (Kebir, 2004).

Sans parler ici des conséquences de ces flux sur le milieu naturel, leurs origines ne sont plus les mêmes qu'autrefois. Cela renvoie à la légitimité d'une action (produire un bien) par rapport au degré de gravité des conséquences engendrées (zones affectées, puissance et irréversibilité des effets). Selon l'échelle de réflexion choisie, les propositions afin de tenter de rééquilibrer les flux par rapport à la capacité de la nature vont varier.

Dans le cas hypothétique où l'ensemble des membres d'un système auraient des aspirations, des valeurs et une vision de la finalité de la société identiques, les conséquences des actes pourraient être plus facilement assumées puisque chacun pourrait se sentir responsable. Il semblerait plus aisé de définir la façon dont il faudrait atteindre le bien-être. En revanche, une multitude d'intérêts et d'aspirations sont aujourd'hui à considérer. Alors que des choix sont opérés par une minorité de décideurs à différentes échelles institutionnelles, tous les individus sont susceptibles d'en ressentir les conséquences, sans pour autant être en accord avec les choix effectués. Avec les problèmes écologiques désormais mondialisés et ne touchant pas forcément les individus en étant à la source, l'intérêt global se trouve au centre de notre réflexion. Garantir cet intérêt global constitue un moyen permettant aux différents pays et territoires de répondre de à leur façon à leurs propres enjeux, tout en garantissant ceux des autres.

L'influence de la perception de la nature sur les modes d'interaction

Alors que certains pensent que la nature continuera à exister même si l'humanité vient à disparaître, la société se dit également capable de pouvoir la détruire (Bourg, 1997). La société, en puisant des objets (ressources), met potentiellement en danger la nature (milieu), mais aussi elle-même. Cependant, une partie de ceux qui parlent de « société détruisant son milieu » sont aussi ceux qui y participent. Au Sommet de la Terre à Rio (1992), deux mouvements se rencontrent. Le premier regroupe l'ensemble des acteurs défendant la nature sauvage, c'est-à-dire majoritairement les acteurs du courant des conservationnistes. Le second mouvement se réunit autour de la FAO¹, soit les groupes d'intérêts dont l'activité économique dépend de la nature utile tels que les semenciers, industriels de l'agroalimentaire et de la pharmaceutique. Cette « réconciliation » des deux mondes devant les caméras a cependant été rendue possible uniquement par le fait que les discussions se sont réduites à un souci commun (la réduction de la disponibilité des ressources), et non pas par une coïncidence des préoccupations de chacun². Les intérêts particuliers semblent de nouveau supplanter les intérêts collectifs.

Le type de rapports entre les sociétés et la nature interroge les caractéristiques des modes d'interactions entre les individus dans le sens où la nature participe d'une façon ou d'une autre aux échanges. Les liens sociaux sont majoritairement perçus comme étant des interactions coupées de leur milieu : les ressources participent au capital naturel et permettent d'accroître les richesses, les services écologiques rendus à la société sont comptabilisés. Or les enjeux écologiques

¹ Food and Agriculture Organization

² De fait, les discussions ont débouché sur la nécessité de préserver la diversité biologique à travers la défense des ressources génétiques (Aubertin, et al., 1998).

ne peuvent pas être appréhendés en ne saisissant que les seuls liens entre individus et en omettant ceux avec le milieu (Flipo, 2008b). Peut-être est-ce ce manque de vision systémique des instances internationales qui complique la résorption des problèmes écologiques. L'enjeu d'un projet global ne peut se passer de la prise en considération des enjeux écologiques considérés comme l'interaction entre les individus et leur milieu naturel.

Le maintien du modèle actuel et la fin des certitudes

La mise en évidence de l'épuisement des ressources renouvelables (ressources halieutiques) et non renouvelables (énergie fossile, minerais), accompagnée de la familiarisation aux principes de la thermodynamique (rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme) avance pourtant un ralentissement de la croissance (Meadows, 1972). Se pose alors la question des raisons du maintien du modèle de développement actuel. En quoi celui-ci est maintenu alors que de nombreux signes de faiblesses apparaissent, perdurent ou s'aggravent ?

Tout d'abord, l'idée prédominante d'une confiance absolue dans la possibilité d'une croissance se renforce davantage avec l'apparition d'une possibilité d'évolution de celui-ci : le développement soutenable. Ce dernier prétend rendre cette croissance soutenable grâce à une confiance renforcée pour le progrès technique, le commerce international ou la régulation des prix. Il se fonde notamment sur l'« extension du domaine de la régulation marchande » (Vivien, 2005, p.49) qui implique alors une internalisation des externalités, ce qui permettrait d'intégrer l'ensemble des éléments écologiques dans la sphère marchande. Pour y parvenir, les pouvoirs publics doivent être impliqués afin de modifier les cadres institutionnels. Le principe du pollueur-payeur lancé par l'OCDE¹ depuis une quarantaine d'années se trouve dans ce processus d'internalisation par exemple. Il en va de même avec les mesures visant à instaurer des droits sur l'usage des ressources naturelles. Sous différentes formes, cette mise en place des marchés implique obligatoirement l'émergence de prix et l'efficacité de la concurrence. Les droits de propriété sont clairement identifiés, ce qui permet d'internaliser l'ensemble des coûts et des bénéfices des activités économiques utilisant des ressources naturelles. L'équilibre est ainsi atteint à moindre coût grâce à l'établissement de seuils favorisant la préservation du milieu naturel, au marché et à cette vision fondée sur l'analyse coût-avantage. Dès lors, « la poursuite de l'intérêt individuel n'entre plus en conflit avec la recherche de l'intérêt général » (Vivien, 2005, p.50). Cette forme de privatisation de l'environnement attribue un rôle essentiel à l'acteur public dans la définition du cadre institutionnel : il s'agirait de définir des droits de propriété et de permettre aux individus d'agir comme bon leur semble. Cette doctrine est fondée sur la confiance en les individus, alors considérés comme les mieux placés pour savoir ce dont ils ont besoin et donc, in fine, participe au bien-être de la collectivité. Selon cette vision, l'État défend des intérêts personnels afin de garantir le bien-être sociétal.

¹ Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Mais l'expression même du bien-être comme fondement des politiques de développement est ambiguë. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises Amartya Sen, les conditions de vie objectives doivent être examinées, les deux expressions n'étant pas corrélables¹ (Rauschmayer et al., 2009 ; Layard, 2007). Richard Layard (2007) explique cela par deux causes. Tout d'abord, l'enrichissement d'un individu, et plus généralement de la société, s'est accompagné d'effets indésirables ayant eu un impact négatif sur le bien-être. Il cite l'accroissement des inégalités et de la criminalité comme exemples. Le phénomène de la comparaison sociale est au centre de son argumentaire afin d'expliquer pourquoi le bonheur n'a pas suivi la courbe d'accroissement de la richesse économique. La deuxième raison renvoie au « sentiment d'habitude ». Lorsqu'un individu parvient à un certain niveau social, celui-ci s'habitue au confort de vie que son revenu lui procure. L'auteur parle d'« addiction au revenu ». Revenu réel et revenu jugé satisfaisant pour *bien vivre* sont alors corrélés, plaçant l'individu sur un « tapis roulant hédoniste » (Ariès, 2010, p.3).

Ces analyses, somme toute classiques, mettent en avant la nécessité de pousser la compréhension des fondements du système en s'appuyant sur ce que des auteurs nomment la « nouvelle science du bonheur » (Layard, 2007), ou l'« économie du bonheur » (Deaton et al., 2010 ; Davoine, 2009). Celle-ci, en rendant notamment possible l'élaboration d'une « vision alternative » à celle de la société marchande, intègre les apports d'autres disciplines, telles que la psychologie, les neurosciences ou la philosophie. C'est ce qui pousse Richard Layard à dire que les taux de divorces et de chômage, le degré de confiance, la qualité de la gouvernance ou bien encore l'appartenance ou non à des organisations religieuses participent à 80 % de la variation du bonheur. Bien que la tâche d'évaluation du bien-être s'avère une entreprise difficile et absolument pas universelle, elle est indispensable (Layard, 2007)².

Des sociétés ont cherché à atteindre un bien-être en se fondant sur une autre forme d'abondance que celle proposée, ou imposée, par la société marchande. Marshall Sahlins rappelle que la société des chasseurs cueilleurs était une société non pas de dénuement mais bien d'abondance³. À la différence de nos sociétés contemporaines où l'abondance est fondée sur une satisfaction réclamant toujours plus de production, ces sociétés se sont structurées autour d'une autre façon de concevoir le bien-être, où l'effort global de production est moindre puisque les besoins y sont faibles (Sahlins, 1976). Les différentes façons d'aborder la satisfaction des besoins

¹ Différentes études montrent (Layard, 2005) que le « bonheur dans la vie [...] n'est corrélé avec le revenu qu'au niveau de la satisfaction des besoins essentiels. L'effet positif d'une augmentation du revenu sur le bien-être diminue fortement après avoir atteint un seuil (qui est assez bas dans les sociétés riches) – on appelle cela le paradoxe d'Eastrelin (1974). Bien que le revenu moyen ait doublé durant ces trente dernières années aux États-Unis, le nombre de personnes qui se considèrent comme étant heureuse a diminué (Layard, 2005). La perception subjective de la qualité de vie se découple de la croissance économique à partir d'un certain niveau, bas en l'occurrence (Clark et alii, 2008) » (Rauschmayer et al., 2009, p.141)

² L'économie du bonheur, qui s'appuie sur des travaux de psychologie, voire de neurosciences, permet d'évincer certains biais de l'économie conventionnelle. Elle ne peut cependant pas constituer une approche normative tant le bien-être représente une importante variété de préférences (Davoine, 2009). Lucie Davoine cite les travaux de Fleurbaey et al. (1997, *Mesurer la pauvreté ?*) qui mettent en garde de ne pas croire qu'un expert serait le mieux placé pour définir le bien-être des individus. Par exemple, le revenu n'est pas perçu de la même façon selon les pays, les européens préféreraient plus les loisirs que les nord-américains (Alesina et al., 2005, *Work and Leisure in the U.S. and Europe : Why so Different ?*). Ainsi les inégalités ne sont pas perçues de la même manière.

³ Marshall Sahlins avance que non seulement l'économie dite primitive n'est pas une « économie de misère », mais qu'elle est bien la première, et jusqu'à présent la seule, société d'abondance.

montrent que la propagation d'une unique politique fondée sur un modèle de développement se voulant universel est facilement questionnable quant à son efficacité afin de répondre à *tous* les besoins des individus. Outre la façon de répondre aux besoins, Marshall Sahlins rappelle que la détermination de ces derniers est également régie par la culture.

Pour conclure cette section, l'emploi de l'indicateur conventionnel du PIB a été à maintes reprises dénoncé (Comélieu, 2006; Jackson, 2010 ; Perrin, 2005 ; Sen, 2000 ; Illich, 1973). Le fait que la croissance soit un préalable indiscutable au bien-être, et ne soit donc jamais réinterrogé (Comélieu, 2006), empêche de fait toute remise en question des fondements du système, fortement ancrés dans des mythes (Buclet, 2011a). L'utilisation d'indicateurs tels que l'indice de développement humain (IDH), fondé sur le même modèle et paradigme, ne le permet pas non plus (Commission Stiglitz, 2009). L'assimilation des ressources avec le niveau de bien-être est remise en cause et la croissance du PIB est insuffisante pour mesurer le développement (Sen, 1988) et l'évolution du bien-être des individus¹. Ajouté à cela, la fin de la croyance dans la modernité et la sortie du mythe de l'abondance ont fait vaciller les idéologies du progrès (Caillé, 2011 ; Lolive et Soubeyran, 2007). Plus qu'une simple prise de conscience des conséquences du fonctionnement de la société, ces idées ont eu pour résultats une remise en question du système de représentation démocratique, de l'art de gouverner, des possibilités et de la place du système expert technocentré afin d'atteindre la finalité de la société. Il ne suffit désormais plus de se focaliser sur les affaires courantes, sur un horizon fermé cantonné au temps de l'exercice d'un mandat, mais bien de décider et d'imaginer un « après-demain extrêmement lointain » (Kalaora et al., 1993) afin de tendre vers le bien-être (Bourg et Whiteside, 2011). La section suivante aborde la question de la définition et de l'élargissement du type des jeux d'acteurs qui s'imposent dans ce changement de paradigme.

¹ L'utilisation du PIB inclut aussi des facteurs négatifs dans son calcul (Perrin, 2005 ; Sen, 1988). Alors que le PIB peut augmenter, le bien-être des citoyens peut diminuer. La consommation de produits pétroliers ou de médicaments participent à l'accroissement du PIB alors qu'elle a des effets néfastes sur le milieu naturel ou la santé. Une canicule, une épidémie, des accidents plus nombreux sont difficile à vivre pour les personnes impliquées alors qu'ils impliquent une augmentation de la consommation de produits médicaux, funèbres ou mécaniques.

3. TENDRE VERS UN EQUILIBRE

L'idée de produire plus avec moins, bien qu'intéressante, s'est pour l'heure révélée illusoire, en atteste l'accroissement des inégalités et du caractère mondialisé des problèmes écologiques. Grâce aux technologies dites « vertes » ou « écoefficaces », il est possible de produire tout en baissant les coûts des anciens produits ou en offrant la possibilité d'en créer de nouveaux. Ces technologies ont cependant engendré des conséquences nuisibles, comme davantage de déchets de diverses toxicités. À titre d'exemple, la production d'un ordinateur de 24 kg nécessite dix fois son poids en combustible fossile, 1,8 tonne de matériaux, 22 kg de produits chimiques et 1'500 litres d'eau (Drezet, 2006). Rien que dans l'Union Européenne, les déchets dangereux ont augmenté de 10 % entre 1997 et 2000, pour atteindre 40 millions de tonnes (Commission Européenne, 2006)¹.

Dans les deux cas, la consommation de ressources augmente. En réponse à la multitude de théories écologistes (Bellamy Foster, 2000), des courants qui tentent de « sortir l'écologie de son ghetto idéologique » (Perret, 2011, p.35) se développent. L'objectif est de cesser de parler des désastres écologiques pour mieux parvenir à aborder les « conditions sociales de la transition écologique » (p.10) et des changements structurels de la société pour tendre vers la soutenabilité. Cependant, pour tenter de répondre aux enjeux de soutenabilité, des politiques ont été imaginées et des mesures proposées, à différentes échelles décisionnelles, tant au niveau politique qu'industriel : conventions internationales, décarbonisation de l'économie, croissance verte, stratégie de découplage, etc. Pour reprendre l'hypothèse de Frank-Dominique Vivien (2005, p.5), « le développement soutenable apparaît avant tout comme un problème » à défaut de constituer une solution. La contradiction flagrante entre la rationalité économique et celle écologique (Fitoussi et Laurent, 2008) a créé un espace de débat qui finalement, en termes d'action, est peu efficace. L'émergence de cette approche a été vue d'un mauvais œil à l'image de l'Appel d'Heidelberg qui dénonçait au moment du Sommet de Rio « l'émergence d'une idéologie irrationnelle, qui s'oppose au progrès scientifique et industriel, et nuit au progrès économique et social » (1992, paragraphe 2). Nous verrons pour clore ce premier chapitre, que les propositions et le « défi que doit relever la raison écologique est de préserver certaines fonctionnalités sociales de la rationalité économique, en les dissociant du mythe de la croissance » (Perret, 2011, p.116). Alors que « l'écologie a vocation à remplacer l'économie comme figure centrale de la raison collective » (p.118), il s'agira d'évaluer, à travers l'écologie territoriale, l'équilibre à trouver afin de ne pas passer d'une dominance à une autre, sans s'interroger quant aux niveaux de libertés engendrés et au bien-être dans la durée².

¹ Sans compter qu'une partie importante de ces déchets font l'objet d'un commerce international illégal. L'Oclaesp, office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, a estimé que 10 % du fret maritime mondial était concerné par ceux-ci.

² Contrairement à la philosophie de l'écologie profonde qui appelle à la disparition de l'espèce humaine suite à une réflexion plus large qui est celle du vivant, Hans Jonas rappelle que l'humanité n'a pas le droit de se suicider. Ce qui nous place alors dans une perspective de développement réellement soutenable.

Toute une série de politiques est menée, tant au niveau international que national, afin de tenter de limiter les effets négatifs engendrés par la société : convention pour préserver la biodiversité, limiter le dérèglement climatique, réduire les émissions de GES, trouver des traitements de déchets plus efficaces, etc. Sous une pression grandissante des citoyens, bien qu'encore marginale, l'ensemble de ces mesures vise à tendre vers un développement soutenable. Jusqu'alors réticent face aux mesures proposées, le monde industriel semble initier un léger virage malgré la réaffirmation dans le second volume du rapport Stern de chercher à concilier lutte contre le réchauffement climatique et croissance. La grande distribution, les producteurs d'énergie, les banques *font et participent* aujourd'hui à un développement soutenable de la société¹.



Couverture de Renault trucks magazine, janvier 2010

3.1. LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

L'apparente naturalité du modèle de développement moderne engendre depuis plusieurs décennies des réflexions quant à la nécessité de réviser certains comportements et modes de vie. Les concepts de développement soutenable (Brundtland et CMED, 1987) (Encadré 1.7), l'économie écologique² ou encore l'après-développement³ (Latouche, 2004) prétendent rompre avec le modèle de développement moderne.

Le monde industriel propose aujourd'hui toute une série de stratégies afin de répondre aux demandes des politiques (contraintes réglementaires) mais également aux pressions sociales (stratégie de communication). La section suivante en présente quelques unes.

Encadré 1.7. L'émergence du concept de développement soutenable

Considération écologique

Jusque dans les années 1960, les questions écologiques sont reléguées au second plan, avec des politiques essentiellement sectorisées. Luttant localement et dans des espaces circonscrits géographiquement, les dommages écologiques de cette époque ne sont pas traités, notamment masqués par les effets de l'industrialisation, de la croissance ou bien encore par le progrès technique mis en avant sur la

¹ « Il faut admettre le développement [soutenable] pour ce qu'il est : une conciliation dynamique de la croissance économique et de la défense de l'environnement », Henri Proglio, PDG de Veolia Environnement (Le Monde, 25/10/2007).

² Frank-Dominique Vivien (2005) distingue les différents ensembles conceptuels liés au concept de soutenabilité en deux courants de l'économie écologique : un *stricto sensu* (mobilisant l'approche thermodynamique de Nicholas Georgescu-Roegen) et un second qui se rapproche de l'approche d'écologie industrielle. Ce dernier est jugé plus proche de l'économie conventionnelle du fait du rôle du marché via les entreprises dans l'approche, contrairement à la première approche *stricto sensu* de l'économie écologique qui met le rôle des institutions publiques en avant.

³ L'après-développement viendrait, selon Serge Latouche, après cinq phases successives historiques de domination de l'humanité par l'occident.

scène médiatique et politique (Aknin et al., 2002). C'est donc plus récemment, à la fin des années 1960, que des changements sont opérés, avec l'élargissement de la conscience écologique au-delà de la simple sphère des naturalistes et biologistes¹. Les travaux du Club de Rome et le fameux rapport Meadows « Halte à la croissance » (1972)², pointent du doigt les activités anthropiques en raison de leurs effets irréversibles et de leurs impacts sur les écosystèmes. Les importants désastres écologiques engendrés par les activités économiques vont être médiatisés et viendront amplifier les inquiétudes des populations au sujet des impacts de l'industrialisation (Aknin et al., 2002). Face à ces enjeux planétaires et locaux, la réflexion d'un mode de vie soutenable est amplifiée, la communauté scientifique est interpellée au sujet des limites de la croissance économique (RARE, 2004) et des débats autour de l'épuisement des ressources naturelles commencent à faire prendre conscience que les conditions actuelles de croissance ne sont pas infinies. Ces débats remettent en cause l'économie de marché, notamment en interrogeant sa possible « éco-compatibilité » avec la consommation de masse sur laquelle elle s'appuie. Ces contestations sont d'autant plus marquantes qu'elles proviennent d'acteurs qui « auraient du mal à renoncer aux avantages matériels favorisés par la croissance économique des « trente Glorieuses » » (Buclet, 2011a), époque où l'économie marchande a pu s'épanouir dans un contexte conjoncturel et institutionnel particulièrement favorable.

Considération institutionnelle

Le terme développement soutenable retient l'intention des médias internationaux et du grand public à partir du Sommet de Rio et remplace la notion d'écodéveloppement proposée par Maurice Strong. Jugée politiquement plus correct à cette époque caractérisée par des thèses libérales et n'intégrant pas d'idées nouvelles, cette notion présente les impacts négatifs des activités anthropiques de façon modérée tout en affirmant qu'il n'est pas question de sacrifier le développement, sous-entendu la croissance économique et le progrès technique, à la protection de l'environnement naturel. Cette stratégie destinée notamment aux pouvoirs publics, vise désormais la réconciliation de la conservation de la nature et du développement des sociétés, longtemps considérés comme antinomiques. La notion de soutenabilité émerge et se conforte donc à travers un débat public (Vivien, 2005).

Cette vague de réflexion mène ainsi à la prise en considération institutionnelle de l'écologie, notamment avec l'émergence de nouvelles structures et l'adoption de nouveaux instruments juridiques³. Les perspectives et politiques des pays industrialisés s'opposent cependant à une idée d'agenda écologique, laissant vains les efforts de consensus entre les différents mondes. Malgré ces difficultés, l'administration de l'écologie est lancée, tant au niveau national que mondial (création du PNUD en 1966).

Le discours standard sur la soutenabilité n'a guère évolué depuis une quarantaine d'années et l'autorégulation par le marché se confronte à la nécessité de planification du développement soutenable (Vivien, 2005).

¹ La Conférence internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère, organisée par l'UNESCO en 1968, a estimé que les besoins des êtres humains pouvaient être conciliés avec la préservation de la nature et que la seule réalité possible était une « utilisation rationnelle » des ressources naturelles (Batisse, 1969, p.5, *Can we keep our planet habitable ?* UNESCO, Courrier n° 22).

² Selon Ignacy Sachs, la traduction française du nom du rapport *Limits to growth* est mal choisie, le Club de Rome ne remettant pas en cause la notion de croissance mais a recherché des modalités et des usages de la croissance compatibles avec une gestion prudente du milieu (Sachs, 1998).

³ Création du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement en France le 27 janvier 1971. Création du programme des Nations Unies pour l'Environnement en 1973. Première conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm en 1972.

L'économie verte ou la dématérialisation de l'économie

L'économie « verte », qui s'est progressivement imposée avec la montée des préoccupations écologiques, propose un modèle de croissance autorisant l'augmentation du produit national tout en étant plus sobre en matières premières et en rejets vers la biosphère (Encadré 1.8).

Encadré 1.8. L'économie verte sous deux angles

Économique

Selon le critère de la finalité économique, l'économie verte comprend l'ensemble des « éco-activités », c'est-à-dire les activités produisant des biens et services ayant comme finalité la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles : protection et gestion de l'eau, de l'air, gestion des déchets, énergies renouvelables, transports, etc. Elle représente un large pan de l'économie française avec, en 2009, près de 453'000 emplois, soit 4 % de l'emploi intérieur total. La croissance de l'emploi dans ce secteur est soutenue et largement supérieure à celle des autres branches de l'économie : 3,4 % contre 0,5 % entre 2004 et 2010 (INSEE, 2012). En intégrant l'ensemble des activités ayant pour finalité la protection de l'environnement, l'économie verte représentait 960'000 emplois et 4 % de l'emploi intérieur total en 2009 (INSEE, 2012).

Écologique

Selon le critère de l'impact écologique, l'économie verte reste une notion relative puisque selon les critères retenus, une activité pourra être qualifiée de « verte » ou pas. Une activité peut l'être si elle exerce une pression environnementale moins importante qu'une autre qui remplit des fonctions analogues. Selon l'OCDE, la croissance verte renvoie à une croissance décarbonée, soit un régime moins intensif en énergies fossiles et dont les émissions de GES sont conformes aux recommandations du groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les critères de définition d'une économie verte ne sont donc pas clairement établis.

Malgré une forte augmentation depuis vingt ans des quantités de matière utilisées par l'économie française, un découplage rapide et important a eu lieu entre croissance économique et utilisation/rejet des ressources (l'intensité matière a diminué de 26 % entre 1990 et 2012 selon l'INSEE, 2012).

L'instauration de la monnaie carbone constitue un des exemples mis en place par les acteurs de l'économie et de la finance afin de poursuivre les principes de marchandisation¹. La rupture avec la sphère de la gratuité, dont la fin est marquée par la thèse de la « tragédie des communs » de Garret Hardin (1968) (Ariès, 2010), a depuis emmené la gestion de l'écologie vers une gestion par le marché. L'économie verte ne se contente pas d'élaborer des stratégies afin d'adapter l'écologie aux besoins de la société de consommation. Elle y inclut les visions technocentrées au cœur même de sa logique, où le progrès permet de disposer en permanence de

¹ Considérée comme une « révolution anthropologique » par Paul Ariès, la monnaie carbone est un autre moyen, aux côtés des droits à polluer, de marquer une rupture avec la nature en s'éloignant davantage de la sphère de la gratuité. Les travaux d'Aurélien Bernier *Le climat otage de la finance* (2008) et de Christian de Perthuis *À marché nouveau, régulation innovante* (2006) traitant des conséquences de ces mesures et le début d'une transition majeure où l'économie prendrait davantage de place dans la gestion des problèmes écologiques, avec une financiarisation de la pollution (principe du « pollueur-payeur »).

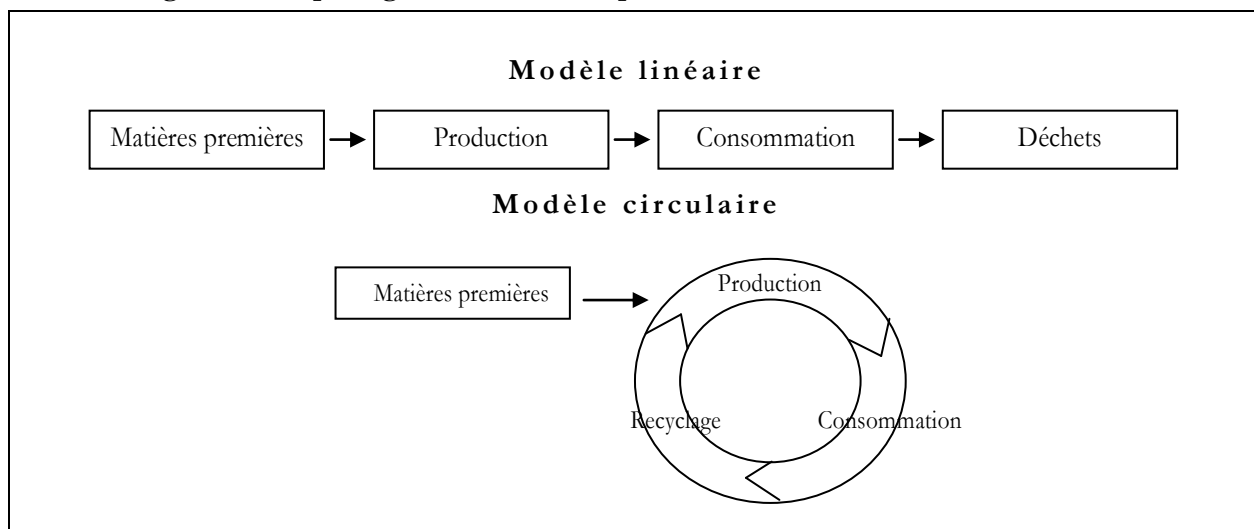
ressources grâce à la décarbonisation de l'économie qui permet de tendre vers une économie immatérielle.

Les stratégies de dématérialisation de l'économie ont pour objectif de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles dans la production et l'échange. Bien qu'impossible dans de nombreux domaines tels que la nourriture ou les biens de consommations courants où le produit final ne peut être dématérialisé, il s'agit avant tout de rendre plus efficace un procédé. La plupart des entreprises ont révisé leurs stratégies et procédures afin de s'aligner avec cette nouvelle approche. Elles peuvent ainsi prouver leur engagement social à travers leurs produits désormais « verts » et qui valident clairement que les normes sont respectées aux yeux des consommateurs. La communication joue son rôle et permet de dialoguer avec les utilisateurs sur la base des valeurs d'équité et de respect de l'environnement, qui renforcent alors les liens entre les entreprises et les consommateurs finaux.

Bien que porteur d'un intérêt évident dans une perspective écologiste, la dématérialisation est, dans une certaine mesure, remise en cause par ses propres partisans (Bourg ; Buclet). L'économie de fonctionnalité tente de substituer la vente d'un bien par la vente d'une fonction, d'un usage¹. Un industriel ne vend plus une voiture ou des vélos mais des kilomètres ou un trajet, une climatisation constante à vingt degrés plutôt que de l'électricité, un service de nettoyage régulier plutôt qu'un lave-linge. Ce modèle économique alternatif cherche à optimiser l'utilisation des biens et des services en cherchant à créer une valeur d'usage la plus élevée et pérenne possible tout en consommant un minimum de ressources matérielles et énergétiques possibles (Stahel, 1998 ; Stahel et Giarini, 1989). Le bouclage des flux est recherché afin de remplacer le modèle linéaire « matières premières-production-consommation-déchets » (Figure 1.4). Cependant, l'exemplarité tant citée de Xerox et de ses photocopieurs, un des premiers industriels à avoir mis en place une stratégie d'économie de fonctionnalité à cette échelle, reste un des rares exemples à être mobilisé depuis une quinzaine d'années dans la littérature. Le passage de la théorie à la pratique peut être parfois délicat. La réticence au changement de la part du consommateur (passage de la propriété à la location) ou des professionnels (réticence, passage de la ligne budgétaire d'investissement à la celle de fonctionnement) ou bien encore par une méconnaissance de l'ensemble des acteurs (offres peu nombreuses). Cependant, de nombreux exemples d'économie de la fonctionnalité qui fonctionnent existent, et ce dans des secteurs très variés (Van Niel, 2014).

¹ Voir l'article *L'économie de fonctionnalité : principes, éléments de terminologie et proposition de typologie* de Johan Van Niel (2014) pour une présentation des principes théoriques du concept d'économie de la fonctionnalité.

Figure 1.4. Le passage d'un modèle de production linéaire à un modèle circulaire



L'ensemble de ces stratégies s'accompagnent de nouveaux paradigmes de consommation puisque cette dernière reste fondée sur des repères et des valeurs identiques au régime actuel (Buclet, 2011a)¹. Or, les effets rebonds de ces stratégies tendent à être relégués au second plan par les acteurs économiques qui désirent naviguer sur le mythe de l'abondance « verdie ». Les progrès en termes d'efficacité ont été anéantis par l'accroissement et l'évolution des produits consommés. Le programme de la « prime à la casse » en 2009 a par exemple permis à des centaines de foyers de remplacer leur ancienne automobile par un nouveau véhicule « propre ». En revanche, l'augmentation de la taille de la voiture, de l'allongement et du nombre de trajets effectués, ainsi que de l'option en série de la climatisation sont des constats omis dans les discours politiques et industriels². La substitution des disques par un téléchargement en ligne permettrait une réduction des flux associés à la consommation musicale, mais c'est sans compter le bilan écologique médiocre des ordinateurs et de leur utilisation, qui pose aujourd'hui de sérieux problèmes (MIT, 2008). Ainsi, malgré une dématérialisation partielle de l'économie, sa décarbonisation est encore bien loin des premiers arguments avancés, comme ceux liés au processus d'informatisation qui devait conduire au zéro-déplacement et au zéro-papier. Alors que l'arrivée des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) laissait présager sa disparition, elle a au contraire créé de nouveaux usages de celui-ci (COPACEL et INSEE, 2011). L'économiste William Standley Jevons avait annoncé que les améliorations techniques mèneraient probablement à une réduction des émissions liées à la fabrication d'un produit. Mais les acteurs économiques qui s'appuient sur ses travaux ont oublié de préciser qu'il avait également souligné

¹ Il faut souligner que l'idée selon laquelle la société serait « nostalgique » de l'âge d'or des Trente Glorieuses est erronée puisque depuis les années 1970 la consommation par habitant est croissante. Elle augmente certes moins qu'avant mais est globalement croissante sur le long terme. Les français dépensent 1'100 milliards d'euros par an, et leur consommation atteindrait 1'500 milliards en incluant les services consommés gratuitement mais payé par l'administration publique ou les associations. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la quantité de produits acquis (biens et services), indépendamment de l'évolution des prix, n'a diminué que deux fois (en 1993 et 2012) (Chartoire, 2013, *La consommation des ménages*).

² Ce programme a été contesté notamment par rapport aux bénéfices écologiques. Les critiques pointent le fait que des véhicules encore en bon état ont été remplacés par d'autres qui consommaient légèrement moins et que l'importante quantité d'énergie nécessaire pour la construction d'une voiture était omise.

que cela n'empêcherait en rien l'augmentation de la consommation de ces mêmes produits. Les scénarios d'écoefficacité, qui se fondent sur trois stratégies (déplacement des consommations vers des ressources renouvelables, amélioration des services écologiques et amélioration de l'écoefficacité de l'usage), omettent cet effet rebond pouvant être relativement important. Pendant que la consommation thermique d'un logement décroît, la surface habitable par habitant augmente et le confort thermique demandé est plus exigeant. Le rapport à la nature est écarté des réflexions sur l'empreinte de la consommation d'un produit. Sans remise en question du mythe de l'abondance et d'une réflexion quant aux systèmes de besoins individuels et sociétaux, les scénarios proposés ne pourront pas résoudre les déséquilibres¹. Pire, le fait de ne pas considérer la nature dans le processus de fabrication et d'acquisition d'un produit, dans un contexte du mythe de l'abondance où l'écoefficacité permet de consommer plus en impactant moins son environnement, déplace le problème dans le temps sans pour autant le résoudre. Les scénarios « verts » devraient donc se situer dans celui de la sobriété (Ariès, 2010 ; Latouche, 1994 et 2003), ou du moins réinterroger les mythes fondateurs sur lesquels ils s'appuient (Buclet, 2011a).

3.2. LES DIFFICULTES A RESORBER LES PROBLEMES ECOLOGIQUES

La considération des ressources en tant que facteurs de production limite les possibilités de sortir du mode de pensée du régime conventionnel. Ajoutés à la concentration des centres de décision et d'action, les repères conventionnels peuvent difficilement évoluer sans une réflexion sur les modes d'interaction actuels des acteurs et une restructuration de ces jeux d'acteurs.

Les ressources naturelles comme facteurs de production

L'économie tente d'intégrer dans son cadre les services rendus à la société par le milieu naturel. Elle considère que les « stocks de ressources » forment des facteurs de production et que l'environnement est alors assimilé à un « capital naturel » à optimiser². Les ressources sont considérées comme « des moyens matériels et immatériels dont dispose ou peut disposer, une collectivité » (Petit Robert, 2013). Pour les économistes néoclassiques, une ressource est constituée de facteurs de production (travail, capital et matière première) et il s'agit donc bien de moyens dont dispose un individu, ou un groupe d'individus, afin de mener une action en vue de créer de la

¹ Nous pouvons faire deux remarques quant au système de besoin : la première est que les fabricants cherchent à influencer sur le système de besoins afin de leur faire croire aux consommateurs qu'ils en ont besoin afin de vendre davantage, ce qui ne facilite pas une révision du système. La seconde est que les scénarios d'écoefficacité fondent leurs calculs sur des besoins constants, alors que la consommation croît. Ce constat, inhérent à toute tentative de prévision, biaise les recommandations (Flipo, 2008b).

² Le milieu naturel est envisagé en termes de « stocks » où le problème est celui des taux d'extraction des ressources à partir desquels le prix relatif d'équilibre d'une ressource pourra être déterminé (Harold Hotelling, *The Economics of Exhaustible Resources*, 1931). Le terme de « capital naturel » est beaucoup utilisé par les instances internationales (PNUE, OCDE) afin de mesurer la valeur marchande de la biodiversité par exemple.

richesse (Gumuchian et al., 2007). Les ressources naturelles représentent ainsi des facteurs de croissance puisqu'entretenant un lien productif avec les activités humaines (Longuepee, 2004).

Ce point de vue n'est pas sans interroger la pérennité d'un système dans lequel des flux pourraient disparaître, du fait d'une surexploitation des ressources pour un enrichissement individuel. Alors que certaines stratégies sont fondées sur la compréhension de la complexité de la nature (le velcro qui a été conçu en imitant le règne végétal), sur la fermeture des cycles (écologie industrielle), ou sur l'optimisation énergétique (énergies renouvelables), la question du partage et du bien commun ne peut plus être évitée (Perret, 2011). Or une considération uniquement fondée sur des considérations économiques ne remet pas en question l'appropriation et la propriété privée désormais imposées (Flipo, 2008). La défense de ce modèle de développement par les instances internationales a mené certains pays à bloquer toute tentative de protection du milieu naturel qui aurait nécessité une restriction quant à la liberté d'exploitation de leurs ressources naturelles sous prétexte d'atteinte à leur liberté de développement socio-économique¹. Les ressources comportent effectivement cette double dimension économique et morale, la première renvoyant au système de valeurs d'usage ou d'échange, la seconde relative à l'éthique, la culture et l'histoire collective (Pecqueur, 2002). Les travaux relatifs à la gestion des biens communs et des ressources communes l'ont suffisamment démontré (Ostrom, 1990) : les ressources naturelles alimentent le développement humain.

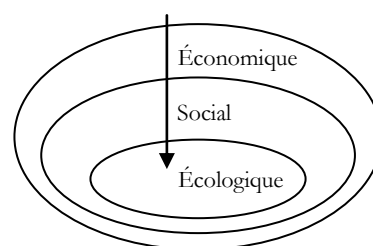
En se plaçant dans un contexte de soutenabilité, la considération des ressources en termes purement de richesses et de facteurs à exploiter, renvoie à un degré de soutenabilité faible (Encadré 1.9) (Boutaud, 2005). En se fondant sur la théorie utilitariste du bien-être, les conditions nécessaires à la consommation doivent pouvoir être reproduites dans le temps, répondant au passage à la question de besoins évoquée par le rapport Brundtland. La consommation des ressources naturelles épuisables est, selon cette logique, légitime si celle-ci engendre de la création de capital, qui pourra de toute manière être léguée aux générations futures (Maréchal, 1996).

A l'opposé, le Club de Rome avait argumenté sa mise en garde contre une croissance supposée infinie dans un système aux dimensions écologiques finies. La priorité de la soutenabilité, en se positionnant d'un point de vue de soutenabilité forte, est de garantir l'équilibre de l'écosystème. La sphère économique ne peut être soutenable que si le support écologique n'est pas menacé. Nous le verrons, l'approche analytique exclusive et sectorielle des sciences doit être substituée par une approche systémique.

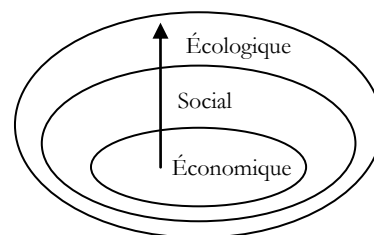
¹ La conférence de Stockholm a montré, et c'est là une de ses principales réussites, la nécessité de ne pas dissocier les préoccupations d'environnement *et* de développement. Les pays dits non-alignés ont fait bloc afin de mener une réflexion plus globale.

Encadré 1.9. La soutenabilité forte et faible

Traduite par la plupart des modèles néoclassiques, la **soutenabilité faible** (Solow, 1997 ; Stiglitz, 1974) renvoie à une définition du développement soutenable où la substitution du capital naturel par un capital reproductible est acceptée. Pour ses partisans, elle cherche le maintien, voire la croissance, d'un potentiel de bien-être (Pezzey, 1989). L'économie tient une place centrale dans cette approche de soutenabilité, qui recherche la performance écologique (schéma ci-contre).



La **soutenabilité forte** (Daly, 1997 ; Common et Perrings, 1992) place à l'inverse cette hiérarchie des trois sphères suivant l'idée bien résumée de Jean-Paul Maréchal « la sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle même incluse dans la biosphère (...) ; la conséquence de cette relation d'inclusion est que l'activité économique ne saurait durer, et encore moins se développer sur le long terme si la nature (qui lui fournit gratuitement des ressources matérielles et énergétiques, ainsi que des capacités épuratrices que l'on a longtemps cru illimitées) venait à être trop gravement endommagée » (Maréchal, 1996, p.26). Réunissant particulièrement des écologues (Hess, 2009), la préservation du capital naturel est primordiale et la réduction de la pression humaine sur l'environnement naturel recherché. Ce travail se place dans l'hypothèse qu'une soutenabilité forte est requise.



Schémas inspirés de Boutaud, 2005

Ainsi, aborder la question de la gestion des ressources communes implique de s'interroger sur le choix de cette gestion par l'ensemble des acteurs concernés directement et indirectement (personnes géographiquement éloignées, générations futures, etc.). Vient alors la question de la représentation démocratique dans le choix des stratégies de soutenabilité à adopter. Nous l'avons vu : sans compter sur la méconnaissance de l'ensemble des mécanismes de fonctionnement des services écologiques rendus par la biosphère, la difficulté à résorber la perte de biodiversité provient de la façon dont celle-ci est perçue par la société. Le fait que celle-ci soit considérée comme un service au même titre que l'ensemble des autres services de la sphère économique, implique une certaine ignorance de la part des programmes d'action¹. Face à la méconnaissance, entendable vu la complexité de la biosphère, ou au renvoi au second plan de la biodiversité, les choix des indicateurs de mesure de la biodiversité interrogent quant à la pertinence de ces derniers par rapport à l'objectif d'amélioration du bien-être des sociétés. Les indicateurs employés pour mesurer la perte de la biodiversité (taux de déforestation, érosion des sols (pour la culture), état des truites dans les réservoirs d'eau (potabilité), etc.) sont confrontés à ceux mis en

¹ Il existe de nombreuses espèces indispensables à l'équilibre d'un écosystème mais qui, selon le point de vue de la société marchande, n'apportent apparemment aucun service direct à la société et aux individus. Elles sont donc exclues de la vision anthropocentrée. Cependant, la (ré)intégration des services écologiques dans les milieux urbains par exemple peut offrir un meilleur fonctionnement de celui-ci tout en réduisant les dépenses publiques (Balez et Reunkrilerk, 2013).

œuvre afin de mesurer l'atteinte ou pas d'autres objectifs purement marchands (tonnes de bois de coupe produites, taux de production de céréales, etc.). Il existe une confrontation entre les objectifs du monde industriel (production) et les besoins du milieu écologique (préservation) alors qu'ils doivent partager les mêmes ressources (biodiversité). Or les stratégies sont des instruments qui permettent de satisfaire des besoins (Rauschmayer et al., 2009) et qui choisissent des indicateurs évaluant *cette* efficacité là. Les indicateurs mis en place ne suffisent pas pour tendre vers la soutenabilité, chacun des mondes, cloisonnés, utilise ceux leur paraissant les plus pertinents selon sa logique d'action. Encore une fois, la question du bien commun se pose.

Outre le choix d'indicateurs liés à l'usage des services écologiques, les tentatives d'objectivisation impliquant de « connaître » la réalité afin de déduire son côté plus ou moins écologique, mène à mettre en œuvre diverses méthodes de comptabilité pour évaluer les conséquences de l'achat, de l'utilisation et de la fin de vie d'un produit. Dès lors, il s'agit non plus de connaître « les entrées et sortie d'utilités échangeables pour des consommateurs mais les entrées et sorties de flux matériels significatifs pour l'équilibre des écosystèmes, c'est-à-dire des kilogrammes de CO₂, de déchets nucléaires ou de métaux toxiques » (Flipo, 2008b, p.2). De nombreux portails et informations sont mis à disposition des consommateurs afin de connaître l'impact engendré par leurs achats. La multitude de paramètres à considérer est telle que les résultats sont peu significatifs si la méthodologie et les commanditaires ne sont pas examinés. L'exactitude des résultats est régulièrement débattue dans les démarches d'analyse de cycle de vie (ACV)¹ qui doivent considérer de plus en plus de paramètres. Or comme toute étude d'un système complexe, des choix en termes d'estimation doivent être effectués, tout comme la nature des acteurs étant à l'origine d'une étude qui influe forcément sur les résultats. Mais passée la question de la pertinence d'une quantification des impacts d'un produit sur le milieu naturel, les scénarios d'écocoefficacité affirment que l'optimisation des flux physiques d'un produit permettra de conserver, ou de rétablir, l'équilibre écosystémique dans la biosphère. Or les aspects démocratiques dans le choix des produits sont occultés ou omis lors de leur acquisition. Fabrice Flipo (2008b) rappelle que les stratégies se réclamant du mouvement écologique sont peu enclines à glisser vers la sphère marchande et le mode d'échange qu'elle privilégie. Son approche anti-utilitariste de la nature se rapproche d'un fonctionnement favorisant plutôt les services (le lieu spatial étant privilégié et donc les échanges limités) pour tendre vers un équilibre écologique d'un monde commun. En revanche comme souligne l'auteur, des glissements autoritaires sont possibles dans le sens où la logique de bien commun, et la préservation des services écologiques, peut amener à condamner tous les comportements clandestins, c'est-à-dire non propices à cet objectif².

¹ Appelé couramment « écobilan », une ACV constitue un outil comparatif d'évaluation environnementale de tout système. Elle a pour objectif de réduire les impacts potentiellement négatifs des produits et de leur utilisation sur le milieu naturel en effectuant « un bilan quantifié des flux de matière et d'énergie entrant et sortant aux frontières d'un système représentatif du cycle de vie d'un produit ou d'un service » (Grisel et Osset, 2004). Elle se déroule en quatre étapes : définition des objectifs, inventaire, évaluation des impacts potentiels, interprétation ou synthèse des étapes précédentes.

² Un comportement clandestin désigne en langage économique celui d'un individu qui obtient et profite d'un avantage sans y avoir investi autant d'efforts que les membres du collectif impliqué, ou sans acquitter leur le droit d'usage prévu.

Les stratégies de verdissage ou d'écoblanchissement (Blanchet et Carimentrand, 2012), et plus communément connu sous le nom de *greenwashing*¹, cherchent à se donner une image écologique et responsable tout en se fondant dans le régime conventionnel dominant en omettant l'intérêt global, lui-même composé des intérêts collectifs des territoires. Les moyens financiers sont déployés pour la publicité d'un produit plutôt que dans des mesures favorables à l'écologie dans de nombreux cas. Le domaine politique n'échappe pas au phénomène. La multiplication depuis une dizaine d'années d'officines délivrant des « écolabels » atteste du développement d'une communication politique forte, accompagnée d'un jargon étendu : développement soutenable, biodiversité, vert, puits de carbone, gouvernance, cohésion sociale, etc. Les collectivités territoriales, notamment depuis l'adoption du Grenelle de l'Environnement (2007)², font appel à des « organismes certificateurs » afin de définir une stratégie soutenable aux yeux de la loi et de l'opinion publique. L'objectif est d'atteindre les stratégies lancées au niveau national, comme celles du facteur 4 voire du facteur 10³. Or, en se plaçant dans le champ de l'écologie politique, la réponse à l'effet rebond se trouve dans la sobriété (Flipo, 2008b), ce qui est loin des priorités des stratégies de verdissage. À défaut de parvenir aux engagements nationaux ou internationaux grâce à la sobriété, les politiques s'en remettent aux solutions, ou utopies, technologiques. Des projets intellectuellement intéressants mais avec peu d'intérêts écologiques et / économiques se multiplient : les RANAP, recherches appliquées non applicables⁴ (De Bandt, 1997), donnent libre cours à l'imagination de moyens de séquestration de carbone, d'usine à fabriquer les nuages à partir de l'océan (projet *Silver Lining*), des gratte-ciel usine à eau (projet *Freshwater Factory Skyscraper*), de nanotechnologies (ciment autonettoyant, réduire la taille des « pacemaker cérébral »), de transmutation des déchets radioactifs, etc.

Face à ces propositions, il semble que soit les pays ne parviendront pas à tenir leurs engagements pris au niveau international, soit ils devront sacrifier la démocratie. Dans ce cas, il existe des sanctions prévues par les textes, le plus souvent des sanctions économiques. Le cas échant, Fabrice Flipo rebondit avec l'exemple du recours du nucléaire en France et par le fait que comme toute grande puissance, la puissance du nucléaire est « incompatible avec l'exercice de la liberté – et le gouvernement démocratique » (2006, p.8). Sans faire un procès au nucléaire mais en analysant les conséquences de l'accident de Tchernobyl, il insiste notamment sur le fait que l'industrie du nucléaire récupère les enjeux climatiques « à des fins purement corporatistes de promotion » (p.8). Elle refuse les énergies renouvelable en développant le syndrome de NIMBY (*Not In My BackYard*) au maximum alors que l'industrie elle-même serait la plus touché par des changements climatiques et les crises énergétiques à venir. Il rappelle également qu'en cas de concentration de pouvoir, la liberté ne peut exister.

¹ Ce terme s'est notamment développé avec l'expansion du phénomène lui-même. Entre 2006 et 2009, le nombre de messages publicitaires ont été multiplié par six en trois ans (Autorité de régulation professionnelle de la publicité, 2009).

² Cet ensemble de rencontres politiques organisées en France en 2007 vise à prendre des décisions à long terme en matière d'écologie et soutenabilité. Dans les grandes lignes, le Grenelle Environnement a pour objectif de restaurer la biodiversité par la mise en place de schémas régionaux de cohérence écologique, tout en diminuant les émissions de GES et en améliorant l'efficacité énergétique.

³ Voir les travaux du *Factor10 Institute* (www.factor10-institute.org), dont ceux de Friedrich Schmidt-Bleek.

⁴ Voir *Interview de Hubert CURIEN*, ex-ministre de la recherche de Jacques De Bandt (1997).

Ainsi, le manque d'efficacité des stratégies proposées afin de parvenir à un développement soutenable, accompagné de celles prétendant y répondre mais dont les objectifs sont tout autres, est notamment dû au manque de représentation suffisante de l'ensemble des acteurs et des aspirations¹.

Le manque de représentation démocratique

L'évolution des institutions et des décideurs, sous le prisme du développement moderne, va dans le sens inverse de celui de la sobriété, ou du moins d'une sortie vers un autre modèle que celui promu par la société marchand actuelle. Le renforcement de la division du travail, accompagné d'une multitude de scénarios écoefficaces, accroît la dépossession des individus dans leur définition des besoins : la perte de la maîtrise du processus se poursuit par le maintien du système expert.

LA CONCENTRATION DES INSTITUTIONS EN CHARGE DE LA RESOLUTION DES PROBLEMES

Les problèmes écologiques contemporains, de par l'expansion spatiale des actions humaines, ont donc repoussé et élargi les périmètres des zones géographiques affectées. Auparavant relativement localisés, les problèmes avaient un impact sur l'entourage proche des individus, dont les décideurs. Le périmètre d'action des acteurs pouvant y répondre correspondait bien souvent à celui de la zone touchée par une contamination. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et le renvoi du jugement ultime du citoyen est mis à mal (Bourg et Whiteside, 2010) : la capacité des individus à apprécier seuls le bien fondé des décisions et des politiques publiques est réduite². La contamination atmosphérique, qui est aujourd'hui un problème mondial, nécessite des connaissances allant au-delà du périmètre du citoyen et du politique. De la même façon, l'irréversibilité des problèmes écologiques met l' élu en incapacité d'accomplir son rôle face à cette méconnaissance et à l'impossibilité d'évaluation des expositions aux problèmes écologiques (Bourg et Whiteside, 2010). Les contaminations au plomb ou des ressources hydriques sont représentatives de cette perte de capacité pour les élus qui ont un mandat d'une durée largement plus courte que celle des effets des pollutions. Les décisions politiques sont donc remises et déléguées dans une certaine mesure aux experts.

Cependant, cette remise de la décision du politique à un tiers, tel l'expert, réinterroge la démocratie représentative et la liberté d'action des individus. Les capacités d'agir sont majoritairement limitées par un rapport des problèmes écologiques avec l'espace (périmètre

¹ Voir pour cela l'article d'Olivier Godard (1990) qui s'intéresse aux raisons de la faible efficacité ou de l'inapplication des politiques de l'environnement à travers les systèmes de légitimation (modes d'interaction) et des valeurs attachés à la préservation du milieu naturel. Il soulève les problèmes de coordination sous-jacents aux représentations de la nature.

² Les politiques publiques sont définies comme « l'ensemble des principes qui régissent la définition et la répartition équitable des droits et des devoirs entre les membres d'une société » (Arnsperger et Van Parijs, 2003, p.10, *Éthique économique et sociale*).

d'action défini), mais également dans un contexte où l'évolution temporelle des défis écologiques pénalise la mise en œuvre de stratégies cohérentes sur le long terme. La question de la domination semble devoir être incluse dans les débats sur la façon de retrouver un équilibre. Contrairement à un certain courant de pensée (Perret, 2011), la raison économique ne peut être séparée de cette question de représentation démocratique¹. Les stratégies proposées afin de dématérialiser l'économie peuvent tout à fait être réalisables dans un contexte où les questions de liberté et de démocratie sont bafouées. En ce sens, les stratégies « environnementalistes » ne peuvent omettre les questions sociétales. Le théorème de Coase, proposé par le prix Nobel 1991 Ronald Coase, avance qu'il serait beaucoup plus efficace, afin de réduire les effets néfastes, de laisser les pollueurs et les pollués négocier entre eux les moyens pour y remédier que de faire intervenir l'État (réglementation, fiscalité, etc). Paul Ariès (2010) propose alors d'imaginer un Grenelle de l'Environnement où s'appliquerait ce théorème de Coase, en s'interrogeant sur ce qu'il se passerait si les citoyens négociaient eux-mêmes avec les gros groupes de semenciers...

Une démocratie mondiale, comme certains le préconisent, est un sujet de discussion contemporain et son avènement semble incontournable pour préserver un intérêt global. La sectorisation actuelle du traitement des problèmes écologiques semble être en contradiction avec l'aspect mondialisé de ceux-ci. L'évolution de ces problèmes devrait s'accompagner d'une évolution institutionnelle et des jeux d'acteurs autour de la notion de développement. Comme le souligne Olivier Godard,

« d'une façon générale, la notion de développement [soutenable] tend à faire apparaître de nouveaux acteurs (Commissions du développement durable, ONG, ..), de nouveaux rôles pour des acteurs existants (les « villes [soutenable] »...), et de nouvelles scènes sur lesquelles les acteurs usuels sont amenés à se confronter, en des termes nouveaux, à d'autres acteurs qui ont trouvé dans le développement durable une occasion de prendre une parole qui leur était jusqu'alors plus difficile. Sur le fond, elle institue une nouvelle préoccupation éthique pour le devenir à long terme (les générations futures) et exprime une volonté tant de civiliser le développement technologique et que de démocratiser la prise de décision économique » (Godard, 1997, p.2).

Ces évolutions spatio-temporelles mènent à réfléchir sur les conséquences des politiques de développement mises en œuvre sur chacun des territoires. Comment ces derniers intègrent-ils ces évolutions dans leurs stratégies et dynamiques territoriales ? Comment est perçu et considéré le milieu naturel dans ces politiques de développement ? Aujourd'hui, les individus ne sont plus seulement responsables d'eux-mêmes, sinon de leurs environnements tout entiers. Comme l'écrivait Hans Jonas dans *Le principe responsabilité*, l'action humaine est désormais « surplombée par le domaine croissant de l'agir collectif dans lequel l'acteur, l'acte et l'effet ne sont plus les mêmes que dans la sphère de la proximité et qui, par l'énormité de ses forces impose à l'éthique une nouvelle dimension de responsabilité jamais imaginée auparavant » (1979, p.31).

¹ Les travaux d'André Gorz, en s'appuyant sur ceux de Karl Marx, montrent que le productivisme est étroitement lié à celui de la domination d'un régime sur certains groupes, comme le fait le régime économique fondé sur le profit (la dictature du profit).

Mais cette nécessité de sortir des pensées cloisonnées afin d'intégrer à la fois la sociosphère et l'écosphère reste bloquée, partiellement par cette sphère des « experts ». La structuration des réseaux permettrait de combler ce manque de démocratie et de représentation. Elle nécessite d'être révisée (Ambroise-Renault, 2011) afin de faire correspondre la *réalité* (chapitre 4) avec les découpages institutionnels et les schémas culturels qui jusqu'alors s'ignoraient ou étaient antagonistes (Godard, 1994). Les actions autour de la question du changement climatique sont jusqu'à aujourd'hui d'une meilleure efficacité que les stratégies visant à préserver la biodiversité. Une des raisons invoquée est justement une meilleure structuration des réseaux d'acteurs dans le cas du climat, ce qui montre le rôle fondamental de la structuration des jeux d'acteurs (Buclet, 2011a).

LES DERIVES ENVISAGEABLES

Une meilleure structuration permettrait de limiter les dérives autoritaires ou inappropriées. Olivier Godard écrit que si le développement soutenable est menacé d'une quelconque façon à travers l'ensemble de ses enjeux, c'est avant tout à cause d'un trop-plein d'exigences et d'attentes (Godard, 1997). Différentes propositions sont émises afin de garantir une certaine démocratie, dont celle de Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2010 et 2011) qui est la fondation d'une « académie du futur », sorte de comité des sages permettant d'intégrer entre autres les droits des générations futures. Cependant, la question qui se posera sera de veiller à garantir une démocratie en son sein et d'éviter de reproduire des schémas quelque peu autoritaires. La définition des limites (quels écosystèmes considérer ? Qui les définit ?) et des objectifs (pour quel modèle de développement ? Pour défendre quel bien commun ?) reste pendante à ce respect démocratique.

Le maintien des repères conventionnels

Visant à « prévoir ou de constater, et le cas échéant, de stimuler, susciter ou renouveler les besoins du consommateur » (Définition du Journal Officiel, 1987), la mercatique (*marketing*) se fonde sur l'analyse du consommateur, qui elle-même repose sur la typologie des besoins pyramidale de Maslow ou la classification de Murray. L'enseignement de cette philosophie dans les diverses écoles et universités complique une remise en question des valeurs sur lesquelles la société se fonde et les valeurs sur lesquels les acteurs économiques et politiques se mobilisent sur le processus de décision. Cela participe au maintien des repères conventionnels.

Bien que de nombreuses initiatives et politiques dites vertes soient proposées et mises en œuvre, la finalité du régime conventionnel dominant n'en demeure pas remise en cause. Leurs fondements sont souvent proches des initiatives se réclamant du courant néolibéral et de multiples actions dites alternatives participent finalement à ce même courant (Buclet, 2011a). De plus, les moyens prétendant mesurer l'efficacité des politiques ne sont pas adaptés. En s'appuyant sur des logiques où l'efficacité technologique prime, des indicateurs de découplage, comme le facteur 4,

sont utilisés afin de mesurer l'écart entre le PIB et la consommation des ressources. Bien que Friedrich Schmidt-Bleek préconise des changements institutionnels, culturels et technologiques, ces mesures ne remettent pas en cause la finalité du régime, mais seulement les moyens de la croissance. La section suivante vise à comprendre en quoi les institutions, et les réseaux associés, semblent inadaptés pour réduire les inégalités sociales, économiques et écologiques.

La structuration des réseaux inadaptés

La transmission des critiques envers le régime marchand est aujourd'hui facilitée par la globalisation et le développement des réseaux de communication, toujours plus efficaces en termes de qualité des échanges d'information et de rapidité. Cet ensemble de raisonnements générés est à la fois localisé et planétaire. Les médias diffusent régulièrement les diverses tensions exercées par des associations, des citoyens, des groupes de pressions, des acteurs institutionnels et autres envers des entreprises ou des États ne respectant pas tel contrat social ou telle charte environnementale. Les circuits de consommation, qui se sont élargis spatialement et organisationnellement ces dernières décennies, sont désormais accompagnés de tout un réseau de diffusion d'informations qui devient le garant des choix d'achat des individus. Alors que la puissance de certains acteurs économiques s'agrandit, la force de ses opposants (ou du moins des individus souhaitant une évolution de leurs actions) se renforce également. La diffusion du terme « consom'acteur » contredit une partie des prévisions de Jean Baudrillard et le consommateur semble pouvoir reprendre en main sa façon de consommer. La réduction des quantités d'emballages dans les supermarchés allemands a notamment été impulsée suite au mouvement de consommateurs qui repartaient en les laissant sur place, la charge financière des déchets revenant à l'enseigne. Cette tendance à consommer « autrement » semble s'accélérer ces dernières années. Le rapport d'enquête annuel sur la consommation publié par Ethicity (2013¹) souligne une augmentation de la prise de conscience aux enjeux de la consommation plus responsable et aux solutions proposées (un tiers de la population était totalement imperméable à ces enjeux en 2011). La multiplication des réseaux d'un nouveau genre, tel que le mouvement des *Maker Faire*, confirme cette tendance².

Cependant, malgré les pressions sociales auprès des acteurs économiques afin qu'ils révisent leurs politiques de développement, la question est de savoir si les individus, en tant que consommateurs, ont les moyens à la hauteur de leurs ambitions ? Autrement dit et indépendamment du type de société désirée, il s'agit de savoir s'ils disposent des capacités leur permettant de participer à un projet collectif de société. Les pressions amènent certes à des évolutions, telles que l'apparition du commerce équitable, des produits d'origine biologique en grandes et moyennes surfaces (GMS) ou encore l'approbation de lois. Cependant des dérives peuvent émerger.

¹ Enquête Ethicity *Les français et la consommation responsable 2013*, 8p.

² Le concept *Maker Faire* a pour principe de rassembler pendant plusieurs jours en un lieu unique une communauté de « makers », soit des personnes qui fabriquent, réparent ou détournent l'utilisation des objets. Imaginé par le magazine étasunien « *Make* : », l'événement a essaimé et on trouve désormais des rassemblements dans le monde entier.

Mis en avant par Muhammad Yunus, prix nobel de la paix 2006, le *social business* est une nouvelle forme d'activité qui a pour objectif de proposer une alternative au régime économique conventionnel. En tentant un renouvellement du capitalisme, il accorde une place centrale aux êtres humains (Yunus, 2008 et 2010). L'idée est que les entreprises devraient s'intéresser aux besoins du bas de la pyramide de Maslow. Les entreprises du *social business* visent à être financièrement autosuffisantes et atteindre un mieux-être social tout en maximisant leur impact positif sur l'écosystème. Controversé, ce modèle est également considéré comme un vecteur de changement. Ainsi, cette approche a mené à des partenariats entre d'importantes entreprises et la Grameen Bank : fabrication de yaourts Danone enrichis en nutriments pour lutter contre la malnutrition à un prix raisonnable, vente à faible prix d'eau filtrée des rivières aux habitants par Veolia ou bien encore vente de moustiquaires traitées chimiquement par Basf afin de lutter contre le paludisme. En observant les besoins des entreprises occidentales, le fondateur de la Grameen Bank leur a permis de mieux connaître les marchés des pays en voie de développement économique. Le risque est, comme de nombreuses initiatives se déclarant comme des alternatives (agriculture bio, commerce équitable, écoquartier, etc.), de ne constituer qu'une manifestation de plus du schéma marchand conventionnel. Les entreprises se déclarant du *social business* n'ont pas pour objectif de maximiser leur profit. Bien qu'elles puissent en faire, elles restent avant tout des entreprises pour qui le bien-être pour tous doit être un des objectifs principaux, ce que certaines ont tendance à parfois oublier. La coopération et le respect sont des attitudes importante dans ce type de partenariats, et il est difficile de les contractualiser, si besoin en était. Ajouté à cela, la taille de l'initiative peut, selon les cas, limiter le renforcement des proximités (chapitre 3). Ainsi, le modèle reste le même et ces initiatives, bien que louables de la part des entreprises, ne représentent qu'une infime partie de leur activité. Le pourcentage de café « équitable » proposé reste minime pour les entreprises qui ne semblent pas désirer augmenter celui-ci.

Face à la résistance des puissances économiques, le consommateur a donc un rôle individuel à jouer pour changer, ou non, un régime. Il le peut notamment grâce à une connaissance des modes de production et de la provenance des produits. Il a le choix, lorsqu'il en a la capacité, de se diriger vers des produits analogues respectant ces critères. Pour autant, les choix proposés par la société de consommation peuvent être limités. Accompagnés de la force convaincante de la publicité et des pressions sociales, il s'avère parfois difficile de résister face à un produit moins éthique, local, durable, responsable, etc. Afin d'éviter une logique culpabilisant l'individu, un travail collectif doit venir accompagner ces efforts individuels dans des démarches visant à faire évoluer certains comportements industriels et politiques. Bien que marginal par rapport aux flux d'échanges mondiaux, l'exemple du collectif Éthique sur l'étiquette illustre les avancées en termes de conditions de travail et d'éthique¹. Il en va de même pour la forte montée des pétitions en ligne. Encore une fois, la question des libertés ne doit pas être évincée, sous peine de voir se concrétiser le risque d'autoritarisme.

¹ L'action d'Éthique sur l'étiquette a par exemple permis de faire cesser le sablage des jeans en 2010 de la part de deux enseignes majeures.

3.3. TENDRE VERS LES EQUILIBRES SOCIO-ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES

Afin de sortir du mythe du toujours plus, il est nécessaire de réviser nos modes de vie et de sortir de la marchandisation de l'intérêt global. Pour ce faire, le modèle de la soutenabilité forte se propose en rupture au paradigme dominant.

Sortir de la marchandisation du bien-être

Certains économistes n'hésitent pas à développer un modèle de comportement rationnel afin de justifier les choix résidentiels, tels que la prise de drogue ou bien encore le comportement amoureux. Cependant nous avons vu qu'un passage de l'utilité au bonheur semble justifié afin d'évaluer le degré de bien-être (Ariès, 2010 ; Layard, 2007). Richard Layard souligne que le bonheur n'est pas un comportement, ni même un choix, et c'est en ce sens qu'il considère que ce passage nécessite le développement d'une science du bonheur, qui dépasserait les frontières de l'économie. Selon lui, il s'agirait même d'une urgence politique.

Le constat de la nécessité de reconnaître le partage et le bien commun de la nature implique une démarchandisation du bien-être en sortant des logiques consuméristes (Perret, 2011 ; Layard, 2007). La satisfaction des besoins à travers des circuits courts qui peuvent renforcer les proximités entre acteurs est un des leviers (chapitre 5). Les institutions publiques ont par conséquent un rôle important à jouer, d'une part afin de faire regagner la confiance des citoyens envers cette capacité et ses intérêts, mais également afin de garantir le bien commun et l'intérêt collectif d'un territoire. C'est avec cet objectif que la question du rapport de la société à la nature doit être mobilisée et, pour le dire avec Fabrice Flipo, travailler avec la nature implique un travail politique et non scientifique.

Afin de faire évoluer la façon de mesurer le bien-être, ce travail s'appuie sur l'approche par les capacités telle que proposée par Amartya Sen (chapitre 2). Il s'agit de (re)trouver le respect, voire la solidarité, à travers la connaissance, de façon individuelle mais également par les institutions et le monde industriel. L'accroissement de la maîtrise du processus par l'ensemble des acteurs de la chaîne s'impose, notamment par l'éclatement du système expert rendu justement possible par cet accroissement de la connaissance. Cela implique une évolution des modes de vie accompagné d'une évolution de l'environnement institutionnel et politique.

Réviser nos modes de vie

Tout d'abord, les limites du processus de démarchandisation du bien-être et une évolution du modèle de développement sont montrées et deux possibilités émergent : réévaluer ces limites ou changer de régime. Une des critiques la plus couramment formulée à l'encontre des écologistes est de les accuser de vouloir retourner à l'âge de pierre. Or si l'on se réfère aux travaux

d'Ivan Illich et les seuils de « contre-productivité » fondés sur l'égalité, le modèle de développement prôné est tout autre. Ivan Illich définit le concept de contre-productivité comme un phénomène où les institutions des sociétés produisent, parfois sans en avoir conscience, des obstacles à leur propre développement. C'est le cas lorsqu'elles sont en situation de monopole ou lorsqu'elles atteignent un seuil critique de développement. La mortalité plus importante des malades en milieu hospitalier par rapport à ceux restés chez eux illustre cette « contre-productivité » où le système de santé semble aller à l'encontre de l'intérêt des malades¹. Ivan Illich a également travaillé sur l'école qui bêtifie, l'information trop dense qui fait disparaître le fond du message, ou encore le transport et la vitesse qui font perdre du temps. En considérant le temps passé à travailler et le temps annexe à la conduite de la voiture, tel que celui passé à la réparer ou la stationner, l'auteur souligne que la vitesse de la voiture est équivalente à celle d'un marcheur, soit 6 km/h. D'où l'émergence du concept de « monopole radical » pour désigner la création d'un monopole qui modifie, contrôle, et à terme contraint les individus à modifier radicalement leurs habitudes, notamment par une restriction de leurs libertés. L'important développement des lignes à grandes vitesses implique un délaissement des trains régionaux plus lents, voire la fermeture de lignes. Les nouvelles gares TGV s'éloignent des centres villes afin d'optimiser les temps de transport en train, mais rallongent les déplacements annexes des usagers pour prendre le train.

Alors même que les individus peuvent être attentifs à leurs consommations d'énergie et sensibles aux hausses des prix des carburants ou de l'électricité, cette énergie directe représente seulement 25 % de l'énergie consommée. Le reste concerne l'énergie grise, c'est-à-dire celle utilisée afin d'extraire les matières premières, les transporter, les transformer en produit, les emballer, les stocker et vendre ceux-ci². La fabrication d'une pile non rechargeable dépense cinquante fois plus d'énergie que ce qu'elle contient. Difficilement traçable, cette énergie grise est pourtant centrale dans le débat sur la transition énergétique. Elle est même indispensable si l'on souhaite connaître les gains d'efficacité réels effectués (IDDRI, 2013). Sa prise en compte permettrait de s'intéresser à l'ensemble de la chaîne de production et de distribution en interrogeant sa pertinence et les éventuelles alternatives possibles.

Ces constats de contre-productivité mènent à identifier de nouvelles pistes afin de développer d'autres possibilités fondées sur la convivialité et la sobriété (Ariès, 2010 ; Porquet, 2003; Latouche, 2003a). Cette sobriété serait majeure tant du point de vue écologique que démocratique (Flipo, 2008b). Des projets comme Virage Énergie ou Négawatt soutiennent que sans sobriété, un des piliers canoniques du développement soutenable ne pourra pas être atteint³.

Il s'agirait dès lors de penser un développement qualitatif qui cesserait d'adopter une « confiance irraisonnée dans nos techniques » (Perret, 2011, p.155) omettant des questions sociétales telles que celles de la liberté et la démocratie. Il existe un lien entre certaines formes de la

¹ Voir les travaux de Florence Nightingale qui l'a constaté dans les années 1840.

² « L'emprise énergétique quotidienne d'un ménage français moyen est de 343 kWh. Les trois quarts de cette emprise sont consommés sous forme d'énergie grise, soit 260 kWh, et seulement un quart sous forme d'énergie directe, soit 83 kWh. L'essentiel de l'énergie que l'on mobilise pour satisfaire nos besoins est donc de l'énergie grise » (IDDRI, 2013).

³ <http://www.virage-energie-npdc.org/> ; <http://www.negawatt.org/>

technique et les inégalités (Gorz, 2008). Ainsi, des stratégies qui se concentreraient uniquement sur l'objectif de refermer les cycles biogéochimiques se heurtent rapidement à ces questions sociétales. Les limites de la démarchandisation des besoins sont à poser, notamment en s'intéressant aux questions d'ordre anthropologique ainsi que par une réflexion sur le système des besoins et d'échange en réinterrogeant les liens entre individus.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1 : LA SOUTENABILITE FORTE COMME RUPTURE AU PARADIGME DOMINANT

La diversité des acteurs se réclamant du développement soutenable continue à s'amplifier, au risque aujourd'hui d'élargir ce que l'on met derrière la notion de soutenable. Comme le souligne Olivier Godard, cette notion renvoie avant tout à une « référence normative, idéologique au sens large, relevant d'une axiologie sociale » (1997, p.1), de la même façon que les notions de liberté ou de progrès. Les dérives de récupérations et d'instrumentalisations risquent de noyer à nouveau les principes fondateurs de cette notion dans un ensemble de mouvances qui n'en porteraient que le nom (Buclet, 2011a ; Krieg-Planque, 2010)¹.

Les critiques envers le régime conventionnel sont en effet reprises par certaines institutions sans pour autant en modifier leurs fondements et leurs mythes. Ainsi, le développement soutenable est désormais une notion polysémique aux multiples usages, qui mérite d'être interrogée par rapport aux (conflits de) valeurs véhiculés, aux enchevêtrements d'échelles temporelles et spatiales qu'il induit, ainsi que sur les jeux d'acteurs qu'il implique. Une série de principes indissociables à son émergence se superposent, tels que le principe de respect et de solidarité dans le temps et dans l'espace², le principe de précaution, le principe de participation aux processus décisionnels et le principe des responsabilités communes mais différenciées (Lambert, 2006). Sans définir un cadre spécifique, cette notion signifie peu à la vue des actions menées en son nom. Parce que relativement floue dans sa définition, elle est sujette à une forte instrumentalisation à des fins commerciales et politiques sans impacts concrets en termes de soutenabilité des modes de vie. Jugé politiquement correct, ce modèle de développement aurait un nouvel habillage mais serait toujours guidé par les mêmes intérêts économiques (Zaccai, 2002). Il ne saurait être un modèle envisageable (Buclet, 2011a) puisqu'accompagnant le modèle économique marchand (Ariès, 2005 ; Latouche, 2003b).

Si pour certains « l'écologie a vocation à remplacer l'économie comme figure centrale de la raison collective » (Perret, 2011, p.118), il s'agit cependant de veiller à « faire en sorte que les gens aient devant eux à chaque instant un modèle de comportement rationnel accordé à la

¹ Allant de paire avec le mouvement du développement soutenable, du moins dans les pays occidentaux, les différentes stratégies des acteurs issus du régime conventionnel tendent à s'immiscer dans le mouvement croissant du commerce équitable (Ballet et Carimentrand, 2007) par exemple. Si les questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises ne sont pas nouvelles (Ballet et De Bry, 2001), l'analyse de cette responsabilité dans un contexte globalisé est plus récente et mériterait d'être poussée.

² Les deux termes se différencient puisqu'un individu peut respecter autrui sans forcément vouloir être solidaire.

perspective d'un développement vraiment [soutenable] » (p.127). La question qui se pose alors est de savoir quel serait ce modèle en accord avec les principes de soutenabilité forte et quels acteurs seraient alors les plus légitimes afin de le définir et le mettre en œuvre. Les théories purement environnementalistes, fondées uniquement sur une éthique écologique, omettent régulièrement des éléments liés à l'organisation sociale. Ainsi, il s'agirait pour l'*homo oeconomicus* de passer à être un *homo viabilis* (Griffon, 2011 ; Perret, 2011 ; Flipo, 2008b) qui permettrait de considérer les conditions sociales dans un processus de « démarchandisation » du bien-être.

Le chapitre suivant s'interroge plus précisément sur cette prise de conscience et les façons afin de tendre vers un modèle de développement de soutenabilité forte. Il s'agit de voir dans quelle mesure le territoire participe à cette prise de conscience.

CHAPITRE 2 : LA (RE)CONSTRUCTION D'UN INTERET COLLECTIF

Le premier chapitre a montré que l'accroissement du bien-être, et la réponse aux enjeux de soutenabilité, passe par la préservation du bien commun et d'un intérêt global. La remise en question du régime conventionnel et de son modèle de développement s'impose afin de tendre vers un modèle dit de soutenabilité forte. La question est de savoir comment favoriser un cadre permettant d'atteindre le bien-être, ou du moins d'atteindre le meilleur « état » possible du bien-être.

Ce travail s'appuie sur l'hypothèse que les individus doivent disposer de capacités adéquates pour y parvenir (Sen, 1999a). Tout d'abord, ils doivent disposer des moyens nécessaires afin de réaliser leurs aspirations. Mais avant cela, ils doivent également pouvoir définir, consciemment ou non, ces envies tout en connaissant le contexte et les conséquences des actes nécessaires afin d'y parvenir. Si l'aspiration d'un individu consiste à acquérir un logement dans un quartier huppé, celui-ci doit avoir conscience de ses moyens disponibles et des possibilités afin d'accroître ses revenus ou de négocier les prix immobiliers. Ou bien encore un individu qui choisit un mode de vie considéré comme alternatif doit avoir conscience qu'en s'éloignant de la société « conventionnelle », il se marginalise et recevra moins de la société. Il doit avoir conscience des conséquences de ses actions sur le long terme. Comme l'a rappelé Gerald Allan Cohen (2011), les individus ne sont pas égaux face aux besoins. Certains peuvent souffrir d'un déficit de bien-être à cause de certains goûts naturellement attribués et plus difficilement satisfaisables, ou par une moindre capacité à convertir des ressources en bien-être. Ils doivent par conséquent disposer d'informations suffisantes afin d'évaluer si leurs stratégies mises en œuvre sont adaptées afin de répondre à leurs besoins. Cela renvoie à la question de l'autonomie des individus et à leur maîtrise des enjeux entre les besoins, exprimés ou non, et les moyens et ressources disponibles.

La condition nécessaire à l'appropriation des enjeux de la soutenabilité passe par la disponibilité de l'information liée aux conséquences des actes individuels et collectifs, dont les politiques, qui représentent un levier majeur. L'information participe à la liberté positive des individus (Encadré 2.1), qui peuvent alors développer leurs capacités à partir des conditions disponibles.

Encadré 2.1. La liberté positive et négative

La liberté positive, affirmation de l'individu et de ses comportements volontaires, se distingue de la liberté négative qui représente l'absence d'interférence contraignante (Fredrich Hayek). La servitude ou la soumission exercée par d'autres individus (comme l'esclavage) ou par la société (à travers la loi) est la formulation négative de la liberté. Les deux libertés sont complémentaires et indissociables (Sen, 1999b). Selon Isaiah Berlin (1990), la liberté négative « consiste à ne pas être entravé dans ses choix par d'autres » alors que la liberté positive vise « à être son propre maître », d'avoir la possibilité de faire quelque chose. La liberté négative, dominante dans le courant économique conventionnel, renvoie ainsi à la manière dont il convient d'agir pour le faire librement alors que la liberté positive est proche de l'idée de la réalisation de soi. Koffi Annan mentionnait en 2005 qu'à part d'être libre de vivre à l'abri des besoins, un individu devait également disposer de deux catégories de libertés négatives : celle de vivre à l'abri de la peur et celle de vivre dignement.

Un individu peut utiliser son temps libre pour consommer, regarder la télévision, s'instruire, mener une action bénévole ou s'alcooliser. Toutes ces activités, tant qu'elles ne nuisent pas à autrui, ne peuvent être contestées sans atteindre à la liberté de la personne concernée¹. En revanche, le choix de mener librement ces loisirs peut être remis en question si on considère l'environnement de l'individu. Même si celui-ci pense être maître de ses actes, des forces intérieures (passions, paresse, etc.) et extérieures (médias, conditionnement familial ou publicitaire, etc.) influencent ses choix et jouent sur sa liberté négative. D'où le positionnement de penser que l'on libère l'individu en agissant sur son temps libre, même malgré lui. Par conséquent, il y a une acceptation de la contradiction de « forcer quelqu'un à être libre ».

Amartya Sen reprend l'idée de liberté positive pour ce qu'une personne est capable ou incapable d'accomplir. Se différenciant de la liberté réelle², la liberté positive se contente alors de déterminer un espace dans lequel chaque individu peut agir à sa guise. Il insiste en revanche davantage sur l'absence de coercition pesant sur un individu dans sa liberté négative qu'il considère comme la liberté individuelle en termes absolus. L'économiste illustre sa démarche avec l'exemple des famines en Inde où il montre que celles-ci sont dues non pas à un manque de stocks de nourriture mais au manque de libertés positive et négative, accompagné d'une insuffisance de liberté d'information, de paroles ou de presse.

La liberté positive nécessite davantage d'effort en termes de moyens et de conditions nécessaires que la liberté négative afin d'être préservée et de se développer (Buclet, 2011a). Nous le verrons, la préservation de l'environnement naturel implique des contraintes pour des actions individuelles : des moyens sur le long terme sont nécessaires afin de permettre à chacun de répondre à ses besoins de la façon dont il l'entend tout en garantissant la préservation de ce bien commun.

¹ Voir l'essai *De la liberté* de John Mill (1859).

² Une société peut par exemple garantir une liberté de vote ou d'instruction sans pour autant que les élections soient suffisamment rapprochées ou que les écoles permettent d'accueillir concrètement les élèves. Il existe ici un écart entre la liberté théorique et la liberté réelle.

Ces conditions préalables requises pour accroître les capacités permettent alors de transformer une liberté formelle (lois, constitution)¹ en actions effectives (dépassement de la peur, présence de débouchés jugés pertinents, disponibilité d'informations fiables, etc.). Afin de réduire les potentiels décalages entre les projets institutionnels et les réalités vécues par les citoyens, la fiabilité et la disponibilité de l'information sont indispensables à la mise en cohérence entre les valeurs individuelles et celles promues par les institutions (Douglas, 2004), et ce, indépendamment de la sensibilité des individus aux questions de soutenabilité.

Il s'agit pour les décideurs de pouvoir évaluer les moyens dont disposent les individus afin de répondre à leurs besoins, mais également les possibilités qu'ils ont à les utiliser. L'approche par les capacités s'enracine dans cette double distinction entre les accomplissements d'un individu (ses actions, choix, façons d'être, etc.), et les capacités, c'est-à-dire la liberté réelle de mener la vie de son choix (ses actions qu'il peut mener à bien, ses choix qu'il peut effectuer, ses comportements qu'il peut avoir, etc.) (Bonvin et Rosenstein, 2011). Deux individus peuvent agir de la même façon sans pour autant avoir la même liberté réelle. Un individu ne souffrira pas de la même manière lorsqu'il y a une pénurie de nourriture selon s'il se trouve dans une société d'abondance ou s'il est dans un contexte de famine.

Les travaux d'Amartya Sen sur l'approche par les capacités s'inscrivent dans la lignée des approches utilitaristes et de justice sociale. Ils interrogent les informations essentielles à considérer et à obtenir afin d'évaluer les politiques de développement. Afin de combler les manques de ces approches, Amartya Sen propose un cadre incluant l'aspect multidimensionnel du développement (Loubet, 2011). Il remet ainsi en cause trois points principaux de l'approche utilitariste :

Le premier point concerne les « hypothèses comportementales » (Bertin, 2003) qui omettent totalement les choix des individus guidés non pas par un comportement rationnel mais par l'émotion. Or ces choix peuvent aller à l'encontre du seul intérêt personnel. La différence de salaire entre les hommes et les femmes n'est pas considérée dans une approche utilitariste qui considère normal cet écart tant que les femmes se satisfont d'une paie inférieure (Robeyns, 2005). L'exclusion des jugements moraux biaise ainsi l'évaluation du bien-être et peut même être « contre-intuitive » (Loubet, 2011) puisqu'ils sont écartés de la base d'information et de la réflexion quant aux enjeux sociaux dans les politiques publiques².

Le second point remis en cause par Amartya Sen concerne l'omission habituelle des actions menées pour un intérêt autre que personnel. Une action motivée dans l'intérêt d'autrui, plutôt que dans un intérêt particulier, n'est pas intégrée dans une approche utilitariste.

Enfin, le troisième point concerne les ressources. Ces dernières sont assimilées au bien-être dans une approche utilitariste. Plus un individu possède de biens et plus son niveau de bien-être est élevé. Nous l'avons vu à travers le choix du PIB comme indicateur du niveau de développement et du bien-être. Or Amartya Sen rappelle l'importance de la capacité des

¹ Une liberté formelle, en opposition à une liberté réelle, renvoie à la liberté théorique. Elle renvoie à la liberté telle que décrite dans la constitution.

² Les capacités constituent par exemple la première base d'information pour les questions liées au bien-être (Sen, 1993).

individus à transformer des ressources en réalisations (Sen, 1979 ; Cohen, 2011). À ressources identiques, le niveau de bien-être de deux individus peut varier du fait de la différence entre leurs besoins respectifs, mais aussi de leur capacité à révéler des objets en ressources, puis de transformer celles-ci en actions réalisables. Un individu possédant un vélo peut avoir l'idée de transporter des marchandises et ainsi démarrer une activité économique. La qualité de vie, alors liée au bien-être, est donc jugée selon la capacité d'un individu à atteindre ses réalisations (Clarck, et Mozzafar, 2005).

L'approche par les capacités remet en cause ces visions et place la liberté des individus au centre de sa réflexion. Nous verrons qu'elle constitue un cadre permettant d'analyser les processus de développement et les politiques mises en œuvre pour y parvenir. Connaissant un succès relativement important auprès des politiques et des chercheurs du monde entier, elle permet d'évaluer ces dernières et d'estimer le bien-être des individus en tentant de comprendre les propositions d'évolution des trajectoires de la société (Robeyns, 2005). Les différentes possibilités offertes ou construites par les individus, appelées « fonctionnements », peuvent ainsi être comprises en lien avec les stratégies mises en œuvre pour atteindre le bien-être. La mobilisation de cette approche dans le présent travail permet d'interroger les bases informationnelles requises afin :

- d'évaluer le niveau de bien-être, et par conséquent des politiques mises en œuvre pour y parvenir (politiques publiques ou non)¹,
- de mettre en œuvre des politiques adaptées.

Enfin, bien qu'Amartya Sen n'ait pas cherché à thématiser le rôle de la nature dans la disposition de liberté, la mobilisation de l'approche par les capacités peut se relever utile, voire indispensable, dans l'élaboration d'un projet global (Flipo, 2003). Les processus naturels sont variables, complexes, méconnus, non linéaires et impliquent de nombreuses échelles. Il en va de même des interactions humaines complexes et organisées à différents niveaux décisionnels et géographiques. La considération des réseaux à la fois humains et naturels permet ainsi de mieux répondre aux besoins des individus.

Ce second chapitre a pour objectif de montrer en quoi l'accroissement des capacités est un préalable incontournable à la définition d'un intérêt collectif. Il aborde dans un premier temps la façon dont les capacités individuelles et collectives s'autoentretiennent et comment ces dernières garantissent les libertés et l'autonomie des individus, gage d'atteinte au bien-être. Une fois la nécessité de disposer de capacités fortes démontrée, l'importance de disposer de fortes proximités sera abordée dans un second temps. Le rôle essentiel de la connaissance du milieu et des systèmes socio-économiques et naturels sera traité. Parmi les différents outils disponibles afin d'accroître ces connaissances, nous verrons que le métabolisme territorial est un des moyens permettant d'y parvenir.

¹ L'article *Rawls versus Bentham : an axiomatic examination of the pure distribution problem* d'Amartya Sen (1974) interroge justement cette base d'informations à avoir afin d'évaluer le bien-être.

1. L'ACTION COLLECTIVE SOUS LE PRISME DE L'APPROCHE PAR LES CAPABILITES

Il s'agit ici de mettre en avant le lien entre bien-être et agencéité des individus, c'est-à-dire leur capacité à définir des objectifs (projection) et à les atteindre (action) (Giddens, 1987). L'agencéité des individus constitue « le succès d'une personne dans la poursuite de tous ses buts et ses objectifs, pas seulement ceux liés à son bien-être. » (Loubet, 2011, p.78)¹. L'approche par les capacités, qui va à l'encontre des démarches conventionnelles de politiques de développement, s'appuie sur le fait qu'il existe d'autres buts poursuivis par les individus que ceux liés à leur personne. Ainsi, cette approche développée par Amartya Sen intègre les interactions entre les individus dans sa démarche d'analyse de développement. Cette agencéité constitue un des fondements de la considération de cette dimension collective dans l'analyse des capacités (De Herdt et al., 2009). Nous verrons en quoi elle nous permet de comprendre les actions choisies et effectuées par un individu, non pas dans la seule recherche de son bien-être mais dans une vision collective (action pour la collectivité), et donc, d'une construction d'un intérêt collectif.

1.1. L'APPROCHE PAR LES CAPABILITES

Il existe plusieurs possibilités expliquant pourquoi un individu ne se considère pas heureux, ni même satisfait de son existence. Outre le manque de ressources disponibles (nourriture, logement, sécurité, etc.), il peut également disposer de ressources suffisantes et adaptées sans pour autant être capable de vivre de la façon dont il l'entend. Le bien-être économique peut s'accompagner d'un mal-vivre sur le plan sociologique (Juan, 2001). Le problème ne provient pas seulement des ressources et de l'environnement d'un individu, mais également des moyens dont il dispose afin de convertir ces ressources en fins. Un individu peut disposer d'un revenu et de conditions décentes sans pour autant vivre dignement ni en lien avec autrui. La question est de savoir pourquoi.

La réponse est que l'individu ne dispose pas des « moyens de transformation » des revenus en condition d'existence digne. Pour reprendre notre exemple, cela signifie que l'existence de services (publics, privés ou associatifs) qui permettraient à une personne de concrétiser un besoin en lui apportant un soutien moral ou économique, ne suffit pas à ce que cette personne la mobilise. Encore faut-il qu'elle ait conscience de son existence et qu'elle franchisse le pas d'aller vers eux. Une communication adaptée, une attention ou un accueil chaleureux constituent un des moyens de transformation.

¹ L'autonomie et la capacité d'un individu à décider de ses actions est définie par la notion d'agencéité.

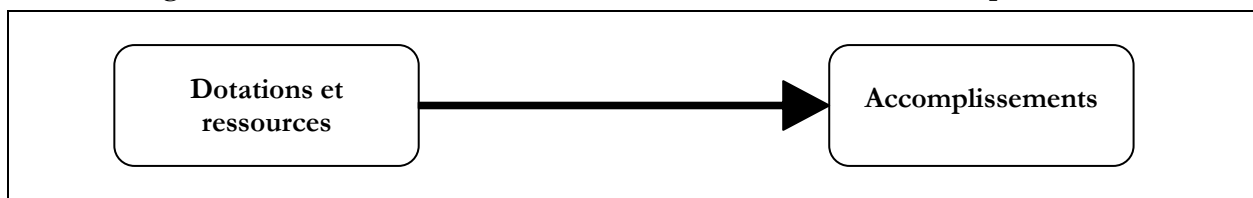
L'approche par les capacités s'appuie sur deux concepts principaux proches l'un de l'autre et détaillés ci-dessous : les fonctionnements et les capacités.

La section suivante détaille les apports de la mobilisation de l'approche par les capacités dans la compréhension des modes d'interaction afin de tendre vers la soutenabilité. L'ensemble de ces concepts permettront d'évaluer dans la seconde partie l'influence des interactions entre les individus dans l'efficacité des réponses apportées aux enjeux de soutenabilité.

L'ensemble des fonctionnements

Un individu en quête de bien-être va donc chercher à transformer des ressources et des dotations en accomplissements (Figure 2.1).

Figure 2.1. La transformation de ressources et de dotations en accomplissements

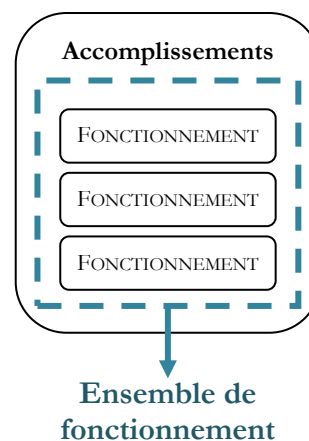


Les accomplissements représentent ce qu'un individu peut atteindre, c'est-à-dire un « ensemble de fonctionnements ». Un fonctionnement permet aux individus de s'accomplir avec les ressources dont ils disposent. Il se définit comme toutes les choses qu'un individu « peut aspirer à être ou faire, ses *beings and doings* » (Sen, 1999a, p.82) : être en bonne santé, se nourrir, rester digne, participer à la vie en communauté, savoir lire, etc. Amartya Sen considère alors la vie comme un ensemble de fonctionnements tous reliés entre eux (Encadré 2.2). L'individu va choisir de réaliser ou non tel ou tel fonctionnement afin de réaliser un accomplissement selon ses envies, ses possibilités et les contraintes de son environnement. Constitutifs à l'existence d'un individu, les fonctionnements se combinent de façon différente selon la manière d'agir d'un individu.

Encadré 2.2. L'ensemble des fonctionnements

Un ensemble de fonctionnements, appelé également espace de fonctionnements, renvoie à tout ce qui est possible de faire dans la vie, à l'ensemble des modes d'actions, de façons de penser et d'être d'un individu (Sen, 1985). Il existe différents niveaux de fonctionnement, allant des plus élémentaires (se nourrir) à certains accomplissements plus subtils ou complexes (la reconnaissance de soi, l'appartenance à un statut ou groupes social, être en mesure de prendre part à la vie d'une communauté, vivre une vie digne d'être vécue, etc.). Deux cas de figure se présentent alors.

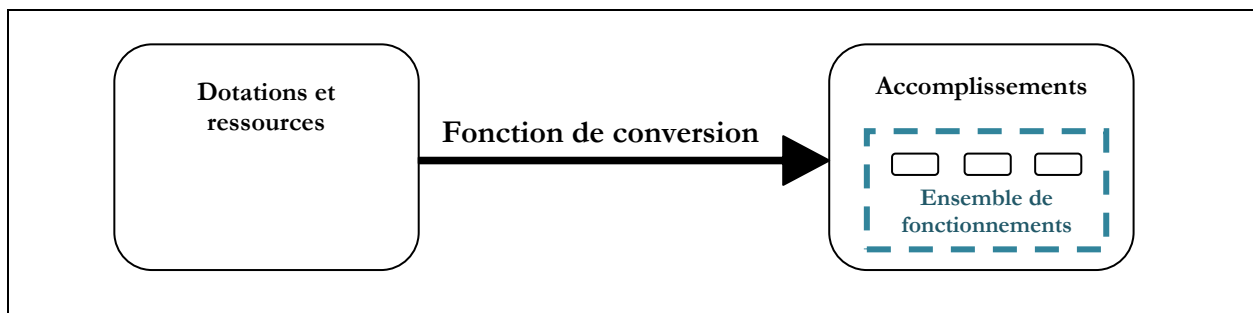
L'ensemble de fonctionnements peut être partiellement universel : chaque individu a la possibilité d'être et de se réaliser et ce, quel que soit l'époque et le lieu. C'est le cas pour les fonctionnements inhérents à tous les individus de la planète : se nourrir suffisamment, être en sécurité, etc. Malgré des variations de « degré de nécessité », ces fonctionnements sont incompressibles, quel que soit l'environnement. En revanche, ce n'est plus le cas pour une partie des fonctionnements. Les individus, selon leurs particularités, cultures et environnements, vont chercher à réaliser des fonctionnements différents. Les accomplissements souhaités, propres à un individu, vont donc varier. Certains vont rechercher un ordinateur, un véhicule motorisé, une parcelle de terre, un transport en commun ou bien encore une montre de luxe. Les goûts, les exigences et le degré de nécessité vont changer.



LA FONCTION DE CONVERSION

Les accomplissements sont réalisés grâce à des moyens de transformation qui relèvent des caractéristiques personnelles d'un individu (volonté, capacités physiques ou mentales, etc.) ou d'opportunités sociales (disponibilité de transports en communs adaptés, infrastructures, services, etc.). Ces moyens de transformation sont nommés « fonctions de conversion » (Figure 2.2).

Figure 2.2. Transformation de ressources en accomplissements à travers une fonction de conversion



Chaque fonction de conversion est singulière à un individu et à un environnement. Un individu handicapé aura une fonction de conversion différente de celle d'un individu valide, qui

pourra avoir plus de facilité à transformer sa dotation en accomplissement par le biais de cette fonction. Il pourra posséder une plus grande quantité de biens premiers (que ce soit sous forme de revenus, de liberté, de fortune ou autres) mais aura une capacité plus faible qu'un individu non handicapé. Pour donner un exemple, les transports publics sont une ressource, mais qui n'est utile qu'à ceux qui disposent de moyens pour les prendre, qui ont la capacité de les utiliser. De la même manière, l'instruction publique n'est utile que pour les élèves qui parviennent à suivre une leçon. Ainsi, remettant en cause la théorie de justice de Rawls qui n'intègre pas la diversité humaine, Amartya Sen rappelle que les individus ont besoin d'un niveau différent de biens afin d'atteindre un même niveau de bien-être (Robeyns, 2005)¹. L'approche par les capacités distingue les biens et les services, qui sont des moyens, des capacités et des fonctionnements, qui constituent les objectifs. Ce n'est pas la possession d'un vélo qui peut intéresser un individu, mais bien le fait d'aller d'un endroit à un autre ou bien de transporter des objets.

Ingrid Robeyns (2005) distingue trois types de facteurs influant la fonction de conversion :

- Les facteurs personnels regroupent les caractéristiques de l'individu : son métabolisme, sexe, intelligence, conditions physiques, etc.
- Les facteurs sociaux renvoient aux normes et valeurs sociales ainsi qu'aux politiques publiques.
- Les facteurs écologiques regroupent l'ensemble des éléments caractérisant le milieu naturel de l'individu comme le lieu géographique, le climat, les sols, etc.

La richesse d'une société n'est par conséquent pas seulement constituée des biens matériels, mais bien par des interrelations entre les individus. La capacité d'un individu à transformer un objet en une réponse à un besoin ne dépend pas seulement de l'objet lui-même mais aussi de l'individu. Or, sans interaction avec la société, celui-ci ne pourra y parvenir. Une action ne peut pas être purement individuelle, il y a forcément une relation entre un individu et son environnement (Perret, 2006 ; Robeyns, 2005), qui influe sur les possibilités offertes afin de répondre à un besoin. Un individu dispose donc d'un ensemble de fonctionnements variés, dans lequel il choisit à un moment donné selon ses envies et les possibilités offertes. Cet ensemble de fonctionnement constitue les capacités d'un individu.

¹ Marie Duru-Bellat (2014) rappelle que chaque société définit ce qu'elle tient pour juste. À l'opposé d'auteurs, majoritairement anglo-saxons dans le courant de John Rawls, qui pensent que la notion de « justice globale » n'a pas de sens puisque le monde n'est pas une société organisée, d'autres pensent le contraire. Ces derniers, comme Amartya Sen, estiment que justement, puisque l'ensemble des individus partagent une même planète, tous les habitants ont le droit à une vie décente, indépendamment d'où ils vivent. La justice globale n'admet pas de frontières entre les différentes visions de ce qui est bon ou tolérable.

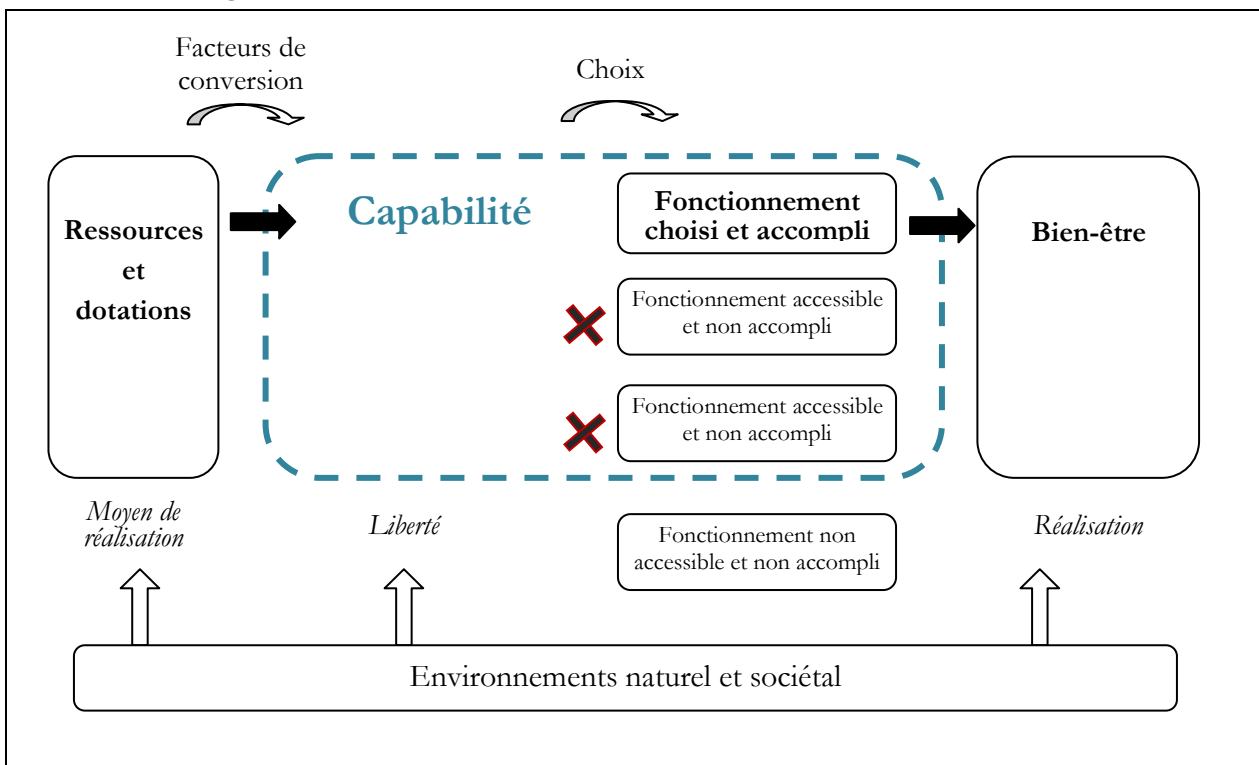
Les capacités

Les capacités définissent donc cet ensemble de fonctionnements qui fait qu'un individu a la liberté de choix entre divers modes de vie possibles selon un moment et un lieu donné (« *being and doing* ») (Sen, 2000). Elles désignent les différentes possibilités offertes à un individu afin de mettre en œuvre ses préférences en action afin de répondre à ses besoins (Figure 2.3). C'est pourquoi elles peuvent être considérées comme une liberté de choisir son mode de vie (Monnet, 2007). Le concept des capacités permet ainsi d'estimer le domaine des possibles dont dispose un individu.

La capacité, indissociable de la notion de fonctionnement, est définie comme la représentation des « diverses combinaisons de fonctionnements (être et faire) qu'une personne peut accomplir. La capacité est donc un ensemble de fonctionnements qui reflète la liberté d'une personne à conduire un type de vie ou un autre » (Sen, 2000, p.39-40). L'ensemble des opportunités afin de réaliser des fonctionnements est représenté par les capacités.

Il s'agit de différencier la liberté, qui reflète donc les capacités, de l'accomplissement, qui reflète alors les fonctionnements.

Figure 2.3. La représentation de la définition de la notion de capacité



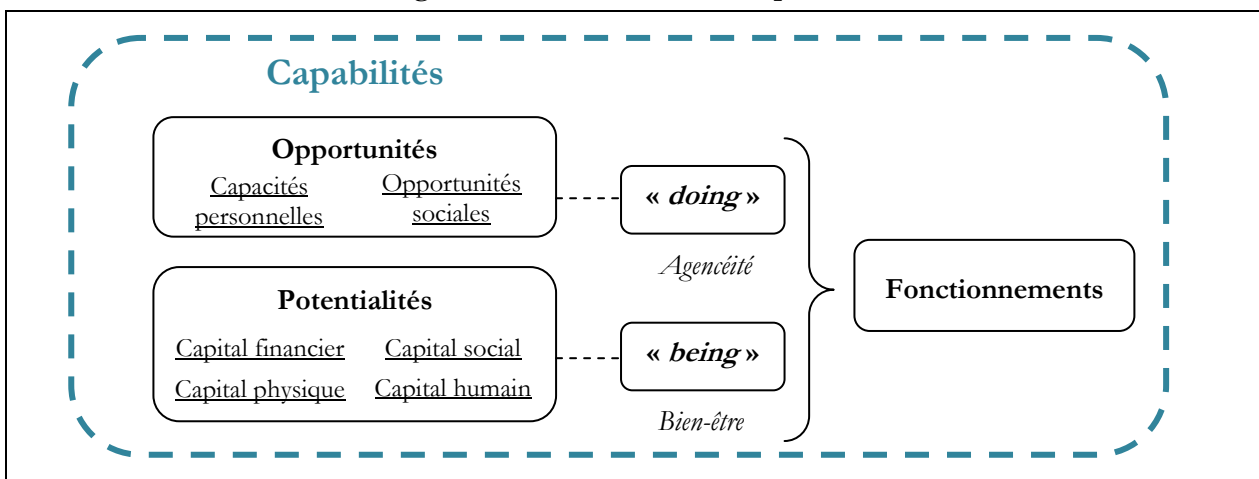
Les capacités varient selon les individus qui ne prédisposent pas du même environnement naturel (un désert peut être plus hostile qu'une prairie, trop de précipitations peut être un avantage (agriculture) comme un désavantage (activités touristiques)), de la même dotation initiale en capital (physique ou financier), des mêmes traits personnels (sexe, âge, aptitudes

physiques et mentales, etc.), ni du même environnement social et culturel dans lequel ils évoluent. Ainsi, un individu peut manger davantage grâce à un revenu plus important tout en étant moins libre que d'autres personnes en raison d'un métabolisme de base plus élevé, d'une grossesse ou d'une plus grande vulnérabilité aux maladies, ce qui nécessite une alimentation différente ou en plus grande quantité. Les individus disposent donc d'une capacité différente, dans le sens où celle-ci représente l'ensemble des options qu'une personne aurait pu choisir et qu'elle n'a pas choisi. Un gréviste de la faim et un affamé n'ont pas le même niveau de capacité bien qu'ils réalisent le même fonctionnement « ne pas manger ». Leurs capacités sont différentes puisque dans un milieu différent, où la famine est absente, l'une des deux s'alimenterait à nouveau.

L'approche par les capacités permet de prendre en compte cette multitude de composantes autres que le simple revenu considéré dans l'approche utilitariste, qui est une évaluation trop approximative de ce que les individus peuvent ou ne peuvent pas faire.

L'ensemble des fonctionnements représente ainsi la totalité de ces composantes. Un individu, afin d'accroître son bien-être, va chercher à augmenter cet ensemble, c'est-à-dire ses capacités. Il cherche à réaliser les fonctionnements qu'il juge utiles pour maximiser son bien-être. Les influences sociales vont influencer les choix de l'individu (Robeyns, 2005). Ainsi, deux individus peuvent être égaux en termes de fonctionnements mais pas en termes de capacités. À égalité en termes de fonctionnement, les accomplissements peuvent être différents puisque les deux individus ont employé leurs libertés de façons distinctes selon leurs environnements. L'utilisation d'une route par un cycliste ne pouvant pas acheter de voiture sera distincte de celle d'un automobiliste en termes de temps de trajet effectuée, d'usure de la route ou de la qualité du trajet selon la météo¹. C'est pourquoi les capacités sont constituées d'une part d'opportunités et des capacités des individus à les saisir, et d'autre part de potentialités² (Figure 2.4).

Figure 2.4. La formation des capacités



¹ Cela ne concerne pas un cycliste qui se déplace volontairement en vélo puisque c'est son choix.

² Certains auteurs distinguent « capacité » de « capacité ». Amartya Sen différencie notamment ces notions par le biais du bien-être et de l'agencéité des individus à travers les deux notions de « being » et « doing », celles-ci étant alors deux « sous-notions » des capacités. Nous faisons le choix de considérer uniquement le terme « capacité » qui regroupe l'ensemble des « being » et « doing ». Le terme « capacité » est employé dans ce travail au sens stricte du terme, et non pas selon celui d'Amartya Sen, qui est l'aptitude d'un individu pour quelque chose.

LES OPPORTUNITES : *DOING*

Les capacités (*doing*) représentent le fait pour un individu d'être capable ou pas de faire une chose. Elles déterminent les conditions objectives, c'est-à-dire les ressources en capital social¹, humain et matériel, la liberté qu'un individu a de définir ses besoins ainsi que les moyens pour y parvenir (Rauschmayer et al., 2009). Les caractéristiques personnelles et les opportunités sociales influent sur ces capacités. À revenu égal, la qualité de vie d'un individu ne sera pas équivalente à celle d'une personne en bonne santé (Sen, 1999a). Chaque individu dispose donc de caractéristiques propres, avec des facultés acquises et des dons innés. Si un individu a de plus grandes facilités d'apprentissage et d'assimilation, celui-ci devra fournir moins d'efforts pour arriver à un niveau identique ou plus élevé de connaissances. Il disposera d'une capacité plus importante à effectuer des études supérieures. En revanche, un individu peut disposer de facultés et avoir de nombreuses opportunités sans pour autant avoir la volonté ou le courage de le faire. Ses capacités afin d'effectuer des études supérieures seront donc affaiblies.

C'est pourquoi les opportunités sociales jouent également un rôle. Celles-ci regroupent les dispositions sociétales et extérieures. Elles désignent les dispositions prises par la société afin d'influencer la qualité de vie des citoyens et de leur permettre de répondre à leurs besoins. L'instruction publique ou le système de santé en sont une. Elles ont pour objectif l'accroissement de la liberté substantielle des individus afin de vivre l'existence qu'ils désirent. La qualité de vie dépend alors de l'accès à ces services (opportunités sociales). De plus, ces opportunités favorisent une participation plus active à la communauté : une personne alphabétisée peut lire la presse et communiquer avec ses concitoyens, ce qui lui permet de participer plus activement à la vie politique qu'un individu analphabète.

Les opportunités sociales concernent également les contraintes extérieures, comme les contraintes familiales et culturelles. Certains environnements familiaux font que les garçons vont à l'école alors que les filles restent au foyer aux côtés de leur mère. Les garçons se forment davantage un capital humain si l'on considère qu'ils rencontrent plus de personnes et de milieux sociaux distincts. Dans certaines cultures, les femmes ne sont pas autorisées à monter sur un vélo, réduisant ainsi leur capacité à se déplacer par rapport à d'autres individus.

Cependant, un individu peut avoir de fortes capacités, c'est-à-dire une bonne dotation en capital grâce à une bonne éducation, une absence de contraintes écologiques, culturelles ou sociales, une envie et des aptitudes requises, sans pour autant avoir l'*opportunité* qui ferait que son aspiration puisse être réalisée.

¹ Parmi ces nombreuses définitions (Lévesque et White, 1999), le capital social fait référence aux caractéristiques de l'organisation sociale (réseaux, normes et confiance sociale), qui facilitent la coordination et la coopération en vue d'un bénéfice mutuel (Putman, 1995, *Bowling alone*). Il est « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'*appartenance à un groupe*, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des *liaisons* permanentes et utiles » (Bourdieu, 1980, *Le capital social*, p.2).

LES POTENTIALITES : *BEING*

Les potentialités (*being*) désignent le fait d'avoir les moyens de réaliser cette chose à travers les dotations en capital des individus. À chaque individu est associée une dotation en capital physique, financier, humain et social.

Cette distinction entre les capacités et les potentialités permet d'analyser les capacités des individus en évaluant les moyens disponibles afin de saisir les opportunités et repousser les éléments de vulnérabilité (potentialités). Il est possible d'évaluer les capacités des individus à tirer profit de ces potentialités afin de parvenir à leurs fins. La perte d'emploi d'un membre d'une famille aisée rend vulnérable le ménage qui peut tomber dans la pauvreté. L'accroissement des capacités passe par la réduction des risques de vulnérabilités afin d'empêcher ce glissement vers la pauvreté. La rapidité avec laquelle quelqu'un retrouve un emploi grâce à un capital humain plus important (bonne santé, connaissances) et un bon capital social (réseaux, motivation), la présence d'un capital financier ou physique (économies, outils, bétail, ferme, etc.), ou la réduction de besoins non fondamentaux constituent des potentialités.

L'évaluation des capacités

L'approche par les capacités permet d'élaborer une nouvelle approche de mesures de développement, autre que le bien-être et la qualité de vie (Gasper, 2007). Elle n'entend pas porter un jugement de valeur sur ce qu'est la qualité de vie ou le bonheur, mais de mesurer l'accroissement des libertés réelles des individus en s'inscrivant dans le courant des théories du développement (Sen, 1999a). De plus grandes capacités pour les individus préservent la liberté. Cette approche permet d'estimer et d'évaluer le bien-être individuel, les arrangements sociaux¹ et la définition de politiques publiques (Robeyns, 2005). La qualité de vie d'un individu va pouvoir être évaluée selon sa capacité à atteindre des réalisations (fonctionnements) (Clarck et Mozzafar, 2005). L'utilité retirée de l'ensemble des capacités représente donc le bien-être (Loubet, 2011). Prenons l'exemple d'un vêtement. Ce bien peut avoir plusieurs caractéristiques dont différents fonctionnements vont découler. Un pull peut-être considéré comme un bien basique, avec pour fonctionnement « se protéger du froid ». Mais un pull de qualité peut également avoir pour fonctionnement « durer dans le temps », « bien élégant » ou « éviter d'être gêné » pour une certaine reconnaissance sociale.

Partant du constat que de plus importantes libertés, donc capacités, permettent un meilleur développement (accroissement de bien-être) ou une réduction des inégalités (Alkire, 2008), voyons comment mesurer les capacités, et par conséquent la vulnérabilité, des individus.

¹ Les arrangements sociaux permettent aux individus de faire et d'être ce qu'ils valorisent. Ils s'inscrivent dans les règles du jeu définies par un contexte institutionnel plus large. La notion est définie plus en aval.

LA LIBERTE

L'approche par les capacités distingue la liberté intrinsèque de la liberté substantielle. Le courant économique conventionnel considère uniquement la liberté substantielle, qui a une valeur instrumentale, c'est-à-dire qui n'a de valeur qu'au regard d'un but précis (théories de la rationalité). Cette liberté constitue un moyen en vue d'une fin. Fabrice Flipo (2003), en s'appuyant sur les travaux d'Amartya Sen, la considère dans ce cadre comme de « second rang ». En revanche, pour les auteurs de l'économie du bien-être notamment, la liberté a une valeur intrinsèque (Sen, 1988), faisant de la liberté une fin (rôle constitutif) *et* un moyen (rôle instrumental) du développement (Sen, 1999b). Un individu doit pouvoir vivre le style de vie qu'il désire, réaliser les choses dont il a envie et fréquenter les personnes qu'il souhaite la présence. La liberté intrinsèque renvoie à la confirmation et à la consolidation de la liberté originaire en liberté positive. L'éducation a une valeur pour l'individu indépendamment de l'utilité directe apportée. Elle lui permet de mieux communiquer et d'accroître les opportunités sociales, d'augmenter son estime personnelle et d'avoir des chances plus importantes d'élaborer un projet professionnel. L'éducation renvoie alors une liberté substantielle. En revanche, en considérant le fait que l'accroissement du niveau éducatif de la population peut améliorer le système productif d'un pays, l'éducation est en ce sens un instrument de développement et appartient à la liberté instrumentale.

C'est pourquoi les arrangements sociaux sont évalués par le biais des libertés individuelles et des actions auxquelles les individus accordent une valeur.

L'évaluation du développement humain (Alkire, 2002), accompagnée de l'objectif de justice et de réduction de la pauvreté, passe donc par la mesure de l'accroissement des libertés dont sont privées les individus (Alkire, 2005). Il s'agit par conséquent d'identifier les opportunités afin que les individus puissent choisir le mode de vie qu'ils désirent (Anand et al., 2005) et d'élargir ce choix (Krishnakumur, 2007).

L'AUTONOMIE

De plus grandes capacités vont de pair avec une plus grande autonomie et donc, une reprise en main des processus et de l'environnement d'un individu par lui-même. L'autonomie est la faculté d'agir par soi-même en choisissant ses propres règles. L'autonomie peut être synonyme de liberté, en limitant le risque de se laisser dominer par des courants internes ou externes. Ivan Illich (1973) a notamment abordé la question de l'autonomie dans son travail sur « la convivialité » à travers la notion de simplicité volontaire et d'outils conviviaux où l'autonomie est alors entendue comme la façon de vivre plus indépendante du régime économique conventionnel (argent, système industriel, vitesse). En politique, l'autonomie désigne, entre autres, l'autogouvernance d'une communauté. On parle dans ce cas d' « autonomie territoriale »¹.

¹ Sans détailler ici cette notion polysémique (voir les travaux de Paul Lafargue, 1881), la notion d'autonomie renvoie à la notion d'autonomie territoriale, avec par exemple une administration plus localisée qui peut disposer de pouvoirs dans certains domaines (culturels, éducatifs, économiques, etc.). Cette notion sera reprise en seconde partie du travail.

Pour revenir à l'autonomie individuelle, les ressources économiques d'un individu constituent un indicateur central en sciences économiques pour la mesure du niveau de vie. Il permet de mesurer les trois composantes majeures du circuit économique conventionnel (production engendrant le revenu, dépense générée et achat de la production) et ainsi, le degré d'autonomie d'un individu. Ce dernier est considéré comme autonome dès lors qu'il est dégagé de toutes contraintes limitant ses choix. Un revenu plus important a plus de chance de rendre une personne autonome. Amartya Sen remet en question ce point de vue et considère le degré d'autonomie d'un individu (ou d'un groupe d'individus, d'un territoire) à travers les libertés positives et les capacités qui conditionnent le caractère opérationnel des choix pris. Bien que l'étude des revenus permette d'évaluer les écarts de développement entre les individus à partir de leur activité, le croisement avec une analyse du dynamisme territorial permet de faire apparaître les inégalités spatiales. Ainsi, les travaux de Laurent Davezies montrent que le degré d'exposition du territoire à la concurrence influe sur la vulnérabilité des ménages (Davezies, 2008). Il existe d'autres indicateurs en termes de croissance et de facteurs de prospérité permettant d'évaluer la « prospérité » et les disparités entre et au sein d'un territoire (taux de chômage, facilité à se loger, etc.). Or nous l'avons vu, ceux-ci ne permettent pas de mesurer *correctement* l'atteinte d'un certain bien-être et font dire à Amartya Sen qu'il est important de mesurer celui-ci à travers les perceptions des individus. C'est cette compréhension axée davantage sur leurs motivations qui permettra d'élaborer des stratégies de développement territorial adaptées, dans le sens où une focalisation sur les libertés peut avoir de fortes répercussions sur les choix politiques (Sen, 1988)¹.

L'approche par les capacités permet ainsi d'aborder l'évaluation du développement d'un territoire sous un nouvel angle qui est celui de son impact sur les opportunités et les libertés individuelles. Comme le rappelle Ingrid Robeyns (2005), elle présente l'avantage de ne pas faire de recommandation quant à la manière d'évaluer le bien-être, à la différence des approches appartenant au courant de la théorie philosophique de la justice qui répertorient des capacités universelles. Elle vise avant tout à structurer une réflexion par rapport à l'évaluation des stratégies de développement et de changement de la société, ainsi que d'élaboration des politiques². Les notions précédemment abordées de l'approche par les capacités permettent cela.

LES CRITIQUES ENVERS L'APPROCHE PAR LES CAPABILITES

Une des critiques émise envers l'approche par les capacités est celle d'avoir une vision trop individualiste du fonctionnement de la société (Robeyns, 2005). Elle inclut l'individualisme éthique sans pour autant relever de l'individualisme méthodologique ou

¹ Les exemples sont nombreux quant à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques non adaptées aux attentes de la population. Anthony Bebbington (1999, *Social capital, development and access to resources in highland Ecuador*) montre que l'échec de politiques de développement sur les hauts-plateaux andins est notamment du à l'absence de considération des perceptions des individus envers leur bien-être.

² Le projet GeNECA (Fair sustainable development bases on the capability approach), lancé par le ministère fédéral de l'éducation et de la recherche allemand, vise à conceptualiser le développement soutenable en se fondant sur l'approche par les capacités (voir <http://www.ufz.de/geneca/index.php?en=19797>, consulté le 7 novembre 2013).

ontologique (Alkire, 2008 ; Boudon, 2002¹). Cela signifie que l'individu préexiste à la société et que l'ensemble des composantes de la société peut être étudié à partir des propriétés et des actions des individus qui la forment, y compris de leurs interactions mutuelles. Amartya Sen conceptualise la « finalité » de la liberté en suivant une perspective individuelle, notamment parce que, finalement, il s'agit effectivement du bien-être de chaque individu qui compte.

Cependant, Amartya Sen conçoit un individualisme éthique. Pour lui, l'individu est doté d'une morale qui fait référence. Cette conception permet de minimiser les effets de cette critique puisqu'il souligne que c'est à partir de l'individu que l'évaluation doit débiter puisqu'il est le principal visé par les politiques. Selon l'approche d'Amartya Sen, l'important est d'accroître le niveau de liberté individuelle. Il souligne d'ailleurs le rôle actif de l'individu dans la société (Sen, 1999a).

Deux autres critiques de l'approche par les capacités sont émises. La première est celle d'omettre les groupes, critique rejetée par Ingrid Robeyns (2005) qui démontre que plusieurs recherches existent à ce sujet. La seconde est de ne pas tenir compte des structures sociales. Il conçoit les individus comme séparés de l'environnement dans lequel ils se trouvent et sont confrontés (Zimmermann, 2005). Nous verrons que ces critiques sont à tempérer puisque l'approche par les capacités prend en compte la dimension sociale des capacités, notamment à travers les fonctions de conversion qui sont propres à un individu et aux caractéristiques de l'environnement (Loubet, 2011).

En revanche, le pouvoir de l'action collective n'est pas intégré dans l'approche par les capacités. France Loubet rappelle qu'il serait intéressant de connaître la capacité d'un groupe, et non pas la capacité « moyenne » des individus qui forment ce groupe. Si l'on considère que la société n'est pas la somme d'individualités mais qu'elle est bien autre chose que celle-ci, cette différence est de taille dans la réflexion quant à la manière de mener des politiques efficaces.

Afin de dépasser ces critiques, la notion de « capacité collective » est donc proposée afin d'évaluer la part d'influence de l'environnement sociétal et, par conséquent de l'action collective, dans le bien-être des individus. Capacités individuelles et collectives s'autoentretiennent.

¹ Selon Raymond Boudon, l'individu est « l'atome logique de l'analyse » en tant que premier élément de tout phénomène social. Ce dernier ne peut être compris que par les motivations d'action des individus et des effets qui émergent de ces actions. Selon cette approche de l'individualisme méthodologique, un phénomène social s'explique alors en recomposant l'ensemble des actions individuelles. Cette démarche permet de mettre en évidence les effets inattendus, appelés « effets pervers » et parfois contraires aux intentions des individus.

1.2. L'INDISSOCIABILITE DE L'INDIVIDU ET DU COLLECTIF

L'approche par les capacités fournit donc un cadre intéressant pour l'analyse du développement. En revanche, elle doit également être construite (Evans, 2002). Et c'est justement l'influence de la dimension collective sur le développement, dimension omise par l'approche d'Amartya Sen, qui participe à la construction de l'analyse de l'accroissement du bien-être et de l'agencéité des individus.

L'agencéité d'un individu

L'analyse des individus, et celle du développement, ne peuvent être complètes sans intégrer la dimension collective ni celle des interactions entre individus : il est nécessaire de comprendre la liberté qu'un individu a afin d'agir pour le collectif (action sociale), c'est-à-dire sa liberté pour définir des objectifs qu'il considère meilleurs pour la collectivité, et non pour lui-même. Afin d'évaluer ces libertés, la notion d'agencéité est mobilisée (Encadré 2.3). Amartya Sen réfute l'idée des capacités collectives et considère que la notion d'agencéité recouvre suffisamment les éléments liés au choix sociaux (contraintes et opportunités) nécessaire à l'analyse du bien-être (Drèze et Sen, 2002). À l'inverse, d'autres auteurs estiment que cette façon d'aborder le collectif est insuffisante pour comprendre les changements sociaux (De Munck et Zimmermann, 2008 ; Evans, 2002). La raison avancée est que ce concept de capacités « socialement dépendantes » ne permet pas d'appréhender les capacités qui seraient uniquement atteintes à travers une action collective. C'est pour cela que nous distinguons les deux notions.

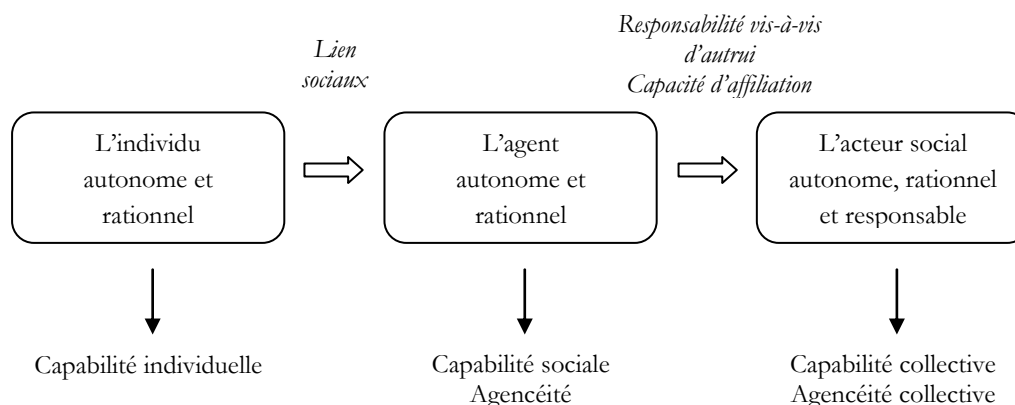
Encadré 2.3. L'agencéité et le bien-être

De la capacité individuelle à l'agencéité collective

Deux perspectives de libertés qui s'influencent mutuellement et qui permettent d'analyser les individus sont celles du bien-être et de l'agencéité (Panet et Duray-Soundron, 2008 ; Sen, 1985). L'agencéité se définit comme « la liberté d'accomplir tout ce qu'une personne, en tant que personne responsable, décide qu'elle devrait accomplir » (Sen, 1985¹). Elle renvoie à la capacité d'un individu de choisir ses actions de façon autonome (Lallau et Dumbi, 2008) et à participer à la vie sociale, dépassant ainsi son intérêt particulier. L'agencéité s'exprime donc à un niveau social à travers la participation (Alkire, 2005) et représente tout ce qui importe à l'individu (Sen, 1987). Cette notion est centrale dans la compréhension des liens entre un individu et un collectif auquel il appartient. Rejetée par l'approche classique, cette vision permet de prendre en compte le fait que les individus poursuivent d'autres buts que l'accroissement de son bien-être personnel, comme la participation à la vie collective. L'agencéité participe à la formation des capacités et permet dans considérer leur dimension collective. La liberté d'agence renvoie à la liberté d'un individu à poursuivre des buts qu'il considère comme importants et dont la finalité va au-delà de son propre intérêt (Lallau et Dumbi, 2008). Ceux-ci relèvent généralement d'objectifs plus généraux pour la société. L'intérêt pour la collectivité passe avant celui de l'individu.

¹ Notre traduction.

Pour résumer, un individu, autonome et rationnel, va chercher à maximiser son bien-être. On retrouve la pensée économique conventionnelle et l'individualisme méthodologique. Les liens sociaux qu'il va créer par la suite grâce à sa capacité sociale va faire d'un individu un agent. Sabine Panet et Chantal Duray-Soundron (2008) vont plus loin et avec l'introduction de la notion de responsabilité vis-à-vis d'autrui, l'agent devient acteur social. Martha Nussbaum (2000) parle de « capacité d'affiliation » pour faire référence à la capacité d'un agent à s'inscrire dans un groupe. La figure suivante synthétise ce cheminement :



De l'individu à l'acteur

Le terme d'« individu » est employé à propos d'un sujet qui devient « acteur » lorsqu'il agit (Gilly et Perrat, 2003 ; Gumuchian et al., 2003). Pour des raisons de simplification, le terme d'« agent » est omis de ce travail et rejoint celui d'« acteur » entendu au sens large du terme, c'est-à-dire soit comme un individu, soit comme un groupe d'individus. Par exemple, un groupe de producteurs sera compris sous le terme d'« acteur producteur » lors de l'analyse du terrain. Selon l'analyse stratégique, l'acteur occupe une position dans l'organisation ainsi que dans le système d'action concret. Il n'est pas seulement un instrument de cette organisation ou institution¹. Il défend des intérêts, élabore des stratégies. Il est autonome bien que dépendant, conditionné par les contraintes propres à l'organisation. « C'est l'acteur qui crée le système, qui structure l'organisation par ses comportements et ses relations avec d'autres » (Duarte, 2009, p.112)².

Nous le verrons plus bas, la notion de liberté d'agence d'un individu, c'est-à-dire son agencéité, renvoie à l'intérêt collectif. En effet, l'agencéité d'un individu ne peut exister sans une dimension supra-individuelle puisqu'il est indissociable du collectif. De plus, elle comprend non seulement la capacité à agir mais également à se projeter dans son action (Giddens, 2005). Dans le cadre de la recherche de réponses aux enjeux globaux, cet aspect est essentiel.

¹ Afin de différencier organisation et institution, nous reprenons la distinction faite par l'économiste Douglass North (1991) : les institutions sont des règles du jeu, et les organisations des équipes de joueur.

² Selon la sociologie marxiste, un acteur « peut-être un collectif d'individus qui partagent les mêmes valeurs, le même statut économique et social ou un individu qui n'est que l'instrument de médiation entre institutions ou organisation. En tant qu'individu, il a des représentations, des comportements, des actions et défend des intérêts qui sont à l'image de ceux de l'institution, de l'organisation, du groupe social auxquels il appartient. Il est façonné par son milieu d'appartenance sociale » (Duarte, 2009, p.112, *De la sociologie urbaine à la sociologie du projet urbain. Représentations et acteurs*).

L'importance du collectif

Nous avons vu que l'accroissement du bien-être des individus doit être pensé en même temps que celui de la société, ne serait-ce que par la complexité et l'étendue des moyens nécessaires afin de répondre à des besoins personnels. Partant de ce constat, il s'agit de comprendre comment l'individu et le collectif sont liés et s'influencent.

L'INEXISTENCE DE LA SATISFACTION INDIVIDUELLE DES BESOINS

De fortes capacités individuelles permettent de répondre à certains besoins fondamentaux, mais pas à tous. Nous avons vu que c'est le cas du besoin de reconnaissance. Un individu peut répondre à ses besoins fondamentaux, mais en tant qu'être social, celui-ci nécessite un groupe pour satisfaire totalement ses besoins sans quoi il ne pourrait vivre. Par définition, une société ne peut se constituer d'une seule et unique personne.

L'État et les institutions publiques participent à la satisfaction des besoins en mettant à disposition des moyens financiers et humains. Ces services rendus participent à ces réponses, mais c'est tout un réseau social qui se dessine autour de l'individu. Il existe une reconnaissance en tant que citoyen (les institutions reconnaissent avant tout le citoyen) notamment grâce aux actions individuelles exercées. La perception d'impôts est issue d'un effort individuel par exemple. Par conséquent, sans structure étatique, ou en extrapolant cette pensée sans structure sociétale, un individu répond plus difficilement à ses besoins. En ce sens, l'accroissement des capacités individuelles ne peut avoir lieu sans un cadre collectif.

L'intérêt collectif, objet incontournable à la réponse des enjeux de soutenabilité¹, ne peut être construit individuellement ne serait-ce que par définition. Amartya Sen l'a notamment montré en différenciant les différentes libertés : libertés sociales, économiques, protection sociale, protection écologique et liberté politique. Il établit que les capacités des individus qui sont jugés insuffisantes peuvent être accrues, ou du moins compensées, par des libertés sociétales plus importantes (Arndt et al., 2006). Or ces libertés sociétales impliquent un cadre collectif. La section suivante vise à comprendre le lien entre les capacités individuelles et collectives, et à discerner comment elles s'entretiennent et se nourrissent mutuellement.

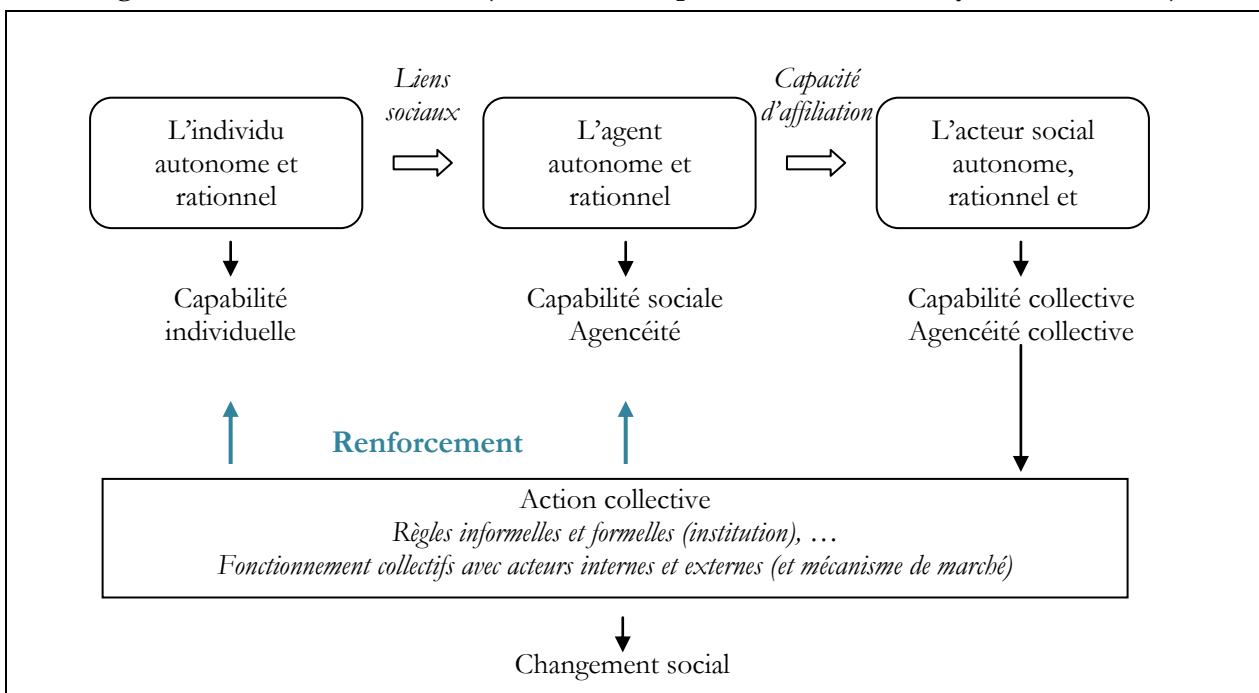
LES LIENS ENTRE LES INDIVIDUS ET LE COLLECTIF

Nous nous intéressons à la façon dont un individu peut à la fois s'insérer et participer à la société. Son insertion relève de sa capacité d'affiliation qui va être sa capacité à vivre avec les autres, à se sentir concerné par eux et par leur bien-être et à s'engager dans des actions sociétales. Elle renvoie ainsi à la capacité d'un individu à construire sa base sociale d'estime de soi et de respect (Nussbaum, 2000), mais également à se confronter au regard des autres.

¹ Du moins c'est l'hypothèse de ce travail (chapitre 3).

Un individu s’insère forcément dans un collectif, unique moyen d’accroître ses libertés et sa capacité d’action (Panet et al., 2008 ; Ibrahim, 2008). Amartya Sen souligne fortement le rôle actif de l’individu en tant que « membre du public » et partie prenante dans les actions économiques, sociales et politiques (Sen, 1999a). Il s’agit donc de comprendre comment l’environnement agit sur la façon d’être, de penser et d’agir d’un individu. Marta Nussbaum (2000) parle d’une capacité de « contrôle de l’environnement » que possède un individu. C’est cette capacité qui va permettre à un individu d’agir sur son environnement au sens large, dont sa participation à la vie politique qui influe sur son existence (qualité, liberté, droit d’expression et de participation à la vie collective). Les individus, à travers leurs interactions et leurs capacités d’affiliation avec d’autres, permettent l’action collective qui va elle-même renforcer les capacités des individus et leur permettre d’« être et d’agir en tant qu’acteur social » (De Herdt et al., 2008, p.216). C’est en effet à travers un environnement constitué d’autres personnes que les conditions d’action d’un individu vont être réunies et caractériser son action (De Herdt et al., 2009). Cette agrégation d’acteurs sociaux va permettre, en réunissant leurs ressources matérielles et leurs connaissances, la formation d’une capacité collective, préalable à l’action collective (Figure 2.5).

Figure 2.5. L’articulation entre l’individu, l’agent et l’acteur social à travers les capacités, l’agencéité et l’action collective (élaboration inspirée de Panet et Duray-Soundron, 2008)



Les changements qui découlent d’une action ont une influence sur l’évolution de l’environnement. Cette action influe dans un même temps sur les capacités et l’agencéité des individus, capacité d’un individu à agir sur son environnement¹. L’analyse des terrains visera à

¹ La notion d’agencéité est fortement liée à celle d’« empowerment », qui consiste à ce que les individus s’accordent plus de pouvoir afin d’agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu’ils subissent. Notion très à la mode dans les cercles de la politique de la ville (Zappi, 2013, article *Le Monde L’empowerment, nouvel horizon de la politique de la ville* le 7 février 2013), il renvoie ainsi à la capacité des pauvres à agir sur les institutions affectant leur vie

évaluer les conséquences des actions collectives sur les réponses apportées aux différents enjeux et le poids des modes d'interaction.

En partant du constat de l'importance du rôle de l'action collective dans le changement social (De Herdt et Bastiaensen, 2009), la façon dont l'agencéité des individus est interconnectée à l'action collective doit être décryptée. Les moyens pour y parvenir sont liés à l'agencéité d'un individu située à une échelle supra-individuelle et qui est avant tout définie comme une caractéristique d'une relation, et non pas comme celle d'un individu.

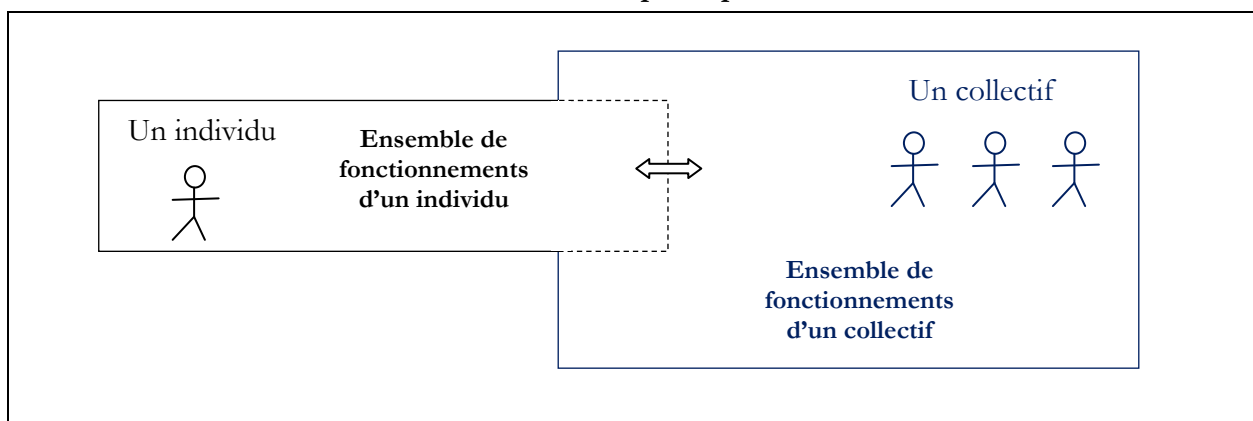
Les capacités collectives

De nombreux exemples montrent que certaines améliorations de la qualité de vie ne peuvent passer uniquement par l'action individuelle (Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (Martin et Maçano Fernandes, 2001), ONG Tostan (Panet, 2008b)). Pour ne citer qu'elle, l'expérience d'Haider El Ali au Sénégal illustre ce fait que des buts peuvent être atteints collectivement alors que les individus ne pourraient y accéder seuls. Il est parvenu à travers de l'Océanium à mobiliser des villages entiers afin de replanter des espaces de mangrove, semer des pépinières d'arbres fruitiers, lutter contre la destruction des bois locaux, organiser des microcrédits environnementaux, etc. En privilégiant des démarches participatives et des modes de cogestion des ressources naturelles grâce à ce travail collectif, il a été obtenu de meilleurs revenus et de nouvelles opportunités de travail, ou bien encore une meilleure éducation s'est développée (Gilbertas, 2010). Ces améliorations des conditions de vie, et donc des capacités, n'auraient pu être atteintes de façon individuelle. En renforçant à la fois les pouvoirs individuels et la force coopérative, l'agencéité des individus s'est renforcée grâce à leur capacité à travailler collectivement, et notamment grâce à la multiplication des espaces d'échange.

C'est pourquoi la notion de capacité collective est mobilisée ici comme un outil conceptuel afin de combler ce manque (Loubet, 2011). Les capacités collectives, indissociables d'un groupe, sont définies comme les capacités ne pouvant exister qu'à travers l'action collective (Ibrahim, 2006 ; Dubois et al., 2008). L'ensemble de la collectivité bénéficie des retombées générées. Les capacités collectives forment un nouvel ensemble de fonctionnements qui agrandit celui des individus ayant participé à l'action collective (Figure 2.6). L'engagement de celui-ci au sein de la collectivité lui est personnellement bénéfique (reconnaissance).

(Kanbur et al. (2001). *World Development Report 2000/2001. Attacking poverty*. World Bank, 356 p.). Leur capacité à influencer les processus politiques relève de l'empowerment d'un individu.

Figure 2.6. La représentation de l'influence des capacités collectives sur l'ensemble de fonctionnements d'un individu participant à l'action collective

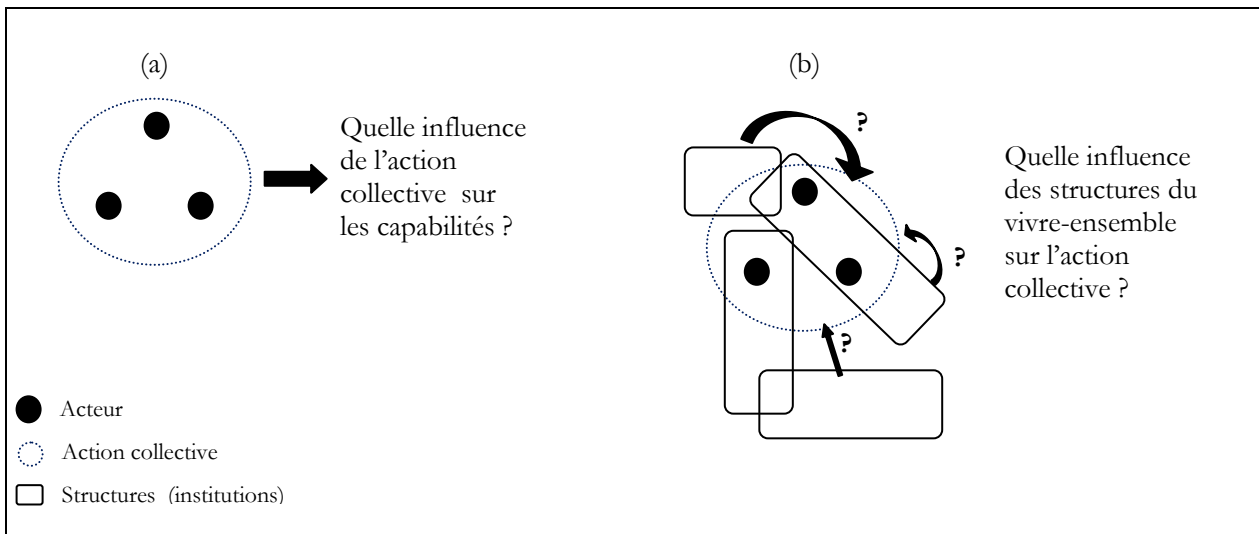


En revanche, certains individus appartiennent de fait à certains collectifs. C'est le cas notamment de tout citoyen. Or certains ne fournissent pas d'efforts et s'abstiennent de participer aux actions qui engendrent un bénéfice collectif. Un citoyen « passif », c'est-à-dire qui ne répond pas à ses devoirs de citoyen, reçoit tout de même certains bienfaits issus de son appartenance à une société. Ce phénomène est décrit comme étant celui du « passager clandestin » (Olson, 2011 [1965]), qui interroge sur les façons de faire participer l'ensemble des membres d'un groupe, si cela se révèle nécessaire, ainsi que sur l'éventuelle perte d'efficacité de l'action collective par ces comportements non participatifs.

LA MOBILISATION DES CAPABILITES COLLECTIVES ET DES STRUCTURES DU BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS CE TRAVAIL

Deux définitions de capacités collectives coexistent dans la littérature (Loubet, 2011) : une concernant l'action collective, la seconde analysant l'environnement des individus. Ces deux dimensions sont abordées dans ce travail. Tout d'abord, les capacités collectives sont rattachées à une action collective d'un groupe d'individus. Celle-ci permet d'accroître les opportunités du collectif et également celles de chaque individu. Cette section s'intéresse aux liens entre les actions collectives et les capacités individuelles et collectives (Figure 2.7a). La seconde dimension des capacités collectives renvoie plutôt à la notion de « structure du vivre ensemble » (Figure 2.7b). C'est en ce sens que ces deux définitions coexistent finalement, ces structures du vivre ensemble influant et étant influencées dans le même temps par les actions collectives. La seconde partie de ce travail s'attachera à montrer le rôle de l'environnement (socio-économique, institutionnel, politique, etc.) sur les opportunités et les capacités des individus et des territoires.

Figure 2.7. La représentation de la mobilisation de la notion de « capacité collective » dans ce travail



En repoussant certaines critiques effectuées envers l'approche par les capacités et sa faible considération du lien entre l'individu et le collectif, nous avons vu qu'Amartya Sen tient uniquement compte de ce qu'il appelle les « capacités socialement dépendantes », c'est-à-dire celles liées à l'influence de l'individu sur les structures sociales (construction des capacités individuelles) et des caractéristiques sociales et environnementales (facteurs de conversion) (Loubet, 2011). En revanche, il n'aborde pas les besoins et les possibles qui ne pourraient ni être satisfaits ni atteints *seulement* grâce au collectif. Plusieurs auteurs confirment le fait qu'une partie du bien-être ne peut être atteint qu'à travers l'agencéité des individus, et donc du collectif (Ibrahim, 2008). La nature et l'implication des « structures du vivre ensemble » sur les individus, et leurs modes d'interaction, sont des éléments participant à la construction des capacités. Nous verrons en quoi ceux-ci influent sur les dynamiques des territoires, et, in fine, sur les enjeux de soutenabilité.

1.3. L'ACTION COLLECTIVE

Les groupes participent au bien-être à travers l'accroissement de leurs capacités, mais aussi par leur influence sur les normes et systèmes de valeurs. Cette influence se répercute par la suite sur les choix de fonctionnements des individus (Stewart, 2005). Dans le cadre de la mise en œuvre de politiques territoriales, ces effets sur les normes et les repères sont essentiels puisqu'il s'agit, le plus souvent, de favoriser une évolution de certaines habitudes ou modes de pensée afin de parvenir à un objectif. Cette section expose succinctement l'origine de l'action collective et comment celle-ci est envisagée dans ce travail.

La coordination d'actions individuelles

L'action collective, réalisée par le biais de l'agencéité des individus (Figure 2.5, p.115), renvoie au fait de réussir collectivement à satisfaire un bien ou un but commun. Elle implique une action commune qui engage plusieurs acteurs dans un projet (Reynaud, 1997). Elle a été reconnue comme un moyen d'allocation alternative et efficace des ressources pour l'aménagement du territoire (Petit, 2002b). Elinor Ostrom, dans ses travaux sur la régulation des ressources, définit l'action collective comme la résolution de problèmes (dilemmes) sociaux d'acteurs, c'est-à-dire d'individus en situation d'interdépendance. Elle montre l'incontournable rôle des institutions, considérées alors comme des « ensembles de règles mises en pratique ».

De par la diversité des intérêts particuliers poursuivis ou désirés, certains individus subiront forcément les nuisances de ceux qui auront en charge la définition, mise en œuvre et garantie de l'intérêt collectif. Dans certains cas, des conflits ouverts éclateront (rébellion, guerre, boycott, etc.) alors que dans d'autres, la situation sera acceptée, malgré une perte de liberté et des consensus établis. Dans tous les cas, les individus devront se coordonner entre eux, donnant lieu à des actions collectives. Selon Géraldine Froger et Philippe Méral (2002), celles-ci permettent d'intégrer des relations au sein d'un groupe mais également intergroupes, avec des relations tant horizontales que verticales¹. Lorsque l'acteur public intervient, l'action collective recouvre une dimension politique, lui donnant ainsi ce rôle de « susciter l'action collective » (p.14).

Les processus collectifs font appel à des actions individuelles et inversement. La gouvernance relève d'un compromis entre la coordination d'une action individuelle et d'une action collective (Petit, 2002a)². La coordination d'actions individuelles débouche également sur une action collective. Selon l'appréhension de la notion de coordination, la place d'un individu dans la collectivité est perçue différemment. Olivier Weinstein définit la coordination comme « les différentes procédures qui concourent à la compatibilité des comportements d'[acteurs] en interaction et permettent d'atteindre un certain degré d'efficacité [...] dans l'obtention de résultats dépendants des actions de ces [acteurs]. La coordination se présente comme une succession d'actions individuelles en interaction ; toute procédure de coordination ayant pour effet d'orienter et de contraindre les actions, donc de limiter le champ des actions possibles » (1997, p.390). L'individu prime sur le collectif selon cette définition. La coordination des successives actions individuelles renvoie à une forme de rationalité économique (par le marché) et de recherche de l'efficacité en s'appuyant sur l'individualisme méthodologique (Brochier, 1995). Elle renvoie à un

¹ « L'action collective est alors associée à une forme d'interaction sociale entre l'État, les industriels et d'autres membres de la société civile ; autrement dit, elle est assimilée à un environnement qui façonne la structure sociale et permet aux normes de se développer » (Froger et Méral, 2002, p.14).

² La gouvernance renvoie à l'ensemble des mesures, des règles, des informations, des organes de décisions et l'ensemble des interactions entre l'État, le corps politique et la société et qui permettent d'assurer le bon fonctionnement d'une organisation ou d'une institution, indépendamment de la nature de celles-ci. La « bonne gouvernance » vise notamment à rendre l'action publique plus efficace, à préserver l'intérêt général. Dans ce travail, elle est entendue plus largement, en visant à préserver l'intérêt collectif et global. Sans en détailler le cadre analytique de la gouvernance, la mobilisation de ce terme permet de mettre en avant les processus collectifs déterminants dans les réponses de nature publique ou sociale et qui produisent des normes ou des institutions sociales (Hufty, 2007, *La gouvernance est-elle un concept opérationnel? Proposition pour un cadre analytique*). Il s'agit d'un processus de coordination d'acteurs (Le Galès, 1998).

mode d'organisation des relations entre individus. La définition de l'action collective dépasse la conception holiste des relations entre l'individu et la société qui la considère comme un phénomène se limitant à la stricte coordination d'actions individuelles à travers des règles formelles ou informelles¹. L'action collective est abordée avec l'ensemble de ces règles de coordination mais aussi avec les processus marchands, de redistribution et de réciprocité.

La formation de l'action collective

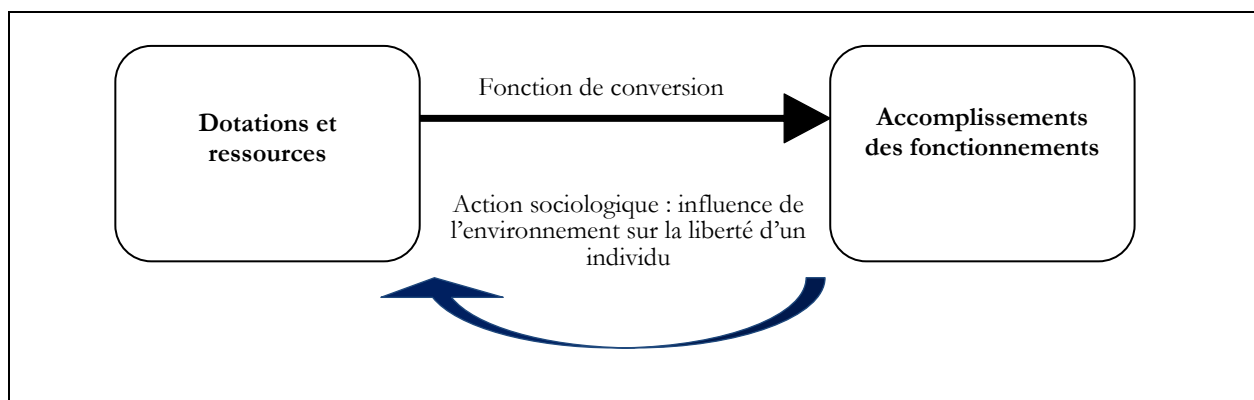
Tous les contextes dans lesquels les individus agissent vont être influencés d'une quelconque façon par les autres individus. Même si l'achat d'un véhicule puissant est un acte individuel, il est lié à une interaction de départ avec un vendeur mais il dépend également du regard des autres. Une action dépend de façon décisive de la capacité à mobiliser d'autres individus dans la réalisation de ses aspirations et des projets individuels (Long, 2001). Les individus doivent concrétiser leur liberté en s'engageant activement dans des pratiques sociales (De Herdt et al., 2009). La liberté, et donc le bien-être et l'agencéité, sont des éléments issus des relations sociales et des modes d'interaction plutôt que de la caractérisation issue d'un seul individu.

Puisque la liberté n'est pas donnée mais doit se construire, l'implication active d'un individu est nécessaire afin de la concrétiser. Il façonne son environnement par son action et participe à la caractérisation et à l'évolution de celui-ci. Dans un même temps, il cherche à s'adapter à celui-ci. Les capacités, accompagnées de l'ensemble des ressources et des fonctionnements les caractérisant, sont de perpétuelles dynamiques. Les fonctionnements réalisés influent donc sur l'environnement en modifiant à leur tour les capacités individuelles à travers notamment les aspirations, les choix ou la conversion des ressources en fonctionnements. Tom De Herdt et Johan Bastiaensen (2009) parlent d'« action sociologique » qui permet de visualiser non seulement la transformation de moyens (ressources) en résultats (fonctionnements réalisés), mais également l'impact des actes et des êtres sur les ressources (Figure 2.8).

L'agencéité d'un individu est liée à ceux qui ont un rôle dans l'effectivité du processus de développement d'un individu. Il s'agit donc de comprendre les interrelations entre les individus et un groupe pour comprendre ce processus. La notion d'« arrangement social » est mobilisée pour expliquer ce qui permet aux individus de faire et d'être ce qu'ils veulent valoriser.

¹ Selon cette conception, l'action collective se définit comme « toute action qui nécessite la coordination entre plusieurs agents en vue d'atteindre un objectif commun. Elle découle de la mobilisation d'un ensemble de personnes qui prennent conscience de leur intérêt commun et de leur avantage à le défendre ou à le faire progresser. D'une manière générale, elle prend pour objet les thèmes de coopération et de coordination entre les agents » (Froger et Méral, 2002, p.15).

Figure 2.8. L'individu influencé et influant sur son environnement : l'action sociologique dans la libération des individus



Les arrangements sociaux

Amartya Sen ne définit pas clairement ce qu'il entend par arrangements sociaux. On peut rapprocher cette notion de celle d'« arrangements institutionnels » formulée par la Nouvelle Économie Institutionnelle (NEI) et qui les considère comme un arrangement spécifique entre des individus afin de mettre en œuvre la production et l'échange de biens et services. Ainsi, un arrangement social représente un « *nœud* dans un réseau d'interactions sociales, (...) un *jeu* spécifique avec des règles de jeu et (...) une *arène* politique où ces règles sont remises en question, mises en doute, contestées, imposées, modifiées et acceptées » (De Herdt et al., 2009, p.323)¹. Ces trois caractéristiques sont liées et caractérisent la nature des interactions entre les individus, et in fine de l'action.

Les arrangements sociaux ne se forment pas dans le vide social et les rencontres ne dépendent pas uniquement du hasard (De Herdt et Bastiaensen, 2009). Ils découlent d'une nécessité déclenchant la mise en œuvre de relations, d'arrangements, bien avant que l'action ne se déroule. Les caractéristiques de l'environnement (démographie, économie du territoire, ressources disponibles, politiques locales, etc.) modulent les relations d'une certaine façon. C'est en ce sens qu'un arrangement social peut être abordé comme un nœud appartenant à un ensemble de réseaux plus vaste. L'implication d'un acteur dans un réseau², indépendamment du degré de celle-ci, participe au rôle et au pouvoir d'un individu dans une action collective.

Au sein de ce réseau, les valeurs ne sont pas uniformes et certains comportements déviants peuvent favoriser une concentration des pouvoirs. Des situations d'« exploitation » et d'« accaparement des opportunités » peuvent en découler (Tilly, 2005). L'exploitation renvoie à une situation où un acteur, en position dominante, parvient à manipuler les règles afin qu'une part importante des bénéfices issus d'une action collective lui revienne. L'accaparement des opportunités renvoie à la situation où des opportunités et des ressources sont réservées à certains

¹ Le terme d'« arène politique », emprunté à la sociologie du développement (Long, 2001), renvoie dans ce travail à l'activité politique dans son ensemble, et non pas à la somme des institutions séparées.

² La théorie des réseaux n'est pas approfondie dans ce travail.

individus (Tilly, 2005). Nous reviendrons sur ces comportements afin de comprendre comment limiter les comportements jugés contraires à l'intérêt collectif.

Le pouvoir, sous ses différentes formes, participe ainsi à la génération d'inégalités (Tilly, 2005). Les institutions, essentiellement publiques, ont pour rôle de garantir l'intérêt général et le bien vivre ensemble. Elles définissent, mettent en œuvre et contrôlent le respect des règles afin d'y parvenir. Ces institutions relèvent majoritairement du politique, la politique étant partout où des acteurs entrent en relation autour d'objectifs communs (Bierschenk et al., 1997). L'ensemble des règles va influencer les actions collectives qui dépendent de ces institutions. Les processus de développement des libertés et du bien-être se reflètent à travers la façon dont les règles sont définies, appliquées, contestées, négociées ou encore modifiées afin de parvenir aux objectifs visés par leur application prévue. En vue d'appréhender cette nécessaire proximité entre décision et action (Buclet, 2011a), il s'agit de comprendre quelles sont les échelles décisionnelles et d'actions les plus adaptées afin de répondre aux enjeux de soutenabilité. La section suivante montre en quoi le territoire est une échelle propice au développement des capacités, au renforcement des proximités ainsi qu'à une démocratie participative, qui, nous le verrons, constitue le troisième principe susceptible de renforcer les libertés individuelles et collectives dans une recherche d'équilibre entre libertés et contraintes dans un contexte de soutenabilité (Buclet, 2011a).

2. LA CONSTRUCTION D'UN INTERET COLLECTIF PAR LE TERRITOIRE

La construction d'un intérêt collectif vise à permettre à chacun de vivre de la manière souhaitée tout en permettant au collectif auquel il appartient de faire de même. Face à la diversité des cultures et des environnements dans le monde, les enjeux le sont tout autant. La définition d'un intérêt collectif nécessite une échelle plus petite restreignant cette diversité. Cette section tente de montrer en quoi le territoire semble constituer l'échelle de définition et de mise en œuvre d'un intérêt collectif, en s'appuyant notamment sur les ressources territoriales, afin d'y parvenir. Situé entre le local et le global, il semble l'espace privilégié afin de répondre aux enjeux globaux.

2.1. LE TERRITOIRE, SUPPORT DE L'ACTION COLLECTIVE

La littérature regorge de termes indiquant un espace étudié. Outre la ville, le quartier ou l'agglomération, on retrouve les notions d'espace de vie ou de bassin de vie¹. La section suivante explique notre préférence pour la notion de territoire.

Le territoire : échelle la plus appropriée pour tendre vers la soutenabilité

L'usage du concept de territoire peut être délicat et périlleux. Cette notion polysémique est employée dans de nombreux domaines scientifiques et dégager une définition commune n'est pas aisé. Celle-ci varie selon les spécialités par sa délimitation physique : le territoire lié à la notion d'espace géographique (physique et politique) a des limites *définies* avec plus ou moins de précision selon l'influence des pouvoirs politiques, des pôles de compétitivité ou bien encore du relief. Les limites du territoire sont en revanche *floues* lorsque l'on aborde la géographie humaine (sociologie, économie et politique). Malgré ces difficultés à être clairement défini, le terme de territoire apparaît dans de nombreux textes d'aménagement du territoire, faisant de lui un concept particulièrement utile, voire incontournable.

¹ Le bassin de vie se définit à partir de la notion de territoire, comme étant le « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements [de la vie courante] et à l'emploi » (INSEE). Pour la Datar, le fait de parler de bassin de vie constitue une grande avancée pour avoir une vision systémique du territoire en se basant sur le flux migratoire quotidien de sa population. Cette notion permet de considérer l'ensemble des activités liées à la ville ainsi que la totalité des flux engendrés par l'activité des habitants, flux liés tant aux activités professionnelles que personnelles. Nous lui préférons la notion de territoire qui se fonde mieux sur les notions de ressources et de construction collective.

Sans omettre l'espace géographique sur lequel les bilans de matières¹ s'appuient, nous privilégierons cette seconde approche sociologique et systémique du territoire, qui est plus qu'une surface géographique, une entité administrative ou politique accompagnée d'une séparation entre un intérieur et un extérieur (Calame, 2002). Il découle du processus de « construction et de délimitation par les acteurs » (Pecqueur, 2006), qui sont placés au cœur de celui-ci. Le territoire est défini par ses habitants et leurs valeurs, où « chaque activité ou ensemble d'activités correspond un territoire pertinent, aux contours évolutifs, existant à travers une dynamique de développement et étant le résultat de choix stratégiques des acteurs qui le composent » (Perrat et Zimmermann, 2003).

Le territoire est par conséquent une entité active (Leloup et al., 2005), un construit social (Baron, 2003), un espace fonctionnel (Nahrath et Varone, 2007) faisant l'objet d'affects tant collectifs qu'individuels (Adoue, 2004). Ses contours se modifient au gré des relations nouées, des dynamismes résultant d'interactions entre les acteurs (Colletis et Rychen, 2004 ; Colletis et al., 1999), de l'évolution des différentes proximités (Brullot, 2009) et de la mise en œuvre des synergies. Il est l'endroit « où se superposent des nœuds de relations de différentes natures » (Calame, 2002), selon les interconnexions des espaces sociaux, politiques, économiques et aussi administratifs (Brullot, 2009). Il est le produit de l'action collective (Ferreira dans Leloup et al., 2007) et constitue un lien entre un espace et un groupe d'individus. L'ancrage territorial des dynamiques d'acteurs favorise une réappropriation collective de l'espace concerné et du devenir du territoire (définition du destin commun).

Ce collectif assure par la suite l'homogénéité et la cohérence de l'espace devenu alors territoire. Ces évolutions temporelles transforment davantage le territoire en un système territorial. Cette considération systémique reconnaît les dynamiques et les boucles de rétroactions qui entraînent continuellement des processus de mutation. Les relations qui ont lieu sur le territoire définissent la trajectoire de celui-ci et son développement impose l'existence de règles efficaces, par rapport aux différents enjeux, afin de permettre à chacun d'y habiter comme il le souhaite².

LE TERRITOIRE SOUTENABLE

Le territoire représente un espace de réflexion pertinent pour atteindre la soutenabilité (Pecqueur, 2009). Nous définissons un territoire soutenable à travers les dires des acteurs territoriaux (et non pas selon ceux des acteurs économiques ou politiques), tout en permettant à chacun d'atteindre le bien-être désiré. Il s'agit de veiller à ce que les intérêts collectifs *et* global soient garantis, ce que nous verrons à la section suivante.

¹ Définis p.151.

² Un territoire peut être caractérisé à différents moments par une succession de processus (d'agglomération, de spécialisation ou de spécification). Le passage d'un état à autre représente la trajectoire du territoire (Colletis et al., 1999).

Malgré de légères évolutions, comme la tenue annuelle de la Conférence Environnementale¹, les propositions actuelles de stratégies de soutenabilité émises par les acteurs institutionnels renvoient à une soutenabilité faible (chapitre 1). Alors que les territoires auraient une capacité plus importante à faire émerger des alternatives et à s'éloigner des courants dominants (Magnin, 2006), les décideurs situés à des échelles plus globales ont une tendance à dévier légèrement la trajectoire de leurs territoires, ou région ou pays, sans pour autant rompre avec le paradigme lié au développement. Alors que le modèle de distribution décisionnelle historique a plutôt des allures de château d'eau (du global vers le local), un modèle où les systèmes agissent plus en interaction avec les besoins, les productions et les consommations locales permettent une plus grande résilience des territoires². Les acteurs publics locaux sont mieux impliqués dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial. Bruno Lechevin, président de l'ADEME, parle notamment d'une seconde génération de Plans Climat Énergie Territorial (PCET) qui pourrait ouvrir la voie d'un plan d'action territoriale intégrée.

La question du territoire pertinent se pose dans la mise en œuvre de politiques. Tous les territoires sont interdépendants et posent des problèmes d'adéquation avec les différents enjeux. Le territoire vécu est celui d'appartenance et de référence. Mais c'est également un espace de liens dans le temps qui découle de processus relationnels et démocratiques qui prendront forme selon le degré d'ouverture et de citoyenneté des individus. Ces questionnements sont d'ailleurs présents dans les discussions sur l'organisation territoriale française. La pertinence de l'échelle départementale est réévaluée face à la mise sous tutelle des régions. Les maires, pourtant repères pour tout citoyen et représentants de la collectivité publique dans son ensemble, risquent d'être délégitimés par ces réformes territoriales. Dans le cas des territoires administratifs français, les communes et les départements sont fondés sur la solidarité et l'équipement alors que l'intercommunalité est plus représentative du développement économique et des dynamiques de projets plus profondes. Il n'existe donc pas de territoire administratif pertinent, mais bien un besoin d'existence de structures clés permettant de fixer ces différents objectifs. De nouvelles formes de gouvernance doivent renforcer la nécessité de distinguer, pour chaque enjeu, le niveau de stratégie d'orientation, d'impulsion et de coordination ainsi que le niveau opérationnel depuis l'échelle nationale jusqu'au local. Il s'agit de confronter l'exigence de transversalité et la visibilité de l'ensemble des politiques. Les territoires sont bien une chance pour les transitions (énergétiques, écologiques, sociales, etc.) dès lors qu'ils s'en saisissent pleinement (Calame, 2010).

Ce travail se heurte à ces questions de délimitation de l'échelon à considérer face aux divers enjeux territoriaux et globaux. Ces dernières décennies, le modèle de développement a engendré des processus de déterritorialisation. Malgré les actions des pouvoirs locaux, les espaces de réflexion et d'actions privilégiés sont devenus plutôt nationaux et internationaux, les territoires

¹ S'inscrivant dans la prolongation des Lois Grenelle et des engagements internationaux sur le climat et la biodiversité, l'organisation de la Conférence Environnementale a pour objectif de faire le point sur les démarches pour la « feuille de route » établie pour la transition écologique, ainsi que d'identifier les enjeux, objectifs et chantiers prioritaires d'action, avant d'établir un calendrier d'action gouvernemental. La Conférence a notamment permis d'avancer sur le thème de l'économie circulaire Voir le portail officiel :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-conference-environnementale,29534.html>.

² Selon Bruno Lechevin, *Énergie : pour de nouvelles gouvernances renforçant l'implication des territoires*, 17 septembre 2013, LaGazette.fr.

cherchant avant tout à s'intégrer et à tirer leur épingle de la mondialisation (Mauss, 2007 ; Calame, 2003b).

La déterritorialisation

La déterritorialisation résulte de l'émergence de nouveaux pouvoirs supranationaux tels que l'Union Européenne, de l'internationalisation des flux, ainsi que de la quête d'un certain ordre international au moment où l'on parle de soutenabilité. Ce processus de déterritorialisation et le « décentrement » des différents pouvoirs vers d'autres supérieurs ou transversaux s'accompagne cependant d'une recomposition des lieux où le pouvoir s'exerce (Leloup et al., 2005). Tout d'abord, la restructuration du système de production s'opère dans un contexte où le commerce international continue à croître plus rapidement que les productions nationales au sein de l'OCDE¹. Les marchés se mondialisent tant quantitativement que qualitativement (homogénéisation des modes des modes de vie). La remontée de la chaîne de valeur concerne non seulement la production mais aussi l'innovation². Les multinationales multiplient les partenariats de recherche et développement dans le monde comme l'illustre l'exemple de Honda qui marque le début de recomposition de leur modèle de gestion. Les territoires doivent trouver le moyen d'articuler leurs réseaux à la force des puissances économiques désormais globalisées. Ajouté à cela, l'internationalisation des marchés engendre une déréglementation des flux financés, autrefois réglementés sur une base nationale. Outre les effets économiques sur les systèmes de production locaux³, nous avons vu que la nature des liens entre les acteurs de la chaîne évoluaient, avec une perte de proximité. La globalisation, qui semble se rattacher à un processus d'ouverture, engendre un sentiment d'appartenance à une entité qui dépasse les individus. Finalement, la définition et la maîtrise de l'environnement échappent davantage aux territoires (individus, entreprises, structures, etc.). Les spécificités et les aspirations territoriales, pourtant essentielles (Hassenteufel, 1998), sont plus difficilement considérées.

L'action publique territorialisée ne constitue pas une exception mais devrait être la règle (Casteigts, 2003 ; Hassenteufel, 1998). Michel Casteigts considère que cette réalité où des politiques nationales doivent être mises en œuvre dans des contextes différenciés a été trop longtemps oubliée alors qu'il en dépend de l'efficacité même de l'action publique. De nouveaux échelons d'intervention pour les politiques publiques émergent et les territoires semblent favoriser l'émergence d'alternatives et d'expérimentations (Soldo et al., 2010). Les quartiers ou les terroirs constituent des échelons qui ne sont plus choisis par un processus électif mais par de nouvelles formes spatiales et d'organisation territoriale.

¹ Alors qu'entre les deux guerres, ce ralentissement de la croissance avait engendré un repli sur le marché national (Cordelier et al., 2000).

² La chaîne de valeurs renvoie à l'ensemble des activités constituant une organisation. Celles-ci déterminent sa capacité à obtenir un avantage concurrentiel.

³ Les Systèmes de Production Locaux (SPL) sont définis p.175.

La (re)territorialisation

La nécessité de la territorialisation des politiques publiques a été régulièrement avancée cette dernière décennie (Casteigts, 2003). La territorialisation consiste à adapter les politiques générales et les problèmes publics aux spécificités du territoire (Lamarque, 2004 ; Reigner, 2004). Elle constitue un moyen de définir et de maîtriser l'environnement dans un contexte dual entre le global et le local (Koop et al., 2010 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004) et ce, afin de considérer les caractéristiques du territoire à toute fin utile (Hernandez, 2008). Pour le sociologue Patrice Duran (1999), on passe d'une logique standardisée d'action de l'État à une action publique différenciée et territorialisée qui amène à substituer un intérêt général « mythique » par l'énoncé occasionnel et provisoire d'un intérêt collectif possible. On passe d'une culture du droit à une culture de partenariat (Rey-Valette et Mathe, 2009). Le territoire devient la cible de l'action publique, avec un niveau d'action essentiel résidant dans le local et le territorial. La proximité est mise en avant, notamment en avançant que les « stratégies de spécification de l'action » qui s'y jouent (Courlet et al., 2007, p.38).

À l'image de la difficulté de concevoir des projets collectifs et de rassembler, il existe dans un processus de territorialisation un rapport contradictoire entre les différents pouvoirs (Landel et Pecqueur, 2011 ; Vial, 2010) : la concurrence et la coopération, l'obligation et le volontariat, les approches sectorielles et territoriales ou bien encore entre l'intérêt global et les intérêts collectifs. Ce processus de territorialisation implique la révision ou la création d'une gouvernance adaptée et localisée (Hernandez et Messaoudène, 2010) afin, entre autres, d'adopter un cadre de référence propre. La territorialisation des pratiques a pour objectif de répondre plus rapidement aux demandes locales et plus adéquatement aux besoins, notamment en identifiant et impliquant plus aisément les interlocuteurs (Daguin et al., 2000 ; Autes, 1991).

Selon les projets, les aspirations et l'implication des acteurs territoriaux, le processus de territorialisation va forcément évoluer. Nous le verrons à la section suivante par rapport au changement d'échelle, la territorialisation peut être comprise comme « simple » application de politiques nationales sur le territoire par une bonne subsidiarité, ou bien comme une forme endogène de développement territorial à part entière (Leloup et al., 2005). Cette seconde forme, où le territoire s'apparente à un système dynamique complexe (Leloup et Moyart, 2003), est celle qui nous intéresse du fait de la nécessité de construire des relations viables et des normes collectives, tenant compte de la pluralité des acteurs territoriaux à travers les proximités géographiques et institutionnelles¹. De la même façon que pour la déterritorialisation, le processus de territorialisation donne aux acteurs territoriaux une chance de redéfinir leur propre espace d'interactions et de faire évoluer la perception du territoire par les politiques. Le territoire apparaît dès lors comme une ressource pour l'action collective (Lecourt et Faburel, 2005).

¹ Le développement territorial, permettant une gestion et une planification collectives de ressources territoriales, résulte de ces relations dynamiques entre les acteurs du territoire, publics ou privés, mais aussi avec les acteurs extra-territoriaux (Leloup et al. 2005).

Le territoire (défini par son environnement et les résultat de ces modes d'interaction) et son processus de territorialisation (processus de construction), constituent une forme particulière de coordination entre acteurs (Leloup et al., 2005). Le territoire est mobilisé ici comme un outil opératoire (Di Méo, 1998). Sans aborder les raisons profondes d'une territorialisation, les ressources territoriales représentent un levier pour l'action collective et l'accroissement des capacités.

2.2. LES RESSOURCES TERRITORIALES

Sans détailler ici la problématique de la recomposition de l'espace aux niveaux supra et infranational dans un contexte de mondialisation, le territoire apparaît aujourd'hui comme un mode d'adaptation à ce processus de globalisation (Pecqueur, 2005), passant du statut d'objet géographique à un objet économique, politique et culturel. La multiplication des territoires partagés et construits par des acteurs situés indique une reconnaissance de leur rôle dans les processus de développement. Étant source de différenciation et de compétitivité du territoire (Gumuchian et al., 2007), les ressources mobilisées lors de nombreux projets de développement territorial constituent des éléments essentiels à la compréhension et à la caractérisation des interactions des acteurs¹.

Le territoire est appréhendé ici comme constitutif d'un projet de développement fondé sur un système de valeurs assurant la régulation et l'intégration des comportements individuels. Se construisant et se différenciant par les acteurs, il renouève ainsi au fil du temps sa propre identité, porteuse de ressources territoriales. Ce construit socioculturel (Hirczak, 2007 ; Lévy et Lussault, 2003), non figé et évolutif, renvoie au processus de territorialisation, processus au sein duquel les ressources ont un rôle essentiel à jouer.

Les ressources

Étymologiquement, ressource vient du latin *resurgere*, signifiant résurgence. Une ressource est ce qui « ressurgit » (Brunet et al., 2005). Elle constitue un moyen « dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou pour créer de la richesse » (Gumuchian et al., 2007) et apparaît comme étant toujours un moyen d'en créer. Selon la pensée économique, cette richesse s'assimile aux facteurs de production devant être exploités, organisés et révélés afin de la produire sans pour autant être restreinte aux seules fins marchandes. La ressource sera alors appréhendée sous deux angles : en tant que facteur potentiel de la croissance économique, ainsi qu'en tant qu'élément fondateur d'une dynamique socioculturelle locale.

¹ Le projet peut-être considéré comme étant un signal donné aux individus susceptibles de vouloir se greffer à la dynamique territoriale. Il peut y avoir un effet d'entraînement sur d'autres secteurs d'activités que sur celui initialement escompté, c'est le cas par exemple du PER Vallée de Chartreuse (Brand, 2008).

LA REVELATION D'UNE RESSOURCE

Un objet devient ressource par le biais d'un processus de révélation. Il n'existe pas de ressources en soi. Il est nécessaire d'avoir une intention de production projetée sur un objet (Kebir, 2004), une potentialité mise en avant par une succession d'opérations constructives.

Chaque milieu possède des ressources potentielles qui demandent à être révélées, puis activées. Qu'elles soient naturelles ou non, « les ressources sont toujours inventées, parfois bien après avoir été découvertes » (Lévy et Lussault, 2003, p.798). C'est le cas de la houille blanche en tant qu'énergie, ou un potentiel agronomique particulier en tant que terroir. La cascade d'eau était présente bien avant l'invention de l'usine hydroélectrique, tout comme le sol l'était avant un rassemblement autour d'une AOC. La relativité caractérise la ressource dans le sens où elle « n'existe comme ressource que si elle est connue, révélée et si l'on est en mesure de l'exploiter ; sinon ce n'est pas encore une ressource » (Brunet et al., 2005). Ressource et humain sont donc liés, les individus se situant au centre du processus de révélation avec des jeux d'interprétation et de réinterprétation. La ressource, relevant du possible, est « ce qui sourd » (Fremont, 2007). La neige constitue à la fois une « contre-ressource » en bloquant les transports, et une ressource avec l'invention des sports d'hiver.

LA TYPOLOGIE DES RESSOURCES

La ressource comporte une double dimension économique et morale (Pecqueur, 2002). La dimension économique est relative au système de valeurs d'usage ou d'échange. La dimension morale renvoie quant à elle à l'éthique, à la culture et à l'histoire collective. De l'hybridation de ces dimensions va dépendre la nature de la ressource : territoriale ou générique.

Les ressources territoriales s'ancrent au territoire et intègre des valeurs caractéristiques à celui-ci, autres que marchandes. Elles se différencient ainsi des ressources dites génériques qui peuvent être dupliquées dans divers contextes territoriaux. La mondialisation a notamment permis l'essor des ressources génériques, un même objet se retrouvant partout dans le monde. Les stations de ski de troisième génération, modèle intégré proposant un service global pour usagers (hébergement, restauration, animation) ont été dupliquées dans les alpes (Brillard, 2000) et des boissons gazeuses identiques sont consommées dans le monde entier.

Outre la distinction entre ressources territoriales et génériques, les ressources disposent d'autres caractéristiques qui sont décrites ci-dessous (Encadré 2.4).

Encadré 2.4. Les différentes dimensions d'une ressource

Les ressources naturelles comme facteur de croissance

Les ressources naturelles font référence aux biens non productibles par l'être humain mais qui satisfont tout de même un besoin humain (Godard, 2004). À l'instar du bois, elles sont potentiellement créatrices de richesses et maintiennent donc un rapport productif avec les individus (Longuépée, 2003). Dès le début du 20^{ème} siècle, ces ressources naturelles ont été différenciées en tant que renouvelables et non renouvelables (Claval, 2001). Suite à la montée des problèmes écologiques, la biosphère est alors considérée comme étant un capital naturel à optimiser. Cette notion de capital naturel renvoie à la question du maintien des flux dans le temps, afin de garantir un renouvellement des ressources et plus globalement un développement soutenable selon deux visions différentes (soutenabilité faible – soutenabilité forte).

Les ressources matérielles et immatérielles

Une ressource est un « ensemble des moyens matériels et immatériels dont dispose ou peut disposer, une collectivité » (Petit Robert). La notion de matérialité est également reprise par Hervé Gumuchian, Bernard Pecqueur et al. (2007) qui parlent des composantes tant matérielles (données, faune et flore, patrimoine, etc.) qu'idéelles (valeurs) sur lesquelles la ressource se construit. La question du passage de la consommation d'une ressource matérielle à une ressource immatérielle est abordée plus en aval de ce travail.

Les ressources génériques et spécifiques

L'approche standard néoclassique envisage la ressource de manière indépendante de la production contrairement à l'approche constructiviste qui la considère comme résultant d'un processus (Crevoisier et Kebir, 2004). La ressource générique n'appartient à aucun processus de production et est indépendante des relations des acteurs et des systèmes de production. Sa valeur est la valeur d'échange fixée par l'offre et la demande et son lieu est le marché (Pecqueur, 2005). La ressource générique est entièrement transférable selon cette valeur d'échange puisque n'ayant aucune contrainte de lieu. Il y a déconnection entre territoire et ressource.

En revanche, la ressource spécifique, dont le processus de construction est détaillé par la suite, naît d'un processus intentionnel interactif entre un acteur, une pratique et une matière (Raffestin, 1980). Elle a une valeur qui est fonction des conditions de leur usage et celle-ci n'est pas transférable (Pecqueur, 2005). La ressource spécifique est endogène et construite sur un temps long.

C'est donc la rigidité de la localisation de la ressource mais également son éventuelle appartenance à un réseau d'acteur, qui différencie les ressources génériques et spécifiques.

Les ressources données et construites

Les notions de ressources « données » et « construites » sont également employées (Crevoisier et Kebir, 2004 ; Gumuchian et Pecqueur, 2004). Découlant d'un processus de construction mené par des acteurs situés, nous parlerons par la suite de la ressource spécifique en tant que ressource construite. La ressource donnée rejoint quant à elle la ressource générique, dépersonnalisée du fait de son homogénéité et de sa reproductibilité. Elle existe donc par elle-même indépendamment des acteurs et des processus de production de la ressource (Kebir et Crévoisier, 2004).

Une ressource est donc à distinguer de la richesse. Un individu peut avoir l'envie de posséder un vélo sans pour autant en avoir besoin. Cela renvoie à la « consommation des signes » de Jean Baudrillard où c'est le statut social, à travers la matérialité d'un objet, qui constitue la richesse de celui-ci. L'intérêt et l'utilité portés au vélo deviennent secondaires derrière les signes de puissance ou de jeunesse qu'il peut renvoyer.

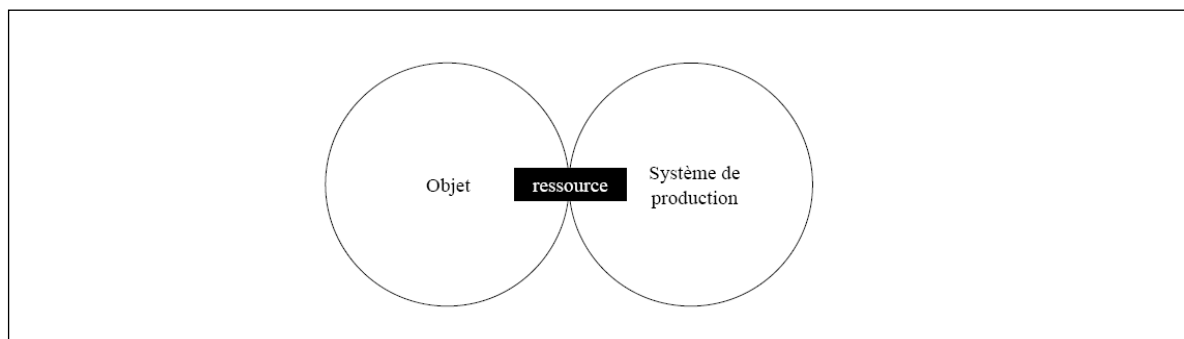
La construction des ressources pour le développement territorial

Ces ressources territoriales impliquent des régulations et se retrouvent au centre des dynamiques du territoire, désormais appréhendées comme un support mais aussi comme acteur à part entière dans le système de production (Hirczak, 2007 ; Gumuchian et al., 2007).

LE PROCESSUS DE REVELATION

La relativité des ressources est conditionnée à un processus et n'est ressource que ce qui est connu. Il y a une nécessité de *conscience* et d'*intention* à faire émerger la ressource avant de la révéler, c'est-à-dire la construire, puis de la valoriser en trouvant un débouché¹. Cette recherche implique une socialisation (Brunet et al., 2005) qui s'exprime en tant que processus relationnel entre un objet (connaissance, matières premières, etc.) et un système de production (Kebir, 2004). La ressource naît donc de processus interactifs qui apparaissent à l'instant même où cette intention de production est projetée sur l'objet, intention naissant elle-même dans ce système de production (Figure 2.9). Leila Kebir insiste sur le fait que la ressource est un processus relationnel et un construit situé dans le temps et l'espace. Une ressource d'aujourd'hui pourra ne plus être ressource demain. Des mines et des entreprises non rentables ont fermé, des monuments historiques ne sont plus à visiter. De même que les ressources révélées sur un territoire ne peuvent être ressources dans d'autres contextes. La neige n'est pas une ressource partout.

Figure 2.9. La ressource, un processus relationnel entre un objet et un système de production (source : Leila Kebir, 2004)



¹ Cette phase est autonome et dissociée de celle de la première conscientisation sur l'objet. « La richesse ne se révèle que par le travail, qui précisément la fait re-surgir et permet de la convertir en valeur » (Brunet et al., 2005). C'est d'ailleurs ce qui fait dire à Jacques Lévy et Michel Lussault (2003) qu'une ressource naturelle ne peut être une ressource puisqu'il n'existe pas « un processus de production identifié dans lequel il peut être inséré et qui, par définition, provient de la société ».

Ce processus de révélation est particulièrement tributaire de la capacité d'innovation et d'identification de ces ressources¹. L'accroissement de ces capacités ouvre le champ des possibles et diversifie les perceptions de l'objet, encore ressource non révélée. Nous verrons que l'innovation tient une place centrale dans laquelle l'acteur-clé² apparaît comme étant un essentiel du fait de l'importance de l'intentionnalité et de la perception des acteurs dans le processus de révélation (De Gregori, 1987).

LA VALORISATION DE LA RESSOURCE EN ACTIF

Une fois la ressource révélée, il s'agit de la valoriser en actif marchand ou non marchand. Le fait de découvrir que l'on pouvait se déplacer ou prendre plaisir à descendre sur les pentes enneigées ne suffit pas à ce que le ski devienne une ressource exploitable financièrement ou culturellement. Il en va de même avec la découverte et la rénovation d'un château qui ne fait pas immédiatement de lui une ressource patrimoniale, ou la culture d'un légume méconnu pour créer une dynamique autour. Tant les ressources matérielles qu'immatérielles peuvent être valorisées (François et al., 2006).

Deux circuits se distinguent de la démarche de valorisation. Un « circuit long » incluant l'étape de valorisation marchande se différencie d'un « circuit court », où la ressource n'est pas valorisée de manière marchande mais participe à la redéfinition des conditions de départ et des autres ressources spécifiques mobilisées dans le processus de production (Figure 2.10). La ressource territoriale fait partie intégrante du territoire tout en participant à sa construction. Nous verrons que ce processus est intéressant pour comprendre les leviers favorisant une dynamique territoriale, et la construction d'un intérêt collectif, la ressource territoriale étant indissociable des questions de développement local qui réunit les acteurs autour de ce projet commun qui fait le lien avec l'environnement (Peyrache-Gadeau et Perron, 2010).

La ressource ne devient alors un élément de différenciation qu'une fois valorisée lors d'un processus où elle se combine avec d'autres acteurs³ (Landel, 2006). Cette mise en valeur de la ressource dépend de la façon dont les acteurs s'y prennent pour qu'elle le reste dans le temps⁴. Le processus de valorisation doit être constant afin de satisfaire les objectifs fixés de la stratégie territoriale et doit s'adapter à l'évolution de la trajectoire territoriale.

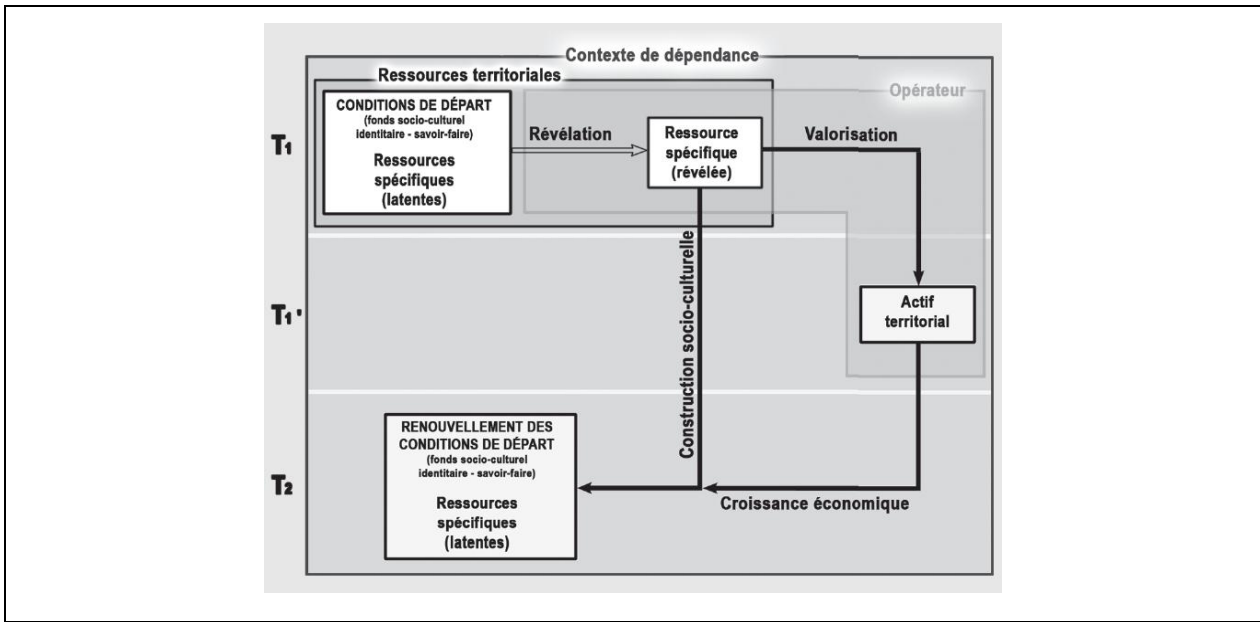
¹ Le territoire, par une mise en œuvre d'une dynamique productive (Colletis et al., 1999) est d'ailleurs propice à l'innovation (Rallet et Torre, 2006).

² Les acteurs-clés, parfois appelés acteurs-pivots (Brulot, 2009 ; Mitchell et al., 1997), peuvent être autant des acteurs privés que publics. Se référant aux travaux des proximités, ceux-ci jouent « un rôle moteur en ce sens qu'ils constituent des repères institutionnels pour l'ensemble des acteurs et qu'ils structurent les mécanismes de coordination de ces derniers » (Gilly et Perrat, 2003, p.5).

³ Pierre-Antoine Landel distingue les notions d'opérateur et d'acteur.

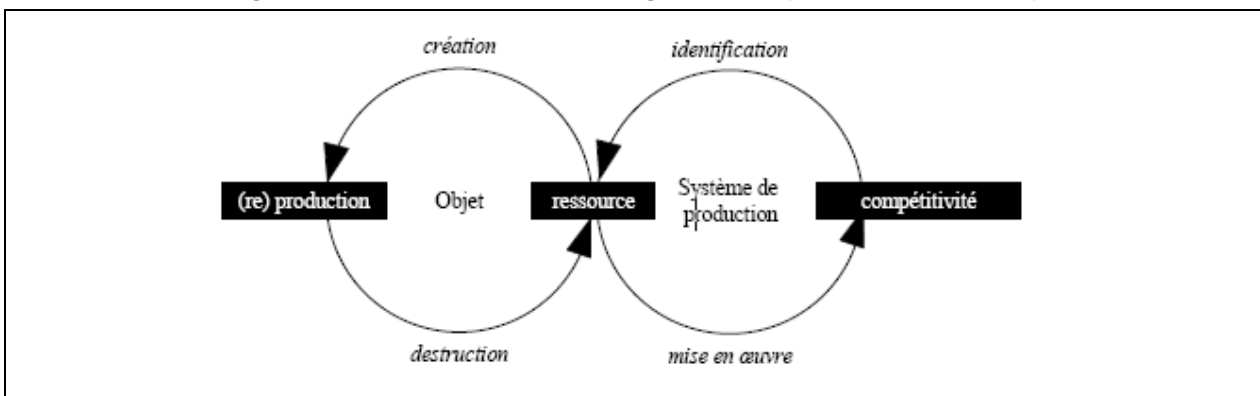
⁴ Il existe une différenciation de deux familles de trajectoires de la ressource selon leurs modes de construction et de valorisation. Selon les dispositifs impliqués et la convergence de ces derniers, les trajectoires de développement des ressources seront plus ou moins stables (Hirczak et al., 2009). Ces auteurs identifient deux types de dynamiques : les dynamiques continues et modificatrices. Les dynamiques continues sont reproductibles et inscrivent la ressource dans sa continuité. Les dynamiques modificatrices traduisent une mutation de la trajectoire de la ressource.

Figure 2.10. La ressource territoriale située au cœur de la dynamique territoriale (source : François et al., 2006)



Par conséquent, les processus de construction d’une ressource viseraient à ajuster et à réarticuler la relation entre l’objet et le système de production impulsé par les changements qui influent tant la ressource et le système de production que la relation même existant entre ces deux éléments. Ainsi, « l’évolution des ressources va de pair avec des phases de couplages (création de lien, de ressource) de découplages (suppression du lien existant) ou au contraire de recouplages (constitution d’un nouveau lien à partir d’un même objet ou d’un même système de production) qui transforment les ressources en objets et réciproquement (Kebir et Crevoisier, 2004) » (Kebir, 2004, p.32)¹ (Figure 2.11).

Figure 2.11. La ressource et son organisation (source : Kebir, 2004)



La dynamique de la ressource dépend ainsi des rythmes et des logiques d’interactions qui s’articulent dans les processus.

¹ Leila Kebir propose une typologie des dynamiques de ressources afin d’analyser l’articulation entre objet et système de production ainsi que les conséquences que cela a sur la ressource (Kebir, 2004).

LES RESSOURCES TERRITORIALES PEUVENT FAVORISER L'ACTION COLLECTIVE

Les processus de révélation et de valorisation de la ressource territoriale, spécifique et construite, représentent un enjeu majeur pour le territoire en tant que moteur dans les politiques de développement territorial (Koop et Landel, 2011). La ressource territoriale est « une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement » (Gumuchian et al., 2007, p.5). Alors partie intégrante des processus d'interaction des acteurs et du territoire, la ressource est directement impliquée dans la vie économique de celui-ci ainsi que dans le quotidien des acteurs. Elle s'impose « comme une figure nouvelle du développement et de l'aménagement des économies » (Gumuchian et al., 2007).

Son processus de construction engage « une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire, de nature différente selon qu'elles soient valorisées de manière marchande ou non » (François et al., 2006). Le territoire, qui réunit les notions d'espace social et d'espace vécu, témoigne d'une « appropriation à la fois économique, idéologique et politique - sociale donc - de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Di Méo, 1998). À la différence de la consommation de ressources données et par le biais de démarches collectives, les multiples acteurs construisent leur territoire via ces processus de révélation et de valorisation, qui leurs sont propres. Le poids culturel peut y être important, le contexte territorial alimentant lui-même le processus de construction des ressources du fait de l'influence de l'histoire, des expériences vécues et de la culture des acteurs au travers de l'intentionnalité et des capacités à révéler une ressource. Le capital social participe à la création des réseaux indispensables à l'action collective. En cela, il constitue également un élément essentiel de la ressource territoriale.

Les processus de construction des ressources sont variés et appréhendés différemment selon la culture, le contexte et les capacités des acteurs. La mise en réseau des ressources semble un atout pour un développement territorial dynamique, permettant ainsi un renouvellement et un enrichissement des processus de révélation et de valorisation des ressources. Le regroupement des ressources est indispensable afin d'accroître les capacités individuelles et collectives. Ainsi, l'échange entre territoires offre des complémentarités essentielles et constitue un levier pour tendre vers un équilibre territorial soutenable. La notion de ressource territoriale mettra en évidence les rôles joués par les acteurs territoriaux au sein du territoire mais également avec les filières aterritoriales ou extraterritoriales¹, en mettant en avant la capacité de structuration de l'espace dont disposent les ressources, et notamment celle d'organiser la vie sociale et les actions collectives (Perret, 2002).

¹ Comme nous le verrons, les filières aterritoriales ou extraterritoriales ne sont pas ancrées sur un territoire spécifique.

Les capacités territoriales

L'action collective est à l'origine de la construction du territoire. Elle crée et construit sa dynamique. Alors que le territoire est une cible pour les politiques publiques, il constitue un support pour l'action collective, qui est donc un construit (Crozier et Friedberg, 1981). Les caractéristiques du territoire influent et permettent l'action tout en conditionnant son résultat. En s'inscrivant dans le territoire, l'individu va développer son agencéité, alors moteur de l'action collective, et lui permettre d'agir de façon autonome (Lallau et Dumbi, 2008). L'individu devient un acteur situé, un acteur territorial. Nous avons vu que la mobilisation d'un acteur autour de ressources communes va mobiliser son agencéité collective, ce qui permettra de construire la capacité du territoire. Ainsi, l'inscription d'un individu dans le territoire, par le biais de ces « capacités territoriales », lui permet de disposer de nouvelles opportunités.

Introduire la notion de capacités territoriales permet de renforcer le fait que les actions individuelles et collectives sont mieux adaptées aux besoins des individus du fait de la présence et de l'appui sur les composants naturels du territoire. Celui-ci est en effet source de dotations (ressources propres à la situation géographique, culturelle, humaine, sociale, économique et naturelle du territoire) et offre des opportunités (politiques, économiques et sociales) aux acteurs. Couplées aux caractéristiques personnelles (physiques, intellectuelles et créatrices), les dotations et opportunités du territoire se convertissent en capacités individuelles (aterritoriales et territoriales) qui, en fonction des choix de l'individu, vont permettre la réalisation de fonctionnements permettant l'amélioration de son bien-être (Loubet et al., 2011).

La question est d'évaluer l'influence des spécificités territoriales sur les opportunités individuelles. Amartya Sen définit le développement comme un « processus d'extension des libertés réelles dont jouissent les gens. Sous cet aspect, l'expansion de la liberté est vue comme (1) la fin primaire et (2) le moyen principal du développement » (1999a, p.36¹). Ainsi, la liberté est fondamentale au processus de développement pour une raison « évaluative » et pour une raison « d'efficacité ». Il explique par cela que le renforcement des libertés dont jouissent les individus peut se mesurer par le progrès, et que la réalisation du développement « est entièrement dépendante de l'agencéité libre des gens » (Sen, 1999a, p.4¹). Nous retrouvons donc ici les deux caractéristiques de la liberté : l'une concernant le bien-être, la seconde l'agencéité des individus.

Les différentes formes de développement seront donc interrogées afin d'évaluer l'influence des configurations territoriales découlant de l'agencéité des individus en termes de capacités. Cela permettra de comprendre quelles dynamiques territoriales sembleraient les plus adaptées afin de tendre vers un objectif commun, tel que soutenabilité. La mobilisation de la notion de capacité territoriale permet donc de mesurer le développement (dynamique territoriale) en termes de capacités à l'échelle qui nous semble la plus adaptée pour cette étude : le territoire. Cela renforce notre approche systémique en englobant l'ensemble des facettes du territoire, et pas seulement celles économiques ou politiques.

¹ Notre traduction.

Le territoire constitue un espace d'évaluation des capacités. L'objectif des dynamiques territoriales est notamment d'accroître ses opportunités et de se démarquer, ou survivre, dans un contexte de mondialisation. Ce sont bien les capacités territoriales qui sont visées par les politiques menées sur et par le territoire, avant même de concerner les capacités individuelles. Dans la recherche de soutenabilité, il s'agit donc de savoir comment accroître les opportunités du territoire afin de répondre aux enjeux territoriaux et globaux (soutenabilité), et donc comment accroître les opportunités individuelles, qui participent aux actions collectives.

La capacité territoriale est composée de ces deux éléments principaux : l'action collective et les ressources territoriales¹. Elle permet d'évaluer le poids du capital territorial, c'est-à-dire de ses atouts à la base de son développement endogène, sur les opportunités individuelles². Les caractéristiques du territoire permettent d'accroître ses opportunités et libertés, bénéfice qui ne pourrait être obtenu à l'échelle individuelle.

La mesure des inégalités entre les territoires, estimées dans l'espace des capacités, permet d'évaluer les différentes dynamiques territoriales en vue d'estimer l'efficacité des stratégies de réponses aux enjeux territoriaux et globaux à travers les leviers et l'influence des modes d'interaction des acteurs. Afin de créer une dynamique favorable à ses actions collectives, il s'agit de parvenir à faire converger l'ensemble des intérêts et des aspirations des acteurs territoriaux, mais aussi entretenir de bons rapports avec les territoires de proximité (garantie d'échanges). Cela nécessite des interactions dites horizontales. Mais les territoires dépendent de nombreux processus décisionnels d'échelles supérieures (Régions, État, Communauté Européenne, instances internationales). Ils ont également à considérer et à gérer des affaires plus localisées (communes, quartier, initiative citoyenne), impliquant des interactions dites verticales.

2.3. LE TERRITOIRE : ESPACE D'INTERACTIONS ENTRE LE LOCAL ET LE GLOBAL

Aujourd'hui les instances mondiales mettent en œuvre des textes, des réglementations afin de répondre aux enjeux de soutenabilité. À partir de la définition et de la conception des stratégies de soutenabilité au niveau européen ou national, les nations puis leurs territoires doivent mettre en œuvre ces stratégies afin d'y répondre sans pour autant savoir comment. Notre hypothèse est que le territoire représente l'échelle répondant au mieux aux enjeux de soutenabilité, notamment parce qu'il est l'espace privilégié pour le renforcement des proximités (chapitre 3). Le

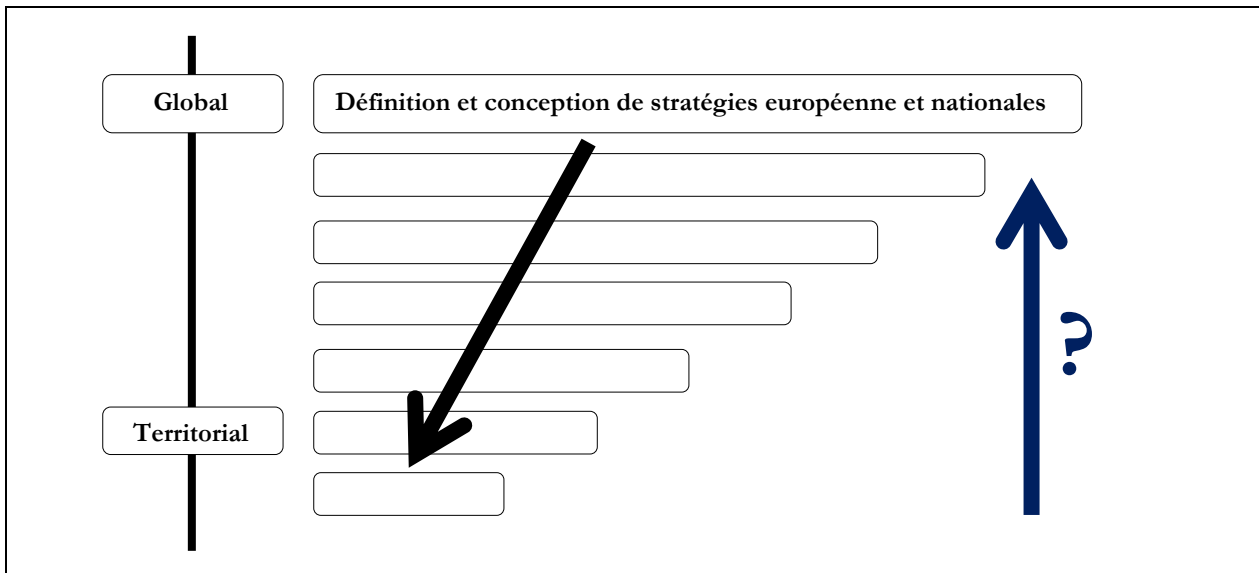
¹ L'action collective menée par les acteurs territoriaux mobilise les capacités individuelles des individus qui vont se positionner sur le territoire. Par la dynamique créée, les capacités collectives vont se développer. Nous verrons dans la seconde partie comment les interactions avec des acteurs territoriaux ou extraterritoriaux influent sur la capacité territoriale. Les ressources territoriales, résultats de construits et de dynamiques d'acteurs, participent quant à elles au développement du territoire. Elles mobilisent les capacités individuelles et collectives.

² La notion de capacité territoriale se rapproche de celle de capital territorial proposée par l'OCDE (2001). Ce capital représente l'ensemble des atouts, donc des ressources territoriales, qui alimentent le potentiel de performance d'un territoire donné (Camagni et Capello, 2010, *Macroeconomic and territorial policies for regional competitiveness : an EU perspective*). Le capital, qui est plus qu'une simple ressource (Bebbington, 1999), constitue ainsi une capacité d'agir (Loubet, 2011). Nous n'approfondirons pas cette notion dans ce travail.

territoire se formant par la création de liens, permet le maintien des relations entre les individus, les structures et les organisations (Rallet, 2002). Ces relations participent à la création de capital social et de capital relationnel entre les individus. Cette mise en relations quotidienne aboutit à des processus d'apprentissage (Lamara, 2009), essentiels dans la définition et la mise en œuvre de projet collectif, dont celui de définir le destin commun d'un territoire (intérêt collectif). À côté des ressources territoriales, une coordination efficace des acteurs est l'un des deux piliers fondateurs de la construction territoriale (Lamara, 2009 ; Gilly et Torre, 2000).

Espace par essence ouvert, le territoire est « nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement » (Leloup et al., 2005, p.7). En le considérant non pas de façon endogène mais comme un territoire ouvert aux environnements économiques et institutionnels (régionaux, nationaux et internationaux), de nombreuses articulations existent entre dynamique territoriale et dynamique globale. C'est cette interrelation d'échelles qui importe ici et qui est primordiale pour la mise en œuvre de la soutenabilité dans le sens où les territoires doivent répondre à leurs enjeux tout en respectant le bien-être de tous. Comment les territoires peuvent-ils mettre en œuvre les stratégies définies à un niveau global ? Et inversement, comment faire afin que les aspirations de ces territoires soient prises en compte par les décideurs à l'échelle globale ? Les différents enchevêtrements entre les échelles spatiales et décisionnelles de régulation des systèmes économiques et sociaux impliquent divers modes de coordinations entre celles-ci (Figure 2.12). C'est cette interrelation qui permettra de répondre aux enjeux globaux tout en satisfaisant les enjeux territoriaux. Nous verrons quels sont les modes d'interaction les plus favorables à ce changement d'échelle.

Figure 2.12. L'importance de l'interrelation d'échelles



Les interrelations d'échelles entre le global et les territoires

Nous avons défini la notion d'intérêt collectif comme satisfaisant les besoins de l'ensemble des habitants du territoire tout en répondant aux enjeux territoriaux. L'intérêt global quant à lui vise les mêmes objectifs, à l'échelle planétaire et doit par conséquent s'assurer que l'ensemble des intérêts collectifs satisfassent l'intérêt global. La question est donc de savoir comment s'y prendre.



Garry Davis (1976) expose son idée de créer un gouvernement mondial, des citoyens du monde (Archives Eugène Groellin)

« Globalisation » et « mondialisation » sont deux termes couramment utilisés depuis une vingtaine d'années en sciences, en politique ou en économie. Le terme d'intérêt global est préféré dans ce travail à celui d'intérêt mondial (Encadré 2.5).

Encadré 2.5. Globalisation ou mondialisation ?

Global

Le terme « global » est initialement apparu afin de mieux prendre en compte la dimension mondiale dans les sciences (on parle de « tournant global ») avec par exemple l'accentuation des aspects de spatialisation ou de connectivité (augmentation du nombre et de la qualité des échanges entre différentes parties du globe) (Dufoix, 2013). Ce moment « global » se structure au début des années 1990 et caractérise les transformations fondamentales du moment : chute du mur de Berlin, éclatement de l'URSS, apparition des nouvelles technologies dont l'invention d'Internet pour ne citer qu'elles. Les sciences mobilisent ce terme afin de considérer les changements et les explications de ceux-ci (Dufoix, 2013). L'historien Hans Kohn écrit dans « *The age of nationalism. The first era of global history* » que « depuis le milieu du 20^{ème} siècle, l'humanité est entrée dans la première étape de l'histoire globale » (Kohn, 1962), préférant le terme « *global* » à « *world* », qui confond désormais l'univers et la Terre. L'historien Theodore Von Laue aborde quant à lui ce terme à travers le multipluralisme des grandes métropoles et distingue deux acteurs principaux et contradictoires de la globalisation : les « forces de la communauté globale », qui cherchent l'homogénéisation à travers les mondes politiques, économiques et culturels, et les « forces du particularisme culturel ». Le sociologue Wilbert Moore tentera de définir une « sociologie globale » comme la « sociologie du globe, de l'humanité » (Moore, 1966). Enfin, en revenant dans la littérature consacrée aux firmes internationales, l'économiste Théodore Levitt (1983) propose ce terme pour désigner la convergence des marchés dans le monde entier. Finalement, après avoir désigné un phénomène limité, la notion de globalisation s'est enrichie et renvoie aujourd'hui à une nouvelle phase de l'économie mondiale et de ses échanges.

Mondial

Suite à la formation de l'organisation *Campaign for world government* en 1937 par Rosika, le terme « mondialisme » apparaît en France suite à la seconde-guerre mondiale avec la naissance du mouvement des Citoyens du monde. Dans le cadre de la création du Centre de recherche et d'expression mondialiste (Crem) par l'ancien résistant Robert Sarrazac, l'emploi du terme mondialisation se renforce. La Charte de la mondialisation est même adoptée en 1949 par le conseil municipal de Cahors avant d'être votée par les citoyens. Cette charte, comme le précise Stéphane Dufoix, implique plus qu'un simple passage à un échelon supérieur : « Sans renier de notre attachement, de nos devoirs et de nos droits à l'égard de notre région et de notre nation, nous nous déclarons symboliquement territoire mondial, lié à la communauté mondiale » (point 6 du projet fédéral mondial).

Par la suite, l'économiste François Perroux évoquera la « mondialisation de certains marchés » (Perroux, 1961) avant que l'on ne décrive le « phénomène de globalisation des marchés » (Levitt, 1983). Finalement, le terme « *globalization* » se diffuse massivement dans le monde de la finance dans les années 1980.

Choix du terme de global pour les enjeux de soutenabilité

Un phénomène « global », qui peut ne pas inclure le monde, constitue un ensemble d'interaction qui fait qu'un phénomène est global. Le terme global est employé ici dans son sens anglophone et déconnecté de la planète. Par ailleurs, le terme « planétaire » est écarté puisque renvoyant à des aspects universels ou physiques, tout comme celui de « mondialisation » qui renvoie à un phénomène d'ordre plutôt géopolitique que nous n'aborderons pas. Enfin, il s'agit d'un phénomène où l'intérêt global comprend une dimension systémique qui prend en compte des aspects sociologiques, économiques, sociaux ou bien encore culturels. L'économie « globalisée » est alors comprise comme l'ensemble des économies nationales décomposées puis réarticulées dans un système de transactions et de processus agissant au niveau international (Cordelier (dir) et al., 2000). Le terme de « globalisation » est par conséquent préféré dans ce travail puisqu'il offre une large diversité d'acceptations possibles.

La multiplication des processus et des interconnectivités est partout, dans la très grande majorité des territoires et à travers toutes les disciplines. Cela offre à la fois des opportunités mais également des défis et des risques environnementaux, politiques, économiques, sociaux. Dans la recherche de réponse aux enjeux de soutenabilité, il s'agit de trouver un équilibre entre les différentes tensions. La raréfaction des ressources et une relative facilité à acquérir des ressources à l'autre bout de la planète est à la source de nombreux problèmes. Face à ces tensions, une solution unique n'existe pas. Des échanges sont menés afin de renforcer des collaborations et des partenariats, comme l'illustre l'existence d'institutions internationales ou plus localisées. Ajouté à cela, de nombreuses filières, comme celles du système d'approvisionnement alimentaire, sont désormais contrôlés par des acteurs dont le champ d'action dépasse largement les frontières administratives¹.

¹ Pour rappel, nous assimilons les termes « filière » et « système d'approvisionnement » dans ce travail.

La liaison entre intérêts collectifs et intérêt global

Plusieurs échelles décisionnelles et d'actions s'entremêlent sur et autour d'un territoire. Celui-ci est situé au niveau d'interaction entre le local et le global, mais aussi au croisement de différentes formes d'échanges et d'enjeux (institutionnels et politiques, techniques et économiques, sociaux), ainsi que de plusieurs centres d'actions et de modes de pensées aux périmètres flous (culturelles, relationnelles, sociales) ou administratives (États, régions, départements, communes). À chacune de ces échelles décisionnelles ou espaces d'action, des réponses sont proposées et des actions menées afin d'apporter une cohérence au développement territorial. Cette cohérence et harmonisation doivent considérer les deux pans du développement territorial : un système économique et technique, ainsi qu'un système institutionnel et politique accompagné de son cadre culturel et social (singulier au territoire). Cette section rappelle l'évolution des stratégies de développement selon les questions spatiales (Encadré 2.6) avant de souligner les problématiques liées à la place du territoire entre le local et le global.

Encadré 2.6. La question spatiale en matières économique et de développement : de l'espace donné au territoire construit

Une des premières théorisations des questions spatiales en économie remonte aux environs du 18^{ème} siècle avec les travaux sur la position défavorable des campagnes par rapport aux centres urbains (Cantillon, 1997 [1755], *Essai sur la nature du commerce en général*) ou sur l'approche de la localisation par les rentes foncières (modèle de Von Thünen), qui permet d'illustrer cette phase première de la territorialisation (Raffestin, 1987). Au début du 20^{ème} siècle, les questions concernent essentiellement les frais liés à l'emplacement géographique des sites industriels en mettant en avant sa dimension stratégique par rapport aux frais de transports, à la main-d'œuvre et à l'agglomération (modèle de la localisation industrielle de Weber, 1909). Par la suite, des travaux sur les comportements spatiaux des acteurs, principalement économiques, sont réalisés (travaux d'Harnold Hotelling (1929) ou Claude Ponsard (1983)).

Les premières prises en considération de l'espace concernent avant tout les prix liés au transport des marchandises. Cette économie spatiale, par la suite suivie par l'économie géographique puis l'économie régionale, a cherché à inclure les choix de localisation des populations et des entreprises dans ses analyses afin de comprendre les facteurs géographiques, spatiaux influant sur les activités économiques¹ et sociales (Courlet, 2008 ; Benko, 1998).

LA GLOBALISATION DU DEVELOPPEMENT

Sans détailler l'évolution historique entre les dynamiques globales et locales, le phénomène de globalisation a tout d'abord engendré une réorganisation du système productif (essor du fordisme, décentralisation géographique du travail, pertes d'emploi, automation), une globalisation économique (essor des échanges internationaux dans un régime de stabilité

¹ Le développement économique, associé au progrès, est défini comme un processus faisant évoluer positivement un espace ou une population en mobilisant des ressources humaines, financières, naturelles. Il fait appel à la création de richesse afin d'engendrer des biens et des services marchands (Malizia et Feser, 1998, *Understanding Local Economic Development*). Les ressources non marchandes ne sont pas incluses.

monétaire, réorientation du commerce avec une augmentation des investissements directs extérieurs) et un changement de direction de l'action de l'État (comme la déréglementation initiée par le président Reagan aux États-Unis, une austérité budgétaire ou une importance croissante des institutions supranationales comme l'Union Européenne). Le premier chapitre a introduit la question de la perte de proximité des usagers avec les processus de production, mais aussi la concentration des pouvoirs qui a découlé de cette globalisation synonyme de renforcement de l'intégration fonctionnelle d'activités productives très éloignées géographiquement (Wilson et al., 1996 ; Cordelier et al., 2000). La globalisation a remis en question les politiques de développement économique local au cours de ces dernières cinquante décennies. Les acteurs territoriaux et locaux semblent avoir un pouvoir d'action réduit dans ce contexte où les articulations entre les différentes parties du globe évoluent. L'exemple de la globalisation du système alimentaire et des distances parcourues pour des denrées périssables illustre l'expansion de la chaîne d'acteurs et d'action. La décentralisation des activités économiques et sa dépendance directe au marché a entre autres fait apparaître une concurrence avec des nouveaux pays industrialisés. Étendue aux aspects sociaux et culturels, la globalisation concerne désormais la consommation mais aussi l'éducation qui dépendent de plus en plus d'acteurs, de décisions et de phénomènes situés à des milliers de kilomètres (Amin et al., 1994 ; Knight et al., 1981).

En revanche, l'affaiblissement économique et les échecs de tentatives de relance ont engendré une situation où des groupes sociaux, des universitaires et des agences gouvernementales ont mis en avant les stratégies de développement territorial, considéré selon eux comme un des rares outils de stimulation économique adapté à la situation actuelle (Wilson et al., 1996). Ainsi, avant les années 1970, la notion d'initiative locale de développement n'avait pas beaucoup de sens. Les politiques de développement régionales passaient par l'échelle nationale, que ce soit dans le privé ou le public. Après la seconde guerre mondiale, les politiques françaises visent à ce que l'ensemble des régions françaises bénéficient du progrès économique. Les régions rurales « retardées » doivent rattraper les régions « avancées » en termes de développement (implantation de pôles industriels, développement des infrastructures, etc.)¹. De par la place centrale de l'État et des grands investisseurs, ces stratégies renvoient à un modèle de « développement par le haut ». L'intérêt général est garanti par l'État.

LA RELOCALISATION ET LA TERRITORIALISATION DU DEVELOPPEMENT

Face à la persistance à l'apparition de nouvelles inégalités (Stöhr, 1981), ces stratégies ont été vivement critiquées et le bilan des actions mitigé, notamment celui de la Datar (Lipietz, 1997). Fondé sur l'idée qu'une région peut se développer dès lors qu'elle dispose de niveaux d'équipement et d'investissement financiers et humains suffisants, le « développement fonctionnel » émerge et se diffuse². L'origine de ces apports importe peu : le résultat sera le même,

¹ Plusieurs modèles théoriques de développement sont élaborés à cette époque comme le modèle d'égalisation des prix (Balassa, 1961, *The theory of economic integration*) ou la mobilisation de la notion de pôle de croissance (Perroux, 1955, *La notion de pôle de croissance*).

² Selon cette vision, l'espace est considéré comme un simple lieu où se situent des processus de développement (Garofoli, 1989).

que les capitaux soient internes ou externes à la région. Cette vision sera rapidement remis en question, en montrant que les bénéfices issus des échanges sont bien moindres en cas d'investissements extérieurs (Hamilton, 1986 ; Coffey et al., 1985).

L'idée d'un développement « local » progresse en France depuis les années 1980 (Joyes, 2007). Le développement, organisé par des décideurs des échelles supérieures (États, Union européenne et autres instances internationales), considère que le développement passe par l'action d'un groupe restreint d'acteurs et que le reste de la population est incapable de prendre des initiatives (Stöhr, 1981). Celui-ci est peu à peu écarté et laisse progressivement la place à une vision du « développement par le bas ». La stratégie consiste à élargir les champs des possibles aux individus et à mobiliser les ressources locales. Ce développement endogène implique une décentralisation puis une territorialisation des décisions et des pratiques, où « c'est l'échelle humaine qui doit redevenir le critère important » (Albrechts, 1986, p.34) en matière de planification et de politique. L'apparition de l'économie régionale indique un « retournement spatial » (Aydalot, 1984) avec une transformation du paysage des polarisations régionales et des « régions qui gagnent » (Benko et Lipietz, 1992). L'économie régionale va particulièrement interroger le dynamisme d'un lieu à travers ses caractéristiques historiques, démographiques et culturelles ainsi que de la nature des interactions entre les individus. Les facteurs liés au marché ne sont plus les seuls à arbitrer le dynamisme d'un espace et l'entité de « région » émerge de ces interactions humaines ainsi que des ressources locales (Dawins, 2003)¹. Dans cette forme d'organisation post-fordienne, les notions de systèmes de production localisés (SPL) (Becattini, 1992) comme de districts industriels voient le jour, mettant en valeur le territoire comme un acteur à part entière dans le système de production. L'espace n'est donc plus considéré comme un simple support mais constitue un actif où les acteurs du territoire prennent conscience du rôle de l'espace (Thisse, 1997).

À cette époque, ces stratégies alternatives de développement territorial, qui s'opposent au développement fonctionnel, se dessinent autour des collectivités (PLU, ZAC), des communautés de communes (SCOT²), des pays et des terroirs (AOC). Les travaux en économie territoriale s'y sont d'ailleurs intéressés en analysant le rôle joué par le territoire dans son développement économique³.

¹ Des travaux sur le développement et la pauvreté, en s'appuyant sur l'entité « région », peuvent montrer les convergences entre différents pays (Nord-Sud) tout en omettant les divergences internes à une nation.

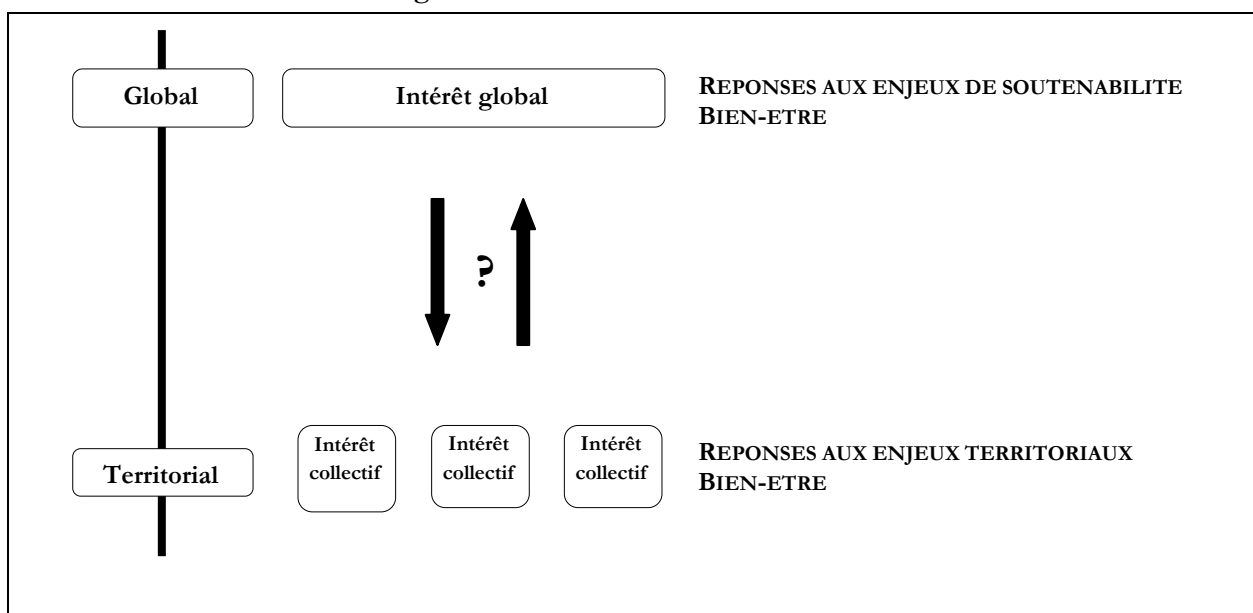
² Schéma de Cohérence Territoriale.

³ L'économie territoriale poursuit l'objectif de l'économie régionale en cherchant à comprendre l'implication des dynamiques endogènes à un territoire afin d'expliquer le développement de celui-ci (Voir les travaux de l'économiste italien Giacomo Becattini). Cette discipline cherche à comprendre par quels moyens les acteurs territoriaux parviennent à valoriser ces spécificités. L'apport de l'économie territoriale par rapport à l'économie régionale est d'appréhender le développement d'un espace à une échelle plus fine tout en envisageant le développement de façon plus large en renforçant la prise en compte des rapports entre le global et le local, ainsi qu'entre les facteurs endogènes et exogènes au développement du territoire (Loubet, 2011). Cet aspect est intéressant afin d'analyser les interactions entre les logiques territoriales et aterritoriales dans le système alimentaire par exemple (chapitre 3).

LE TERRITOIRE AU CENTRE DES STRATEGIES DE SOUTENABILITE

Situés entre le local et le global, les acteurs territoriaux semblent se retrouver en position plus favorable afin de définir et mettre en œuvre l'intérêt du territoire et des habitants (intérêt collectif). L'économie territoriale propose un cadre méthodologique afin d'analyser les dynamiques participant à l'ancrage d'activités et des diverses actions sur le territoire. La construction de ressources offre notamment un cadre afin de comprendre ce processus d'ancrage et de développement du territoire. Il s'agit ici de comprendre pourquoi certains territoires, avec leurs spécificités, favorisent l'ancrage de certaines activités et certains modes d'interaction plutôt que d'autres. Comment les territoires s'insèrent dans un contexte globalisé ? Comment un territoire parvient à répondre à ses enjeux tout en répondant aux enjeux de soutenabilité (intérêt global) ? (Figure 2.13).

Figure 2.13. Les interrelations d'échelles



Outre les possibilités et les moyens mobilisables pour parvenir à des échanges permettant une interrelation d'échelle pertinente afin de répondre aux enjeux, encore faut-il pouvoir l'évaluer afin de juger de son efficacité. Différents outils de mesures existent afin d'identifier l'efficacité d'une action politique, et plus généralement collective. Dans le cadre de stratégies de soutenabilité, la mesure de l'efficacité des politiques à différentes échelles est incontournable, dans un contexte global marqué par d'importantes externalités. Le métabolisme territorial représente potentiellement un outil d'évaluation complémentaire.

3. LE METABOLISME TERRITORIAL COMME INSTRUMENT PARTICIPANT A UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION TERRITORIALE SOUTENABLE

Différents moyens existent afin de prendre connaissance du milieu dans lequel les individus évoluent. Un territoire, selon les fins recherchées, peut être « mesuré », décrit et gouverné avec des outils de connaissance (statistiques, études, enquêtes, études de marché, systèmes d'information géographique), de pilotage (élaboration de la stratégie avec ses objectifs et ses moyens, suivi de mise en œuvre, évaluation) et d'action (promotion, prospection, communication, mobilisation d'acteurs, redéfinition de l'offre locale). Il existe même un « marketing territorial » visant par exemple à concurrencer les autres territoires pour l'accueil d'investissements étrangers. Ces outils de recueil et d'analyse de l'information sont nombreux. Dans le cas des travaux de Confluent, il s'agit avant tout de comprendre comment un territoire « fonctionne » en termes de flux physiques, c'est-à-dire de flux de matières et d'énergie. Le choix du métabolisme territorial a permis, nous le verrons, d'obtenir une « photographie territoriale » de ce fonctionnement. Il s'agit ici d'en préciser les fondements et références théoriques.

3.1. DU METABOLISME BIOLOGIQUE AU METABOLISME TERRITORIAL

Issu de la biologie et utilisé dans le champ de l'écologie industrielle et territoriale, le métabolisme industriel est un concept permettant d'avoir un regard croisé des systèmes naturels et des analyses socio-économiques du territoire étudié¹. Alliant diverses disciplines scientifiques (écologie scientifique, sciences de l'ingénieur, biologie, économie, sociologie, etc.), les flux physiques et de matières sont étudiés et donnent lieu à un bilan de matières (Encadré 2.7, p.151). Initialement menées sur de petits systèmes en termes de taille, comme une usine, les études de métabolisme sont aujourd'hui mises en œuvre avec d'autres objectifs et à plus grande échelle, comme un centre urbain (métabolisme urbain²) ou un territoire (métabolisme territorial).

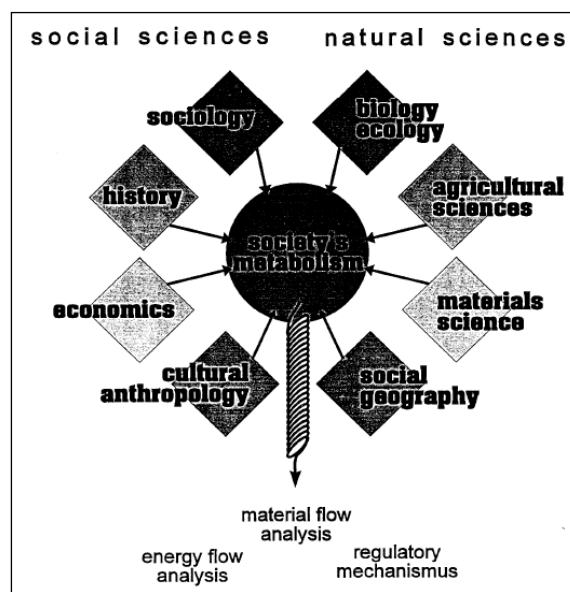
¹ L'adjectif « industriel » est compris ici dans son acception anglo-saxonne, c'est-à-dire qu'il désigne l'ensemble des activités matérielles humaines et pas seulement le système de production industriel. Les entreprises, les exploitations agricoles ou les établissements publics rattachés à un territoire sont donc considérés comme parties prenantes de l'(éco)système à constituer dans une démarche d'écologie industrielle. C'est pourquoi nous préférons parler d'écologie industrielle et territoriale, voire d'écologie territoriale. De plus, le cadre d'analyse spatialisé et territorialisé de la gestion des flux de matières renforce la prise en considération des enjeux liés aux proximités ainsi qu'aux acteurs, institutions et structures. Enfin, toutes ces approches « sont fondées sur l'hypothèse que la caractérisation physique de l'économie humaine est vitale pour la compréhension de la nature et des sources d'impacts de la société sur l'environnement » (Daniels et Moore, 2002, p.88).

² Ce terme est apparu au 19^{ème} siècle, dans une période de forte croissance démographique, au croisement des travaux de chimistes, producteurs alimentaires et de fertilisant et ingénieurs des villes (Barles, Maillefert et al., 2008) . Le métabolisme urbain se définit comme l'ensemble des transformations ainsi que des flux de matière et d'énergie qui interviennent dans le cycle de vie d'une zone urbaine (http://www.econs.ch/file/developpement_fr.pdf, le 26/5/11).

Le métabolisme s'étend aux systèmes sociaux

Le concept de métabolisme, basé sur l'étude des cycles biogéochimiques et de la conservation de la matière, s'étend des systèmes organiques aux systèmes sociaux dans les années 1860 (Fischer-Kowalski, 2003, 1997). En 1964, le Programme International Biologique est lancé afin de définir les grands objectifs de l'écologie scientifique et de contribuer à la connaissance des conséquences des activités anthropiques sur le milieu naturel, sur la productivité biologique de la planète ainsi que sur les flux de matières et d'énergie la caractérisant (NAS, 2013¹). Après une période de croyance en la technique et en la suprématie humaine alors peu sensible aux contraintes de la biosphère, cette vision replace l'être humain dans la biosphère au même titre que les autres organismes vivants. Malgré les réels liens avec la biosphère, les principes de la thermodynamie ont limité l'interaction entre les humains et ses activités économiques, cognitives, psychologiques, culturelles. Alors que les systèmes socio-économiques et écologiques s'ignorent, le métabolisme remet en question cette vision cartésienne qui cloisonne la science par disciplines. L'étude des écosystèmes devient dès lors progressivement une théorie unifiée, avec une organisation scientifique coordonnée (Levêque, 2001).

Tandis que les sociologues Amos Hawley et Georges Duncan proposent les fondements d'une approche écologique de la ville. En considérant les relations humaines ainsi que l'environnement organique et inorganique, la notion de « métabolisme de la ville » apparaît dans les années 1965 avec l'ingénieur Abel Wolman, à travers ses travaux relatifs aux problèmes d'une consommation croissante d'eau aux États-Unis². Sans parler à proprement parler de « métabolisme urbain », l'approche consiste déjà à analyser les flux des ressources hydriques sur l'ensemble du système, c'est-à-dire depuis les précipitations jusqu'à leur ultime usage. Il parvient à montrer par cette approche systémique la part de la consommation urbaine dans le besoin métaboliques de la ville. Sans entrer dans les



Représentation de l'interdisciplinarité du concept du métabolisme, repris par Fischer-Kowalski (1997)

¹ http://www7.nationalacademies.org/archives/International_Biological_Program.html#P299_15278, consulté le 20/09/13.

² Le terme « métabolisme de la ville » est explicitement cité dans l'article *The metabolism of the city* d'Abel Wolman (1965). Cette approche permet de considérer les perturbations liées par l'activité humaine ainsi que les changements d'échelles nécessaires suite à la globalisation des problèmes écologiques.

détails de cette étude qui montre la dépendance croissante des villes vis-à-vis de l'extérieur et des problèmes liés à la répartition des ressources entre les villes, son article a un fort impact et est rappelé dans de nombreux travaux traitant des problèmes écologiques des centres urbains¹.

C'est également dans les années 1960 que la finitude du système Terre est avancée par l'économiste Kenneth Boulding. Malgré une attention encore majoritairement portée vers les écosystèmes naturels, l'espace est étudié avec une plus grande considération systémique. La résistance est encore forte face à cette science qui désire intégrer l'ensemble des champs sociétaux, telle que l'écologie urbaine. Les travaux ne reçoivent pas les résultats escomptés (Barles et al., 2008) et les systèmes industriels sont également délaissés de ces études. Seuls les agro-systèmes engendrent un intérêt particulier.

Faisant suite à la réalisation de la première analyse des flux de matières concernant le bilan de matières² des États-Unis de 1963 à 1965, le physicien Robert Ayres et l'économiste Allen Kneese introduisent en 1969 le principe de conservation de la matière en économie. Ils pointent l'absence de considération des externalités dans les analyses économiques du système de production et de consommation, qui par ailleurs constitue un frein à la réponse des enjeux de soutenabilité. Leurs analyses sont basées sur la conservation de la matière. Elles ont permis de développer un outil favorisant la compréhension des procédés physiques au sein des activités industrielles, et ce, de l'extraction des matières premières jusqu'à la production d'un bien en y incluant les rejets (déchets et émissions).

La reconnaissance de l'écologie humaine et de l'écosystème urbain

L'écologie humaine, et plus généralement l'écologie, est reconnue en 1971 comme science interdisciplinaire avec le programme de recherche intergouvernemental « l'Homme et la biosphère » (Unesco, 2013³). Celui-ci inclut le projet « *Ecological Aspect of Urban systems with particular emphasis on energy utilization* » qui se focalise sur les flux d'énergie et où l'on parle de métabolisme urbain (Kennea, 1975). Outre ce programme, la littérature sur la question de l'écosystème urbain se développe en France, avec notamment les travaux de Charles Stoddart (Mirenowicz, 1984) ou encore de Paul Duvigneaud qui place l'écosystème urbain au centre des problèmes d'exploitation des ressources (Barles, 2004), allant même jusqu'à proposer d'adapter le vocabulaire et le fonctionnement d'un écosystème aux réalités des villes (Duvigneaud, 1974)⁴. Accompagné de

¹ Comme le souligne Eunhye Kim (2013), c'est d'ailleurs à cette époque que la question de la rareté des ressources émerge dans un contexte de mondialisation : surexploitation, dégradation du milieu naturel, de la croissance démographique. Enrich Holdren (1971) parle même de système contre-productif (« *Diminishing return* »).

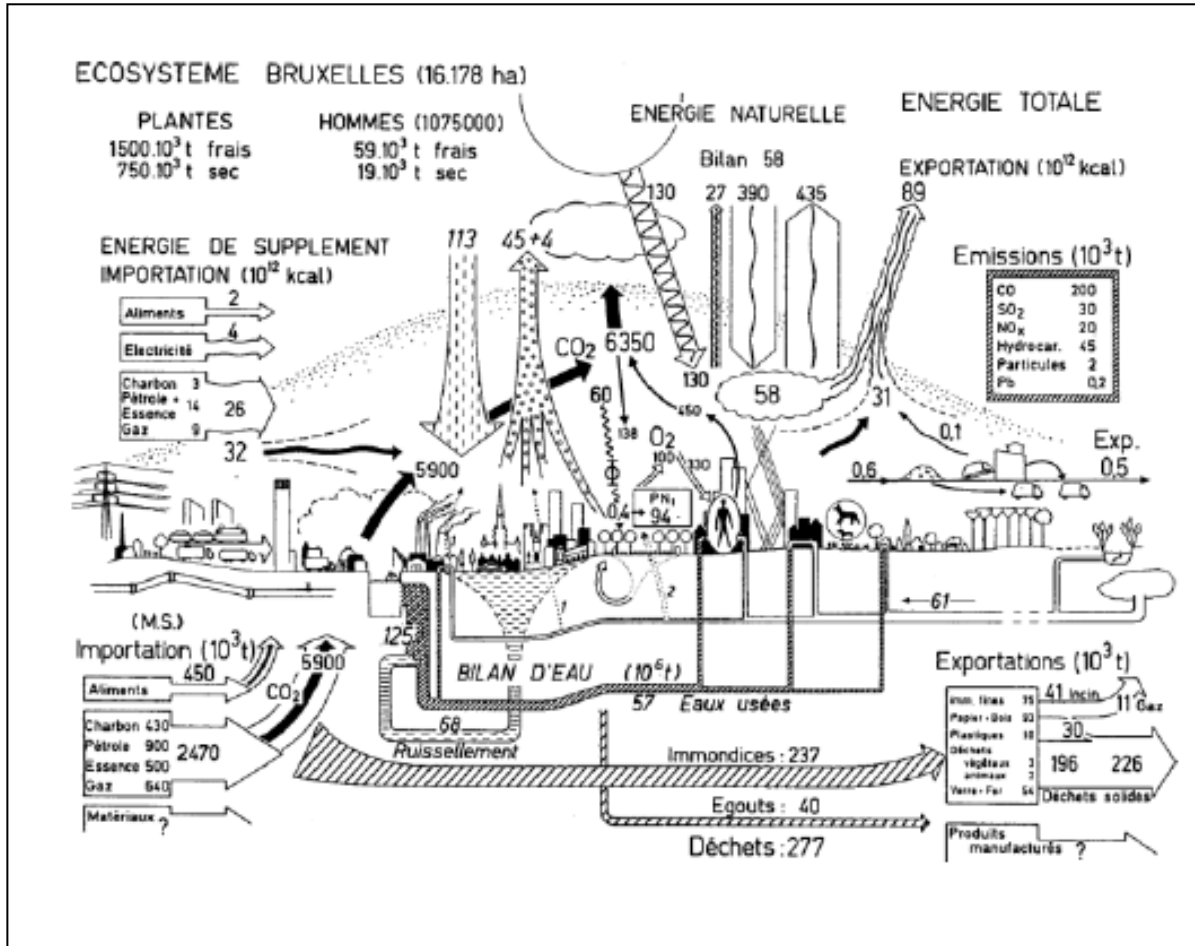
² Connue sous le terme anglais *Material Flow Analysis* (MFA). Voir l'article *A Review of Material Flow Analysis* (Bao et al., 2010) pour une revue méthodologique et des études de ces dernières années aux échelles nationales, régionales et industrielles.

³ Ce programme MAB propose l'étude de l'écologie humaine de façon interdisciplinaire (M'Bow, 1981 ; <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/>, consulté le 05/03/12).

⁴ Après qu'Arthur Tansley (1935) ait introduit la notion d'écosystème, Raymond Lindeman (1942) puis Eugene Odum (1953) ont participé au fondement d'une nouvelle écologie. C'est dans ce courant davantage biogéochimique que Paul

Simone Denayer-de Smet, il établit le bilan de l'agglomération de Bruxelles en y faisant apparaître les entrants et extrants (Figure 2.14).

Figure 2.14. L'écosystème Urbs bruxellois (Duvigneaud et Denayer-de Smet, 1974 dans Leturcq, 2001)



L'UNESCO reconnaît en 1976 qu'un centre urbain peut être considéré comme un écosystème au même titre qu'un écosystème naturel (Kim, 2013).

À la même époque, Joël De Rosnay (1975), dans son ouvrage de vulgarisation de l'approche systémique « le macroscopie », présente la ville comme un croisement entre différents systèmes naturels et anthropiques¹. Son analyse de l'écosystème global, y compris le système économique, met en évidence le fonctionnement de la ville comme un système ouvert, avec l'absence d'organismes dits décomposeurs, pourtant essentiels dans les systèmes naturels (De Rosnay, 1975). Par la suite, cette analogie entre système naturels et anthropiques se poursuit avec

Duvigneaud (1960) introduit sa démarche de l'écologie, en décrivant les cycles de matières afin de caractériser le fonctionnement des écosystèmes (Billen et al., 2013 ; Duvigneaud, 1974, *La synthèse écologique: populations, communautés, écosystèmes, biosphère, noosphère*).

¹ La formulation du concept d'anthroposystème fait suite à la reconnaissance des interactions entre les sociétés humaines et leurs dynamiques sociales avec les écosystèmes (Billen et al., 2013 ; Lévêque et al. 2003).

les travaux de l'écologue Eugène Odum, qui montrent que les villes ne peuvent être totalement assimilées à des écosystèmes naturels. Celles-ci sont en effet hétérotrophes, c'est-à-dire qu'elles doivent prélever de la matière sur d'autres territoires¹. L'approvisionnement d'une ville en matières et en énergie dépend de l'extérieur, ce qui la distingue des systèmes naturels généralement plus autonomes. Les extrants d'une ville, tels que les déchets, la pollution et l'entropie du système font qu'une ville est hétérotrophe.

La ville fonctionne donc en système ouvert, ignorant l'entropie (pourtant générée essentiellement par elle-même), les principes de la thermodynamique et ceux de l'écologie. Alors que les flux de matières et d'énergie nécessaires au fonctionnement urbain croissent exponentiellement, leur provenance est de plus en plus lointaine et non renouvelable. La pérennité du système urbain est donc interrogée.

Consolidée au début des années 1980, l'écologie urbaine va se développer sous l'impulsion d'écologues mais aussi d'architectes et d'urbanistes, qui vont proposer de nombreux modèles, tandis qu'un modèle plus spécifique s'appliquant aux systèmes industriels va être mis en avant par des ingénieurs.

L'écosystème industriel

Les méthodes de l'écologie sont transposées aux sociétés industrielles, notamment avec les travaux de Charles Hall, Robert Ayres ou de Preston Cloud. Le concept d'« écosystème industriel » apparaît dès 1963 dans les travaux d'Evelyn Hutchinson, de Howard Odum ou encore de Ramon Margalef (Erkman, 1998). Preston Cloud serait l'un des premiers à avoir fait explicitement référence à un « écosystème industriel ».

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Dès les années 1960, l'agence de conseil japonaise l'*Industrial Structure Council* cherche à déterminer les modalités d'un développement plus indépendant de la consommation des ressources et suggère une approche écologique des activités économiques. Cette mission de prospection donne suite à plusieurs groupes de travail, dont celui nommé « Industrie-Écologie » chargé de traduire le système industriel en termes d'écologie scientifique, ainsi qu'à divers projets visant à améliorer l'efficacité énergétique du système industriel japonais dès 1973 (Erkman, 1998). C'est à cette époque que l'on voit émerger l'« écologie industrielle » en tant que concept, tandis que le géochimiste étasunien Preston Cloud diffuse la notion d'« écosystème industriel » en 1977. Ce dernier fait référence au bioéconomiste Nicholas Georgescu-Roegen, dont les travaux ont souligné l'importance des flux de matières et d'énergie dans l'analyse thermodynamique de l'économie humaine. Les années 1970 voient ainsi une certaine émulation autour des idées de

¹ Cette caractérisation s'oppose à certains écosystèmes naturels qui sont autotrophes, c'est-à-dire qui sont capables de se développer sans prélèvement dans leurs environnements.

« complexes industriels environnementalement équilibrés », de « pollution zéro » (Nemerow, 1995) ou bien encore de « parc éco-industriels » (Ted Taylor). Dans un même temps, Robert Ayres et Allen Kneese diffusent le concept de « métabolisme industriel », qui vise à analyser les flux de matières d'un système industriel et qui constituera un des fondements de l'écologie industrielle¹.

Peu diffusées jusqu'à la fin des années 1980, les idées portées par l'écologie industrielle reçoivent un nouveau souffle grâce à la publication de l'article « *Strategies for manufacturing* » (Frosch et Gallopoulos, 1989). Dans un contexte où les problématiques écologiques sont récupérées par la sphère économique, cet article rédigé par deux cadres de la recherche et développement chez General Motors, Nicholas Gallopoulos et Robert Frosch, propose une approche intégrée qui nécessite un rassemblement des acteurs. Cette restructuration écosystémique du modèle industriel vise à optimiser la consommation de matières et d'énergie, notamment en limitant la production de déchets et en réutilisant les effluents d'un autre processus de production comme matière première. Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire renvoie à la mise en place d'une économie dématérialisée, où l'ensemble des flux de matières et d'énergie se trouvent idéalement en boucle fermée, comme dans un écosystème. Les travaux d'Arthur Little et d'Hardin Tibbs, issus de leur cabinet de conseil en stratégie, rendent ces réflexions plus accessibles aux acteurs économiques.

Dans un même temps, l'ouvrage belge « L'écosystème Belgique. Essai d'écologie industrielle » (Billen et al., 1983) nourrit les débats autour du rapport Meadows du Club de Rome et synthétise l'économie belge en l'exprimant en flux de matières et d'énergie plutôt qu'en unités monétaires². Les auteurs de cet ouvrage collectif suggèrent alors de définir le système industriel, assimilable à un sous-système de la biosphère (Erkman, 1998), comme « un écosystème constitué de l'ensemble de ses moyens de production, et de ses réseaux de distribution et de consommation, ainsi que des réserves de matières premières et d'énergie qu'il utilise et des déchets qu'il rejette » (Billen et al., 1983). À l'époque du rapport Brundtland et du Sommet de la Terre, l'accueil à cet essai reste réservé. L'écologie industrielle se révèle cependant être une réponse opérationnelle aux problèmes émergents liés au développement soutenable et le concept gagne en audience jusqu'à devenir une discipline à part entière dès 1990³.

LE METABOLISME INDUSTRIEL

Suren Erkman définit le métabolisme industriel comme étant une approche qui cherche « à refléter quantitativement et qualitativement la dimension proprement physique des activités économiques, à savoir les flux et les stocks de matière (et pas seulement d'énergie) qui

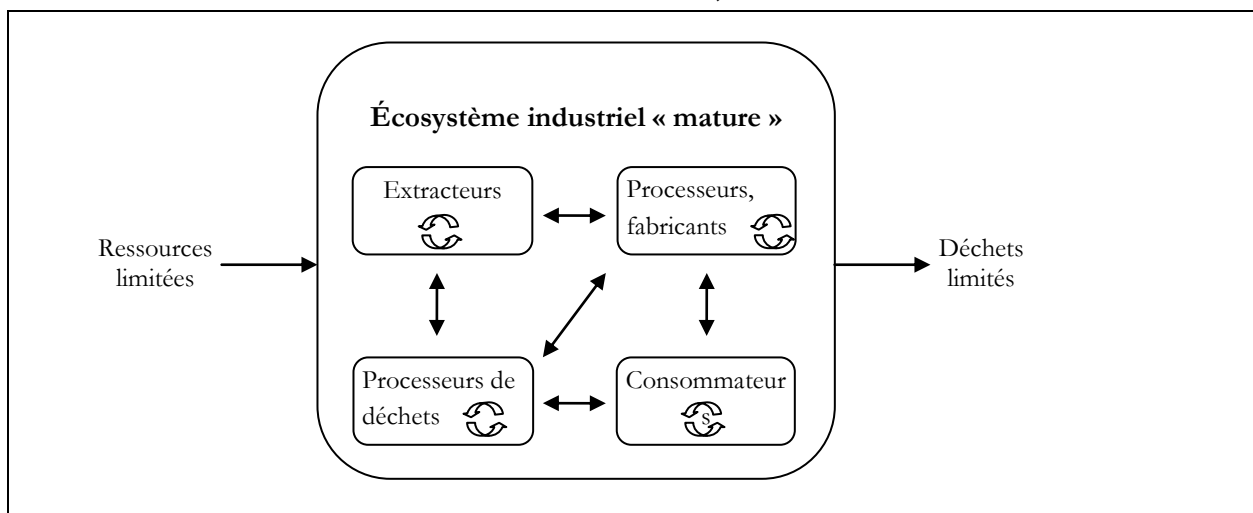
¹ Le concept de métabolisme industriel émerge suite à l'incendie d'une halle de stockage de l'entreprise Sandoz à Bâle où, suite au déversement de 33 tonnes de substances toxiques dans le Rhin, l'opinion est choquée. La mise en lumière des quantités annuelles déversées de manière diffuse et beaucoup moins spectaculaires (27 tonnes) montre les attentions parfois disproportionnée des politiques et des acteurs territoriaux (Erkman, 1998).

² Six filières sont étudiées : le fer, le verre, le plastique, le plomb, le bois et le papier ainsi que les matières alimentaires.

³ Avec notamment la tenue du séminaire sur l'écologie industrielle à Washington en 1991 sous le patronage de l'Académie des sciences étasunienne, de la conférence *Gordon research* en écologie industrielle 1998, de la création du journal d'écologie industrielle en 1997 ou encore de la création de l'*international society of industrial ecology* (ISIE) en 2001. Enfin, l'émergence du champ disciplinaire « génomique environnementale » montre l'évolution vers une acceptation plus large de la complexité du vivant en y intégrant les approches quantitative et qualitative (CNRS, 2013).

forment le substrat de toute activité industrielle. La méthodologie du métabolisme industriel consiste donc à établir des bilans de masse, à estimer les flux et les stocks de matière, à retracer leur itinéraire et leur dynamique complexe, mais également à préciser leur état physique et chimique » (Erkman, 1998, p.68). Un écosystème industriel dit mature renvoie à un écosystème au maximum fermé, c'est-à-dire avec très peu d'intrants et de sortants (Figure 2.15). Idéalement les ressources entrantes et les rejets seraient nuls.

Figure 2.15. Une des représentations d'un écosystème industriel (inspiré des travaux de Suren Erkman, 2004)



Il s'agit d'une approche tant analytique que descriptive. Tout d'abord, les flux sont étudiés quantitativement à travers des bilans de matières. Ces derniers consistent à comptabiliser les entrées, les sorties, les apports au stock ainsi que les rejets de matières et d'énergie d'un système donné (entreprise, zone industrielle, procédé, filière, territoire, etc.) (Encadré 2.7). La trajectoire des flux, pouvant être assimilée aux ressources, est ainsi tracée selon leurs qualités physiques. L'approche du métabolisme industriel présente trois intérêts principaux favorisant une gestion optimale des ressources (Erkman, 1998) (chapitre 6) :

- la compréhension globale du fonctionnement d'un système permettant de fixer les priorités d'action selon les problèmes identifiés,
- l'élaboration de politiques adéquates afin de contrôler et de limiter les contaminations diffuses, et,
- l'estimation de l'évolution de ces rejets en considérant les doses cumulées.

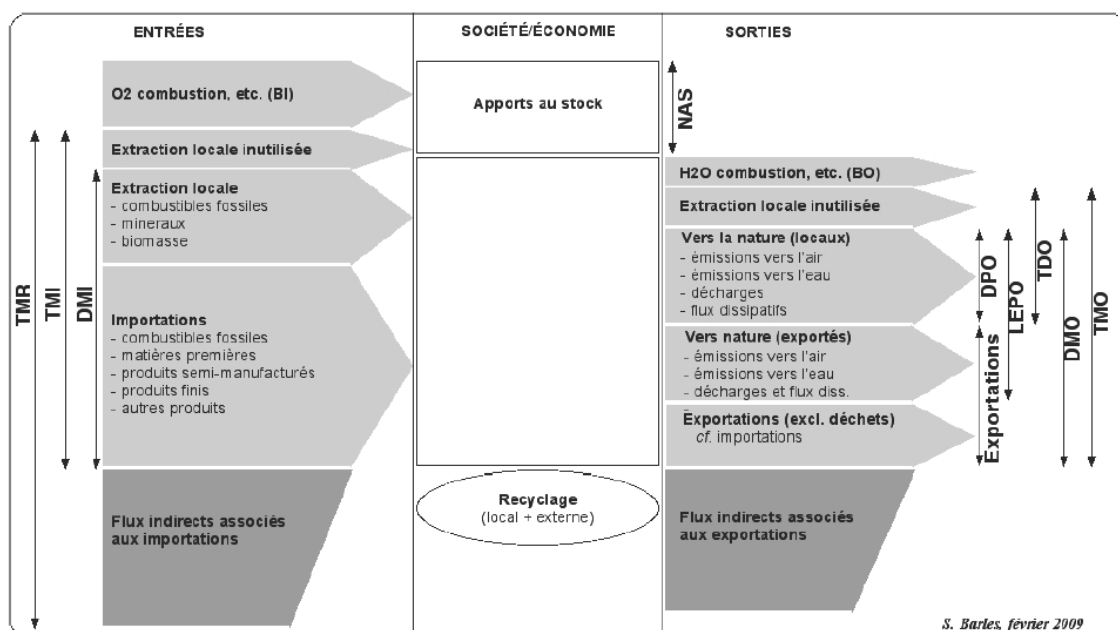
Ainsi, la connaissance des différents flux engendrés par le fonctionnement des territoires, et plus largement des sociétés, permet par la suite d'élaborer des stratégies de dématérialisation et de découplage (Fischer-Kowalski et al., 2011).

Encadré 2.7. Les principes du bilan de matières

Il existe plusieurs méthodes de calcul de matières brutes, dont les principes généraux sont présentés ici. Les équipes de recherche de Confluent ont retenu pour sa relative simplicité, la méthode Eurostat, méthode du service européen de la statistique (Eurostat, 2009).

Tout d’abord, « le système étudié (désigné par « Economy ») est borné dans l’espace par les limites administratives du territoire considéré, il ne contient que la population humaine, ses activités, les productions et ses artefacts, il exclut donc les composantes naturelles de la zone d’étude (air, eau, sol). Les flux étudiés sont très globaux (entrées, sorties, addition au stock, recyclage), avec une attention particulière aux flux indirects ou flux cachés ; il s’agit donc bien d’analyser les échanges entre une société localisée donnée et son environnement (nature d’une part, autres sociétés d’autre part) » (Barles, 2007b). Selon l’objectif de l’étude menée, l’analyse du métabolisme repose sur des approches successives et complémentaires. Le « bilan de matières brutes » permet d’identifier les flux entrants et sortants et donne une représentation synthétique du territoire et de ses relations avec l’extérieur du système, comme avec la biosphère. Les analyses de flux de substance (SFA) contribuent quant à elle à l’amélioration des performances écologiques des villes (Barles, 2007b) en tant qu’outil de management des polluants (Chèvre et al., 2010).

Le schéma ci-dessous représente le principe de l’analyse des flux de matières brutes et des principaux indicateurs de synthèse de la méthode Eurostat adaptée à l’échelle locale (Barles, 2011a) et infranationales.



TMR : Demande totale en matières (*Total Material Requirement*)

TMI : Entrée totale de matière (*Total Material Input*), $TMI = NAS + TMO$

DMI : Entrée directe de matière (*Direct Material Input*), $DMI = \text{extraction locale}^1 \text{ utilisée} + \text{importations}$

NAS : Addition nette au stock (*Net Addition to Stock*)

DPO : Rejets locaux vers la nature (*Direct Processed Output*)

¹ Cela concerne les matières extraites au sein du territoire d’étude ainsi que l’oxygène de combustion.

LEPO : Rejets locaux et exportés vers la nature (*Local and Exported Processed Output*),
 LEPO=DPO+déchets exportés

TDO : Rejets locaux totaux vers la nature (*Total Domestic Output*)

DMO : Sortie directe de matière (*Direct Material Output*), DMO=DPO+exportations

TMO : Sortie totale de matière (*Total Material Output*)

Les additions au stock sont les flux d'entrées moins les flux de sorties, hors flux indirects liés aux importations et exportations. Ces flux correspondent aux matières extraites hors du territoire mais qui ne sont pas incorporées dans les produits importés. Les flux indirects sont difficilement calculables du fait du cumul des erreurs (par exemple, le recyclage est un flux interne différent d'un « stockage physique ») et ne sont pas encore considéré dans les études menés dans le cadre du projet Confluent.

Enfin, des données d'équilibrages permettent de respecter au mieux le principe de conservation de la matière (BO : Entrée d'équilibrage (*Balancing inputs*) et BI : Sortie d'équilibrage (*Balancing outputs*)). L'oxygène serait idéalement comptabilisé en entrée et l'eau en sortie.

À la lecture du bilan de matière, les acteurs disposent ainsi d'une vision synthétique du fonctionnement du système étudié, leur permettant d'appréhender la circulation des flux liée à une activité, et ainsi de prendre des décisions en connaissance de cause (chapitre 6). Le métabolisme industriel constitue un outil d'évaluation du système étudié, mais également de l'impact de celui-ci sur d'autres systèmes territoriaux ou productifs. Guidé par la disponibilité et la précision des données, le résultat obtenu est en quelque sorte une « photographie » d'un système à un moment donné. L'enrichissement de ces bilans de matières, quantitatifs, par une analyse économique et sociologique tempère ainsi les résultats obtenus et qui pourraient être biaisés par les incertitudes liées à tout calcul. Les libertés peuvent être bafouées au sein d'un territoire équilibré en termes de flux par exemple.

3.2. LE METABOLISME TERRITORIAL

Le métabolisme est aujourd'hui calculé pour des systèmes territoriaux. On parle alors de métabolisme territorial. Celui-ci favorise la compréhension du degré d'autonomie d'un territoire et des liens qu'il entretient avec d'autres parties du monde. Il permet de représenter les trajectoires des flux tout en les quantifiant¹. À la différence d'autres outils d'évaluation environnementale qui soulignent les bénéfices écologiques, comme une analyse de cycle de vie (ACV), les bilans matières permettent d'identifier plus précisément les types de flux. Une ACV peut par exemple montrer qu'un fort taux de recyclage est possible pour un produit, sans pour autant être effectivement recyclé.

¹ Le métabolisme territorial repose sur le principe que « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Une substance ou un produit entrant sur un territoire est soit stocké (construction de bâtiment ou d'une route par exemple), soit transformé (consommation, incinération, etc.). Ce qui est produit sur un territoire peut également être stocké ou bien exporté.

Le métabolisme, à travers les bilans matières notamment, permet d'avoir cette précision. Il permet d'évaluer l'importance physique des flux, et d'identifier les territoires de proximité. Le métabolisme territorial lie écologie et économie : les divergences entre les objectifs et actions affichées peuvent être confrontées avec l'analyse « réelle » des flux. Les effets rebonds liés aux produits vendus comme des objets écoefficaces peuvent être ainsi repérés et répertoriés. Le métabolisme apporte cet éclairage, particulièrement pertinent dans les stratégies de dématérialisation, sur l'ensemble de la circulation de matières d'une filière. Rapportée au territoire, l'analyse du métabolisme permet de repérer des flux méconnus, les sources de dépendances, ainsi que les aires d'influence et d'approvisionnement. Ces dernières représentent l'hinterland d'un territoire.

LE METABOLISME TERRITORIAL, OUTIL D'ANALYSE DE L'HINTERLAND

Le modèle de Von Thünen est l'un des premiers modèles spatiaux développé au début du 19^{ème} siècle. Décrivant dans son ensemble la répartition d'un espace entre les milieux urbains, ruraux et naturels, il a été reformulé dans le cadre de l'approche néoclassique de la répartition spatiale des activités économiques (Alonso, 1960) tout en conservant les idées clés telles que l'effet de la proximité au marché, les conflits d'usage du sol, la rente de localisation ou les effets positifs d'une présence urbaine. Malgré les critiques envers le modèle de Von Thünen¹, celui-ci reste pertinent (Block et Dupuis, 2001) et permet de comprendre le rôle de l'hinterland d'une ville en termes d'approvisionnement alimentaire par exemple (Kim, 2013) (Encadré 2.8). Il permet d'observer les facteurs déterminants du système et les interactions entre les différents milieux. Le poids des éléments techniques (production, activités économiques) sur les espaces peut être évalué : quels sont les espaces de proximité qui « nourrissent » la ville ? Quels produits sont importés d'une autre région, d'un autre pays ? Un modèle de ce type représente donc un « outil de compréhension de l'organisation et de l'évolution spatiale biophysique du milieu rural-urbain en fonction de celles des contextes technicoéconomiques » (Kim, 2013, p.15).

Encadré 2.8. L'hinterland

L'hinterland est considéré comme une zone d'influence d'un espace étudié. Dans ce travail, il s'agit notamment de la zone dont dépend un territoire afin de fonctionner tel qu'il fonctionne. Proche ou éloigné du territoire étudié, l'hinterland est structuré d'une certaine façon afin de répondre aux besoins d'un autre territoire. L'hinterland nourricier de la capitale française au 18^{ème} siècle correspondait globalement à l'Île-de-France et à la Normandie actuelles (Billen et al., 2012a), et au bassin hydrologique de la Seine jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle (Billen et al., 2012b). Par la suite, la spécialisation territoriale a engendré son extension, avec une concentration de la production céréalière dans le centre du bassin parisien, et d'une production animale dans le Grand Ouest (Confluent, 2013). Après être devenu national voire européen suite au développement des infrastructures, de la logistique et du régime économique marchand, celui-ci est

¹ Le modèle de Von Thünen représente les différents hinterlands de la ville de façon circulaire à partir d'un centre. Il est encore considéré comme pertinent à condition de faire abstraction de la géométrie des différents modèles (Block et Dupuis, 2001, *Making the Country Work for the City: Von Thünen's Ideas in Geography, Agricultural Economics and the Sociology of Agriculture*).

aujourd'hui globalisé : les produits exotiques sont démocratisés et le système alimentaire s'est affranchi de la saisonnalité grâce à la technique et à la production mondialisée. L'hinterland parisien, comme de très nombreux autres, a été déterritorialisé. Aujourd'hui, la consommation alimentaire de la capitale dépend de trois territoires principaux aux modes de fonctionnement bien différents : « (1) le bassin de la Seine, hinterland nourricier traditionnel de la région parisienne, est maintenant principalement tourné vers la production céréalière, écoulée à 80% sur des marchés extérieurs ; (2) les territoires de la Bretagne, de la Normandie et du Nord Pas de Calais assurent une large part des besoins en produits animaux de la région parisienne tout en important massivement des aliments pour bétail ; (3) des régions d'Amérique latine spécialisées dans la production de soja assurent l'essentiel de ces dernières importations » (Confluent, 2013, p.8).

La notion d'hinterland pourrait avoir perdu son sens dans ce contexte mondialisé et interconnecté (Billen (Dir.), 2008). Nous verrons cependant qu'elle a du sens et que sa relocalisation constitue un enjeu politique, économique, culturel et environnemental majeur.

Nous reviendrons sur les façons dont représenter l'hinterland d'un territoire (chapitre 6). Cette démarche constitue en effet un cadre pour effectuer le diagnostic d'un territoire tout en participant à une réflexion sur le renouvellement urbain et l'aménagement du territoire. Car afin de dépasser la vision fondée sur le progrès technologique comme vecteur principal du développement soutenable, il s'agit de la faire évoluer vers une vision d'aménagement qui serait celle d'une « vision où les hommes (re)deviennent porteurs d'un changement et, ce faisant, acteurs politiques d'une société [soutenable] faite de choix et de renoncements » (Buclet, 2008, p.20). En ce sens, la démocratie participative apparaît comme un levier de ce changement de vision dans la définition de politiques de développement territorial (chapitre 4). La vision techniciste de l'écologie industrielle est ainsi complétée par une vision d'aménagement qui s'oriente vers le type d'activités et des valeurs à promouvoir sur le territoire

LES DEUX VISIONS DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

À partir d'une vision partagée fondée sur le bouclage des flux (Erkman, 1998 ; Allenby et al., 1994 ; Frosch et al., 1989), deux visions de l'écologie industrielle et territoriale se font face quant à l'orientation du modèle industriel possible : celle de la vision sociétale hyperindustrialisée (Allenby, 1999 ; Allenby, 1998 ; Solow, 1972) et celle qui interroge sa place au sein de la société et de la biosphère (Ehrenfeld, 2004b ; Hoffman, 2003 ; Kay, 2002 ; Ehrenfeld, 2000).

La vision hyperindustrialisée de l'écologie industrielle se place dans un modèle de soutenabilité faible (chapitre 1). Les progrès technologiques permettent alors de passer d'un système juvénile à un système mature où l'ensemble des cycles de matières et d'énergie sont bouclés. Cette vision sociétale repose sur le fait que les ressources naturelles pourront dans ce contexte être remplacées par des capitaux d'origine humaine, selon la logique inhérente à la soutenabilité faible (Buclet, 2008). Les quatre points caractérisant un système industriel mature (valorisation des déchets, bouclage des cycles de matière, dématérialisation des produits et des

activités économiques ainsi que la décarbonisation de l'énergie) participeraient à cette tâche (Erkman, 1998).

La seconde vision de l'écologie industrielle et territoriale prône une soutenabilité forte. Ses adeptes rejettent les propositions actuelles qui ne constituent que des solutions de fortune visant à réduire les problèmes générés par le système au lieu de construire réellement la soutenabilité (des *quick fixes* selon John Ehrenfeld, 2004a). La concentration des pouvoirs et le renforcement du système expert sont représentatifs de cette vision techniciste. Ainsi, cette seconde vision de l'écologie industrielle et territoriale propose de réinterroger l'ensemble du système sociétal. C'est dans ce cadre que l'hypothèse de la nécessité de construire un intérêt collectif se positionne. D'autant plus que l'écologie industrielle et territoriale abordée de cette façon aurait la capacité « à représenter un nouveau paradigme de l'action collective » (Buclet, 2008, p.151).

La transformation du territoire en système mature et stabilisé est visée par cette approche métabolique qui tente de répondre à la fois aux enjeux de restructuration des systèmes industriels et d'aménagement du territoire. Les processus requis (révélation des ressources, d'innovation, etc.) impliquent une connaissance des jeux d'acteurs et des leviers de changement. D'où la nécessité de s'intéresser aux modes d'interaction et des liens avec le métabolisme.

LE METABOLISME TERRITORIAL ET LES MODES D'INTERACTION

Les comportements se trouvent au cœur des processus métaboliques avec d'un côté leur contribution aux quantités de ressources consommées et rejetées (comme le degré de consommation matérielle, culturelle, relationnelle, exotique, etc.), et d'un autre côté par les conséquences liées aux changements de ces comportements sur les processus et les structures organisées autour des besoins des individus. Ainsi, les modes d'interaction seront interrogés dans ce travail :

- sur la compréhension des processus et comportements actuels qui peuvent être mis en parallèle aux bilans matières à un moment donné, et,
- sur les pistes de réflexions et les propositions pour le futur, en vue d'atteindre des objectifs à moyen et long termes.

Les politiques visant à modifier le métabolisme territorial sont vouées à l'échec si la culture, les habitudes et la volonté des individus sont omises. C'est pourquoi une étude de métabolisme permet de spécifier des fonctionnements efficaces situés à l'interface entre les usagers et les acteurs chargés de la planification et du fonctionnement des processus en termes de soutenabilité. Cela peut concerner l'amélioration des modes de production (écoefficacité des processus de production par la réduction des pertes, le recyclage, l'écoconception, etc.) ou bien la rationalisation des modes de vie (bouclage des flux alimentaires et énergétiques, mutualisation des services, économie de fonctionnalité, utilisation des énergies renouvelables, etc.). L'écoconception et l'intégration des besoins en amont de la production visent à remonter aux causes premières et à modifier efficacement un système. L'intégration plus systématique des enjeux tant écologiques que

sociaux apparaît alors nécessaire afin de mettre en œuvre une économie de la fonctionnalité efficace (Buclet, 2014).

La modification de l'efficacité d'un « écosystème humain » renvoie, dans ce travail, à l'idée qu'une communauté mondiale (l'ensemble des sociétés humaines) tend vers un bouclage des cycles et un bien-être global. Dans ce travail, le métabolisme territorial peut mettre en évidence l'importance des interactions :

- dans l'espace, avec les interactions, la gestion des flux et des externalités sur le territoire et entre l'ensemble des territoires, et,
- dans le temps, avec la mise en relation entre les dynamiques territoriales et extraterritoriales avec la mémoire collective - patrimoine, naturel, industriel, culturel.

Ce constat renforce la mobilisation de la notion de territoire dans le sens où l'échelle permettant le mieux d'établir un métabolisme soutenable est celle d'un ensemble cohérent reflétant des modes de vie et des habitudes communs. Par la suite, un métabolisme effectué à une échelle plus micro permettrait de mieux respecter les équilibres des sous-ensembles. Il importe dans ce cas de veiller à l'équilibre des échanges entre ces sous-systèmes. Il pourrait être tentant pour un territoire de rechercher une soutenabilité locale et un bien-être obtenu en externalisant les nuisances auprès des territoires voisins, par exemple en délocalisant certaines activités.

C'est dans ce contexte que la démocratie participative au niveau du territoire, mais également au sein des processus déterritorialisés, est un enjeu fondamental dans la recherche de soutenabilité. La traduction des concepts de métabolisme et d'écologie territoriale à chaque territoire constituerait un des apports possibles afin que les acteurs soient en capacité d'élaborer des stratégies favorisant des symbioses limitant les entrants et sortants « inutiles », inutiles dans le sens où ces flux pourraient être issus d'une activité ayant de moindres conséquences sur l'environnement naturel ou par sa substitution par une activité plus efficace en termes de réponses aux besoins. Fondé sur une coordination efficace entre les différents acteurs (partenariats ou coopération), certains considèrent le métabolisme territorial comme porte d'entrée à l'économie de la connaissance¹ (Husson, 2003 ; Azaïs et al., 2001). Ce travail tente de le rapprocher des questions sociétales.

¹ Selon certains économistes, l'économie de la connaissance, appelée également économie du savoir ou de l'immatériel, désigne une nouvelle phase de l'histoire économique qui aurait débuté dans les années 1990. Elle est fondée directement sur la production, la distribution et l'utilisation de la connaissance et de l'information (OCDE, 1996). Médiatisée en France par un rapport officiel *L'informatisation de la société* (1978) de Simon Nora et Alain Minc, elle s'appuie sur quatre piliers : incitation économique et régime institutionnel ; éducation et ressources humaine ; système d'innovation ; infrastructure d'information. En 2009, une nouvelle définition de l'économie de la connaissance est apparue suite à une conférence de la Commission européenne à Göteborg et a remplacé ces quatre piliers par trois nouveaux : recherche, développement et innovation (RDI) ; éducation ; technologies de l'information et de la communication (TIC).

3.3. LE METABOLISME TERRITORIAL ET L'ACCROISSEMENT DES CAPABILITES

Différents outils de mesures existent afin d'identifier l'efficacité d'une action politique, et plus généralement collective¹. Dans le cas d'une évaluation des stratégies de soutenabilité, la complexité et la taille des territoires concernés complexifient cette tâche. Certes, des mesures globales peuvent être effectuées (caractéristiques du climat, moyenne des indicateurs de bien-être national, etc.) mais les erreurs liées à toute mesure s'amplifient avec l'accroissement du périmètre étudié et ces résultats peuvent difficilement être reliés au mode de fonctionnement d'un territoire spécifique. L'équilibre entre les ressources disponibles et consommées peut être évalué au sein d'un système de production ou d'un département. C'est ce que tâche d'établir une étude de métabolisme à différentes échelles (système industriel, centre urbain, département, pays). Une situation idéale, synonyme de soutenabilité, serait d'atteindre un équilibre global à partir de la somme des équilibres territoriaux en termes de flux physiques. Ainsi, la mise en lien de l'ensemble des communes informerait sur l'équilibre métabolique d'un département, celui de l'ensemble des départements informerait celui des régions, puis des nations. Ce raisonnement participe à l'évaluation du degré du bouclage des flux mais présente des lacunes sur d'autres points. Le bouclage des flux est notamment insuffisant pour appréhender le fonctionnement du territoire.

Historiquement, l'analyse du métabolisme a participé à la remise en question de la vision de la « *comboy economy* » de Kenneth Boulding, qui consiste à disposer de ressources illimitées. La question de la linéarité des processus et des ressources se retrouve comme principe fondateur de l'écologie industrielle. Nous nous intéressons ici au lien entre le métabolisme territorial et ressources, l'un des idéaux visé par cette approche étant le bouclage intégral des flux de matières et d'énergie². Les systèmes industriels ou urbains devraient alors fonctionner de façon cyclique et (quasi)fermée, seule l'apport en énergie solaire venant compenser les inéluctables pertes.

Un système ouvert « croissant » consomme par définition plus de ressources qu'un système fermé. Le fait que celles-ci ne soient ni transformées, réutilisées ou recyclées augmente ce phénomène. Ajouté à cela, le recyclage consomme des ressources en matières et en énergie qui, in fine, participent aussi à l'accroissement des flux sortants. Seuls des rejets qui respecteraient les seuils de renouvellement ne seraient idéalement pas problématiques.

Le régime économique actuel implique des externalités plus au moins fortes (chapitre 1). Or, si idéalement la majorité des systèmes, et des sous-systèmes donc, étaient fermés, l'ensemble des effets de la chaîne seraient internalisés. On pourrait penser que le renforcement de la proximité entre les individus et les systèmes de production favoriserait des comportements et

¹ L'évaluation des politiques publiques a débuté relativement tard en France, dans les années 1970 avec la Rationalité des Choix Budgétaires (RCB). Les années 1990 semblent montrer une généralisation de l'évaluation des politiques publiques (Boutaud, 2005).

² Les travaux de Brad Allenby et Deanna Richards traitent de la nécessaire fermeture des cycles (qui ne constitue pas l'unique enjeu pour la soutenabilité pour rappel) afin de parvenir à un système global soutenable. Ces derniers préconisent notamment de faire appel aux technologies afin de remplacer les ressources naturelles (Buclet, 2008) et de tendre vers des écosystèmes matures.

des modes de productions qui chercheraient davantage des retombées positives plutôt que négatives (génération d'un environnement sain plutôt que pollué, consommation de produits frais plutôt que transformés, etc.). C'est une des questions abordées par le terrain d'étude. En quoi la proximité participe-t-elle à des comportements plus propices au bien-être global ?

Le renforcement des proximités, abordé plus en détail au chapitre suivant, participe à l'accroissement des capacités : les individus ont des échanges plus directs, les institutions et les organisations plus de poids sur les activités désormais territorialisées, ainsi que sur les politiques de développement. Les centres de décisions auraient tendance à se rapprocher des acteurs et, par conséquent, les politiques pourraient être plus adaptées en intégrant plus facilement les aspirations exprimés par ceux-ci. L'intérêt des acteurs afin de saisir le fonctionnement de leur territoire pourrait grandir, favorisant un engagement dans sa définition et sa mise en œuvre. Alors impliqués davantage dans le processus de construction du territoire, les acteurs se projetteraient plus facilement dans le futur, ce qui aurait des répercussions quand à la façon de gérer les ressources relevant du bien commun.

Pour cela, les acteurs et les territoires doivent atteindre une certaine autonomie afin de maîtriser les enjeux. Un travail sur l'équilibre à trouver entre les ressources disponibles et les besoins exprimés, ou inconscients, semble nécessaire. La réponse au besoin implique quatre choses :

- l'identification du besoin (donc la connaissance des raisons ayant suscité ce besoin),
- la définition d'une stratégie pour répondre au besoin,
- la mise en œuvre de cette stratégie (donc la nécessité de disposer de moyens pour y répondre), et enfin,
- l'évaluation de cette stratégie si le besoin est insatisfait afin de définir une stratégie alternative.

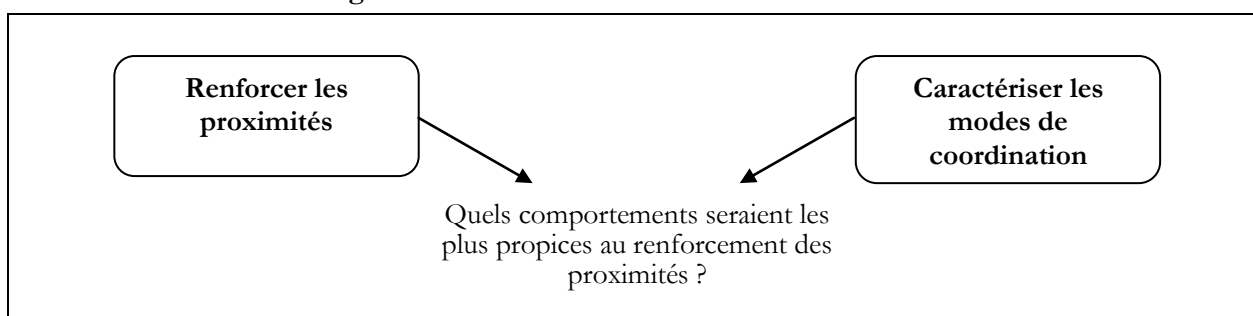
Parallèlement, la connaissance des ressources disponibles ainsi que les usages qui en sont faits est indispensable (une étude de métabolisme territorial peut aider sur ce dernier point). Ces processus impliquent de fortes proximités entre les acteurs afin de favoriser la confiance et un travail nécessaires pour échanger (notamment dans le monde industriel mais aussi citoyen). Nous le verrons, c'est cette confiance qui favorise des coordinations efficaces, voire des coopérations, autour d'intérêts communs. Ainsi, des processus participatifs doivent être envisagés afin que l'ensemble des acteurs ait la capacité de s'approprier les enjeux et mettre en œuvre les pistes de réflexions choisies. Enfin, les politiques territoriales devront pouvoir intégrer ces aspirations. Nous reviendrons sur l'ensemble de ces points dans la seconde partie du travail, notamment en vue de comprendre les liens proposés par l'écologie territoriale entre les apports quantitatifs du métabolisme territorial et les questions de société afin de comprendre les modes d'interaction. L'écologie territoriale permet notamment d'étudier la dimension sociétale du métabolisme à travers

l'étude des acteurs, mais aussi de la gouvernance qui est administré des processus à l'origine d'un métabolisme (Barles, 2011a)¹.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

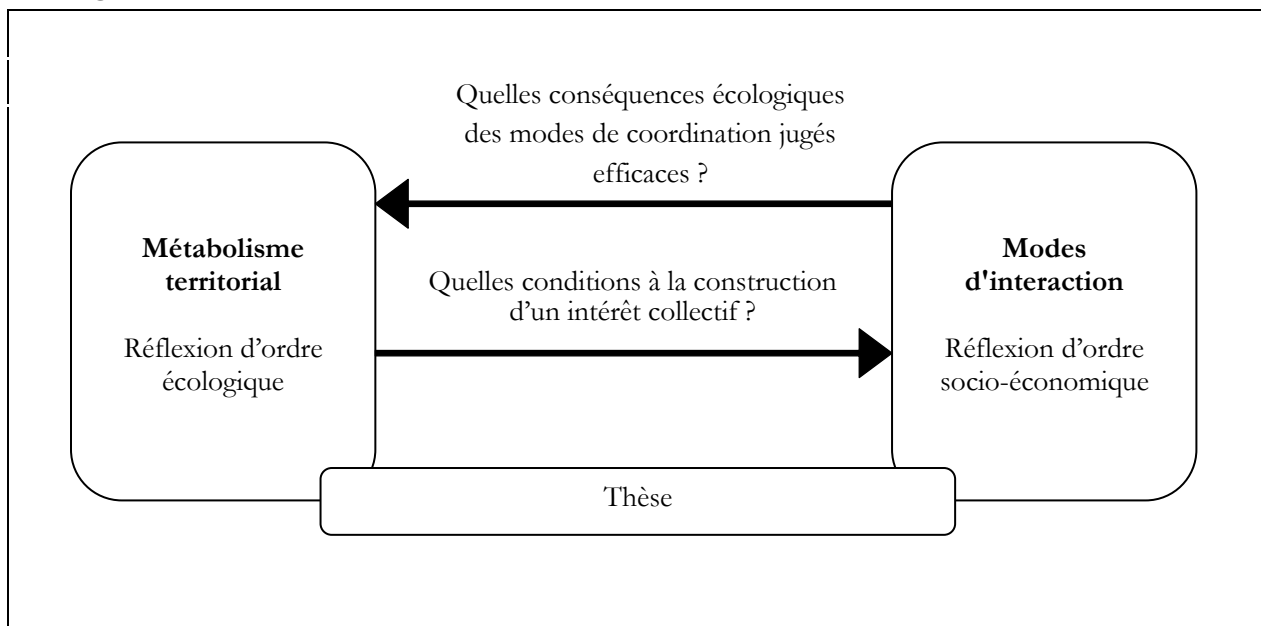
Ce travail se focalise sur les moyens de renforcer les proximités et les capacités, ainsi que sur la caractérisation des modes d'interaction entre acteurs favorisant la définition d'un intérêt collectif. Le terrain d'étude, détaillé au chapitre suivant, a notamment eu pour objet de comprendre quels modes d'interaction favorisaient le renforcement des proximités (Figure 2.16).

Figure 2.16. Deux éléments du travail de recherche



L'idée de départ de la thèse est que le métabolisme territorial peut y participer. La méthodologie de recherche et du projet dans lequel il s'insère, s'appuie sur ce doublon métabolisme territorial (conséquences écologiques du système) et modes d'interaction (conséquences socio-économiques du système) (Figure 2.17). Globalement, le travail a consisté d'un côté à évaluer le poids de la nature des interactions sur le fonctionnement du territoire, de l'autre, à définir les conditions de l'environnement favorable à la construction d'un intérêt collectif. Le chapitre 3 détaille la méthodologie pour y parvenir.

¹ Les questionnements de l'écologie territoriale sont proches de ceux soulevés par l'écologie sociale qui étudie les rapports entre la société et la biosphère par la thématique de la domination. Voir à ce sujet les travaux de l'Institut viennois, fondé par Marina Fischer-Kowalski, qui traitent des métabolismes sociétaux, de l'histoire environnementale et des transitions socio-métaboliques dans le temps et l'espace.

Figure 2.17. Le lien entre le métabolisme territorial et les modes d'interaction dans ce travail

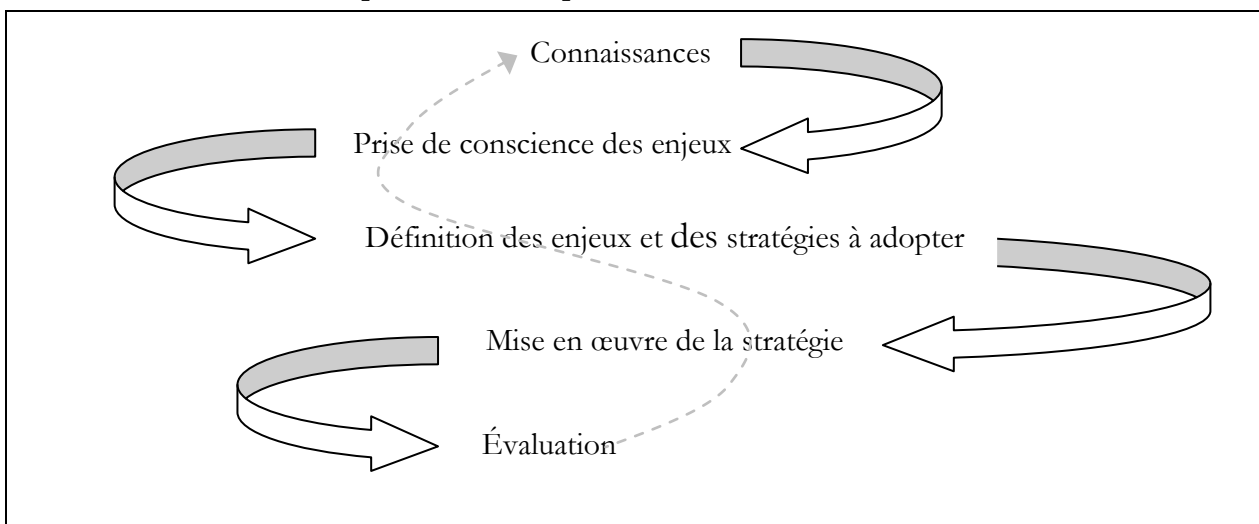
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE D'ANALYSE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'INTERET COLLECTIF

Ce chapitre présente la grille de lecture construite lors de la préparation et l'analyse du terrain d'étude. Elle a été retravaillée lors du déroulement de celui-ci, notamment grâce aux échanges menés avec les acteurs territoriaux. La méthodologie du travail de recherche est présentée par la suite, suivie d'une première approche avec les territoires et le système d'approvisionnement alimentaire étudiés.

1. L'OBSERVATION DES DYNAMIQUES A TRAVERS LES MODES D'INTERACTION

La grille de lecture est établie afin de rendre compte des interactions observables entre acteurs et leur rôle dans le processus de construction de l'intérêt collectif. Ce travail cherche à en comprendre les différentes étapes. Nous avons vu que la force de la mobilisation de la notion d'intérêt collectif est justement d'évaluer la garantie du bien-être de l'ensemble des individus tout en mettant en œuvre une stratégie de développement singulier et adapté au territoire concerné. En revanche, nous pensons qu'il existe des invariants qu'il serait avantageux d'identifier afin de renforcer les chances de réussite dans cette prise de conscience. Il en est de même dans la définition des stratégies à adopter ainsi que dans sa mise en œuvre et le contrôle de celles-ci (Encadré 3.1). C'est une des raisons pour laquelle l'étude porte sur plusieurs initiatives et territoires.

Encadré 3.1. La représentation du processus de construction de l'intérêt collectif



Le processus n'est pas linéaire, d'où sa représentation sous forme de spirale qui lie les étapes les unes aux autres en s'enrichissant mutuellement tout en s'adaptant à l'environnement global qui évolue en même temps. De plus, à l'intérieur de cette spirale représentant le processus de construction de l'intérêt collectif, se greffent plusieurs « mini spirales », identiques et qui concernent des processus plus particuliers, comme ceux se déroulant à un niveau infraterritorial ou au sein d'un groupe. Ces actions participent elles aussi à une intervention plus globale.

La grille de lecture établie permet d'identifier plus précisément les modes d'interaction et les arrangements sociaux les plus aptes à favoriser une coordination efficace entre acteurs, ceci afin de tendre vers un modèle de soutenabilité forte. L'ensemble des problématiques abordées dans les deux premiers chapitres aboutit à une réflexion sur trois niveaux : au niveau des acteurs, des actions collectives ainsi que du territoire et de son environnement élargi. C'est la raison pour laquelle la grille de lecture se partage en trois volets :

- 1) les caractéristiques des acteurs impliqués dans le processus de définition d'un intérêt collectif,
- 2) la typologie des actions collectives menées et des résultats en termes de réponses aux intérêts collectifs et globaux, et,
- 3) le poids des contextes politiques, écologiques, sociaux et relationnels dans les réponses proposées et menées à terme.

1.1. LES ACTEURS

L'individualisme méthodologique renvoie à tout phénomène social qui résulte de comportements individuels, déterminés à la fois par des contraintes et des structures de la société. Ce sont bien les acteurs, insérés justement dans ces contraintes et structures de la société, qui vont donner du sens à leurs actions, à la hiérarchisation de leurs valeurs, à leurs comportements ou bien encore aux phénomènes sociaux, comme le changement (Dupuy, 2004)¹. Les acteurs, sujets d'action, possèdent toujours cette part d'autonomie. Ils agissent intentionnellement et dans un cadre logique à leurs propres yeux². Le sens d'une action est donné en lien à un projet personnel ou à celui des autres.

Un des apports de l'approche par les capacités, approche qui se structure quant à elle selon une vision d'individualisme éthique, est la prise en compte supplémentaire de la morale dans

¹ Le sens que vont donner les acteurs à leurs actions explique les représentations qu'ils en ont. Les théories des représentations ne sont pas approfondies dans ce travail. Voir *Sociologie du changement* de François Dupuy (2004).

² Employé pour une des premières fois par le sociologue Erving Goffman (1974), un « cadre » est compris comme étant « un schéma interprétatif qui simplifie et condense le monde extérieur en accentuant et en encodant sélectivement des objets, des situations, des événements, des expériences et des séquences d'action à l'intérieur d'un environnement présent ou passé » (Snow et Benford, 1994, p.190 dans Duperré, 2002).

la compréhension d'une action. Dans un processus collectif, nous considérons alors que l'acteur agit selon ses valeurs, ses normes et aussi selon cette part d'autonomie et de capacité dont il dispose. La compréhension de ces éléments permet de saisir le rôle de chaque acteur dans le processus de construction d'un intérêt collectif¹. L'évaluation des caractéristiques individuelles dans les actions collectives permet de comprendre la légitimité et le poids des acteurs, ainsi que leurs différents pouvoirs politiques, économiques, relationnels au sein d'un collectif et de l'environnement global.

La légitimité des acteurs

La légitimité est la reconnaissance d'un acteur par autrui. Un élu est légitime car reconnu par les électeurs. La légitimité renvoie aux capacités réciproques d'un acteur et de l'environnement à créer les conditions de l'action. L'organisation d'un scrutin requiert à la fois un cadre institutionnel et une volonté citoyenne. Alors que chaque individu se fonde sur un système de valeurs et de normes propres, un projet collectif nécessite des mécanismes de coordinations qui favorisent une certaine correspondance entre ces différents systèmes de valeurs. Nous avons vu que, dans le cadre des enjeux liés à la soutenabilité, l'intérêt collectif peut être appréhendé selon différentes visions qui débouchent sur la définition de règles distinctes. Or le système de valeurs est lié au degré de légitimité attribué à un autre acteur. La section suivante a pour objectif de caractériser l'ensemble de ces notions qui participent à la définition d'une action et de la façon dont agissent les acteurs.

LES NORMES AU CENTRE DU PROCESSUS DE LEGITIMATION

Les interactions entre acteurs sur des objectifs communs mènent, avec le temps, à la création de manières de faire et de penser bien particulières. Chacun s'habitue aux réactions et actions des autres, qui adoptent systématiquement un comportement selon la situation dans laquelle ils se trouvent. Un acteur finit donc par être associé à un environnement et à une façon de faire. De la même manière, un comportement spécifique renvoie à un certain type d'acteur ou à une situation particulière. Acteurs, comportements et contextes sont donc liés (Debreff et Brule-Gapihan, 2012). Les sociologues Peter Berger et Thomas Luckmann (2006) parlent de « typification » pour définir ce phénomène qui désigne l'origine de la « construction sociale de la

¹ Plusieurs auteurs montrent l'importance des acteurs dans le développement et la construction de la société, notamment en les plaçant au centre de ces dynamiques (Maillat, 1996). C'est à l'image de cette conception de l'acteur que nous considérons la société comme une macrostructure, avec des actions localisées d'acteurs autant individuels que collectifs, dans un mésosystème donné. C'est à travers l'action que ces acteurs participent à la construction du territoire et, par conséquent, à son développement (Duperré, 2004). Pierre Calame rappelle également qu'un acteur n'est pas forcément une institution mais un « être vivant collectif, soit une combinaison de personnes reliées entre elles par un ensemble de relations plus ou moins stables. Un acteur social est caractérisé par sa capacité et sa volonté d'agir sur son destin. Aussi, de nombreuses institutions ne sont-elles pas des acteurs, et inversement » (2010, p. 6).

réalité »¹. Cette typification se renforce avec le temps et finit par s'institutionnaliser en devenant naturelle pour les acteurs. Se renforçant d'autant plus avec le temps et les générations, la réalité sociale n'est plus construite mais devient la réalité sociale elle-même. La manière dont un acteur se comporte devient la manière dont il doit se comporter. Et cette manière de faire ou de penser, alors considérée comme acquise, s'impose au groupe. Les acteurs, membres d'un collectif, doivent alors se soumettre aux lois et aux sanctions, aux normes ainsi qu'aux règles et structures culturelles².

Les normes se trouvent ainsi au centre d'un processus de légitimation des acteurs (Debref et Brule-Gapihan, 2012). Un acteur qui ne se soumet pas aux normes en vigueur, qu'elles soient implicites ou explicites, se verra marginalisé par le groupe. Un responsable de la prévention routière arrêté au volant sous l'emprise d'alcool se verra immédiatement délégitimé. En revanche, un acteur, comme notamment un nouvel arrivé dans un groupe ou celui qui aimerait y être intégré, va devoir accepter et se conformer aux normes afin d'acquiescer une certaine légitimité (Huault, 2002). Il va chercher à adopter un comportement approprié, qui lui permettra potentiellement d'être légitimé au regard des résultats de son action ou des moyens mis en œuvre. Un individu souhaitant intégrer un groupe va par exemple tenter d'adopter leur style vestimentaire et leur façon de s'exprimer.

LA LEGITIMITE ET L'INTERET COLLECTIF

La légitimité renvoie à deux choses : la conformité et l'équité. La légitimité est tout d'abord ce qui est fondé en droit, c'est-à-dire sur la qualité d'un pouvoir à être conforme aux croyances des gouvernés, que ce soit par rapport aux fondements d'une action ou dans ses formes. Une institution publique devrait se conformer aux croyances exprimées par les citoyens lors d'un débat participatif. La légitimité repose sur une autorité fondée à la fois sur une base juridique et sur une cadre éthique et moral³.

Une action légitime renvoie également à la qualité de ce qui est équitable. Dans certains cas, un acteur sera légitime s'il est approuvé par un plus grand nombre. Le consentement des autres membres d'un groupe envers une action effectuée par un individu donne une idée du degré de légitimité accordé à ce dernier. Ce niveau de reconnaissance permet d'évaluer le poids de certaines pensées et actes formels, mais également tacites au sein d'un groupe. C'est pourquoi la légitimité diffère de la légalité dans le sens où certaines situations ne peuvent être menées dans le cadre strict du droit. La demande au droit à l'expérimentation par certains collectifs de citoyens

¹ Voir leur ouvrage *La construction sociale de la réalité* (1997 [1966]) qui montre que l'activité humaine est marquée par un processus d'« institutionnalisation ». C'est-à-dire que si les individus qui ont créé les institutions peuvent encore voir les restes de leur activité, les générations suivantes les intègrent comme inhérentes à la nature des choses.

² La prise en compte des typifications participe à la compréhension de comment des pratiques, des modes de pensée ou encore des structures sont adoptées par l'ensemble des membres d'un groupe. Voir les travaux de Walter Powell et Paul DiMaggio *The New Institutionalism in Organizational Analysis* (1991).

³ Nommés différemment selon les auteurs, le cadre éthique et le cadre moral peuvent être compris de la même façon (un est de racine latine et l'autre de racine grecque). On parle également de système de croyance ou d'utopie fondatrice (Duperré, 2004).

afin de mener à bien leur projet, comme l'installation d'éoliennes à l'initiative de riverains, s'appuie sur une certaine légitimité en accord avec la cité civique de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) et seule à même de porter un intérêt collectif compatible avec l'intérêt global. De même, l'application du droit constitutionnel peut avoir des effets rebonds ressentis comme injustes. C'est le cas de la construction d'une voie de TGV qui réduit et segmente l'activité agricole d'une famille n'empruntant jamais le train.

La légitimité d'un acteur apparaît notamment lorsque celui-ci se déclare légitime à travers le droit. Un politique peut être légitime dans certains domaines suite à son élection qui lui donne une plus grande capacité d'action, mais aussi à travers le regard des autres et ce qu'il en perçoit. La légitimité de l'acteur public renvoie autant à sa capacité à maintenir des conditions favorables au développement économique d'un pays qu'à garantir la liberté individuelle (Bourg et Whiteside, 2011).

La légitimité peut être également mise à mal. C'est notamment le cas avec les difficultés écologiques et la nécessité de se préoccuper de la finitude de notre environnement : les façons d'agir, comme par rapport à la gestion des ressources, doivent être revues malgré certains engagements pris par le passé, et légitimes à ce moment là.

La légitimité des acteurs passe aussi par le fait de savoir s'appuyer sur le soutien des autres. Nécessitant des informations adaptées, les politiques vont alors jusqu'à déléguer leur autorité (légitime) à un système expert, même au risque d'en perdre le contrôle.

Finalement, il existe différents types de légitimité. Max Weber en distingue trois : la légitimité traditionnelle, charismatique et rationnelle (ou légale)¹. Mais outre les légitimités se déroulant dans l'arène politique, d'autres s'affirment : légitimité démocratique, religieuse, économique, technique, etc. Chacune va influencer et définir un système de règles qui lui sont propres. Ce qui renvoie aux travaux sur les processus de légitimation des cités en économie des conventions (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Godard, 1990)².

Dans le cadre de la réflexion autour de la légitimité des attentes et des objectifs proclamés de l'intérêt collectif, deux modes de pensées apparaissent (Buclet et al., 2009) : soit la recherche de soutenabilité permet aux acteurs d'accompagner leurs stratégies et initiatives individuelles en constituant un simple moyen pour y parvenir, soit cet intérêt, à travers la déclinaison des enjeux de soutenabilité, représente un ensemble d'objectifs définis collectivement

¹ Max Weber, pour qui le pouvoir et la légitimité sont au fondement des hiérarchies, donc de l'autorité, parle aussi de pouvoirs rationnel, charismatique et traditionnel (Weber, 1971, *Économie et société*. Librairie Plon, Paris, 410 p.).

² Olivier Godard rappelle les trois hypothèses structurant les processus de légitimation : « — La logique conjointe de la justification et de la mise en cause sollicite, aux yeux de l'analyste si ce n'est à ceux des sociétaires, des principes de légitimité formant système, à vocation universelle, dont Boltanski et Thévenot [1987] ont fait avancer la connaissance au moyen de la construction de ce qu'ils appellent le modèle de la « cité » ; — un « système de légitimité » constitue une structure qui engendre à la fois un cadre de définition et de représentation d'un « bien commun » ou d'un état social désirable, et un mode de coordination des rapports entre hommes qui lui correspond ; — une société complexe abrite une pluralité de « systèmes de légitimité » irréductibles les uns aux autres (Thévenot [1989]) » (Godard, 1990, p.216). Enfin, les expressions « système de légitimité » et « mode d'interaction » sont considérées dans la suite de ce travail, comme équivalentes. Voir pour cela l'article d'Olivier Godard (1990, pp.216-217).

et duquel une stratégie collective sera mise en œuvre. La première vision renvoie au concept de développement soutenable tel qu'il est employé aujourd'hui par les instances internationales, ou encore certains acteurs économiques. La mobilisation de la notion de soutenabilité légitime leur action et le régime économique conventionnel (chapitre 1). Nous considérons ici l'intérêt collectif, qui vise à répondre aux enjeux de soutenabilité, comme légitime dès lors que ce dernier est défini collectivement par l'ensemble des acteurs territoriaux. De même, un acteur est considéré comme légitime dès qu'il existe une reconnaissance des autres envers lui et son action. Partant du constat qu'un acteur légitime mobilise plus facilement d'autres acteurs autour d'un projet collectif, un des objectifs du travail est de comprendre les règles et les normes rattachées à la soutenabilité forte et qui permettraient de comprendre les leviers pour la définition d'une stratégie adaptée.

LES REGLES

Une action est en partie régie par un ensemble de normes et de règles. Il s'agit d'entendre par règles des « prescriptions généralement acceptées et mises en œuvre qui requièrent, interdisent ou permettent des actions spécifiques pour plus d'un individu » (Schlager et Ostrom, 1992). Outre leur degré de formalité, elles peuvent être choisies de façon endogène ou au contraire provenir de l'extérieur d'un collectif. Il existe en effet un système où « toutes les règles s'emboîtent dans des ensembles de règles, qui déterminent la manière dont le premier ensemble peut être modifié » (Ostrom, 1990, p.69). Cette organisation des règles en différents niveaux a la même logique que celle du langage informatique où les actions possibles dépendent des règles de ce niveau, mais également de celles du niveau supérieur. Cet enchevêtrement a notamment des implications sur les questions de changement institutionnel. Car les changements qui affectent des règles n'ont pas forcément de conséquences sur les règles du niveau supérieur, plus stables et donc plus difficilement modifiables. Un arrêté interdisant l'implantation d'un producteur d'un produit chimique sur la commune ne signifie en rien qu'il ne peut pas s'installer sur d'autres communes. Initier ou faire évoluer des règles à un niveau local paraît plus aisé que de modifier la constitution d'un pays. Ainsi, selon le niveau d'une règle, celle-ci aura plus ou moins tendance à être fréquemment révisée. Les lois municipales évoluent plus rapidement que les textes constitutionnels, ne serait-ce que pour les différences de temporalité du processus d'adoption d'un texte. C'est un des éléments qui participe à la stabilité d'un système puisque l'inertie liée au changement varie. La modification des règles accroît généralement l'incertitude à laquelle les individus seront confrontés (Ostrom, 1990), limitant ainsi la stabilité procurée, et recherchée, par leur instauration. Les règles sont ainsi modifiées plus rarement que les stratégies adoptées par les individus dans le cadre de celles-ci. Une des raisons est que ce ne sont pas les mêmes échelles décisionnelles concernées par la définition des politiques globales ou par les règles d'application concrètes. De la même façon que les normes, les règles opérationnelles sont plus aisément modifiables que les règles institutionnelles.

Ce travail considère trois niveaux échelonnés de règles qui affectent les actions menées et leurs résultats (Kiser et Ostrom, 1982) : les règles opérationnelles, les règles de choix collectif et les règles de choix constitutionnel¹.

Au bas de l'échelle, les règles opérationnelles sont directement liées aux décisions quotidiennes des acteurs (comment et à quel moment agir, dans quel but, quelles informations échanger, quelles récompenses ou sanctions prévoir, etc.). Elles concernent l'appropriation des politiques par les représentants, ou les autorités extérieures au groupe, qui visent à spécifier les conditions afin d'appliquer correctement une loi, les modalités d'accès et de prélèvement des ressources, les modes de désignation des contrôleurs ou encore l'échelle des sanctions attribuables.

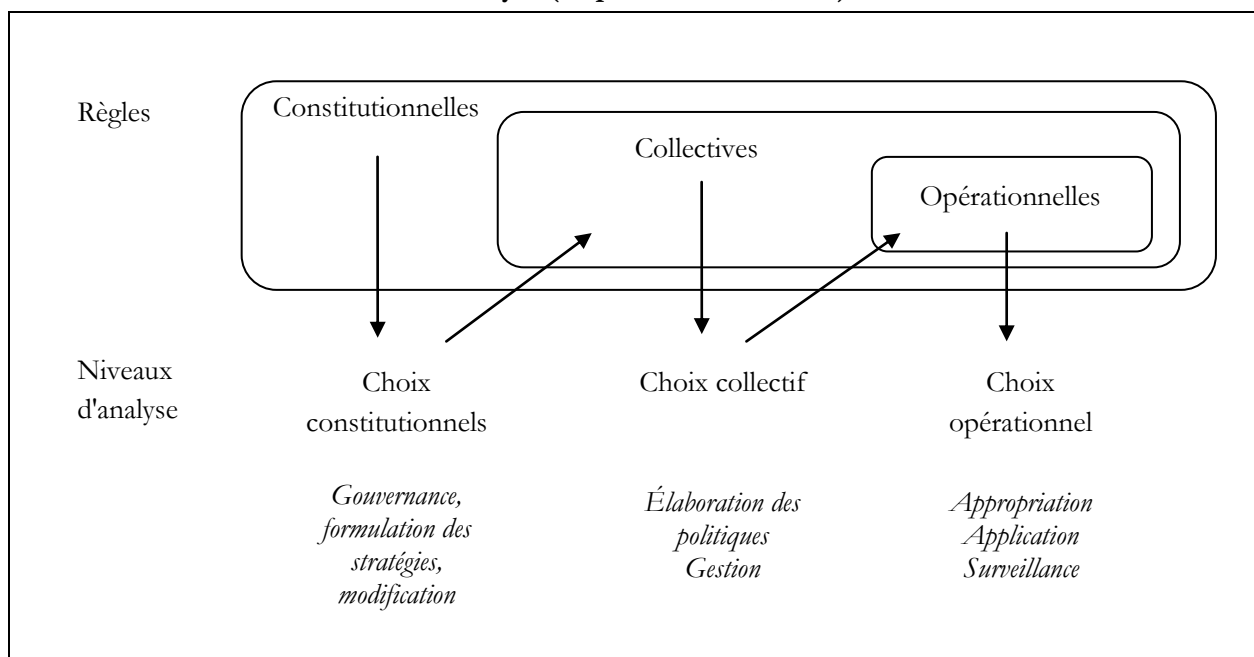
Les règles de choix collectifs influencent quant à elles indirectement ces règles opérationnelles. À partir des politiques, il s'agit d'établir des règles afin de mettre en œuvre celles-ci, ou de gérer les faits concernés. Par exemple, il s'agit d'établir les règles sur la façon dont une ressource commune doit être gérée (mode d'appropriation de la ressource, contribution à son amélioration, etc.), sur les critères d'exclusion (comme la définition des bénéficiaires de la ressource), ainsi que les conditions d'aliénation (comme les contextes dans lesquels la vente ou la location des droits collectifs sont autorisés).

Enfin, les règles de choix constitutionnel correspondent aux arrangements externes et dépendent des règles de juridiction plus larges que celles du groupe. Elles affectent le niveau opérationnel (actions et résultats) en déterminant notamment les acteurs compétents ainsi que les règles appropriées à respecter pour définir les règles collectives, qui agiront elles-mêmes sur les règles opérationnelles. Les politiques publiques ou l'organisation du marché relèvent par exemple de ces règles constitutionnelles. Il est question de formuler ou de faire évoluer l'ensemble des règles afin de parvenir aux objectifs fixés.

Ces trois niveaux de règles sont toujours présents, indépendamment du fait qu'une action soit d'origine publique, privée ou citoyenne (Ostrom, 1990). Elles sont, en pratique, imbriquées, les règles d'usage d'une ressource sont définies dans l'ensemble des règles collectives, lui-même réalisé dans le cadre des règles constitutionnelles (Figure 3.1).

¹ Ces niveaux de règles sont empruntés aux travaux d'Elinor Ostrom dans le cadre de l'utilisation de ressources communes. Ils sont également appelés dans les contributions de l'école anglo-saxonne sur la propriété commune (Schlager et Ostrom, 1992).

Figure 3.1. La représentation des trois niveaux de règles considérées et leur lien avec les niveaux d'analyse (inspiré d'Ostrom, 1990)



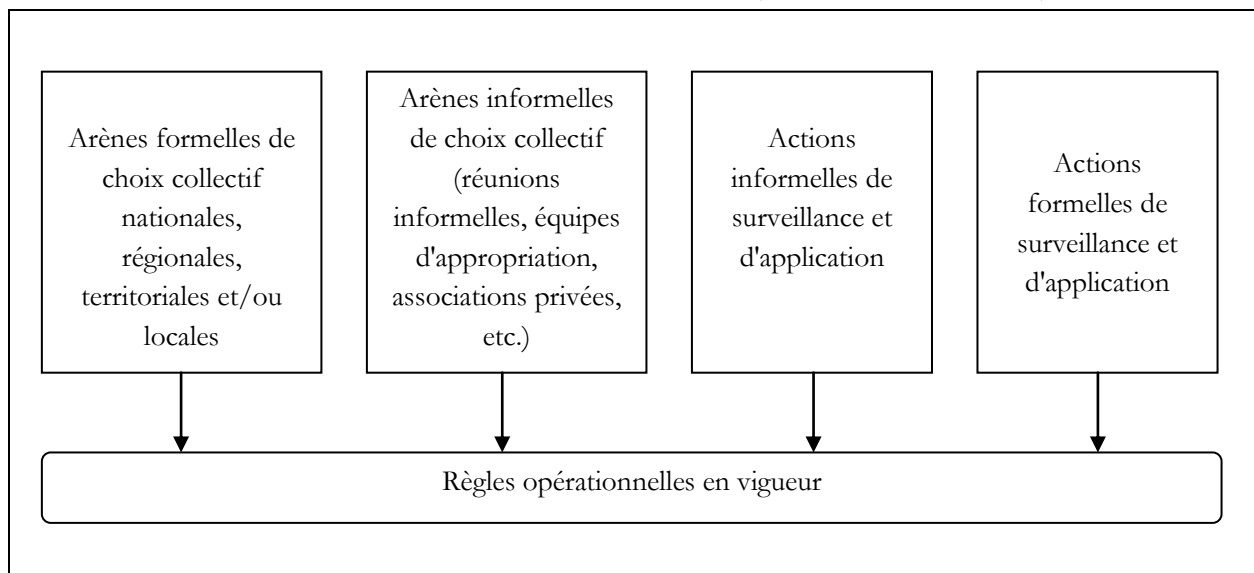
Les règles peuvent évoluer dans le temps : un règlement d'un établissement scolaire peut être revu en fin d'année. Le fait qu'une règle soit endogène ne veut pas dire qu'il en soit ainsi avec les autres. Les acteurs et les institutions appartenant à l'environnement proche peuvent avoir un rôle important, indépendamment du fait que cette influence soit de nature verticale (hiérarchique) ou horizontale (coopération, concurrence, etc.). Le poids hiérarchique de l'État sur les conseils régionaux ou généraux paraît évident. Mais il y a également le poids d'un territoire voisin. C'est le cas des territoires-producteurs de ressources (énergie, produits alimentaires, etc.) vis-à-vis de territoires mal pourvus. Dans ce cas, la politique et la volonté de ce potentiel partenaire ont une influence importante sur la politique de développement du territoire concerné. Ses règles peuvent s'imposer sur d'autres territoires, même si elles vont à l'encontre de la volonté et des intérêts du territoire. Voyons comment des règles sont définies, intentionnellement ou non, et quel est le poids des différents acteurs.

LA CONSTITUTION D'UNE REGLE

Une règle peut émaner d'un besoin ou d'une aspiration des membres d'un groupe. La nécessité d'élaborer de nouvelles règles peut provenir d'un manque autour d'une action (besoin d'accroître l'efficacité d'une action ou de limiter les comportements du passager clandestin) ou d'une demande émanant d'autres échelles décisionnelles ou d'action (demande aux pays de mettre en œuvre les stratégies de soutenabilité définies au niveau européen). Ainsi, une règle est définie

par des actions formelles et informelles ainsi que selon une ou plusieurs arènes, entendues comme un « cadre dans lequel un type particulier d'action se produit » (Ostrom, 1990, p.72)¹ (Figure 3.2).

Figure 3.2. Les relations entre les arènes formelles et informelles de choix collectifs et les règles opérationnelles des ressources communes (inspiré d'Ostrom, 1990)



Plusieurs arènes de choix collectif peuvent influencer sur un même ensemble de règles opérationnelles. C'est le cas lors d'une rencontre, au sein d'un même groupe, de logiques globalisées avec des logiques territoriales. Les interactions concernent autant des interactions horizontales que verticales, multipliant ainsi les règles possibles et complexifiant la compréhension des comportements et des résultats (Ostrom, 1990).

Notre recherche vise à comprendre le rôle des différents acteurs dans l'établissement et l'évolution des règles et des normes. Il s'agit de comprendre le poids des arènes et des actions informelles dans la définition des règles. Quels sont les acteurs qui impulsent la définition et la modification des règles ? Sur quels éléments s'appuient-ils ? Car si une arène n'est généralement pas associée à un seul ensemble de règles, comment les acteurs se coordonnent-ils afin de parvenir à établir des règles adaptées afin de garantir l'efficacité de leur stratégie d'action ?

Certains acteurs acquièrent rapidement une légitimité alors que d'autres se trouvent disqualifiés. En quoi des pratiques, institutionnelles ou non, contribuent à ces évolutions ? La légitimité est liée au degré de confiance mais également aux pouvoirs octroyés qui vont participer à la consolidation ou l'affaiblissement de la légitimité d'un acteur ou d'un collectif.

¹ La partition entre les catégories formel / informel et légal / illégal est très dichotomique. Sa remise en question permet de prendre en considération les enchevêtrements de ces phénomènes, qui se manifestent bien souvent dans des situations hybrides. De plus, le formel étant défini par ce qui n'est pas informel (Azaïs et Steck, 2010), la littérature a aussi tendance à le définir en opposition, ou au moins en rapport, à ce qui est institutionnel et légal. Or, les pratiques légales et institutionnelles jouent un rôle essentiel dans la configuration de l'espace informel, en orientant les pratiques informelles (Clerc, 2010, *Du formel à l'informel dans la fabrique de la ville*). Ainsi, lorsque nous parlons d'espaces ou de pratiques informels dans ce travail, cette notion ne renvoie pas forcément à ce qui est illégal mais bien à ce qui est imprévu, inorganisé ou déstructuré.

Le pouvoir

Un acteur peut cumuler des pouvoirs de différentes natures (légal, charismatique, économique, politique), qui vont influencer différemment l'action et le poids qu'un acteur aura dans celle-ci. Les pouvoirs n'ont pas tous les mêmes conséquences. Un acteur puissant, reconnu en tant que tel, dispose d'un pouvoir d'attraction, ou de répulsion, important. Que ce pouvoir soit économique ou charismatique, sa volonté pourra être plus facilement mise en œuvre. Cependant, disposer d'un fort pouvoir économique ne suffit pas à lancer une dynamique collective, faute parfois de légitimité, à l'inverse d'un acteur charismatique qui parvient plus facilement à mobiliser autour de lui. Plusieurs projets de « quartiers soutenables », malgré des budgets et moyens importants, n'atteignent pas les résultats escomptés pour cette raison (échec social du nouveau quartier Västra Hamnen à Malmö (Emelianoff, 2004) ou de la Caserne de Bonne à Grenoble (Renauld, 2012¹)). Le fait que ces projets soient portés politiquement ne constitue pas non plus un gage de réussite. Les acteurs rencontrés ont largement souligné le fait que le budget octroyé aux actions de sensibilisation est bien trop souvent négligé. Les exemples en restauration collective ou d'initiatives de jardins partagés illustrent bien le problème du manque de volonté des acteurs : des projets, souvent coûteux, sont gâchés notamment à cause d'un manque d'investissement minimum dans l'accompagnement social du projet². De façon générale, les projets « clé en main », conçus sans concertation et traduisant l'existence d'un déséquilibre dans la distribution des pouvoirs, semblent voués à l'échec.

Quatre catégories de pouvoir, qui peuvent se superposer, sont ainsi choisies à partir des enjeux qu'ils représentent : le pouvoir légal et administratif, le charismatique, l'économique, ainsi que le politique. Dans certaines initiatives, un acteur-clé est celui qui dispose de l'ensemble de ces pouvoirs, dans d'autres cas un seul pouvoir suffit à rendre un acteur indispensable. C'est souvent le cas avec le pouvoir économique, qui peut positionner un acteur en position dominante dans un projet ou sur un territoire.

Deux pans sont liés au pouvoir d'un acteur : son pouvoir d'action et son pouvoir à remplir les objectifs de l'action. Un acteur peut en effet avoir la capacité à agir et à mettre en œuvre sa stratégie, encore faut-il que cette action se déroule comme prévue. Car le pouvoir dépasse la notion de délégation (Bernoux, 2009). L'idée de réciprocité est présente puisque le détenteur du pouvoir peut ne pas obtenir ce qu'il désire. En effet, son pouvoir formel, qui découle d'une position hiérarchique, implique parfois une relation déséquilibrée. Un chef peut nécessiter

¹ Ses travaux concluent que les techniques écologiques mises en œuvre dans ce projet ne se naturalisent pas : elles rendent difficile l'habitabilité des lieux, mais aussi les relations avec les autres, que ce soient leurs invités ou leurs voisins. Les sols extérieurs sont par exemple inadaptés pour qui se déplace en talon, engendrant une frustration. Le sol écologique marmoléum installé dans toutes les pièces implique un nettoyage avec de très faibles quantités d'eau et sans produits détergents. Ceci engendre un sentiment de saleté, le nettoyage étant uniquement représenté dans un rapport avec la poussière (balais, aspirateur).

² Point soulevé par les acteurs lors du séminaire au Grand Toulouse.

qu'un de ses employés exécute une tâche. Si ce besoin représente un important enjeu pour le chef, l'employé dispose d'un moyen de pression pour obtenir des avantages¹.

Enfin, certaines actions demandent un suivi important sur un temps long, ce que ne peut pas forcément arriver à faire l'initiateur-clé de la démarche. Cela peut parfois dépasser son pouvoir. Il est alors question d'évaluer le degré de capacité des acteurs à agir, mais aussi leur degré d'engagement.

L'engagement et la motivation d'action

La motivation règle l'engagement d'un individu pour une action précise². Relevant d'un processus cognitif, soit de la façon dont un individu se représente consciemment et symboliquement son environnement, elle renvoie à ce qui fait agir. La motivation détermine le déclenchement d'une action, dans une certaine direction et avec une certaine intensité. Elle assure aussi le prolongement de l'action jusqu'à son aboutissement ou son interruption.

Les motivations et les attentes individuelles peuvent parfois entrer en concurrence avec les situations collectives. Les exigences à la base de la motivation sont très diverses et la littérature est riche à ce sujet. Alors que la recherche du bonheur semble primer dans la philosophie antique, deux origines de la motivation ont été exprimées par Emmanuel Kant : le devoir et la satisfaction du désir. Le sociologue Alain Caillé reprend cette opposition entre la détermination du devoir suivi par la bonne volonté, et, la détermination par l'intérêt. Il reprend notamment l'importance du devoir moral dans les échanges, en parlant du « don », situé au carrefour de l'obligation et de la spontanéité, entre « l'intérêt à » et l'« intérêt pour »³. Il oppose ainsi l'intérêt individuel à une forme d'amitié qu'il appelle l'aimance (Caillé, 2000) (Encadré 3.2).

Une motivation peut être à la fois « cause » dans un système et « effet » dans un autre, la « vraie » motivation se situant plus en amont. Il s'agit de comprendre ces « vraies » motivations à l'origine d'une action collective, et particulièrement de type coopérative : quelles sont les forces incitant un individu à adopter un certain comportement, outre la réponse à des besoins immédiats ? Les fondements communs aux théories classiques parlent du plaisir (pulsion, réduction de la tension), de l'exigence d'actualisation de soi (croissance), des bénéfices de la stabilité et de prévisibilité ou bien encore des gratifications de la réussite (théorie des buts). Les motivations peuvent être tournées vers soi (motivation intrinsèque) ou vers l'environnement de

¹ C'est pourquoi la définition classique du pouvoir (le pouvoir de A sur B est la capacité de A d'obtenir que B fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans l'intervention de A (Crozier et al., 1981) est incomplète selon Philippe Bernoux (2009). Celle-ci omet la réciprocité possible entre les deux acteurs, et notamment celle de B par rapport à A.

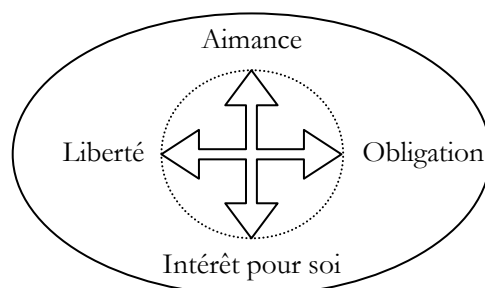
² Comme détaillé au chapitre 5, le mot engagement a plusieurs sens. Il est renvoyé dans ce travail à une action au service d'une autre personne ou d'un collectif.

³ D'autres auteurs partagent ce point de vue tout en soulignant qu'il ne faut pas confondre le don « cérémoniel », avec un échange économique, avec un don « altruiste moralisant » (Hénaff et Mongin, 2002). Alain Caillé rappelle que le don et la confiance sont fondamentaux dans la compréhension de la coopération entre individus, ainsi que pour celle de l'émergence d'un ordre social. Et ils ne peuvent l'être uniquement parce qu'ils sont « paradoxalement obligatoires et libres, intéressés et désintéressés » (Caillé, 2006, p.183).

l'individu (motivation extrinsèque). Les premiers découlent et dépendent du seul désir de l'individu (plaisir, curiosité, se comparer, changer de statut social, etc.), les seconds sont provoquées par le contexte dans lequel il se trouve (réponse à une demande, récompense pour une de ses actions, pour plaire, etc.). La frontière entre ces deux catégories peut être relativement floue.

Encadré 3.2. Les deux tensions liées à la motivation

Les motivations d'un individu ne sont pas exclusivement réductibles à l'intérêt personnel, quel que soit l'ordre de celui-ci (économique, sexuel, de conservation, de pouvoir, etc.) (Caillé, 2009b). Elles ne s'organisent pas uniquement en vue de satisfaire des intérêts, particulièrement matériels. Cette vision est, pour Alain Caillé, particulièrement réductrice de la compréhension des motivations des individus. Cette vision soutenue par l'individualisme méthodologique et les théories des choix rationnels, relègue au second plan la recherche de reconnaissance. Selon lui, il existe quatre pôles structurant l'action individuelle : l'aimance, l'intérêt pour soi, la liberté et l'obligation, dont aucun n'est exclusif à la compréhension d'une interaction.



L'aimance, sentiment qui accorde de l'importance au bien-être d'autrui de façon tout à fait désintéressée, est reliée au don et aux liens de réciprocité, à l'inverse de l'intérêt pour soi, qui renvoie à un sentiment égoïste, instrumentalisé et stratégique afin de préserver ses propres intérêts¹.

Un individu agira selon ses capacités, tiraillé entre son espace de liberté et ses contraintes sociales. L'aimance ramène à l'intérêt pour soi, et inversement. De même, l'obligation est celle de la liberté et la liberté consiste à se libérer de toutes contraintes. Aucune action ou motivation ne dépend exclusivement d'une de ces quatre dimensions. C'est l'enchevêtrement de celles-ci, difficile à saisir, qui caractérise l'origine et la structure d'une action. Le renforcement des liens entre les individus est facilité lorsque ceux-ci ne reposent pas exclusivement sur l'intérêt personnel et l'exclusion de toutes contraintes liées à la vie collective (Buclet, 2011a). Ainsi, ces quatre pôles sont « irréductibles en droit, toujours mêlés en fait, et réversibles en droit et en fait » (Caillé, 2009b, p.24)².

¹ L'aimance renvoie également à l'amitié, l'amour, la compassion, la solidarité, l'harmonie, l'altruisme, la sollicitude, la confiance, l'alliance, la paix, le don etc. L'obligation renvoie aux contraintes physiques, biologiques, réglementaires ou sociales, aux coutumes et rituels, aux jugements, à la nécessité, aux normes, aux valeurs, à l'obéissance, à la mort, etc. La liberté renvoie au plaisir mais aussi à la spontanéité, à la créativité, à l'action, à la fécondité, à l'action, aux dons, à l'avenir, à la vie, à la générosité, etc. Enfin, l'intérêt renvoie à la préservation de soi et de ses intérêts : survie, amour-propre, avidité, concurrence, gloire, égoïsme, désir de possession, conflits, vanité, etc.

² La réversibilité est la présence de l'autre en soi, ou de l'obligation de la liberté (et réciproquement).

LA MOTIVATION

Les motivations intrinsèques varient selon les besoins de chacun. Des besoins « mieux » hiérarchisés favoriseraient une motivation plus importante (théorie d'Abraham Maslow). Cela explique pourquoi, dans une situation où la survie d'un individu serait en jeu, celui-ci serait prêt à prendre des risques importants. Cependant, la vision où un besoin devrait être comblé avant de pouvoir s'intéresser à la satisfaction d'un autre besoin situé au niveau « supérieur » est remise en cause.

Un individu serait en effet en permanence dans un état de motivation : lorsqu'un besoin est satisfait, l'individu cherche à le satisfaire davantage, faisant surgir un nouveau besoin. Le modèle de McClelland propose notamment trois besoins essentiels non hiérarchisés et non exclusifs : le besoin d'accomplissement (réussite), d'appartenance (affiliation), et de pouvoir (contrôle de l'environnement). Il est fondé sur la théorie de la motivation par l'accomplissement, où celle-ci est ancrée dans la culture d'appartenance d'un individu. Ce modèle questionne et décale ainsi l'origine de la motivation d'un « existentialisme individuel », où les actions proviennent de choix personnels, à un « déterminisme social », où les actions sont prédéterminées par les conditions sociologiques de l'individu. Le poids de l'environnement sur les actions et les capacités d'un acteur peut être important : outre les motivations personnelles, de nombreux facteurs extérieurs influent la motivation et la démotivation des individus¹. Il sera intéressant de voir si certains de ces facteurs limitent l'insatisfaction sans pour autant augmenter la satisfaction.

Amartya Sen suit l'idée de cette rationalité individuelle. Il affirme que l'évaluation qu'une personne a sur ce qui est faisable dans sa situation et sa position, va affecter de façon décisive les intensités de ses désirs, déclarés ou non. Cette évaluation qu'a un individu sur son environnement naturel et social influe grandement son engagement, engagement qui serait motivé par un intérêt porté sur la vie collective. Car outre une motivation profonde afin de répondre à ces besoins physiologiques et sécuritaires, nous avons vu que le besoin d'appartenance à un groupe représente une forte motivation d'action, notamment lorsque celui-ci semble préoccupé par des besoins similaires. La confiance en soi est renforcée par l'appui implicite de ses pairs (entraide, collaboration, reconnaissance, estime).

La préoccupation de l'accomplissement et de sa propre réussite est reliée à la crainte de l'échec. Cette volonté de réussir représente une automotivation puissante selon le psychologue David McClelland. Il y aurait un plaisir de relever des défis et de se fixer des objectifs difficiles mais pas impossibles à réaliser. Selon les approches et la complexité du système étudié, la motivation est en effet déterminée par la recherche d'expériences positives et par l'évitement des expériences négatives².

¹ Selon la théorie des deux facteurs d'Herzberg, la motivation varie selon des facteurs intrinsèques, et la démotivation influe selon des facteurs extrinsèques. Cette théorie est cependant très critiquée puisque mélangeant deux notions distinctes que sont la motivation et la satisfaction.

² Les théories du renversement s'appuient sur l'évitement de la douleur, la recherche du plaisir à moindre frais. Deux renforcements se distinguent alors : le renforcement positif et le renforcement négatif. Le premier a lieu lorsqu'une tâche est menée à bien et que l'individu reçoit une récompense, qu'elle soit intrinsèque (satisfaction

S'appuyant sur cette idée, des initiatives dites projectives mettent en avant l'imagination et l'utopie. La gazette écotopique, à l'image des initiatives lancées dans le cadre des Villes en Transition (Hopkins, 2008), s'appuie sur la création de visions¹. Des articles écrits par les citoyens décrivent des situations, des événements ou des innovations qu'ils aimeraient rencontrer dans le futur. Les noms des contacts sont indiqués en fin d'article pour que les lecteurs intéressés puissent les appeler afin de réaliser cette utopie. Ce processus collectif permet d'élaborer un futur souhaité par le groupe avant de tenter de traduire ce rêve en stratégie. La création de ce « champ de narration alternatif » vise essentiellement à fabriquer de nouveaux mythes et histoires contribuant à formuler les traits d'un monde jugé soutenable.

Un autre atout de ce type de démarche est de combattre également le découragement. Le fait de présenter les situations comme catastrophiques, ou désespérées, amène les personnes à se déconnecter plutôt qu'à se rassembler pour éviter ce scénario. Le pic pétrolier présenté de façon sombre, comme cela est souvent le cas, a une tendance à réduire l'inspiration et la motivation de s'engager dans une action qui permettrait de l'éviter². C'est d'ailleurs une critique régulièrement adressée aux écologistes (Flipo, 2012), souvent perçus comme des personnes austères et souhaitant le « retour à la bougie ». La description d'un endroit avec l'ensemble des choses à faire et de beaux paysages motivera plus facilement des amis à vous accompagner que si l'on décrit l'endroit de manière négative. En acceptant la réalité des déséquilibres et qu'il en va de l'intérêt collectif de répondre aux enjeux de soutenabilité, les stratégies territoriales pourraient être acceptées plus facilement. Leur mise en œuvre serait facilitée, bien que cela ne suffise pas à provoquer les évolutions nécessaires.

Le philosophe et sociologue Jon Elster a formalisé le concept de l'adaptation des préférences, qui suppose que les individus préfèrent ce qu'ils peuvent faire à ce qui ne peuvent pas faire (Collombet, 2011). Il induit que les individus ont tendance à se contenter de ce qu'ils ont et qu'il existe une sorte de rationalité faisant que les désirs jugés impossibles sont laissés de côté³. Ainsi, le degré de motivation peut dépendre de l'espoir du succès, de la probabilité du succès et de la valeur stimulante du succès. À l'inverse, la crainte, la probabilité et la valeur démoralisante de

d'accomplissement) ou extrinsèque (prime). Le second amène l'individu à se comporter afin d'éviter des conséquences désagréables.

¹ Cet outil est également appelé l'« outil de visioning », ou l'« imaginierie » (Atlee, 2012, *Empowering public wisdom: A practical vision of citizen-led politics*). Des méthodologies dites projectives existent aussi afin d'étudier les objectifs des individus à travers ce qu'ils imaginent afin de pouvoir changer leur motivation en modifiant les rêves éveillés. David McClelland a notamment développé la méthodologie TAT (*thematic apperception test*).

² Le livre *La revanche de Gaïa* (Lovelock, 2007) présente de façon dramatique les changements en cours en soulignant que l'humanité se rapproche d'un point de non retour, avec un emballement par effets de rétroactions. Pour James Lovelock, il est urgent d'agir en réduisant drastiquement l'usage des combustibles fossiles sans quoi l'humanité devra se replier en Arctique, devenue tempérée. La présentation de ce scénario, indépendamment de sa pertinence, n'est pas très fédérateur, ni mobilisateur.

³ La position structuraliste de l'action humaine considère que tous les aspects de celle-ci peuvent s'envisager comme le résultat de deux processus de filtrage : un ensemble de contraintes structurelles qui réduit l'ensemble des actions possibles à celui des actions faisables, et, un mécanisme de sélection des actions faisables qui pourraient être réalisés. Jon Elster rejette la position structuraliste selon laquelle le premier processus réduit tellement l'ensemble des actions faisables que le second perd toute signification. Il place plutôt les contraintes structurelles au second plan et s'intéresse au deuxième processus. Il retient alors deux interprétations possibles : celle affirmant qu'une action réalisable est choisie suite à l'application involontaire de normes « traditionnelles », et, celle où le processus mobilisé est celui d'un choix délibéré et intentionnel d'une option réalisable.

L'échec peut diminuer la motivation d'un individu. Pour résumer, celui-ci aura tendance à s'engager plus facilement s'il sait qu'il a de plus grandes chances de succès.

Action et motivation sont donc liées, la motivation étant le projet d'une action non réalisée (McClelland, 1987). Elle dépend de la capacité d'un acteur à interpréter un projet à venir. Son comportement va être influencé par les anticipations de ses buts, donc de l'imagination de ce qui pourra se produire. Or, afin de pouvoir effectuer cette projection, l'évolution de l'environnement et du comportement des autres acteurs doit l'être également, ce qui est relativement complexe. Ainsi, afin d'atteindre un objectif, même individuel, une certaine confiance envers les autres est requise.

LA CONFIANCE

La confiance est une relation entre deux individus, ou plus, caractérisée par la connaissance que chacun a des principes éthiques qui vont organiser les conduites de l'autre (Duperré, 2004). En d'autres termes, la confiance est ce grâce à quoi un individu, ou une organisation, peut prévoir la régularité des conduites de l'autre, et ainsi agir plus facilement. Comme l'estime l'économiste Kenneth Arrow (1974), la confiance est une institution « invisible », dans le sens où elle va réguler les relations entre les individus¹. Ainsi, en tant que relation, la confiance n'est pas rattachée à un individu particulier. Elle ne s'active et n'évolue qu'à travers le lien social (Thuderoz et al., 1999).

À la différence de la réputation, la confiance n'est pas aliénable : la confiance se rompt si un individu décide de la retirer à un autre. Car aucune relation, marchande ou non, n'est totalement éphémère ou durable. La rupture d'un lien peut être sanctionnée tant par les autres individus que par l'intermédiaire d'institutions de régulations. Le Code Civil sanctionne l'abus de confiance par exemple. Suite à la perte de confiance, la relation entre deux individus va évoluer. Cette rupture peut délégitimer un individu, qui est alors écarté d'un groupe. La confiance, qui est en ce sens un jugement autant sur l'action des autres que sur soi-même, comporte une valeur collective. Si notre ami et un autre individu ne se font pas confiance, il y a peu de chance pour que notre degré de confiance envers ce dernier soit élevé. Les politiques espèrent avoir la confiance des électeurs, les parlementaires donnent la leur au gouvernement à travers la motion de confiance.

En revanche, la confiance relationnelle, qui s'inscrit sur le long terme, suppose une réciprocité (Thuderoz et al., 1999). C'est pourquoi la confiance, en tant que contrat implicite (Koenig et al., 1992), a une place prépondérante dans les modes d'organisation de type coopératif. Dire que l'on a confiance renvoie à un sentiment et à une disposition vis-à-vis de l'autre, envers qui nous devons nous fier. Nous nous remettons alors à son comportement ou jugement. Il s'agit d'une attitude morale de reconnaissance de l'autre (Loasby, 1999). Car un

¹ L'institution est entendue dans le sens de la définition sociologique classique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un ensemble de règles, de normes et de valeurs qui sont reconnues légitimes par les individus. Elles structurent les rapports sociaux (Thuderoz et al., 1999).

électeur peut être confiant en son élu sans que celui-ci ne le soit pour autant. Il en va de même entre un salarié et son employeur. La confiance n'est donc pas à première vue commutative.

La confiance peut aussi être déséquilibrée. C'est le cas d'une relation entre un alpiniste amateur et un guide de haute-montagne engagés dans une course d'arêtes. L'asymétrie de la confiance est liée à la capacité et à la compétence d'expertise de l'autre. Un religieux a une confiance totale dans le jugement de son dieu. L'asymétrie et la réciprocité de l'engagement sont ainsi deux éléments à la fois fondamentaux et indissociables de la confiance (Reynaud, 1998).

Une autre caractéristique de la confiance est sa spécificité. Un individu peut faire confiance à une autre personne pour une certaine action sans pour autant lui accorder de nouveau sa confiance pour une autre action. La confiance est bien spécifique à l'échange concerné. L'alpiniste amateur peut s'engager avec son guide sans pour autant avoir suffisamment confiance en ses qualités paternelles pour lui confier son enfant. Confiance et méfiance peuvent donc se côtoyer dans une relation, créant une zone de confiance partielle (Bellemare et Briand, 2004). Dans ce type d'échange, la confiance peut être plus fragile puisque, par définition, la confiance suppose un engagement de soi. L'octroi d'une confiance « partielle » peut être justement interprété comme « ne pas faire confiance », puisque l'on se protège en refusant de s'exposer aux potentiels abus de l'autre.

Il peut également y avoir une relation de dépendance, associée à chaque relation, et donc à chaque action collective, puisque celles-ci reposent sur une anticipation du comportement de l'autre. Cette dépendance est provisoire, mais bien réelle, et peut être réductible à différents degrés. La confiance envers l'État est par exemple dissociable des individus qui l'incarnent momentanément. La confiance institutionnelle ne suppose pas confiance individuelle. Cette confiance envers les institutions suppose souvent un tiers, appelé médiateur, qui garantit l'effectivité des engagements de chacun. C'est le cas d'un médecin expert entre une assurance et un accidenté, ou d'un centre d'information entre l'État et le citoyen.

Enfin, si deux individus recherchent une relation pérenne, ils doivent être conscients que la confiance s'éprouve. Des signes de confiance doivent être régulièrement envoyés à l'autre. C'est ce qu'il se passe avec le vote (organisation régulière d'élections), avec des comportements opportunistes marchands (offres promotionnelles) ou des tests de confiance de consommateurs envers les entreprises (enquêtes). Ils constituent des gages de bonne foi. Ces signes, envoyés volontairement ou non, sont nécessaires et ont pour but de montrer les efforts déployés par chacun pour atteindre l'objectif visé. Des cadeaux, des gestes désintéressés ou des degrés de jalousie raisonnables sont autant de signes qui permettent de rassurer l'autre ou de s'assurer de la confiance de l'autre. Encore une fois, ces signes, influençant le degré de confiance, sont émis tant de façon consciente qu'inconsciente, que ce soit par des sentiments ou des capitaux : un individu a confiance en lui, en les autres, envers les institutions. Il peut aussi avoir confiance en des objets, en des dispositifs techniques (corde d'escalade, freins d'un vélo, etc.), en la mémoire (un nourrisson fait confiance à sa mère pour le nourrir, puisqu'il en est ainsi depuis le début), ou envers un ensemble de règles (on donne sa parole à quelqu'un, on croit à la véracité du

diplôme affiché de notre médecin, on échange notre sang, on croît en la valeur de la monnaie, etc.).

La production d'une atmosphère de confiance est nécessaire à la circulation des informations sur les marchés, à la circulation des savoir-faire, à l'existence des services collectifs ou aux différentes formes d'aides possibles. La confiance représente par conséquent un élément incontournable de la réflexion sur l'intérêt collectif. Son analyse aide à comprendre si elle opère à travers une logique de calcul ou si au contraire, elle renvoie à une réalité sociale et collective non réductible à ces logiques de calcul d'intérêt. L'intérêt collectif se construisant et nécessitant l'implication de l'ensemble des acteurs, il s'agit de comprendre ce qui les poussent, ou les pousseront, à l'action. Dans une perspective à long terme, la confiance représente l'hypothèse d'une future conduite suffisamment solide pour être au fondement de l'action, renvoyant à l'importance de l'aimance et de la considération des contraintes sociales (sans oublier que la proximité peut être génératrice de conflits). On pourrait penser que le territoire, à travers les différentes proximités qu'il offre, est un cadre propice à l'émergence d'une atmosphère de confiance (dynamique d'acteurs afin de partager des ressources, participation des acteurs à un même processus technico-productif, engagement à plus ou moins long terme, etc.). Ce travail tente d'évaluer ces différents éléments en s'appuyant sur différentes catégories d'acteurs.

Le choix de cinq catégories d'acteurs

La compréhension des capacités, à travers la légitimité, les pouvoirs et l'engagement des acteurs, participe à la caractérisation des façons d'agir et des modes de fonctionnement au sein des groupes d'acteurs. Or, nous le verrons, les données récoltées ne permettent pas d'analyser individuellement chaque comportement et façon de penser des acteurs interpellés au cours de ce travail. Ce n'en était d'ailleurs pas l'objectif, ni celui du projet Confluent. C'est pourquoi l'analyse se situe au niveau de catégories d'acteurs, choix qui permet de distinguer malgré tout des singularités propres à un environnement, à un métier ou à un mode de vie. Ainsi, la réflexion de ce travail, appuyée par l'analyse du terrain et de la littérature, se focalise sur cinq catégories d'acteurs choisies à partir de la caractérisation des filières, et plus particulièrement du système d'approvisionnement alimentaire : Producteurs, Transformateurs, Distributeurs, Consommateurs ainsi que les acteurs de Soutien¹. Ce choix a émergé lors du déroulement des groupes de travail, décrit par la suite. Ce découpage a permis de structurer les réflexions et les pistes de réflexion dégagées par les participants afin de définir un intérêt collectif. Il permet d'analyser ces différentes pistes selon les diverses aspirations et environnements socio-économiques. Des sous-catégories seront ponctuellement utilisées lors de l'analyse pour préciser les interactions au sein des catégories d'acteurs : une coopérative fruitière a un mode d'organisation différent de celui d'une grande surface, un exploitant agricole de moyenne montagne ne rencontre pas les mêmes problématiques qu'un exploitant situé dans les plaines céréalières du nord de la France.

¹ Ces cinq catégories sont détaillées plus loin.

L'ensemble des éléments liés aux acteurs, désormais compris en tant que catégories d'acteurs, constitue le premier volet de la grille d'analyse. Les acteurs sont caractérisés dans ce travail selon leur rôle (initiateur, porteur, participant et/ou financeur du projet¹), leur influence (pouvoir, légitimité et intérêt) ainsi que leurs engagements et motivations (Tableau 3.1).

Tableau 3.1. Le premier volet de la grille d'analyse : « Acteur »

À identifier puis analyser					Apport de l'analyse
	Initiateur	Porteur	Participant	Financeur	Identification de son rôle, légitimité(s), pouvoir(s) et engagement d'un acteur, celui-ci pouvant être un acteur public, privé ou citoyen.
Producteur					
Transformateur					
Distributeur					
Consommateur					
Soutien					

L'initiateur renvoie à l'acteur à l'origine d'un fait. Cela concerne aussi bien un acteur qui énonce une idée, ou un projet, que celui qui le concrétise (réunions d'acteurs, démarches informatives, etc.). Le porteur est un acteur moteur soutenant l'initiative et qui cherche à poursuivre l'atteinte de ses objectifs. Il est en relation permanente avec l'environnement global (socio-économique, politique, culturel, naturel) en vue de coordonner au mieux le projet. Le participant à celui qui collabore et s'implique dans une action. Il peut participer à la réalisation d'une tâche opérationnelle mais également promotionnelle. Un acteur peut être participant à divers degrés. Enfin, le financeur est celui qui participe économiquement à l'action, que ce soit pour le lancement d'une initiative ou son fonctionnement.

Tous les acteurs disposent de différents degrés de légitimité, de pouvoir et d'engagements. Finalement, un acteur-clé est celui qui dispose de ces trois attributs par rapport à une démarche collective. Il permet de faire le lien entre plusieurs espaces de décision et d'action (horizontal ou vertical) (Laurent et Du Tertre, 2008).

Cette première analyse permet donc de dégager les traits caractéristiques des acteurs, et ce quels que soit les objectifs poursuivis ou le contexte dans lequel ils se trouvent. Nous avons fait le choix d'aborder la légitimité et le pouvoir d'un acteur dans le premier volet de la grille de lecture bien que ces éléments soient indissociables de l'action collective, puisque sans elle, ils n'existeraient pas. Le pouvoir et la légitimité se façonnent et participent à une relation. Ils caractérisent sa nature, sa temporalité ou bien encore ses conséquences. En revanche, ces deux éléments participent à la

¹ Ces critères sont issus de différents travaux et permettront d'évaluer le poids de chacun d'entre eux dans la construction d'une action collective (Brulot, 2009). Il existe un lien important avec le second volet de la grille de lecture.

caractérisation du rôle d'un acteur dans une action collective. Dans notre démarche de compréhension de la façon dont l'ensemble des acteurs se coordonnent autour d'un objectif commun, il nous a paru préférable de les aborder parallèlement aux motivations et à l'engagement individuel (chapitre 5). La section suivante s'intéresse désormais aux dynamiques créées au sein d'un collectif, la suivante portant sur les coordinations en lien avec son environnement extérieur.

1.2. L'ACTION COLLECTIVE

Les relations entre un ensemble d'acteurs peuvent être de type conflictuel ou coopératif, avec un maillage de possibilités multiples. Sans être pour autant litigieuse, une interaction peut-être plus ou moins bien coordonnée afin de répondre à un objectif. La seconde partie de la grille se concentre sur la façon dont les acteurs se coordonnent : quel sont les modes d'échanges impliqués ? Quelles sont les caractéristiques de l'action collective (taille du groupe, constitution, etc.) ? Comment se caractérise l'action en termes de proximités ? Quelles ressources sont mobilisées ? Une typologie d'action est définie en identifiant les règles et les normes mobilisées, l'autonomie de l'action par rapport à la sphère publique ou économique (poids des acteurs publics) ou bien encore selon le degré de proximité entre les acteurs au sein des processus décisionnels et de fonctionnement. Par la suite, l'agencéité, qui renvoie à la capacité d'un individu à agir sur son environnement, apportera des éléments de compréhension afin d'analyser les conséquences d'une action collective sur l'environnement d'un individu ou d'un territoire.

Les formes de l'action collective : publique, privée ou participative

Une action collective est une action « concertée » impliquant une « intention consciente » (Cefaï, 2007), en vue d'atteindre des fins partagées (Boudon et al., 1996). Elle est assimilée à un certain contexte temporel et spatial, qui façonne la structure sociale et les normes associées. La nature de l'action collective varie selon la formation des groupes, les intérêts des acteurs, les modes d'interaction et les sphères d'échanges¹ mobilisées. Trois formes principales d'actions collectives sont retenues : l'action collective hiérarchique, l'action collective incitative et l'action collective participative (Froger et Méral, 2002 ; Petit, 2002a ; Herbert et al., 2009). Nous tenterons d'identifier si chacune d'entre elles peut être rattachée à des modes d'interaction particuliers.

L'action collective publique, ou hiérarchique, renvoie à l'ensemble des règles mises en œuvre par l'acteur public, notamment l'État (autorisations, permis, licences, concessions etc.). L'acteur public ayant pour rôle de « susciter l'action collective » (Froger et Méral, 2002, p.14), l'action collective donne un sens à son intervention.

¹ Les sphères publique, marchande ou de réciprocité sont détaillées par la suite dans cette section.

L'action collective privée, ou incitative, regroupe les règles mises en place par les acteurs de la sphère économique, en lien avec la régulation par le marché (instruments économiques tels que les taxes, redevances, permis négociables, etc.). La régulation des ressources dépend de la coordination des actions individuelles et des différentes formes actions collectives. L'action collective privée a pris une place importante dans l'organisation de la société, supplantant même des actions revenant originellement à l'acteur public. L'approvisionnement alimentaire ou énergétique d'une ville était jusqu'à l'après-guerre un enjeu majeur et était régulée essentiellement par l'État. Aujourd'hui, celui-ci s'en est quasiment totalement éloigné, l'approvisionnement revenant aux acteurs privés.

Enfin, l'action collective participative, ou communautaire, est formée d'un ensemble de règles collectives constituées par tous les acteurs. Ces règles, pouvant dépendre de celles dictées par la sphère publique ou marchande, font suite à une évolution dans les relations entre les citoyens, les entreprises et l'État. Suite aux catastrophes de Seveso ou Three Miles Island, la demande au droit à l'information dans les années 1980 mène à la création de plusieurs commissions à l'échelle nationale. Le générateur du risque doit désormais fournir les informations aux acteurs soumis au risque identifié. L'action collective participative concerne alors essentiellement des dispositifs d'informations liés aux risques industriels et naturels. Les années 1990 marquent une avancée supplémentaire en passant du droit à l'information au droit de participation de l'ensemble des parties prenantes. Ce type d'action collective est fondé sur l'échange d'information, la négociation et les démarches volontaires et coopératives. Aujourd'hui, l'essor de la démocratie participative (débat, lois, textes, littérature) illustre l'importance que tend à prendre cette forme d'action, engendrant avec le temps des conséquences sur les modes de gouvernance d'un territoire.

Indépendamment des formes de l'action, elles disposent toutes de règles et de normes fondées sur différentes valeurs représentant l'essence même de l'action. Afin d'atteindre un objectif commun et accepté par tous, la convergence de l'ensemble des intérêts particuliers est requise. L'analyse de l'action collective, en tant que forme d'interaction sociale entre citoyens, acteurs économiques et État (à travers les institutions locales), tente d'apporter des éléments quant à la façon dont l'environnement est façonné par la structure sociale. L'acteur public a certes un rôle à jouer dans la mise en œuvre des stratégies de soutenabilité, mais l'implication des citoyens, à travers une démocratie participative, semble devoir l'accompagner. En effet, si la motivation des acteurs est liée à leur capacité d'engagement (choix des enjeux, possibilités d'action, etc.), l'efficacité des stratégies pourrait augmenter puisque les acteurs auraient une tendance plus forte à respecter des règles et des normes définies par eux-mêmes. Des objectifs sont régulièrement considérés comme « utopistes » ou « irréalistes » par les individus qui ne souhaitent ni participer aux actions, ni modifier leur mode de vie, ou qui sont tout simplement réfractaires à cette idée de soutenabilité. Pour rebondir sur les éléments participant à la motivation des acteurs, l'échange autour de retours d'expérience peut constituer un levier important afin de motiver et d'encourager les initiatives (Gilbert, 2001), et ce quelle que soit l'échelle. Nous verrons que les réseaux ont un rôle essentiel à jouer, tout comme la taille d'un collectif.

La taille de l'action

Il est question dans cette section de comprendre en quoi la taille d'un collectif, en termes de nombre de personnes impliquées ou de sa portée, influe d'une part sur la motivation d'action d'un acteur, d'autre part sur l'efficacité d'une action¹. La compréhension de la portée d'une action sur le processus décisionnel, notamment s'il existe la volonté de la reproduire, mène à trois questions principales :

- En quoi la taille d'un groupe influe sur le comportement d'un individu ?
- En quoi la taille d'un groupe, d'une initiative, influe sur les interactions et sur l'efficacité d'une action ?
- Comment des collectifs, de tailles différentes, cohabitent-ils dans un espace commun, et particulièrement quels sont les éléments favorisant la construction d'un intérêt collectif ?

Ainsi, la taille des initiatives est interrogée à deux niveaux : son influence sur le fonctionnement interne au groupe et l'atteinte des objectifs fixés par celui-ci, et, son efficacité sur la société, soit sur l'environnement global de l'action collective (quartier, territoire, pays).

Les logiques d'action collective ne sont pas réductibles à la logique de l'action individuelle (Olson, 2011). Les réunions en groupe, qui ont pour but de tendre vers un objectif commun, parviennent à différents résultats selon la taille du groupe. Le poids de chaque individu peut parfois paraître évident, comme l'illustrent les difficultés directes rencontrées lorsqu'un financeur principal quitte le collectif à un moment clé. Mais parfois, les raisons sont plus floues.

L'analyse de la relation entre la dimension d'un groupe et le comportement d'un individu est en effet complexe : chaque individu peut attribuer une valeur différente au bien collectif poursuivi par le groupe (Olson, 2011). De plus, la part du gain individuel obtenu collectivement varie selon le nombre de membres². L'économiste Mancur Olson souligne la supériorité de l'efficacité d'une action des groupes relativement petits. Des réunions où le nombre de participants est important sont souvent considérées comme moins efficaces, chacun pensant que son opinion ne pèse pas lourd dans la décision collective finale. Sauf caractères particuliers, les individus ne se donneront pas la peine d'étudier avec autant de précision une question que s'ils avaient eu à l'étudier seuls. Dans le cas de réunions publiques, visant à améliorer un bien collectif par la contribution de chacun, l'apport de chacun devient d'autant plus insignifiant que l'assistance est nombreuse. Un individu aura l'impression que ses efforts seront noyés dans la masse et que le résultat collectif sera plus ou moins identique avec ou sans sa contribution. De plus, il s'attend à recevoir sa part préétablie du gain, indépendamment des efforts fournis. C'est une des raisons pouvant expliquer pourquoi des groupes sont si souvent scindés en sous-groupes, les comités en

¹ La part financière dans une initiative sera observée mais n'est pas comprise dans cette notion de « taille ». De plus, l'efficacité d'une action sera également abordée dans le troisième volet de la grille de lecture, à travers l'influence de l'environnement sur l'effectivité d'une action.

² L'ouvrage *Logique de l'action collective* de Mancur Olson traite notamment des gains effectués selon la taille du groupe et la nature du bien collectif poursuivi. Cet auteur conclut plus spécifiquement qu'un bien collectif peut être souvent obtenu par une action volontaire et égoïste au sein d'un très petit groupe puisque les individus ne reçoivent qu'une part substantielle du gain total du fait du faible nombre de membres.

sous-comités, etc. Plusieurs travaux confirment une plus grande efficacité pour les petits collectifs (Grossman et Saurugger, 2012 ; James, 1951¹), notamment parce qu'ils limitent le phénomène du passager clandestin. La question de taille peut renvoyer à la question de la loyauté et de l'honnêteté.

En reprenant les travaux de l'économiste Albert Hirschmann (Encadré 3.7, p.200), le sociologue Guy Bajoit préfère distinguer deux formes de loyauté : la loyauté par conviction et la loyauté apparente. Cette dernière est celle pouvant « cacher la résignation, le repli, l'opportunisme ou le calcul de ceux qui ne préfèrent ne pas s'exposer » (Martinet, 2012, p.186). Cette distinction permet de différencier les membres d'un groupe, perpétuels passagers clandestins, qui savent « que les bénéfiques de l'action collective leur reviendront quoi qu'ils fassent, décident de laisser les autres prendre les risques (...). Ils ne sont ni convaincus par les finalités de l'action du groupe pour être loyaux, ni assez audacieux pour s'en aller, ni assez solidaires pour courir le risque de protester » (Bajoit, 1992, p.149). Il s'agira d'observer le respect entre les individus-acteurs en lien avec leur engagement au sein d'un collectif. Nous reviendrons également sur ce point lors de l'analyse puisque les petits groupes auraient une tendance à être plus durables (Anzieu et Martin, 2007 ; Lapassade, 1967²).

Les économies d'échelle sont souvent avancées afin de justifier une certaine homogénéisation, regroupement ou augmentation de la taille d'une entité. Il sera intéressant d'évaluer également les conséquences des déséconomies d'échelles pouvant être engendrées³. Car la centralisation et le rassemblement de plusieurs initiatives en vue d'accroître les retombées positives peut s'avérer être un mauvais choix. C'est pourquoi la mise en réseau de plusieurs initiatives, plutôt que leur regroupement, est souvent avancée.

Le lien entre la taille d'une initiative et son efficacité « externe », c'est-à-dire au sein de la société, rejoint la question des niches et de leur insertion dans la société. Les niches représentent les innovations qui émergent et se développent en marge du régime conventionnel (dans le contexte socio-technique conventionnel). Il peut s'agir de marchés de niche ou de niches technologiques qui explorent et expérimentent de nouvelles innovations, en rupture avec le régime conventionnel. Les apprentissages de ces niches (à travers leur utilisation, l'interaction avec l'environnement ou l'approfondissement de la recherche) vont soit révéler et consolider le potentiel de l'innovation, soit l'écarter.

Avec le temps, quatre cas de figure se présentent. Le premier est celui où une innovation reste à l'état de niche, ne se développe pas. Les processus d'apprentissage et les

¹ Les travaux de John James (1951) montrent que les groupes et sous-groupes d'institutions publiques et privées les plus actifs tendaient à être beaucoup plus petits que ceux non-actifs (Oslo, 2011).

² Outre l'ouvrage *La dynamique des groupes restreints* de Didier Anzieu et Jean-Yves Martin (2007), voir les travaux de Georges Lapassade (2006 [1967], *Groupes, organisations et institutions*).

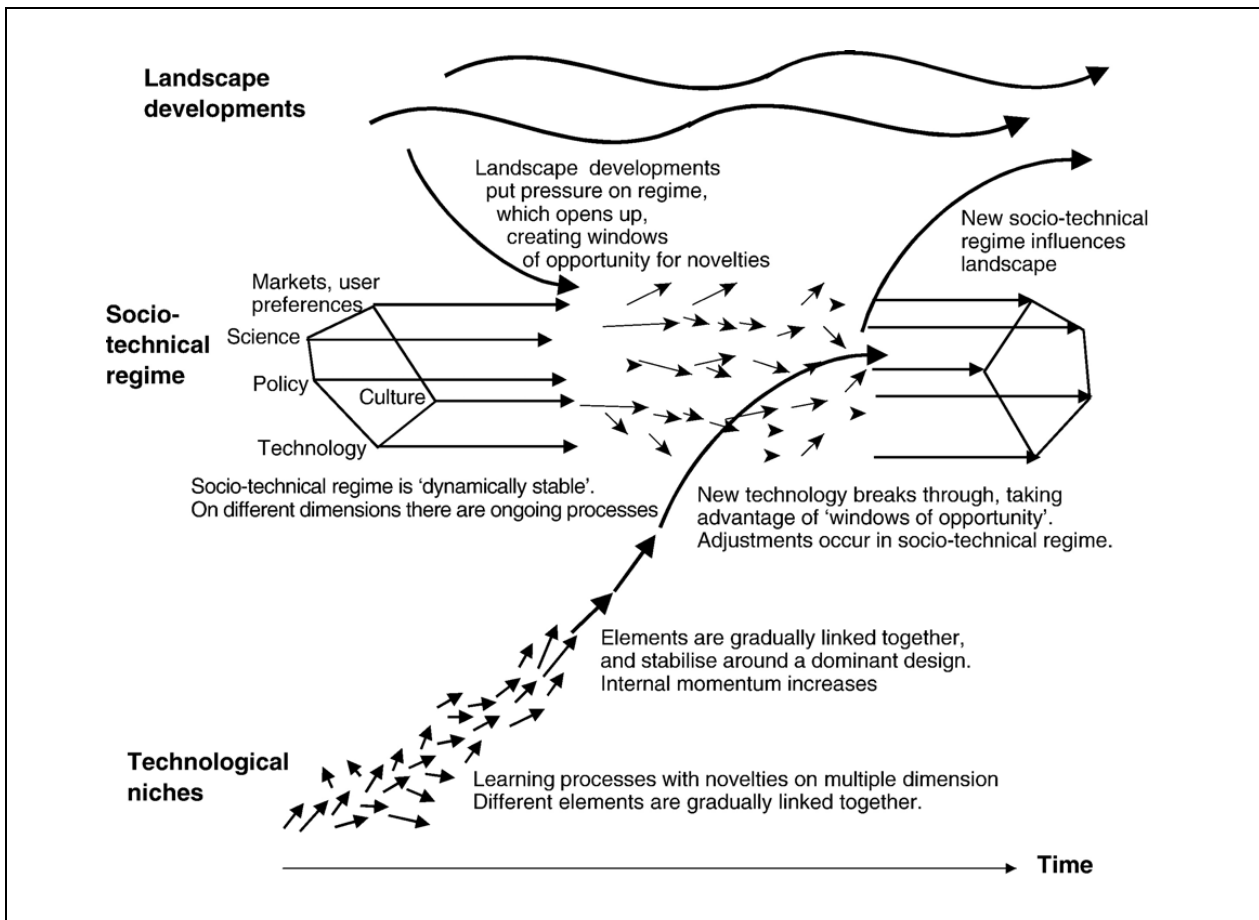
³ Prenons le cas d'une entreprise qui fait le choix d'augmenter sa production en construisant de nouveaux locaux. Il y a déséconomie d'échelle, ou un rendement d'échelle décroissant, lorsque les coûts engendrés sont supérieurs aux bénéfices reçus suite à cette décision.

mécanismes de sélection l'écartent¹. Elle n'a pas d'impact, ni sur le régime conventionnel, ni sur l'environnement global (paysage socio-technique). Il s'agit d'innovations tombées aux oubliettes ou trop en avance sur leur temps, comme le développement du premier appareil photo numérique de Kodak en 1975 (qui a revendu ses brevets alors que les ordinateurs personnels n'étaient que trop peu développés) ou le iPod à ses débuts (ses ventes ont décollé après trois ans). Le second cas renvoie à une innovation qui émerge au sein d'un régime conventionnel stable, sans exercer de pression sur l'environnement. Il s'agit des innovations accumulées en interne et qui améliorent la performance du régime sans en modifier les règles. Le troisième cas de figure est celui où une innovation de niche rejoint le régime conventionnel. Dans cette configuration, les valeurs, principes et règles sur lesquels l'initiative se reposait rejoignent ceux du régime conventionnel. La niche est alors « récupérée », et l'innovation peut apporter une solution locale à l'amélioration de la performance du régime. Enfin, le quatrième cas est celui où il existe une transformation du régime existant : soit la niche contribue à l'émergence d'un nouveau régime conventionnel par un ensemble de pressions exercées par l'environnement, soit elle influe fortement sur le régime en engendrant des variations et des mutations techniques. Le nouveau régime conventionnel émerge à partir de l'ancien en se rapprochant des principes fondateurs de la niche grâce à des ajustements et des réorientations. Des niches, pas trop éloignées du régime conventionnel, peuvent également participer à ces évolutions. L'ancienne niche, aux principes structurant le nouveau régime conventionnel, grâce à un développement suffisamment important pour avoir la capacité de remplacer l'ancien, trouve alors sa place dans l'environnement global (institutionnel, citoyen, marchand), tout en l'influençant. Ce genre de situation peut être propice à une forte concurrence et d'intenses tensions peuvent émerger entre les acteurs de l'ancien régime qui tentent de retrouver leur place, et ceux du nouveau régime.

Les travaux sur les dynamiques de transition socio-technique de Franck Geels illustrent cette idée à travers un processus de transition de quatre étapes (Dewulf et al., 2009 ; Geels et Schot, 2007). La première étape est celle où des niches apparaissent en marge du régime conventionnel. Les étapes d'émergence puis d'accélération représentent un début de stabilisation de ces niches. Celles-ci trouvent leur place dans le régime conventionnel tout en exerçant une pression sur celui-ci afin de déplacer et redéfinir ses limites et principes mobilisés. Elles peuvent aussi se contenter de l'intégrer sans chercher à en modifier les contours. Dans ce dernier cas, l'ancienne niche a perdu ses principes fondateurs. Et enfin, une étape de stabilisation avec une perte de vitesse des changements et une nouvelle dynamique. Le régime conventionnel s'ajuste, et influence à son tour l'environnement global, ou environnement socio-technique, d'une nouvelle façon (Figure 3.3).

¹ Certains travaux remettent en question la capacité des niches à garantir un apprentissage dans un espace protégé sans être influencé par le mécanisme de sélection conventionnel, soit le marché (Hommels et al., 2007, *Techno therapy or nurtured niches ? Technology studies and the evaluation of radical innovations*). Voir les travaux de Kemp et al. (1998, *Regime shifts to sustainability through processes of niche formation: the approach of strategic niche management*) pour la gestion stratégique des niches.

Figure 3.3. Le processus d'innovation représenté sous la perspective des différents niveaux
(source : Geels, 2007b)



Lorsque l'environnement socio-technique change rapidement, le régime se heurte à de nombreuses difficultés qui compliquent son processus de stabilisation, comme la perte de croyance des acteurs en leur régime. L'incertitude s'accroît du fait de la déstabilisation des règles en place. Cette incertitude est d'autant plus forte que les innovations de niches sont insuffisamment développées et stabilisées. De même, un changement rapide ouvre parfois un grand nombre d'opportunités grâce à un processus d'accumulation de niches. Lorsque ces innovations de niches apparaissent sur le marché conventionnel, le régime en place peut tenter de limiter leur importance par des actions défensives afin de privilégier des innovations issues de son régime (*sailing ship effect*).

Le niveau des niches (*niche*) se situe au niveau micro, c'est-à-dire à l'échelle où les acteurs, les technologies et les pratiques territoriales prennent place (Dewulf et al., 2009 ; Geels et Schot, 2007). L'environnement (*landscape*), situé au niveau macro, concerne les tendances structurelles, comme la globalisation, les problèmes écologiques ou bien encore des crises politiques ou économiques pour ne citer qu'eux. Il est caractérisé par de lents changements (infrastructures matérielles, structures institutionnelles ou politiques, système de valeurs, environnement naturel, etc.). Le niveau macro contribue à la formation et au développement des mécanismes de sélection des niches grâce aux différentes pressions qui orientent l'évolution de l'environnement et, donc, du contexte favorable ou non à l'émergence d'innovation. Enfin, se manifestant à un niveau méso, le régime conventionnel (*socio-technical regime*) renvoie aux normes

sociales, aux arrangements institutionnels, aux évolutions des intérêts, des règles et des systèmes de croyances qui sous-tendent les organisations, les institutions et, finalement, la société établie. Les facteurs caractérisant l'environnement guident le processus de transition sans pour autant être influencée par celui-ci (Rotmans et al., 2001). C'est à ce niveau méso que les mécanismes de sélection opèrent.

Cette logique multi-niveaux (micro, méso et macro) permet d'appréhender les changements et les innovations à la fois sur le temps long (Geels, 2002), mais aussi au cours des différentes phases du processus de transition. En effet, les trois notions de niche, régime et environnement forment une hiérarchie imbriquée, où les niches sont encadrées dans les régimes, eux-mêmes insérés dans l'environnement. Le processus de transition se produit à travers les interactions de ces différentes dynamiques qui ont lieu à des niveaux et temporalités particuliers. Ces interactions peuvent soit participer à l'accélération des innovations, soit les freiner. Elles peuvent être d'une temporalité synchronique ou a-synchronique, et de nature stabilisant ou disruptif (Geels et Schot, 2007) (Figure 3.3).

Les innovations qui ne parviennent pas à intégrer le régime conventionnel peuvent tout de même se développer en marge de celui-ci. Elles créent alors un réseau socio-technique alternatif, ayant leur propre autonomie.

Nous verrons que certaines initiatives, en rejoignant le régime conventionnel, perdent bien souvent certaines de leurs caractéristiques initiales, leur système de valeurs mobilisé ayant évolué. C'est dans un certain sens ce qu'il s'est passé avec l'agriculture biologique. Une partie de cette filière fonctionne désormais selon les fondements du modèle conventionnel dominant, s'éloignant de certains principes fondateurs (proximité, respect du sol et du travail ; etc.). Une partie de l'agriculture biologique est devenue elle aussi « intensive ». Les dérives du régime conventionnel se sont reproduites, comme les pressions exercées sur les agriculteurs par les acheteurs des plateformes de la GMS, ou bien encore des conséquences écologiques néfastes telles qu'une saturation des sols suite à une dose excessive de purin d'ortie.

Il est intéressant de comprendre si la taille des initiatives influence l'évolution des principes fondateurs de celles-ci. En quoi la taille d'une initiative peut jouer un rôle dans son évolution pour influencer le régime conventionnel ? La question se pose aujourd'hui avec des expériences qui prennent de l'ampleur et qui ont besoin de se réinterroger par rapport à leur évolution. C'est notamment le cas des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) qui connaissent un certain succès. Certaines associations dénoncent le fait que des consommateurs ou des producteurs ne « jouent plus le jeu » : les consommateurs se désengagent et viennent à l'AMAP « comme au supermarché »¹ ou des producteurs peuvent limiter la diversification des paniers en réservant une partie de leur production pour les marchés par exemple.

¹ Recueilli lors des entretiens grenoblois.

Il arrive un moment où une prise de recul est nécessaire pour une niche, pour éventuellement recadrer certains éléments afin d'éviter un glissement vers le régime conventionnel (si bien sûr cela est le souhait du collectif). Sans quoi le développement d'une initiative, bien que possible, s'éloignera de l'objectif initial pour rejoindre le régime dominant. Dans un environnement en mutation permanente, l'évaluation régulière semble donc indispensable.

Chaque action entraîne une frontière entre les acteurs impliqués et les acteurs extérieurs au collectif. La perméabilité de cette frontière va dépendre du degré d'ouverture et de respect des membres afin de tisser des liens avec l'extérieur¹. L'herméticité de certains groupes est régulièrement critiquée. Or bien souvent, l'ouverture est nécessaire, ne serait-ce que pour perdurer dans le temps (les aspirations des individus évoluent au cours de la vie). Pour le dire autrement, il s'agit de parvenir à un équilibre dynamique (Aglietta, 1991) inhérent à l'équilibre d'un régime conventionnel et qui permet de s'adapter à son environnement (chapitre 4). Un nouveau membre peut rencontrer des difficultés pour intégrer un collectif, constitué régulièrement d'un noyau dur d'acteurs. Lors des entretiens, cette difficulté d'intégration est apparue à plusieurs reprises comme un élément démotivant et limitant l'engagement au sein d'un collectif.

Un manque d'ouverture peut indiquer un manque d'intérêt et de curiosité, mais aussi une volonté d'exclure tout ce qui provient de l'extérieur. Cette fermeture a pour conséquence de réduire les échanges, que ceux-ci aient des effets négatifs comme positifs. Cette tendance, qui menée à son extrême mène à l'autarcie, crée un contexte propice aux crises (Caillé, 2009b ; Lordon, 2006). Avec le temps, alors que l'environnement global évolue, un collectif hermétique continue de fonctionner comme si celui-ci était resté identique, ou inexistant. Dès les premiers contacts avec celui-ci, et faute d'épreuves (Boltanski et Thévenot, 1991) provenant de cet environnement global, les crises peuvent être violentes.

Enfin, la prise en compte des évolutions peut également être tardive. Ainsi, les liens peuvent être forts au sein du collectif mais très faibles avec l'extérieur. Cela peut créer un décalage entre la « réalité » extérieure et celle vécue par le groupe. Les possibilités de renforcer les proximités sont alors limitées. La question est de savoir si la taille d'un groupe peut influencer sur son degré d'ouverture vers l'environnement.

Cette distinction entre l'« intérieur » et l'« extérieur » d'un collectif doit dépasser la simple question concernant le fonctionnement interne de celui-ci. Le problème de l'hermétisme d'un collectif est particulièrement important, ne serait-ce que parce qu'un collectif appartient à un ensemble d'échelles d'action et de décisions différentes. Les territoires doivent pouvoir être réceptifs autant aux discours et aux obligations émis aux niveaux supérieurs, comme ils devraient l'être par rapport à leurs aspirations et aux différents espaces qui le composent (quartier, réseau d'acteurs particulier, etc.). Les entreprises qui ne suivent généralement pas attentivement l'évolution de la réglementation, en lien avec leur production, peuvent être surprises et subir un échec commercial. La réglementation sanitaire et environnementale peut évoluer rapidement, la

¹ Le respect est entendu comme la reconnaissance des actes d'autrui. Elle se différencie de la tolérance qui, contrairement au respect, est compatible avec le mépris. Le respect se distingue de la solidarité, qui renvoie à un lien social où l'engagement et la dépendance réciproque sont présents. Un acteur peut respecter l'autre sans pour autant être solidaire.

veille doit être efficace pour ne pas produire un bien contenant une substance interdite l'année suivante (PCB, médicaments, etc.).

Le concept de proximité, né du besoin de théoriser celui-ci (Bertrand et al. 2001), permet de traiter le rapprochement ou l'éloignement entre les individus, les organisations, les activités. La réalité économique et sociale se traduit ainsi par une dimension relationnelle (Pecqueur et Zimmermann, 2004), que ce soit au sein d'un territoire, d'une organisation, mais aussi avec l'extérieur de tout système. Les processus de construction des ressources territoriales, s'appuyant sur les proximités, créent un « dedans » et un « dehors » et peuvent engendrer un processus de discrimination à l'égard des individus extérieurs au collectif. Or le degré d'ouverture est essentiel pour deux choses : pour justement ne pas être marginalisé et coupé de l'environnement global, et aussi afin d'optimiser les incontournables échanges avec l'extérieur. En effet, le risque serait de parvenir à une situation autarcique, où l'ignorance des autres, poussée à l'extrême, favoriserait des déséquilibres et des crises tant sociales qu'écologiques.

Ainsi, les proximités, de par leur nature et leur intensité, ont une influence sur le fonctionnement et le développement du territoire. Les différentes déclinaisons des proximités sont détaillées ci-dessous avant d'aborder les problématiques qui s'en dégagent dans notre contexte de recherche. Nous verrons par la suite de quelles façons celles-ci influent les interactions entre acteurs et les conséquences sur les actions qui en découlent. En quoi les proximités participent-elles, si c'est le cas, au maintien des valeurs et des principes initiaux d'une action ?

Les proximités

Pourtant censée éloigner davantage les acteurs des processus de production et décisionnels (producteurs et consommateurs, décideurs et gouvernés), la proximité est un pendant de la mondialisation, avec de nombreux échanges possibles entre des acteurs géographiquement éloignés. Déclinée spatialement ou non, elle renvoie à la capacité des acteurs à se coordonner. Elle n'est cependant pas une condition suffisante à la coordination, étant à la fois une ressource et une obligation (Pecqueur et Zimmermann, 2004). Elle constitue une contrainte car elle limite notamment l'extension des zones d'approvisionnement de certains produits, élève le prix de produits exotiques ou limite les échanges du fait de différences culturelles trop importantes. Mais elle représente aussi un potentiel de coordination puisque favorable aux rencontres, ponctuelles ou répétées.

Partant du constat que la construction des jeux d'acteurs est propice à la construction d'actions collectives (Olson, 2011¹ ; Cefai, 2007 ; Hirschman, 1970), de plus fortes proximités favorisent l'émergence d'actions volontaires et régulières, notamment par la création d'espaces d'échange. La proximité semble être bénéfique autant au collectif qu'aux individus, avec un

¹ Voir les travaux de François Chazel (1986) et d'Olivier Fillieule et Cécile Péchu (1993) pour une présentation critique de la théorie de l'engagement de Mancur Olson.

« espace collectif générateur d'avantages relatifs au profit de chacun de ses membres individuels » (Pecqueur et Zimmermann, 2004, p.25-26). Le renforcement des proximités est alors indissociable des coordinations efficaces, au sens d'atteinte de la construction d'intérêt collectif, et notamment de l'émergence et du maintien de liens coopératifs.

La mobilisation du concept de proximité¹, supplantant la vision de l'espace réduite à la notion de distance, permet de s'émanciper de l'hypothèse de l'espace homogène. Elle considère les effets de proximité dans les relations, les processus de révélation de ressources, et enfin, élargit l'analyse de l'information au-delà d'une unique réflexion par le marché (Pecqueur et Zimmermann, 2004 ; Bellet et al., 1998). La vision classique peut alors s'élargir et tendre vers une réflexion systémique et globale dans la compréhension du territoire. En effet, en devenant une des références incontournables d'analyse des dynamiques territoriales, le courant des proximités permet de les déduire de la coordination des acteurs plutôt que de les présupposer (Colletis et al., 2008). En précisant en quoi l'espace, physique et relationnel, peut intervenir dans les processus de coordination, la proximité joue un rôle important dans l'analyse économique de celui-ci (PIPAME, 2009). Elle peut favoriser la confiance entre les acteurs et accroître la capacité de chacun, notamment en ayant une plus grande connaissance des conséquences de ses actes et de ses décisions.

Trois types de proximité se dégagent :

- la proximité géographique, spatiale,
- la proximité organisationnelle, qui renvoie aux interactions entre acteurs et qui repose sur un cadre cognitif commun. Et,
- la proximité institutionnelle, proportionnelle à l'intensité des repères entre acteurs.

LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE

La proximité géographique traduit la distance spatiale entre deux entités (acteurs, institutions, centres urbains, etc.) et représente une contrainte, ou un atout, pour les acteurs qui souhaitent réaliser des actions. Elle renvoie à l'idée de « loin de » ou « près de ». Cette vision binaire peut être à la fois objectivée (temps, kilomètres, prix) mais elle est aussi toute relative. Le « loin de » n'est plus le même qu'il y a cinquante ans : l'Amérique n'est plus aussi éloignée du vieux continent depuis la mise en place de lignes commerciales. Outre les évolutions techniques permettant un certain rapprochement, la perception de l'espace varie également selon les individus, leurs conditions physiques, leurs professions, etc. Le jugement sur ce qui est « loin » reste singulier à une personne. C'est pourquoi la distance géographique est souvent pondérée par le temps et le coût de transport dans les études économiques. Une ville située à 500 kms par TGV peut être plus « proche » qu'une ville située à 100 kms mal desservie.

¹ Voir entre autres les travaux de Bernard Pecqueur, André Torre, Jean-Pierre Gilly, Claude Dupuy, Yannick Lung, Jean-Benoît Zimmermann, Gabriel Colletis ou de Bernard Zuideau.

Le rôle de la proximité géographique est particulièrement démontré dans la littérature de l'économie territoriale. Les travaux sur les systèmes de productifs locaux (SPL)¹ (Courlet et al., 2007), les systèmes industriels localisés (Colletis et al., 1990), les méso-systèmes productifs territoriaux (Gilly et Grossetti, 1993), les *clusters* ou les districts industriels (Benko et Lipietz, 1992)² montrent comment ces organisations sont fondées sur l'osmose entre une entreprise et une communauté locale. Les SPL renvoient aux phénomènes où territoire et proximité géographique ont un rôle considérable dans les relations entre acteurs économiques (Courlet et al., 2007). Les travaux historiques sur la vallée de l'Arve et sa spécificité liée au décolletage ont montré la perméabilité entre le monde industriel et l'environnement social qui l'accueille. La proximité géographique au sein des districts concourt à la production, et à l'exploitation, d'externalités favorables à l'innovation : la prédominance des rencontres directes permet la circulation du tacite (Courlet, 2008 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004). Or, comme le rappellent ces auteurs, ce mode d'interaction découle d'un construit issu d'un « apprentissage collectif à base de solidarité familiale et de cohabitation inscrite dans le temps long » (2004, p.33). Ces échanges naissent et se construisent à partir d'externalités issues de cette proximité géographique, où la réciprocité joue un rôle particulièrement important. Les relations directes (face-à-face) et les modalités de confiance informelles se forment et se reposent sur une réputation et des pratiques communes avec le temps.

Cependant, la proximité géographique ne suffit pas à ce qu'une bonne entente ait lieu entre deux acteurs ou entités. La rencontre des différents usages sur un territoire (habitation, mobilité, activités industrielles, etc.) est également source de tensions et de conflits (Mollard et Torre, 2004 ; Torre et Caron, 2002 et 2005 ; Saucier, 1992). Différents acteurs sont mis en concurrence au sein d'un même espace, d'un même collectif. Cette tension concerne souvent directement l'utilisation ou l'appropriation d'une ressource (Encadré 3.3). La proximité géographique peut donc aussi complexifier les interactions.

Encadré 3.3. Les conflits

Les conflits violents sont rares mais leurs degrés d'intensité et de durée sont variables. Les tensions entre l'urbanisation et les activités agricoles sont récurrentes dans les conflits d'aménagement, qui impliquent finalement de multiples acteurs à différentes échelles. La dissolution des communautés locales peut engendrer par exemple des conflits suite à la réorganisation des rôles et des pouvoirs. Les tensions à l'échelle locale (microconflits) impliquent des acteurs de taille et de force relativement comparables. L'espace de mobilisation se rapproche alors de celui de l'espace concerné par les tensions. La construction d'un parking mobilise plutôt les habitants du quartier. En revanche, les conflits territoriaux, voire nationaux, engagent un plus grand nombre d'acteurs avec des disparités de force plus grandes. L'espace de mobilisation s'étend dans ce cas au-delà de l'espace de conflit. La construction d'une usine d'incinération

¹ Notion empruntée à l'économie industrielle, les SPL se définissent comme « un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives au sens large du terme (entreprises industrielles, artisanales, du tourisme, de services, centre de recherches et de formation, interfaces, etc) qui entretiennent entre elles des rapports d'intensité plus ou moins forte » (Courlet et al., 2007, p.25).

² G. Becattini (1992) définit le district comme « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné ». Le terme est proche de celui de *cluster*, qui peut recouvrir une notion plus large. Par la suite, les travaux parlent de milieux innovateurs ou de *learning region* (Maillat et Kebir, 1999, *The learning region and territorial production systems* ; Morgan, 1997, *The learning region: institutions, innovation and regional renewal*).

sur une commune engendrera sûrement une mobilisation qui s'étendra à un groupe de communes, également concernées par le traitement de leurs déchets et les infrastructures annexes nécessaires. L'espace de mobilisation autour de la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes s'est élargi à l'échelle régionale puis nationale.

Trois raisons principales peuvent expliquer la multiplicité des conflits locaux et territoriaux liés à l'usage des sols : la présence d'un plus grand nombre d'associations citoyennes et militantes, la mise en concurrence entre les territoires dans un contexte de nombreuses délocalisations, et, un pouvoir plus important des collectivités publiques suite au processus de décentralisation qui a permis à celles-ci de s'opposer plus facilement à des projets concernant leur territoire (Subra, 2008).

Ces tensions sont représentatives de l'évolution de la société où les intérêts particuliers rencontrent les intérêts collectifs, sous leurs angles public ou privé. En cas de conflit, l'acteur public a pour rôle de résoudre ces affrontements, ou de mettre en place un processus d'affrontement.

La proximité géographique ne permet pas non plus à elle seule le transfert des connaissances d'un individu ou d'une organisation à une autre. Ce n'est pas parce qu'une entreprise territoriale a un certain savoir-faire sur une ressource territoriale qu'une autre entreprise du territoire l'a également. Les dynamiques territoriales ne peuvent pas uniquement émerger grâce au seul rapprochement géographique¹. Sans coordination, il est difficile de faire fonctionner un système, qu'il soit industriel ou territorial. Des similitudes et des points de rapprochement quant aux valeurs et aux principes sont nécessaires afin de parvenir à un minimum de coordination qui permettrait de faire émerger ces dynamiques collectives.

La proximité géographique permet de bâtir un espace commun. En revanche, les dynamiques collectives aboutissent à des actions lorsque des règles, des normes et des principes sont acceptées et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs (Leloup et al., 2005). Deux acteurs voisins ne partageant aucun principe vont difficilement se coordonner. Ainsi, la compréhension du processus de coordination s'accompagne également de la notion de proximité organisée.

LA PROXIMITÉ ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE

La proximité organisationnelle concerne les relations entre les acteurs au sein d'une organisation (organisation intégrée), mais aussi entre organisations (réseau de coordination formel ou informel)². Cette proximité lie les acteurs qui participent à des activités autour d'un objectif commun, quels que soient les plans concernés (techniques, industriels, financiers, publics, etc.) (Gilly et Grossetti, 1993). Ils appartiennent à un même espace de rapport, comme un groupe, un

¹ Si la proximité géographique est un élément clé du développement territorial en tant que levier pour la coordination des acteurs, il ne faut pas surestimer l'importance de cet élément géographique (Caron et Torre, 2005).

² La proximité organisationnelle se distingue de la proximité organisée, considérée comme l'expression générique des proximités organisationnelles et institutionnelles (Pecqueur, 2004). La proximité organisée concerne les liens entre acteurs en dehors de la relation géographique et fait appel aux logiques de similitude et d'appartenance (Torre, 2009b).

service, un réseau d'acteurs. La proximité organisationnelle repose sur un cadre cognitif commun qui permet de donner de la cohérence à la structure des relations entre les acteurs (Dupuy et Torre, 2004 ; Colletis, 1999). Elle permet une séparation de l'espace économique entre les acteurs et les différentes organisations et institutions de la même façon que la proximité géographique sépare les acteurs par des espaces physiques. La proximité organisationnelle résulte des interactions et, donc, de la dimension collective au sein et en dehors d'une organisation. Des interactions seront facilitées entre deux acteurs par l'appartenance à un même club ou à un même réseau associatif. La coopération y semble plus facile.

Dès lors que la proximité géographique n'a plus véritablement de statut, la proximité organisationnelle permet d'interroger d'autres proximités, comme par exemple les questions liées à la proximité technologique (connexion entre deux entités par une technologie comme Internet) ou industrielles (actifs complémentaires) (Gilly et al., 2003 ; Bellet et al., 1993). Cette proximité organisationnelle est en construction permanente, grâce à l'ajout ou à la suppression de connexions dans les réseaux. La configuration des regroupements d'acteurs est en changement permanent. Si ces changements sont lents, cela peut poser des problèmes de blocage dans les dynamiques. C'est ce qu'il se passe avec des institutions qui ont une forte inertie et qui bloquent la mise en œuvre d'initiatives pourtant porteuses, mais trop en avance sur leur temps. Une fois une loi votée, celle-ci peut être déjà obsolète. Si les changements sont trop rapides, un problème de stabilisation du système peut se poser.

La proximité organisationnelle se construit aussi sur une proximité institutionnelle, qui repose quant à elle sur l'adhésion des acteurs à des règles et des normes communes qui orientent les comportements collectifs.

La proximité institutionnelle renvoie donc à l'idée de partage de principes, de valeurs, et de normes (Buclet, 2011b ; Gilly et Perrat, 2004) et, par conséquent, de s'accorder davantage sur des objectifs communs¹. S'exprimant dans un « même espace commun de représentations, de règles d'actions et de modèles de pensée » (Kirat et Lung, 1995, p.206), cette proximité serait celle à renforcer davantage dans une démarche cherchant à mobiliser des acteurs autour d'un projet commun, comme celui de tendre vers la soutenabilité. Elle crée un noyau collectif de connaissances et de règles du jeu coordonnées qui fait que l'ensemble des membres du groupe y adhère plus aisément. La distance cognitive se réduit et les individus se reconnaissent dans des projets partagés. Un langage commun et des normes sociales identiques participent à cette proximité institutionnelle. Deux individus, qui se méconnaissent et qui sont issus d'une même diaspora, communiqueront plus aisément que si ce lien était absent. La proximité institutionnelle peut également se fonder sur le non-dit, puisque les acteurs s'appuient sur des références

¹ Un « principe » se distingue d'une « valeur », qui est posée comme ce qui est vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société. Une valeur, matérialisée par des normes, est donnée comme « un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre » (Larousse, 2013). En revanche, un principe est ce qui sert de base à un raisonnement et qui va définir le mode d'action d'un individu. Il s'agit d'une sorte de règle qui n'a pas forcément à voir avec la morale. Décider de ne pas arriver en retard ou ne pas manger de viande sont des principes. Ce qu'une personne estime bon n'a pas forcément à voir avec le bien ou le mal. L'honnêteté ou l'humanité sont en revanche des valeurs qui constituent une morale pour les individus, qui peuvent par la suite juger leurs actes.

similaires. En guidant en quelque sorte les comportements des acteurs, elle participe à une régularité et une stabilisation socio-économique.

La proximité institutionnelle sous-tend la création d'institutions. Les organisations, c'est-à-dire les groupes d'acteurs partageant un but commun, adhèrent aux institutions, qui sont un ensemble de règles formelles ou informelles (North, 1991). Ils s'y rattachent pour des raisons autant normatives que cognitives ou matérielles. Les institutions représentent ainsi des opportunités pour les organisations. L'économiste Douglas North considère les institutions comme une « base essentielle dans l'ordonnement des relations sociales ainsi que dans la résolution des litiges qui s'y font jour » (Didry et Vincensini, 2010, p.214). C'est ce qui fait dire que la proximité institutionnelle influe sur la mise en compatibilité des différents modes d'interaction entre les acteurs (Colletis, 1999).

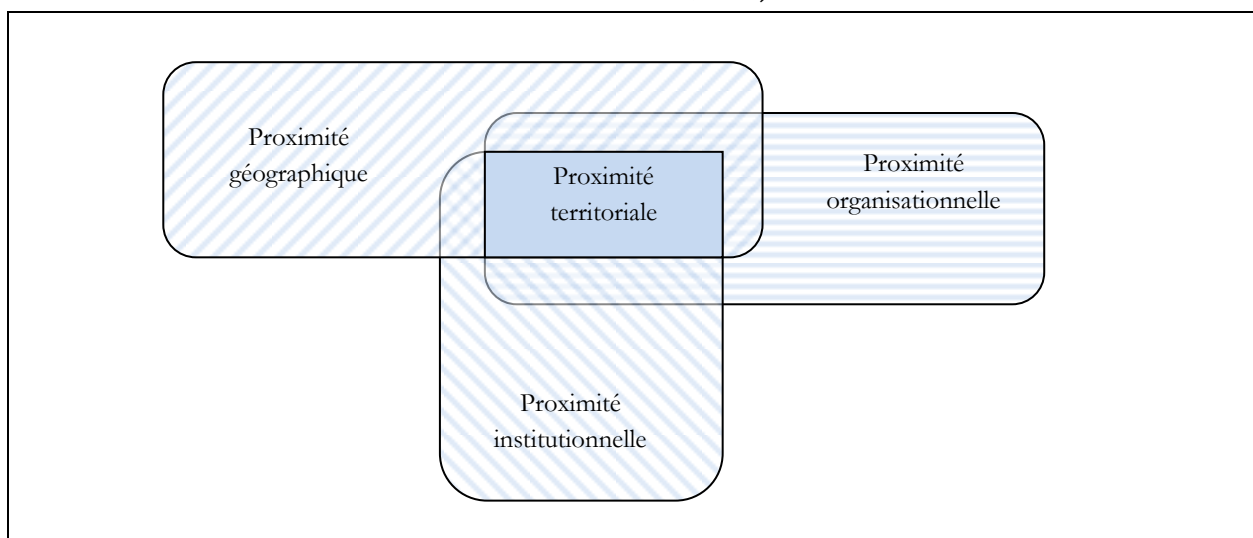
La proximité institutionnelle régule donc les interactions entre les acteurs mais peuvent aussi freiner l'émergence d'arrangements collectifs, notamment par un phénomène de fermeture (Boschma, 2005). En effet, selon cet auteur, des clivages ou un manque de flexibilité limitent le renouvellement des pratiques. L'accès à l'information, favorable à une meilleure maîtrise de l'environnement global, se trouve limitée par le renfermement d'un groupe, ou d'un réseau, sur lui-même (Granovetter, 2006). Un fort encastré social engendre ainsi l'exclusion (Torre et Zuideau, 2007).

De la même façon que pour la proximité géographique, les proximités organisationnelle et institutionnelle ne sont ni forcément bonnes ni mauvaises. Ce sont bien les relations entre les acteurs qui vont donner un sens bénéfique au fait d'entretenir une relation de proximité. Malgré une proximité organisationnelle, un partenariat entre deux entreprises peut être autant bénéfique (mutualisation) que néfaste (substitution d'un savoir faire). De la même façon que deux organisations mafieuses ont de fortes similitudes, les proximités organisationnelles (forte connectivité de réseaux) et institutionnelles (règles communautaires) n'impliquent pas forcément une action collective positive.

LA PROXIMITE TERRITORIALE

Les trois proximités ne peuvent être séparées, ni être appréhendées de façon indépendante. L'évolution de la société et la multiplication des connexions impliquent un fort rapprochement entre deux lieux ou entités, entraînant la création des réseaux. De ce constat émerge la notion de proximité territoriale (Torre et Beuret, 2012). Celle-ci permet de prendre en compte les combinaisons de ces trois proximités, qui a donné lieu, entre autres, à des territoires de type cluster (Torre, 2006). L'interface des différentes proximités permet, selon ces auteurs, l'émergence et la construction des processus de gouvernance des territoires.

Encadré 3.4. L'articulation des trois proximités donnant lieu à la proximité territoriale (inspiré de Torre et Beuret, 2012)



Les interactions sont en perpétuel mouvement, les différentes logiques se renouvellent en permanence, influencées par les dynamiques à l'origine des relations. Outre la nature des proximités impliquées, l'intentionnalité des acteurs participe à la caractérisation d'une relation et d'une action. En distinguant les interactions à caractère intentionnel et non intentionnel, une frontière peut être établie entre les actions qui relèvent du jeu d'acteur, et de sa dynamique de construction, de celles qui dépendent de conditions techniques ou liées à la distance. Ces deux dimensions, organisationnelle et spatiale, d'une interaction peuvent être liées puisque des externalités subies, comme une contamination ou les retombées d'une ressource territoriale porteuse, sont issues d'une période où l'action avait été intentionnelle. La section suivante a pour objectif de présenter l'ensemble des caractéristiques des modes d'interaction.

Les modes d'interaction

Tout d'abord, une interaction peut être une simple rencontre, sans échange, ni conséquence notable. L'interaction entre deux individus qui se croisent dans la rue ne semblent pas, à priori, déboucher sur un effet marquant. À l'inverse, une interaction peut être intense sans forcément être positive. Une guerre engendre des interactions intenses mais aux effets dramatiques. Ainsi, les acteurs peuvent se côtoyer sans pour autant se coordonner (simple interaction).

En revanche, une interaction coordonnée implique un accord sur différents points, et ce sans forcément partager d'objectifs. Lorsqu'un individu achète du pain, son interaction avec le boulanger est coordonnée par le marché. Une certaine quantité de monnaie est échangée contre une baguette. Il existe ainsi un objectif commun (échange du pain), sans pour autant que les profits soient partagés.

Enfin, l'ensemble des acteurs peut se coordonner afin de parvenir à un objectif commun tout en partageant équitablement les bénéfices des actions. C'est ce qui renvoie à la coopération. Une boulangerie coopérative peut réinvestir le bénéfice de la vente de pain entre l'ensemble des acteurs de la chaîne, ou le consommateur peut aussi « troquer » son pain contre une aide ou un échange matériel par exemple.

Nous considérons cette distinction selon ces trois modes d'interaction qui nous semble appropriée pour notre recherche. Il existe cependant d'autres répartitions des formes d'interaction, comme celle de l'harmonisation des intérêts (Encadré 3.5).

Encadré 3.5. Les quatre formes de la théorie de l'action collective

Alain Caillé souligne le fait que les théories de l'action individuelle peuvent s'appliquer à un sujet collectif, en parlant de « coordination » ou d' « harmonisation des intérêts » comme le disait l'historien de l'utilitarisme Élie Halévy. Ce dernier en distingue trois :

- L' « harmonisation naturelle des intérêts » est la coordination par le contrat, le marché (achat et vente), par le dialogue ouvert.

- Cependant, certains individus ne peuvent s'entendre « naturellement » sur leurs différents intérêts. C'est pourquoi l' « harmonisation artificielle des intérêts » doit prévaloir afin de se coordonner. Étant dans le registre de l'obligation, un médiateur vient jouer un rôle afin d'y veiller, comme par exemple un représentant de l'intérêt collectif.

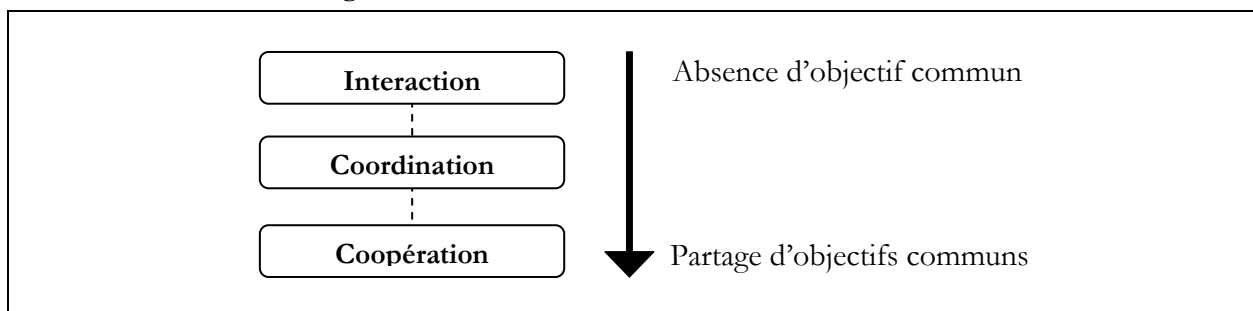
- Enfin, l' « harmonisation spontanée des intérêts » renvoie à une forme de coordination fondée sur la sympathie et l'empathie, alors primordiales à tout lien social, avec une place importante pour le don. Elle peut renvoyer à la « théorie des sentiments moraux » d'Adam Smith (Caillé, 2009b).

Alain Caillé ajoute une quatrième forme de coordination aux trois formes d'Élie Halévy : l' « harmonisation spontanée des intérêts ». Celle-ci renvoie à la liberté et à la spontanéité d'une action, où l'enthousiasme et la passion guident la coordination. C'est le cas des sectes ou de certains clubs de supporters : la passion est prépondérante jusqu'à parvenir au comble de l'émotion.

L'INTERACTION, LA COORDINATION ET LA COOPERATION

Trois modes d'interaction sont considérés dans ce travail : l'interaction, la coordination et la coopération, avec chacun des degrés différents d'objectifs communs (Figure 3.4).

Figure 3.4. Les trois modes d'interaction considérés



Deux types de modes d'interaction sont possibles : horizontal ou vertical (Montmayeul et Llory, 1991). Il s'agit certes de se coordonner au sein d'une même échelle d'action mais également de lier le niveau où les décisions sont prises avec celui concerné par ces dernières.

La coopération renvoie à une coordination entre acteurs afin de réaliser, volontairement, un objectif commun tout en s'assurant d'une répartition jugée équitable des bénéfices, ou des pertes. Pour prendre un exemple récent de coopération, le contrat de performance énergétique (CPE) tente de répartir les coûts et les bénéfices liés à l'efficacité énergétique entre un maître d'ouvrage et un opérateur. Autre exemple, le système des AMAP permet de répartir les risques entre un producteur et un consommateur. Liés à un projet commun, les relations sont fondées sur la confiance, l'intercompréhension, l'interdépendance, mais également l'obligation. Une action dite coopérative s'appuie sur un système de valeurs, de principes et de normes qui, pour l'intérêt de tous, doit être respecté. L'ensemble des liens, souvent non formalisés du fait de l'importante part de confiance les guidant, sont dotés d'une certaine stabilité. Ceux-ci ne sont pas donnés mais résultent d'un processus de construction de la part des acteurs dans un environnement institutionnel mais aussi subjectif. Ainsi, l'environnement ou les contraintes extérieures peuvent y participer mais nullement les construire. L'initiative et l'engagement des acteurs sont essentiels dans cette construction coopérative. La volonté d'action renvoie à l'intentionnalité de mener une action, avec sa face consciente et inconsciente, mais aussi à la formation d'une volonté collective. Ainsi, outre la nature de l'environnement, l'organisation au sein d'un groupe va dépendre de la mobilisation, de l'engagement, voire du dévouement (qui peut aller jusqu'au sacrifice dans certains cas). Elle émane de modalités essentiellement idéologiques, comme c'est le cas dans de nombreuses entreprises (culture d'entreprise). À l'inverse, dans le cas d'une coopération, la notion de « sens » prend toute son importance : l'ensemble des actions est censé être directement lié au projet partagé. Les liens de coopération sollicitent des actions individuelles en vue de faire avancer le collectif. La coopération vise justement à coordonner les différentes tâches de façon efficace. Des liens unificateurs et pertinents sont alors recherchés. Ainsi la coopération, avec ses dimensions principales (objectif commun, construction volontaire), mène à la notion de collectif tel que nous l'employons dans ce travail, c'est-à-dire à un groupe d'acteurs cherchant à construire une stratégie, une action, en vue de satisfaire une volonté collective. Chaque valeur, principe et motivation d'action d'un acteur sont rattachées à différentes sphères d'échange. Chaque sphère renvoie à un régime qui caractérise une interaction à travers la nature des échanges.

LES SPHERES MARCHANDE, ETATIQUE ET DE RECIPROCITE

Les modes d'interactions peuvent être caractérisés selon diverses motivations individuelles et collectives. Le rattachement des motivations aux sphères d'échange s'effectue notamment en s'appuyant sur le « triangle de Kolm » (Van Parijs, 1991), qui caractérise « un régime économique en fonction de l'importance des modes d'interaction en son sein » (Buclet, 2011b, p.69). Selon l'économiste Serge-Christophe Kolm (1984), toute société peut être caractérisée en

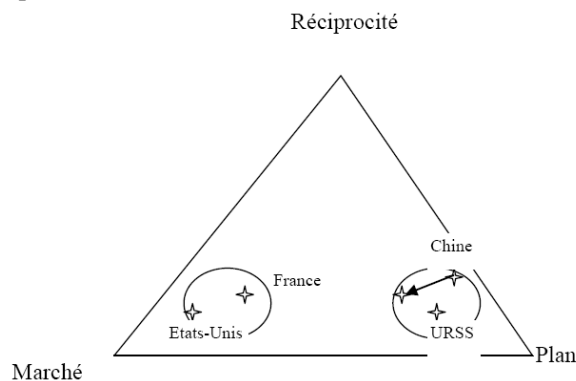
mesurant l'importance relative de chacune des trois sphères d'échange d'un régime économique que sont le marché, l'État et la réciprocité (Encadré 3.6)¹.

À partir de cette évaluation, les modes d'interaction peuvent être caractérisés selon les systèmes de valeurs, les principes et les normes rattachés aux différentes sphères. Cette connaissance participera à l'évaluation de l'influence des motivations d'action sur les processus de coordination.

Encadré 3.6. Les sphères marchande, étatique et autonome

Le triangle de Kolm

Le triangle de Kolm, repris par la suite dans les travaux de Philippe Van Parijs, permet de localiser l'ensemble des sociétés existantes et imaginables sur un triangle équilatéral. Les pointes du triangle représentent les cas purs, soient des sociétés qui seraient intégralement marchandes, étatisées ou autonomes. Les côtés du triangle correspondent à des régimes où il manque la sphère du sommet opposé (Kolm, 1984). En représentant différents pays par l'intermédiaire de ce triangle, Jean-Christophe Kolm, inspiré des travaux de Karl Polanyi, a par exemple situé l'URSS comme proche de l'État pur, les États-Unis se rapprochant du marché pur.



Source : Kolm, 1984, p.72

Peu de sociétés semblent avoir un fonctionnement reposant sur une sphère unique. Les systèmes complexes, telle qu'une société, reposent sur l'imbrication de ces composantes et ont des modes de fonctionnement, émergeant de différentes motivations, à divers degrés. La société occidentale semble aujourd'hui complètement polarisée par le marché. En reprenant les observations de Karl Polanyi et Serge-Christophe Kolm, le sociologue Anthony Giddens (1990) souligne que cette société de marché, qui vise à éliminer tout autre type de mécanisme d'échange entre acteurs, est loin d'être la norme. Elle serait au contraire une spécificité historique d'une société issue de la révolution industrielle. D'autres modes de fonctionnement des sociétés existent. Ainsi, cette approche par la classification des modes d'interactions selon leur sphère d'appartenance, permet de considérer les activités autonomes (réciprocité), délaissées par un mode de pensée se limitant à arbitrer les activités selon un système marchand et / ou étatique (redistribution). L'économie de la fonctionnalité cherche par exemple à faire évoluer la polarisation du régime actuel vers la sphère autonome, pourtant relativement présente pour bon nombre de citoyens (notamment à l'échelle d'un quartier ou d'une association). Cette part de réciprocité est en effet à l'origine d'un « ciment social » fondamental, constituant alors une source de richesse sous-estimée en économie classique (Rahnema, 2003), au contraire considérée par les anthropologues comme fondatrice de nombreux modes de fonctionnement (travaux de Marcel Mauss).

¹ La méthodologie de mesure nous importe peu ici.

Le don

Les travaux de Jacques Godbout (1992) et d'Alain Caillé (2000 et 2012), entre autres, tentent de comprendre pourquoi tant de choses circulent encore dans nos sociétés en passant par le don. La société occidentale a mis en place plusieurs mécanismes afin de faciliter ces circulations : le marché ou les services publics ont pour objectif de faciliter cette tâche par exemple. Les discussions actuelles sur le renforcement de l'intervention de l'acteur public, et les conséquences du passage d'un fonctionnement à travers la redistribution étatique vers celui par le marché, réinterrogent ces deux mécanismes essentiels de notre société. Quoi qu'il en soit, ces discussions restent centrées sur ces deux pôles que sont l'État et le marché. Le don semble sous estimé. Hormis des travaux relativement récents ou exhumés après une période d'oubli (Polanyi, 2008 ; Caillé, 2000 ; Godbout et al., 1992) son étude était jusqu'à présent relativement réservée à l'anthropologie ou à la psychologie lorsque le don est considéré comme un phénomène individuel (Godbout, 2013). Son étude en tant que système alternatif¹ de circulation des choses entre acteurs tente de comprendre davantage les sphères marchande et étatique en partant des fondements du don (et non pas de comprendre le don à partir des principes du marché ou de la redistribution). Car le don est effectivement omniprésent dans les relations entre individus, particulièrement dans les relations primaires comme les liens de parenté ou les relations amicales.

Jacques Godbout (2013) identifie trois circuits du don : l'aide et les services², les cadeaux et l'hospitalité. Chacun a des conséquences différentes sur les interactions. Le don, à la différence de l'échange, implique que l'on ne peut rien demander en échange de celui-ci. Le « Dictionnaire de sociologie » définit la différence entre le don et l'échange par l'aspect juridique : « c'est le juridique qui permet de distinguer les deux phénomènes : le droit d'exiger une contrepartie caractérise l'échange et manque dans le don. Donner, c'est donc se priver du droit de réclamer quelque chose en retour » (1999, p.68). Cependant, la notion de contre-don permet d'exprimer le processus qui « oblige » celui qui reçoit à donner en retour. Marcel Mauss, pour qui le don est essentiel à toute société humaine, distingue trois phases dans le don : celle de l'obligation de donner, de l'obligation de recevoir et aussi l'obligation de rendre. Ainsi, un don, en créant du lien social, est également agoniste. Nous reviendrons sur les différentes formes et conséquences du don dans la seconde partie du travail.

Enfin, l'étude du don permet de sortir de la matrice « non-relationnelle » qui étudie de façon séparée les liens sociaux et la circulation des choses³. Elle permet d'analyser les liens affectifs et les biens matériels au sein d'un même modèle et d'obliger à faire ce lien entre ces deux aspects habituellement cantonnés d'une part à l'économie, et d'autre part à la sociologie (Godbout, 2013).

¹ Nous employons le terme alternatif puisque l'étude du phénomène du don tel que nous l'abordons est relativement récente en sciences sociales. Mais il est bien sûr ancien, voire constituait le mode de fonctionnement conventionnel dans de nombreuses sociétés. Comme le rappelle Karl Polanyi, les trois formes « d'intégration » (la réciprocité, la redistribution et le marché) sont présents dans tous les régimes, mais avec une prédominance d'une des sphères. Dans de nombreuses sociétés qu'il appelle primitives, la réciprocité régit l'économie grâce à des structures symétriquement ordonnées, ce qui est caractéristique de la réciprocité. Ce fonctionnement est notamment possible de par la primauté de structures ordonnées par des groupes de parentés.

² Ce circuit est régi principalement par les principes suivant : le besoin de celui qui reçoit sans idée de retour ; la capacité, la compétence, la disponibilité de celui qui donne ; la réputation ; la liberté (Godbout, 2013).

³ Jacques Godbout (2013) renvoie vers les travaux de Mark Granovetter (1985, *Economic Action and Social Structure. The Problem of Embeddedness*) et ceux d'Ivo Colozzi et Andrea Bassi (1995, *Una solidarietà efficiente*).

Chacune des trois sphères (marchande, étatique et autonome) est dominée par des principes différents, qui vont influencer la façon dont les biens et les services vont circuler à l'intérieur de chaque sphère. Le principe de l'équivalence et la recherche d'utilité (profit) dominent les échanges dans la sphère marchande, l'autorité et le droit sont les principes dominants des échanges dans la sphère étatique qui recherche l'égalité et la justice, et enfin, les principes du don et de la dette sont les principes dominants dans la sphère autonome. Mais comme le souligne Jacques Godbout, cette distinction entre les principes d'équivalence, d'égalité ou de dette ne veut pas dire qu'ils soient absents dans les sphères où ils ne sont pas dominants. L'ensemble des principes sont présents dans toutes les sphères mais y jouent un rôle différent. Lorsqu'un principe est dominant, celui-ci sert de norme de référence pour les acteurs qui vont juger leurs comportements et leurs échanges selon celle-ci dans une sphère donnée.

Cette approche par la classification des modes d'interactions selon leur sphère d'échange permet de considérer les activités autonomes (réciprocité), délaissées par un mode de pensée se limitant à arbitrer entre les activités marchandes et étatiques (redistribution) (Rahnema, 2003 ; Van Parijs, 1991). Par la suite, cette approche nous permettra d'établir une typologie des modes d'interactions de plusieurs initiatives considérées comme innovantes en termes de partenariats et d'évaluer l'émergence ou le renforcement de comportements compatibles avec les enjeux de soutenabilité. C'est avec l'objectif d'identifier des partenariats hybrides et innovants répondant à ces enjeux que des groupes de travail ont été constitués. La réflexion préalable autour des types de comportements et de motivations permettra de dégager des pistes à mettre en avant afin d'y parvenir.

La caractérisation de la typologie d'une action, présentée dans cette section, a pour objectif de mettre en avant les blocages et les leviers pour la construction d'un intérêt collectif (Tableau 3.2). Elle a été notamment utilisée afin de préparer le terrain et a permis par la suite d'évaluer chaque critère.

Tableau 3.2. Le second volet de la grille d'analyse : « Action collective »

Paramètres à analyser	Caractéristiques	Apport de l'analyse
Mode d'interaction	Interaction, coordination, coopération	Identification de la typologie de l'action et du type d'intérêts mobilisateurs.
Sphère d'appartenance	Sphère marchande, de réciprocité, de redistribution	Identification du degré de réciprocité, du poids de l'action publique et du marché. Identification du degré d'autonomie.
Taille	Nombre de personnes ou d'entité, périmètre de l'action et de ses retombées ¹	Caractérisation de l'action collective en termes d'efficacité de coordination et de portée de l'action.
Proximité	Proximité géographique, organisationnelle, institutionnelle	Identification du degré de proximité.

¹ L'évaluation des retombées d'une action sera complétée par le troisième volet « environnement » de la grille de lecture.

La légitimité et le pouvoir d'un acteur interviennent également dans l'évaluation des critères de ce second volet de la grille de lecture. En effet, ils participent grandement à la nature des interactions entre les acteurs et peuvent avoir une grande influence sur le succès d'une initiative. La présence d'un acteur charismatique paraît notamment un élément essentiel pour lancer une expérience et se faire connaître.

Ainsi, la caractérisation des motivations individuelles (premier volet de la grille) a été pensée afin de comprendre leur poids au sein d'un collectif. La question des modes d'interaction est abordée ici en pensant aux relations constitutives d'un groupe et à l'origine de l'action collective. Mais ces interactions internes ont également une influence sur les liens entretenus par ce groupe avec l'extérieur, c'est-à-dire avec d'autres initiatives, avec le territoire et d'autres parties du monde. C'est la raison pour laquelle la grille de lecture comprend un troisième volet « environnement ».

1.3. L'ENVIRONNEMENT

La troisième partie de la grille concerne le poids de l'environnement sur l'efficacité d'une action, ainsi que sa mise en réseau avec d'autres collectifs, comme avec d'autres territoires : quelle influence le contexte a-t-il sur le renforcement des proximités et l'accroissement des capacités ? En quoi peut-il influencer sur l'autonomie du territoire et une dynamique territoriale soutenable ?

L'arène politique, définie précédemment comme le cadre où l'action se produit, influe sur les règles et les normes en vigueur. Les capacités sont directement influencées, en même temps que le degré de certaines proximités : les déplacements peuvent être limités sous un régime autoritaire ou l'engagement des citoyens peut être plus important grâce à des outils institutionnels favorisant la démocratie participative.

Un renforcement des proximités accroît la maîtrise des acteurs sur les différents processus décisionnels, informationnels ou techniques. Cela signifie que dans la recherche de dynamiques adaptées afin de répondre aux différents enjeux, davantage de maîtrise de l'environnement favorise la définition et la mise en œuvre d'une stratégie désirée¹. La démocratie participative prétend favoriser ce renforcement des proximités à travers son processus qui nécessite davantage d'espaces d'écoute et de parole (la « voix » d'Albert Hirschmann ; Encadré

¹ Christian Du Tertre (2009) souligne le rôle stratégique joué par les territoires infranationaux pour le développement des activités de services et de l'immatériel. Il considère les territoires comme des lieux incontournables pour une régulation tenant compte des enjeux de soutenabilité fondé sur les dynamiques servicielles et immatérielles notamment. Dans ce contexte, il montre en quoi les entreprises sont dépendantes de leur environnement externe et tout particulièrement sur un plan territorial.

3.7), impliquant de fait de plus nombreuses interactions¹. Un des objectifs de la compréhension de l'environnement global est d'identifier les leviers qui permettraient de fissurer le système expert, ce qui aboutirait en effet à l'ouverture du champ de l'action à l'ensemble des acteurs. Outre l'identification des flux d'échanges, l'objectif est de s'assurer du bien fondé de ceux-ci (par rapport aux enjeux), en limitant certes les conflits², et en favorisant bien-sûr les interactions porteuses et permettant la convergence des différentes aspirations.

Encadré 3.7. Les trois stratégies

Face à une situation de stress, comme par exemple une agression, le biologiste Henri Laborit (1976) parvient à la conclusion qu'un individu dispose seulement de trois choix : combattre (affronter son adversaire), ne rien faire (subir les coups de son agresseur), ou fuir. Le socioéconomiste Albert Hirschmann est parvenu à la même conclusion en s'intéressant aux stratégies des salariés ou des consommateurs insatisfaits. Mécontents, ceux-ci peuvent soit partir (*exit*), soit protester (*voice*), soit se soumettre (*loyalty*). Si un dessert est devenu trop sucré au goût du consommateur, celui-ci peut changer de marque. Les consommateurs insatisfaits peuvent également le faire savoir à l'entreprise (de façon individuelle ou collective), que ce soit dans le cas de monopole (comme la SNCF) ou bien pour des biens durables (comme une voiture). Peu de consommateurs venant d'acquérir une voiture se ruent effectivement chez le concurrent sous prétexte que celle-ci ne fonctionne pas très bien. Albert Hirschmann souligne que le mélange de ces différentes façons de lutter contre la défaillance d'une entreprise peut être efficace pour les consommateurs insatisfaits. En effet, les membres d'une association ou d'un parti politique sont souvent bien attachés à leur organisation : ils sont loyaux (*loyalty*) et préfèrent rester fidèles malgré leurs frustrations. C'est pourquoi, du moins dans un premier temps, ils préfèrent protester (*voice*) plutôt que de partir (*exit*). La sortie devient même une menace qui va renforcer le pouvoir de la « voix ».

La « voix » constitue alors un élément complémentaire des autres façons de caractériser une interaction : elle est nécessaire à la « sortie » (*exit*) et à la « loyauté » (*loyalty*) (Hirschmann, 1995). Cette possibilité de comprendre comment s'exerce la voix permet d'évaluer les interactions et les changements en tenant compte des façons inégales dont chaque individu se connecte avec les autres et son environnement. Tout le monde n'a pas la même aisance, ni la même capacité à prendre la parole. Cette inégalité influe sur le processus d'accaparement des opportunités, même si la répartition des gains peut être équitable. Si une équipe d'architectes remporte un contrat grâce à un acteur du groupe qui est un très bon négociateur, l'ensemble des autres membres reçoivent les bénéfices du fait d'avoir remporté le contrat.

La mobilisation théorique de ces trois stratégies permet une richesse d'interprétation. Les travaux d'Albert Hirschmann ont d'ailleurs eu un fort écho chez les économistes mais également chez les politologues et les sociologues. En revanche, la réduction à un arbitrage coût/avantage des critères « être loyal » et « protester » ne permet pas de considérer le rôle des valeurs, des principes, des croyances et des affects dans l'engagement. C'est pourquoi nous mobiliserons ces principes en n'omettant pas de les lier aux capacités et aux motivations d'action et d'engagement.

¹ Les capacités et l'agencité des acteurs dépendent en partie de leur capacité à mobiliser la coopération et le consentement des autres. Par conséquent, leur liberté d'agencité dépend de leur capacité à s'exprimer et d'exercer leur « voix » dans une interaction (De Herdt et Bastiaensen, 2009).

² Les conflits peuvent être positifs s'ils sont gérés efficacement, c'est-à-dire en débouchant sur des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties.

De nombreux besoins territoriaux sont satisfaits par des filières aterritoriales. L'analyse du contexte économique, largement lié à celui du politique et du social, permet de considérer l'environnement global du territoire en lien avec le reste du monde. Voyons comment s'enchevêtrent les différentes logiques autour et sur le territoire.

D'une logique sectorialisée à une logique systémique pour répondre aux besoins

Les besoins d'un territoire sont satisfaits à travers différentes filières, localisées ou provenant de l'autre bout du globe. Ces filières peuvent être distinguées de trois façons : elles sont territorialisées (l'ensemble du système d'approvisionnement se situe sur le territoire), territorialisées mais dans une autre partie du monde¹, ou bien encore aterritoriales, c'est-à-dire finalement globalisées et produisant des ressources dites génériques. Le contexte actuel fait qu'il existe un fort enchevêtrement entre ces différentes logiques, engendrant un maillage propre à un territoire. Ce travail tente de comprendre comment ces différentes configurations influent sur les stratégies de développement d'un territoire et en quoi les capacités sont touchées par celles-ci. L'approche filière est présentée à travers le système d'approvisionnement alimentaire, puisque ce travail s'appuie empiriquement sur celui-ci.

L'APPROCHE FILIERE

En parlant de la filière alimentaire, l'approche filière (*commodity system*) englobe « tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs comme l'ensemble des agents permettant au produit agricole de passer de la production à la consommation. Elle concerne enfin toutes les « institutions » telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits » (Goldberg, 1968 dans Rastoin et Ghersi, 2010)². Cette définition a été reprise par la suite et confortée par l'approche systémique. Le remplacement d'« associations de commerce » par « associations professionnelles et associations de consommateurs » par Jean-Louis Rastoin et Gérard Ghersi (2010) permet de considérer l'ensemble des acteurs de la filière.

¹ Ce qui renvoie à l'importation d'un produit territorial. Une filière peut également être considérée comme extraterritoriale lorsque l'ensemble des opérations d'une filière ne concerne pas un territoire. Bien qu'idéalement, si un produit arrive sur un territoire, ce dernier y est d'une façon ou d'une autre attaché, ne serait-ce que par les externalités environnementales issues du procédé.

² La « filière » peut être définie comme étant l'ensemble des acteurs et des processus participant à l'élaboration et à la distribution d'un produit. L'approche par filière peut être descendante, allant de la matière première au produit fini, ou bien ascendante en partant d'un marché pertinent (Rastoin et Ghersi, 2010). La filière se distingue du « secteur », qui concerne un ensemble d'activité de production de même nature. Pour plus de précision sur le concept de filière, voir les travaux des précurseurs Ray Allan Goldberg (1968, *Agribusiness Coordination: a systems approach to the wheat, soybean, and Florida orange economies*) et ceux menés avec John Herbert Davis (1957, *A concept of agribusiness*).

L'approche par filière est ainsi caractérisée par l'ensemble des acteurs et des opérations, mais aussi par la circulation des flux qu'elle engendre. Elle nous permet d'appréhender les « mécanismes d'ajustement des flux des facteurs et des produits tout au long de la filière et à son stade final » (Malassis et Gherzi, 1996). Le consommateur est alors envisagé comme partie prenante d'une filière et permet de considérer la demande dans les pistes d'actions pertinentes en termes de pilotage et d'orientation des filières.

Enfin, l'économiste et spécialiste de l'analyse des filières agroalimentaires des fruits et légumes, Jean-Claude Montigaud (1992), perçoit une filière comme un ensemble d'activités imbriquées et liées par les produits, et qui a pour finalité la satisfaction du consommateur. Selon lui, une filière est composée de plusieurs niveaux reliés par des mécanismes et des institutions lui permettant de coordonner le tout. Certaines de ces opérations¹, plus puissantes que d'autres, constituent des « centres de commandes », centres dont nous verrons qu'ils concentrent de nombreux pouvoirs en lien avec les acteurs-clés. Les boucles de rétroaction, qui permettent le fonctionnement et l'adaptation de la filière, naissent et aboutissent dans ces centres.

L'approche par filière complète ainsi la compréhension du système territorial en considérant les liens avec l'environnement extérieur. Yves Morvan (1991) indique quatre rôles majeurs à l'emploi de la notion de filière, qu'il considère comme une succession de transactions aboutissant à la mise à disposition d'un bien au consommateur final :

- un outil de description et d'analyse technique et économique (particularisme de la structure et du fonctionnement du système),
- une modalité de découpage du système productif afin d'analyser sa dynamique,
- un instrument d'élaboration de stratégies des firmes, et,
- un instrument de politique industrielle (amélioration de l'efficacité des relations constitutives aux filières).

Ainsi la notion de filière permet de considérer trois points essentiels pour notre approche systémique :

- une succession d'opérations pouvant être découpées et détaillées sur plusieurs niveaux,
- des interrelations et des échanges effectuées entre les opérations permettant d'établir des liens entre l'ensemble de ces opérations et à tous les niveaux de la filière, et enfin,
- un ensemble d'actions et de décisions mené par les institutions connexes (structures de soutien) et par les acteurs territoriaux afin d'assurer une cohérence avec leur politique et stratégie de développement.

¹ Nommées « fonctions » par Jean-Claude Montigaud (1992, *Filières et firmes agroalimentaires : le cas des fruits et légumes transformés*).

L'approche par besoins territoriaux favorise une meilleure visibilité du rôle des différents acteurs. Cependant, le manque de visibilité lié au décalage temporel existant entre la prise de conscience d'une nécessité d'agir et le temps et de mise en œuvre d'action, constitue un frein. Elle favorise donc la compréhension des modes d'interaction propices à la construction collective du territoire. Elle est particulièrement utile afin d'étudier et de préciser les relations existantes entre l'ensemble des opérations afin de positionner leurs stratégies par rapport à la diversité des circuits de production, d'approvisionnement et de distribution existants.

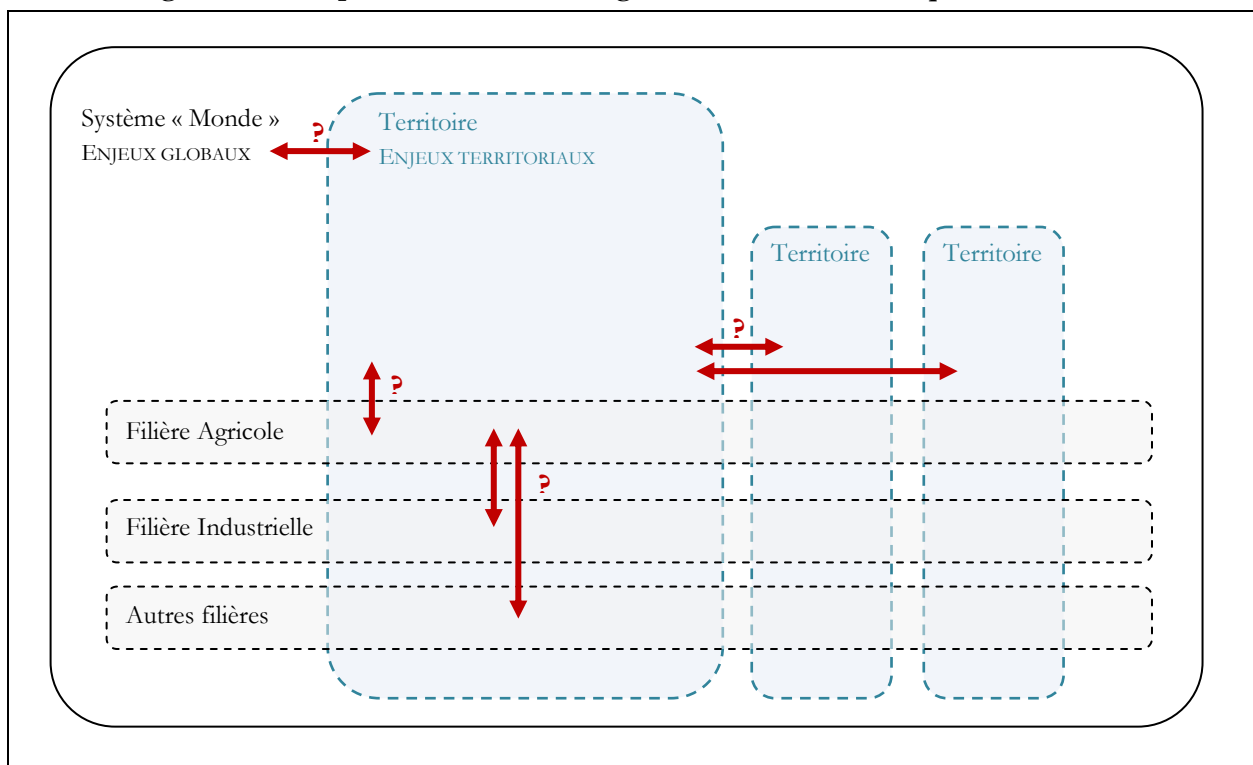
Les difficultés auxquelles se heurte l'approche à travers les besoins territoriaux concernent la collecte des données (manque d'information dû à l'opacité des filières, telles que la grande distribution dans le cas alimentaire) et la représentation qui a été faite de la filière par les acteurs mobilisés lors du terrain (identification des acteurs, des opérations et des flux). Nous verrons à travers le travail mené sur les territoires partenaires que les visions et les modes de fonctionnement sectoriels des institutions vont à l'encontre du regard systémique avancé par l'approche par besoins territoriaux.

Cette approche, élargie à l'ensemble des systèmes concernés, permet de dégager les différentes logiques d'action, qui renvoient à des cultures particulières. Le maillage entre l'environnement globalisé et le territoire semble réellement propre à ce dernier.

LES DEGRES DE TERRITORIALISATION DES FILIERES

Idéalement, il s'agirait de comprendre les échanges actuels entre les filières et un territoire afin d'évaluer les modes d'interaction pressentis comme favorables aux enjeux territoriaux et de soutenabilité (Figure 3.5). L'analyse de terrain a visé à comprendre la façon dont les logiques des filières aterritoriales se manifestent sur le territoire : de quelle façon un territoire se nourrit-il ? Comment les produits génériques sont-ils implantés sur le territoire et quels besoins satisfont-ils ? Pourraient-ils être substitués par des produits territoriaux ? Quelles en seraient les conséquences ?

Figure 3.5. La représentation du maillage entre filières économiques et territoires



C'est pourquoi l'analyse porte en partie sur l'existence, ou l'absence, d'interactions entre les acteurs des filières et du territoire, ainsi que sur le type d'actions qui en découlent. Les acteurs territoriaux peuvent agir sur le territoire tout en répondant à une logique aterritoriale. Un producteur de blé, destiné au marché international, a des impacts sur son territoire, même s'il ne cherche pas à se positionner par rapport aux enjeux territoriaux. Quelles seraient les conséquences d'un éventuel rapprochement entre les acteurs territoriaux et aterritoriaux dans la réponse aux enjeux territoriaux et globaux ?

Les relations (en termes d'actions, d'échanges et d'effets) entre territoires de proximités sont interrogées de la même façon que celles avec les autres parties du monde où les échanges directs sont inexistantes (externalités et flux indirects). Car dans un contexte économique et socioculturel mondialisé, comment s'enchevêtrent les logiques territoriales et celles des filières aterritoriales, chacune faisant partie partiellement de l'autre ?

Une partie des filières ignore totalement le territoire alors que d'autres s'en alimentent, voire s'enrichissent mutuellement. L'émergence et l'intensification des processus de territorialisation sont considérées par certains acteurs comme des conséquences des phénomènes englobants de la mondialisation. « Fait social total » (Mauss, 2007) s'imposant à tous (Bauman, 1999), la mondialisation bouscule ainsi les frontières des territoires dont certains pensaient s'être libérés. Les repères ont été déplacés et élargis. L'usage du temps constitue un des exemples les plus marquants de cette évolution. L'époque actuelle est celle de l'accélération, où les

évolutions techniques et les rythmes de vie sont détemporalisés¹. Cette accélération généralisée marque les filières et leurs modes de fonctionnement. Les produits sont en perpétuel renouvellement et le tout jetable se développe. Les filières peuvent avoir de forts impacts écologiques et sociaux sur les territoires, sans pour autant que ces derniers puissent agir afin d'y remédier. Les biens de grande consommation, tels que les produits électroniques, sont issus de filières mondialisées et aterritoriales. Les produits génériques découlent d'un processus de production où les proximités entre les acteurs de la chaîne et les usagers sont faibles. Il en va de même pour des produits alimentaires dont la distance moyenne parcourue entre son lieu de production et l'assiette du consommateur oscille en moyenne entre 2'400 et 4'800 km en 2010, soit 25 % de plus qu'en 1980. Et cette distance ne cesse de s'allonger : la distance parcourue par les produits alimentaires a augmenté de 50 % en 20 ans au Royaume-Uni². L'autonomie des consommateurs se trouve extrêmement réduite face à l'opacité des processus. L'éloignement entre les acteurs en bout de chaîne d'une filière est renforcé par les centres de décisions qui sont souvent aterritoriaux. Ce manque de visibilité complexifie la conciliation des différentes logiques de développement avec l'ensemble des contraintes physiques et sociétales du territoire.

L'évolution des frontières territoriales engendre aujourd'hui des effets de restructurations hétérogènes en matière de comportements d'acteurs et de fonctionnement des sous-systèmes, et ce quelle que soit l'échelle. Les circuits de distribution des fruits et légumes n'ont pas les mêmes caractéristiques que l'on se situe dans les départements de l'Aube, en Haute-Garonne ou en Isère, les circuits de proximité étant beaucoup plus développés dans ces deux derniers départements que dans l'Aube. Les disparités entre les caractéristiques du sol, du climat, des produits cultivés, des structures économiques, agricoles et industrielles de la région ou bien encore des habitudes d'approvisionnement, d'achat et de consommation l'expliquent partiellement³. Les impacts de la filière entière sont différents selon les interrelations des acteurs, les tissus économiques ou encore les lieux géographiques.

Ajouté à la perméabilité plus ou moins forte des filières, de nombreuses politiques et stratégies sont pensées selon une logique très sectorielle. Or ces filières peuvent répondre à un même besoin. Prenons l'exemple du besoin de développer un certain type de culture agricole, le chanvre, afin de soutenir une politique de développement dans l'Aube et la Champagne-Ardenne. Après avoir connu son apogée au milieu du 19^{ème} siècle, l'émergence du coton, des fibres synthétiques et l'arrivée de la marine à moteur ont engendré une diminution extrêmement importante de la production de chanvre dans la région. Afin de remettre au goût du jour cette plante historiquement cultivée dans cette zone, la région et le département ont dû mobiliser un grand nombre d'acteurs rattachés à diverses filières. Ce sont effectivement des acteurs issus de l'agriculture, de la recherche, du commerce, de l'industrie ou encore du milieu politique qui ont été mobilisés afin de redynamiser la filière, et particulièrement la Chanvrière de l'Aube. Cette activité n'aurait pu voir le jour et être dynamique comme elle l'est aujourd'hui sans de nombreux échanges croisés entre filières.

¹ Voir l'ouvrage d'Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps* (2010).

² Données issues de *Le guide du locavore pour mieux consommer local* (Novel, 2010).

³ Ce que nous avons pu voir lors des groupes de travail.

L'approche territoriale, focalisée sur les réponses aux besoins, favorise une approche systémique, où le décloisonnement des actions encourage le développement d'une politique globale. Un territoire est traversé par de nombreux besoins exprimés par ses occupants qui, pour y répondre, font appel à diverses filières. Une approche en termes de système, interagissant avec diverses filières à la fois internes et externes à celui-ci, est privilégiée ici. Prenons l'exemple inverse en se plaçant dans une approche par filière. Une politique de développement de la production de légumes biologiques pourrait émaner indépendamment de la filière « agricole » afin de réorganiser celle-ci, de la filière « éducation » afin de faire découvrir de nouveaux goûts aux élèves ou comprendre les conséquences écologiques des différents modes de production, de la filière « santé » afin d'évaluer le bénéfice d'un changement alimentaire sur la population, ou de la filière en charge de l'urbanisme afin de préserver des terres agricoles. Dans cette configuration, chaque filière engendrerait des actions répondant à leurs propres intérêts, indépendamment des conséquences sur les autres filières.

En revanche, dans le cas d'une approche par besoin (approche systémique), l'ensemble de ces actions répondrait à une demande émanant d'un besoin territorial, en considérant les intérêts de l'ensemble des filières impliquées. Cette analyse du système territorial, à travers la réponse aux besoins, permet ainsi d'observer le maillage économique du territoire à travers les filières, et donc de l'environnement dans lequel le territoire s'insère et se construit. Elle permet d'évaluer son éventuel caractère structurant dans la planification territoriale. En effet, l'ancrage territorial d'une filière peut être interprété comme étant une tentative d'adaptation du territoire aux évolutions globales. La manifestation des logiques de filière au niveau territorial constituent finalement une mosaïque de logique d'actions collectives, qu'elles soient citoyennes, publiques, privées ou hybrides.

Cette réflexion en termes de besoins territoriaux permet de territorialiser notre réflexion et de tenir compte, idéalement, du rôle de l'environnement dans la manifestation des filières mondialisées sur les logiques territoriales : comment et sous quelles formes ces logiques s'expriment-elles sur un territoire ? Par quels modes d'interaction ? Comment sont-elles appréhendées et acquises par les acteurs territoriaux ? Quel est le poids des décisions des acteurs territoriaux et des acteurs de ces filières ? Il s'agit de comprendre en quoi la structure de l'appareil productif a des conséquences sur la dynamique et l'évolution de la trajectoire territoriale. Les aspirations de l'ensemble des acteurs impliqués doivent être connues de tous afin de rendre cohérente la finalité et les actions d'une filière avec l'orientation de la dynamique territoriale. En d'autres termes, cette approche permet une meilleure compréhension des échanges avec d'autres territoires, ainsi que des interrelations d'échelles en vue de mettre en place des stratégies territoriales tenant compte de l'intérêt global.

En prenant le tournant territorial de l'économie mondiale (Pecqueur, 2006), le développement s'ancre désormais dans des systèmes de production localisés (SPL, SYAL, etc.), où l'espace devient un support actif. L'ouverture des marchés à la concurrence a forcé les territoires à s'affirmer afin de trouver leur place et à élaborer des stratégies afin d'être « compétitif » sous peine

de « disparaître »¹. Le cadre de la soutenabilité imposé, c'est du moins la posture initiale de ce travail, l'apport des territoires est nécessaire. Or ceux-ci sont déjà concentrés sur leur développement en mettant en œuvre des stratégies d'innovation ou de spécification tout en répondant aux obligations provenant des échelles décisionnelles supérieures. Le bien-être des autres territoires est par conséquent bien souvent un objectif de second ordre pour des territoires, ceux-ci étant préoccupés par leur propre développement².

La nécessaire transmission d'informations (entre filières et territoires) implique une structuration et une coordination adaptées pour répondre à un besoin territorial. Sans quoi, les proximités se retrouvent affaiblies par le manque de visibilité dans la chaîne d'acteurs, ne permettant pas une vision suffisamment globale du territoire pour pouvoir définir une stratégie adaptée. Les mesures prises pour un bouclage des cycles ne peuvent être satisfaisantes si seulement une partie des activités est concernée par exemple. Cet éloignement (manque de proximité) limite les capacités des acteurs territoriaux, engendre une déconnexion des actions avec l'objectif de soutenabilité et renforce ainsi les inégalités.

La connaissance de l'environnement dans sa globalité paraît alors indispensable pour parvenir à nos fins et en quoi il influe sur les actions collectives. C'est pourquoi les contextes politiques, naturels et sociaux sont des critères d'analyse utilisés afin d'identifier les possibles en vue de renforcer les proximités entre les acteurs et les territoires (Tableau 3.3).

Tableau 3.3. Le troisième volet de la grille d'analyse : « Environnement »

Contexte à analyser	Caractéristiques	Apport de l'analyse
Politique et gouvernance	Enjeux et objectifs des politiques (publiques ou privées) menées sur le territoire et ceux liés avec celui-ci	Déroulement et caractérisation des stratégies territoriales ainsi que des logiques d'actions territoriales. Cette identification est illustrée par le système d'approvisionnement alimentaire. Identification des capacités d'engagement des différents acteurs.
Social et relationnel	Enjeux du bien-être	Évaluation du bien-être des acteurs sur l'ensemble du territoire et dans le monde. Évaluation du niveau de confiance et de la qualité relationnelle entre l'ensemble des acteurs (échanges d'informations).
Naturel	Enjeux écologiques	Évaluation de l'équilibre entre les besoins et les ressources. Recherche de limitation des problèmes écologiques sur le territoire et ailleurs, dont la fermeture des cycles.
Ensemble des contextes	Ensemble des enjeux précédents (politiques, sociaux et naturels)	Influence des évolutions de l'environnement sur la conservation des valeurs initialement défendues et promues par une action collective.

¹ Voir à ce sujet l'ouvrage de Michel Lussault (2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*).

² Afin de concilier les deux enjeux, compatibles mais aux logiques conflictuelles (développement du territoire et soutenabilité), les territoires peuvent s'appuyer sur les ressources territoriales comme outils de différenciation. Outre les bénéfices socio-économiques, les ressources territoriales représentent un potentiel intéressant en termes de réduction d'impacts écologiques, ne serait-ce que parce qu'ils sont visibles par les acteurs-consommateurs territoriaux. Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce travail.

La grille de lecture finale regroupe l'ensemble des paramètres décrits dans cette section (Tableau 3.4). Les données récoltées concernant les acteurs, les actions collectives ainsi que leurs environnements sont ainsi croisés et constituent un ensemble cohérent pour notre recherche, comme tente de le montrer la section suivante.

Tableau 3.4. La grille de lecture

ACTEUR	Nature	Producteur, transformateur, distributeur, consommateur, de soutien
	Rôle	Initiateur, porteur/coordonateur, participant, financeur
ACTION COLLECTIVE	Mode d'interaction	Interaction, coordination, coopération
	Sphère d'appartenance	Sphère marchande, de réciprocité, de redistribution
	Taille	Nombre de personnes ou d'entités, périmètre d'action ou de retombées
	Proximité	Proximité géographique, organisationnelle, institutionnelle
ENVIRONNEMENT	Politique et gouvernance	Enjeux et objectifs des politiques menées
	Social	Enjeux du bien-être
	Naturel	Enjeux écologiques

À travers cette grille de lecture, le travail vise à évaluer les leviers et les freins à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial répondant aux enjeux de soutenabilité. La section suivante présente la démarche et la méthodologie suivie et construite pour ce travail et celui de Confluent.

2. LA METHODOLOGIE

La méthodologie découle, en partie, du contexte institutionnel dans lequel s'est déroulée la thèse, c'est-à-dire dans le cadre d'un projet financé par le programme « Villes Durables » de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), projet intitulé Confluent¹. Le choix dans ce projet de travailler avec des collectivités a impliqué de s'adapter aux exigences qui découlent de ce type de partenariat, particulièrement en termes de méthodes de travail (organisationnelles et thématiques). Il a également fallu composer avec des temporalités différentes de celles d'un travail de recherche. Cette section présente les modalités de ce partenariat avant de se concentrer sur la problématique spécifique à ce travail de thèse, ainsi que les hypothèses et outils mobilisés pour tenter d'y répondre. La présentation du terrain d'étude concerne les territoires partenaires, le système d'approvisionnement alimentaire étudié ainsi que la méthodologie mobilisée afin de dégager et traiter nos questionnements.

2.1. LE CONTEXTE DE LA THESE

Le projet ANR Confluent, débuté en janvier 2009 pour une durée de quatre ans, regroupait trois équipes de recherches, coordonnées par le laboratoire Géographie-Cités² et associé aux laboratoires Sisyphe³ et l'équipe CREIDD de l'ICD⁴. Les objectifs du projet et son déroulement ont grandement influencé le travail de thèse dans la constitution du terrain et la méthodologie employée.

Le projet Confluent

Le programme Villes Durables vise à éclairer les décisions publiques et à produire des outils permettant aux villes de mieux intégrer les exigences du développement soutenable. Le projet Confluent s'insère dans ce programme en s'appuyant sur un double constat qui est celui de la méconnaissance de l'impact des villes en matière de flux consommés et rejetés⁵, mais aussi que

¹ CONnaissances des FLux Urbains, EmpreinTEs environnementales et gouvernance durable.

² Initialement, le projet était rattaché au laboratoire Théorie des Mutations Urbaines (LTMU), département de l'UMR Architecture, Urbanisme, Sociétés (AUS), Université Paris 8. Le projet fut par la suite rattaché au Laboratoire Géographie-Cités, UMR 8504 CNRS et Universités Paris 1 et 7.

³ Structure et Fonctionnement des Systèmes Hydriques Continentaux (SISYPHE), UMR 7619 CNRS et Université Pierre et Marie Curie.

⁴ Centre de Recherche et d'Études Interdisciplinaires sur le Développement Durable (CREIDD), équipe de l'ICD (Institut Charles Delaunay), UMR STMR 6279 CNRS et Université de technologie de Troyes (UTT).

⁵ Plusieurs travaux montrent l'influence des villes sur l'accélération des problèmes écologiques et les difficultés à tendre vers la soutenabilité (Rees et Wackernagel, 1996).

les méthodologies permettant de mieux les caractériser font encore défaut. C'est pourquoi l'objectif de Confluent est double. Il s'agit de :

- parvenir à une meilleure caractérisation des métabolismes urbains et territoriaux, c'est-à-dire à la circulation des flux de matières et d'énergie (directs et indirects) au sein d'un espace, et,
- contribuer à la réflexion sur la gouvernance des flux, notamment par l'identification et la caractérisation des modes d'interaction facilitant la mise en œuvre collective de stratégies favorables à la réduction de l'impact du territoire sur l'environnement naturel et socio-économique actuel ou lors d'innovations potentielles.

Deux approches ont été mobilisées par l'équipe de recherche Confluent afin de traiter l'ensemble des informations obtenues lors de la réalisation du terrain et de répondre aux thématiques interrogées : une qualitative (modes d'interaction et jeux d'acteurs) et une quantitative (flux physiques et de matières).

Ce travail de thèse s'attache à la réflexion sur le premier aspect, c'est-à-dire sur l'élaboration de projets de territoire co-construits entre leurs différents acteurs en vue de réduire l'intensité des flux physiques directs et indirects qui les sous-tendent, et d'encourager, lorsque cela s'avère pertinent, des échanges immatériels favorables à la société, socio-économiquement et écologiquement (Laurent, 2013)¹. Les modes d'interaction favorisant de bonnes pratiques en matière de politiques publiques, ou citoyennes, seront évalués selon les spécificités de l'environnement.

L'étude quantitative fournit quant à elle des informations précieuses pour l'initiation de réflexions afin d'élaborer les stratégies (le bilan matière constitue une sorte de photographie des flux liés à un territoire à un moment donné), puis, idéalement, viendrait évaluer l'efficacité de ces propositions d'actions à partir d'un bilan matière actualisé. Ce travail quantitatif a été réalisé par les deux autres équipes du projet Confluent.

Le choix des collectivités partenaires

Le choix de travailler avec les collectivités territoriales découle principalement de deux raisons. Tout d'abord, l'important travail de collecte des données, afin d'établir les bilans matières des territoires partenaires, nécessite une coopération fondamentale entre les acteurs publics et privés implantés sur ceux-ci : services des collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, et plus généralement l'ensemble des acteurs pouvant jouer un rôle dans la collecte des données et la mise en œuvre de futures actions d'amélioration. Les collectivités territoriales représentaient donc des acteurs incontournables pour le bon déroulement du projet.

¹ Plusieurs auteurs soulignent l'absence de preuves afin de montrer la supériorité écologique des ventes fonctionnelles par rapport aux modèles traditionnels (Boughnim et Yannou, 2006). Tim Jackson affirme même que le découplage absolu, c'est-à-dire le modèle qui verrait la croissance du PIB augmenter alors que les conséquences environnementales stagneraient ou reculeraient, est une dangereuse illusion (Jackson, 2010).

De plus, l'objectif étant de réduire in fine les consommations de matières et d'énergie nécessaires afin de répondre aux besoins des territoires, un partenariat avec les acteurs publics était en ce sens fondamental. Ils ont en effet un rôle prépondérant dans l'importation des ressources (énergétiques, matériaux de construction, produits alimentaires pour la restauration collective notamment, etc.), mais aussi dans les exportations de biens ou de rejets vers les autres territoires, et donc la biosphère (émissions liquides, gazeuses ou solides). Enfin, les collectivités ont un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nouvelles politiques et, nous le verrons, dans le droit à l'expérimentation.

Le choix des territoires partenaires a été effectué en amont du travail de thèse, dans le cadre de l'élaboration du projet Confluent et en accord avec les trois équipes de recherche impliquées. Ils ont été recherchés parmi les collectivités territoriales où la coopération entre acteurs publics et privés était susceptible d'être forte, tant sur la recherche de données, essentielles pour l'établissement des bilans matières, que dans la mise en œuvre concrète d'actions futures de réduction de la consommation d'énergie et de matières¹. Troyes et Toulouse sont finalement les deux collectivités ayant présenté leur intérêt de participation à cette réflexion, faisant des départements de l'Aube et de la Haute-Garonne les cas d'étude principaux².

Comme nous le verrons, le déroulement du terrain sur ces deux territoires partenaires n'a pas répondu aux objectifs initiaux, entraînant des répercussions sur la pertinence qualitative et quantitative des données disponibles pour ce présent travail. C'est la raison pour laquelle les deux territoires d'étude Confluent ont été complétés par des expériences annexes, ainsi que par de nombreux retours d'expériences issus de la littérature décrit ci-dessous.

2.2.L'ARTICULATION DU METABOLISME TERRITORIAL ET DES QUESTIONS SOCIETALES A LA CROISEE DE TROIS THEORIES

L'écologie territoriale, en s'appuyant sur la théorie des écosystèmes, est « l'analyse des consommations d'énergie et de matières d'un territoire donné et de leur circulation au sein de celui-ci » (Barles, 2011a). Elle décrit, analyse, voire transforme le métabolisme des territoires à partir de l'étude des processus naturels et sociaux. En se plaçant dans ce cadre, le travail de Confluent a tenté de proposer des études davantage localisées (bassins de vie, territoires, centres urbains) afin de comprendre plus finement les origines des consommations. Préalable à toute démarche d'écologie industrielle et territoriale, nous avons vu que la caractérisation du

¹ L'ensemble des informations relatives au montage du projet est décrit dans l'appel à projet Confluent ainsi que dans le rapport final destiné à l'ANR. Le projet Confluent n'avait pas pour objectif de mettre en œuvre des mesures concrètes. En revanche, le fait que des collectivités soient prêtes à le faire à la suite du projet a été recherché.

² L'Aube a notamment été choisie pour la proximité géographique initiale avec l'équipe du CREIDD, avant un déménagement à Grenoble en juillet 2010. Et le dynamique terrain lillois, initialement prévu, a été écarté suite à des difficultés politiques après un an de négociations avec les différents acteurs.

métabolisme territorial permet de connaître, partiellement, le fonctionnement d'un territoire en termes de flux.

Le métabolisme territorial est mobilisé ici en tant qu'outil permettant d'identifier et de quantifier les flux physiques (flux de matières et d'énergie) d'un système donné (une ville, un territoire, une zone industrielle, une filière, etc.). Les bilans matières proposés permettent alors de connaître quantitativement les flux entrants, produits, stockés et sortants d'un système, territorial dans notre cas. La connaissance de l'origine et de la destination de ces flux fournit de précieuses informations afin d'identifier les relations entre les territoires et leurs liens de dépendances, permettant un nouveau regard sur le régime conventionnel dominant (Buclet, 2011a).

Les groupes de travail ont montré que la connaissance des bilans matières de leur territoire permet d'initier des espaces d'échange. Malgré cela, cette connaissance issue du métabolisme territorial reste une vision purement quantitative et soumise aux aléas liés à l'obtention des données et des estimations. Bien qu'aujourd'hui le champ de l'écologie territoriale tente d'y remédier (Barles, 2010b), une lacune de cette démarche de métabolisme est l'omission, ou la faible considération, des questions sociétales. Or, celles-ci complèteraient non seulement la compréhension du fonctionnement du territoire, mais serait même nécessaire si l'on souhaite garantir un bien-être pour tous tel que défini précédemment. La considération des libertés et des capacités des individus à mener la vie qu'ils souhaitent permet d'avoir une vision plus précise quant à la pertinence de la gouvernance des flux. Disposer d'un territoire équilibré en termes de flux physiques (productions relativement territorialisées avec peu d'externalités), n'indique en rien que les habitants y sont heureux. C'est pourquoi il s'agit de relier une étude de métabolisme territorial aux questions de société. Sans quoi, des aberrations, frustrations ou dysfonctionnement surviendraient dans l'analyse et la mise en œuvre de stratégies de développement.

Partant du constat de la nécessité de répondre aux enjeux de soutenabilité, ce travail se concentre sur la manière dont une étude de métabolisme territorial peut être menée afin de répondre au mieux aux enjeux de soutenabilité, et de n'omettre qu'un minimum de critères d'interaction¹.

Voyons la construction de la recherche à partir de la problématique et des hypothèses.

La problématique

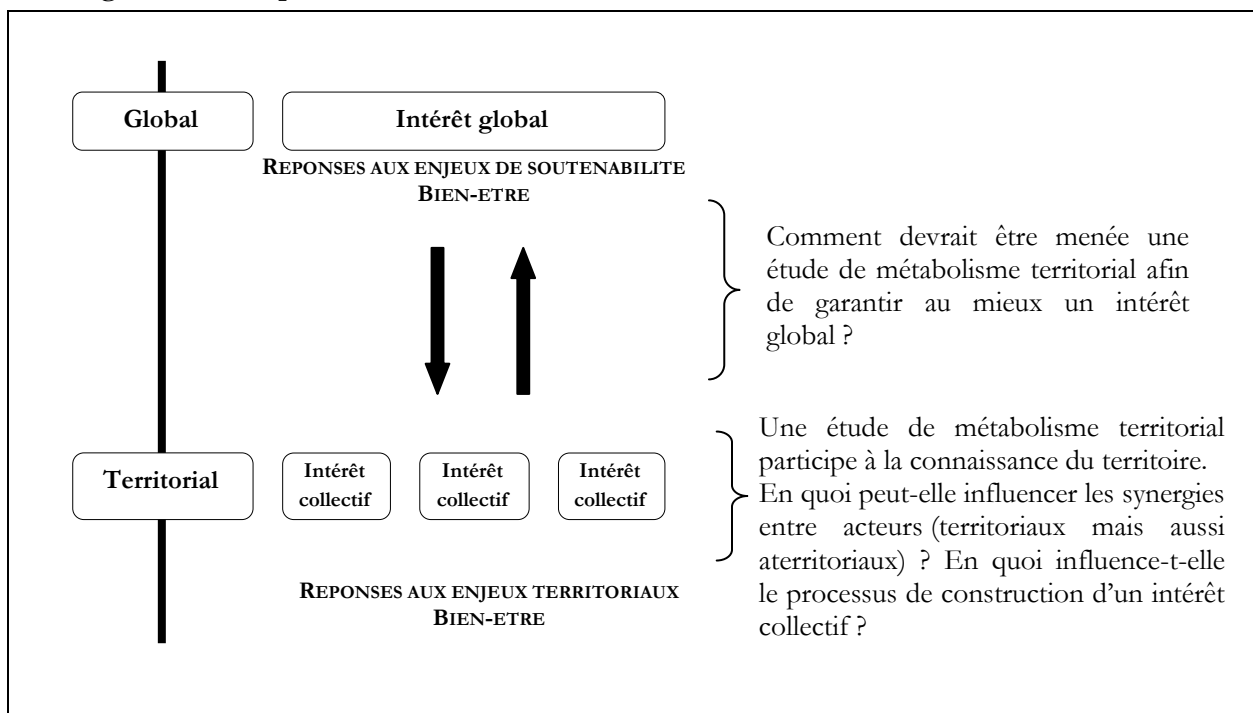
La problématique se situe essentiellement à deux niveaux : territorial et global.

¹ Les systèmes naturels et humains sont extrêmement complexes et il semble impossible de prétendre identifier et connaître l'ensemble des éléments constituant les interactions. L'incertitude, le désordre, la contradiction, la complication, etc. font partie intégrante des problématiques posées en sciences humaines et sociales (Morin, 1988, *Le défi de la complexité*).

Tout d'abord, la construction d'une stratégie privilégiant l'intérêt collectif sur un territoire constitue une première étape afin de répondre aux enjeux de soutenabilité. Celle-ci est étudiée à travers l'analyse des modes d'interaction ainsi que de l'efficacité des moyens mis en œuvre, que ce soit en termes de flux physiques ou bien de garanties d'équité et de libertés. Les bilans matières apportent des éléments sur l'équilibre physique du territoire, c'est-à-dire lorsqu'il existe un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins du territoire. Le bien-être des habitants est évalué à travers le degré de liberté et de capacité des individus.

Dans un second temps, il est question de s'assurer que l'ensemble des territoires, interagissant avec le local et le global, forment un ensemble cohérent et harmonieux répondant aux enjeux globaux, c'est-à-dire de soutenabilité. Les interrelations d'échelles sont alors étudiées telles que précédemment présentées, afin d'identifier les modes d'interaction semblant les plus propices pour y parvenir (Figure 3.6). Ce travail s'appuie sur l'analyse des échanges entre acteurs situés à des échelles spatiales et décisionnelles identiques ou différentes, à travers la grille de lecture présentée. Il s'agira d'évaluer la pertinence de la mobilisation d'une étude de métabolisme territorial dans cette compréhension et en quoi celle-ci peut améliorer la construction d'un intérêt collectif.

Figure 3.6. La représentation de la mobilisation des interrelations d'échelles dans ce travail



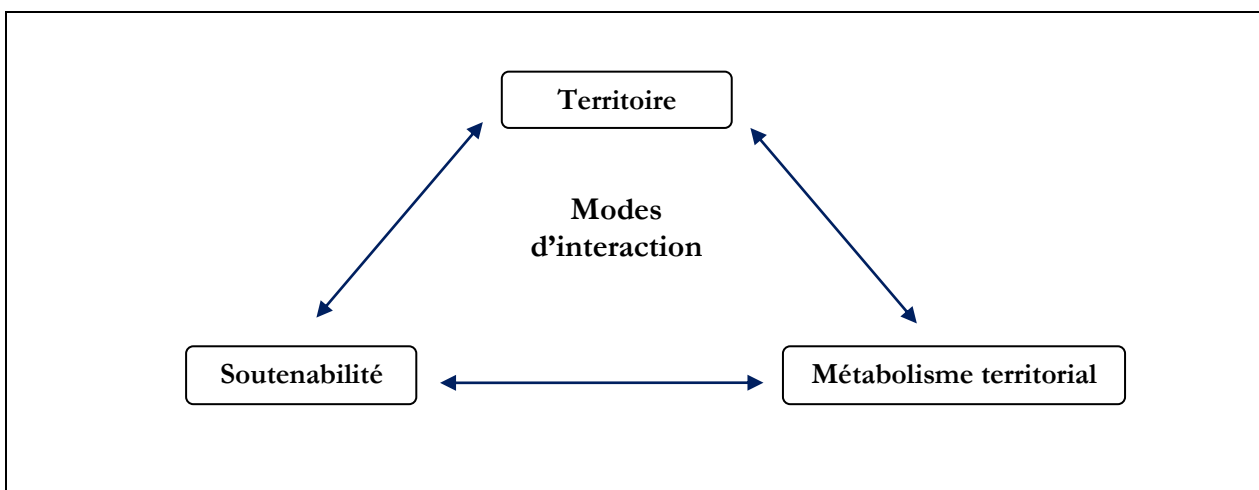
L'objectif de la thèse est d'analyser les différents moyens mis en œuvre afin de comprendre l'apport d'une étude de métabolisme territorial dans la définition d'un intérêt collectif, qui, nous l'avons vu, implique une réponse aux enjeux tant territoriaux que globaux. L'analyse des modes d'interaction se trouve donc au centre de cette recherche.

Partant du constat de l'existence d'une perte de proximités et de déséquilibres écologiques et sociaux croissants, il convient de comprendre en quoi certains comportements

peuvent être plus propices que d'autres à limiter, voire résorber, ces derniers. La construction d'un intérêt collectif, jugé indispensable à l'atteinte de la soutenabilité, nécessite de disposer de cadres et de moyens humains, institutionnels et matériels adaptés pour y parvenir. Nous l'avons vu, des actions collectives, et notamment celles de type coopératif, favorisent un renforcement des proximités et des capacités des acteurs à agir sur leur environnement. Il s'agit par conséquent d'observer dans quelles situations la coopération émerge, sous quelles formes et quelles sont ces conditions d'obtention et d'institutionnalisation. Dans le cas où la coopération est absente ou ne constitue pas un pré-requis indispensable, il s'agit de comprendre quelles actions collectives peuvent tout de même participer à l'intérêt collectif en assurant une coordination efficace entre les acteurs.

La recherche s'articule par conséquent autour de ces quatre notions : territoire (intérêt collectif et bien-être), intérêt global (soutenabilité et bien-être), métabolisme territorial (intérêt collectif et interrelations d'échelles) et modes d'interaction (analyse de l'ensemble de ces processus). Il s'agit d'interroger les modes d'interaction qui permettent la définition d'un intérêt collectif (c'est-à-dire répondant aux enjeux territoriaux et de soutenabilité). Le métabolisme territorial, articulé avec une réflexion sur l'équité et les libertés, peut constituer un instrument de construction territoriale soutenable (Figure 3.7).

Figure 3.7. Un triptyque pour interroger les modes d'interaction permettant de définir un intérêt collectif



Ce travail vise à introduire les projets co-construits autour d'un intérêt collectif comme un des éléments de réponse aux enjeux d'un développement soutenable. Il pose la question suivante : **en quoi les modes d'interaction de type coopératif favorisent-ils des comportements propices à la construction d'un intérêt collectif ?** Afin de répondre à cette question, le métabolisme territorial est mobilisé afin d'évaluer son potentiel apport pour participer à une dynamique de construction territoriale soutenable.

Cette triple articulation territoire-métabolisme-intérêt global met en avant deux éléments :

- La double approche quantitative et qualitative (étude de métabolisme et considération du bien-être des individus), ceci afin d'avoir une vision complète du fonctionnement d'un territoire.
- Les interrelations indispensables afin de répondre aux enjeux de soutenabilité, c'est-à-dire entre les enjeux territoriaux (dynamique territoriale) et les enjeux de soutenabilité (intérêt global).

Cela sous-entend trois sous questionnements :

1. Comment une étude de métabolisme territorial peut-elle être construite afin de participer au processus de construction d'un intérêt collectif ? En quoi pourrait-elle influencer l'atteinte de la soutenabilité ?
2. En quoi certains modes d'interaction entre acteurs influent sur le processus de définition d'un intérêt collectif ?
3. En quoi les logiques territoriales, en conciliant les logiques d'actions territorialisées avec celles qui ne le sont pas, participent à l'équilibre du métabolisme du territoire ?

L'hypothèse principale

L'hypothèse principale découle de différents constats et sous-hypothèses :

- Le territoire est un espace de réflexion et d'action pertinente afin de construire un intérêt collectif.
- Le renforcement des proximités encourage la coopération, participant ainsi à l'accroissement des capacités (individuelles et collectives).
- L'objectivation des mouvements de matières et d'énergie est l'une des façons permettant de comprendre le fonctionnement du territoire. Cette prise de conscience renforce le sentiment de respect, voire de solidarité territoriale, ou du moins de liens indéniables avec lesquels il faut composer. Ces sentiments encouragent la confiance et la coopération.

Ainsi, **une démarche de métabolisme territorial, articulée aux questions sociétales, participe à la définition d'un intérêt collectif considérant l'intérêt global.**

2.3. LE PROTOCOLE METHODOLOGIQUE

La démarche adoptée afin de répondre à nos questionnements est hypothético-inductive. C'est-à-dire qu'après avoir identifié les inconvénients et les manques des études de métabolisme territorial telles qu'elles sont actuellement menées, la problématique liée à l'omission des questions sociétales a été formulée. Le terrain, qui a consisté à observer les modes d'interaction à partir des acteurs territoriaux (modes de pensées et d'actions) et, malheureusement dans une moindre mesure, aterritoriaux, se trouve au fondement de la tentative de montée en généralité. L'idée initiale était de parvenir à comparer les jeux d'acteurs entre deux territoires (Aube et Haute-Garonne) à travers l'exemple de deux systèmes d'approvisionnement (alimentaire et énergie dans le bâtiment). L'objectif de mettre en place des groupes de travail sur ces territoires était de vérifier ou d'infirmer les hypothèses. L'évolution du projet et du terrain ne l'a pas permis pour des raisons pratiques et politiques comme expliqué ci-dessous. Finalement, afin de comprendre et de mesurer les moyens actuellement mis en œuvre afin de répondre aux différents enjeux, le travail a consisté à comprendre les manières dont les acteurs des territoires s'organisent. L'objectif était de mettre en avant leurs motivations et leurs capacités en vue de proposer des pistes de réflexion allant dans le sens de la soutenabilité. Plusieurs moyens ont été mobilisés lors de ce travail afin d'observer les différents jeux d'acteurs : groupes de travail, entretiens et recherche bibliographique. En effet, la méthodologie a évolué avec le temps et a tenu compte des nouveaux faits qui sont apparus au cours du déroulement du terrain.

Le déroulement du terrain

Les deux territoires du projet Confluent, l'Aube et la Haute-Garonne, sont très différents, que ce soit en termes géographiques, démographiques, sociaux, économiques, culturels ou bien encore agricoles. L'idée de comparer ces deux territoires a été rapidement écartée à la vue de l'évolution du travail de terrain¹. Les différents jeux d'acteurs et modes de gouvernance ont donc été analysés à travers le système d'approvisionnement alimentaire de façon complémentaire. Ainsi, par un concours de circonstances en grande partie indépendantes au projet (changement de partenaire, éloignement géographique des territoires d'études, protocole modifié suite à l'évolution de la volonté d'élus), le protocole d'étude présente malencontreusement lui aussi une certaine hétérogénéité², comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail.

LES TERRITOIRES D'ETUDES

L'Aube et la Haute-Garonne constituent des cas intéressants dans le cadre d'une réflexion sur les rapports entre acteurs territoriaux et aterritoriaux : outre une hétérogénéité de par

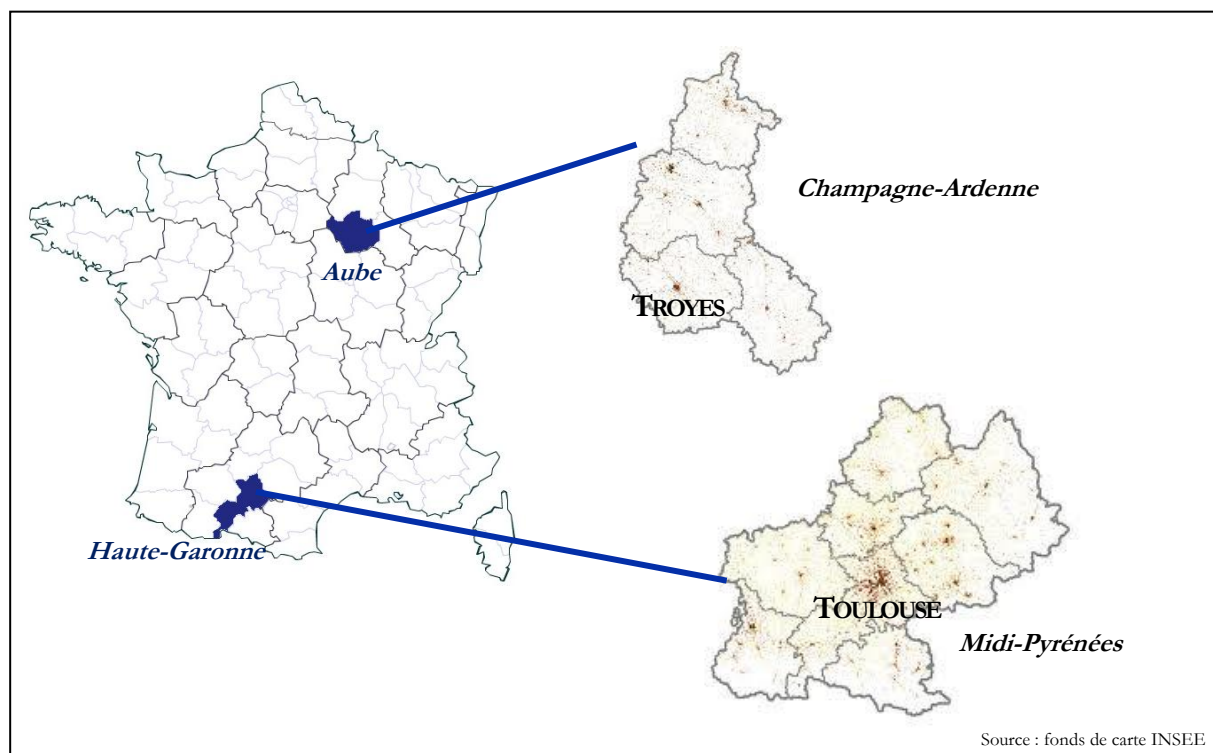
¹ Nous entendons par « travail de terrain » ou « ensemble des groupe » les ateliers de co-construction toulousains, les groupes de travail aubois ainsi que le séminaire au Grand Toulouse.

² Par exemple, il avait été initialement prévu de mettre en place quatre groupes de travail (deux aubois et deux haut-garonnais).

leurs paysages, climats, et urbanisations pour ne citer que ces éléments, ces deux départements présentent également de grandes disparités dans leur relation avec les systèmes alimentaires et énergétiques (production, distribution et consommation). Les logiques d'action des acteurs dépendent en effet d'enjeux différents.

L'Aube, situé au sud-est de Paris, compte parmi les quatre départements de la région Champagne-Ardenne (Figure 3.8). Sa principale agglomération, le Grand Troyes, a une position très centrale dans ce département rural et regroupe la moitié de la population avec 130'000 habitants (INSEE, 2008)¹. La Haute-Garonne, située au sud-ouest de la France, est l'un des huit départements de la région Midi-Pyrénées. L'agglomération toulousaine est structurée politiquement et administrativement en communauté urbaine, le Grand Toulouse, avec 37 communes sur un territoire de près de 460 km² où vivent 700'292 habitants². Outre ce centre urbain majeur, le département est divisé en deux principales zones géographiques : le sud du département se caractérise par une zone montagneuse dans le massif pyrénéen alors que la grande plaine toulousaine s'étend sur tout le nord du département.

Figure 3.8. La situation géographique des départements de l'Aube et de la Haute-Garonne en France



¹ Le Grand Troyes rassemble 130'000 habitants parmi une population auboise de 303'327 habitants (INSEE, 2010), répartis sur 18 communes sur près de 13'000 hectares. L'Aube a une superficie de 6'004 km², portant la densité du département à 51 habitants/km². La région Champagne-Ardenne, avec 1'335'923 habitants (INSEE, 2010), a une superficie de 25'606 km² et une densité de 52 habitants/km².

² Bien que le « Grand Toulouse » ait fait place à « Toulouse Métropole » en 2013, le premier terme est conservé puisque nous avons toujours travaillé avec les personnes issues de cette structure.

La Haute-Garonne compte 1'243'641 habitants (INSEE, 2010) sur une superficie de 6'309 km², soit une densité de 197 habitants/km². La région Midi-Pyrénées, avec 2'881'756 habitants (INSEE, 2010), a une superficie de 45'348 km² et une densité de 64 habitants/km².

LE CHOIX DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE CELUI DES FRUITS ET LEGUMES

L'alimentation, l'énergie dans l'habitat et le transport sont identifiés comme étant trois pôles majeurs d'impact des activités anthropiques sur les centres urbains et les territoires (Confluent, 2008). Après avoir écarté le thème du transport qui élargissait davantage la problématique, les thèmes de l'alimentation et de l'énergie dans le bâtiment ont été choisis pour tenter de comprendre les leviers permettant une évolution des comportements visés.

Le choix de l'alimentation se justifie par le degré d'avancement des connaissances des équipes de recherche sur ce sujet, par la perception que l'alimentation est une fonction intéressante à « relocaliser », par sa capacité de recréer des liens entre ville et campagne, ainsi que pour son poids qu'attribuent les citoyens dans leur bien-être.

Le choix de l'énergie dans le bâtiment, et l'intérêt pour le confort thermique, avait été jugé pertinent pour son potentiel non négligeable face aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre, par le sentiment que les verrous de mise en œuvre de potentiels techniques sont essentiellement de nature organisationnelle, et par le fait que cette fonction soulève des enjeux permettant d'aborder l'évolution nécessaire des territoires. Enfin, cette thématique apparaît comme étant une piste prometteuse pour l'application d'une économie de fonctionnalité en tant que mode de coordination facilitateur quant aux efforts nécessaires en termes d'investissements. Au cours du travail, la façon dont ce sujet a été abordé, traité et saisi par les acteurs, dont Confluent, a finalement mené à s'en éloigner pour ce travail de thèse : suite à une tournure jugée trop urbanistique suite au travail de terrain, les champs ouverts lors des rencontres relèvent d'un système avec une culture propre et n'ont pas pu être appréhendés correctement puisque considérés trop amples pour pouvoir être intégrés dans le présent travail (manque de temps et de proximité)¹. En revanche, les résultats ont été en partie présentés dans les différents rapports intermédiaires rédigés pour l'ANR et participeront de la montée en généralité dans la seconde partie.

Pour revenir au système alimentaire, celui-ci est en phase avec les préoccupations sociétales (Bernard et al., 2012), donnant un cadre d'analyse pertinent des coordinations émergentes efficaces. Il constitue en effet l'un des tout premiers systèmes, accompagné du système énergétique, à avoir structuré l'activité humaine (Rastoin et Ghersi, 2010). Cela lui confère une place particulière dans la compréhension de l'articulation des acteurs territoriaux².

La filière fruits et légumes dans la fonction alimentation a été spécialement choisie en raison de la disponibilité des données pour le calcul des bilans matières (catégories et disponibilité

¹ Le terrain d'étude a donc été mené différemment par rapport aux objectifs initiaux. Outre les difficultés inhérentes à tout travail de terrain, le déroulement des groupes de travail s'est heurté à la difficulté de l'interdisciplinarité. Il n'a pas permis d'obtenir les données escomptées pour ce travail de thèse, notamment par les divers objectifs et aspirations propres aux différents membres de l'équipe Confluent, des choix des acteurs convoqués, mais aussi pour ne pas avoir été suffisamment sur place. Cependant ces échanges ont été riches, et c'est pourquoi quelques éléments ressortiront dans ce travail.

² Voir à ce sujet les travaux de François Perroux sur l'économie de l'offre (1969) et sur la théorie du système alimentaire. L'économiste s'est particulièrement intéressé au comportement des acteurs à travers des effets de domination et d'entraînement, à leurs relations avec les institutions ainsi qu'à la structuration des secteurs et des espaces géographiques.

des données dans la base Sytram). Il s'agit également de produits populaires, consommés par tous et dont le symbole culturel est fort. Il existe un regain d'intérêt ces vingt dernières années pour ces produits reliés à des valeurs « magiques » de bonne santé et d'énergie (Aprifel, 2007¹), ou bien encore à des valeurs rattachées au terroir. L'alimentation est un sujet universel et représentatif des modes de vie où les valeurs et les principes impliqués dans un acte de production ou d'achat sont potentiellement forts à plusieurs niveaux (économiques, éthiques, écologiques, etc.). Il s'agit de produits qui font réagir les acteurs de manière peut-être plus spontanée que d'autres biens. Dans un contexte où les produits « locaux » sont mis en avant dans l'ensemble des filières du système alimentaire, les fruits et légumes sont chargés en représentations et apparaissent comme des produits recréant facilement « l'ambiance de marché » ou bien encore des « saveurs d'enfance »².

LES GROUPES DE TRAVAIL

Le travail effectué sur les territoires partenaires avait donc pour objectif de récolter les pistes de réflexion de la part des acteurs rencontrés. La mise en place de groupes de travail entre l'équipe de recherche et les acteurs territoriaux fût décidée dès la définition du projet³.

S'appuyant sur une volonté d'analyse de la chaîne d'acteurs du système d'approvisionnement alimentaire, et de celui d'énergie dans le bâtiment, ce choix a permis de réunir des acteurs territoriaux en vue de créer une dynamique de groupe et contribuer à la réflexion sur l'émergence d'une dynamique territoriale soutenable permettant le renforcement des proximités. Comme le soulignent les anthropologues sociaux Laurence Bérard et Philippe Marchenay (2004), la pratique du terrain est en effet indispensable pour mettre en évidence les liens au territoire en dépassant les simples conditions physiques. Les groupes de travail ont d'ailleurs permis de se centrer essentiellement sur les jeux d'acteurs.

À Troyes, ces entretiens collectifs, animés par l'équipe de Confluent, ont rassemblé entre 10 et 15 personnes à chacune des trois séances du groupe « alimentation », puis du groupe « énergie ». En Haute-Garonne, à défaut d'organiser directement des groupes de travail comme prévu, l'équipe de Confluent a participé aux séances publiques de travail de groupe menant à l'élaboration de l'Agenda 21 et du plan climat énergie territorial (PCET) du Grand Toulouse. Cette décision fait suite aux échanges avec les élus qui craignaient une sur-mobilisation des acteurs locaux, déjà sollicités par leurs projets. L'équipe du Grand Toulouse, accompagnée de quatre bureaux d'étude, a supervisé le déroulement des ateliers de co-construction qui ont réuni au total 1'000 personnes sur quatre séances entre février et mai 2011. Cependant, à l'heure d'organiser les

¹ Enquête réalisée dans la région Parisienne par Aprifel *Anthropologie de l'économie domestique* (2007).

² Issus des entretiens effectués à Troyes, Grenoble et Lyon.

³ Apparu dans les années 1950 en marketing, les groupes de travail sont aujourd'hui utilisés dans de nombreuses disciplines. Un entretien collectif renvoie à des échanges entre personnes ayant ou non des caractéristiques communes. Il s'agit d'entretiens de recherche où des données discursives font l'objet d'une analyse (Duchesne et Haegel, 2004). Ces données sont stimulées, recueillies et analysées par un animateur autour d'un thème précis. Selon ses partisans, les groupes de travail permettent aux personnes interrogées de s'exprimer de manière plus spontanée que lors d'un entretien individuel, l'influence du meneur de l'entretien étant plus limitée. Cependant, et comme nous avons pu l'observer dans les groupes aubois, ils peuvent également limiter la prise de parole d'acteurs ayant des intérêts tout autre que ceux débattus ou lors de la présence de concurrents par exemple.

groupes de travail Confluent, la réticence des élus à s'impliquer dans cette étude a mené à la décision d'abandonner ce territoire d'étude en décembre 2011. Un accord a par la suite été trouvé deux mois plus tard afin d'organiser un séminaire d'une journée au Grand Toulouse. Animé par l'équipe Confluent, celui-ci a réuni 22 participants en mai 2012, mélangeant acteurs du système alimentaire et énergétique (Encadré 3.8). La composition de l'ensemble de ces groupes et rencontres est détaillé par la suite.

Encadré 3.8. Les objectifs des rencontres avec les acteurs territoriaux

Les groupes de travail aubois

Les groupes de travail se sont réunis lors de trois séances à Troyes entre octobre 2011 et février 2012, soit sept heures d'échange pour chacun des groupes « alimentation » et « énergie ». Les participants des groupes de travail ont réfléchi à des stratégies territoriales en s'appuyant sur la connaissance des bilans matière, mais aussi sur des données qualitatives comme des exemples innovants de modes de coordination (Planète Lilas, Saveurs du coin, quartiers écologiques, autopartage, etc.). L'objectif, partiellement atteint, était de contribuer à la réflexion sur les raisons de l'émergence de dynamiques territoriales en partant des besoins alimentaires et du confort thermique nécessaires à la vie du territoire. Ainsi, les deux objectifs des groupes de travail aubois étaient :

- d'identifier les modes de coordination susceptibles de favoriser des changements de comportements. Un travail sur les types de comportements et de motivations à la base des modes de vie a été nécessaire. Et,
- définir des stratégies pour que les comportements pressentis comme étant favorables à une réduction des flux de matière et d'énergie soient adoptés par l'ensemble des acteurs du territoire.

Le résultat concret de ce travail est une liste de recommandations et d'indicateurs permettant d'enrichir la réflexion sur les réponses aux enjeux du territoire, particulièrement sur l'équilibre ressources/besoins. Les conclusions prétendaient constituer un outil facilitant la collaboration entre les acteurs du territoire¹.

Les ateliers de co-construction du Grand Toulouse

La communauté urbaine du Grand Toulouse et la Ville de Toulouse ont lancé conjointement le 15 décembre 2010 leur Agenda 21 et PCET qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement soutenable du territoire. Leur objectif est d'atteindre d'ici 2020 trois objectifs territoriaux (Grand Toulouse, 2012) :

- réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre,
- amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- atteinte de 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et doublement de la production d'énergies renouvelables.

Quatre étapes successives ont été mises en place pour y parvenir : le diagnostic, la co-construction, l'élaboration du plan d'actions ainsi que la mise en œuvre de celles-ci avec son évaluation.

Initialement indépendant du PCET, le projet Confluent s'est vu impliqué dans celui-ci dès février 2011 lors des ateliers de co-construction. Ces derniers visaient à se concerter avec les acteurs du

¹ Les bénéficiaires potentiels de ces travaux auraient pu être les acteurs privés, les associations et les acteurs publics, qui auraient pu s'appuyer sur les propositions dégagées pour mettre en œuvre des stratégies de développement territorial en considérant la réduction des flux.

territoire afin d'établir un ensemble de propositions. Ces ateliers auront permis d'évaluer la dynamique toulousaine par rapport aux interrogations de Confluent ainsi que d'échanger une première fois avec quelques acteurs territoriaux.

Le séminaire toulousain

Lors de la relance du travail toulousain, l'équipe Confluent est parvenue à un compromis et a organisé un séminaire d'une journée en remplacement des trois rencontres initialement prévues. Le séminaire a eu pour objectif la présentation des résultats de l'étude de métabolisme afin d'échanger avec les acteurs territoriaux sur les pistes d'action envisageables. Les travaux issus des groupes aubois, et dans une moindre mesure ceux des ateliers de co-construction du PCET, ont permis de recentrer les questions de recherche. Ainsi, le programme du séminaire s'est concentré sur deux pistes, pistes approuvées par le PCET toulousain et poursuivant les travaux issus du terrain aubois : la restauration collective et les contrats de performance énergétique. L'objectif de la présentation du métabolisme territorial était de convaincre les élus du rôle moteur qu'ils peuvent avoir à travers un comportement d'exemplarité. Trois exemples ont été présentés :

- la démarche d'écologie territoriale de Genève,
- la restauration collective vis-à-vis des enjeux territoriaux, et
- l'amélioration possible du bilan de matières dans la fonction énergie dans les bâtiments par la mise en place de CPE, de formations et de matériaux de construction.

Le séminaire a permis de récolter des réactions supplémentaires par rapport à l'outil que peut constituer une étude de métabolisme territorial, retour que nous n'avions pu obtenir à Troyes.

Ces groupes multipartites avaient pour objectif de suivre et de rebondir sur les résultats des bilans matières, de déterminer les synergies possibles entre les acteurs ainsi que d'identifier les stratégies favorisant la mise en œuvre d'une stratégie soutenable. L'idée était notamment d'identifier des pistes permettant de rendre moins dépendant les territoires étudiés en termes de flux alimentaires et énergétiques. Les groupes de travail ont réfléchi aux réponses à apporter aux besoins de leur territoire, et ce, en limitant les conséquences environnementales et socio-économiques négatives sur celui-ci et sur les territoires de proximité : quels modes de production privilégier tout en conciliant les intérêts des différents acteurs ? Comment faire évoluer certains comportements vers des modes de vie peut-être plus favorables à une réduction de l'impact du territoire sur l'environnement naturel (modes de production, systèmes d'approvisionnement, distribution etc.) ? Quelles synergies et partenariats seraient à favoriser afin d'y parvenir ? Cet exercice de compréhension a tenté d'être en permanence relié aux analyses du métabolisme territorial, ce qui finalement, n'a pas pu être mis en œuvre comme nous le verrons dans l'analyse¹.

¹ Lors de rencontres formalisées, comme une réunion, les échanges peuvent être biaisés par des jeux d'influence et de pouvoir. Des interactions en marge de ces rencontres formelles peuvent être plus efficaces, ou du moins sont fortement complémentaires. Elles peuvent réduire les tensions ou permettre d'obtenir des informations que certains acteurs ne peuvent, n'osent pas ou ne veulent pas donner lors de rencontres collectives. Lors de la réalisation des groupes de travail, cela s'est très fortement ressenti. Suite à la première rencontre, nous n'avons pu rester pour des raisons logistiques. Le fait de ne pas avoir échangé « informellement » avec les acteurs s'est, selon nous, ressenti dans les futurs liens et investissement des participants dans les groupes de travail. En revanche, les entretiens menés dans un cadre moins formel (magasins ou marchés) permettent d'obtenir des informations précieux sur des ressentis et des représentations. Car la reconnaissance de valeurs communes au groupe se renforce aussi à travers de forts moments

En cherchant à satisfaire l'ensemble des questionnements des chercheurs, les discussions des groupes de travail ont ratissé un large panel de sujets, ce qui a d'un autre côté permis d'apporter des éclairages sur le travail central liés au modes d'interaction. Il a donc été nécessaire de compléter ces données, toutefois enrichissantes, et ce fût l'objectif du travail sur des expériences annexes. Bien que cette méthodologie « décousue » puisse être critiquée (incohérence), la typologie des éléments récoltés est détaillée ci-dessous afin de comprendre comment l'analyse a été construite et quels sont les apports de chacune des données pour répondre à la problématique. Il en va de même pour les informations complémentaires nécessaires afin de consolider les résultats.

L'EVOLUTION DE LA METHODOLOGIE

Une préparation du terrain a été menée pour sélectionner d'une part les thématiques pertinentes à aborder pour répondre aux enjeux de Confluent, et d'autre part, les acteurs à mobiliser et à interroger. Une première grille de lecture avait été élaborée et testée avec des acteurs liés à une AMAP Grenobloise. Celle-ci a permis de représenter les différentes interactions à deux échelles (au sein et à l'extérieur de l'initiative). Puis, étalé sur une période de dix-huit mois, l'équipe Confluent a participé aux ateliers participatifs de l'Agenda 21 et du PCET du Grand Toulouse avant d'organiser et animer les groupes de travail aubois et un séminaire à Toulouse.

Une fois le travail de terrain effectué, son analyse a débuté par une mise à plat de ses dysfonctionnements par rapport aux prévisions (difficulté dans la mobilisation des acteurs et thèmes abordés lors des groupes de travail). L'analyse finale se heurte effectivement à une difficulté majeure, à savoir la mise en correspondance de deux contextes socio-économiques et physiques différents, mais également dans lesquels les acteurs rencontrés n'ont pas été de même nature. L'ensemble de données obtenues a été difficilement corrélable au premier abord. Après une révision de la méthodologie de travail, les travaux effectués sur les deux territoires se sont finalement autoalimentés, les travaux d'une étape alimentant la construction de la suivante (Figure 3.9, p.227). En effet, de nouveaux éléments sont apparus suite aux premières rencontres avec les acteurs, comme une réaction des participants plus significative face aux résultats des bilans matières ou un intérêt plus grand porté à la restauration collective. Ces sujets ont donc été intégrés aux groupes de travail et séminaire restant. Certains ont même fait l'objet d'entretiens individuels afin de pousser la réflexion collective (grande distribution dans l'Aube), ou pour compléter celle-ci (recherches et entretiens sur des expériences annexes à Grenoble et dans le Rhône).

vécus, en créant une ambiance, une vie sociale, et un certain « vivre ensemble ». Le partage de moments plaisants, mobilisant la dimension effective de l'individu, est un élément important dans la mesure où le partage de ces moments renforce la cohésion par un sentiment de partager une histoire commune (Retour et al., 2011 ; Hopkins, 2008). Les acteurs se sentiront plus à l'aise, auront plaisir à faire ensemble ce qu'ils font en valorisant un vécu commun, favorisant de plus fréquentes rencontres (Le Boterf, 1994).

LES EXPERIENCES ANNEXES

Les retours d'expériences obtenus lors d'entretiens individuels ou à travers la littérature enrichissent les données utilisées¹. Ce choix de compléter le travail sur les territoires partenaires a été effectué pour combler certains manques survenus lors de son déroulement :

- manque de représentativité de certains acteurs territoriaux et des filières lors des groupes de travail,
- imprécisions par rapport à certains points de la réflexion, tels que la compréhension du fonctionnement interne d'une expérience²,
- différences dans les protocoles de travail entre les terrains aubois et haut-garonnais (organisation et animation versus participation ; trois groupes de travail versus quatre ateliers, un séminaire) (Figure 3.11, p.232).

Aussi, trente cinq entretiens semi-directifs ont été menés auprès des acteurs principaux des territoires concernés (producteurs, grossistes, distributeurs, et structures de soutien) ainsi qu'auprès des protagonistes des expériences sélectionnées (directeurs, employés, producteurs et structures de soutien). Ces entretiens, malgré leur nombre limité³, auxquels s'ajoute de l'observation directe, ont permis de compléter les résultats, notamment par rapport aux interactions entre les acteurs d'une même structure ou appartenant à une même catégorie (entre producteurs, entre producteurs et consommateurs, ou bien encore entre structures de soutien et producteurs par exemple). De nouvelles motivations d'actions sont apparues grâce aux données récoltées, montrant ainsi l'importance des particularismes territoriaux.

Nous le verrons, les expériences annexes observées, de proximité pour la plupart, peuvent constituer des alternatives ou des compléments aux stratégies nationales et internationales inadaptées, ou moins efficaces, pour définir un intérêt collectif. Certaines semblent en effet plus à même de satisfaire les besoins des habitants. La méthode utilisée est relativement classique afin de parvenir à nos fins. Elle consiste à mettre en perspective des faits et des informations afin de construire et compléter la grille de lecture des dynamiques, déduire des leviers et des freins aux comportements de type coopératif, ainsi que d'identifier des pistes de réflexions sur les actions répondant aux enjeux de soutenabilité. Il a été question de répertorier les initiatives de proximité constituant des formes d'action émergentes. Les plus probantes en matière de politiques publiques

¹ La collecte des données dans la littérature a été effectuée à partir de diverses sources d'information (travaux de recherches, entretiens et périodiques) couvrant essentiellement les vingt dernières années. L'efficacité, la pérennité et l'évolution des partenariats et des actions collectives ont été évaluées. De la même façon, il a été tenté d'identifier les invariants selon l'époque et les contextes politiques et socio-économiques.

² Les groupes de travail ont en effet réuni des acteurs qui finalement représentaient une structure. La façon dont les individus s'organisent en interne, ou la façon dont des acteurs appartenant à une même catégorie interagissent entre eux, n'apparaît pas suite au travail de groupe.

³ Idéalement, d'autres acteurs de la grande distribution, des maîtres d'œuvre ainsi que des consommateurs auraient dû être interrogés afin de préciser les résultats. Ceci n'a pas été possible pour des raisons financières et géographiques. N'étant pas sur place, la rencontre d'acteurs relativement indisponibles par voies téléphoniques ou électroniques n'a pas été réalisable. Concernant les consommateurs, il est également difficile d'obtenir un large panel de réponses à distance et les bénéfices liés aux face-à-face n'ont pu être obtenus. Une étude autour de Saveurs du coin avait par exemple été effectuée dans le Rhône mais il a été impossible d'y avoir accès dans les conditions du moment.

ont été sélectionnées, en insistant particulièrement sur les formes de co-construction citoyennes et de partenariats public-privé¹.

Sans présenter les nombreuses initiatives observées et qui interviendront dans la montée en généralité, trois ont été choisies pour approfondir l'étude : une AMAP grenobloise, l'association de producteurs Saveurs du coin et Les Amis du Zeybu (Encadré 3.9).

Encadré 3.9. Trois expériences annexes

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

L'intérêt pour les AMAP s'est présenté immédiatement, en tant que sujet d'actualité et en phase avec les interrogations de Confluent. La difficulté rencontrée par l'unique association auboise contraste avec le fort développement du mouvement dans le reste de la France, dont l'Isère ; la Haute-Garonne ou le Rhône. La première AMAP est née en France en 2001. Il y a en a près de 1'600 aujourd'hui, touchant environ 270'000 consommateurs².

Une AMAP promeut une agriculture socialement équitable et écologiquement saine. Elle constitue un partenariat entre un groupe de consommateurs et de producteurs locaux afin d'obtenir régulièrement des produits agricoles durant une période définie à l'avance (généralement allant de six mois à un an)³. Ce mode de distribution doit permettre aux producteurs de garantir au mieux l'écoulement de l'ensemble de leurs productions, bien que fréquemment ils le fassent par l'intermédiaire de différents réseaux, et de leur garantir un revenu considéré comme juste.

Le partenariat est contractualisé et caractérisé par un double engagement (engagement à fournir des produits pour l'exploitant agricole et engagement financier pour les consommateurs) ainsi que par la répartition des risques liés à l'activité agricole. Un investissement dans l'AMAP est à la base de cette démarche perçue par les consommateurs-adhérents, comme une façon de créer du lien entre les mondes rural et urbain, de préserver les terres agricoles et de soutenir un métier. La participation se manifeste par les prises de décisions en commun avec l'ensemble des acteurs de l'association (prix et type de produits, lieu et moyen de distribution, réception de nouveaux amapiens ou producteurs, etc.).

Des entretiens se sont déroulés essentiellement dans l'AMAP grenobloise Oikos ainsi qu'à l'alliance PEC-Isère, association déclarée visant à réunir les paysans, écologistes et consommateurs (PEC).

Saveurs du coin

Saveurs du Coin est une association rhodanienne née en 2006 suite à une réflexion ayant débuté en 2003 et menée par des agriculteurs dans un contexte de filière en crise. Ces producteurs souhaitaient trouver une sortie à la crise en redevenant maîtres de leur activité. Réunis en association, leur objectif premier est le maintien d'exploitations agricoles pérennes au sein du département du Rhône, ainsi qu'une meilleure valorisation des productions auprès des consommateurs, tout en conservant une transparence sur leurs prix et leurs engagements éthiques. Aujourd'hui, Saveurs du coin dispose d'une plateforme de préparation et de livraison de commandes, d'un magasin dans l'agglomération lyonnaise, d'un

¹ Huit expériences ont tout particulièrement été étudiées : Habitat groupé, Virage Énergie (Association du Nord-Pas-de-Calais), Enercoop, AMAP, Slowfood, Parc agrari del Baix Llobregat (Barcelona), Planète Lilas (Vitry) et enfin le projet de ville soutenable de Loos-en-Gohelle. L'analyse se trouve dans le premier livrable ANR.

² Pour un historique et les raisons du développement des AMAP, voir notamment les travaux de Claire Lamine (2008, 2010), de Sophie Dubuisson-Quillier et Ronan Le Velly (2008), Christian Deverre (2010) ou bien encore Valérie Olivier (2010).

³ De façon générale, bien que les AMAP ont une charte commune, des différences apparaissent entre les différentes associations (nombre de référents, fréquence des réunions, durée et type de contrat). C'est pourquoi les exemples donnés dans ce travail peuvent ne pas être transférable à l'ensemble des AMAP.

service de « paniers » ainsi qu'un partenariat avec deux magasins de la GMS. C'est particulièrement ce dernier qui nous intéresse ici : l'association dispose d'un espace indépendant dans un magasin de la grande distribution. Celui est géré directement par les producteurs. Saveurs du coin comprenait 8 salariés en 2012.

Les Amis du Zeybu

Suite à la disparition d'une épicerie qui représentait le seul commerce de proximité, des habitants du quartier des Maisons-Neuves à Eybens (Isère) se sont mobilisés et ont créé l'association Les Amis du Zeybu en 2009. L'origine de ce nom vient d'un acronyme inspiré par les Z'Eybinoiseries (la fête des quartiers de la ville d'Eybens) : Z pour Zone, EYB pour Eybens et U pour Unitaire. Cette épicerie citoyenne, solidaire et coopérative est un projet porté par une double volonté : celle de faire vivre l'action avec les habitants du quartier et celle de garantir l'accessibilité à tous. Grâce à un partenariat original avec les acteurs sociaux locaux (producteurs, municipalité et habitants), Les Amis du Zeybu ont développé un système de solidarité s'appuyant sur l'ensemble des acteurs, permettant aux adhérents relevant de l'aide alimentaire d'accéder aux mêmes services tout en garantissant leur anonymat. La démarche est fondée sur les principes de solidarité et de partage, et a pour objectif de recréer les liens et la citoyenneté dans le quartier.

Le « Zeybu marché » permet à une partie des adhérents (entre 70 et 100 par distribution) de récupérer tous les quinze jours leurs produits alimentaires, fournis et livrés par des producteurs locaux, après les avoir commandés et payés via le site de l'association. Aucune marge sur les produits n'est effectuée par l'association. Outre le fait de permettre aux 360 adhérents de l'association (chiffres 2012) d'acheter des produits de qualité au meilleur prix, la distribution représente un moment de rencontre et d'échange. Nous le verrons, l'association se différencie d'une AMAP en de nombreux points (pas d'engagement d'achat côté consommateurs, composition des paniers libre, pas d'engagement en termes de quantité côté producteurs, et intégration des personnes les plus démunies à travers une association d'aide alimentaire tout en conservant l'anonymat des bénéficiaires). De nombreux ateliers « faire ensemble » sont proposés par les Zeybus, comme les permanences « Zeybu laines » ou « Zeybinoiseries » (atelier de brioches).



Lieu de distribution de l'AMAP Oïkos



Stand Saveurs du coin à Dardilly



Logo des Amis du Zeybu, créé lors d'un atelier collectif

Finalement, les données récoltées et sélectionnées forment un ensemble de matériaux d'analyse pertinent afin de répondre, ou du moins pousser, la réflexion des enjeux soulevés par Confluent.

LA COHERENCE DES DONNEES

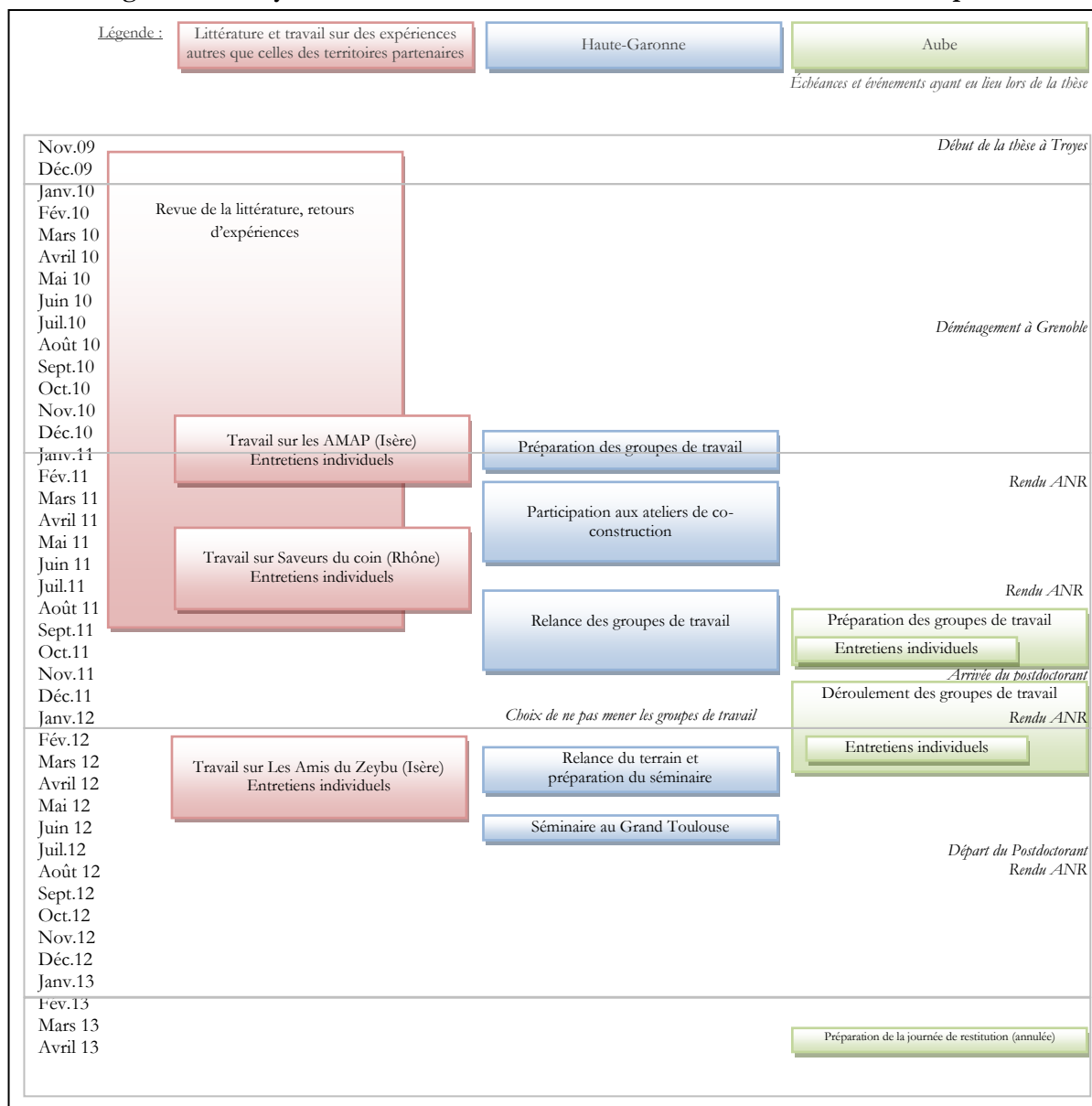
Il s'agit ici d'expliciter les relations entre l'ensemble de ces éléments par rapport aux enjeux de Confluent et de la thèse, que ce soit par l'entrée du métabolisme territorial ou par celui des modes de coordination. Pour résumer, cinq sources d'information principales sont disponibles (Figure 3.9) :

- revue de la littérature et 25 retours d'expériences sélectionnées sur les 616 expériences relevées,
- 18 entretiens individuels autour de trois expériences principales (AMAP (11), Saveurs du coin (5¹), Les Amis du Zeybu (2)),
- participation à trois ateliers de co-construction toulousains (alimentation, bâtiment et usagers et bâtiment et énergie),
- organisation et animation de deux groupes de travail aubois (alimentation et énergie dans le bâtiment), complétée par 18 entretiens individuels²,
- organisation et animation d'un séminaire au Grand Toulouse (métabolisme territorial, alimentation et énergie dans le bâtiment).

¹ Ajouté à cela, un entretien mené par Caroline Brand, doctorante à Pacte, avec un acheteur de la plateforme du groupe Auchan, autour duquel nous avons échangé.

² 12 entretiens pour le système alimentation (producteur (1), prestataire (1), distributeurs (4), grossistes (4), structure de soutien (2)) et 6 entretiens concernant le système énergie dans le bâtiment (producteur-distributeur (1), structure de soutien (5)).

Figure 3.9. La synthèse des données recueillies selon leur nature et leur temporalité



Ces matériaux diffèrent tant par leur forme que par leur ancrage temporel dans le projet, leur durée, la typologie des acteurs présents, leur objectif ainsi que par la place accordée à chacun des systèmes étudiés, c'est-à-dire alimentaire ou énergétique (Encadré 3.10). Suite à l'apparition de divergences au cours du déroulement du terrain, une certaine cohérence a pu être conservée grâce aux données annexes, ce qui a débouché sur une nouvelle configuration du protocole. Finalement, l'ensemble des matériaux d'analyse semble cohérent et satisfaisant pour répondre aux objectifs de Confluent et à la problématique de thèse.

Encadré 3.10. Le décloisonnement des approches disciplinaires pour l'étude de systèmes complexes

Les scientifiques ont toujours cherché à simplifier et à rendre logique la réalité. Après la conquête de l'infiniment grand ou la plongée dans l'infiniment petit, les scientifiques se confrontent aujourd'hui à la complexité. Le phénomène de mondialisation des échanges commerciaux, financiers et culturels n'a fait qu'accélérer cette conscientisation de la complexité des sociétés mais aussi des systèmes artificiels. Le fonctionnement des systèmes sociaux et naturels repose sur un nombre considérable d'éléments et d'interactions qui génèrent d'immenses possibilités de jeux d'interdépendance, façonnant la dynamique et la trajectoire du système. Cette évolution permanente complique sa compréhension, l'observateur ne pouvant suivre cette perpétuelle transformation, rendant ainsi l'humain en action d'une complexité difficilement modélisable. Le décalage temporel entre la perception d'un problème et l'application des décisions rend obsolète les méthodes d'analyse de notre société. Dans notre cas, la complexité repose sur cette relation à établir entre des flux physiques et des jeux d'acteurs, que ce soit dans leur manifestation ou leurs conséquences.

L'approche systémique est mobilisée afin de composer avec la complexité de l'imbrication de systèmes fonctionnels et organisationnels constitués par les territoires et les filières aux temporalités diverses (diversité dans l'observation, la prise de décision ou encore l'action). La complexité, définie comme étant « ce qui ne peut se résumer en un maître mot, ce qui ne peut se ramener à une loi ni se réduire à une idée simple » (Morin, 2005), tente de s'opposer au cloisonnement et à la simplification des pensées et des objets. Elle tente de réunir unité et multiplicité. L'effet cargo (chapitre 1) est significatif des rouages complexes et des diverses conséquences dissimulées derrière un simple acte d'achat. Les processus de production et de consommation sont intrinsèquement liés, les besoins territoriaux pouvant servir de lien d'association entre eux au travers la connaissance du bilan matière¹.

Ajouté à cette démarche de la pensée complexe plaçant le chercheur devant une machine non-triviale (Morin, 2005), la mobilisation d'une approche systémique dans cette modélisation des modes d'interaction a pour objectif de prendre du recul par rapport aux diverses institutionnalisations du concept de soutenabilité opérant depuis une vingtaine d'années et ne remettant que trop peu en question l'essence même de nos sociétés occidentales (Ambroise-Renault, 2011). Cette approche permet de replacer l'humain au centre de l'analyse des relations et de la signification des échanges entre acteurs d'un ensemble social territorial (Grand Troyes et Grand Toulouse) ou économique (alimentaire et énergétique dans le bâtiment). Cette prise de distance vis-à-vis des représentations institutionnelles des actions individuelles ou collectives permet d'appréhender celles-ci selon les motivations et les systèmes de repères des acteurs. Les finalités d'action et les engagements des acteurs caractérisent les modes d'interaction, liés en partie aux degrés de capacité et d'autonomie des acteurs et, par conséquent, du territoire.

La connexion d'un système avec son environnement s'établit selon le critère d'ouverture et de fermeture d'un système. Un système ouvert échange avec tous ceux l'entourant alors qu'un système fermé

¹ Le cheminement de la pensée complexe se décompose en deux temps. Le premier permet d'identifier et de clarifier les interactions existantes entre les éléments du système (objets et sujets). Le second temps analyse, sélectionne et hiérarchise ces informations en tentant de dépasser les jeux d'actions et de rétroactions pouvant apparaître. L'approche systémique se positionne dans cette pensée, où un changement de paradigme semble nécessaire comme l'illustre l'explication de la machine non-triviale (Morin, 2005).

fonctionne de manière repliée sur lui-même. Ce dernier cas, pouvant s'apparenter à un fonctionnement autarcique d'un territoire, est rarement réalisable, voir souhaitable¹ (Lordon, 2006) (chapitre 4).

UNE APPROCHE MULTI-SCALAIRE DU TERRAIN, ENTRE LOGIQUES SPATIALES ET ORGANISATIONNELLES

La réflexion, détaillée au chapitre 6, porte sur les départements de l'Aube et de la Haute-Garonne, ainsi que, de manière secondaire, sur les régions Champagne-Ardenne et Midi-Pyrénées. Or, nous avons pu observer qu'une analyse cantonnée aux frontières administratives ne peut représenter la réalité vécue par les habitants des territoires. L'analyse du métabolisme de ces territoires montre les limites d'un raisonnement uniquement fondé sur les limites administratives qui omet logiquement les habitudes, les jeux d'acteurs et les échanges indépendantes des logiques administratives. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas limitée à la seule échelle départementale ou régionale², ce qui serait en incohérence avec la notion même de territoire.

L'étude du triptyque territoire - métabolisme - soutenabilité nécessite d'avoir un raisonnement relativement large. C'est la raison pour laquelle la recherche privilégie une approche multi-scalaire des jeux d'acteurs, l'appréhension des interrelations d'échelles permettant d'avoir un regard différencié et d'obtenir des éléments de compréhension pour répondre à notre problématique. C'est pourquoi, malgré la nécessité d'avoir des terrains délimités administrativement (pré-requis pour effectuer une étude de métabolisme), la réflexion porte aussi sur les territoires aux frontières floues (pays, terroirs, cultures de groupe, etc.) et qui n'apparaissent pas à travers les territoires institutionnels. Ce choix permet de considérer de manière plus précise les jeux d'acteurs puisque les groupes de travail ont permis, en partie, de les côtoyer et de les interroger directement sur leurs motivations et modes d'action.

Quatre échelles principales sont donc considérées et s'entremêlent pour l'analyse :

- l'échelle nationale et internationale (description des filières, bilans matières),
- l'échelle départementale (bilan matières, actions décentralisées de l'État),
- l'échelle territoriale (analyse des interactions entre acteurs et actions collectives), et enfin,
- l'échelle infraterritoriale (analyse des interactions et actions collectives).

¹ Emmanuel Todd et Frédéric Lordon (2013, *Les intellectuels vont devoir parler au peuple*) renvoient à l'ouvrage *L'État commercial fermé* de Johann Fichte. Au début du 18^{ème} siècle, ce philosophe préconisait aux allemands d'être autosuffisants économiquement. Bien que ces idées ne soient ni possibles ni souhaitables aujourd'hui, cette position de l'autarcie poussée à son extrême est strictement économique et s'accompagne d'une ouverture maximale de tous les autres rapports : circulation des intellectuels, des artistes, des étudiants, etc. Toutes sortes de circulation sont recommandées.

² Concernant le système d'approvisionnement alimentaire et dans le cas de la France, la région administrative semble l'échelle la plus pertinente et petite possible (Rastoin et Ghersi, 2010 ; Beaulieu et Ringuette, 2006 ; Aurier et al, 2000). L'écologie territoriale tente de dépasser ce seuil inférieur pour analyser les dynamiques à l'échelle infraterritoriale.

Les bases de données quantitatives sont construites selon des sources propres (enquêtes sur le terrain) et à partir de données provenant d'institutions tiers (statistiques publiques ou privées). La difficulté dans ce genre d'analyse, comme celle rencontrée par l'écologie territoriale, reste le bon usage et la pertinence de l'emploi de données fondées sur des limites administratives alors que les périmètres d'actions sont différents.

Le système est donc « découpé » selon des espaces géographiques. Sans les limites imposées par la disponibilité des données, le chercheur pourrait théoriquement travailler à n'importe quelle échelle pour répondre à sa problématique. Mais parallèlement à une délimitation spatiale, le système est également découpé selon des ensembles d'acteurs, puisque par définition, il est fondé sur des relations. L'analyse des jeux d'acteurs implique des logiques de réseau, elles aussi délimitées par des frontières impalpables. Le déroulement du terrain sous forme de groupes de travail, avec une réflexion en termes de croisement de logiques territoriales et aterritoriales, complexifie l'analyse qui ne peut être délimitée aux seules échelles administratives.

Enfin, le découpage des systèmes d'approvisionnement (alimentaire et énergétique) doit permettre de représenter un système complexe de façon suffisamment simplifiée pour pouvoir être assimilé par tous pendant le faible temps de rencontre imparti. Mais il doit également disposer d'un minimum de spécificités pour pouvoir faire ressortir ses singularités et les leviers recherchés (du point de vue de la production, distribution ou consommation). Le choix a été fait de le représenter en cinq opérations, décrites ci-dessous, bien qu'une analyse économique ou sociale plus poussée ne pourrait être menée correctement à cette échelle trop réduite. Pour remédier à cela, chacune des opérations a été détaillée sous forme de sous-systèmes dans l'analyse personnelle du travail.

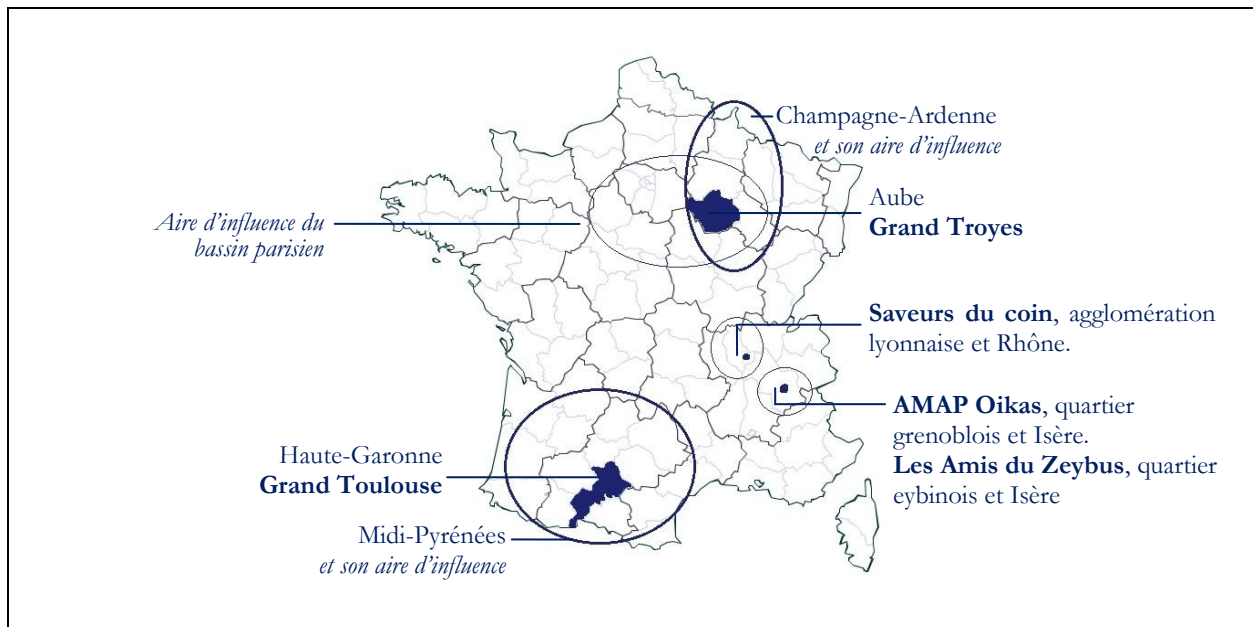
Pour résumer, le travail quantitatif s'effectue à une échelle départementale délimitée administrativement (bilans matières), dans le cadre d'une approche qualitative territoriale mais aussi en intégrant des filières aux frontières impalpables et muables (modes d'interaction). Ajouter à cette superposition de périmètres d'action, les travaux de recherche se concentrent sur les centres urbains (Grand Toulouse et Grand Troyes), impliquant de considérer un troisième périmètre. Enfin, l'enrichissement des travaux par de tierces expériences diversifie davantage les périmètres en ajoutant de nouveaux contextes (dont les travaux sur les AMAP et Les Amis du Zeybu dans l'agglomération grenobloise, ainsi que Saveurs du coin dans le Rhône). Cette superposition de périmètres d'action n'avait pas été prévue lors du choix des terrains et il s'agit aujourd'hui de conjuguer avec, au minimum, trois périmètres d'actions qui se différencient par leur taille, leur périmètre d'action et la nature de leurs limites.

L'ENSEMBLE DES DONNEES RECOLTEES

La carte suivante synthétise les territoires et les expériences sur lesquels notre travail se fonde (Figure 3.10). Nous retrouvons les diverses échelles spatiales concernées : l'Aube et la Haute-Garonne et leur région et bassin d'approvisionnement respectif, ainsi que la Metro (agglomération grenobloise) et sa zone périurbaine « large » où prennent place les deux initiatives

AMAP Clair de Lune et Les Amis du Zeybu. Enfin, le Rhône et le Grand Lyon, où l'association Saveurs du coin s'est développée. La multitude d'initiatives identifiées prend en dehors de ces quatre espaces délimités.

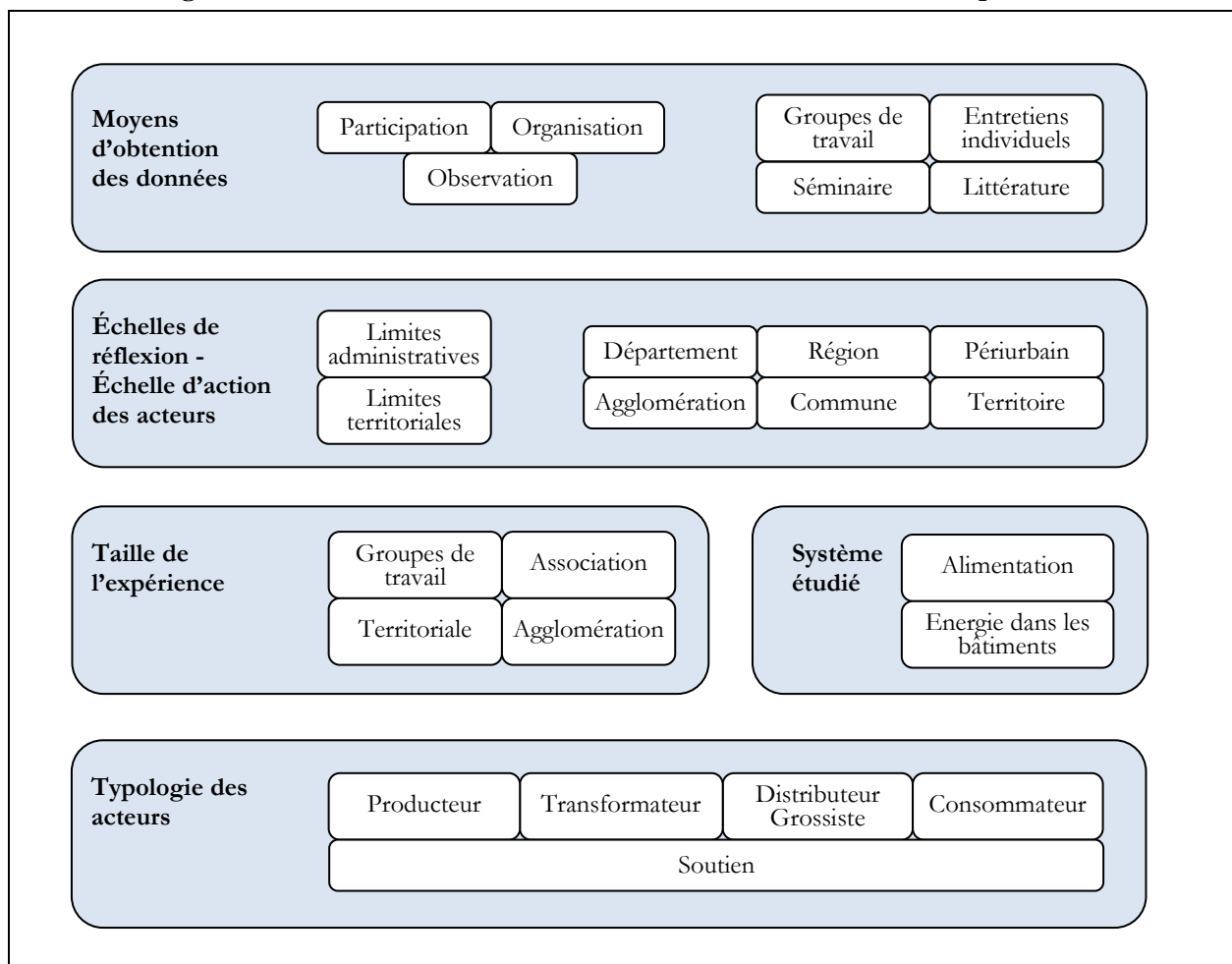
Figure 3.10. La localisation des terrains d'études et leurs périmètres d'influence



L'articulation des échanges entre les différentes échelles spatiales et décisionnelles interroge les modes d'interaction entre les acteurs afin d'effectuer ces aller-retour entre le global et le local : quelles coordinations sont impliquées ? En quoi celles-ci influent sur le type (et l'efficacité) des échanges ? Comment les aspirations locales et territoriales peuvent « remonter » vers le global afin que les instances nationales et internationales les prennent en compte dans les textes européens ou internationaux ?

La diversité des données et des contextes rencontrés (Figure 3.11) implique un espace des possibilités important en termes de modes d'interaction. Celle-ci permet d'avoir cette double vision : l'observation des modes d'interaction entre groupes d'acteurs mais aussi, certes dans une bien moindre mesure, à l'intérieur de ces collectifs et réseaux. Afin de répondre à la problématique qui se situe essentiellement à deux niveaux (territorial et global), c'est en effet à travers les capacités d'élargissement et / ou de mise en réseau que l'analyse s'est tournée. Les volets « action collective » et « environnement » de la grille de lecture ont été aussi pensés en ce sens. Les questionnements liés aux interrelations d'échelles concernent en effet la capacité collective d'un groupe et d'un territoire à se coordonner afin de répondre aux enjeux définis tout en considérant l'environnement concerné. Nous verrons qu'une étude de métabolisme se heurte à ces questions d'échelles pour tenter de satisfaire des aspirations tant territoriales que globales.

Figure 3.11. La cohérence des données récoltées selon leur forme et périmètre

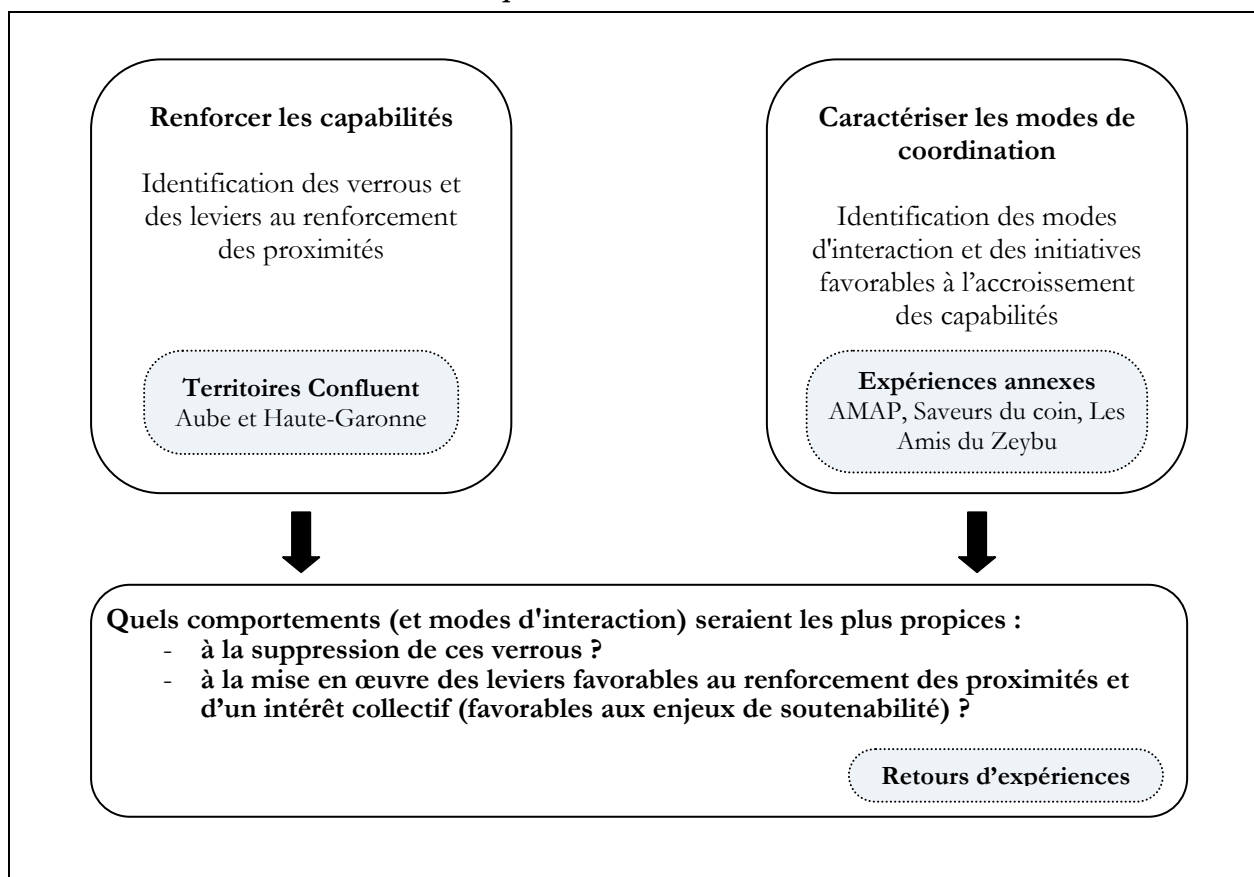


Cet état des lieux a permis d'identifier quelles étaient les données pouvant répondre à nos deux questions principales, à savoir :

- Comment renforcer les capacités, via le renforcement des proximités ?
- Comment caractériser les modes d'interaction, et les formes d'actions associées, favorables à l'accroissement des capacités ?

Pour ce faire, la réflexion a porté sur ces deux questions de façon indépendante dans un premier temps. Le travail mené sur les territoires étudiés par Confluent s'est concentré sur la problématique de comment renforcer les proximités, alors que celui de l'analyse des expériences annexes a porté sur la compréhension des différents modes d'interaction, internes et externes au collectif en question. Dans un second temps, ces deux réflexions se sont réunies afin de comprendre en quoi certains modes d'interaction seraient plus favorables que d'autres au rapprochement des proximités, au renforcement des capacités, et *in fine*, à la définition d'un intérêt collectif tenant compte de l'intérêt global (Figure 3.12).

Figure 3.12. La synthèse de la méthodologie et de l'enchevêtrement des données par rapport aux questions de recherche



Pour répondre à ces questions, trois champs théoriques ont été mobilisés.

Les trois champs théoriques mobilisés

Aborder la problématique de coordination des acteurs territoriaux par l'entrée des besoins, et des réponses apportées, à travers une approche systémique justifiée, et nécessite, une démarche interdisciplinaire. La recherche des formes d'actions émergentes afin de parvenir à un équilibre des systèmes, à la fois anthropiques et naturels, permet d'interroger la problématique commune, en même temps sociologique et aménagiste, de comment construire un intérêt collectif sur le territoire en s'appuyant sur les apports et les principes de l'écologie territoriale.

Ce travail s'appuie non pas sur trois cadres théoriques : l'écologie territoriale, l'approche par les capacités et l'approche par les proximités.

L'APPORT DE L'ÉCOLOGIE TERRITORIALE

La problématique d'équilibre entre les systèmes de besoins individuels et collectifs, directement en lien avec les ressources disponibles, renvoie aux questions soulevées par l'écologie territoriale sur l'optimisation des ressources et une meilleure gestion des impacts associés. Ce cadre de réflexion permet de combiner deux approches visant la compréhension (Barles, 2011a) :

- du fonctionnement du système territorial à travers l'étude des relations d'un groupe d'acteurs et des conditions politiques, sociales et techniques constituant l'environnement, ainsi que,
- du métabolisme territorial en tant que méthodologie de révélation et valorisation des ressources. Nous insisterons sur la dimension qualitative du métabolisme qui prend de l'ampleur dans le champ de l'écologie territoriale.

L'apport de cette discipline réside principalement dans la possibilité de modéliser les interactions spatialisées existantes sur un territoire (en considérant le rôle des centres urbains et des zones rurales dans les cycles biogéochimiques par exemple), de la nécessité d'une approche multiscalaire et d'une variabilité des processus (temporalités). Ceci renforce notre positionnement sur la nécessité d'une approche territoriale, « la spatialisation, mais aussi la territorialisation des analyses [étant] indispensables, comme l'est la prise en compte du triptyque Agriculture – Industrie – Ville » (Barles, 2010b). Le choix du cas d'étude du système d'approvisionnement alimentaire semble d'autant plus justifié.

L'ambition de cette thèse n'est pas de contribuer à des cas empiriques dans le domaine de l'écologie territoriale¹ : la préparation des terrains s'est peut-être faite trop en amont de la définition exacte de la problématique de ce travail et aussi parce que les données récoltées ne répondent pas aux attentes initiales (manque de concordance entre les données quantitatives et qualitatives²). En revanche, elle tente de proposer une méthodologie adaptée afin de démontrer l'utilité que représente une étude de métabolisme territorial dans le processus de définition, de mise en œuvre et d'évaluation d'une stratégie de développement. De nombreux travaux de recherche ont notamment démontré qu'il était possible de travailler à une échelle infranationale (Kim, 2013). L'exemple de la ville de Linköping en Suède montre l'intérêt de l'analyse des flux à une échelle locale et dans la longue durée (Barles, 2006), tout comme les études menées en Île-de-France, tant de façon quantitative (Billen et al., 1999) que qualitative (Barles, 2005). Ce travail interroge si une étude à l'échelle régionale et départementale est satisfaisante et s'il est possible de travailler à une échelle cette fois-ci infraterritoriale.

La mise en avant du sens donné aux actes (expression de besoins et recherche de réponses) aux côtés des actions collectives prétendant y répondre (création de ressources et de solutions adaptées) participe à l'élaboration d'une stratégie territoriale plus globale. L'établissement

¹ Sabine Barles entend l'écologie territoriale comme « l'analyse des consommations d'énergie et de matières d'un territoire donné et de leur circulation au sein de celui-ci qu'elle emprunte à la théorie des écosystèmes » (Barles, 2011a).

² Nous verrons plus loin les conditions qu'il semble nécessaire de réunir pour de futures études.

et la compréhension des cartographies des flux circulant à travers le territoire restent dépendants des différents repères et visions (interprétation des données). Cette objectivation partielle peut faciliter le nécessaire détachement de la réalité de chacun, en s'ouvrant sur celle des autres. Un des objectifs de la thèse est d'évaluer en quoi une certaine représentation d'un territoire peut être rendue plus pertinente et efficace pour répondre à la problématique.

L'accroissement des capacités, abordées par la théorie de la proximité, et dans une moindre mesure par l'économie des conventions (Encadré 3.11), rejoint la question des politiques territoriales mises en œuvre afin de permettre aux habitants de satisfaire leurs besoins. Il s'agit par ailleurs d'une problématique d'aménagement du territoire au sens où le maillage des activités anthropiques participent à la construction territoriale. Cette association entre la définition d'un intérêt collectif, tenant compte du global, et la présence de capacités associées, justifie ce double regard sur le développement soutenable du territoire (métabolisme équilibré et bien-être).

Encadré 3.11. L'économie des conventions

L'économie des conventions, cherchant à sortir de la théorie économique dominante (Favereau, 2002), se donne comme objectif de comprendre les processus de coordination (Raveaud, 2005) en visant une intégration concernant autant les sciences économiques et sociales que politiques et philosophiques (Eymard-Duvernay et al., 2003)¹. En analysant les modes d'interaction selon leur pluralité et à partir des justifications apportées par les individus à leurs actes (Raveaud, 2005), elle se fonde sur l'idée que pour qu'il y ait une interaction entre individus, conflictuelle ou coopérative, des conventions doivent exister entre eux (Amblard et al., 1996). Elle fonde son paradigme sur l'incertitude et la pluralité des justifications de l'action du fait de l'appartenance des individus et des organisations à différentes cités² pouvant entrer en conflits. Or, « l'accord entre des individus, même lorsqu'il se limite au contrat d'un échange marchand, n'est pas possible sans un cadre commun, sans une convention constitutive » (Dupuy et al. 1989, p.142). Les acteurs doivent donc passer entre eux des conventions afin que les systèmes et la société puissent fonctionner, sachant que chaque acteur se réfère à un système de légitimité qui lui est propre.

L'utilisation du modèle des cités (Boltanski et Thévenot, 1991) permet, en tant qu'« outil dans l'analyse de données empiriques » (Dodier, 2005, p.8³), de repenser ainsi les rapports entretenus de la société, de l'espace et du régime conventionnel dominant. Elle permet de comprendre les systèmes de légitimation des différents acteurs au sein des différentes actions et coordination du système d'approvisionnement alimentaire. En présence de conflits entre ces six cités (civique, domestique, industrielle, de l'opinion, inspirée et marchande), l'analyse cherche à comprendre les conventions passées visant à garantir le bon fonctionnement de la société. Ces conventions permettent de comprendre les phénomènes économiques (rapports de pouvoir) et sociologiques (conformité à des normes).

¹ Voir le numéro spécial de la Revue Économique de mars 1989 *L'économie des conventions* ainsi que l'ouvrage *L'analyse économique des conventions* dirigé par André Orléan (1994) pour approfondir cette théorie.

² Une cité représente un ensemble cohérent de justifications, fondé sur une conception du bien collectif, servant de convention à la vie collective. Une cité se définit par un « principe supérieur commun » sur lequel se fonde la justification. Au sein d'une cité, l'« état de grand » renvoie à l'individu représentant le mieux ce principe supérieur commun, alors que l'« état de petit » le moins. Selon la cité où l'on se positionne pour comprendre une interaction, les légitimités et pouvoirs des acteurs sont différents. Chaque cité a son propre langage (Dodier, 2005 ; Orléan, 1994 ; Boltanski et Thévenot, 1991 ; Godard, 1990).

³ Pour Nicolas Dodier (2005, *Le laboratoire des cités*), la théorie de la justification du capitalisme appartient à un ensemble théorique dénommé le « laboratoire des cités ».

L'APPORT DE L'APPROCHE PROXIMITÉ

Tout comme les proximités affectent la formation de conventions (Encadré 3.12), les conventions façonnent le développement du territoire.

Encadré 3.12. Les conventions

La notion de convention est désormais d'un usage courant en économie (Orléan, 2004)¹. Nous employons la notion de convention selon la définition de David Lewis (1968) et reprise par l'anthropologue Mary Douglas : « une convention se forme quand toutes les parties ont un intérêt commun à ce qu'il y ait une règle qui maintienne la coordination, quand aucune n'a d'intérêt divergeant, et qu'aucune n'est susceptible d'avoir une conduite déviante sauf si la coordination recherchée échoue » (Douglas, 2004, p.66).

Cette définition sous-tend l'existence d'un contrat social tacite. Une convention ne peut tenir parfois qu'à peu de chose. C'est d'ailleurs ce qui implique la condition indispensable de sa *stabilité*, et donc, la légitimité de l'institution (puisque une institution n'est qu'une convention). Et pour qu'une institution devienne légitime, une « convention parallèle de type cognitif qui la soutienne » (Douglas, 2004, p.66) est indispensable. Ainsi, les liens de type cognitif renforcent les conventions et légitiment le collectif qui en résulte². Par exemple, une institution peut être une famille, où l'autorité légitimante peut être un père. Il s'agit dans ce cas d'un individu, mais il se peut que cette autorité légitimante se fonde sur un consensus ou un principe fondateur (l'État par exemple). La convention, entendue comme un repère commun, permet d'arrêter un jugement et de délimiter certaines façon d'agir (Gardella, 2006). Dans la réflexion sur les possibilités d'un vivre-ensemble, la production de repères, c'est-à-dire de conventions qui créent du commun, peut marquer le début d'une politique. Une convention donne ainsi les moyens aux acteurs impliqués dans une action de faire face à l'incertitude, notamment dans le sens où la coordination ne peut avancer que sur la base d'attentes mutuelles (Orléan, 2004 ; Salais, 1989).

De la même façon que les normes, les conventions s'autorenforcent avec le temps (Boyer et Orléan, 1994). Le terrain a montré à travers plusieurs exemples comment le régime conventionnel, aussi à l'origine des moyens d'évaluation, peut valider et renforcer les normes et les conventions en place (Buclet, 2011a).

Au cours de sa vie, un individu va être confronté à un ensemble d'institutions (conventions), bien souvent simultanément (il appartient à une famille, à une école, un groupe d'amis), qui auront chacune un univers culturel propres (Chevallard, 1988). L'ensemble de ces différentes appartenances vont s'influencer, se concurrencer et interférer les unes aux autres. La reconnaissance d'un individu passe à travers ce maillage où chaque culture va venir interférer, positivement ou négativement, sur les pratiques de l'individu.

¹ La définition de la convention selon David Lewis et Thomas Schelling est la suivante : « Une convention est une régularité R dans le comportement des membres d'une population P, placés dans une situation récurrente S, si les 6 conditions suivantes sont satisfaites : 1.Chacun se conforme à R ; 2.Chacun croit que les autres se conforment à R ; 3.Cette croyance que les autres se conforment à R donne à chacun une bonne et décisive raison de se conformer à R ; 4.Chacun préfère une conformité générale à R plutôt qu'une conformité légèrement moindre que générale ; 5.R n'est pas la seule régularité possible satisfaisant 3 et 4 ; 6.Les conditions 1 à 5 sont des connaissances communes » (Orléan, 1994, p.63).

² Mary Douglas va jusqu'à dire que c'est l'institution qui décrète l'identité.

La mobilisation de l'approche de la proximité vise à dépasser la conception du territoire comme simple support d'activités économiques afin d'enrichir la conception de l'espace en termes de coordination (Gilly et Torre, 2000). Par l'approche territoriale, les actions menées sur le territoire peuvent être liées avec l'arrière-pensée de celui-ci. Les singularités territoriales étant difficilement reproductibles, elles pourraient cependant constituer de possibles invariants de par leur nature dans les stratégies collectives et les politiques publiques. L'approche par les proximités prétend éclairer la réflexion sur les modes d'interaction qui favorisent ces stratégies collectives.

Elle est susceptible de faciliter la compréhension des processus de gouvernance et de baliser les pistes d'action pour les acteurs territoriaux (Torre et Beuret, 2012). En effet, les échanges, les dispositifs de concertation ou de pilotage de conflits, pour ne citer qu'eux, font intervenir les proximités qui sont à l'origine de la création des territoires. La mobilisation de la notion de proximité territoriale, et plus largement de l'approche par les proximités, participe à la réflexion sur les processus de gouvernance et les dynamiques territoriales. La place des proximités géographiques, organisationnelles et institutionnelles dans ces processus permet alors de s'interroger sur les facteurs favorables au renforcement de celles-ci et en quoi elles favorisent le regroupement d'acteurs. Il s'agira de veiller à comprendre les éléments qui transforment une action collective « ouverte » en un groupe d'acteurs qui s'isolent, ne communiquant plus avec l'extérieur. Ce dernier va en effet à l'encontre de la définition d'un intérêt collectif (groupe fermé ne considérant pas le bien-être des autres individus, autarcie d'un territoire, etc.). L'approche par les proximités permet également d'interroger les processus de résolution des conflits, de traduction et de construction de langages communs, ce qui permet alors de dynamiser le jeu des proximités¹.

L'APPORT DE L'APPROCHE PAR LES CAPABILITES

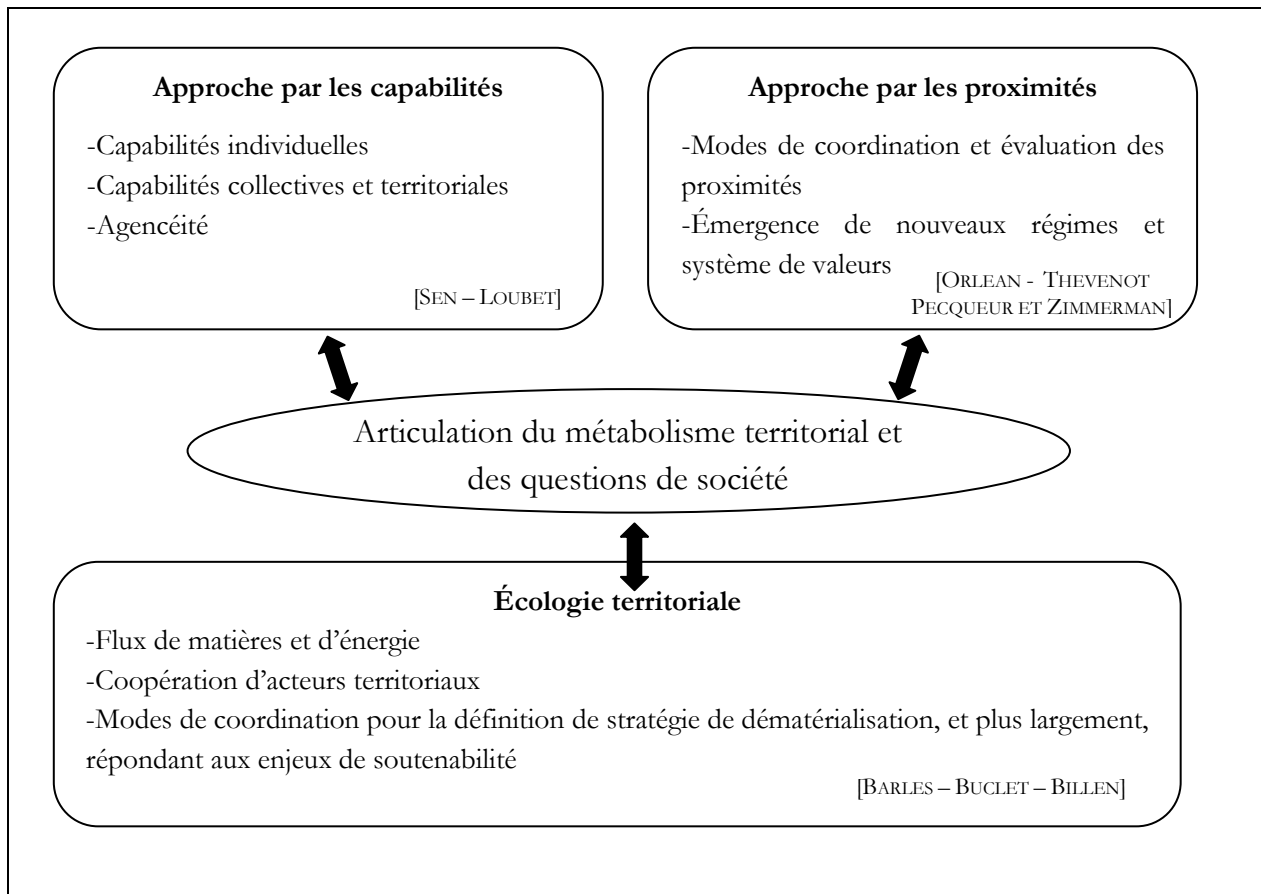
Sans revenir sur ses apports (chapitre 2), le recours à l'approche par les capacités a pour principal intérêt de fournir une base informationnelle afin d'évaluer différentes coordinations et stratégies à l'échelle infraterritoriale. Alors que l'étude de métabolisme peut aujourd'hui difficilement descendre en dessous de l'échelle administrative départementale, l'approche par les capacités permet d'analyser des territoires, mais aussi des espaces d'action infraterritoriale, comme des initiatives locales. La configuration des territoires au sein d'un espace plus vaste est également rendue possible. Nous cherchons à relier les différentes configurations territoriales (économiques, industrielles, agricoles, foncières, sociales, etc.) avec le niveau des capacités.

¹ La dynamique du jeu des proximités est essentielle dans la mesure où toute nouvelle proximité est vouée à évoluer et à se reconstruire avec le temps. La prise en compte permanente des nouvelles interactions et de nouveaux enjeux favorise une adaptation du territoire à ces évolutions et est un levier de la dynamique territoriale (Torre et Beuret, 2012).

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Ce chapitre a présenté la grille de lecture permettant d'appréhender notre problématique en se focalisant sur les acteurs, les actions collectives puis sur leurs environnements afin de percevoir leur développement et leur relation avec le régime conventionnel dominant. La figure suivante synthétise l'apport des trois champs théoriques mobilisés pour y parvenir (Figure 3.13).

Figure 3.13. Les trois champs théoriques mobilisés et leurs apports dans ce travail



La seconde partie de ce travail s'attachera à répondre à l'ensemble des questions soulevées pour répondre à la problématique.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie a permis, à travers une synthèse des déséquilibres à la fois écologiques et socio-économiques des sociétés occidentales, d'éclaircir la notion de soutenabilité. Elle a permis de montrer en quoi l'évolution de l'appréhension de l'intérêt global a été marquée par le régime conventionnel dominant et par les façons dont celui-ci prétend répondre au bien-être (vision du développement, du progrès et du bien-être). Les évolutions des déséquilibres, qui ont menés à la mise en place de toute une série de mesures afin de garantir la disponibilité des ressources, ont accompagné un effritement du tissu social et de certaines valeurs.

Dans un même temps, une prise de conscience des conséquences du fonctionnement de la société a eu pour résultat une remise en question du système de représentation démocratique, des régimes de gouvernance, des possibilités et de la place du système expert technocentré pour tendre vers la finalité des sociétés (bien-être pour tous). Le changement de paradigme qui semble s'imposer pour une évolution des politiques de développement nécessite un élargissement, ou du moins une évolution, des jeux d'acteurs. Un modèle de développement de soutenabilité forte suppose une révision des stratégies actuelles qui relèvent davantage d'un modèle de soutenabilité faible. Afin de renouveler le mode de pensée dominant, une autre considération des ressources et de la relation des sociétés avec la biosphère est nécessaire. Une évolution des repères conventionnels implique une restructuration des centres de décision et d'action afin d'accroître la représentation de l'ensemble des acteurs. Un des objectifs est d'avoir une plus grande maîtrise de la chaîne de production, notamment grâce à davantage de connaissance sur le fonctionnement des sociétés (type d'échanges et modes d'interaction impliqués, conséquences engendrées, possibilités d'actions envisageables).

La définition des politiques de développement de soutenabilité forte interroge donc l'échelle qui serait favorable au renforcement des proximités et des capacités. Ce renforcement passe par de plus grandes connaissances des systèmes naturels et sociétaux. L'évaluation de l'agencéité des individus permet notamment de considérer les individus, leur autonomie et leur capacités à atteindre leurs buts. Elle permet aussi de prendre en compte la dimension collective dans l'analyse de leurs capacités mais aussi celle du territoire dans le cadre de la construction d'un intérêt collectif. Il s'agit de comprendre quelles sont les échelles de décisions et d'actions les plus adaptées pour répondre aux enjeux de soutenabilité.

La construction d'un intérêt collectif sur le territoire vise donc à permettre à chacun de vivre de la manière dont il l'entend tout en permettant au collectif auquel il appartient de faire de même. Afin de garantir les différents équilibres, le territoire, situé entre le global et le local, semble l'espace privilégié pour répondre aux enjeux à la fois territoriaux mais aussi globaux. Il apparaît comme une échelle propice au renforcement des capacités et des proximités, mais aussi pour une plus grande participation en vue de renforcer les libertés individuelles et collectives dans la

recherche d'équilibre entre libertés et contraintes dans un contexte de soutenabilité. Car la recherche de démocratie participative est un enjeu fondamental dans la recherche de soutenabilité.

Outre les moyens mobilisables pour parvenir à des échanges permettant une interrelation d'échelle pertinente pour répondre aux enjeux, encore faut-il pouvoir l'évaluer afin de juger de son efficacité. Il existe différents outils de mesures, dont le métabolisme territorial qui représente potentiellement un outil d'évaluation complémentaire. À travers une objectivation des flux de matières et d'énergie, une photographie instantanée d'un territoire permet de connaître partiellement le fonctionnement physique du territoire, ce qui sera détaillé dans la seconde partie de ce travail.

La traduction des concepts de métabolisme et d'écologie territoriale à chaque territoire constituerait un des apports possibles afin que les acteurs soient en capacité d'élaborer des stratégies efficaces. C'est en ce sens que le métabolisme territorial apparaît comme une possibilité de lier les enjeux écologiques avec les questions de sociétés.

Ce travail vise donc à évaluer les leviers et les freins à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial répondant aux enjeux de soutenabilité.

**SECONDE PARTIE : LA CONSTRUCTION D'UNE ETUDE
DE METABOLISME TERRITORIAL PARTICIPANT A LA
DEFINITION D'UN INTERET COLLECTIF**

INTRODUCTION DE LA SECONDE PARTIE

La question de l'intérêt collectif touche l'ensemble des individus, indépendamment de la volonté de chacun de participer à sa construction. Les décisions et les actes des uns influant les autres, elle interroge les liens entre les acteurs et leur environnement, sur la façon de satisfaire leurs besoins et, plus généralement, sur leur rapport au monde. Nous avons également vu que l'alimentation, qui représente un élément fondamental et structurant de la vie sociale, est un des postes les plus impactant pour un territoire en termes écologiques, aux côtés de celui de l'énergie du bâtiment. C'est la raison pour laquelle il constitue un de nos objets d'étude dans l'analyse de l'influence des coordinations entre acteurs sur l'intérêt collectif.

La première partie a notamment montré l'importance de la prise de conscience des déséquilibres et de la nécessité de tendre vers un modèle de développement de soutenabilité forte. Le territoire semble l'espace le plus approprié pour construire un intérêt collectif, se situant au croisement des différentes échelles d'action et de décision. Ainsi, le territoire semble le plus à même de répondre à la fois aux enjeux territoriaux, spécifiques aux aspirations de ses habitants, et globaux, c'est-à-dire de soutenabilité.

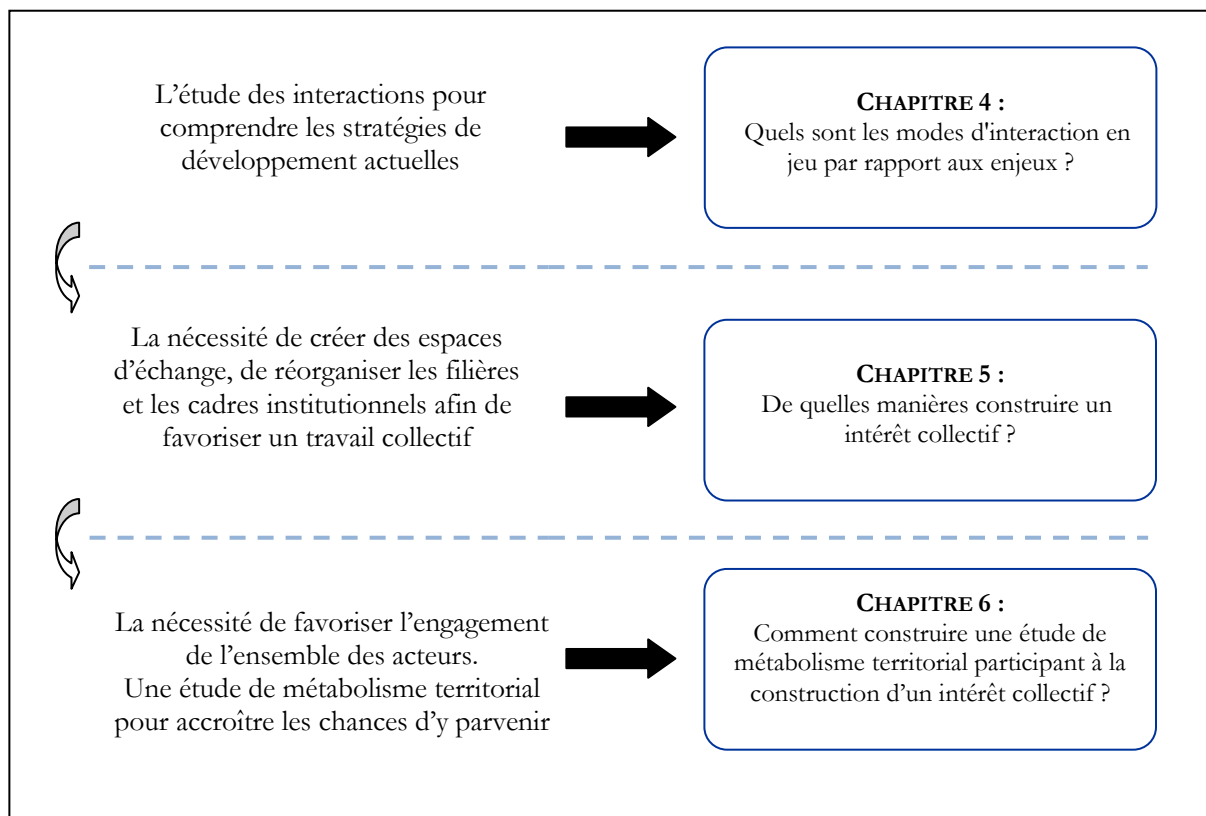
La seconde partie met tout d'abord en avant les perceptions des acteurs territoriaux des différents enjeux à travers leurs dires. Cela permettra dans un premier temps d'identifier leurs façons d'agir ainsi que les initiatives qui s'en dégagent. Le chapitre 4 tâchera de comprendre les modes d'interaction les plus favorables à la définition d'un intérêt collectif. Pour cela, nous nous appuyerons sur la méthodologie proposée et qui intègre différentes approches territoriales (approche par les capacités, approche par les proximités et écologie territoriale), combinées avec un regard sur le poids des acteurs dans les dynamiques collectives. Le système d'approvisionnement alimentaire sert de fil conducteur.

Trois tensions principales ont été identifiées lors de la réalisation du travail de terrain (groupe de travail et entretiens aubois, séminaire toulousain). Partant du constat de la nécessité de réorganiser les filières et certains cadres institutionnels pour parvenir à l'évolution souhaitée, le chapitre 5 tente de comprendre les manières dont les modes de pensées et les actions, aujourd'hui cloisonnés, pourraient être appréhendés de façon plus systémiques et globale.

Enfin, l'analyse du terrain et des retours d'expérience confirme la nécessité de favoriser l'engagement de l'ensemble des acteurs en vue de réaliser les changements préconisés. La mobilisation du métabolisme territorial dans le cadre du projet Confluent a suscité l'intérêt chez les participants des groupes de travail, laissant penser qu'il peut influencer, bien que légèrement, la définition des stratégies de développement territorial. Partant de ces constats, le chapitre 6 prétend apporter des éléments sur les façons dont une étude de métabolisme territorial pourrait être menée afin de favoriser la coopération entre les différents acteurs et, plus généralement, sur la construction d'un intérêt collectif.

L'objet de cette seconde partie est d'analyser, d'une part, les façons dont les actions collectives, et particulièrement celles de type coopératif, peuvent être favorisées¹. Les modes d'interaction les plus propices à la construction d'un intérêt collectif sont recherchés. Et, d'autre part, de comprendre en quoi une étude de métabolisme territorial, et plus largement le champ de l'écologie territoriale, peut participer à la recherche de soutenabilité (Figure g).

Figure (g). La synthèse de la seconde partie



¹ Nous percevons la coopération dans ce travail comme le fait d'agir avec un individu que l'on ne connaît pas forcément, avec qui des dissonances peuvent exister, mais avec qui des choses peuvent être néanmoins réalisées. Alors qu'en français, la coopération se rapproche davantage de la solidarité, la coopération telle que nous l'entendons se rapproche en ce sens du terme anglais (Sennett, 2014). Elle dépasse le sentiment de solidarité en tant que moyen d'interaction. En multipliant des liens sociaux, la coopération favorise la participation et la socialité, qui renvoie à l'inclination d'un individu à vivre en groupe. La socialité se différencie de la sociabilité, qui désigne l'aptitude d'un individu à évoluer de façon adaptée dans la société (Larousse, 2014). En ce sens, nous rejoignons la définition de la coopération de Richard Sennett (2014) pour qui elle permet d'améliorer les « existences exposées », c'est-à-dire les individus dont les liens les relient entre eux sont très faibles.

CHAPITRE 4 : LES MODES D'INTERACTION DES ACTEURS PAR RAPPORT A L'INTERET COLLECTIF

L'objet de ce chapitre est d'identifier les modes d'interaction actuels entre les acteurs d'un même territoire mais aussi avec ceux des filières aterritoriales. Les groupes de travail aubois avaient notamment pour objectif de dégager les enjeux prioritaires aux acteurs afin de tendre vers un modèle de développement soutenable fort. Nous tentons d'évaluer en quoi les différents comportements et interactions participent à répondre aux enjeux choisis : en quoi des actions menées davantage selon des principes coopératifs influencent sur leurs conséquences pour le territoire et le bien-être de ses habitants ? Pour les individus vivants en dehors de celui-ci ? En quoi des partenariats entre acteurs public et privé, ou entre acteurs territoriaux et aterritoriaux, peuvent-ils être favorables à la construction d'un intérêt collectif ? Quelle est la nature des modes d'interaction, caractérisés par le poids des sphères marchande, étatique ou autonome (Encadré 3.6, p.196), pour mieux y parvenir ?

Le système alimentaire est tout d'abord présenté globalement afin de cerner ses évolutions et les conséquences associées. Cette présentation permet de caractériser les éléments principaux des circuits de production, distribution et consommation. Le travail issu de l'analyse de la littérature et les apports du terrain (groupes de travail, entretiens et séminaire) sont mobilisés pour cela. Un des points important de l'analyse concerne le positionnement des acteurs vis-à-vis des différentes activités et métiers associés puisqu'il renvoie aux valeurs, principes, besoins, aspirations et enjeux mobilisés par chacun. Leur étude apporte des éléments de compréhension sur les façons d'agir des acteurs territoriaux (leurs réalités, motivations d'action et engagements) par rapport aux enjeux territoriaux et de soutenabilité.

1. L'ETUDE DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE COMME SUPPORT DE REFLEXION

L'évolution du système agroalimentaire¹ est présentée, avant de détailler le découpage que nous en avons effectué afin de distinguer les différents circuits et activités. Cette distinction permet de mieux appréhender les problématiques du système d'approvisionnement alimentaire et

¹ Nous parlons ici du système d'approvisionnement alimentaire et agricole, bien que le système agricole en lui-même n'est pas approfondi dans ce travail mais est sous-entendu dans l'opération « production ». De plus, celui-ci concerne particulièrement les sociétés occidentales, bien que le système d'approvisionnement alimentaire soit aujourd'hui globalisé. Pour une raison de clarté, nous parlerons désormais plus que de système alimentaire, bien qu'il inclue le système agricole.

son évolution, notamment afin de comprendre les blocages et les leviers pour tendre vers la soutenabilité.

1.1. LE SYSTEME ALIMENTAIRE

Louis Malassis (1994) désignait le système alimentaire comme étant la « manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture ». Sans détailler l'évolution du système alimentaire depuis son origine, les politiques alimentaires n'ont cessé d'évoluer avec le développement des techniques agricoles¹. Pour n'aborder que notre histoire proche, elles ont toujours représenté un enjeu politique fondamental pour les sociétés, dictant les politiques d'aménagement urbain afin de garantir la sécurité alimentaire du territoire (bien-être et existence même des sociétés). La capacité des dirigeants à assurer une alimentation à la population est directement liée à la stabilité politique du territoire, comme le montrent encore certaines discussions internationales, telles que celles tenues par la FAO². Dans les pays industrialisés, les récentes politiques d'aménagement du territoire se sont détournées du système alimentaire, et plus généralement agricole, laissant la définition de sa stratégie et de son organisation aux acteurs privés. La gouvernance nationale du système alimentaire a été supplantée par une gouvernance supranationale (Rastoin, 2007). Cette déterritorialisation de l'alimentation est le pendant de son caractère globalisé, en lien avec l'essor de l'urbanisation et de l'industrialisation, ainsi que de l'alimentation moderne caractérisée par son intemporalité et sa non-spatialité. Les étalages proposent aujourd'hui des produits identiques et exotiques sur l'ensemble de l'année, dépassant les saisonnalités. Pourtant, phénomène relativement récent, la recherche de sens dans l'alimentation se renforce (Poulain, 2002³) et certains mouvements indiquent une potentielle rupture avec le système alimentaire globalisé (Deverre et Lamine, 2010) parallèlement au tournant territorial emprunté par le système économique (Pecqueur, 2005). Aux côtés du système alimentaire conventionnel largement dominant, l'approche productiviste est remise en question par une partie des acteurs territoriaux. Une multitude d'expériences relevant des systèmes alimentaires alternatifs émergent malgré l'imprécision de la frontière entre ces deux systèmes (Morgan, 2009), les réalités et logiques d'action s'hybrident. L'étude du système alimentaire sur les terrains aubois et haut-garonnais, étayée par des expériences jugées innovantes entre acteurs territoriaux et aterritoriaux, vise à comprendre la façon dont le lien territorial recrée du sens et participe à la construction d'une dynamique entre espaces et acteurs du système territorial. Ce processus se traduit par une hybridation des logiques marchandes et territoriales. L'alimentation est ici le nœud

¹ Auparavant très individualiste et sans aucune organisation, le système alimentaire naît avec la domestication du feu et par l'acte même de cuisiner des aliments (socialisation de la consommation) (Rastoin, 2008). L'apparition de l'agriculture et de l'élevage marque une évolution cruciale, l'homme passant de l'état de « prédateur » à celui de « producteur ». Le tournant lié au développement des techniques agricoles il y a dix mille ans (Diamond, 1997) marque une diversification des denrées alimentaires. L'agriculture extensive laisse désormais la place à un modèle intensif où l'artisanat de transformation est remplacé progressivement par l'industrie et les circuits de distribution directs par la grande distribution. Voir le *Traité d'économie agro-alimentaire* de Louis Malassis pour plus de précisions sur le système alimentaire, dont l'ouvrage *Les trois âges de l'alimentaire* (1997).

² *Food and Agriculture Organization*.

³ Voir à ce sujet le *Dictionnaire des cultures alimentaires* de Jean-Pierre Poulain (2002).

d'une combinaison entre territoires et acteurs du système qui contribuent à réactiver une complémentarité de proximité entre bassin de production et de consommation.

L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ET DU MODÈLE AGRICOLE

La production agricole est symbolisée à partir du 19^{ème} siècle par la révolution industrielle et de nombreuses innovations technologiques. Cherchant à répondre aux exigences imposées par l'économie de marché depuis la seconde guerre mondiale (intégration d'outils informatiques, biotechnologiques ainsi que des traitements thermiques entre autres), le système alimentaire se transforme en profondeur. Le modèle agricole, jusqu'alors essentiellement fondé sur une production familiale et artisanale, vise à nourrir un plus grand nombre d'individus. Les mécanismes marchands mènent à d'importants changements structurels sectoriels et territoriaux, engendrant une concentration des exploitations agricoles, un développement de monocultures et une homogénéisation des produits agricoles. Les zones commerciales se développent au détriment des points de ventes de proximité. Le système alimentaire est alors caractérisé par un modèle de production et de consommation de masse, avec d'un côté une densification des activités productives et de consommation, et de l'autre une individualisation de la consommation (Rastoin, 2008). Selon Louis Malassis, « les méthodes de production et d'organisation, formées dans les secteurs avancés de l'économie occidentale, se répandent dans toute la chaîne agro-alimentaire y compris l'agriculture. Distribution et production de masse sous-entend la consommation de masse » (1973, p. 371). Le monde marchand se généralise à l'ensemble des activités humaines, dont l'agriculture, et remplit l'espace-temps du consommateur. L'évolution des habitudes alimentaires et l'homogénéisation des goûts (Stiegler, 2004) symbolisent les politiques alimentaires accompagnant l'expansion de l'agrobusiness¹ : déconnexion du consommateur aux lieux de production, expansion de l'agriculture intensive avec l'usage croissant de pesticides et de produits chimiques, production à grande échelle provoquant une soumission des prix aux lois du marché international ainsi que des investissements de fonds engendrant une hausse des prix alimentaires sous couvert de réglementations nationales et européennes². De nombreux agriculteurs se tournent alors vers ces marchés internationaux comme autant de nouveaux débouchés garantissant l'écoulement de leur production. Une grande partie des agriculteurs cessent leurs activités de transformation ou de vente directe et deviennent des « fournisseurs de matières premières », destinée majoritairement à l'agro-industrie et à la grande distribution, entraînant une perte de savoir-faire et, nous le verrons, pas forcément une amélioration de leurs conditions de vie de producteurs.

Ce modèle de consommation de masse à faible coût est resté possible grâce à la constante baisse des prix des produits alimentaires. Cela se traduit d'un côté par un nécessaire accroissement des volumes pour les producteurs afin de compenser la baisse du prix des matières

¹ Une quarantaine de firmes multinationales dominent aujourd'hui le système alimentaire mondial, quasi toutes classées au top 500 des plus puissantes entreprises industrielles et de service illustrant leur importance et leur maîtrise du système alimentaire mondial. Louis Malassis souligne que 50% de la production agro-industrielle mondiale a été produite par les cent premières firmes pendant de nombreuses années (1977).

² La crise alimentaire de 2008, la plus importante depuis 1974, est en partie imputée à la spéculation avec des denrées alimentaires de base, entraînant une augmentation sans précédent du nombre d'individus sous-alimentés dans le monde, particulièrement dans les pays en voie de développement économique (Golay, 2010). Dans un même temps, l'obésité due à une consommation trop importante de nourriture augmente de par le monde.

premières imposée par les entreprises (Bonny, 2005), et d'un autre côté, par une évolution des habitudes et des critères d'achat des consommateurs (recherche du meilleur rapport qualité-prix). Cette évolution a été favorisée par la perte de visibilité et de maîtrise des acteurs sur les processus, ayant engendré les déconnexions précédemment abordées.

De plus, l'accroissement du nombre d'acteurs au sein de la chaîne amenuise les proximités entre les deux extrémités (producteur – consommateur), mais également entre les centres urbains et les territoires ruraux. Les individus désirent consommer de nouveaux produits indépendamment du lieu où ils se trouvent (perte de sens, évolution des besoins), méconnaissant leurs processus d'élaboration (perte des métiers et des savoir-faire, manque d'échanges). Ces constats contrastent avec la tendance de renforcement des proximités organisationnelles et institutionnelles s'opérant dans le secteur de la grande distribution. Ces rapprochements et le contrôle de la quasi totalité de la filière, crée un oligopole avec un minimum d'intermédiaires.

Des mouvements contestataires sont accompagnés des controverses liées à la mondialisation, aux crises sanitaires¹ (Joly et Paradeise, 2003) et à la traçabilité des produits. Ceux-ci sont révélateurs de la crise sociale générale et des effets négatifs engendrés par les politiques alimentaires qui tentent de reconsidérer la position de l'agriculture dans le système alimentaire ainsi que sa fonction dans la société. Malgré la création de différentes institutions en charge de la sécurité alimentaire à partir de 1998, tel que l'AFFSA², et d'une forte campagne publicitaire lancée par les firmes de l'agro-industrie, les consommateurs restent méfiants. La rupture entre l'origine du produit, son élaboration et le consommateur (Fischler, 1993) explique en partie cette perte de confiance et l'intérêt croissant porté aux conséquences de ce modèle agricole³. L'expansion des échelles concernées par ce modèle de développement renforce ce sentiment de vulnérabilité, pointant les difficultés à freiner des phénomènes globaux initialement localisés, telle la grippe aviaire en 2004. La perte de la maîtrise du processus de production et la sensation d'impuissance d'action interrogent sur la capacité des hommes à contrôler leurs activités.

L'idée de cohabitation de plusieurs modèles agricoles apparaît alors dans le champ médiatique (comme l'affaire du McDonald's de Millau en 1999). La considération du concept de multifonctionnalité (Mallard, 2003), associant l'activité agricole à divers enjeux, permet d'appréhender globalement l'ensemble des opérations de la filière agricole, notamment celle de l'alimentation. De nouveaux critères de consommation apparaissent en matière de qualité des produits⁴, de modes de production ou de degré de proximité avec le métier d'agriculteur. Ils participent non seulement à la dénonciation du manque de transparence autour de la fabrication et de la traçabilité des produits, mais aussi aux risques de collusion entre les gouvernements et les

¹ Veau aux hormones dans les années 1980, crise sanitaire liée aux maladies d'origine alimentaire telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dans les années 1990, la listéria, le scandale du poulet à la dioxine, ou bien encore celui des lasagnes à la viande de cheval sur le marché français en 2013.

² Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments.

³ 55 % des consommateurs estimaient en 1997 que les produits alimentaires présentaient des risques pour la santé contre 70 % en 2000 (Hirczak, 2007).

⁴ La notion de « qualité » renvoie ici à la qualité nutritionnelle et aux éléments intrinsèques du produit, mais également à des critères liés aux composantes du territoire, telles qu'aux méthodes de culture et d'élevage employées, à l'histoire et à la culture du lieu de production. La qualité participe donc à la différenciation des produits par la mobilisation de composantes du territoire (Lacroix et al., 1998, *La territorialisation des politiques environnementales*).

entreprises qui forment de puissants groupes de pression, pilotant les filières selon les objectifs des entreprises (Rastoin, 2008)¹.

Désireux d'une alimentation plus saine et naturelle, la crise de confiance des consommateurs et de la concurrence des producteurs explique en partie l'apparition et l'expansion des labels sur les produits alimentaires (agriculture biologique, ou plus anciennement l'appellation d'origine contrôlée), nouvelles garanties aux yeux du consommateur². Cette différenciation des produits au travers des composantes du territoire marque le passage, dans une certaine mesure, d'une logique productiviste à une logique fondée sur le principe du « peu mais mieux » pour une partie du marché alimentaire. Cette évolution marque l'apparition de nouveaux jeux d'acteurs sur le territoire, devenu alors une organisation productive qui déploie des actions collectives à partir de la construction de ressources spécifiques. La grande distribution s'empare également des notions de terroir et de local, du moins dans les messages véhiculés (Saveurs du coin). Cette évolution, fondée sur un minimum de proximité organisationnelle et institutionnelle, est possible grâce à des similitudes, voire parfois de la coopération, à partir des valeurs, des repères et des normes communes (Delfosse et Letablier, 1995).

L'appropriation institutionnelle et la contractualisation sociale de la politique environnementale des années 1990 - 2000 ont bouleversé la conception traditionnelle de la production agricole tout en se déclinant de manière différente selon les produits et les territoires concernés (Hirczak, 2007). La multiplication des labels et des procédés de production sont significative de l'évolution de ces conceptions. Ce point de vue sera d'ailleurs abordé du point de vue de l'intérêt collectif afin d'identifier si ces actions sont motivées par des intérêts particuliers ou collectifs. Car si la qualité recherchée par les consommateurs participe à la désintensification de l'agriculture (Valceschini, 2003), il serait intéressant de connaître le poids du respect d'autrui, voire de la solidarité, dans ces actions. L'ensemble de ces changements impliquent une évolution du fonctionnement du système et des jeux d'acteurs qui devraient désormais réinterroger leur place au sein des filières et sur le territoire en termes de valeurs.

La difficulté est de parvenir à une concordance de l'ensemble des aspirations entre des producteurs de sphères différentes, aux intérêts à court et moyen termes qui varient (ce qui complexifie la définition d'un intérêt collectif). La multitude de modes de production, d'exploitation et de positionnements sur le marché est à l'image de la diversité des repères et des valeurs des acteurs du système. De l'agriculture « de conservation » (Griffon, 2006) au modèle productiviste en passant par une agriculture du troisième (Morris et Winter, 1999) ou quatrième type (Kressman, 1996), dont l'agriculture « intégrée »³ (Ecophyto, 2010), nous nous interrogerons

¹ Les semenciers aujourd'hui fortement liés aux biotechnologies (Monsanto, Adventis, Limagrain, Sakata, etc.), les entreprises spécialisées en santé végétale et animale (chimie fine avec entre autres Syngenta et Bayer) et celle en engrais (chimie lourde). Ces multinationales ont de très fortes exigences de rentabilité vis-à-vis des actionnaires. Dans l'agro-alimentaire, les groupes principaux (Nestlé, Kraft, Danone, Unilever entre autres) axent leur stratégie en avançant des arguments liés à la santé ou à la forme, tendant vers une « médicalisation des aliments » (Rastoin, 2009), comme l'illustre l'intégration des probiotiques ou des Oméga 3 dans les produits.

² La labellisation est une convention tacite entre le producteur et le consommateur, où l'organisme certificateur constitue une garantie crédible.

³ L'expression « agriculture de troisième type » qualifie « une agriculture entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle et qui intègre davantage les connaissances scientifiques sur l'écologie (Souchon, 1974) » (Pervanchon et al., 2012). Elle se rapproche de l'« agriculture intégrée », décrite comme troisième voie pour l'agriculture (Morris et Winter, 1999, *Integrated farming systems : the third way for European agriculture ?*). Cette idée de troisième voie se retrouve

sur les conséquences de ces évolutions économiques et culturelles sur la chaîne des acteurs du système alimentaire et aussi sur le jeu des acteurs territoriaux par rapport à la définition d'un intérêt collectif. C'est avec cet objectif de synthèse d'un système complexe que la représentation graphique a été mobilisée dans ce travail. Ce dernier n'a pas la prétention de présenter l'ensemble du système¹, mais de servir de support pour mettre en avant les éléments de réflexion apportés par les groupes de travail aubois, le séminaire toulousain et la recherche bibliographique².

1.2. LA METHODOLOGIE D'ANALYSE DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

Le système d'approvisionnement alimentaire est décrit à travers cinq opérations, chacune renvoyant à différents circuits d'approvisionnement et activités³.

L'approche fonctionnelle descendante

Le système d'approvisionnement alimentaire est représenté graphiquement selon l'approche fonctionnelle descendante, appelée SADT⁴, de la production des matières premières jusqu'à la consommation finale des produits finis (Encadré 4.1).

Encadré 4.1. L'approche fonctionnelle descendante (SADT)

Constituant avant tout un langage de communication visant à comprendre un système complexe par une approche descriptive, l'approche SADT rend celui-ci cohérent et homogène pour tout un ensemble d'acteurs et de métiers différents. L'identification des processus, caractérisant le fonctionnement du système, est une étape essentielle de la modélisation systémique⁵. Son analyse entre différents niveaux

aussi restreinte aux seules grandes cultures (Viaux, 1999, *Une troisième voie en grande culture*). L'expression « agriculture de quatrième type » va encore plus loin. L'agriculteur, en plus de trouver sa place sur le marché, doit satisfaire le citoyen et le contribuable, gérer les risques climatiques, mais aussi économiques, financiers, juridiques, fiscaux, sanitaires et agronomiques (Kressman, 1996, *De l'agriculture du 3e type à l'agriculture du 4e type*). Gil Kressman (1996), qui considère cette agriculture de quatrième type comme agriculture « citoyenne », souligne la nécessité que le producteur a à sortir de son individualisme et nouer des alliances afin d'innover, d'avoir des avis extérieurs, d'être plus performant et s'entourer de compétences variées.

¹ Voir pour cela l'ouvrage de Jean-Louis Rastoin et Gérard Ghersi (2010).

² Les groupes de travail ont permis d'enrichir la réflexion sur le système alimentaire à leur échelle, en intégrant les perceptions des acteurs territoriaux vis-à-vis des différentes filières.

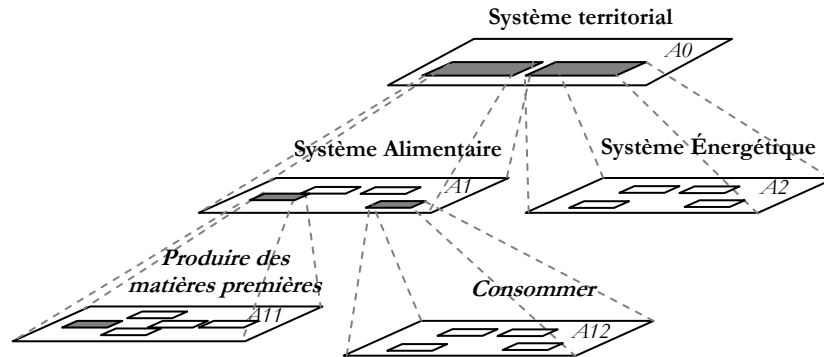
³ Il en a été de même avec le système énergétique dans le bâtiment, dont nous verrons les apports dans la montée en généralité de ce travail.

⁴ La démarche systémique *Structured Analysis and Design Technique* (SADT) a été développée en 1977 pour Softech par Doug Ross avant de se reprendre en Europe vers la fin des années 1980. Connue également sous le nom d'*Integration Definition for Function modeling* (IDEFO), elle est devenue un standard de la description graphique d'un système complexe ou d'un processus opératoire.

⁵ Un processus, phénomène évolutif modifiant une action, un objet ou un individu, est caractérisé selon un référentiel à trois fonctions (temporelle, spatiale et morphologique). Ces fonctions sont elles-mêmes supportées selon des

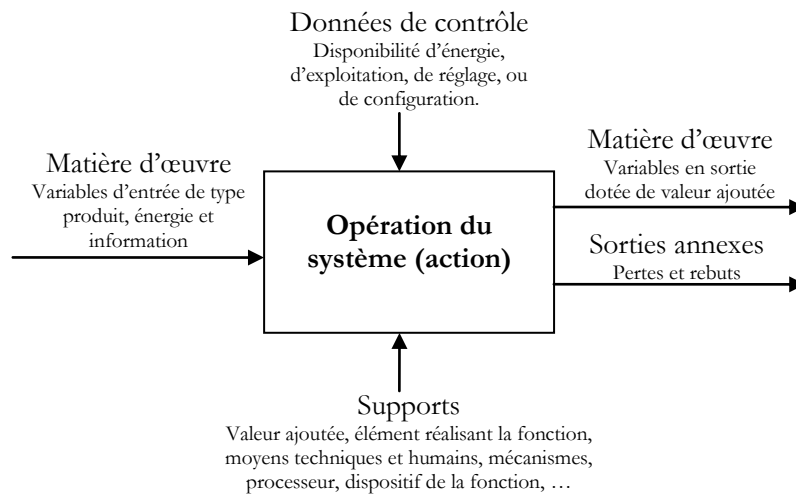
successifs chemine du général (niveau A) vers le détaillé (niveaux A_{ijk}) et permet de mettre en avant des problématiques pouvant être occultées selon l'échelle d'observation (Holling, 2001).

Un exemple de représentation du système territorial par l'approche SADT



Chaque opération du système est représentée par une « boîte noire » caractérisant une action sur des matières d'œuvre d'entrées¹ à une période donnée, comme le montrent les deux figures suivantes. Le système alimentaire vise par exemple à satisfaire le besoin de consommation alimentaire des individus. Les matières d'œuvre munies de la valeur ajoutée par l'opération, constituent les données de sortie², aux côtés des sorties annexes. Les données de contrôle³ déclenchent ou modifient la réalisation d'une opération, alors que les supports sont les éléments physiques ou technologiques la réalisant. Les variables d'entrées, de sorties ainsi que les supports, sont interdépendantes.

La représentation d'une opération selon l'approche SADT



processeurs (Lemoigne, 1995), c'est-à-dire les variables support. La dimension temporelle, absente de la représentation graphique SADT, sera considérée dans l'analyse qualitative.

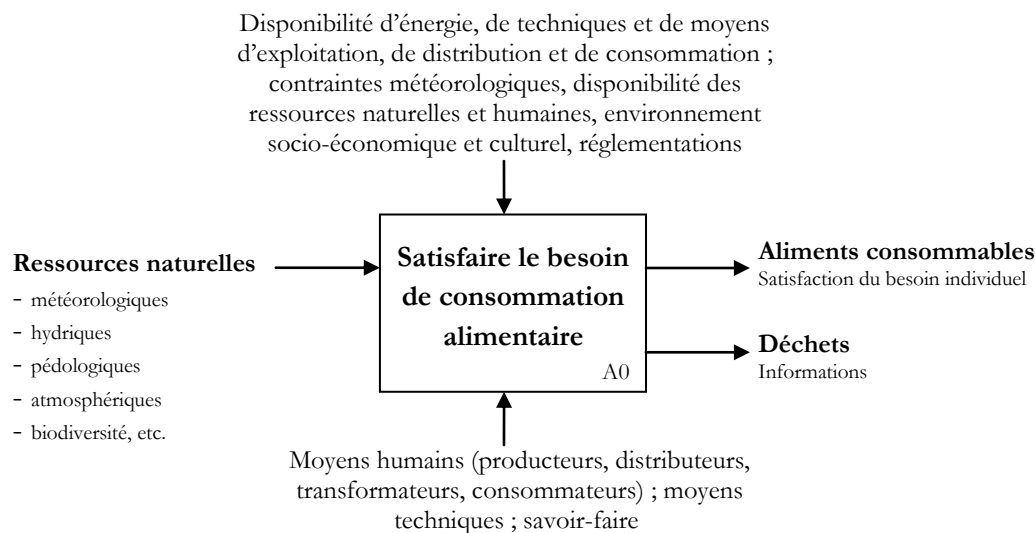
¹ Représentant un nombre très élevé de paramètres, nous regroupons ces variables en plusieurs catégories : les ressources naturelles (sol, eau, air, climat), les ressources humaines (producteurs, intermédiaires, consommateurs, pouvoirs publics, médias, etc.) et les ressources matérielles (machines, produits chimiques, etc.). Les variables d'entrées sont de deux types : les variables « imposées » au système qui ne peut influencer sur leurs valeurs, et les variables « d'action » ordonnées par une décision d'un acteur. Elles peuvent être un produit (matière), de l'énergie ou de l'information.

² Les variables de sorties sont des paramètres observés ou calculés par l'observateur. Elles constituent des indicateurs qui permettent par la suite d'évaluer l'efficacité du système.

³ Elles sont de quatre natures : énergétique, exploitation, configuration et réglage.

Les opérations sont reliées entre elles par des flux d'informations et de matières représentés par des flèches. Les rétroactions ont lieu lorsqu'une variable de sorties constitue une variable d'entrée d'une opération située en amont dans le système.

La représentation du système d'approvisionnement alimentaire au niveau global



Le système d'approvisionnement énergétique dans le bâtiment a été étudié de la même manière.

La mobilisation de l'approche fonctionnelle dans une étude d'interactions sociales vise à profiter de sa structure hiérarchisante afin de clarifier et décomposer la complexité des fonctions alimentaires. Il est évidemment entendu qu'il ne s'agit que d'un moyen simplificateur permettant de dégager les principales caractéristiques nécessaires. Les éléments plus précis, à nos yeux primordiaux afin de prétendre comprendre les interactions entre acteurs, enrichiront l'analyse finale. En effet, l'intemporalité du diagramme permet de se concentrer dans un premier temps sur les modes d'actions selon des critères de flux de matières, d'énergie et d'information. Cet avantage devenant une lacune importante dans l'analyse générale, la temporalité s'immiscera dans la réflexion lors de l'analyse finale (analyse du discours par rapport à la réalisation des actions, mise en parallèle entre les actions et les politiques menées, ou bien encore sur les futures conséquences¹).

D'une grande complexité (grand nombre de consommateurs et de travailleurs, impacts sur la santé humaine, nature et périmètre d'action des acteurs et enjeux économiques)², de

¹ La temporalité est un élément important puisqu'elle influe directement la réalisation et les conséquences des actions. Dans notre recherche de réponses aux enjeux de soutenabilité, sa prise en compte est d'autant plus importante qu'outre les temporalités à l'échelle d'un territoire et d'une seule génération, une vision à plus long terme implique différentes temporalités selon les échelles décisionnelles, spatiales mais aussi générationnelles.

² En 2006, le système alimentaire français comptait 4,5 millions de travailleurs (contre 3,7 en 1993) et un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 210 milliards d'euros (contre 2'3000 milliards de francs français en 1993, soit plus de

nombreuses variations touchent le système alimentaire : aléas météorologiques, phytoprotection, volatilité des marchés ou bien encore évolution de la place d'un mode de production agricole dans le système conventionnel pour ne citer qu'elles. La représentation graphique, découlant de l'approche systémique¹, vise à synthétiser ces variations. Les quatre opérations choisies (produire, transformer, distribuer, consommer) sont complétées par une opération de soutien du système.

Enfin, certaines particularités, telles que l'appartenance à une catégorie (produits frais, fruits et légumes, etc.), à des structures particulières des marchés ou de leur provenance géographique (produits exportés, consommés localement, en France ou à l'international) sont invisibles sur une représentation à l'échelle globale. L'avantage de l'approche SADT est d'approfondir la description jusqu'à un niveau faisant apparaître les spécificités souhaitées tout en précisant le fonctionnement de ce système selon les circuits empruntés. Si l'on prend par exemple le système de production et d'approvisionnement des fruits et légumes, la filière est très hétérogène de par la nature et le mode de production des fruits et légumes (mode et temporalité de culture, investissements nécessaires, lieu et type de vente). Détailler cette analyse au niveau des produits serait justifié. Cependant, par rapport aux objectifs du travail de recherche et aux résultats du métabolisme à disposition, nous resterons dans une approche d'ensemble des fruits et légumes, écartant de cette analyse les produits halieutiques et carnés ainsi que les produits issus de l'agro-industrie².

Les opérations du système alimentaire

Le système alimentaire forme un « réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, état, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée » (Rastoin et Ghersi, 2010). Intégré également au niveau des communes et des territoires, le système alimentaire, système biologique finalisé et ouvert (Rastoin et Ghersi, 2010), est donc composé de cinq opérations au niveau global (A0) : produire, transformer, distribuer, consommer, ainsi qu'une opération de soutien³ (Figure 4.1).

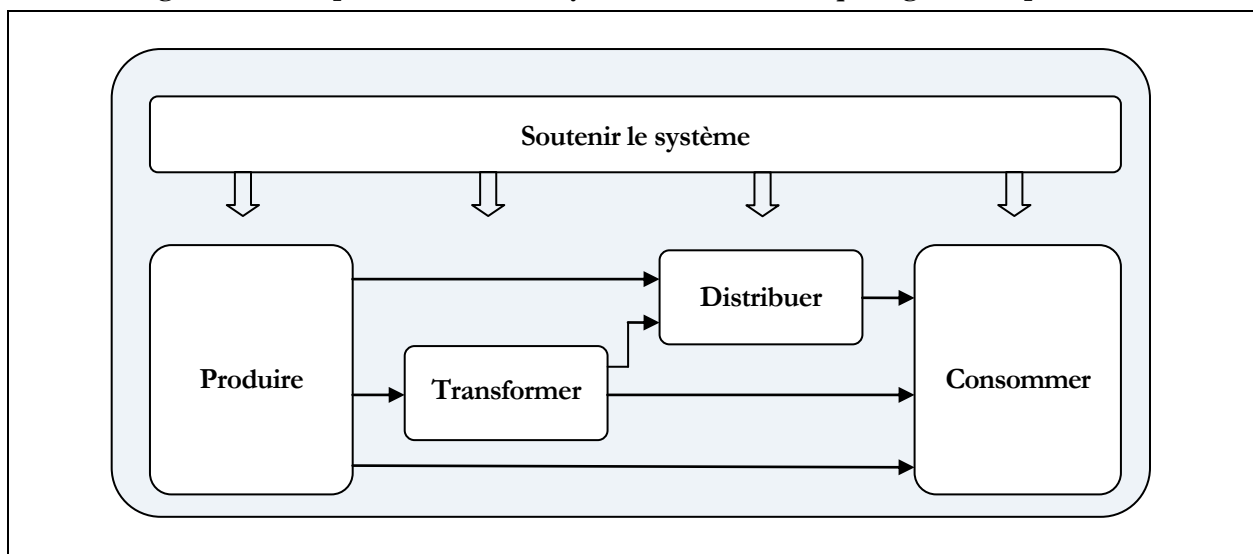
deux fois celui du secteur automobile (800'000 emplois pour 1'000 milliards de francs français (Estimations effectuées par Jean-Louis Rastoin d'après INSEE, 1996).

¹ La dynamique du système alimentaire a été conduite à partir de 1989 à l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier afin de comprendre de façon systémique la stratégie des acteurs au sein de celui-ci.

² C'est pourquoi les opérations sont principalement présentées pour les fruits et légumes puisque les données des bilans matières et les acteurs mobilisés sont essentiellement issus de ce secteur.

³ Les activités de soutien apparaissent alors comme des données de contrôle et de support selon l'approche SADT.

Figure 4.1. La représentation d'un système et des ses cinq catégories d'opérations

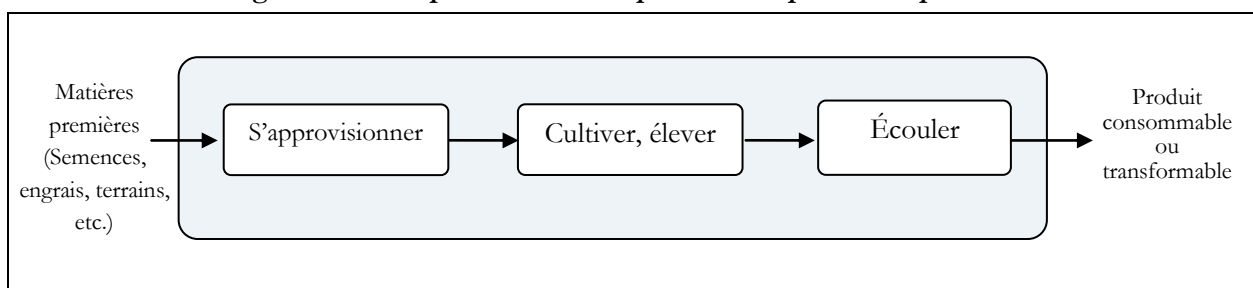


Chaque opération est découpée en sous-systèmes, en sous-opérations. Les échanges avec les acteurs territoriaux se sont partiellement appuyés sur cette représentation du système.

PRODUIRE

La production inclue l'ensemble de l'activité agricole maraîchère et fruitière. Les échanges et retours d'expériences ont mis en avant plusieurs difficultés rencontrées par les producteurs, menant à synthétiser l'opération « produire » en trois sous-opérations : « s'approvisionner », « cultiver-élever » et « écouler » (Figure 4.2 ; Encadré 4.2). Cette dernière, « écouler », regroupe notamment les opérations de conditionnement et de logistique, activités parfois effectuées par un intermédiaire.

Figure 4.2. La représentation simplifiée de l'opération « produire »



La représentation de l'opération a participé à la structuration de la réflexion, tout en constituant un bon moteur d'échanges lors des rencontres. L'identification des blocages et des leviers, pour le renforcement des proximités et des capacités, a ainsi été facilitée par cette représentation de la chaîne d'acteurs du système alimentaire et territorial (Encadré 4.2).

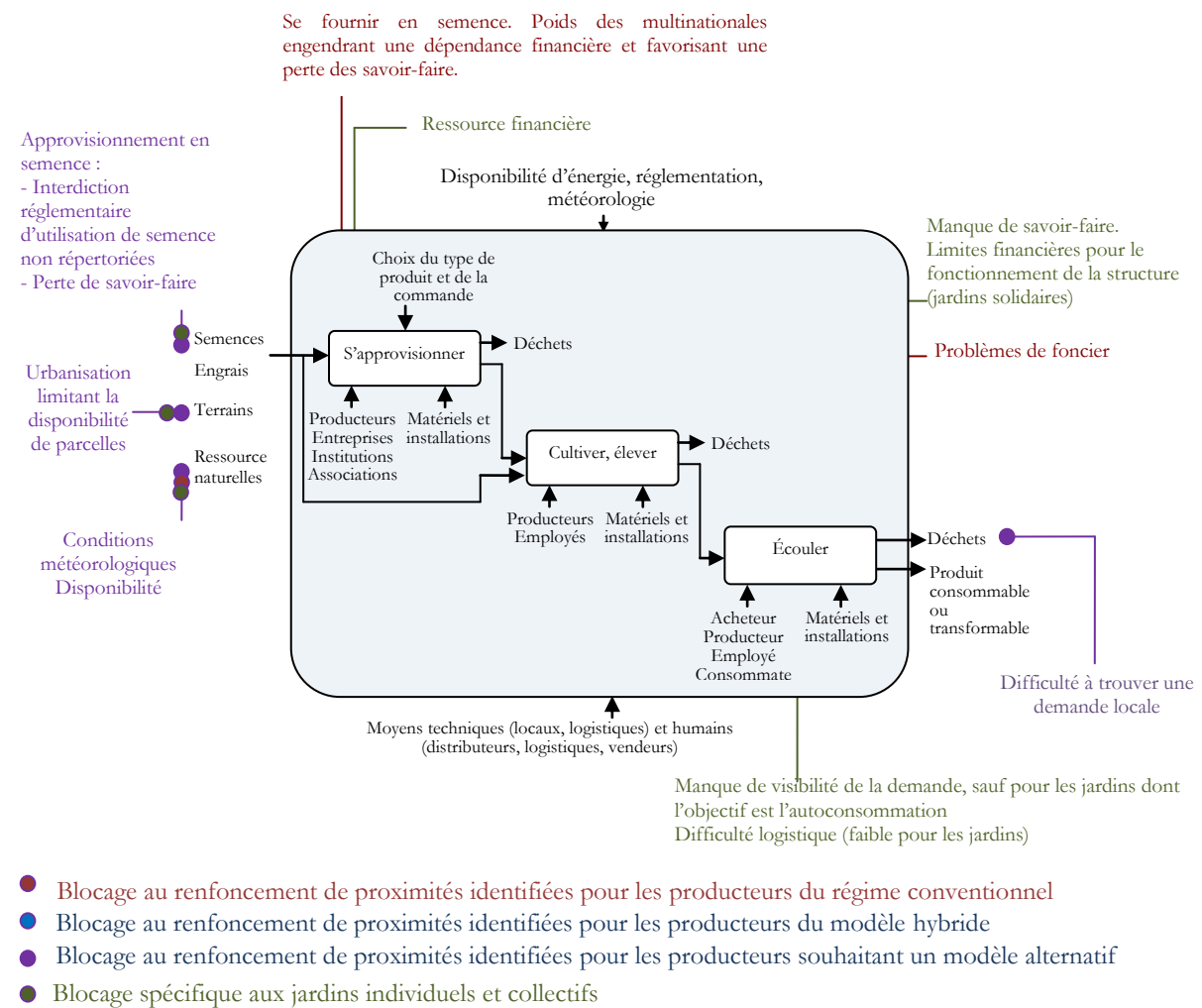
Encadré 4.2. La méthodologie employée afin d'identifier les blocages et les leviers au renforcement des proximités et des capacités

Chacune des opérations et sous-opérations d'un système ont été représentées selon l'approche SADT, permettant de répertorier l'ensemble des éléments entrants et sortants de chaque sous-opération, d'identifier et d'évaluer les possibilités d'action, en tachant de n'omettre qu'un minimum de facteurs. La figure suivante représente l'opération « produire » du système d'approvisionnement alimentaire, avec ses entrées, sorties, données de contrôle et supports.

Les difficultés rencontrées par les producteurs ont été par la suite symbolisées sur la représentation du système dans son ensemble, et ce pour chaque type d'acteur et de circuit d'approvisionnement envisageables. Ainsi, les blocages survenus selon différentes situations apparaissent, permettant d'évaluer les opérations limitant le renforcement des proximités.

En superposant ces différentes représentations ainsi obtenues, les blocages ressortent et mettent en avant les différences de perceptions et de gestion de ces difficultés. Par exemple, les difficultés à conserver et cultiver des semences non répertoriées au catalogue officiel du GEVES sont ressorties en étudiant les jardins collectifs. Par la suite, nous nous sommes aperçus de la présence de cette limite pour l'ensemble des producteurs désirant participer à un circuit de production-consommation territorialisé, ce qui n'était pas ressorti en premier lieu. Ce travail collectif autour des difficultés a ainsi permis d'estimer et de comprendre les actions qui semblaient concorder pour construire un intérêt collectif.

Exemple d'une représentation de l'ensemble des blocages de l'opération « Produire »



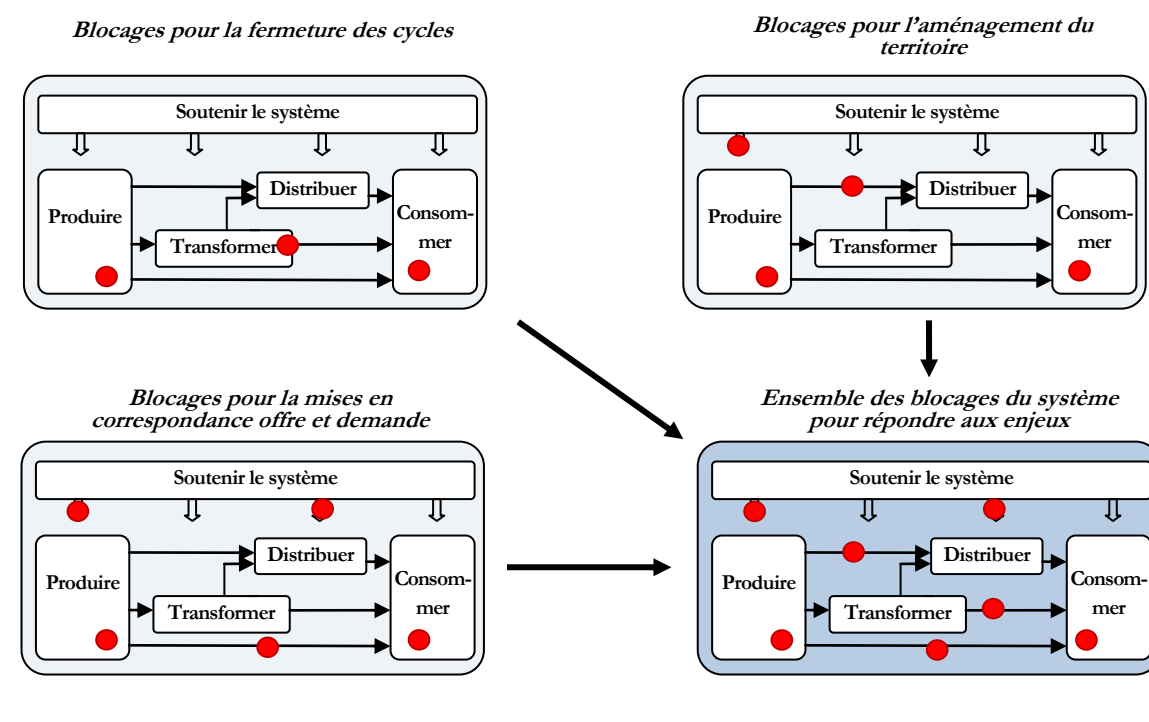
Dans un souci de clarté, seules les représentations simplifiées des opérations sont montrées dans ce mémoire.

La connaissance de ces blocages a permis d'évaluer les effets d'une mesure sur l'ensemble des autres enjeux. Par exemple, le fait de créer une plateforme logistique pour un certain type de consommateur peut amener à de nouvelles pratiques dans d'autres circuits. La mise en correspondance de l'ensemble des blocages permet donc d'avoir une vision systémique tout en mesurant l'impact d'une action pour un enjeu sur l'ensemble des enjeux. Les incompatibilités entre les stratégies de développement territorial lancées par différents acteurs peuvent être ainsi rediscutées et un consensus éventuellement dégagé. Cette cartographie, permettant de mesurer l'impact d'une action sur d'autres politiques, sert d'outil afin de faire interagir les acteurs sur un ensemble d'enjeux, comme le montre la figure suivante.

Un exemple de la démarche : identification des blocages selon les enjeux

● Blocage

3 enjeux = 3 représentations



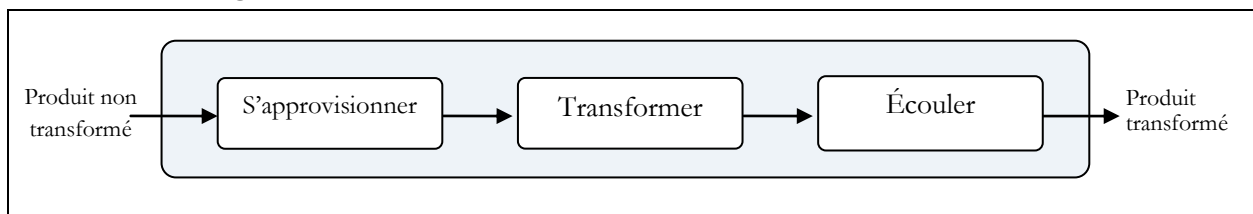
Les produits sont par la suite éventuellement transformés et/ou distribués avant d'être consommés. La vente directe des produits est traitée avec la consommation.

TRANSFORMER

La transformation des produits implique les industries alimentaires, où les filières végétales, animales et laitières peuvent s'hybrider, comme c'est le cas pour les plats cuisinés. « S'approvisionner », « transformer » et « écouler » constituent les trois sous-opérations (Figure 4.3) : il s'agit en effet d'acquérir des produits transformables, les transformer, qui est le cœur du

métier, puis écouler le produit transformé, que ce soit aux distributeurs ou aux consommateurs (restauration collective, foyer). La correspondance entre l'offre et la demande n'est pas toujours présente sur le territoire et il s'agit, dans une grande majorité, de produits destinés au marché national ou international.

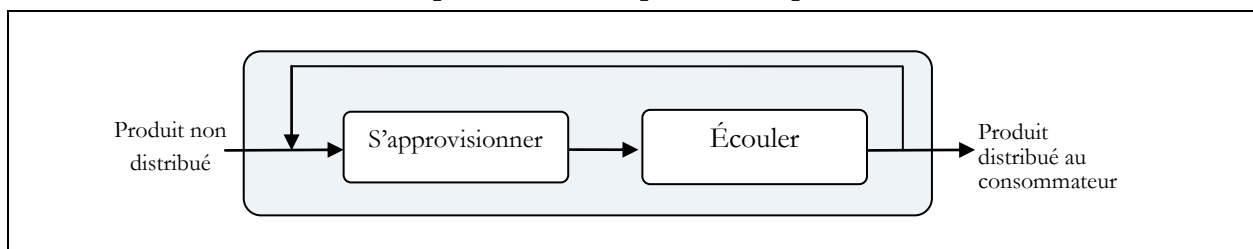
Figure 4.3. La représentation simplifiée de l'opération « transformer »



DISTRIBUER

La distribution des produits alimentaires s'effectue à travers de nombreux circuits : la grande distribution (le canal le plus important en termes de volume traité en France), les commerces traditionnels (supérettes, magasins) et la vente directe, avec éventuellement un nombre limité d'intermédiaires (marché, vente à la ferme, système de paniers, circuits alternatifs de type AMAP). La distribution consiste à s'approvisionner¹ puis à écouler les produits² (Encadré 4.3). Son apport réside essentiellement dans la possibilité offerte au producteur d'accéder à un marché plus important, et au consommateur d'acquérir un plus grand nombre de produits. Un produit peut être distribué par l'intermédiaire de plusieurs distributeurs, ce qui est représenté ci-dessous par la boucle de rétroaction.

Encadré 4.3. La représentation simplifiée de l'opération « distribuer »



CONSOMMER

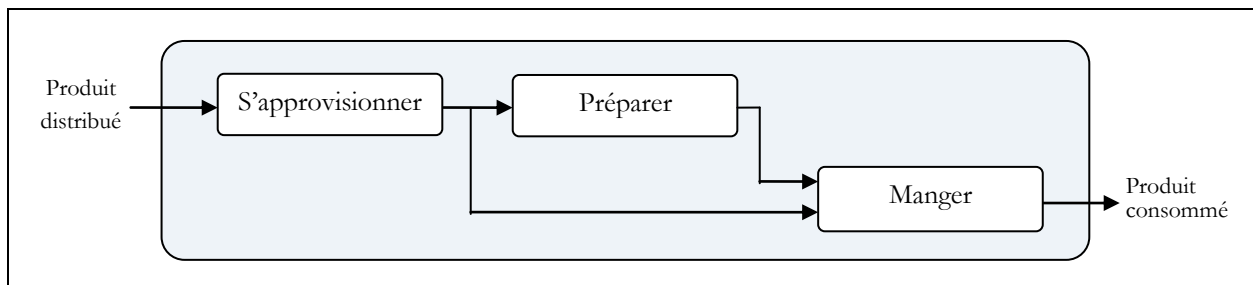
Les produits peuvent être soit consommés directement après l'achat (repas à domicile), soit consommés après une préparation par un professionnel (restaurants, cantines)

¹ L'approvisionnement regroupe les activités de prospection et de recueil d'informations liées à l'étude de marché (clients et fournisseurs potentiels) ainsi que la probable transaction financière.

² L'écoulement concerne la distribution physique, incluant toutes les activités logistiques ainsi que la facturation. Les théoriciens de la distribution différencient clairement la distribution de la logistique, cette dernière étant beaucoup plus récente. La globalisation de la production et l'évolution de la nature des biens consommés ont engendré dans les années 1980 une accapitation de la logistique par les distributeurs. Les centrales d'achat naissent à cette époque, visant à « assurer un flux de marchandises sans ruptures et, [...] fiabiliser et fluidifier les flux d'information correspondantes » (Dioux et al., 2009). Les politiques de la distribution sont basées sur la réduction minimale des flux en termes de temporalité et financier.

(Encadré 4.4). Trois circuits de consommation peuvent donc être répertoriés : la consommation individuelle (à domicile), la restauration hors domicile (RHD) ainsi que la restauration collective (publique ou privée).

Encadré 4.4. La représentation simplifiée de l'opération « consommer »



Rappelons que l'objectif de ce travail est d'évaluer l'efficacité du système alimentaire par rapport à la construction d'un intérêt collectif. Il s'agit donc de mettre en avant les obstacles au renforcement des proximités, élément participant à cette construction, et qui ne sont pas révélés par le bilan de matières. Ayant une vision statique, il serait nécessaire de mener une étude de métabolisme suivie dans le temps pour prétendre évaluer l'évolution du système à partir de cet outil (chapitre 6). C'est pour cette raison que l'efficacité de chacun des sous-systèmes doit disposer d'indicateurs permettant de quantifier et qualifier le système alimentaire afin d'avoir un regard rétroactif sur celui-ci. Lors des échanges avec les participants aubois, les indicateurs sélectionnés afin de caractériser les différents circuits d'approvisionnement ont été le nombre d'intermédiaires (proximité organisationnelle et institutionnelle), le périmètre géographique (kms, limites administratives) (proximité géographique), ainsi que la sphère d'appartenance de l'action individuelle ou collective et systèmes de valeurs mobilisés (proximité organisationnelle et institutionnelle).

En mettant en avant l'ensemble des circuits d'approvisionnement, les discussions ont permis de montrer que les blocages limitant les possibilités de conciliation des différentes logiques. Il se dégage trois régimes, aux valeurs et fonctionnements différents.

Les trois régimes considérés : conventionnel, hybride et alternatif

Le travail a montré la prédominance de trois régimes, nommés dans ce travail conventionnel, hybride et alternatif. Le régime conventionnel renvoie par définition aux pratiques les plus courantes des sociétés occidentales, avec une agriculture conventionnelle, une industrie agroalimentaire et un régime de distribution dominé par d'importants groupes. Le marché y reste le principal mode de coordination (Encadré 4.5). Ce régime productiviste, bien que décrié et remis en question par une partie de la population, reste le régime prédominant du système de production et d'approvisionnement alimentaire français (Barles et al., 2013a).

Le régime alternatif renvoie aux pratiques que nous jugeons en rupture par rapport aux pratiques du régime conventionnel, avec une part plus importante d'échanges se situant dans la sphère autonome (de réciprocité). Tout compromis avec les acteurs issus du régime conventionnel semble alors rejeté. C'est le cas de certaines filières du commerce équitable¹ qui refusent de vendre leurs produits dans les magasins de la grande distribution. La question du bien-être et de l'intérêt collectif ont une part importante dans ces démarches, considérées comme étant à l'état de niche. Certaines associations de producteurs, systèmes de panier ou, concernant l'énergie, les habitats groupés², se situent dans ce régime alternatif.

Les acteurs hybrides se positionnent par définition entre les régimes conventionnel et alternatif. Cette hybridation des pratiques et des valeurs s'exprime différemment selon l'analyse effectuée. En effet, selon que l'on place l'acteur ou le jeu d'acteur au centre de la réflexion, la caractérisation d'un acteur par rapport aux régimes « purs » sera différente. Prenons l'exemple de Saveurs du coin (Encadré 3.9, p.224). Les membres de l'association ont des valeurs et des principes relevant du régime alternatif. En cherchant l'autonomie face au régime conventionnel, ceux-ci ont élaboré une stratégie visant à défendre leur profession, tout en s'appuyant sur le principe de solidarité territoriale. Du point de vue d'une analyse centrée sur les acteurs, Saveurs du coin se positionne en tant que régime alternatif. En revanche, en créant un partenariat avec des acteurs de la grande distribution, leurs pratiques, au service de principes alternatifs, s'immiscent dans une logique issue du régime conventionnel. Les membres de l'association s'inscrivent alors dans un jeu d'acteurs plus large, où l'initiative se positionne dans un régime conventionnel, tout en soutenant certains principes alternatifs. Le régime hybride regroupe ainsi l'ensemble des pratiques qui, restant liées au régime conventionnel, tendent vers un renouveau des pratiques avec un intérêt plus important pour les enjeux collectifs. Les liens institutionnels entre les deux logiques sont acceptés, voire encouragés, par les acteurs qui cherchent le compromis avec des acteurs qui agissent différemment. C'est ainsi que des producteurs en conventionnel se dirigent vers des formes de distribution sortant du régime conventionnel, comme les marchés³, les magasins de producteurs, ou bien encore les coopératives. En recherchant une plus forte proximité avec leurs clients, tout

¹ Le consensus de FINE (2001) définit le commerce équitable comme « un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement [soutenable] en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable, soutenues par les consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel ». Nous y revenons au chapitre suivant.

² Un habitat groupé est un regroupement de citoyens et d'acteurs du métier du bâtiment autour d'un projet de construction ou de rénovation d'habitat. Il réunit quelques familles, avec notamment une réflexion autour de l'approvisionnement de l'énergie et du mode de chauffage. Ce partenariat est intéressant pour le consensus à trouver entre la garantie d'un espace individuel au sein d'un espace collectif. Nous y retrouvons la dimension spatiale (cohabitation entre espaces privés et espaces communs définis par l'ensemble du groupe), sociale (épanouissement de la vie sociale sans altérer l'épanouissement individuel, ce qui rejoint la composition de l'espace privé/collectif), volontariste (envie de vivre dans un milieu collectif, de s'intégrer à celui-ci), idéologique (construction d'un projet commun, où les économies d'échelles sont souvent secondaires), d'autogestion (organisation en interne du lieu et des modes de vie) et de temporalité (structure dans le temps, à court, moyen et long terme selon l'échelle à laquelle nous nous plaçons : projet de construction/rénovation, organisation interne, règles, habitants, etc.).

³ À noter que les marchés restent intégrés au régime conventionnel. Face à multitude de formes de marché existant, il s'agirait de détailler le type de marché concerné pour approfondir l'étude. De plus, certains marchés sont plus ou moins liés à l'acteur public.

un conservant un mode de production conventionnel, le relationnel prime sur d'autres principes éthiques ou écologiques.

Encadré 4.5. Les caractéristiques du régime conventionnel dans le système alimentaire

Le régime conventionnel peut être qualifié d'intensif, de spécialisé, de concentré, de financiarisé et de globalisé (Rastoin, 2006a). Intensif grâce aux rendements techniques très élevés à l'hectare ou m² d'usine. Jean-Louis Rastoin (2006a) donne l'exemple du fait qu'un hectare irrigué peut produire 20 tonnes de maïs. Ce modèle est également considéré comme spécialisé du fait d'une faible diversité de plantes cultivées et d'espèces élevées¹, une uniformisation des aliments et des goûts dans l'industrie agroalimentaire (IAA) suite à la globalisation des aliments², et de fortes externalités induites par les transports (un pot de yaourt parcourt en moyenne 9'115 kms (OBCD, 2006)). Ce modèle implique une forte concentration d'acteurs et d'intérêts. En 2006, moins de 25 % des agriculteurs français assuraient les deux tiers de la production agricole. De plus, la taille moyenne des exploitations continue d'augmenter, passant de 8,7 hectares en 1892 à 28 hectares en 1988 et 39 hectares en 1995 de la surface agricole utile (SAU) (Colombel, 2000). Le régime conventionnel est également financiarisé, répondant essentiellement aux entreprises de l'IAA, ainsi qu'à la grande distribution. Il s'agit d'une gouvernance actionnariale dictée par la croissance et la rentabilité à court terme, et non pas « partenariale » (Pérez, 2003). Enfin, le modèle productiviste est en voie de globalisation (Rastoin et Ghersi, 2010 ; Rastoin, 2006a). En effet, la croissance du commerce international, le développement des investissements directs étrangers (IDE) et la large diffusion du modèle de consommation occidentale, qui influence forcément le modèle de production, constituent les trois phénomènes qui participent à cette globalisation.

Bien que cela puisse paraître réducteur de la diversité des régimes (taille de l'exploitation, chiffre d'affaire, types de cultures, moyens de production, nombre de collaborateurs, etc.), notre réflexion sur le système d'approvisionnement alimentaire s'appuie essentiellement sur ces trois types de régimes. Ces derniers sont finalement tous hybrides autant les uns que les autres, avec de nombreux circuits d'approvisionnement envisageables (type d'acteurs, modalités, nombre d'intermédiaires³, etc.). La section suivante vise à mettre en lumière les façons dont les acteurs se saisissent des différents enjeux, et en quoi ces façons de s'en saisir auraient une certaine efficacité en vue de l'émergence d'un intérêt collectif.

¹ Sur les 30'000 espèces comestibles répertoriées, seules 120 sont largement cultivées aujourd'hui. Neuf nourrissent les trois quarts de la population mondiale, dont 60 % avec le blé, le maïs et le riz (Raoult-Wack, 2001).

² Alors que dans un même temps, le nombre de produits disponibles augmentent : une épicerie proposait 2'000 produits différents dans les années 1960, un supermarché en propose aujourd'hui plus de 15'000 (Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable (OBCD), 2006, *Combien de kilomètres contient une assiette ?*).

³ Les circuits courts sont ceux ayant au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final. Dans le cas contraire, il s'agit de circuits longs sont ceux ayant plus d'un intermédiaire. La notion de circuit court de proximité inclue également un partage de valeurs, sur lesquelles nous reviendrons au chapitre suivant.

2. L'APPREHENSION DES ENJEUX PAR LES ACTEURS

La mise en place de groupes de travail dans l'Aube a tout d'abord permis de dégager de premiers constats sur les différents modes de pensées et logiques d'action sur le territoire et au sein du système d'approvisionnement alimentaire. Certains sont considérés comme souhaitables pour tendre vers la prise en compte d'un intérêt collectif, d'autres sont plus largement remis en question par les acteurs territoriaux rencontrés. Dans un second temps, des propositions ont été émises afin de tendre vers un autre modèle, vers une dynamique territoriale tenant également compte des enjeux plus globaux¹. Les retours d'expériences et les aspirations des acteurs aubois et haut-garonnais ont ainsi été recueillis lors des rencontres, individuelles ou collectives, afin de valider les pistes dégagées lors des groupes de travail. C'est à partir de ces propositions que les blocages et les leviers à l'action collective ont été identifiés en se fondant sur la catégorisation des acteurs décrite précédemment.

L'AGIR COLLECTIF DES ACTEURS TERRITORIAUX

L'approche méthodologique précédemment décrite et les outils retenus placent les modes d'interaction et les actions au centre de l'analyse. Les acteurs, en exprimant leurs représentations, ont échangé sur leurs besoins, perceptions et intentions. Ces échanges participent à la co-construction de la réalité. Le discours est un élément clé dans la collecte des données, quelles que soient les sources d'information mobilisées (groupes de travail, entretiens individuels ou collectifs et entretiens écrits)². Étant un des moyens justifiant de futurs projets, il permet de percevoir les différentes logiques et formes d'engagement des acteurs. Sans mener une analyse du discours du point de vue sociologique, c'est la raison pour laquelle les représentations de la réalité des acteurs sont abordées ici. Les déclencheurs de l'action, qui prennent place dans ces perceptions³, concernent également les éléments qui les maintiennent dans le temps.

¹ Pour rappel, l'objectif de ces groupes n'était pas de mettre en place des actions, mais bien d'évaluer les possibles envisageables. C'est aussi une des raisons pour laquelle certains participants, qui s'attendaient à plus de « concret », ne se sont pas retrouvés dans ces groupes, expliquant partiellement les résultats mitigés de ce travail de terrain.

² En ce sens, le discours, porteur d'intentionnalité, peut être considéré comme une forme d'action révélant des volontés et des stratégies d'action des acteurs (Gumuchian et al., 2003). Le discours et l'action ont tous les deux leur propre indépendance mais ont néanmoins une réciprocité non symétrique l'un par rapport à l'autre (Charaudeau, 2005). Ainsi, le discours qui est ressource pour l'action, l'est aussi pour l'analyse (Arendt, 1961, *Condition de l'homme moderne*).

³ Le terme « perception » renvoie à un niveau plus sensoriel que celui de « représentation », qui est plus abstrait et « intellectuel ». Ces deux niveaux constituent un préalable à toute décision. Vue la nature de ce travail, nous les considérons comme synonymes malgré leurs différences si l'on se place dans des travaux en sociologie, en sciences cognitives ou de la connaissance.

REALITE, PERCEPTIONS ET ASPIRATIONS

La réalité renvoie à ce qui est perçu comme concret par un individu, en opposition à ce qui est imaginé ou rêvé. Cependant, les expériences sont inévitablement relatives à celui qui les appréhende¹. La réalité est alors partiellement issue d'une construction de l'esprit, rendant difficile une définition exacte. Mais c'est aussi parce qu'il existe des perceptions diverses que « différentes » réalités se côtoient. Une même situation peut être considérée comme juste par un individu alors qu'elle sera inacceptable par un second, ce qui engendre deux « réalités » différentes. C'est la raison pour laquelle nous parlerons désormais de « perceptions » de « la » réalité.

La notion de perception est indispensable dans notre réflexion puisqu'elle constitue, nous le verrons, l'origine d'une des tensions observées sur le terrain (chapitre 5). En effet, les perceptions des acteurs autour d'une même action varient selon le contexte et les attentes. La perception, entendue comme la fonction par laquelle l'esprit se représente une action, ou un objet, a un lien direct avec les valeurs, les principes, les normes et les aspirations de chacun. Ainsi, un observateur n'a pas un accès direct à la réalité des choses. Un élu, afin de satisfaire les envies des électeurs, doit parvenir à connaître leurs perceptions à travers des étapes successives : il devra tout d'abord construire des liens avec eux, dégager une problématique, effectuer des expérimentations, c'est-à-dire agir, représenter puis communiquer. Toute une série d'objets, matériels ou non, sont alors créés afin d'y parvenir (Lévy et Lussault, 2003).

Afin de saisir les perceptions des acteurs par rapport à leur territoire et au reste du monde, il s'agit de comparer les enjeux impliqués dans l'atteinte de la soutenabilité avec les enjeux souhaités par les acteurs. Nous nous sommes confrontés à cette question dès le lancement sur le terrain : quels sont les enjeux des territoires et quels sont les acteurs en charge de leurs définitions ? Ainsi, dans l'objectif de comprendre comment favoriser ce processus de définition de l'intérêt collectif, il a tout d'abord fallu interroger les acteurs des territoires sur leurs besoins, perceptions et aspirations par rapport aux enjeux territoriaux qu'ils jugent nécessaires, voire indispensables. Cependant, les échanges lors des groupes de travail ont porté majoritairement sur les réflexions et les propositions des acteurs par rapport aux moyens qui permettraient une réduction de la consommation de ressources (groupe alimentation) et plus spécifiquement d'énergie (groupe énergie dans le bâtiment). Leurs attentes par rapport aux enjeux du territoire, à la construction d'un intérêt collectif et de l'atteinte d'un modèle de développement tendant vers la soutenabilité n'ont pas été directement interrogées, ce qui est probablement une lacune de ce travail. La réflexion par rapport à la problématique de celui-ci n'était pas suffisamment mure au moment des rencontres qui, elles, suivaient le rythme du projet ANR auquel a été adossée cette thèse. Idéalement, cette question aurait dû être abordée en amont, notamment afin d'évaluer si la soutenabilité, telle qu'elle est entendue par les acteurs territoriaux, est identique à la notion véhiculée par les institutions internationales.

¹ Edgar Morin préfère parler de « coconstructivisme » afin d'éviter de parler d'une réalité qui serait exclusivement construite mentalement. Il parle ainsi d'une réalité représentant une « collaboration du monde extérieur et de notre esprit pour construire la réalité » (Morin, 2008, *Un voyage dans les connaissances en train de se transformer*. Entretien avec Edgar Morin réalisé par Daniel Bougnoux et Bastien Engelbach. Seconde partie).

Les différentes perceptions du territoire captées lors des rencontres avec les acteurs sont présentées puis confrontées aux enjeux soulevés par la question de l'intérêt collectif.

2.1. LES ENJEUX DE L'INTERET COLLECTIF

La détermination d'un intérêt collectif vise à faire coïncider différents enjeux, c'est-à-dire à s'assurer que les intérêts territoriaux satisfassent également l'intérêt global (Partie 1). La difficulté de le définir se situe dans la conciliation des nombreuses perceptions du bien-être et des façons d'y répondre. Représentants du peuple, les politiciens ont pour objectif de mener des actions afin de réaliser ses attentes. La conciliation des différentes aspirations et perceptions est l'un des objectifs de l'acteur public. Malgré sa responsabilité indéniable (Parodi, 2005), d'autres acteurs ont également un rôle clé à jouer.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

Cependant les enjeux auxquels les décideurs se doivent de répondre sont nombreux et parfois contradictoires. Comme unique exemple, les conflits d'usage liés à une ressource sont importants, comme l'attestent les mouvements pour la préservation d'espaces agricoles face aux pressions foncières dans les territoires observés (Isère, Toulouse, Lyon). Lors du travail de terrain, dans l'Aube puis particulièrement lors du séminaire du Grand Toulouse, trois enjeux, non exhaustifs ou figés, ont été conservés afin de circonscrire les échanges autour de sujets suivants. Ils sont détaillés par la suite. Il s'agit de :

- la fermeture des cycles naturels, avec notamment la préservation de la qualité de l'eau,
- l'aménagement soutenable du territoire,
- la mise en correspondance de l'offre et de la demande sur le territoire.

Selon les priorités des territoires, l'imbrication de ces trois enjeux se manifeste différemment. Alors que l'enjeu de la fermeture des cycles a été présent dès le début du projet Confluent, par la nature même du projet, la recherche de cohérence entre l'offre et la demande se traduit différemment selon les territoires. En effet, l'offre et la demande peuvent être équilibrés au sein d'un territoire sans pour autant que les cycles biogéochimiques ou de flux soient fermés. C'est le cas lorsque l'offre implique de nombreux flux indirects, comme ceux engendrés par l'emploi d'engrais de synthèse (externalités liées aux mines de phosphates, rejets atmosphériques, etc.). Pour d'autres, cette mise en correspondance ne constitue pas en enjeu en soi, certains acteurs la jugeant trop « économique » et éloignée des préoccupations des acteurs territoriaux. Cependant, cet enjeu est apparu comme une piste d'action favorable à la territorialisation du système productif dans le cas de l'Aube et de la Haute-Garonne.

L'aménagement du territoire et la correspondance de l'offre avec la demande

Les difficultés rencontrées par les acteurs aubois du système d'approvisionnement, alimentaire et énergétique, mettent en avant des blocages d'ordre organisationnel (infrastructures, ressources humaines, etc.), institutionnel (réglementation, périmètres d'action, etc.) ou bien encore liés au marché (manque de débouchés, déconnexion entre la demande et l'offre sur un même territoire, etc.). Ces discussions ont permis de dégager deux enjeux, en lien avec ces blocages : il s'agit des questions liées à l'aménagement du territoire, ainsi que de la correspondance de l'offre et de la demande sur le territoire. Le travail de terrain toulousain a confirmé ces points, en soulignant cependant des divergences quant aux moyens à mettre en œuvre afin de renforcer les proximités et les capacités des acteurs.

L'aménagement du territoire est devenu un objet de débats et de conflits¹, révélant différents symptômes de crise du modèle national, en lien avec le processus de décentralisation et de la mise en concurrence des territoires (Subra, 2007 ; Gilly et Torre, 2000). Les réponses apportées aux rivalités entre les collectivités pour attirer des ressources, ou encore aux mobilisations autour de projets de territoire comme pour la préservation d'espaces (parcs naturels) ou contre la fermeture d'entreprises, provenaient jusqu'alors des experts (ingénieurs, économistes, politiques, urbanistes, géographes, etc.). L'émergence d'une volonté citoyenne de participer à la prise de décision diversifie les aspirations et les discours autour des enjeux d'aménagement. Ces derniers se sont alors ouverts aux associations, élus locaux et acteurs sociaux, et les moyens disponibles se sont diversifiés (pétitions, occupations, réunions publiques, contre-projets, etc.) (Sintomer et al., 2011 ; Blondiaux, 2008 ; Joliveau, 2001). Outre une évolution des acteurs de l'aménagement du territoire (Alvergne et al., 2002), cet enjeu doit aujourd'hui intégrer ceux de soutenabilité (chapitre 1). Les acteurs rencontrés dans l'Aube et la Haute-Garonne soulignent l'importance de disposer de moyens de discussion autour de l'intérêt collectif, et notamment sur les priorités sociétales que celui-ci recouvre. Ils soulignent particulièrement l'importance du rôle de l'acteur public pour dégager et favoriser des espaces d'échange (réglementation, communication et mise en réseau des acteurs), mais aussi pour pousser certains acteurs privés à y participer. C'est le cas pour les villes aubois de Troyes et de Sainte-Savine, qui désirent proposer aux écoliers des repas à base de produits du territoire. Elles comptent pour cela sur le partenariat avec le prestataire de service sélectionné pour y parvenir. Il s'agit notamment de référencer des producteurs locaux, ce qui n'est pas aujourd'hui chose facile, malgré une certaine évolution des pratiques². Ce partenariat public-privé est apparu comme essentiel dans cette démarche qui touche plusieurs enjeux : nutritionnel, éducatif, maintien du tissu économique local, et parfois écologique. Dans un même temps, des mesures parallèles sont à encourager à travers des politiques d'aménagement du territoire. Le Grand Troyes affiche vouloir mener une politique foncière et urbaniste afin d'y

¹ Cette crise, qui dure depuis les années 1980, est loin d'être terminée selon Philippe Subra (2007), qui va même jusqu'à affirmer que les contestations de projets d'aménagement, tels que des projets d'infrastructures qui touchent particulièrement l'environnement naturel, sont en train de devenir la norme.

² Les politiques des prestataires de service sont en pleine mutation, avec davantage de propositions pour des menus à base de produits locaux et/ou biologiques. Ces entreprises s'adaptent clairement à une demande à la fois citoyenne mais surtout de l'acteur public (Brand, à paraître).

parvenir, favorisant notamment l'installation de maraîchers en vue de disposer d'offres adaptées¹. En effet, partant du constat que les prix ne sont souvent pas une conséquence de la rencontre entre l'offre et la demande (Polanyi, 2008), les discussions ont également fait apparaître la recherche de cohérence entre les deux comme l'un des possibles moyens pour mettre en place des politiques d'aménagement encourageant un processus de territorialisation, considéré favorable aux enjeux globaux². La présence et la visibilité de l'offre et de la demande sont deux éléments essentiels. Alors qu'un collectif de producteurs aubois rencontre des difficultés pour écouler ses produits (manque de demandes locales), des supérettes de l'agglomération ou des cantines ont des difficultés à s'approvisionner en produits territoriaux³. À entendre les acteurs, le passage d'une logique statique entre l'offre et la demande, à une logique dynamique où offre et demande s'autoalimentent permettrait de stimuler la production alimentaire sur le territoire. Une logique circulaire serait à privilégier, c'est-à-dire une logique où la demande viendrait s'appuyer sur l'offre pour la stimuler, et inversement.

Cet enjeu de mise en correspondance entre les besoins et les ressources territoriales, accompagné par l'enjeu de fermeture des cycles, participerait au renforcement de la maîtrise des flux, par le renforcement des proximités et l'accroissement des capacités.

La fermeture des cycles

L'enjeu de la fermeture des cycles est abordé selon trois niveaux : au niveau des cycles biogéochimiques (flux de substances), d'une activité ou d'un produit (flux de matières et d'énergie), ainsi qu'à un niveau cognitif (flux immatériels)⁴.

LES CYCLES BIOGEOCHIMIQUES

La fermeture des cycles biogéochimiques, c'est à dire des flux de substances, est un enjeu primordial afin de limiter les effets écologiques et sanitaires non désirables. Prenons l'exemple du cycle de l'azote, situé au cœur du fonctionnement des écosystèmes, et qui est tout particulièrement étudié dans le domaine agricole (Billen et al., 2013a). Les dérèglements actuels engendrent des effets délétères de plus en plus dénoncés (Sutton et al., 2011), provoquant des problèmes de contamination et d'altération du fonctionnement des écosystèmes (Billen et al.,

¹ L'aménagement du territoire a été perçu à la fois comme une limite à certaines initiatives (réglementations trop strictes, manque de moyens et d'infrastructures), mais aussi comme un potentiel levier (création de partenariats, soutien matériel et humain).

² Le manque de maraîchers est apparu comme un frein au développement agricole territorial. Cependant, du point de vue du métabolisme, cette action semble davantage symbolique qu'efficace en terme de réduction et reterritorialisation des flux (Commissariat général au développement durable, 2013 ; Ademe, 2012). Comme nous le verrons, cela impliquera par la suite une réorganisation du système afin d'adapter le réseau logistique à la typologie de la nouvelle demande créée.

³ Ajouté à cela, la moitié de la population auboise se concentre dans l'agglomération troyenne, ce qui complexifie une mise en correspondance de l'offre et de la demande.

⁴ Les substances, bien qu'incluses dans toute matière, sont comprises dans ce travail comme des substances chimiques, et plus particulièrement celles rattachées aux cycles biogéochimiques (azote, carbone, hydrogène, etc.). Les flux de matières comprennent des matières premières ou des produits.

2013b et 2013c). L'ouverture du cycle d'azote peut engendrer de lourdes conséquences dans l'ensemble du système alimentaire : lors de la production agricole (pollution atmosphérique, effet de serre et couche d'ozone)¹, en aval de la production (forts rejets vers l'environnement : infiltration dans les sols et contamination des eaux de surface et souterraines², rejet dans le milieu aquatique et eutrophisation côtière (Billen et al., 2013b)), mais aussi en amont puisque la production d'azote, par synthèse à partir de l'atmosphère, est une industrie extrêmement énergivore (McNeill, 2000). Les enjeux pour une fermeture maximale du cycle de l'azote sont par conséquent très forts, qu'ils soient d'ordres économiques, écologiques ou politiques. L'agriculture biologique en a notamment fait un objectif afin de réduire les conséquences négatives de l'agriculture sur le milieu naturel.

LES FLUX DE MATIERES ET D'ENERGIE

L'enjeu de fermeture des cycles est tout autre lorsqu'il s'agit des flux rattachés à une activité particulière. Dans le cas des flux de matières et d'énergie liés à l'approvisionnement alimentaire, l'enjeu du bouclage des flux apparaît différemment et met en avant deux aspects, qui restent toutefois très liés. Il interroge tout d'abord la révision des besoins, qui peut s'accompagner par la suite d'une réflexion sur le processus de territorialisation des activités. Il questionne également les aspects liés à la qualité et à la transparence des procédés qui sont à l'origine des flux. Le premier aspect cherche à réduire principalement les grands flux matériels à partir des besoins et de la spatialisation des flux, alors que le second cherche à limiter les conséquences indésirables d'un bien en travaillant sur la maîtrise de son processus de fabrication³.

Le premier point concerne donc le bouclage des flux afin de limiter les externalités négatives grâce à un meilleur contrôle des conséquences des activités humaines sur le territoire. L'enjeu se traduit principalement par une recherche de (re)territorialisation des activités. Partant de ce constat, un territoire peut être considéré dans une situation équilibrée, par rapport à l'enjeu du bouclage des flux, à partir du moment où les importations et les exportations sont minimisées et concernent principalement des produits exotiques, difficilement présents sur le territoire. Les ressources territoriales jouent un rôle essentiel dans ce modèle (partie 1). L'étude des flux des fruits et légumes menée dans le cadre du projet Confluent participe à la compréhension des échanges en cherchant à comprendre le cheminement spatial des produits et à évaluer les conséquences de celui-ci (Billen et al., 2013c)⁴. Cette identification des principaux flux mis en jeu par le

¹ La naissance de l'industrie chimique, avec la généralisation du procédé Haber-Bosch, a provoqué une importante demande en composé azotés fixés et a engendré une restructuration complète de l'agriculture elle-même. Avec le développement du trafic routier, ces deux activités émettent aujourd'hui plus d'azote que celui apporté par les processus naturels (Billen et al., 2013), impliquant de graves problèmes écologiques et sanitaires (Sutton et al., 2011).

² Les territoires concernés ont de forts enjeux à relever pour garantir une eau potable de qualité. Les stratégies définies afin de protéger les zones de captage ont d'ailleurs fait l'objet de réflexions dans le cadre du Grenelle.

³ Concernant l'énergie dans le bâtiment, les flux de matériaux, auparavant en cycles fermés, sont aujourd'hui largement ouverts. Les importantes importations de matières premières dans le bâtiment pour grand nombre de territoires marquent cette linéarisation de la circulation des matières.

⁴ Une seconde étude, s'intéressant cette fois-ci aux cycles biogéochimiques que nous venons de présenter, permettrait ensuite d'évaluer les effets de ces flux de matières et d'énergie sur le cycle de l'azote (voir les travaux de l'équipe de l'UMR-Sisyph, participant à Confluent, ainsi que Billen et al., 2014, 2012 et 2008).

fonctionnement des sociétés, accompagnée d'outils visuels (chapitre 6), pourrait participer à la définition de politiques alimentaires, comme celles visant une territorialisation des circuits d'approvisionnement. Par cette appréhension de l'enjeu du bouclage des flux, une territorialisation des activités réduirait éventuellement les impacts écologiques (réduction des transports, évolution des moyens de production vers des solutions plus « propres », etc.), tout en maintenant le tissu économique local¹. Du moins en termes de communication, les politiques alimentaires de nombreuses villes se fondent sur un processus de territorialisation. C'est le cas du Grand Toulouse qui met en avant sa volonté de territorialiser sa production et sa consommation alimentaire, en la déclinant dans les documents d'urbanisme². Hormis un désir d'autarcie, ni envisageable, ni souhaitable (cela impliquerait une interdiction des importations notamment), l'enjeu du bouclage des flux de matières et d'énergie se positionne donc tout d'abord au niveau de l'équilibre du territoire, par une maîtrise maximale des flux en termes quantitatifs et de provenance des produits. La mise en œuvre d'une politique fondée entre autres sur le renforcement de la proximité géographique³, traduit un des moyens favorisant ce bouclage.

Le second aspect du bouclage des flux de matières et d'énergie renvoie au cas où la limitation des externalités négatives est recherchée dans un contexte où les produits sont importés et exportés en abondance. Il s'agit d'évaluer dès lors leur qualité, leur pertinence ainsi que leur impact : à quels besoins réels répondent-ils ? Pourraient-ils être substitués par une ressource territoriale ? Cette possibilité serait-elle mieux adaptée aux réponses des enjeux ? Si l'ouverture des cycles semble inévitable, il est cependant question de limiter les effets jugés négatifs et d'opter pour « le moins pire ». Ainsi, au niveau des territoires, l'inévitable ouverture des cycles de matières et d'énergie pourrait parfois être considérée comme acceptable, malgré l'existence d'échanges éloignés. La condition reste cependant la garantie des meilleurs équilibres autant écologiques que socio-économiques sur l'ensemble de la chaîne d'acteurs (du producteur jusqu'au consommateur). Cet aspect du bouclage des flux passerait donc par une maîtrise de la qualité des flux (typologie des flux et des filières impliquées), supposant également de fortes proximités institutionnelles.

Alors que le bouclage des flux semble un enjeu d'autant plus fort lorsque des enjeux écologiques ou sanitaires sont impliqués, celui-ci peut être appréhendé différemment lorsque d'autres éléments viennent « compenser » ces effets. Il est délicat de parler de compensation lorsque des effets préjudiciables existent. En revanche, certains flux peuvent être « légitimés » au regard des bénéfices engendrés sur l'environnement global, qu'ils soient de nature écologique ou socio-économique. Il s'agit ainsi d'évaluer si l'apport des échanges immatériels, accompagnant les échanges de flux physiques, équilibre en quelque sorte les indéniables effets engendrés par ces échanges globaux. La mise en balance des effets donnerait des éléments de compréhension si l'échange d'un produit va dans le sens de la construction d'un intérêt collectif. Dans le cas d'un jus d'orange brésilien acheté en France, les chances de tenir compte de l'intérêt collectif pourraient

¹ Pour rappel, une politique de territorialisation peut être remise en question en termes d'impacts écologiques, celle-ci n'étant pas garante d'une réduction des effets néfastes sur le milieu naturel (Ademe, 2012).

² Site du Grand Toulouse consulté le 06/09/13.

³ Le processus de territorialisation implique un renforcement de la proximité territoriale, dont nous avons vu au chapitre 3 qu'elle inclue l'ensemble des proximités, c'est-à-dire les proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle.

être accrues grâce à une maîtrise des risques en amont, grâce à un mode de production considéré propre ou une distribution à travers une filière biologique et équitable. Le non-bouclage des flux serait ici compensé par davantage de maîtrise sur le respect de certains principes écologiques, sociaux ou économiques. Prenons l'exemple de la quinoa, majoritairement cultivée en Bolivie. Plante ancestrale de subsistance cultivée traditionnellement par les communautés indigènes, la quinoa est devenue en une quarantaine d'années un produit agricole pour l'exportation (Vassas et Pak Vieira, 2010)¹. Sans aborder ici la question du choix du consommateur envers un produit exotique plutôt qu'un produit local aux caractéristiques nutritionnelles proches, la consommation de la quinoa en France est aujourd'hui en forte augmentation². Il existe désormais plusieurs sous-filières, dont certaines sont à la fois issues du commerce équitable et de l'agriculture biologique³. Pour le consommateur français désirant varier les sources de protéines, la consommation de quinoa peut envoyer des signes positifs quant aux principes et valeurs mobilisés (respect du producteur et de son environnement naturel tout en s'alimentant sainement). Cependant, les différentes sous-filières (intégrées, labélisées FLO⁴ ou bio-équitables) varient en termes de qualité (selon les marques et les labels) mais aussi selon la garantie offerte aux consommateurs sur la réalité des effets engendrés par leurs actes d'achat. Selon le processus de certification ou le type de ventes (circuits de la grande et moyenne distribution ou magasins spécialisés), les modes d'interaction entre les acteurs de la chaîne, et la possibilité offerte aux producteurs de remonter celle-ci, vont se manifester différemment. Plusieurs travaux ont été réalisés sur les effets du commerce équitable (Daviron et al., 2002 ; Hopkins, 2008) et certaines façons d'agir remettent en question les principes mêmes de ce commerce (Carimentrand, 2011). Attirés par le prix attractif des produits équitables, l'augmentation du nombre de producteurs dans cette sous-filière semble encourager la monoculture. Ajouté à la transformation du système de production dans son ensemble, ce phénomène est davantage propice aux chocs extérieurs et renforce la vulnérabilité des producteurs (Cáceres et al., 2007). L'épuisement nutritif du sol, l'érosion et la prolifération excessive de parasites et ravageurs accroissent la pression sur l'environnement, entraînant une perte de productivité, un abandon progressif de l'élevage et de la culture de la pomme de terre (Mujica, 2005). Une des difficultés pour renverser, ou du moins freiner cette tendance, est l'image renvoyée par la culture vivrière en tant qu'agriculture à faible rendement. En effet, dans un contexte de confrontation entre la logique du marché international et la logique traditionnelle territorialisée, le maintien d'une agriculture polyculture-élevage participe, à court terme, au maintien des producteurs dans une potentielle pauvreté (Dercon, 2007)⁵. Cela rejoint la

¹ La Bolivie est devenue le plus gros pays exportateur de quinoa. Ses exportations sont passées de 0,3 million à 1,8 million entre 1990 et 2000, puis ont atteint 14,3 millions en 2008 (Ceprobol- IICD, 2008, *Quinoa y derivados, perfil sectorial*, La Paz).

² Voir l'ouvrage *Quel commerce équitable pour demain ?* de Corine Gendron et al. (2009).

³ La quinoa bolivienne exportée est aujourd'hui quasiment exclusivement issue à la fois du commerce équitable et biologique, rendant même difficile de différencier ces deux sous-filières tellement imbriquées l'une dans l'autre (Carimentrand, 2011).

⁴ *Fairtrade Labelling Organizations*

⁵ Différents travaux traitent de la part que devraient développer les producteurs de cultures d'exportation par rapport à celles prévues pour le marché national. Bien que l'ouverture de nouveaux créneaux offre des possibilités pour vendre des produits d'exportation sur le territoire national, ces travaux montrent que cela ne suffirait pas toujours à protéger les producteurs des coups rudes du marché (Chaléard et Mesclier, 2004). Selon ces auteurs, la diversification pratiquée resterait la meilleure garantie pour les producteurs dans le contexte actuel globalisé. Même la garantie d'une meilleure rémunération pour les producteurs attachés à une filière équitable (le différentiel entre le prix payé aux producteurs et

problématique de la soutenabilité où les effets à plus long terme sont relégués au second plan, les impératifs de la vie quotidienne et contemporaine supplantant ceux-ci. Cependant, les effets à plus long terme pourraient renverser la tendance et rendre la culture vivrière plus avantageuse pour les producteurs (accroissement des capacités, diversification des sources de revenus, autonomie plus forte, etc.). La FAO valorise aujourd'hui davantage ce modèle agricole, auparavant décrié au nom de la modernité¹.

Les changements qui se produisent sur les territoires éloignés sont difficilement maîtrisables par les consommateurs. Une solution serait d'éviter de consommer des produits exotiques. Or le fait de disposer d'information quant aux conséquences indirectes d'un achat, pourrait participer à l'évolution des modes de consommation d'un côté, mais aussi des modes de production, d'importation et de distribution de l'autre (Johnson, 2002). Les campagnes occidentales menées par les consommateurs, qui se sont multipliées depuis les années 1980 avec les scandales mettant en cause des entreprises de renommée mondiale, reflètent une volonté de transparence². À qualité égale, 90 % des consommateurs sondés préfèrent un produit du commerce équitable qui donne davantage d'information sur celui-ci, et notamment sur le respect des conditions des salariés et des critères de soutenabilité sur les territoires producteurs (Sondage IPSOS, 2000).

Cependant, bien que les filières éthiques, équitables ou biologiques semblent présenter davantage de transparence (répartition des coûts et des marges, traçabilité des échanges, contrôle des filières, etc.) (Lecomte, 2003 ; IRAM, 2005), leur développement à travers les acteurs puissants du régime conventionnel interroge le degré de respect des principes fondateurs que sont la solidarité et l'équité (Charlier et al., 2006)³. Le terme de commerce équitable n'étant pas « déposé », les imprécisions et les usages abusifs sont possibles par un régime conventionnel qui a déjà montré sa capacité à « récupérer » des alternatives. Du côté des consommateurs, la communication effectuée complique le repérage, à l'image de la confusion existante entre le commerce équitable, éthique, solidaire ou responsable. La mise en place de label et de codes de conduites implicites compliquent davantage la tâche (IRAM, 2005 ; Johnson, 2002)⁴.

le prix du marché est un élément essentiel dans le commerce équitable) ne garantit pas une protection contre les variations des prix internationaux des produits.

¹ Face aux difficultés croissantes de s'approvisionner en cacao, notamment suite à l'effondrement des grandes plantations brésiliennes et malaisiennes en 1994, l'industrie du cacao commence à se tourner vers l'agriculture familiale (CIRAD, 2014, *Cacao ivoirien : agriculture familiale versus agro-industrie ?*).

² Pour n'en citer que quelques exemples, Nestlé, Nike, Adidas, Benetton ou bien encore Gap ont fermé les yeux sur les conditions de travail de leur sous-traitant (exploitation, travail d'enfants, pollutions, etc.). En 1999, la marche mondiale contre le travail des enfants a par exemple encouragé l'adoption de la convention 182 par l'organisation internationale du travail (Dubois, 2012). Aujourd'hui, les réseaux sociaux dans la mobilisation des consommateurs offrent de nouveaux moyens de pression sur les entreprises, comme l'interdiction de la technique du sablage sur les jeans. De nombreuses campagnes existent, telles que « devenez achACTEUR », et qui s'appuient sur des sites de pétition en lignes, tels qu'Avaaz ou Change.org.

³ La grande distribution, premier acteur du commerce équitable (Cacères et al., 2007 ; Lecomte, 2003), renforce actuellement son implication en développant leurs propres marques de distributeurs (MDD), concurrençant ainsi davantage les filières traditionnelles (Lopez, 2009, *Poids économique du commerce équitable en France : l'étude de la PFCE*). Il est cependant important de souligner que cet acteur n'est pas l'unique responsable des biais du commerce équitable. L'efficacité de la filière équitable, par rapport à ses objectifs de développement, est aussi liée aux objectifs propres des organisations locales partenaires et des mécanismes de redistribution des bénéfices de chacun d'entre elles (Huybrechts, 2005).

⁴ Les services marketing, dont le budget pour la communication publicitaire dans les médias s'élevait à 22 milliards de dollars en 2006 (Rastoin, 2008), mobilisent régulièrement les notions « écologie », « respectueux », « bio », ou bien encore « équitable », perturbant d'autant plus les choix des consommateurs.

La vulnérabilité des organisations locales du commerce équitable face aux acteurs internationaux, est dénoncée malgré la mise en place de politiques censées lutter contre celle-ci¹ (Renard, 1999). D'autres travaux vont plus loin et montrent que d'une part, ces stratégies dites responsables laissent apparaître de nouvelles formes d'inégalités, que ce soit entre territoires ou au sein même des territoires (entre producteurs travaillant ou pas pour le commerce équitable)². Et d'autre part, elles pourraient même augmenter la vulnérabilité des producteurs des filières du commerce équitable et biologique (Carimentrand, 2011). Cette auteure montre comment les effets du commerce équitable sont liés au contexte dans lequel les filières équitables se sont développées. Ainsi, après une première période de restructuration des filières par les acteurs locaux dans les années 1980, l'expansion du développement du commerce équitable se traduit aujourd'hui par une organisation pilotée par des entreprises privées des pays occidentaux (Cáceres et al., 2007)³. L'implication de ces acteurs, particulièrement à travers des processus de labellisation et de contractualisation, limite dès lors les capacités des acteurs locaux en réduisant leur autonomie face au marché⁴. Le poids des acteurs des pays consommateurs (entreprises internationales de la grande distribution majoritairement) ont désormais une grande influence et responsabilité sur la situation des producteurs, qui sont davantage dépendant d'une unique filière, confrontés à une diminution des rendements et à des conflits sociaux dus à la répartition des terres (Normier, 2008). Ces pressions ont engendré ces dernières années un basculement d'une convention davantage fondée sur la cité civique à une convention pilotée par des considérations marchandes (Renard, 2003 ; Boltanski et Thévenot, 1991). Les retombées négatives sur place semblent être plus importantes aujourd'hui qu'au début du mouvement (dépendance, spécialisation, priorité à l'exportation, perturbation des équilibres locaux, danger d'ingérence), l'on peut s'interroger sur une « réabsorption » du commerce équitable par le régime conventionnel dominant (Huybrechts, 2005 ; Renard, 2003). Les avantages d'un commerce reposant sur des principes d'équité et de recherche

¹ Les travaux de Marie-Christine Renard (1999) portant sur les filières de café au Mexique, montrent que lorsque les prix du marché sont bas, la compétition entre producteurs-coopératives installés en commerce équitable avec ceux qui ne le sont pas est faible, les prix proposés par les organisations du commerce équitable étant attractifs. En revanche, lorsque le cours du café augmente, des tensions surgissent entre les différents acteurs locaux, notamment suite à la mise en place par les multinationales de contrats visant à assurer un approvisionnement minimal. Outre cet aspect économique, la prise d'initiative et la capacité d'innovation des producteurs est également soulignée afin de réduire la vulnérabilité des producteurs (Mestre, 2004, *étude de l'impact de 25 ans de commerce équitable sur les producteurs du Sud partenaires d'Artisans du Monde*).

² Voir l'article de Bernard Girard et Corinne Gendron *L'équité dans le commerce équitable* (2011).

³ La sous-filière quinoa biologique et équitable a engendré la création d'organisation de producteurs, avec la réorganisation des activités de production et de transformation. Durant cette première période (1960-1990), ce commerce était piloté par des organisations caritatives, religieuses ou alternatives, selon le principe de « *traid not aid* » (Ballet et al., 2008 ; IRAM, 2005). La seconde période du développement du commerce équitable débute dans les années 1990, avec la mise en place de standards visant à renforcer les exportations vers les pays du Nord (Laguna et al., 2006) et l'insertion des producteurs sur le marché (IRAM, 2005). L'expansion de la filière devient largement pilotée par les entreprises des pays consommateurs à partir de 1995 environ. Cette troisième période marque la mise en place de nouvelles infrastructures de transformations et de contractualisation de l'agriculture (Carimentrand et al., 2008), en lien avec les politiques de soutenabilité lancées par les acteurs institutionnels.

⁴ Jérôme Ballet et Amélie Carimentrand (2008) montrent comment l'apparition des acteurs travaillant pour la GMS (plateformes, transformateurs) a supplanté les acteurs locaux. Leur analyse des contrats passés entre les exportateurs et les importateurs souligne que l'ensemble des évolutions est lié à l'apparition de nouveaux acteurs dans la filière, dont des holdings spécialisées, des transformateurs et des acheteurs de la grande distribution. Outre le fait que la majorité des plus values de la filière sont accaparés par les acteurs agroindustriels (Cáceres et al., 2004, *La quinoa, del altiplano andino hasta el consumidor europeo*), ceux-ci ont largement augmenté leur part de marché détenue à l'exportation, renforçant ainsi la forte dépendance des organisations de producteurs locaux vis-à-vis de ces acteurs représentant le modèle d'approvisionnement conventionnel.

de bien-être, en font cependant un important levier pour la contribution de certaines organisations de producteurs locaux au développement de leur territoire : réinvestissement des bénéfices sur des programmes sociaux, diversification de la production, ou bien encore développement de l'agriculture biologique (Johnson, 2002). Mais cela suppose un équilibre dans les relations entre les acteurs pour pouvoir articuler les actions visant à répondre à l'ensemble des besoins (politiques agricoles, santé, production, formation, commercialisation, etc.), en tant qu'une des composantes de la politique de développement du territoire. Il s'agit de développer un véritable partenariat, c'est-à-dire limiter les interactions asymétriques, en pensant à la dimension territoriale autant sur le territoire consommateur que producteur¹.

En termes de métabolisme, il s'agit d'évaluer les conséquences liées aux modes d'interaction reposant sur de faibles proximités organisationnelles et institutionnelles. Il s'agit d'évaluer les effets d'un éventuel manque de transparence sur ce qui se passe réellement dans les territoires producteurs². Nous avons vu que pour les producteurs de quinoa, le passage d'une culture traditionnelle vers une production commerciale internationale a nécessité des innovations techniques (mécanisation du système de production), mais aussi sociales afin de se réorganiser collectivement par rapport à la gestion de leur territoire (Vassas et al., 2010). Outre la potentielle perte de savoir-faire (notamment avec l'apparition d'usines de transformation), la dépendance créée peut inciter les producteurs à abandonner l'autoproduction, amenant à terme à augmenter les importations. En termes de flux de matières et d'énergie, cette situation engendre des effets écologiques négatifs (externalités liées à la monoculture et transports) et maintient les logiques du régime conventionnel dominant décriées. Il s'agirait d'évaluer les déséquilibres de ces logiques sur le rapport de forces asymétriques entre les acteurs de la grande distribution, qui représentent le plus souvent les donneurs d'ordres, et les producteurs, sur lesquels repose la responsabilité d'un système de production plus soutenable. Le risque, déjà dénoncé par des acteurs prônant de nouveaux modes d'échanges, est celui de voir les acteurs de la grande distribution imposer leurs conditions, en externalisant les retombées négatives de ce modèle d'approvisionnement sur les territoires producteurs (Carimentand, 2011 ; Renard, 2005)³.

¹ C'est notamment une des raisons de l'émergence du terme commerce équitable pour des relations « Nord-Nord » (Le Velly, 2011). L'on peut également s'interroger sur les écarts, en termes d'impacts socio-économiques et écologiques, entre les filières du commerce équitable labellisées (vision produit, comme Max Havelaar) et celles intégrées, c'est-à-dire où les importateurs et les distributeurs importent des produits non labellisés (vision organisation, comme Artisans du Monde) (Poret, 2007 ; IRMA, 2005).

² L'Institut soulignait le peu d'études d'impact permettant de faire le lien entre commerce équitable et développement local (IRMA, 2005).

³ Les acteurs du commerce équitable, bien que mettant en avant le principe de responsabilité envers les producteurs, tendent de plus en plus vers des principes du régime conventionnel dominant : la démarche semble parfois limitée lorsqu'il s'agit de résoudre d'autres problèmes, comme l'érosion des sols dû à la monoculture. Le service de communication de Max Havelaar, un des plus importants acteurs du commerce équitable, expliquait en 2008 que les critères de certification utilisés et imposés aux producteurs étaient déjà suffisamment exigeants à ce sujet. Cette réaction complique la remise en question d'une culture intensive du quinoa, même si certains acteurs locaux (producteurs, associations) agissent en ce sens, comme ceux qui préconisent un retour de l'élevage de lamas afin de limiter la perte de fertilité et favoriser la diversification des revenus (Normier, 2008, *La petite graine qui monte*, Politis, n° 987, pp.6-8.). Certains acteurs occidentaux peuvent aussi avoir un rôle à jouer afin de combiner les deux systèmes de production, comme ce que tente de faire l'importateur AlterEco en payant plus cher le quinoa de montagne, qui ne peut être cultivé de façon intensive.

L'accroissement du marché et l'apparition de nouveaux acteurs ont fait émerger ces réflexions quant au repositionnement du commerce équitable¹. L'apparition de la nouvelle certification « Fairtrade Max Havelaar Cocoa Program » interroge le devenir d'un commerce équitable, aujourd'hui à plusieurs vitesses. Ce logo permet désormais de ne faire certifier qu'un seul ingrédient d'un produit final, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'objectif déclaré de Max Havelaar est d'augmenter les ventes et d'ouvrir « un nouveau débouché prometteur aux producteurs pour vendre une plus grande part de leur cacao aux conditions Fairtrade »². Alors que le soutien aux producteurs, à travers le commerce équitable, offre également aux entreprises une opportunité de garantir leur approvisionnement en matières premières dans un contexte international où cela devient un souci³, les réelles intentions de certains organismes certificateurs sont remises en question. Les craintes émises par les acteurs du commerce équitable sont d'une part la crainte de perdre des parts de marché, et d'autre part une perte de crédibilité pour l'ensemble du mouvement⁴. La peur émise par les acteurs de la filière est de voir privilégier le volume à l'engagement à travers un label « light ». Ce constat renvoie à la distinction entre la « consommation raisonnée » et la « consommation alternative » (Ndiaye et al., 2013). La consommation raisonnée renvoie aux tentatives de récupération d'une consommation responsable telle que nous venons de la décrire, fondée sur des principes éthiques. Les actions menées par les acteurs du régime conventionnel dominant s'adaptent et adaptent leur discours aux revendications des producteurs et des consommateurs afin de maintenir les rapports de force actuels. S'apparentant à des opérations de *greenwashing*, l'émergence d'actions dites responsables comme « le bio moins cher » ou celle des « clubs de consommateurs responsables » de Leclerc⁵, l'illustre. La consommation alternative se rattache quant à elle au mouvement alternatif que nous avons présenté, à la recherche de davantage de liens et de sens dans l'acte même de consommer.

Pour revenir à l'enjeu du bouclage des flux, l'ouverture du système d'échanges, auparavant plus facilement territorialisé, peut (et doit ?) être relativisé face aux enjeux de soutenabilité. Comment doivent être abordés les échanges, certes géographiquement éloignés, mais menés selon un mode d'interaction coopératif, assurant respect et équité entre acteurs ? Qu'en est-

¹ On peut s'interroger sur le rôle qu'a eu l'entrée des produits issus du commerce équitable sur les rayons de la grande distribution. Bien que cela ait permis une explosion de la consommation en France, donc potentiellement une prise de conscience sur l'impact de la consommation sur d'autres parties du monde, les effets secondaires semblent occultés des discours et des préoccupations des consommateurs.

² Issu du site maxhavelaar.ch, le 27 février 2014.

³ Face aux enjeux d'approvisionnement des matières premières, le directeur général de Max Havelaar France souligne qu'ils se devaient « d'apporter des réponses à ces entreprises pour ne pas laisser les producteurs hors du grand pas que ces entreprises sont prêtes à faire » (Marc Blanchard interrogé par Philippe Chibani-Jacquot, *Max Havelaar invente l'équitable light*, 11 février 2014).

⁴ Notamment par les producteurs de la Coordination latino-américaine et des Caraïbes du commerce équitable (CLAC), ainsi que d'autres organismes de certification comme Éthiquable ou Alter Eco.

⁵ L'objectif de ces Clubs Consommation Responsable est d'inciter les clients, détenteurs de la carte de fidélité du magasin, à consommer des produits responsables, autant du point de vue écologique qu'éthique. En achetant ces produits de la marque du magasin, le client se voit attribuer des bons d'achats. Cette opération peut être considérée comme une opération de *greenwashing*, puisque ces bons sont utilisables sur l'ensemble du magasin, donc pour des produits pas forcément responsables, et que tout détenteur d'une carte de fidélité obtient les mêmes bénéfices, indépendamment des produits consommés (<http://www.mouvement-leclerc.com/home/conso-responsable>, consulté le 07/04/14).

il des systèmes d'échanges collaboratifs mondiaux comme le *Peer-to-Peer*¹ ou du développement des achats de particulier à particulier et qui peuvent engendrer tout autant des flux physiques importants ? Ces interactions doivent-elles être remises en cause lorsqu'elles apportent des bénéfices pour les deux parties ? Encore une fois, la question de l'échelle est présente. Pour reprendre le cas du quinoa, la diversification des sources de protéines peut être justifiée si cela reste dans des proportions acceptables². Tant que les échanges restent à une certaine échelle, ces échanges peuvent être positifs pour les acteurs des pays producteurs. Ils disposent ainsi d'un produit à plus forte valeur ajoutée et qui leur permet de mieux vivre. Cette situation renvoie à la première époque du commerce équitable, lorsque les acteurs des territoires producteurs avaient une certaine maîtrise du processus (Ballet et Carimentrand, 2007 ; Diaz Pedregal, 2006). Tant que cette activité permettait de maintenir l'agriculture vivrière et conserver des cultures à une échelle traditionnelle et raisonnable, ces échanges internationaux paraissaient bénéfiques, tout du moins d'un point de vue social.

Les changements qui ont engendré un mode d'organisation tel que nous le connaissons aujourd'hui sont en partie apparus avec le signal positif envoyé aux consommateurs les incitant à consommer du quinoa. Outre l'aspect nutritionnel, le fait de pouvoir acheter cette céréale en passant par des filières biologiques et équitables a encouragé le développement de ce marché, qui a par la suite dévié de sa trajectoire de départ et produit des conséquences négatives à une plus large échelle. La question serait de savoir si c'est la non-maîtrise de ce développement rapide qui en est à l'origine, ou si la responsabilité revient au changement d'échelle en lui-même.

La volonté de vouloir maîtriser ce qui se passe à l'extérieur de son propre territoire d'ancrage, au moins cognitivement (connaissance des conséquences de ses actes), peut permettre de comprendre la façon de limiter les déséquilibres. Ce contrôle, bien que limité, restreint les risques d'emballage, comme c'est le cas lorsque des entreprises ou des initiatives grossissent trop rapidement. Plusieurs travaux ont travaillé sur les conséquences d'une action lorsque celle-ci change d'échelle, que ce soit en termes de périmètre d'action ou d'acteurs impliqués (Faure et al., 2007 ; Blondiaux, 2001 ; Young, 2000). Cette question est d'ailleurs présente au sein du mouvement des AMAP qui s'interroge sur la façon de gérer son succès (partenariats éventuels, valeurs, redéfinition des objectifs, etc.) pour ne pas perdre l'essence de ce qui est à l'origine de mouvement. Que ce passerait-il si la consommation de quinoa bolivienne triplait ? Quelles seraient les conséquences sur les systèmes productifs locaux, en termes social ou écologique ? Sans apporter de réponse à ces interrogations dans ce travail, les conséquences de ces éventuels changements d'échelles questionnent la pertinence des échanges. Car si les flux de matières et d'énergie sont susceptibles d'être équilibrés, ou engendrer un déséquilibre considéré comme négligeable, il se peut que les effets sur la société soient jugés davantage néfastes par certains des acteurs de la chaîne ou des territoires concernés. L'importance des échanges cognitifs intervient à ce niveau : c'est à la condition de pouvoir évaluer les retombées « cognitives » associées à ces flux de matières et d'énergie, que l'ouverture des cycles pourrait être légitime du point de vue de sa

¹ Le modèle de réseau informatique pair-à-pair (*peer-to-peer* ou P2P), a notamment permis une décentralisation des systèmes et permet à chaque ordinateur de jouer à la fois le rôle de client et de serveur. Un des avantages souvent cité est celui de limiter la censure et le stockage centralisé de données privées.

² La question étant néanmoins de savoir ce que l'on met derrière ce terme acceptable et notamment pour qui.

soutenabilité. Les échanges entre deux territoires éloignés et associés au commerce équitable pourraient se justifier pleinement si les apports en termes socio-économiques étaient importants. L'accroissement des capacités des producteurs et des acteurs territoriaux d'un côté, accompagné d'une alimentation plus saine et d'un apprentissage quant au système d'approvisionnement alimentaire de l'autre, participeraient à l'émergence d'un commerce plus équitable. Des échanges recentrés sur des principes de soutenabilité, favorisant les conditions écologiques et sociales compatibles avec la poursuite du bien-être, justifierait le fait d'avoir des systèmes d'échanges plus ouverts, dépassant même des justifications écologiques pures.

Pour cela, les effets socio-économiques et écologiques ont besoin d'être mesurés. Pour reprendre notre exemple, il s'agirait d'identifier si cette activité, la culture de quinoa destinée à l'exportation, ne consommerait pas l'ensemble de la biomasse locale disponible, en tant que fertilisant organique, obligeant ainsi les autres producteurs locaux à acheter des fertilisants chimiques. Ce type d'interrogations implique un degré de connaissance très poussé de territoires géographiquement éloignés. Ajouté à cela, ce qu'un territoire devrait connaître sur les conséquences d'une filière et d'un produit particulier à un endroit particulier, devrait être étendu également à l'ensemble des territoires, filières et produits existants. Ce qui nous renvoie à l'impossibilité de la connaissance parfaite, et à l'extrême difficulté à parvenir à une connaissance suffisamment poussée. De fait, il apparaît qu'il est pratiquement impossible de maîtriser d'un point de vue cognitif les conséquences de ses actes en l'absence d'une certaine proximité géographique et/ou organisationnelle.

La question de la territorialisation semble alors se justifier par une plus grande maîtrise des processus, facilitée par davantage de proximité et qui permettrait de réduire les effets et opérations dirigés par des acteurs distants. Différents cas de figure se présentent alors. S'il existe une production territoriale ou relativement proche, reposant sur une organisation logistique transparente, l'accès à une connaissance partagée et relativement systémique est envisageable. Dans le cas où les échanges se font entre acteurs et territoires ayant tissé des relations de proximité organisationnelles, et surtout institutionnelles, il est davantage envisageable de comprendre si les conséquences sociales et environnementales d'échanges de flux ne sont désastreuses ni pour les uns, ni pour les autres. Le poids de l'empreinte d'un territoire sur d'autres parties du monde peut alors être mesuré et favoriser la connaissance pour chacun de la conséquence de ses actes. Cela permettra de contrôler l'absence d'externalités négatives, ou du moins la conservation d'un certain équilibre. Le cas échéant, une recherche permanente d'amélioration est privilégiée par le biais de forts échanges cognitifs.

LES ECHANGES COGNITIFS

Il s'agit d'évaluer l'importance des flux cognitifs¹ dans le processus de construction de l'intérêt collectif. Du point de vue du bouclage des flux, davantage d'échanges (connaissance,

¹ Ceux-ci renvoient à l'ensemble des processus mentaux se rapportant à la connaissance. Ils se partagent en différents niveaux. Les processus de l'information, dits de haut niveau, concernent principalement la mémoire, le raisonnement

savoir-faire, etc.) représente un levier dans la mise en œuvre de politiques de développement territorial soutenable. L'enjeu est donc de parvenir à une ouverture maximale des échanges entre acteurs, qu'ils soient issus d'un même territoire ou non. C'est en partie pour cette raison que certains préfèrent parler de « localisme ouvert », ou de « néolocalisme » plutôt que de relocalisation, synonyme selon eux à un conservatisme exacerbé. Ce néolocalisme n'implique pas pour un individu de rester toute sa vie au même endroit, mais renvoie à l'idée d'investissement de sa part à la fois avec les acteurs locaux et territoriaux, mais aussi avec les acteurs provenant d'une autre partie du monde, de passage plus ou moins marqué sur le territoire. Cette idée renvoie aux cercles d'intérêts territoriaux qui se croisent tout en restant ouvert, avec des frontières territoriales floues et perméables¹. Loin de tendre vers l'autarcie, ce modèle, fondé sur les échanges, peut renvoyer au premier principe de la théorie des « larges organisations » d'Ernst Friedrich Schumacher. Pour ce dernier, le localisme, que nous assimilons également ici à l'attache au territoire, doit respecter un certain ordre des choses. Il serait grave « d'assigner à une plus grande et plus haute association ce qu'une plus petite et inférieure association peut faire » (Schumacher, 1993). C'est en suivant cette idée que la prise de décision à ce niveau « local » devrait être encouragée pour l'ensemble des éléments pouvant être gérés à cette échelle. Les systèmes de production industrielle, le transport autoroutier ou des coopérations internationales sont par exemple des sujets à traiter à des autres échelles plus appropriés, comme régionale, nationale ou européenne.

Pour répondre à notre problématique, l'enjeu se situe essentiellement au niveau du bouclage des flux de matières et d'énergie, niveau à relier d'une recherche de compréhension des flux immatériels et des réseaux d'acteurs qui engendrent ces flux.

Partant de l'hypothèse que l'émergence d'un nouveau régime conventionnel est encouragé par davantage d'interactions entre des acteurs partageant des systèmes de valeurs et des principes identiques (Buclet, 2011b), l'accroissement des échanges au sein et entre les différentes échelles peut participer à l'émergence d'un nouveau régime, ou du moins de nouvelles conventions.

Le nécessaire bouclage des flux comme objectif de second ordre

Un territoire peut se développer de façon harmonieuse au regard de ses enjeux, sans pour autant savoir s'il en va de même vis à vis des enjeux globaux. Le choix de considérer la fermeture des cycles comme un enjeu territorial, et de soutenabilité, est effectué tout en sachant que son application systématique est plus que difficile, voire peu souhaitable. De plus, connaître la circulation des flux de matières et d'énergie revient en effet à pouvoir les mesurer. Bien qu'une

ou la prise de décision. Les processus plus élémentaires, comme la perception, l'attention, l'apprentissage, la motivation ou l'émotion, font également partie des fonctions cognitives, puisqu'elles sont à l'origine du raisonnement et de la prise de décision (Damasio, 2006, *L'erreur de Descartes*).

¹ Serge Latouche (2004) parle de « glocal » pour parler d'une localité à une échelle des moyens de transports considérés comme soutenables, comme le vélo ou la marche à pied.

étude de métabolisme, grâce au bilan de matières, constitue un des moyens de le faire, il paraît difficile de disposer des moyens nécessaires à une connaissance complète du métabolisme de l'ensemble des territoires de la planète. Sans débattre sur la possibilité d'une connaissance parfaite, ce problème de faisabilité est principalement dû à l'indisponibilité des données ainsi qu'aux limites méthodologiques. Les tentatives menées, toutefois utiles, restent très marginales face au besoin, et à l'idéal, de connaissance désirée. Des analyses de cycle de vie sont ainsi effectuées afin d'évaluer les conséquences d'un produit ou d'une action à un niveau global, mais les résultats escomptés sont loin d'être connus (Plouffe et al., 2011).

En partant de l'hypothèse qu'une fermeture plus importante des cycles favoriserait un meilleur contrôle sur les actions aux conséquences immesurables, viser un bouclage des flux permet de limiter les conséquences indésirables issues de cette méconnaissance. La recherche d'un bouclage idéal inatteignable permet alors de tendre vers un optimum. Ainsi, face à cette impossibilité matérielle et technique d'évaluer en totalité ce bouclage, l'enjeu de la fermeture des cycles constitue un objectif permettant de contrôler, de limiter, voire d'éviter des conséquences non maîtrisables vers l'extérieur. Or, les individus ont tendance à donner une préférence à ce qu'ils peuvent connaître, mesurer et dont ils peuvent maîtriser les conséquences. En ce sens, la disposition d'information afin d'évaluer l'efficacité des actions et leurs conséquences est incontournable.

Le renforcement de l'évaluation de l'action territoriale

Un manque de connaissance sur les conséquences des actions menées a deux conséquences possibles pour les études de métabolisme qui visent à mieux évaluer les impacts du territoire sur les autres parties du monde. La première est celle de resserrer le périmètre étudié, en réduisant les objectifs et en espérant qu'un plus petit espace sera plus facilement appréhendable. C'est ce qui se passe aujourd'hui avec des études de métabolisme réduites à un périmètre géographique plus restreint, comme des systèmes industriels ou des centres urbains¹, ou bien en limitant les types de flux étudiés. C'est le cas de l'étude menée dans les années 1990 par le Wuppertal Institut sur le métabolisme du jus d'orange sud-américain consommé en Allemagne, et sur lequel nous reviendrons. La seconde possibilité est celle de généraliser les données étudiées en vue de disposer d'un ensemble de données suffisantes et utilisables. Cette proposition impliquerait que toute région du monde récolte, analyse et fournisse des données de façon homogène. Cela semble relever de l'impossible au niveau global, ne serait-ce que pour des raisons culturelles, politiques et économiques qui impliquent des visions, des objectifs et des moyens différents. En revanche, cette démarche pourrait être initiée au niveau d'un territoire, d'une région voire d'un pays, disposant déjà de bases de données homogènes comme le registre des douanes sur lequel le projet Confluent s'est appuyé.

¹ Ce qui ne signifie en rien que le travail à mener en soit simplifié.

L'optimum idéal, qui s'assimilerait à celui de la connaissance parfaite du système, reste inaccessible à cause du manque de capacités cognitives qui permettrait de systématiser la description du système global. La conservation de l'enjeu du bouclage des flux constitue certes un optimum de second ordre, mais qui permet d'accroître la maîtrise de l'action territoriale. Ainsi, les trois enjeux territoriaux (fermeture des cycles, aménagement du territoire et mise en correspondance de l'offre et de la demande) se situent donc autant au niveau des territoires que des échelles supérieures.

Outre une connaissance des échanges, tant qualitative que quantitative, et de la recherche d'un autocentrage maximal des flux pour réduire les risques d'externalités, la maîtrise des processus passe également par la mobilisation de principes d'action.

2.2. LA MOBILISATION DES PRINCIPES POUR PALLIER LA MECONNAISSANCE DES FLUX

Un minimum de contrôle sur les flux permettrait donc de mener des actions plus efficaces. L'imposition de limites, comme c'est le cas avec des taux d'émissions maximales ou des permis d'extraction, est l'un des moyens pour renforcer le contrôle. Cependant les limites institutionnelles ou réglementaires sont parfois insuffisantes, comme l'illustre la poursuite des rejets industriels actuels. Davantage d'efforts sont alors requis pour parvenir à un meilleur équilibre. C'est pourquoi, à défaut d'une réelle volonté d'évolution du modèle de développement, la mobilisation de principes d'action intervient comme un autre moyen de limiter certains comportements¹.

La difficulté à faire évoluer le système interroge donc la volonté de certains décideurs dans ces processus d'évolution et la mise en application des stratégies définies. Quel est le poids des principes fondamentaux décrits précédemment dans la mise en œuvre des politiques ?

La prédominance persistante du régime conventionnel dominant indique que la stabilité des repères est suffisamment forte pour empêcher l'émergence d'un nouveau régime conventionnel. La multitude d'alternatives émergentes est symbolisée par la diversité des coordinations et des objectifs recherchés : des principes tels que la solidarité, l'équité, la justice, la qualité de vie, les causes écologiques ou autres, sont au fondement d'actions dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie, ou encore de l'habitat. Cependant, cette myriade d'alternatives se rejoint sur un point, celui de la remise en question du régime conventionnel dominant fondé sur l'hégémonie de la sphère marchande. Que ce soit le développement des circuits courts, la création de monnaies locales, le développement des mouvements Slowfood², Villes en Transition ou

¹ Bien que ce ne soit pas l'objet de ce travail, d'un point de vue méthodologique, il est extrêmement compliqué de percevoir et de relier les bénéfices individuels à une action publique (Hamel, 1991).

² Mouvement gastronomique international pour la sauvegarde des traditions culinaires, des mœurs et des saisons qui soutient les producteurs-artisans de l'agroalimentaire de denrées de qualité. Il encourage la philosophie du plaisir gustatif, le tourisme attentif et respectueux de l'environnement et toutes les initiatives dans le domaine alimentaire de

d'habitats groupés, les projets tels que Virage Énergie ou NégaWatt, pour ne citer qu'eux, tous contestent la trajectoire du régime conventionnel dominant. Ces différentes alternatives proposent, chacune à leur façon, une réflexion sur la part de la réciprocité dans leur réussite. Les monnaies locales fondantes permettent de recentrer et repenser l'acte de l'acquisition de biens selon les besoins tout en renforçant les proximités¹. Les mouvements pensant la transition énergétique incluent dans leurs réflexions les conséquences du modèle de développement sur les autres territoires et générations. L'habitat groupé permet d'accroître ses capacités d'action et son autonomie grâce à des liens sociaux plus forts. Ces cas mettent également en avant l'importance du respect pour autrui. Finalement, cette pluralité des modes d'interaction et d'objectifs visés semble indiquer qu'il est possible de mobiliser différentes valeurs, sous différentes formes, pour un unique enjeu qui pourrait être celui de la poursuite d'un intérêt collectif. Ainsi, que ce soit par le renforcement des circuits courts de proximité (solidarité, bien-être), l'habitat groupé (solidarité, échange, bien-être) ou le mouvement Villes en Transition (bien-être par la démocratie participative pour parvenir à la résilience), toutes ces initiatives constituent un potentiel pour l'émergence d'un nouveau régime conventionnel. À sa façon, Saveurs du coin y participe également en tant qu'acteur « hybride ». Considéré comme une alternative, du fait d'une volonté d'autonomie et de proximité entre producteurs et consommateurs, l'association a établi un partenariat avec un acteur de la grande distribution, au fonctionnement atterritorial et largement fondé sur la recherche du profit dans la sphère marchande. Certains acteurs alternatifs critiquent ces expériences hybrides, jugeant qu'elles « se vendent », qu'elles font un « pacte avec le diable »². Nous verrons plus loin le rôle que ces initiatives hybrides peuvent jouer³. Car finalement, une très large majorité des initiatives étudiées s'appuient sur la sphère marchande. Ce n'est pas tant ce lien avec la sphère marchande qui est remis en question par ces expériences, mais plutôt la façon dont le régime conventionnel dominant opère : exploitation des salariés, répartition des bénéfices, politiques de réinvestissement, etc. Des exemples, comme le partenariat entre la Grameen Foundation et Danone au Bangladesh, montrent comment l'absence de distribution de dividendes est susceptible de modifier les comportements des acteurs (Buclet, 2008 et 2011b). Malgré un positionnement d'acteurs en rupture avec le régime conventionnel, le fait de rechercher des opportunités d'un autre ordre permet de modifier le type d'interaction mobilisé. Ainsi, une grande majorité des expériences, toujours en lien avec la sphère marchande, laissent une place plus importante pour des coordinations de type coopératif. Le changement de finalité de cette sphère permet de ne plus se placer uniquement dans une logique d'économies d'échelles et de massification de la production :

qualité. Il incite depuis 1986 la réappropriation des plaisirs de la table et s'oppose aux effets dégradants de l'industrie, de la modernisation, ainsi que des habitudes dues à l'alimentation rapide. En luttant contre la standardisation du goût, le mouvement Slowfood vulgarise les effets bénéfiques d'une alimentation traditionnelle locale. Les partenariats semblent être essentiellement entre les acteurs issus de la société civile et les acteurs privés, bien que nombreuses actions sont effectuées avec des établissements de l'éducation. Une formation en sciences gastronomiques a même été créée en Italie. Voir le manifeste écrit par son fondateur Carlo Petrini (2005).

¹ Une monnaie fondante est une monnaie qui se déprécie avec le temps (Arripe, 2011 ; Jorion, 2009). Dans les initiatives analysées, elle a généralement pour objectif de localiser les échanges, dynamiser les échanges locaux, territorialiser le tissu économique et également de transformer la nature des échanges.

² Propos issus d'entretiens avec des producteurs (2011).

³ L'émergence d'un nouveau régime est possible grâce à la proximité et au partage de valeurs entre les acteurs, ce qui peut mettre en doute l'efficacité des initiatives hybrides. Cependant, et sans aborder les divers degrés d'hybridation possibles, ces initiatives permettent de partager des idées et des revendications à d'autres communautés avec qui elles n'auraient pas forcément de liens. Elles participent ainsi à l'accroissement de la communauté pouvant être sensibles à ces principes, augmentant les possibilités de voir émerger un nouveau régime (Buclet, 2011b).

L'action peut rester sur un mode d'interaction marchand tout en réduisant largement la motivation liée à la recherche de profit. La préférence est alors donnée aux principes qui se rapprochent de la recherche du bien-être par un autre moyen de satisfaction des besoins fondamentaux : les relations sociales, la reconnaissance et un regain d'intérêt pour le territoire semblent être privilégiés. La concurrence, telle qu'elle est actuellement menée sur le marché, laisse place à une concurrence, territoriale ou globale, d'un autre ordre, garantissant cette diversité d'interactions.

Ces constats renvoient à la question suivante : en quoi ces différentes initiatives, hybrides ou non¹, constituent-elles un potentiel levier pour l'émergence d'un nouveau régime par l'évolution des modes d'interaction, et donc, des comportements ? En considérant les niches comme des systèmes socio-techniques², les comportements sont étudiés en lien avec les valeurs et les principes promus. Cela permet de mieux comprendre les caractéristiques de développement de l'initiative, dont celles de la désirabilité de l'initiative et liées aux blocages.

LA DESIRABILITE

Le premier niveau renvoie à l'envie qu'ont les individus de rejoindre une initiative, ou d'acheter un produit équitable par exemple. La nature et ce degré de désirabilité varient selon les individus. Dans une recherche de développement des niches, la question qui se pose est celle de la façon de procéder afin d'aller vers une situation beaucoup plus désirable pour davantage de personnes. Partant de l'hypothèse de leur bien fondé, comment procéder pour que les circuits courts de proximité se développent davantage ? Comment renforcer une agriculture de proximité ? Le mouvement des AMAP n'est par exemple désirable jusqu'à un certain point pour de nombreux consommateurs. L'engagement et les contraintes peuvent être jugés trop importants pour certains. Le développement de l'agriculture de proximité à une plus grande échelle impose donc la connaissance du degré de désirabilité des consommateurs pour cette agriculture.

Nous retrouvons le poids des représentations sur cette désirabilité. Malgré l'existence d'un certain consensus sur les bénéfices d'une agriculture de proximité, dans les faits, les changements d'habitudes d'achat et de préparation peuvent éloigner les acteurs³. La réponse aux enjeux ne peut devancer la considération des valeurs et des comportements. Le changement de convention passe par une remise en question des croyances.

¹ Bien que finalement les alternatives pures sont plutôt rares puisqu'elles s'appuient toutes, du moins celles étudiées, sur des transactions marchandes.

² Et non pas uniquement technique, comme c'est parfois le cas dans la compréhension de l'émergence de nouvelles technologies. Or, une technologie en tant que telle, comme les agrocarburants, se module et évolue en fonction d'un ensemble de jeux d'acteurs.

³ Les consommateurs « bio » ou « locaux » peuvent être perçus comme étant des personnes austères ou « mangeant des graines ».

LES BLOCAGES PSYCHOLOGIQUES

Outre les blocages d'ordre financier, dont la compréhension est fondamentale pour appréhender les processus de coopération, un autre frein majeur est d'ordre psychologique. Les représentations peuvent freiner toute implication dans des actions collectives¹. Il s'agirait d'identifier la frange de la population qui souhaiterait aller dans le même sens que ces actions collectives, notamment celles participant à un modèle de développement de soutenabilité forte, pour évaluer leur part dans le succès de celles-ci. Cela permettrait de savoir si les contraintes sont plus faibles que les bénéfiques pour l'acteur qui s'engage. Sont-elles liées à une période de vie ? Certains engagements semblent plus faciles à prendre en tant qu'étudiant ou célibataire que lorsqu'on fonde une famille par exemple. La question est donc de savoir comment lever les barrières qui font que les idées perçues limitent la participation et l'investissement, voire la simple consommation de biens. La force de la croyance en certains principes permet de dépasser ces blocages, comme elle peut les renforcer.

De façon générale, des actions, motivées par un principe tel que le refus du travail d'enfants, ont des répercussions sur l'ensemble de la chaîne du procédé, de la production à la consommation finale. Si ce principe n'est pas respecté par un des acteurs de la chaîne, un bien pourra être boycotté sur un territoire. Face à une potentielle baisse des ventes, les mentalités pourraient évoluer malgré un manque de conviction profonde envers une cause. La série de mouvements souvent initiés par les citoyens ces dernières années illustre la possible évolution des stratégies affichées d'une entreprise face à la pression des consommateurs². La légitimité de la cité marchande face à la cité civique, dont le principe supérieur est la représentativité de la collectivité, se trouve mise à mal. Cependant, le pouvoir des acteurs légitimant leur action à travers la cité marchande reste dominant dans la majorité des filières et l'on peut s'interroger sur le poids que représentent ces stratégies, considérées comme plus responsables, sur l'ensemble du marché. Le café, produit phare du commerce équitable, ne représentait que 0,34 % en 2004 de la production totale de café en volume (Poret, 2007), probablement à peine plus aujourd'hui. Et bien souvent, le café équitable est distribué par les plus gros acteurs du commerce conventionnel. Une fois dépassé le frein économique, nous nous confrontons à nouveau à la question du poids des convictions dans les actes d'achats et de modes de vie.

La volonté de limiter les échanges de flux physiques, ou du moins de les restreindre à un périmètre spatial, ne justifie pas pour autant une réduction drastique des échanges. Prenons l'exemple d'un territoire face au choix d'importer du café. Celui-ci peut opter pour le café le moins cher, ou pour le café qui lui semble de meilleure qualité. Ce sont aujourd'hui les principaux critères de choix des acteurs du circuit d'approvisionnement conventionnel. La façon dont le café est produit ou distribué importe peu. Le territoire a également le choix d'importer du café issu d'un

¹ « Ça à l'air compliqué » et « contraignant », « Je ne suis pas pour le communautarisme » (issus des entretiens aubois, 2012).

² La question du boycott, à la fois logique collective et expression individuelle, serait intéressante à creuser, particulièrement par rapport au potentiel de la « voix » des citoyens (Hirschmann, 1995) afin de modifier les pratiques de certaines entreprises (Delpal et Hatchuel, 2007 ; Ozcaglar-Toulouse, 2005 ; Trautmann, 2004). Pour ne citer qu'elles, il existe les initiatives AchACT, CASPIAN, « jeboycottedanone » ou l'exemplaire « cas Nike ».

circuit plus transparent, où un certain nombre de principes de respect et d'équité lui paraissent être respectés. Les principes guident ici les choix d'un échange plus ou moins respectueux d'un intérêt collectif. La responsabilité citoyenne n'est pas nouvelle¹. Sophie Dubuisson-Quellier (2012) cite l'exemple des ligues sociales d'acheteurs mentionnant le « devoir social » des consommateurs d'être avertis afin de ne pas « poursuivre la satisfaction quand même d'un caprice ou d'un désir, au prix des souffrances et du surmenage de l'ouvrier producteur ». Cette réflexion renvoie à la solidarité entre celui qui consomme et celui qui produit, aussi à l'origine de la mouvance altermondialiste au tournant du 21^{ème} siècle.

Nous venons de voir en quoi la mobilisation des principes peut compléter une démarche plus globale d'écologie territoriale. Comme nous y reviendrons au chapitre 6, une étude de métabolisme territorial, en tant qu'outil de connaissance, peut être complémentaire d'une stratégie où le poids des principes est important pour sa réussite. Cependant, la seule mobilisation des principes semble insuffisante.

LA SEULE MOBILISATION DES PRINCIPES EST INSUFFISANTE

La seule mobilisation des principes pour prétendre parvenir à une société équilibrée, entre aspirations de sa population et nécessité de contraintes socio-économiques, a cependant ses limites. Même si tous les échanges et les interactions interviendraient en respectant des principes de justice et d'équité, les déséquilibres écologiques pourraient être importants. On peut alors penser que si l'ensemble des acteurs connaissaient les conséquences de leurs actes en termes d'impacts écologiques, l'existence de règles de conduite permettrait de limiter ceux-ci. Or, des propositions institutionnelles uniquement fondées sur la préservation des principes, comme ceux de la justice, du respect, de la liberté ou de la responsabilité, semblent être un mode de régulation difficilement imaginable (Buclet, 2011a). Le caractère « utopique » des propositions fondées essentiellement sur les principes, comme guide de conduite pour garantir le bon fonctionnement d'une société, est régulièrement pointé du doigt (Gendron et Revéret, 2000). L'histoire a montré que la seule croyance dans les principes, et la bonne volonté des individus à les respecter, n'assure pas un fonctionnement optimum de la société.

L'idée ici est de dire que l'existence de principes, de conventions, ne suffit pas pour tendre vers un modèle de développement soutenable. Nicolas Buclet (2011a) renvoie la question à celle de l'interprétation de ce que sont les conventions : sont-elles des règles explicites (Eymard-Duvernay, Dworkin) ou des repères cognitifs et normatifs favorisant la coordination spontanée (Orléan) ? Selon cette dernière vision, de laquelle ce travail se rapproche, les principes renvoient aux repères conventionnels. Ces derniers ne sont pas garants de l'efficacité d'une coordination, mais guident les actions et les interactions des acteurs. Dans le Rhône, les producteurs, qui ont rencontré des difficultés similaires en 2005, partageaient un certain nombre de principes communs. Cette convergence a facilité la mutualisation de savoir-faire et de moyens, participant à la naissance

¹ Voir l'ouvrage de Lawrence Glickman *Buying Power. A History of Consumer Activism in America* (2009) qui analyse le militantisme autour de la consommation.

de l'association Saveurs du coin pour sortir de la crise. En cas d'absence de principes conventionnels, des règles explicites peuvent alors émerger, sous forme de contrat ou de partenariats par exemple. Le seul appui sur ces grands principes semble pourtant insuffisant pour assurer un bon fonctionnement d'un collectif, d'une société. C'est le cas lorsqu'il existe une faible proximité institutionnelle entre les acteurs. Regroupés au sein d'un territoire, les acteurs se rapprochant des principes du régime conventionnel et ceux qui se réclament du courant alternatif peuvent ne pas entrer en contact. De plus, les principes les plus efficaces sont ceux qui n'ont plus besoin d'une proximité géographique pour permettre une coordination entre les acteurs. Distants spatialement ou non, ceux-ci agissent et interagissent selon des principes communs, sans s'interroger sur leurs origines. Peu d'individus remettent en cause le fait de rouler à droite en France lorsqu'ils conduisent leur véhicule. Les principes conventionnels de ce type, peu ou pas questionnés par les acteurs, sont comme naturalisés, en ce sens que les acteurs pensent que leur comportement est naturel et non plus conventionnel. L'incertitude est réduite, renforçant la capacité d'un acteur (Orléan, 2004 ; Ostrom, 1990). La plus grande facilité à prévoir l'action d'autrui, par une information plus précise, facilite l'action par rapport aux objectifs fixés. Par exemple, le passage du feu de circulation au vert indique à l'automobiliste que son prédécesseur va avancer. Son action est facilitée, et l'interaction entre les deux protagonistes s'en trouve simplifiée, voire aurait une tendance à être pacifiée (Buclet, 2011b). Les circuits courts de proximité, par cette connaissance renforcée entre les acteurs, faciliteraient ces arrangements. Le partage des valeurs fait que les acteurs rencontrés et travaillant sur ce type de circuit, se sentent plus à l'aise et motivés à agir lorsqu'ils savent qu'il y a moins de risque de se faire berner par la suite (rôle de la confiance). La proximité institutionnelle à s'arranger librement une partie des blocages d'action liés à la crainte et à la méfiance. Les principes conventionnels participent à la construction de davantage de confiance entre acteurs, source évidente de facilitation des échanges.

Les cas d'échecs rencontrés s'expliquent en partie par ce manque de partage de principes communs. Que ce soit dans les écoquartiers ou des associations de quartiers, des écarts trop importants entre les systèmes de valeurs justifient partiellement les échecs. L'ensemble des acteurs de la chaîne ne se côtoient pas forcément, comme c'est le cas lors d'un projet de quartier dont les futurs occupants ne sont pas connus par les architectes et les maîtres d'ouvrage. La transparence, et par conséquent la confiance, sont donc faibles entre les acteurs de la chaîne. Or, ce manque de maîtrise cognitive dans le procédé réduit les chances d'avoir un résultat efficace et adapté.

Le postulat en économie classique est de dire que grâce aux marchés, et à la fixation des prix, l'équilibre de la société pourrait être plus aisément trouvé. L'exemple du conflit autour du prix du lait montre bien que le rapport de pouvoir est asymétrique entre les industriels et les producteurs, qui se voient imposer le prix de vente du lait et qui ne peuvent vivre dignement de leur métier. Nous avons déjà largement abordé ce point en première partie. Mais ces réflexions interrogent les façons dont cette maîtrise peut-être construite. Dans une recherche de soutenabilité, les grands principes apparaissent clairement comme insuffisants pour parvenir à un modèle de développement soutenable¹. Or, à priori, ce sont bien les principes qui permettent de construire davantage de transparence, notamment à travers la démocratie participative.

¹ Nicolas Buclet, à travers les travaux de Jean De Munck et Ronald Dworkin, souligne la différence qui existe entre les principes et les politiques. Ces dernières ont pour objectif de permettre à chaque individu d'atteindre un bien-être

LA LIMITATION DES FLUX PHYSIQUES ET LES RENFORCEMENTS DES ECHANGES COGNITIFS

Une chaîne d'approvisionnement opaque limite la connaissance du respect ou non des principes d'équité, de justice ou encore de l'équilibre écologique. Dans le cas où une certaine éthique est recherchée, un acteur préférera probablement des partenaires qui fondent leur action sur la transparence. En se plaçant dans un contexte de démocratie participative, un acteur peut être partie prenante d'actions géographiquement éloignées, ne serait-ce que par l'information dont il dispose sur ce qui s'y passe. Une démocratie participative et cognitive privilégierait l'élaboration d'un engagement collectif en ce sens. Il s'agirait d'une sorte de contrat social afin d'assurer un développement soutenable. Ce contrat servirait de référence à long terme pour évaluer l'acceptabilité d'un projet, et de référence à court terme pour définir des limites et des seuils. Le référendum d'initiative populaire, tel qu'il est parfois mené en Suisse, est un exemple de moyen permettant d'assurer la souveraineté de la population. Il implique un droit de veto sur l'acceptation de projets autant publics que privés, ainsi que sur les impacts sur la population et ses richesses collectives. Les citoyens ne sont pas simplement porteurs d'intérêts sectorialisés. L'identification des acteurs appropriés et leur participation dans les échanges semblent désormais incontournables afin de comprendre et d'agir sur le fonctionnement de la société (Callon et al., 2001). Comme le soulignent ces auteurs, l'engagement collectif passe par cette « recherche d'un monde commun », c'est-à-dire par un processus d'apprentissage réciproque avec une traduction des savoirs collectifs et une considération des singularités.

Ces quelques lignes de réflexion indiqueraient que la volonté de faire évoluer les processus de production et d'approvisionnement semble réduite à la mobilisation de principes éthiques et à un renforcement des échanges cognitifs. Cependant un regard à la fois « matériel » et « cognitif » est nécessaire. Nous avons vu que les conséquences directes du commerce équitable peuvent être pressenties comme bénéfiques (qualité de vie des producteurs, contaminations locales, santé des consommateurs). Cependant, le bien fondé de ce type d'échanges est difficilement vérifiable au niveau global. C'est alors qu'une étude de métabolisme, idéalement, peut participer au renforcement de cette présomption soutenant que les principes vont dans le bon sens. Dans le cadre d'une construction collective, nous pouvons imaginer que des échanges fondés sur des principes répondant aux enjeux de soutenabilité permettraient de former des réseaux de territoires favorables à cette construction. En tant que réseaux d'acteurs, un territoire pourrait privilégier des échanges avec un second qui est lui aussi impliqué dans une approche par le métabolisme et soutenant ces grands principes. Un réseau de territoires favorisant cette façon de fonctionner pourrait émerger, renforçant une compréhension plus globale. La question qui reste en suspens est celle de comprendre comment privilégier ces réseaux de territoires en s'appuyant sur le métabolisme territorial.

désiré. Pour y parvenir, les politiques peuvent modifier les principes, et notamment des règles, lorsque ceux-ci semblent insuffisants pour parvenir à mettre en œuvre leurs objectifs.

2.3. L'INTERET COLLECTIF VIS-A-VIS DU REGIME CONVENTIONNEL

Cette section a pour objectif de présenter comment cohabitent les différentes logiques d'actions et pratiques de l'ensemble de la chaîne d'acteurs, des producteurs aux consommateurs.

Les pratiques des acteurs issus du modèle agro-industriel

L'agriculture conventionnelle, qui ne définit pas une forme d'agriculture déterminée, reste très largement majoritaire en France. Ces dernières années, une partie du secteur de l'agriculture biologique a notamment intégré ce modèle de production, souvent intensif, dont les savoir-faire sont ceux d'une large majorité d'exploitants agricoles. Depuis 1962, celui-ci a évolué suivant le modèle de développement dit moderne, particulièrement encouragé par la Politique Agricole Commune (PAC) dans l'Union Européenne. Toutes les tailles ou formes d'exploitations peuvent se retrouver dans ce modèle de production, indépendamment de la surface ou du nombre de personnes impliquées. Il existe certes une certaine tendance à ce que le modèle productiviste conventionnel concerne majoritairement de grandes étendues, mais un grand nombre de producteurs indépendants se positionnent selon celui-ci, en suivant son évolution décrite précédemment. Certains producteurs souhaitent aujourd'hui en sortir pour tendre vers un régime alternatif ou hybride. Nous verrons qu'ils rencontrent des difficultés, notamment liées à la nécessaire évolution des modes de fonctionnement et à l'acquisition de nouveaux savoir-faire.

Bien que la transformation des produits représente un des cœurs des métiers de l'industrie agroalimentaire (IAA), avec une concentration d'entreprises dominantes sur le marché¹, elle concerne l'ensemble des acteurs du système : un produit peut aussi être transformé par le producteur ou le consommateur, qu'il s'agisse de préparer, cuisiner ou conditionner les aliments. Cependant, la domination de cette activité par le régime conventionnel paraît inconditionnelle, comme l'atteste l'importante consommation de produits transformés. Les discussions des groupes de travail aubois ont révélé que cette activité peut être un frein au développement d'initiatives territoriales, particulièrement par manque de structures adaptées à de plus faibles volumes. Nous verrons au chapitre suivant l'ensemble de ces freins qui empêchent la mise en pratiques des politiques promouvant les produits territoriaux.

La grande distribution (hypermarchés, supermarchés, maxi-discount, magasins multi-commerce², ainsi que leurs éventuelles centrales d'achats ou plateformes respectives) et le commerce de gros (marchés de gros, dont les marchés d'intérêt national (MIN), publics et privés, ainsi que les entreprises de commerce de gros) représentent les circuits les plus importants au niveau national. Ils dominent le petit commerce (commerces spécialisés, épiceries, détaillants,

¹ Deux tiers du chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire sont effectués par moins de 10 % des entreprises (Rastoin, 2006a).

² Ce point de vente de centre-ville comporte généralement un assortiment équilibré entre l'alimentaire et le non alimentaire. Symbolisé par des enseignes telles que Prisunic, ces magasins populaires ont progressivement reculé depuis les années 1980.

marché de détail, marchés en plein air¹, etc.) et les autres points de vente dits alternatifs (lieux associatifs comme l'Equytable à Grenoble² ou Les Amis du Zeybu), les livreurs de systèmes de panier, les plateformes indépendantes, etc.).

L'ensemble des acteurs du modèle conventionnel se positionnent essentiellement sur un marché national voire international. Les producteurs dépendent fortement des centrales d'achats et écoulent leur production le plus souvent à travers la grande distribution. La pression exercée sur les producteurs peut être très importante, notamment en termes de respect de délais, de qualité des produits et de volumes livrés (Bergès-Sennou et Caprice, 2003). La difficulté à satisfaire l'ensemble des demandes des acteurs de la grande distribution a été largement soulevé par les producteurs rencontrés. Les pressions exercées sont un frein aux potentiels partenariats entre acteurs locaux qui ont déjà des difficultés à se faire référencer. Bien que certains producteurs écoulent également leurs productions sur des marchés ou auprès de petits magasins, leur capacité à maintenir certaines de leurs pratiques, ou à évoluer, semble faible face aux acteurs de la grande distribution (pas de temps, ni de moyens pour se convertir, objectifs toujours plus exigeant, etc.). Le rapport de force tend en faveur des acteurs de la distribution dans le modèle conventionnel, où les producteurs semblent avoir des difficultés à défendre des valeurs distinctes, notamment celles en faveur d'un intérêt collectif. Cependant, les acteurs rencontrés ont souligné que certains producteurs préfèrent travailler avec la grande distribution plutôt qu'avec les collectivités, les contrats proposés étant plus « sûrs » et durables dans le temps.

Cependant, l'évolution du régime conventionnel dominant n'est pas uniquement due aux politiques de ses acteurs, mais aussi à celle des consommateurs et de l'évolution de leurs habitudes alimentaires. La modification des pratiques de consommation se traduit par une augmentation d'utilisation de produits transformés, majoritairement issus de l'industrie agroalimentaire et procurés à travers la grande distribution. La simplification et l'augmentation des repas pris en dehors du foyer sont à la fois un signe de cette évolution et une conséquence de la diversification de l'offre de produits transformés (Encadré 4.6). Ces facteurs doivent également être pris en considération dans la réflexion sur le changement de régime.

Enfin, en tant que consommateur, la restauration collective³ constitue une catégorie à part dans ce travail, puisqu'elle représente un levier potentiellement important dans les politiques de changement, que ce soit en termes de volume, de quantité de produits consommé ou dans l'évolution des habitudes de consommation.

¹ Les termes désignant les marchés alimentaires ou mixtes sont nombreux : marché plein air, marché forain, marché de détail, marché nomade, etc.

² Il s'agit d'une association intermédiaire entre des producteurs et les consommateurs (<http://www.lequytable.org/>).

³ La restauration hors domicile est classée en onze catégories selon Eurostaf (2001). Elle comprend la restauration rapide, le self-service (cafétéria), la restauration gastronomique, traditionnelle, exotique, à thème, hôtelière, de transport, de loisirs, de sites commerciaux et enfin la restauration collective.

Encadré 4.6. L'évolution de la consommation alimentaire

La part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages a baissé, passant de 25% en 1960 à 15 % en 2007 (Bellamy et Léveillé, 2007¹). La hausse des prix alimentaires et l'augmentation globale des revenus n'expliquent pas entièrement cette tendance, et selon le contexte, la part de dépense reste largement variable selon les classes socio-économiques. Celle-ci peut représenter jusqu'à la moitié du budget des ménages (Caillaudet et al. 2009 ; Combris, 2006).

Outre l'aspect économique, l'ensemble des règles sociales et culturelles régissant l'acte alimentaire ont également évolué. Indépendamment de la configuration du système alimentaire, l'aliment reste le fondement de l'acte social qu'est, ou qu'était (Rastoin et Ghersi, 2010), le repas (Fischler, 1990). Ainsi un enjeu fondamental autour du système alimentaire relève du développement humain et de l'organisation sociale (Rastoin et Ghersi, 2010). En partant de l'hypothèse d'une nécessaire évolution des habitudes alimentaires, qui se sont pliées à l'expression consumériste de production / consommation de masse (Ascher, 2005), la modification de la composition des paniers passe en partie par un réapprentissage des goûts. Les acteurs troyens et toulousains ont pointé le « réapprentissage » des goûts comme levier afin de promouvoir de nouveaux produits dans les menus des cantines, comme de simples légumes frais, ainsi que pour les sensibiliser aux conséquences des choix de consommation et des changements alimentaires. L'habitude apparaît effectivement comme déterminante par rapport aux comportements alimentaires. Or la transmission générationnelle des mœurs peut prédominer sur les effets de l'âge en termes de choix alimentaires (Chemineau et al., 2010).

Enfin, le choix du lieu d'achats pour les consommateurs dépend du lieu d'habitation. Un citadin aura plus tendance à s'approvisionner sur les marchés et les commerces de quartier qu'un habitant d'une commune ayant une densité d'hypermarché forte². De plus, les habitudes d'achat s'acquièrent avec le temps, renforçant l'idée du poids de l'éducation dans les choix des consommateurs.

Finalement le travail de terrain tend à montrer que les pressions issues du régime conventionnel participent à l'émergence de nouvelles pratiques agricoles et consommatrices, entraînant une certaine reconfiguration des jeux d'acteurs dans les systèmes productifs et d'approvisionnement. Les différents mouvements alternatifs ont remis au goût du jour des pratiques qui n'avaient probablement pas disparu mais qui avaient été écartées avec l'essor du régime conventionnel.

Les pratiques sur les territoires par rapport aux enjeux soulevés par l'intérêt collectif

Le rapport au territoire est très différent selon les acteurs rencontrés, que ce soit entre les différentes opérations du système ou bien au sein d'un même corps de métier. La nature des

¹ Voir l'enquête *Consommation des ménages. Quels lieux d'achat pour quels produits ?* menée par Vanessa Bellamy et Laurent Léveillé (2007, Division Conditions de vie des ménages, Insee, n°1165, novembre, 4 p.

² Les libres-services et les hypermarchés, apparus relativement récemment, sont plus fréquentés par les jeunes générations alors que les commerces de quartier le sont des personnes plus âgées et adeptes de services personnalisés (Larmet, 2002, *L'organisation des achats alimentaires*).

participants des groupes de travail aubois et haut-garonnais indique l'intérêt porté aux questions territoriales. Bien que prévisible et partiellement compensé par les entretiens individuels, l'absence de certains acteurs constitue un biais pour notre réflexion. Parmi les acteurs présents, une certaine hétérogénéité des intérêts portés aux questions territoriales a été observée (intérêts économiques et culturels). Les trois grossistes aubois interrogés, qui ont des politiques d'approvisionnement différentes, justifient par différentes raisons leur approvisionnement au marché de Rungis. Alors qu'un grossiste tente de s'approvisionner au maximum en local, les deux autres ont soulevés des raisons à la fois culturelles, relationnelles et historiques¹ pour expliquer leur choix. Ces derniers s'y retrouvent par des modes de fonctionnement identiques, une culture commune. Ce choix d'approvisionnement n'est d'ailleurs remis en question que par un seul d'entre eux.

Cependant, le critère du prix reste prépondérant. Sans parler de la disponibilité de l'offre, il serait intéressant de savoir si davantage d'acteurs s'approvisionneraient en local si le prix des produits était identique dans l'Aube. Sur les trois grossistes aubois rencontrés, un seul travaille au maximum avec des produits locaux, soit avec neuf producteurs locaux, et celui-ci se rend au marché de Rungis seulement pour les produits exotiques non disponibles sur le territoire.

Le bouclage des flux n'apparaît pas naturellement à l'esprit des acteurs. Cependant celui-ci est présent derrière des motivations et des objectifs plus concrets. C'est le cas lorsque les acteurs parlent de « relocalisation ». Cette reterritorialisation des activités permet de répondre selon eux à certains enjeux soulevés par la question de fermeture des cycles, comme une réduction des transports mais surtout pour une solidarité territoriale entre acteurs du système, ce qui « semble plus logique » selon un producteur interrogé². C'est surtout de ce principe de solidarité territoriale qu'est né le projet des Conserveries Solidaires de l'Aube. Développé autour d'une idée de non-gaspillage et d'entraide, il s'appuie sur une logique de « cohérence » des flux. Ce projet a été construit à partir du constat que d'un côté, il existe une production de légumes qui reste au champ, et de l'autre, des personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes afin de se nourrir dignement. Dans un contexte où les fonds européens diminuent et ne sont pas compensés, l'idée de la conserverie est de récupérer les légumes non ramassés, de les utiliser, les transformer et cuisiner avant de les mettre en bocaux, grâce à la contribution de personnes en insertion par l'activité économique dans le réseau des industries agroalimentaires (IAA)³. 20 % de la production est destinée à l'aide alimentaire, les 80% restants étant vendus en grande distribution. Cet exemple est un type d'« usine-école » qui va plus loin qu'un projet de récupération ou d'insertion, avec un fonctionnement qui tend vers l'autonomie du territoire en termes de flux physiques. Il rejoint en ce sens l'initiative des Amis du Zeybu, qui par son organisation d'achat coopératif, répond naturellement à un objectif de solidarité à travers une démarche globale.

¹ « Les produits sont de meilleure qualité », « On a toujours fait ça », « Mon mari se rend à Rungis depuis qu'il a 18 ans », « Mon père faisait toujours cela », « C'est plus avantageux et plus simple, il n'y a pas d'intermédiaire » (grossistes aubois, 2012).

² Malgré une volonté de travailler au maximum avec les acteurs du territoire, un grossiste souligne qu'il « ne fait pas ce [qu'il] veut malheureusement », et c'est pourquoi il travaille avec le marché de Rungis, des producteurs du sud de la France, de la Vallée du Rhône ou de la Bretagne.

³ Voir leur site <http://www.acdcs.fr/>.

L'enjeu du bouclage des flux est également abordé indirectement à travers le respect de la saisonnalité des produits consommés. Sans parler de l'éthique qui existe derrière ce choix, il influe sur l'autonomie alimentaire d'un territoire, particulièrement en favorisant la consommation de produits locaux. Les consommateurs faisant ce choix sont généralement déjà sensibilisés à ces enjeux. Les participants qui ont soulevé ce point ont directement établi le lien avec les enjeux liés à l'urbanisation et à la disposition des terres agricoles, au manque de maraîchers et à la nécessité de remettre en question les logiques conventionnelles¹. Les acteurs ont la sensation que les logiques aterritoriales semblent totalement détachées des questions liées à l'aménagement du territoire. Hormis les choix liés à l'implantation d'usines, de plateformes ou de magasins (par rapport à l'emplacement des potentiels consommateurs ou infrastructures nécessaires par exemple), les acteurs du régime conventionnel semblent omettre ces questions. Du moins jusqu'à aujourd'hui. Car depuis quelques années, la question de l'implantation des acteurs conventionnels du système alimentaire sur le territoire émerge (Brand, à paraître). Il existe des questions qui semblent paradoxales autour de la grande distribution. D'un côté, la concentration des pouvoirs se renforce, avec un nombre de plateformes et de centrales d'achat qui se réduit et une difficulté à référencer les producteurs locaux². D'un autre côté, il existe une aspiration à s'appuyer sur le territoire pour exister et se développer. Du moins, la volonté de communiquer sur ce lien au territoire est forte. Un responsable d'un magasin de la grande distribution de la région lyonnaise nous a rappelé qu'ils se sont toujours approvisionnés chez le maraîcher situé en face du magasin bien qu'ils ne communiquent sur ce choix d'approvisionnement que depuis peu. Dans un même temps, ils sont toujours confrontés à la difficulté à le référencer auprès de la centrale d'achat³.

Il existe donc un décalage entre les faits et les potentialités. La correspondance entre offre et demande bute sur l'approvisionnement en termes de volume, et ce malgré l'existence et la connaissance de filières locales. Là où une volonté existe pour s'approvisionner en local, le manque de coordination entre les acteurs du système alimentaire, mais également entre les acteurs du territoire, est forte. La raison principale réside dans les différences d'objectifs et de logiques de fonctionnement de chacun des acteurs. C'est en ce sens que la restauration collective est apparue, par le biais de l'acteur public, comme un important levier pour parvenir à une certaine

¹ Au niveau de l'agglomération troyenne, la perte de maraîchage a été soulignée comme blocage pour le renforcement des proximités au sein du système d'approvisionnement alimentaire. Alors important à Troyes il y a une quarantaine d'années, le nombre de maraîchers a reculé et ceux-ci ont même disparu de certaines zones aujourd'hui urbanisées (La rivière de corps, Sainte-Savine). Les participants aubois ont souligné le fait que les villes n'ont plus vocation à nourrir leurs habitants, qu'elles se sont agrandies sur les ceintures maraîchères. Toujours selon eux, la réintroduction du maraîchage constitue un levier pour favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de producteurs et de consommateurs dans des circuits de proximité.

² Cette tendance à la concentration s'effectue le plus souvent au détriment des producteurs et des autres fournisseurs (Jacquiau, 2000 ; Ferrier, 1998).

³ La direction d'un magasin de la GMS parle de l'existence d'une filière d'approvisionnement régionale, ce qui a été confirmé par la plateforme logistique du groupe, dont la politique a toujours été d'« aller chercher le produit au plus près », notamment sur des « produits spécifiques à la région ». Le directeur du magasin estime qu'aujourd'hui 20% de leur approvisionnement est « local » alors que les 80% restants sont « globaux », allant dans le sens des dires d'un chef de rayon pour qui « les centrales ont la vocation de régionaliser » leur approvisionnement. Cependant la « proximité » et le « local » ne sont pas perçus de la même façon selon les acteurs : le « local » renvoie à une échelle régionale pour certains acteurs de la GMS. De plus, ces chiffres sont à prendre avec précaution puisque certains fournisseurs peuvent être référencés au niveau national tout en étant implantés à proximité d'un magasin avec lequel il travaille. Enfin, certains acteurs de la GMS ont également souligné l'ambiguïté de la politique d'approvisionnement qui affiche la volonté de s'orienter vers une stratégie régionalisée tout en limitant le nombre de plateformes et de producteurs référencés (Propos issus des entretiens menés en 2011 dans le Rhône).

rationalisation à la fois économique et écologique. Il reste cependant à pallier ce manque de synergie dans la mise en œuvre d'une politique. Cependant, le potentiel de mutualisation existe, avec des possibilités de partage de données, de savoir-faire et de moyens, comme nous le verrons au chapitre suivant. Les participants ont clairement mis en avant l'énorme problème de transmission d'information entre les structures travaillant sur un même territoire et à une même échelle d'action. Il y a une lacune en termes de coordination afin d'avoir un cadre d'orientation commun. La question de l'intégration des acteurs privés du système alimentaire, notamment de la GMS, reste largement ouverte, lorsque celle-ci n'est pas refusée par l'une des deux parties. Il a par exemple été proposé à Toulouse de mettre en place un comité organisationnel, qui coordonnerait des actions pour une politique énergétique commune à travers le Plan climat Énergie Territorial (PCET) du Grand Toulouse. Il pourrait en être de même dans le domaine alimentaire à travers l'Agenda 21. Aujourd'hui on note un manque de coordination concernant la gouvernance alimentaire, où une des principales mécaniques d'action reste l'appel à projet.

Nous pouvons ajouter à cela le constat d'un manque d'échelons au-delà de l'échelle d'un *pays*¹ concernant la gouvernance alimentaire. La mise en place d'outils structurants sur les territoires, permettant à l'offre de rencontrer la demande, ne peut se faire à l'importe quelle échelle géographique comme l'ont largement souligné les acteurs. Par exemple, chaque communauté de commune ne peut avoir un projet de plateforme comme c'est actuellement le cas. Les politiques devraient permettre l'instauration d'une échelle territoriale cohérente, comme la région ou l'inter-région. Le constat d'abandon de ces questions par les pouvoirs politiques, ainsi que le manque d'organes de rencontre visant à mettre en œuvre une véritable politique territoriale, est fort. La question reste ouverte quant à la bonne échelle d'action. L'échelle idéale pourrait éventuellement être celle de l'autonomie alimentaire. Tout en sachant que l'ensemble des produits ne peut être issu du territoire, à quelle échelle ce dernier pourrait-il autosatisfaire ses besoins ? Le dernier chapitre reviendra sur cette question de la zone d'approvisionnement d'un territoire.

Les différences de perception du territoire sont également révélées par les logiques de développement des initiatives. Prenons l'exemple de Saveurs du coin. Celle-ci se distingue des autres initiatives localisées et qui cherchent par la suite à se développer selon une logique classique de marché, c'est-à-dire en cherchant de nouveaux débouchés, indépendamment de leur situation géographique. C'est le cas des « supermarchés bio », en essor dans certaines agglomérations et qui offrent des produits issus de l'agriculture biologique en provenance du monde entier². Saveurs du coin en revanche développe une logique qui cherche à faire correspondre l'offre avec la demande du territoire. Ainsi, lieux de production, de distribution et de consommation coïncident. Et c'est bien l'une des volontés des membres de Saveurs du coin, qui ont misé sur le territoire pour sortir de la crise de la filière. Ils considéraient que la globalisation de celle-ci était en grande partie responsable des difficultés qui les touchaient. Saveurs du coin, qui évoque la territorialisation des activités de ses membres comme un processus nécessaire pour se développer, se distingue en ce

¹ Le terme « pays » renvoie finalement ici à la notion de « territoire » employée dans ce travail, notamment en zone rurale.

² Un magasin de produits biologiques troyen, proposant toute l'année des produits identiques, a été critiqué par des acteurs territoriaux rencontrés pour qui cette démarche va à l'encontre d'un intérêt collectif (non respect des saisonnalités et logique de grande distribution).

sens d'autres initiatives, tout en cherchant à se renforcer sur le plan concurrentiel global. On retrouve les réflexions développées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale, avec la recherche d'un bouclage des flux à l'échelle d'un territoire. Sans pour autant le mentionner, la réponse à cet enjeu de fermeture maximale des flux est pourtant présente chez Saveurs du coin. L'ensemble des opérations du processus d'approvisionnement alimentaire se situe sur le territoire. Cette initiative se détache des autres expériences qui, bien que proposant des produits « locaux », mais produits ailleurs, participe à un recentrage de la zone d'approvisionnement alimentaire dans l'agglomération lyonnaise.

Les visions des acteurs pour l'émergence d'alternatives

DU COTE DU PRODUCTEUR

Les producteurs présents aux réunions des groupes de travail instaurés dans le cadre de Confluent (Aube et Haute-Garonne) sont pour une approche systémique du système alimentaire, avec une offre et une demande territoriales, et avec l'idée qu'une plus grande autonomie du territoire reste nécessaire. Les producteurs sont moteurs dans plusieurs initiatives territoriales, comme dans le cas de Saveurs du coin ou certains systèmes de panier.

Cependant, comme dans tout projet, la volonté et l'engagement sont nécessaires, ce qui n'est pas toujours aisé à concilier avec les impératifs quotidiens. Comme un exploitant l'a indiqué, le « simple » fait de prendre du temps pour assister aux groupes de travail constitue une forte contrainte¹. L'intérêt que ce producteur porte aux démarches territoriales semble être motivé par un certain idéal, où il faut compter sur soi-même et sur le territoire, en tant qu'acteur collectif, pour faire évoluer les choses. Sa vision du développement diffère de celle de Saveurs du coin, qui s'appuie sur une partie de la logique du régime conventionnel. C'est d'ailleurs une des difficultés que l'association de producteurs a rencontrés à ses débuts, certains confrères les accusant de « faire un pacte avec le diable », sous-entendu la grande distribution. Il existe une tension entre ces deux visions sur la façon de territorialiser le système productif. La première vision est celle d'une territorialisation des activités qui cherche à se développer entièrement à partir du territoire, tout en établissant un partenariat avec les filières aux logiques aterritoriales. Saveurs du coin se positionne sur ce plan. La seconde vision est celle où les acteurs pensent la territorialisation comme une façon de travailler uniquement avec des acteurs partageant leurs valeurs et leurs visions de l'intérêt collectif. Des partenariats avec des acteurs issus du régime conventionnel sont refusés, bien que ceux-ci soient implantés sur le territoire. Des amapiens étaient largement réticents à travailler avec des producteurs locaux ouverts à un partenariat avec ces acteurs. Dans un même temps, certaines AMAP proposent des contrats avec des producteurs extraterritoriaux mais qui partagent leurs valeurs. C'est le cas d'une association grenobloise qui propose des oranges siciliennes cultivées en agriculture biologique.

¹ « J'ai des carottes à arracher » (un producteur lors des groupes de travail aubois, 2012).

DU COTE DU TRANSFORMATEUR

Les différentes perceptions limitent la coopération, pourtant jugée nécessaire par l'ensemble des acteurs rencontrés. La culpabilisation permanente des acteurs du régime conventionnel dominant par certains acteurs en rupture avec ce régime ne facilite pas un ralliement et un travail collectif et dynamique sur le territoire. Le représentant de l'acteur transformateur présent lors des groupes de travail est venu avant tout par curiosité afin de s'informer des éventuelles démarches liées à l'agroagriculture dans l'Aube et la région¹. Celui-ci représente les industries de l'agroalimentaire de la région Champagne-Ardenne, déjà moteur dans plusieurs initiatives sur le territoire, dont l'initiative des Conserveries Solidaires de l'Aube. Bien que se plaçant dans un cadre concurrentiel global, cet acteur souhaite participer à la « vie de territoire », en développant des activités *pour* le territoire. Il organise des rencontres entre les acteurs de la transformation mais aussi avec les distributeurs, dont la mise en avant des produits régionaux dans des centres commerciaux avec notamment la création et le lancement de l'opération « Saveurs la Champagne-Ardenne », en partenariat avec le Conseil Régional en 2012². Malgré quelques réticences, une partie des acteurs conçoivent la possibilité de développer des partenariats avec ces acteurs du territoire, que ce soit avec des acteurs qui recherchent cela depuis longtemps, ou bien ceux qui profitent de la tendance. Dans les deux cas, leur objectif reste l'accroissement de la consommation à travers ces partenariats, que ce soit pour rassembler davantage d'acteurs vers de nouveaux modèles de production et consommation, ou pour accroître les bénéfices économiques.

DU COTE DU DISTRIBUTEUR

Dans le cas étudié du partenariat avec la grande distribution, il incombe au directeur du magasin une importante responsabilité de faire évoluer le mode de fonctionnement, à l'encontre des intérêts affichés de son groupe. Ne serait-ce que symboliquement, cette démarche est très forte et montre l'importance des « histoires d'Homme ». Dans le cas de Saveurs du coin, dédier un endroit à la vente des produits Saveurs du coin implique pourtant une réduction du chiffre d'affaire issu de la plateforme du groupe, et donc, une baisse des bonus gagnés par les responsables de rayons du magasin et les vendeurs de la plateforme. Ajouté aux bénéfices économiques, il est difficile de modifier les modes de fonctionnement lorsqu'il existe un poids culturels d'entreprise fort. Si les résultats semblent dérisoires en termes de flux par rapport au système global, le poids symbolique de ces démarches est fort. Dans le cas de Saveurs du coin, les

¹ Animateur du club des industriels de l'Agroalimentaire, de l'Agro-industrie et des Agro-ressources (I3A) de Champagne-Ardenne. Ce club I3A réuni à Troyes depuis 2006 des dirigeants de plus de 45 industries agro (industries agricoles, agro-alimentaires et agro-industrielles de la région Champagne Ardenne, de la TPE au grand groupe, de l'amont à l'aval, coopératives ou entreprises privées). Le club cherche à partager les savoir-faire en organisant des rencontres et des actions régionales, dont certaines avec l'aide de financements publics.

² La marque a été déposée par le Conseil Régional, un cahier des charges a été rédigé, et l'opération a été testée dans cinq magasins de la région, dont Carrefour Saint-André-les-Vergers, Leclerc à Romilly et dans trois Intermarché de l'Aube. De plus, face à la difficulté de recruter des saisonniers, certaines entreprises de l'agroalimentaire ont décidé de se regrouper afin de créer un « parcours de saisonniers » dans lequel un salarié travaille d'une entreprise à l'autre. Cela permet de faire face à la fluctuation des besoins et de permettre au salarié de travailler sur le territoire toute l'année.

producteurs ont réussi à s'immiscer dans un système privilégiant le choix des offres selon un critère de rentabilité économique avant celui de la provenance¹.

Ce point n'a pas été directement abordé lors du travail de groupe, notamment du fait de l'absence de la grande distribution. Malgré l'absence de leur vision dans les échanges collectifs, leur point de vue individuel, récolté lors d'entretiens, montre une divergence plus ou moins grande entre les distributeurs, comme nous l'avons vu avec les grossistes aubois.

DU COTE DU CONSOMMATEUR

L'importance de la provenance des produits semble être un critère de plus en plus présent dans l'esprit des consommateurs, bien qu'il ne constitue pas l'élément principal dans le choix d'un produit. Les consommateurs n'attendent pas forcément une offre territorialisée. En revanche, pour certains consommateurs, certes encore peu nombreux mais en augmentation, le fait de « participer » au développement économique du territoire constitue une motivation d'achat avant même des critères écologiques ou culturels².

Alors que la seule mobilisation des principes reste insuffisante pour parvenir à un équilibre répondant aux enjeux collectifs, la connaissance des différentes représentations du régime conventionnel et des alternatives proposées ont fait émerger un ensemble de propositions pour la construction d'un intérêt collectif lors des groupes de travail Confluent.

¹ Par exemple, selon ce mode de fonctionnement, un produit peut transiter par une des rares plateformes avant d'être acheminé vers un magasin pouvant se situer sur le même territoire d'où provient le produit.

² Cette réflexion est liée aux motivations d'achat, sur lesquelles nous reviendrons au chapitre suivant.

3. LES ACTIONS ALLANT DANS LE SENS D'UN INTERET COLLECTIF

Les acteurs présents lors des groupes de travail aubois et le séminaire toulousain sont, de par leur nature, fonction et aspirations, relativement réceptifs aux enjeux de soutenabilité, ou du moins aux différents discours sur le renforcement des proximités et des capacités. L'absence des acteurs de la grande distribution et de l'agroalimentaire renforce l'image qu'ils renvoient auprès des acteurs présents et issus des autres circuits¹. Le rappel de ce biais permet de soupeser les réflexions proposées par les participants, dont le travail collectif aurait sûrement gagné en pertinence s'il avait été mené différemment (chapitre 6).

Après l'identification des visions des acteurs, de leurs enjeux, et des blocages pour définir et construire un intérêt collectif, la troisième phase du travail de terrain a consisté à échanger sur les moyens possibles de lever ces verrous et d'encourager les actions-leviers pour tendre vers cet intérêt collectif. Au regard des actions collectives observées sur les territoires, des modes d'interaction allant dans le sens de l'intérêt collectif ont pu être dégagés.

3.1. LES ACTEURS FACE AUX BLOCAGES IDENTIFIES

Les propositions des acteurs de faire émerger d'autres conventions reposent essentiellement sur deux points. Tout d'abord, elles concernent principalement des aspects matériels et logistiques. Face aux difficultés de la vie quotidienne, les acteurs ont échangé sur les moyens qui leur semblent accessibles, malgré une certaine complexité de mise en œuvre. Les difficultés à s'affranchir du modèle de la grande distribution a notamment été relevé, ne serait-ce que pour les coûts et la logistique que requiert une installation à leur propre compte. Dans un second temps, face à ces difficultés de mise en œuvre, les discussions se sont tournées vers des blocages situés à une échelle plus large, en réinterrogeant le système alimentaire, et énergétique, comme une partie d'un système globalisé. Cette vision a permis de réfléchir à des pistes allant dans le sens d'une réflexion d'écologie territoriale à plus large échelle. « Que pouvons-nous faire à notre échelle ? » « Comment se recentrer sur le territoire tout en proposant des produits accessibles ? » Les groupes de travail aubois ont fait ressortir les difficultés liées à cette dépendance des marchés internationaux, tout en mettant en avant les spécificités aubois, telles que la culture du chanvre, et dans une moindre mesure du champagne.

Cette section a pour objectif de détailler les blocages identifiés pour la construction d'un intérêt collectif. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur la représentation de la chaîne d'acteurs des systèmes alimentaire et territorial, qui a facilité l'identification de ces éléments et la proposition de pistes d'actions selon la démarche proposée (Encadré 4.2, p.255).

¹ Voir la composition des groupes de travail dans l'Encadré 6.1, p.425.

LES BLOCAGES POUR LA CONSTRUCTION D'UN INTERET COLLECTIF

Outre le fait de valider l'hypothèse que de plus fortes proximités et capacités permettraient de renforcer le poids des acteurs au sein du système d'approvisionnement alimentaire, ce travail a pointé plusieurs blocages. Tout d'abord des blocages liés au manque de communication, de connaissance, et des possibilités de soutien existant. Puis, des blocages liés à des difficultés d'ordre organisationnel, technique et logistique, comme le manque de camions, de plateformes ou de savoir-faire adéquats. Partant de ces constats, deux potentiels leviers ont été identifiés pour lever ces blocages : celui d'une meilleure coordination, en passant par un renforcement des proximités et la création d'espaces d'échange, ainsi qu'une réorganisation des filières, en tenant notamment compte de la correspondance entre l'offre et la demande, donc du rééquilibrage au niveau des activités menées sur le territoire¹.

Le manque d'espaces d'échange

Il est largement admis que davantage de communication encourage des actions plus efficaces, indépendamment des objectifs des acteurs en étant à l'origine. Bien que cela puisse paraître être une évidence, ce point a été fréquemment rappelé. Les acteurs s'accordent sur l'importance d'avoir une exigence forte au niveau de la communication et de l'information autour des enjeux de la soutenabilité, ainsi que de la nécessaire évolution des comportements.

Malgré des possibilités de coordination, voire de coopération, pressenties, un partenariat peut être bloqué du fait de certains rattachements institutionnels (acteur représentant une structure ou conflit politique), ou tout simplement par une méconnaissance de ces possibilités. Les initiatives étudiées montrent qu'un acteur-clé, avec fort charisme, est souvent le déclencheur de ces partenariats. La création d'une nouvelle force collective, même en allant à l'encontre d'une direction ou d'une réglementation, nécessite une forte volonté de la part de l'initiateur. Tous les membres rencontrés de Saveurs du coin soulignent que sans la volonté et le charisme de deux acteurs, l'association n'aurait probablement pas vu le jour, du moins pas sous sa forme actuelle. Il en va de même pour le consommateur à l'origine de l'AMAP Oikos ou des Amis du Zeybu.

Les acteurs de soutien sont considérés à la fois comme nombreux et insuffisants selon les situations et les interlocuteurs. Il existe donc une situation contradictoire avec le fait que cette méconnaissance des possibilités de partenariat se maintient dans un contexte où le nombre de structures de soutien (associations, collectivités, acteurs publics ou privés) est relativement grand. Les participants des ateliers de co-construction toulousains l'ont largement observé, et une des propositions finales est celle de tenter de coordonner et mettre en réseau celles-ci, avant d'en recréer une. La difficulté pour y parvenir est que plusieurs acteurs souhaitent être à l'origine d'une initiative, que ce soit pour des raisons politiques, économiques ou d'égo. Pourtant, une mise en réseau serait l'occasion d'échanger avec des structures qui n'ont pas les mêmes échelles d'action, ou travaillant à une échelle comparable mais sur des territoires différents. Car les acteurs ont

¹ Les propositions pour soulever ces blocages sont détaillées au chapitre suivant.

également souligné l'inadéquation de certaines mesures, de structures associées, imposées par la réglementation mais qui ne correspondent pas à l'échelle d'action pertinente.

DES MOYENS DE COMMUNICATION ADAPTES

Soulignant des cas d'échecs liés à une mauvaise communication, celle-ci serait à revoir. Une mauvaise sensibilisation de nouveaux arrivants dans un collectif peut engendrer des conséquences pouvant mener à l'échec. La privatisation de la structure de concertation de l'écoquartier Vesterbro à Copenhague a modifié les façons d'intégrer et de sensibiliser les nouveaux arrivants, engendrant une diminution de l'implication des individus dans la gestion et la vie de quartier (ARENE¹, 2005). Les lacunes de communication d'Alliance pourraient également expliquer le peu d'implication des amapiens isérois au sein de cette structure. Les acteurs ont notamment souligné l'importance d'adapter le message et les outils employés selon les intentions : une lettre d'information, un diagnostic territorial, un guide ou bien encore l'organisation d'événement. Un outil n'est jamais totalement indépendant du contexte dans lequel il a été créé². Les porteurs d'alternatives doivent aujourd'hui répondre à comment communiquer autour de leurs objectifs et de leurs mouvements. Les discussions ont largement interrogé sur la place accordée aux technologies dans un processus de maîtrise énergétique, notamment en lien avec la résistance au changement de philosophie. De la même façon qu'un processus de labellisation peut favoriser de nouvelles formes de coopération grâce à davantage d'échanges, les retours d'expérience constituent un levier pour changer les comportements³. Enfin, les campagnes médiatiques grand public telles qu'elles sont aujourd'hui menées seraient à revoir, des interventions plus ciblées pouvant être plus efficaces, comme le souligne le mouvement des Initiatives de Transition (Hopkins, 2008). Dans ce contexte, la communication est un élément essentiel. Elle impose des réflexions quant à l'adéquation des finalités aux moyens ainsi que de la façon de gérer les tensions entre les partisans de ces niches innovatrices, qui souhaitent se coordonner avec les acteurs du régime conventionnel, et ceux qui ne le souhaitent pas.

UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION

Parvenir à une communication efficace interroge la gouvernance interne au collectif, mais aussi à une plus large échelle sur la façon dont celle-ci doit s'exprimer afin de répondre à ses objectifs. Dans l'optique d'un renforcement des proximités entre les acteurs, et notamment dans

¹ Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies en Île-de-France

² Le marketing a été créé dans les années 1950 afin de répondre à la surproduction de l'offre par rapport à la demande, en vue de pérenniser le régime économique conventionnel. Les alternatives se trouvent aujourd'hui face à un outil pouvant être inadapté et parfois contradictoire avec ses modes de fonctionnement et ses valeurs (Dacheux et Goujon, 2010). Laurent Boltanski et Ève Chiapello (1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*) rappellent qu'Internet a été conçu selon une conception spatio-temporelle conforme à l'idéologie libérale (transactions instantanées). Ce constat interroge l'idée que tout nouveau mouvement social implique de nouvelles technologies. Selon eux, un outil, aussi puissant soit-il, doit rester au service du projet pour lequel il a été créé.

³ Nous pensons notamment à la labellisation « bâtiment de basse consommation » (BBC), qui implique comme condition de réussite, un changement de modèle d'organisation pour une plus grande coordination entre les corps de métiers. Un travail collectif est indispensable dans la réalisation d'un chantier, où l'ensemble des acteurs doit collaborer afin de satisfaire les exigences des niveaux de performance exigés.

une mise en réseaux des niches par exemple, la participation est interrogée afin de sortir d'un modèle centralisé, ou du moins avec une concentration des pouvoirs. Une révision des centres décisionnels semble indispensable pour nombre d'acteurs afin de réduire les blocages institutionnels identifiés et pallier le manque de leviers d'action. C'est peut-être ce qui est en train de se passer, avec l'émergence de ces nouveaux acteurs-clé sur les territoires, ou en tous cas à des échelles infranationales (Encadré 4.7)¹. Le fait de placer l'information et la communication au centre des politiques ne suffit pas à faire émerger une culture commune et à mobiliser collectivement les acteurs. Il s'agit de pouvoir les lier directement au quotidien. Sans perception des actions concrètes dans les politiques et le développement de leur territoire, les acteurs ont des difficultés à s'engager. La promotion d'une « démocratie cognitive » (Morin, 2005 ; Theys, 2002), qui donne du sens à la formule « penser globalement, agir localement » (Ellul, 2006 ; Calame et al., 2005)², prétend répondre à ce défi d'enracinement de l'action pour l'émergence d'une mobilisation collective. L'émergence d'une culture commune participerait à la réduction des tensions liées aux différences de perceptions et façons d'agir entre les acteurs, et particulièrement entre les citoyens et les experts.

Encadré 4.7. La démocratie participative et le poids des acteurs territoriaux sur l'action publique

La notion de participation, connexe à celle de démocratie, est souvent rattachée à une gouvernance directe et communautaire, en opposition à une forme de gouvernement représentatif. Nous entendons par participation le fait qu'un acteur s'implique dans une action collective, qu'elle soit politisée ou non (Joliveau, 2001). Nous parlons ici de démocratie participative comme étant un ensemble de procédures, d'instruments et de dispositifs favorisant l'implication directe des citoyens dans la vie politique et qui permettent d'accroître leur rôle dans les prises de décision. C'est en ce sens qu'elle se différencie de la concertation. Sans approfondir le lien qu'elle entretient avec une démocratie représentative, elle permet, selon notre définition, aux acteurs de décider par eux-mêmes dans les matières qui les concernent directement (Bouvier, 2007). Car en effet, il existe de nombreux débats autour de la notion de démocratie participative, que ce soit dans sa définition, dans son rôle, ou encore par rapport à son positionnement vis-à-vis de la démocratie représentative (Blondiaux, 2008). Certains perçoivent la démocratie participative comme une alternative à la démocratie représentative (Maiz, 2006), alors que d'autres pensent qu'elle n'est autre qu'une forme détournée de la démocratie représentative (Felli, 2005). L'articulation entre ces deux visions ne fait pas consensus (Rui, 2004). Certains pensent qu'il serait plus approprié de parler de démocratie de proximité (Bacqué et al., 2005) ou de démocratie cognitive (Theys, 2002). Nous mobilisons ici la notion de démocratie participative en tant que processus favorable à l'intérêt collectif, notamment par la création de lien³.

Partant de cette appréhension de la démocratie participative, toute une série de dispositifs visant à associer les citoyens aux décisions en dehors du vote a été expérimentée, voire consolidée depuis

¹ Pour approfondir en quoi il serait nécessaire de réinventer l'esprit de la démocratie et le sens de la « commune humanité », avec ou contre, « nos maîtres affectifs » que sont l'État, le marché et les médias, voir l'ouvrage d'Alain Caillé, 2009, *Théorie anti-utilitariste de l'action*.

² Lire également *Penser globalement, agir localement (Chroniques journalistiques)* de Jacques Ellul (2006).

³ Il s'agit peut-être d'un raccourci puisque les conflits caractérisent également la démocratie participative, comme c'est le cas en désaccord lors de réunions publiques par exemple.

une trentaine d'années (Bacqué et al., 2005 ; Bourg et Boy, 2005)¹. La question de l'éclatement des cadres nationaux de la participation posée, la démocratie participative gagnerait en consistance à de nouvelles échelles, et notamment sur les territoires, mais aussi dans un même temps, à une échelle supranationale, comme l'Union Européenne. Sans détailler ici les changements que la démocratie participative impliquerait sur la démocratie représentative (Piriou et Lénéel, 2011), la démocratie participative n'est pas un « simple avatar de la démocratie représentative, et tend à modifier le fonctionnement et les règles du jeu politique » (Blatrix, 2010, p.198). Elle remet en cause aussi bien la façon de penser l'action publique que la logique du fonctionnement de la représentation politique actuelle. L'apparition du « développement soutenable », renforce cette idée et implique alors de nouvelles institutions et modes de gouvernance de choix collectifs et des sociétés (Tapie-Grime et al., 2007 ; Felli, 2005 ; Rui, 2004). Ces innovations doivent alors considérer les caractéristiques qu'impose la soutenabilité, c'est-à-dire ses dimensions multi-scalaire (interrelations d'échelles), multi-enjeux et transversale (dépassement des logiques sectoriels), temporelle (à court et long termes)², et participative (mise en œuvre de l'intérêt collectif afin d'associer les citoyens aux décisions et au processus de transformation des pratiques). De nombreux travaux menés en sciences politiques et en sociologie soulignent la nécessité de penser globalement l'articulation de l'action publique et de l'action collective et montrent les transformations du rôle des États suite à la globalisation des échanges (Bach et Flinders, 2004)³. Ces travaux montrent que ce « réétalonnage politique » (Brenner, 2004)⁴ et les interactions entre les acteurs, grâce à un nouvel « ordre négocié », affaiblissent les mécanismes centralisés de régulation (Blatrix, 2011). Neil Brenner montre qu'il s'agit cependant de stratégies d'adaptation menées par les États, qui s'appuient dès lors sur des territoires « de régulation ». Des acteurs locaux (comme les associations, ONG, collectivités territoriales, etc.) apparaissent désormais sur les scènes régionales, nationales et internationales (Vion, 2001). Ces déplacements de compétences influent et modifient l'action publique, modifiant parfois les périmètres d'action⁵.

Des nouveaux espaces d'échange apparaissent sur les territoires et constituent un potentiel levier pour enclencher des changements et mener des actions pour le devenir du territoire. L'association des Amis du Zeybu, par son action, participe à une mission d'utilité sociale grâce à son partenariat avec la banque alimentaire. Le nombre et la nature d'initiatives citoyennes fondées sur le bénévolat représentent d'importants moyens humains et matériels sur lequel une partie du fonctionnement de la société s'appuie et dont elle pourrait difficilement se passer⁶. Favorable à la production de lien social, donc de cohésion sociale, ce mode d'action favorise un intérêt collectif (Zaoual et al., 2008).

¹ Voir l'article de Cécile Blatrix (2010, *Concertation et débat public*) pour un panorama général sur ces dispositifs liés à la démocratie participative.

² Voir la thèse d'Aurélien Boutaud (2005) par rapport à la capacité des élus à représenter l'ensemble des intérêts.

³ Voir à ce sujet les communications du congrès AFSP *Villes, Régions, États, Europe : L'action publique à l'épreuve des changements d'échelle* de Lyon, Table Ronde n°6.

⁴ Neil Brenner parle de *political rescaling* (2004, *New state spaces: urban governance and the rescaling of statehood*).

⁵ Le développement de la coopération décentralisée a notamment été supporté par l'Union Européenne qui a mis en place un dispositif de soutien en Amérique Latine.

⁶ Voir l'ouvrage de Bénédicte Halba (2003, *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*), pour avoir un aperçu complet du rôle, du poids et de l'évolution du travail non rémunéré.

Des filières trop sectorisés

L'hermétisme qui peut exister au sein d'un même corps de métier ou sur un territoire limite les possibilités d'actions entre les producteurs. Des producteurs ne souhaitent pas travailler ensemble du fait de modes de travail différents, mais aussi parce qu'ils ne désirent pas échanger des informations. Ce constat s'applique à l'ensemble des secteurs. Dans le milieu industriel notamment, certains se retranchent derrière la nécessité de limiter la diffusion de certaines données. La mise en place de démarches d'écologie industrielle et territoriale rencontre régulièrement cette difficulté. Que ce besoin de confidentialité soit justifié ou non, il freine les partenariats qui pourraient être bénéfiques pour l'ensemble des parties. Du côté des consommateurs, la sectorialisation des actions et des informations complique l'obtention d'une vision claire de la réalité. Certains acteurs souhaitent conserver cet hermétisme, que ce soit pour des raisons idéologiques (non partage de valeurs) ou même pratiques (éviter de conflit). Nous l'avons vu avec certains acteurs des circuits courts de proximité qui refusent tout lien avec la GMS, et inversement. Cette frontière ne facilite pas la mise en place de politiques efficaces. Le décloisonnement des financements et des lignes budgétaires, comme c'est le cas à Saint-Etienne pour le développement de menus à base de produits locaux ou biologiques, a été identifié comme un levier pour mettre en place des démarches plus adaptées et efficaces¹. Afin d'appréhender de manière plus globale la réorganisation des filières et les questions logistiques, une bonne coordination des acteurs implique de relier enjeux socioculturels et organisationnels, sous peine d'entretenir une discontinuité des actions².

Dans le cadre du projet Confluent, l'importance de ce décloisonnement des actions a été illustrée par l'étude du cycle d'azote en partant du système alimentaire.

LE POTENTIEL D'UNE DEMARCHE DECLOISONNEE A TRAVERS UNE APPROCHE PAR L'AZOTE

La question de l'empreinte environnementale relève à la fois d'enjeux liés aux pratiques agricoles, à la chaîne logistique des circuits concernés, ainsi qu'aux régimes alimentaires des consommateurs. Afin de répondre aux enjeux soulevés par l'intérêt collectif et par le système d'approvisionnement alimentaire dans son ensemble, les flux physiques ont été convertis et mesurés en flux d'azote. Deux raisons principales expliquent ce choix. Tout d'abord, les flux

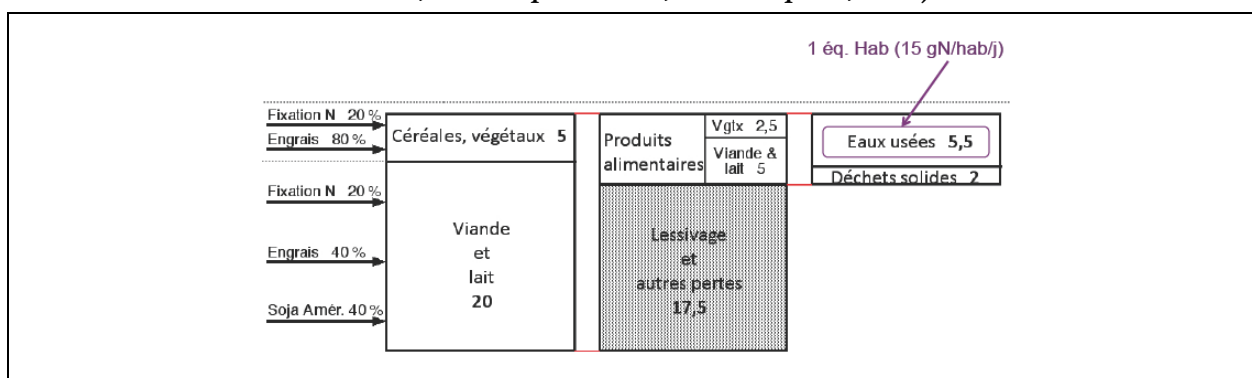
¹ Ce décloisonnement permettrait de mieux gérer les écarts de production de légumes au cours de l'année, ou bien encore de la production constante d'énergie alors que la consommation est irrégulière. En 2010, la ville de Saint-Etienne parvenait à alimenter ses restaurants collectifs à 37 % d'approvisionnement local, et à 50 % en produits biologiques (Beraud-Sudreau, 2010).

² Car comme l'ont par exemple souligné des acteurs aubois, les produits locaux proposés dans les cantines, cuisinés d'une nouvelle façon, ont un goût différent auxquels les enfants n'ont pas le temps de s'adapter. Dans un même temps, le budget lié aux actions de sensibilisation est bien trop souvent négligé. En citant les exemples en restauration collective ou d'initiatives de jardins partagés, les acteurs toulousains pensent que le cloisonnement des démarches est révélateur du manque de volonté des décideurs : des projets, souvent coûteux, sont gâchés notamment à cause d'un manque d'investissement minimum dans l'accompagnement social du projet.

d'azote représentent un enjeu environnemental majeur¹. Bien que la ressource ne fasse pas défaut², la mise en circulation d'énormes quantités d'azote a notamment d'importantes répercussions en termes de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre et de santé publique³. La seconde raison est que ces flux physiques sont finalement équivalents à des flux de protéines pour les consommateurs, l'azote étant essentiel au cycle menant à leur production. Qualifier un aliment par sa teneur en azote signifie le qualifier selon sa teneur en protéine. Disposer de cette information permettrait d'élaborer des politiques publiques plus adaptées.

Le bilan d'azote suivant montre le processus de transformation des céréales, des végétaux, de la viande et du lait en produits alimentaires (Figure 4.4). Les engrais, pour la grande majorité de synthèse, constituent l'intrant majeur des processus de production des céréales et de fruits et légumes, alors qu'ils ne représentent plus que 40 % dans le processus de production de viande et de lait. Le soja, provenant essentiellement d'Amérique du Sud, constitue l'autre flux entrant important, questionnant ainsi les termes d'agriculture et de consommation de proximité. Dans le cas d'une étude de métabolisme territorial en lien avec la consommation alimentaire, il s'agit bien d'un métabolisme à l'échelle mondiale, quand bien même la plupart des céréales, de la viande ou du lait sont produits et consommés en France.

Figure 4.4. Le bilan d'azote alimentaire pour la ville de Paris, en kgN/hab/an, en 2006 (source : Barles, 2012 d'après Billen, Chatzimpiros, et al.)



Ce bilan d'azote alimentaire montre que ce système alimentaire est très peu efficace en termes d'utilisation d'azote⁴. Cette donnée fournit des informations quant à la façon d'étudier un enjeu, ou pour définir des politiques mieux adaptées à celui-ci. Cette inefficacité revient essentiellement au processus de production de viande et de lait et justifie le choix de mener des actions liées au changement de pratiques alimentaires et/ou de pratiques culturelles. Cette information sur des flux de matières permet de questionner les politiques mises en œuvre,

¹ Voir les conclusions du projet ANR Confluent, ainsi que les travaux du laboratoire Sisyphé à ce sujet (Billen et al., 2013).

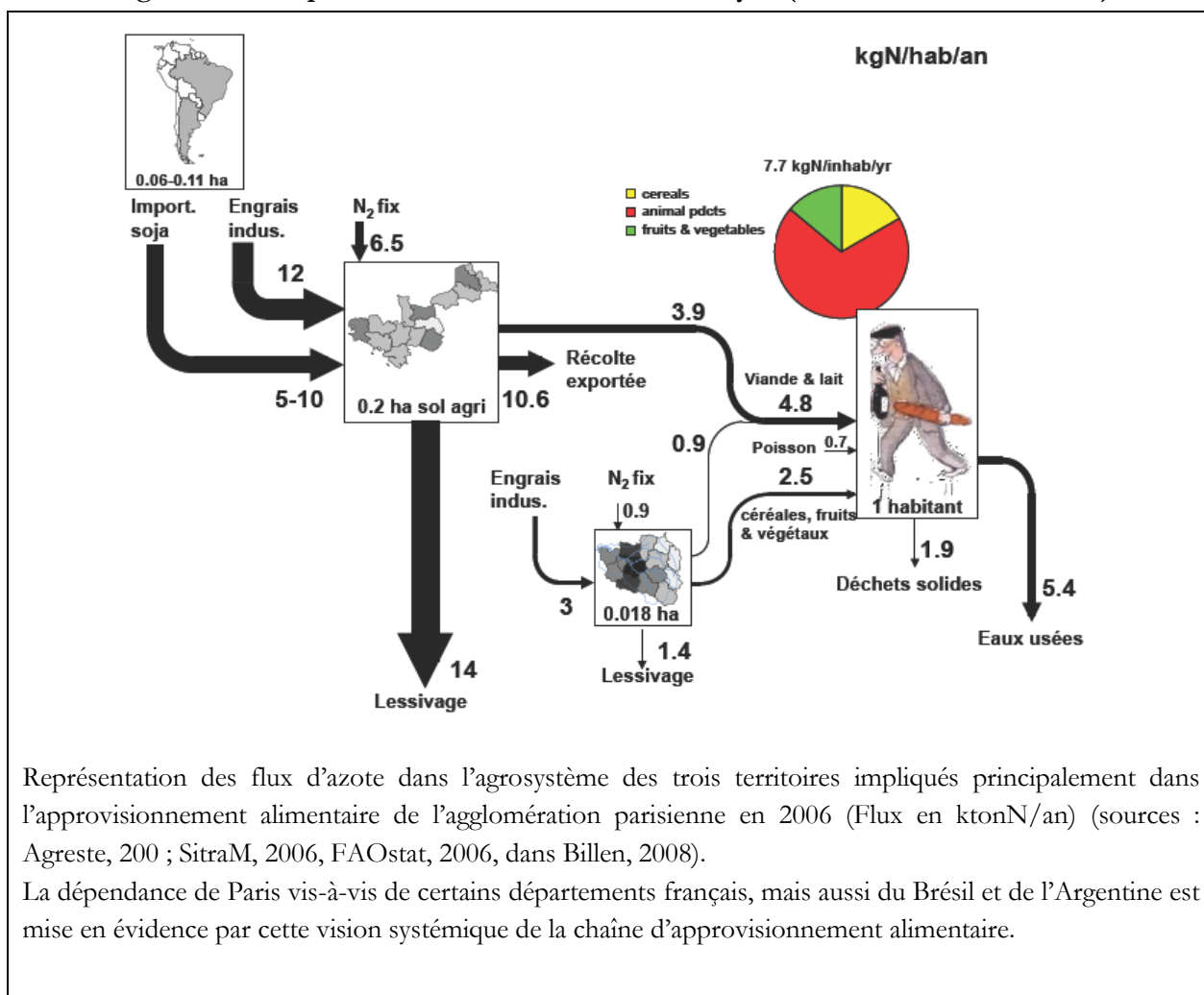
² L'azote est extrait de l'air pour la fabrication d'engrais. Le réservoir, c'est-à-dire le stock, est immense puisque l'air est composé à 80 % d'azote.

³ Voir le site <http://www.nine-esf.org/> pour plus d'information sur les enjeux de l'azote (NinE).

⁴ Il indique la faible efficacité du processus de transformation des matières premières en produits alimentaires (7,5 kg d'azote dans les produits alimentaires pour 25 kg d'azote à l'entrée de l'agrosystème). Ces pertes sont très supérieures à celles que représente l'équivalent-habitant (indicateur utilisé dans le domaine de l'assainissement).

d'évaluer la pertinence des postes de réduction visés. Prenons l'exemple de l'azote. Afin d'en connaître l'origine, la représentation suivante illustre de manière spatialisée les flux entrants dans la production des produits alimentaires et permet d'élargir la réflexion sur la notion d'aire d'approvisionnement¹ (Figure 4.5).

Figure 4.5. L'empreinte alimentaire du francilien moyen (source : Billen, et al., 2011)



Représentation des flux d'azote dans l'agrosystème des trois territoires impliqués principalement dans l'approvisionnement alimentaire de l'agglomération parisienne en 2006 (Flux en ktonN/an) (sources : Agreste, 200 ; SitraM, 2006, FAOstat, 2006, dans Billen, 2008).

La dépendance de Paris vis-à-vis de certains départements français, mais aussi du Brésil et de l'Argentine est mise en évidence par cette vision systémique de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Si des politiques de territorialisation sont menées, indépendamment de leur pertinence ou non, une substitution au soja d'Amérique du Sud devrait être proposée et la complémentarité agriculture-élevage serait de nouveau interrogée, la spécialisation agricole étant remise en cause. L'élevage apparaît effectivement comme un levier d'action important afin de réduire la quantité d'azote, au côté d'une limitation de l'utilisation d'engrais. Les auteurs de ces études soulignent notamment le potentiel intéressant du régime demitarien afin de diminuer la consommation de viande². Cet exemple illustre le fait que l'appréhension sectorielle de ces enjeux permet de ne

¹ Nous reviendrons sur cette notion au chapitre 6.

² Le régime demitarien revient à fortement diminuer sa consommation de viande.

Des contre-discours entre les instances publiques, les groupes économiques et les médias ont été relevés par les acteurs toulousains. Par exemple, le Plan National Nutrition Santé (PNNS) indique qu'il est salutaire de manger une à deux fois de la viande par jour, quantité plus importante que celle recommandée par les nutritionnistes. Cependant, le

résoudre que partiellement les problèmes. La difficulté est de les concilier alors que les acteurs en charge d'y répondre sont variés : la nutrition et l'agriculture, pour ne citer qu'elles, relèvent du domaine public, alors que la chaîne de production dépend largement d'acteurs privés au niveau mondial. Il en va de même avec la gestion de l'eau, où des problèmes de contaminations locales relèvent de compétences et d'actions menées à l'échelle de bassin versants. La création des syndicats de l'eau à cette échelle est pertinente pour une approche globale, permettant de lier consommation alimentaire et qualité de l'eau.

La spatialisation des flux d'azote liés à la consommation alimentaire d'un francilien montre que l'impact du soja importé engendre un lessivage des sols beaucoup plus important que celui engendré par l'emploi des engrais industriels dans le bassin parisien (Figure 4.5). La grande région parisienne, essentiellement productrice de céréales, subit un lessivage plus faible, mais préoccupant, que les régions productrices de viande. Le fait que les zones de production animales qui alimentent la capitale (essentiellement le Nord, la Normandie et la Bretagne), subissent plus fortement les conséquences de la consommation d'autres territoires interroge la considération de l'intérêt collectif : quelles mesures sont prises pour limiter ces conséquences sur d'autres territoires ?

Ces réflexions illustrent la déconnexion entre les territoires spécialisés et les problèmes écologiques, ainsi que l'importance de la spatialisation dans l'identification des enjeux et les leviers sur lesquels appuyer les politiques. Une politique visant à réinstaurer une certaine complémentarité agriculture-élevage, induit forcément une remise en question d'un système de spécialisation¹. Plus généralement, les blocages identifiés participent également à l'émergence de nouveaux modes d'actions. Prenons l'exemple de l'AMAP grenobloise Oïkos (Encadré 3.9, p.224).

3.2. L'AMAP Oïkos

L'AMAP Oïkos est née sous l'impulsion d'un consommateur, acteur-clé dans sa création. Nouvellement arrivé dans l'agglomération grenobloise, celui-ci est entré en contact avec Alliance PEC-Isère, structure accompagnatrice appartenant au réseau national des AMAP, et qui cherche notamment à fédérer les AMAP iséroises autour de la promotion d'une agriculture

respect de cette limite par les consommateurs, même si elle est jugée trop élevée par les nutritionnistes, serait déjà bénéfique en matière de santé et d'impact de rejet d'azote par rapport à la situation actuelle.

¹ Dans le cadre d'une politique visant à diminuer la consommation de viande, donc à modifier le régime alimentaire, l'argument culturel régulièrement avancé peut-être remis en question à la vue de sa récente évolution : la consommation d'un français dans les années 1950 était beaucoup moins élevée qu'aujourd'hui. Il semble pertinent de comprendre le rôle joué par l'agro-industrie avant même celui du comportement individuel et des habitudes alimentaires. Ce raisonnement mène à interroger l'organisation de la chaîne et donc l'organisation du travail de la chaîne d'acteurs. En se replaçant dans le contexte de l'époque, la spécialisation et l'abandon de l'élevage ont permis une certaine libération des contraintes liées à l'élevage pour l'agriculteur. Le retour à ce mode de production (agriculture-élevage), s'il est justifié, ne sera pas chose aisée dans le sens où il y aura de fortes conséquences sur la vie quotidienne des producteurs.

soutenable¹. Après un travail commun afin de former un groupe de consommateurs favorables à l'initiative, de trouver un producteur et un lieu de distribution, l'AMAP Oikos voit le jour et sa permanence aura lieu dans un restaurant du quartier. Aujourd'hui, l'association réunit dix-huit familles et quatre producteurs.

La volonté de consommer à travers une AMAP a poussé ce consommateur à en créer une alors qu'on lui proposait d'intégrer une association déjà existante, mais trop éloignée de son domicile et de son lieu de travail. Le manque d'offre l'a donc motivé pour créer une nouvelle association. Le rôle charismatique de ce consommateur-clé a permis cette création grâce à sa persévérance, malgré de forts moments de doutes.

Le fait d'être une association de fait, et non pas déclarée, a ajouté des difficultés pour trouver un lieu de distribution (statut et perte de temps ayant engendré le départ de plusieurs futurs amapiens avant le lancement)². Favorable à l'émergence d'un nouveau régime conventionnel, les AMAP cherchent cependant un soutien du côté des acteurs publics : que ce soit au niveau d'une association (lieu de distribution, subventions), ou dans la promotion d'un mode de production (usage des sols, politique foncière, etc.), le mouvement s'interroge aujourd'hui sur son développement³. En quête de plus d'autonomie par rapport aux circuits conventionnels, les AMAP doivent cependant faire avec les contraintes d'un système alimentaire globalisé. En effet, certains producteurs ne peuvent vivre seulement des AMAP, et les consommateurs ne peuvent pas disposer de tous les produits selon ce mode d'échanges. Alors que le mouvement est un succès en termes de nombre d'associations, il rencontre certaines difficultés et des limites apparaissent. À partir des entretiens menés et de l'analyse des interactions internes et externes d'une AMAP (Encadré 4.8), plusieurs constats peuvent être effectués.

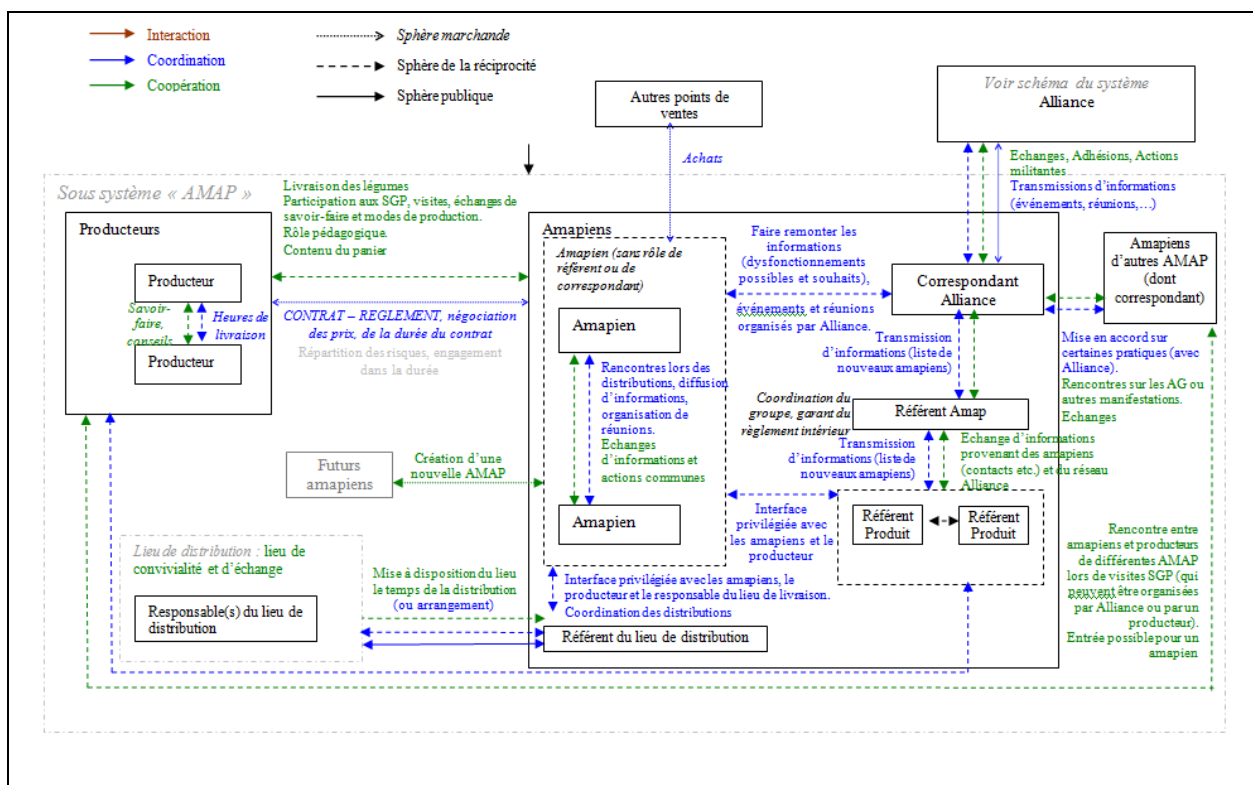
Encadré 4.8. Un exemple d'étude des modes d'interaction au sein d'une AMAP grenobloise

Les cartographies informent sur la nature des relations entre acteurs, que ce soit au sein d'une AMAP ou avec les acteurs satellites. Elles permettent de dégager différents types de relations, indépendamment du degré de proximité de celles-ci : relations marchandes, d'informations (coopération, mutualisation, techniques), financières (subventions et soutiens), institutionnelles (législation et réglementation) ou conflictuelles (différents, concurrence). La cartographie des interactions a été réalisée à partir des entretiens. Les couleurs indiquent le type de coordination, alors que la forme des flèches précise le rattachement à la sphère dominante.

¹ Alliance PEC-Isère a pour objectif de mener des actions à but pédagogique envers les citoyens autour de l'agriculture (mode de production, difficultés et dérives de l'agriculture, retours d'expérience), de favoriser l'accès au foncier et également d'aider à la création au soutien des AMAP (mise en réseau des expériences et des AMAP). Les (futurs) amapiens peuvent la contacter lorsqu'ils recherchent des producteurs, comme c'est particulièrement le cas pour trouver un maraîcher (l'AMAP Oikos a par exemple débuté autour d'un producteur de viande, ou une AMAP Parisienne est montée avec un agriculteur aubois). En revanche, les acteurs grenoblois rencontrés ont souligné que son action pourrait être beaucoup plus efficace avec une organisation différente.

² Les amapiens pensaient que trouver un lieu de distribution ne serait qu'une formalité, or cela a été compliqué. Le fait de ne pas être une association déclarée leur a fermé les portes de lieux dédiés aux associations, notamment auprès de la municipalité, les MJC ou de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) qui est une association d'associations.

³ Les freins, surtout réglementaires, font de l'acteur public un acteur légitime et puissant, avec un certain pouvoir légal (prêt de salle, PLU, etc.). Par exemple, Alliance PEC-Isère reçoit par exemple des subventions certaines années.



Une AMAP cherche à accroître les capacités des producteurs, en assurant davantage d'autonomie par rapport au marché ainsi que par une proximité plus forte avec les consommateurs. Les enjeux soulevés par la recherche d'un intérêt collectif sont au cœur de cette démarche, qui favorise un plus fort bouclage des flux de matières. Les interactions de type coopératif prédominent et la présence de référents facilite la communication avec des acteurs « extérieurs » comme Alliance PEC-Isère ou les acteurs publics¹. Les référents sont, selon les AMAP, des acteurs moteurs afin de renforcer les échanges entre les amapiens, mais aussi entre consommateurs et producteurs. Dans une seconde AMAP Grenobloise, la persévérance d'un référent produit a permis de réduire une tension faisant suite aux plaintes des consommateurs sur le peu de diversité des légumes proposés. Alors que des consommateurs menaçaient de ne pas reconduire leur contrat, certains ont changé d'avis après avoir échangé avec le producteur qui leur a expliqué les difficultés rencontrées sur son exploitation : le gel prolongé empêchait la récolte de poireaux et la panne d'un frigo l'avait obligé à mettre tous les légumes dans l'unique frigo restant, empêchant d'accéder aux autres légumes coincés au fond. Les journées organisées (sous forte incitation de l'Alliance PEC-Isère) sur les exploitations ont notamment cet objectif d'échange et d'amélioration des pratiques.

¹ Les amapiens peuvent endosser le rôle de référent ou correspondant. Le référent Alliance fait le lien entre l'AMAP (amapiens et producteurs) et Alliance-Pec Isère (transmission d'informations, distribution de la Gazette, expression des besoins de bénévoles sur des événements, problèmes d'adhésions, etc.). Le référent AMAP a pour rôle de garantir l'éthique de l'AMAP, notamment de sa charte. Enfin, le référent produit fait le lien entre les amapiens et le producteur (remontées par rapport aux attentes et satisfaction de chacun, signature de contrats, lien avec alliance également, etc.). Ce dernier est l'« interface privilégié ».

Alliance PEC-Isère paraît être un acteur important, que ce soit dans la création d'une AMAP ou bien encore pour une cohérence nationale du mouvement. Cependant, la présence de personnalités très charismatiques au sein d'Alliance, et qui bien implantées dans le tissu social du réseau, peut constituer un blocage pour renforcer un partenariat qui est potentiellement positif. Acteurs moteurs pour la défense des terres agricoles périurbaines, ils ont une stratégie bien définie et il est difficile de s'en éloigner (maîtrise totale du choix des enjeux). Ainsi, alors que les AMAP iséroises reversent, idéalement, une part des cotisations à Alliance-PEC Isère, très peu connaissent cette structure, et surtout ses actions¹. Le problème de communication et de transparence soulevé par les amapiens ne semblent pas entendu du côté de la structure, qui se plaint du « manque d'implication des amapiens », que ce soit dans les visites organisées ou les réunions. Ceux qui y vont sont généralement toujours les mêmes, des acteurs engagés aux motivations relativement fortes. Du côté des producteurs, cette structure constitue également un frein pour certains, qui considèrent qu'elle limite l'autonomie du collectif. Enfin, que se soit côté producteur ou consommateur, ces actions, ressenties comme une pression de la part de ces acteurs charismatiques, pourrait constituer un motif de désengagement². De plus, les autres associations, comme Miramap ou Urgenci, sont peu connues des amapiens comme le souligne un membre d'Alliance PEC-Isère. Agissant à une échelle régionale, nationale voire internationale, leur action n'est pas remise en cause mais ne les concerne pas directement. D'autres structures de soutien peuvent être mobilisées, comme l'a fait une productrice qui a trouvé des informations techniques auprès d'ADABIO³.

Le mouvement des AMAP semble répondre aux enjeux soulevés par la poursuite d'un intérêt collectif. Empreint d'une volonté de modifier en profondeur les comportements, l'idée est de remplacer une logique de massification par un réseau de structures locales. Tout en poursuivant des échanges avec le reste du monde, le rapport et le rôle de la concurrence sont modifiés. Le redimensionnement de la sphère marchande au profit de la capacité des acteurs favorise un collectif rassemblé autour d'autres valeurs et comportements. Impliquant parfois des efforts de la part des consommateurs et des producteurs afin d'y parvenir (engagement associatif et financier, alimentation de saison, distribution), cette démarche apporte des bénéfices en termes de liberté (renouer des liens avec le mode agricole ou relocalisation du foncier) et de capacité (accroissement de l'autonomie face aux pressions du régime conventionnel). De plus, le mouvement des AMAP participe au bouclage des flux grâce à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le territoire. En revanche, ces initiatives restent à l'état de niche. Il ne s'agit pas de faire la promotion de ce mouvement, dont on peut douter des capacités à satisfaire une grande majorité d'acteurs. Il s'agirait de comprendre en quoi ce type d'initiatives peut participer à un ensemble d'actions qui, mises en réseau, permettrait une rupture avec le régime conventionnel dominant.

¹ Alliance PEC-Isère souligne qu'actuellement, à peine la moitié des amapiens leur verse la cotisation.

² En 2011, Alliance PEC-Isère tentait de mettre en place un Système Participatif de Garantie (SPG), ce qui était ressenti par les producteurs comme un contrôle supplémentaire. Or un certain nombre de producteurs a notamment intégré le système des AMAP afin de sortir des obligations de ce type. Plus d'information sur <http://www.alliancepec-rhonealpes.org/SPG>.

³ Association pour le développement de l'agriculture biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain

Il s'agit d'identifier les facteurs d'émergence d'un collectif¹, ainsi que les prérequis afin que l'action qui en découle soit cohérente avec ceux-ci (Duperré, 2004). Les acteurs-clés semblent être liés à une histoire de personne : un producteur moteur sur le territoire (Saveurs du coin), un directeur de magasin de la grande distribution (partenariat avec Saveurs du coin), un consommateur militant (AMAP Oïkos) ou un citoyen engagé pour développement la solidarité dans son quartier (Les Amis du Zeybu). La question est celle de l'évolution dans le temps de ces expériences.

3.3. L'ÉVOLUTION DES NICHES

Cette section présente des éléments de réflexion sur la façon dont une initiative peut évoluer. Que manque-t-il pour qu'une niche devienne une référence conventionnelle ? Comme détaillés par la suite, trois cas de figure se présentent.

Tout d'abord, une expérience commence à sortir de son statut de niche lorsque celle-ci continue à rassembler davantage d'individus qui, jusqu'alors se considéraient plus proches du régime conventionnel que des alternatives proposées. Un basculement (Boyer et Orléan, 1994) survient lorsqu'un certain pourcentage d'une population se rattache à une nouvelle convention. L'ancienne niche devient alors convention.

Il se peut également que le taux de ralliement à une convention émergente reste faible. L'innovation reste par conséquent à l'état de niche.

Cependant, bien qu'une niche conserve son statut et ne s'amplifie pas, ou peu, elle peut être poussée à se développer davantage avec un soutien de la part d'acteurs externes. C'est le cas lorsque l'acteur public a conscience de la nécessité de favoriser certaines niches pour répondre aux enjeux soulevés par leurs stratégies de développement, comme aujourd'hui avec l'essor d'une agriculture de proximité ou biologique. Des arrangements sont alors menés pour y parvenir.

Un changement de régime implique une stabilisation des conventions émergentes. Il s'agit de parvenir à un « équilibre dynamique »², considéré comme un équilibre optimal permettant au système de s'adapter au sein de la trajectoire institutionnelle³ (Godard, 1993). Cela s'effectue à travers différents modes d'interaction propres à la convention en place mais qui permettent de s'adapter aux ruptures, partielles ou complètes, qui se succèdent⁴.

¹ Il y a deux types de facteurs : les externes (toutes les informations concernant le cadre de l'action, comme les lois, les règlements, les potentiels changements, les acteurs présents, les intérêts défendus, les pouvoirs, etc.) et les internes (ceux propre au collectif, qui constituent pour celui-ci des ressources).

² Nicolas Buclet et Thierry Hommel (1999) soulignent que d'autres auteurs parlent de « stabilité dynamique » (Aglietta, 1991, *Stabilité dynamique et transformations des régimes monétaires internationaux*) ou de « trajectoires stables » (Dosi et Metcalfe, 1991, *Approches de l'irréversibilité en théorie économique*).

³ La notion de trajectoire institutionnelle renvoie à l'idée que la compréhension d'une action ne peut être complète si le passé est écarté de l'analyse. En d'autres termes, il est nécessaire de comprendre le contexte et les choix précédemment effectués afin d'évaluer une actions et des comportements actuels (Buclet et Hommel, 1999).

⁴ Robert Boyer et André Orléan (1994) distinguent quatre formes de passage d'une convention à une autre (mécanismes de transition) : l'effondrement général, l'invasion, la traduction et l'accord. L'effondrement général peut détruire l'ensemble des conventions existantes et donne une opportunité pour que de nouvelles conventions,

Le maintien des valeurs et les forces extérieures

Suite à l'émergence de niches, il est question de savoir si les apparents bénéfiques d'une initiative suffisent à ce que le projet porté soit réalisable à plus grande échelle. Ce projet prendra d'autant plus de forme s'il parvient à sortir de sa situation de niche (Rumpala, 2011), sans pour autant être récupéré et absorbé par le régime conventionnel en vigueur. Nous avons vu que ce sujet est présent dans les discussions du mouvement national des AMAP. Si le maintien des valeurs reste important pour les membres, consommateurs comme producteurs, les forces du régime conventionnel continuent à influencer les modèles de production, de distribution et de consommation, et, finalement, de l'organisation des territoires. Par exemple, Alliance PEC-Isère est présente dans les discussions en lien avec la périurbanisation et la préservation des terres agricoles périurbaines. Malgré que l'acteur public désire parfois préserver ces terres, ces mouvements et demandes de préservation ne font pas le poids face à certains projets d'aménagement, comme la construction de lotissements au détriment de terres agricoles. Ces rapports de forces, largement abordés en première partie, compliquent le développement des initiatives.

Une autre illustration de la difficulté du maintien de l'essence première d'une initiative est celui du développement de l'agriculture biologique, notamment en s'appuyant sur la restauration collective. Un des blocages relevé concerne la transformation des produits, puisqu'un changement des filières d'approvisionnement implique des évolutions dans la préparation des menus proposés¹. Afin de pallier le manque de transformateurs de proximité ou de légumeries dans les cantines scolaires, indispensables à la mise en œuvre de cette politique, l'introduction des produits biologiques pourrait être facilitée par l'implication des transformateurs industriels dans cette démarche (Aubry, 2012). Cependant, les structures actuelles sont essentiellement adaptées au circuit conventionnel. Elles sont de grande taille et pensées pour le marché des centrales d'achat de la grande distribution, les grossistes et la restauration collective. Certains acteurs perçoivent donc le choix de faire appel à ces mêmes acteurs comme une « dilution de l'esprit pionnier » (Kebir, 2012). Car si un partenariat avec des acteurs positionnés en circuits conventionnels permettrait de gagner en périmètre de diffusion pour l'initiative, il s'agirait d'évaluer si les avantages et les caractéristiques des niches ne seraient pas amoindries. Cette question a été récurrente autour de Saveurs du coin, notamment par des producteurs qui se préoccupaient du futur développement du partenariat avec

meilleures ou non, émerge. Les deux guerres mondiales ont par exemple permis de remplacer quelques conventions obsolètes. L'invasion a lieu lorsqu'une population rencontre une seconde n'ayant pas la même convention. Cela s'effectue non pas par la force mais par adoption progressive et spontanée. La traduction renvoie à l'organisation d'une certaine compatibilité entre deux conventions, à la traduction de l'ancienne vers une nouvelle convention, comme ce fût le cas lors du passage du système 220 V à celui du 110 V. Enfin, l'accord renvoie à la recherche puis à l'accord entre les acteurs sur des procédures de coordination socialement construites et qui opèrent selon des modalités variées. Les dispositifs de concertation permettraient par exemple d'établir l'avantage social qu'il y aurait à changer de convention.

¹ La préparation de plats à partir de produits frais, et non plus de boîtes de conserves par exemple, peut demander davantage de moyens humains et matériels. Car si on assiste aujourd'hui à de nombreuses politiques de développement des menus biologiques dans les restaurants scolaires suite au Grenelle de l'environnement notamment, la production en agriculture biologique est aujourd'hui insuffisante en France pour répondre à la demande créée par la loi (près de 40 % des produits bio consommés en France sont importés (Agence Bio, 2009, *L'agriculture biologique. Chiffres clés*). Comme Pont notamment montré les groupes de travail aubois, c'est une des raisons pourquoi l'opération de transformation constitue un élément important pour le bon développement de cette politique.

la grande distribution par rapport à la préservation de son essence. Certains n'ont pas souhaité davantage s'engager dans l'initiative de peur que les conventions de la GMS ne prennent le dessus sur les leurs.

À l'inverse, des partisans de ce partenariat hybride préconisent un changement de convention en cherchant une adoption progressive et spontanée de ce nouveau modèle par davantage d'acteurs issus du régime conventionnel dominant. Cela rejoint l'idée soulevée par certains participants aubois qui ont souligné que des initiatives hybrides peuvent être un moyen approprié pour parvenir à mobiliser davantage d'acteurs autour de nouveaux enjeux, et ce malgré le risque exprimé par d'autres de modifier le fonctionnement et l'essence même de l'initiative. Ils ont exposé l'exemple du passage de l'achat de légumes transformés en conserve vers l'achat de légumes frais. L'hybridation de circuits peut influencer les modes d'action des transformateurs industriels : un changement de filière d'approvisionnement de la part d'un restaurant scolaire engendre une réorganisation d'une partie de la chaîne, et notamment de l'opération de transformation. Ainsi, les initiatives hybrides, en ne s'opposant pas frontalement au régime conventionnel dominant, favorise le développement de la puissance de nouvelles formes d'action. Nous verrons que cela participe à une évolution plus large de formes d'engagement, et notamment à travers des actions structurées non plus verticalement (par exemple au niveau national), mais à des formes d'action plus horizontales et localisées (Ion, 1997).

Ce passage progressif d'une convention à une autre est décrit dans les travaux d'André Orléan et Robert Boyer (1994). Ces auteurs montrent qu'une convention supérieure peut envahir une population si elle « s'appuie sur des réseaux sociaux lui permettant de localiser ses interactions » (p.237)¹. Ils illustrent cette idée par le cas des transplants japonais aux États-Unis et au Royaume-Uni et montrent de quelle façon émerge une nouvelle convention dans un environnement a priori défavorable pour l'implantation d'un modèle japonais tant particulier. À partir de ce travail d'analyse des conditions pour un changement endogène dans l'organisation du travail, il en ressort qu'une convention A n'est pas remplacée par une seconde convention B. En revanche, une troisième convention B', dérivée de B, émerge dans les pays ayant subi l'invasion conventionnelle. Les deux groupes, s'appuyant sur leur convention respective A et B, ont tous les deux évolué vers la nouvelle convention B'. Par un accord collectif, implicite ou non, les modes d'interaction ont évolué vers cette nouvelle convention, qui a été mutuellement acceptée.

En se fondant sur cette idée de transition progressive, la construction d'un intérêt collectif passerait idéalement par une évolution collective des différentes modes de fonctionnement conventionnels. Or, chaque contexte, territoire et initiative étant différents, cette

¹ Les auteurs parlent de localisation des interactions du fait de l'existence de liens de proximité entre les acteurs. Ces liens sont déduits de l'appartenance à divers réseaux sociaux. Prenons l'exemple d'une convention dominante A et d'une convention minoritaire B. Robert Boyer et André Orléan soulignent l'importance des relations sociales pour la diffusion et l'émergence de nouvelles conventions. Les individus soutenant la convention B (niche) sont noyés dans l'ensemble de la population (soutenant majoritairement A). Ces auteurs notent que c'est « l'indifférenciation des relations sociales qui bloque la diffusion de la convention B, en interdisant toutes formes de reconnaissance entre individus, qui permettraient aux B d'augmenter leur probabilité d'interagir avec d'autres B » (1994, p.233). Leur modèle montre qu'une convention supérieure peut envahir une population si celle-ci « s'appuie sur des réseaux sociaux lui permettant de localiser ses interactions » (1994, p.236)

idée relève de l'utopie sachant que certains acteurs refuseront de lâcher prise sur certains intérêts. Le basculement d'une convention à une autre semble difficilement réalisable. C'est pourquoi le changement par obligation semble parfois nécessaire, comme avec la mise en place de contraintes réglementaires. Cette difficulté de conciliation est finalement un problème rencontré par toutes les politiques. Certains partis politiques refusent par exemple tout compromis, alors que d'autres cherchent un point de rencontre avec un second parti.

Les niches, à défaut de parvenir à se développer suffisamment pour opérer un basculement, peuvent toute fois participer à ce processus, que ce soit par leur mise en réseau ou à travers leur rôle d'exemplarité.

L'exemplarité des niches

Il ne s'agit pas pour autant d'idéaliser ces courants alternatifs outre mesure (Hillenkamp et Laville, 2013 ; Tregear, 2011)¹. Par définition, les niches ne peuvent représenter l'ensemble des aspirations de la population, celles-ci se situant en marge d'un courant dominant (Figure 3.3, p.184). Nous verrons qu'il s'agirait davantage de les mettre en réseau afin qu'un basculement s'opère. En revanche, indépendamment de cette éventuelle mise en réseau, ces initiatives peuvent avoir un effet d'exemplarité. Nous verrons notamment que le droit à l'expérimentation permettrait de concilier politiques publiques et émergence de niches.

L'acteur public, à travers les collectivités territoriales, a un rôle d'exemplarité à jouer afin de rallier les acteurs territoriaux, mais aussi parfois aterritoriaux, à une convention. L'analyse du travail mené avec les groupes aubois et toulousains a par exemple montré qu'à travers les commandes publiques, un plus grand nombre de produits devrait atteindre plus rapidement un seuil de rentabilité. Proposés à un prix acceptable pour le consommateur, le développement de nouveaux produits pourrait dépasser le simple marché de niche.

Dans le cas du système alimentaire, les acteurs professionnels agricoles sont également porteurs de ce passage, tout en devant concilier l'impérative organisation de filières courtes de proximité avec une logistique adaptée (plateforme, légumerie, abattoirs, etc.). Cependant, l'intervention des collectivités est également requise. Cette mise à l'agenda de la question alimentaire dans les politiques publiques participe aujourd'hui à l'amplification du changement de stratégie des acteurs économiques (Brand et Bonnefoy, 2011)², et ce malgré l'arrivée de capitaux

¹ Isabelle Hillenkamp et Jean-Louis Laville notent que « la survalorisation d'alternatives *systématiques* mène à une « herméneutique du scepticisme » et à un « fondamentalisme de l'alternatif » consistant à rejeter les expériences jugées trop locales et connectées de trop près au capitalisme. Une « herméneutique de l'émergence » ramène au contraire dans le champ des possibles diverses pratiques contestant le mode de production capitaliste en se fondant sur les principes d'égalité, de solidarité et de protection de l'environnement » (2013, p.28). Le potentiel émancipateur et le succès des alternatives, qui « ne sont pas seulement économiques » et qui nécessitent une mise en synergie avec des « alternatives économiques d'une autre nature » (de Sousa et al., 2013, p.145), résideraient en grande partie dans « l'intégration qu'elles réussissent à mettre en place entre processus de transformation économique et processus culturels, sociaux et politiques » (de Sousa Santos et al., 2013, p. 136)

² Cette mise à l'agenda se fait jusqu'à maintenant principalement par l'entrée agricole. Les auteurs observent l'émergence des politiques alimentaires qui créent des liens avec d'autres sphères d'acteurs, dépassant ainsi les seules

importants et d'un marketing alimentaire puissant. Ce constat renforce l'idée du rôle essentiel joué par l'acteur public, notamment en tant que partie prenante pour tenter de rééquilibrer des interactions asymétriques en termes de pouvoir. L'exemple des acteurs travaillant en circuits courts de proximité en Midi-Pyrénées montre la difficulté qu'ils ont à résister face à l'efficacité des circuits longs et qui constitue une des limites pour le développement des autres circuits¹. L'acteur public pourrait permettre d'avoir un arbitrage extérieur, même minime, sur les systèmes d'approvisionnement (à travers le levier de la restauration collective ou d'incitations financières).

En revanche, l'acteur public doit veiller à rester au plus proche de la réalité et dépasser les différentes représentations et ancrages idéologiques dans la définition des politiques. L'idée selon laquelle la reterritorialisation des productions agricoles améliorerait l'empreinte écologique fonctionne souvent comme une évidence communément admise et légitime l'action des collectivités locales en faveur des circuits courts de proximité (Brand et Bonnefoy, 2011). Nous avons vu que le Grand Toulouse a pris ses distances avec le projet Confluent lorsque l'équipe de recherche lui a présenté le fait qu'un bilan de matières pouvait remettre en question la pertinence d'une politique de territorialisation de certaines activités en termes écologiques. Cette réaction illustre l'importance que prennent les représentations (comme celle de « ce qui est proche est mieux ») dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de cet acteur.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Ce chapitre avait pour objectif d'identifier les jeux d'acteurs favorables au régime conventionnel dominant, ainsi que ceux en faveur de l'émergence d'un nouveau régime. Les enjeux territoriaux et de soutenabilité, tels qu'ils sont conçus par les acteurs rencontrés dans l'Aube et la Haute-Garonne, ont été observés avec un regard sur la construction d'un possible intérêt collectif.

Les trois enjeux principaux retenus (bouclage des flux, correspondance de l'offre et de la demande et aménagement du territoire) sont considérés et se manifestent de différentes façons selon les acteurs, mais aussi selon les territoires. Sans surprise, le décalage entre l'appréhension de ces enjeux par les acteurs du régime conventionnel dominant et l'ensemble des acteurs rencontrés est évident. Cependant, malgré un certain consensus sur ce que devrait être le nouveau régime conventionnel, la manière dont celui-ci pourrait émerger diffère. Par exemple, le degré d'hybridation des démarches varie, sinon rejeté. La mise en œuvre des actions pour y parvenir souffre encore de nombreux blocages. Pour preuve, la difficulté à évaluer les causes et les effets précis de ces déséquilibres, mais aussi une réticence à sortir d'un certain confort. La mobilisation des principes afin de mener des actions apparaît alors fondamentale, comme nous le verrons par la suite.

politiques de circuits courts de proximité. Ces politiques alimentaires peuvent constituer un levier d'interpellations politiques d'aménagement du territoire (Brand, à paraître).

¹ L'éventuel manque d'efficacité dans les circuits courts de proximité mériterait d'être interrogé. De plus, certains acteurs économiques parlent d'efficacité en termes logistiques sans considérer d'autres aspects. Or, le système de référentiel des circuits de proximité considère des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les indicateurs traditionnels, ce qui limite les possibilités de comparaison avec le modèle d'approvisionnement de la grande distribution.

Les différentes perceptions de ce que pourrait être l'intérêt collectif et la façon de le construire montrent le poids des facteurs économiques mais aussi et surtout sociaux et culturels pour opérer des changements. Face aux principaux blocages, comme le manque de capacité ou des problèmes organisationnels, les leviers font consensus (consolidation et création d'espaces d'échange, renforcement d'une approche systémique). Ces éléments sont largement identifiés, sans pour autant voir des évolutions du régime conventionnel dominant à une échelle globale.

Les expériences présentées mettent en avant l'importance des spécificités territoriales, des histoires singulières de rencontres ainsi que des périodes de vie des acteurs. Les AMAP, Saveurs du coin ou encore Les Amis du Zeybu ont en commun ces trois éléments qui rendent difficile la reproductibilité de ces actions, du moins sous leur forme actuelle. Les projets « clé en main » ont montré le peu d'efficacité de ce mode de pensée et de fonctionnement. La réflexion quant à l'évolution des alternatives reste ouverte. Le chapitre 5 s'intéresse à la façon dont les blocages pourraient être levés.

CHAPITRE 5 : LES PISTES DE REFLEXION POUR UN INTERET COLLECTIF

Les blocages et les potentiels leviers afin de répondre aux enjeux soulevés ont été identifiés. Cela amène à présent à nous interroger sur les façons envisageables afin de renforcer les proximités et les capacités, grâce à la création d'espaces d'échange, à la réorganisation des filières et à la redéfinition des cadres institutionnels. Nous avons entrevu le rôle essentiel joué par les structures de soutien et l'acteur public mais aussi des modes d'interaction qui seraient favorables à une mise en réseau des alternatives. L'émergence d'un nouveau modèle de développement dépend de l'ensemble de ces éléments, soit du développement de niches et de la stabilisation des nouvelles conventions.

De nombreuses alternatives allant dans le sens d'une prédominance de l'intérêt collectif sur les intérêts individuels émergent à partir des ressources du territoire. Ce chapitre a notamment comme objectif d'évaluer le poids du processus de territorialisation dans la réponse aux enjeux territoriaux, mais aussi des enjeux globaux. La rencontre autour du territoire encourage-t-elle une convergence des intérêts au sein d'un collectif cherchant à répondre à des problématiques globales ? Nous avons entraperçu le potentiel d'une mise en réseau de ces collectifs territoriaux. Des collectifs aux échelles supra-territoriales sont parfois nécessaires, comme pour coordonner un ensemble d'actions au niveau national ou mondial. C'est par exemple l'une des raisons d'être des réseaux Miramap ou Urgenci qui visent à fédérer les AMAP au niveau national ou international. Dans un même temps, une volonté de se dispenser de ces acteurs « fédérateurs » existe et une gouvernance horizontale est préférée (coopération en réseaux). Indépendamment du choix de la gouvernance choisi par les alternatives, il s'agirait de savoir si les actions territorialisées renforcent leurs réussites, ou échecs, et si le processus de territorialisation permet de dépasser le cloisonnement des démarches qui fût amplement critiqué lors du travail de terrain. De plus, l'influence de la territorialisation est-elle plus grande lorsqu'il existe une mise en réseau d'actions territorialisées ? En quoi peuvent-elles renforcer la proximité institutionnelle ?

L'analyse de terrain a identifié différentes tensions qui seraient partiellement à l'origine des blocages pour accroître les proximités. Il s'agit de divergences de représentations de l'espace, des réalités et du modèle de développement visé. Ce chapitre a pour objectif de détailler les pistes de réflexions des groupes afin de lever ces blocages, de comprendre l'origine et les raisons des tensions identifiées, et de mettre en liens ces propositions d'action par rapport aux enjeux recherchés.

1. L'INTERET COLLECTIF FACE A TROIS TENSIONS

Les blocages limitant l'émergence de nouvelles conventions, qu'ils soient de nature institutionnelle ou réglementaire, engendrent des difficultés de différents ordres : investissements économiques et humains trop importants ou manque de connaissance des possibilités de financement, de soutien et de ce qui se fait ailleurs. De petites structures peuvent par exemple avoir des difficultés à vendre leurs produits lorsque la législation est trop stricte. Un passionné a remis en fonctionnement un moulin, qui jouxte une scierie. Les particuliers y amènent leurs cerneaux et repartent avec leur huile de noix. Cette activité ne constitue pas une activité professionnelle en soit pour son propriétaire et lui permet de maintenir le moulin en l'état. Cependant la réglementation impose une mise aux normes (protection des courroies et restriction de l'accès à la meule), qui ne peut être effectuée. Ces arrangements sont trop onéreux au regard des échanges économiques engendrés par cette activité, et le propriétaire trouve justement que l'intérêt de sa démarche est de pouvoir observer le fonctionnement du moulin dans son ensemble.



Le moulin

L'analyse de ces blocages, à travers des initiatives semblant aller dans le sens d'un intérêt collectif, a fait émerger différentes tensions qui freinent l'émergence de nouvelles conventions. De nombreux travaux en sociologie ont largement travaillé sur la formation de l'action collective et l'émergence d'alternatives. Notre apport, en se replaçant dans le cadre de l'écologie territoriale, prétend être l'analyse de ces tensions vis-à-vis de la construction de l'intérêt collectif, avec un regard quant au potentiel apport du métabolisme territorial, sur lequel nous reviendrons au chapitre suivant.

LES TENSIONS POUR L'EMERGENCE D'UN NOUVEAU REGIME

L'émergence d'un nouveau régime remet en question les fondements et les mythes sur lesquels repose le régime conventionnel en place (Buclet, 2011a), que ce soit ses objectifs, ses modes d'interaction privilégiés pour y parvenir, et l'évaluation de son efficacité par rapport à l'objectif de toute société (bien-être individuel et/ou collectif). Concernant le régime conventionnel dominant tel que nous l'avons décrit, une évolution de sa trajectoire vers un modèle de développement dit de soutenabilité forte nécessite un rééquilibrage des rapports de forces. Sans revenir dessus, les alternatives misent sur l'accroissement des capacités, tant individuelles que collectives, ainsi que des proximités et une transparence plus fortes.

Le travail de terrain a montré que le renforcement des proximités et des capacités passe par davantage de possibilités d'expérimentations et de nouvelles coordinations, par une vision plus systémique de la gouvernance afin de définir des politiques de développement adaptées (rééquilibrages de pouvoirs), ainsi que par davantage d'échanges cognitifs. Les blocages rencontrés par les acteurs, principalement d'ordre réglementaire, culturel et cognitif, se retrouvent au sein de différentes tensions, les accentuant plus ou moins selon les situations et les acteurs impliqués. Avant de tenter de comprendre ces tensions, voyons comment celles-ci sont mobilisées dans ce travail.

LES TROIS PRINCIPALES TENSIONS

Le travail de terrain couvre des situations et des postures pouvant être en apparence paradoxales (Cameron et Quinn, 1988). Le fait qu'un magasin ne parvienne pas à se fournir chez un producteur voisin, comme c'est le cas pour un magasin de la GMS à Caluire avec le maraîcher situé de l'autre côté de la route, peut sembler paradoxal. C'est également le cas lorsqu'un partenariat entre deux acteurs volontaires échoue à cause de blocages institutionnels (refus d'une direction éloignée de la réalité du terrain), ou réglementaires (problème de mise aux normes). Ces exemples sont significatifs des tensions existantes entre les diverses logiques d'acteurs. Ces tensions, relatives aux chocs liés à la rencontre entre différentes visions, valeurs, principes et actions¹, s'avèrent souvent inconfortables pour les individus. Leurs objectifs initiaux sont le plus souvent déviés ou difficilement mis en œuvre (Stohl et Cheney, 2001). L'apparition de la soutenabilité dans certains discours a tout d'abord créé des tensions avec le régime conventionnel dominant. Certains éléments fondateurs ont par la suite été modifiés et adaptés aux modes d'interaction conventionnels dominants, d'où l'apparition du concept de développement soutenable faible. Le maintien d'un état implique effectivement un équilibre stable, mais dynamique (Buclet et Hommel, 1999), afin qu'il puisse continuellement considérer les demandes sociétales afin de perdurer. Afin d'évaluer le degré de stabilité d'un état du régime, une approche globale est requise afin d'inclure l'ensemble des paramètres du système. Or l'exclusion de certaines externalités environnementales biaise cette



Culture maraîchère à Caluire face au magasin de la grande distribution

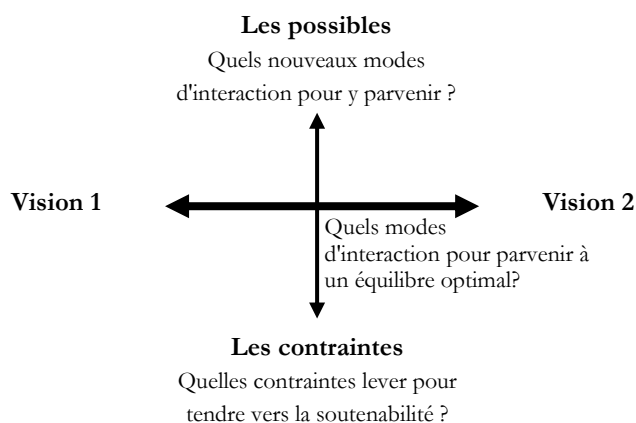
¹ La notion de tension, dont une définition claire est absente de la littérature, apparaît régulièrement lorsque l'on parle de contradictions, situations dans lesquelles les tensions émergent. Nous envisageons celle-ci dans une perspective relativement large dans ce travail, reliées à des conflits d'idéologies, de structures, de normes ou de pratiques. Alors que les points de vue des individus sont alors confrontés à d'autres visions pouvant être opposées (Ashcraft et Trethewey, 2004, *Practicing disorganization: The development of applied perspectives on living with tension*), la tension est une interaction dynamique constante entre plusieurs oppositions (Werner et Baxter, 1994, *Temporal qualities of relationships : Organismic, transactional, and dialectical views*). Chacun des éléments rivalise pour dominer et prendre le contrôle de la situation. Cette tension, dynamique, peut alors agir comme un élément précurseur ou catalyseur de changement, ou du moins de l'évolution d'un régime (Baxter et Montgomery, 1998, *A guide to dialectical approaches to studying personal relationships*).

évaluation de l'équilibre (chapitre 1) et participe au renforcement des tensions, certaines représentations de la réalité étant ignorées.

Les tensions sont perçues dans ce travail comme des éléments caractérisant le processus de construction d'un intérêt collectif pouvant constituer un blocage pour cette construction collective. Les blocages peuvent provenir d'un refus d'un acteur mais aussi d'un manque de capacité pour agir. Les tensions sont ainsi abordées sous leur forme organisationnelle, c'est-à-dire en termes de modes d'interaction entre les individus, et à différentes échelles (Encadré 5.1)¹.

Encadré 5.1. La représentation de l'enchevêtrement des tensions

La tension, symbolisée par deux axes, cherche tout d'abord son équilibre entre deux visions représentant des régimes, des espaces, des acteurs (axe horizontal : tension « terrain »). Le second axe du curseur représente la façon dont les contraintes, liées au développement soutenable, sont considérées par un collectif. Une action se positionne alors par rapport aux possibles créés et envisageables (axe vertical : tension « soutenabilité »).



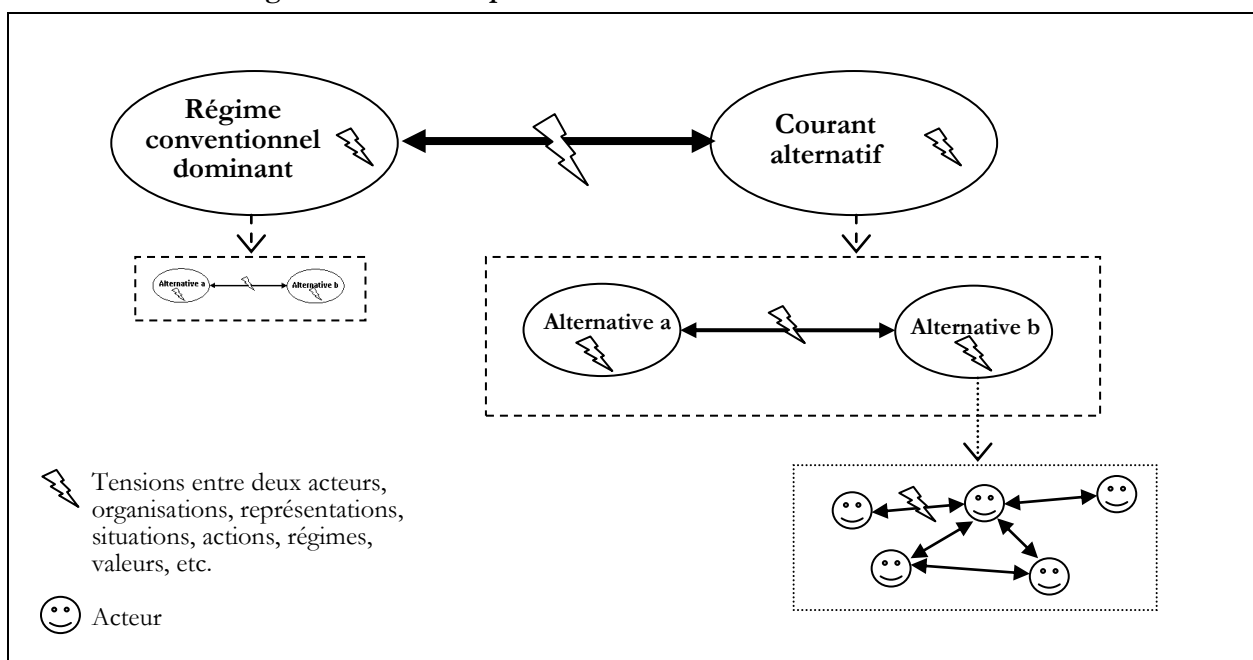
La tension, située entre les contraintes et les possibles, représente à la fois une opportunité et un espace d'innovation pour répondre aux enjeux de soutenabilité. Les nouveaux modes d'interaction émergeant sont confrontés aux contraintes liés à la réalité du terrain, qui peuvent les faire émerger où les laisser à l'état de niches. Par exemple, des coopérations largement fondées sur la réciprocité sont confrontées à des interactions utilitaristes, augmentant le risque de se faire bernier. Quels éléments pourraient réduire cette tension et favoriser la coopération, ou du moins une bonne coordination ? Est-ce que le droit à l'expérimentation constitue un élément pour y parvenir ?

Il s'agit par la suite de comprendre les interrelations d'échelles dans les tensions, au regard des contraintes imposées par les enjeux de soutenabilité, tout en augmentant le champ des possibles. Les tensions apparaissent effectivement à différents niveaux : entre le régime

¹ Une partie de l'analyse des tensions est issue d'un article écrit avec Liliane Bensahel-Perrin (2013), reprenant le travail effectué dans le cadre de la thèse et du projet Confluent.

conventionnel dominant et le mouvement alternatif, entre différentes actions d'un même régime, et, entre les membres d'un même collectif (Figure 5.1).

Figure 5.1. Un exemple illustrant l'enchevêtrement des tensions



Tout d'abord, il existe des tensions entre le régime conventionnel dominant et les niches innovatrices (alternatives). Celles-ci peuvent engendrer un certain consensus entre les acteurs de ces alternatives, motivés par l'émergence d'un nouveau régime conventionnel. C'est le cas des initiatives promouvant un autre modèle d'agriculture et qui vont faire bloc auprès de l'acteur public pour défendre des terres agricoles périurbaines. Dans ce cas, une majorité des membres de collectifs promouvant une agriculture de proximité vont se rassembler autour d'un objectif commun. Il en va de même pour l'initiative Virage Énergie¹ qui se caractérise par de forts échanges entre une grande diversité d'acteurs au sein d'une région : citoyens, politiques, professionnels de l'énergie issus de l'ensemble des secteurs s'y retrouvent.

Des tensions surviennent également à un autre niveau et concernent cette fois-ci les interactions entre les acteurs inscrivant leur action dans un même régime. Ces tensions peuvent faire échouer des actions, menées par des acteurs pourtant en accord sur un objectif commun, comme sur un changement de conventions. Ces acteurs portent au premier abord un système de

¹ Cette association élabore un plan régional de réduction des émissions de CO₂ d'ici 2050. Elle a pour objet d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour une sortie du nucléaire, de promouvoir les résultats de ses études et de ses travaux, de les communiquer à un public qui soit le plus large possible, et au regard du déroulement de l'étude, d'interpeller les citoyens, les autorités publiques et les structures privées pour les inciter à concrétiser la mise en œuvre des moyens, actions, mesures etc. ainsi préconisées. La première initiative, qui a eu lieu dans le Nord-Pas-de-Calais en 2008, est aujourd'hui suivie de Virage Énergie Pays de Loire (2009) et Île-de-France (2010). Nous y retrouvons la dimension sociale (accompagnement des habitants de logement sociaux lors de la réhabilitation en leur donnant un rôle central), volontariste (envie s'investir dans le devenir du territoire), idéologique (construction d'un projet commun autour de la réduction de consommation d'énergie et d'une production plus propre), d'autogestion (organisation entre les participants à l'initiative) et de temporalité (investissement à court terme avec une projection à long terme).

valeurs et des principes conventionnels qui auraient tendance à être en accord. Cependant, les échecs de coordination entre les alternatives, pourtant allant dans le même sens, illustrent les difficultés à poursuivre un objectif commun. Sans entrer en conflit ouvert, de vives discussions ont eu lieu entre une association du réseau Jardins de Cocagne et une AMAP voisine du fait que l'une « empiétait sur le terrain » de la seconde. De même, le maintien des divergences au sein d'un courant politique, entraînant par exemple la proposition de deux listes au risque de perdre des élections, relève de cette idée.

Enfin, le troisième type de tension apparaît entre les membres d'un même collectif. Elles peuvent s'expliquer par un refus de consensus ou de révision de ses positions (divergence quant aux façons d'agir, au sens à donner à l'action, aux choix des objectifs, etc.), mais aussi pour des raisons organisationnelles (temps alloué, manque de moyens, préoccupations de la vie quotidienne prenant le dessus sur des motivations d'action, etc.). Les acteurs territoriaux ont par exemple souligné essentiellement « le manque de temps » comme justification au « manque d'engagement ».

La compréhension des tensions à de plus petits niveaux peut parfois expliquer des tensions s'exprimant à des échelles supérieures. Le manque de charisme d'un acteur lors d'une rencontre peut être dû au manque de volonté à défendre un collectif avec lequel l'orateur vient d'entrer en conflit. L'analyse des tensions d'un sous-système participe ainsi à la compréhension du fonctionnement d'un système global, comme cela est représenté sur la Figure 5.1¹.

L'analyse du terrain est abordée en considérant qu'un équilibre est toujours précaire et remis en cause par des éléments en lien avec le territoire et son environnement global. Cet équilibre dépend de réalités et de représentations de ces espaces d'action et de décision, fondé à partir de différents systèmes de valeurs. Dans un premier temps, il s'agit donc de comprendre comment les tensions peuvent être prises en compte (identifiées puis comprises), avant d'évaluer en quoi les acteurs pourraient les atténuer. La compréhension de ce cheminement passe par le questionnement à la fois des politiques publiques et des autres actions visant la soutenabilité. Trois tensions ressortent de l'observation des terrains :

- une tension liée à l'espace, c'est-à-dire entre le territoire vécu et le territoire institutionnel ;
- une tension par rapport à la perception entre la réalité et les représentations² liées au passé, au présent et au futur ;
- une tension de gouvernance par rapport aux stratégies de développement fondées sur le marché et celles fondées sur la cohésion sociale (bien-être).

¹ Les tensions internes limitent les capacités d'un collectif et l'efficacité de son action. Voir notamment la littérature sur la sociologie des organisations et de la gouvernance des biens communs (Bernoux, 2009 ; Ehlinger et al, 2007 ; Amblard et al, 1996 ; Ostrom, 1990).

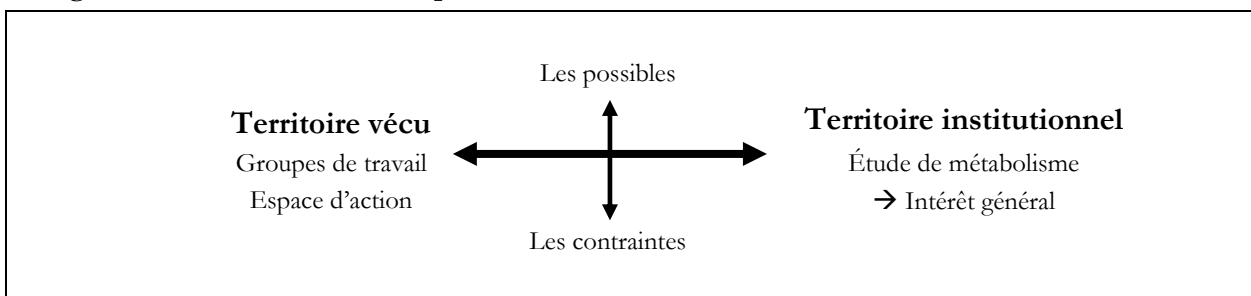
² Une représentation fait suite à un processus de construction à partir de l'action du réel (réalité) sur nos sens (la perception), de notre mémoire (des acquis de la mémoire), et des fantasmes qui nous font privilégier certains aspects plutôt que d'autres. Elle est entendue comme étant une synthèse cognitive dotée des qualités de globalité, de cohérence, de constance et de stabilité (Morin, 2008, *L'esprit du temps*). Même fautive, une représentation est difficile à faire évoluer.

1.1. LA RENCONTRE DES TERRITOIRES VECUS ET INSTITUTIONNELS

Le nouvel équilibre entre les institutions publiques, les citoyens et le marché implique une redéfinition de la façon de garantir le bien-être des individus et la méthode la plus efficace pour construire un intérêt collectif propre au territoire (chapitre 1). Certaines mesures visent à conserver les spécificités territoriales à différentes échelles, comme c'est le cas lors d'un processus de décentralisation, de la création de parcs régionaux ou de la mise en place d'un magasin de producteurs. Cette volonté de conserver un particularisme territorial s'est manifestée à plusieurs reprises lors des rencontres, que ce soit à travers les dires d'élus, de citoyens, et plus généralement de l'ensemble des acteurs rencontrés. Ce désir de sortir d'un fonctionnement globalisé et aterritorial s'exprime à travers de nouvelles coordinations, qui se manifestent de multiples façons. Et chaque collectif cherche un rattachement identitaire en lien avec ses objectifs et principes. Ainsi, des participants à Saveurs du coin et à certains circuits courts de proximité cherchent un ancrage au territoire (département élargi), Les Amis du Zeybu au quartier ou bien encore les actions de Loos-en-Gohelle à la commune¹. Cette diversité de vision du territoire accroît les possibilités de tensions entre des acteurs aux intérêts, pouvoirs et moyens d'action et légitimités différentes.

Cependant, cette diversité laisse apparaître un point commun : les tensions ne sont pas uniquement dues à la nature des mesures adoptées, mais aussi à une confrontation de deux visions du territoire qui sont celles du territoire vécu et du territoire institutionnel. Selon les acteurs, les enjeux et les temporalités, le territoire concerné n'est pas le même (Figure 5.2).

Figure 5.2. La tension liée à l'espace, tension entre le territoire vécu et le territoire institutionnel



Il ressort effectivement que les pensées et les actions des acteurs se situent le plus souvent à un niveau infraterritorial, selon le point de vue institutionnel. Les frontières sont en effet « impalpables », rassemblant des acteurs autour d'une notion de territoire qui ne peut être prise en charge par les institutions classiques, qui ont des limites administratives bien définies. Qu'entendent Les Amis du Zeybu par quartier ? Les AMAP par produit du territoire ? Les

¹ La politique de cette municipalité est devenue une référence de politique de développement soutenable et articulée autour du vivre ensemble. Cette commune de 6713 habitants (INSEE, 2011) et située en banlieue de Lens, fait preuve d'un dynamisme singulier en termes de participation citoyenne, notamment impulsée par son maire Jean-François Caron (depuis 2001). Les partenariats entre les différents acteurs et l'implication des habitants ont dynamisé le territoire, notamment autour de la responsabilisation et de l'engagement de ceux-ci dans une démarche transversale (Caron, 2010 et 2013 ; Melin, 2013 ; Emelianoff et al., 2010 ; Emelianoff, 2007). Voir l'espace presse sur le site de la commune : <http://www.loos-en-gohelle.fr/espace-ressources/espace-presse/>.

grossistes par local? Une étude de métabolisme territorial se heurte à cette problématique, puisqu'elle est dépendante des données qui sont récoltées en grande majorité selon des critères administratifs, alors qu'une réflexion en termes d'intérêt collectif est recherchée (chapitre 6).

Cette tension liée à la perception du territoire se retrouve notamment au sein de projets politiques et d'aménagement du territoire. Des projets soutenus par des acteurs relevant d'une entité administrative (agglomération, département, région) sont confrontés à des besoins ou des demandes relevant d'un autre périmètre d'action ou décisionnel. La légitimité des décideurs peut pâtir de cette confrontation entre territoire figé et perçu.

LE TERRITOIRE ADMINISTRATIF ET LE DESIRABLE

Des projets soutenus par l'acteur public ont souvent un périmètre d'action identique au territoire décisionnel. Une initiative portée par le conseil général a de grandes chances de concerner des opérations sur le département. Des contradictions peuvent apparaître et limiter l'efficacité des actions. Prenons l'exemple de l'opération « Croque ta région », menée par les Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne et soutenue financièrement par la Région et le CasDAR¹. Celle-ci a pour objectif d'approvisionner certains lycées auprès de producteurs de la région en produits fermiers locaux. Les Chambres s'appuient sur la restauration collective afin de répondre à ce type de demandes, qu'elles perçoivent comme étant de plus en plus fortes de la part des collectivités, des consommateurs et des pouvoirs publics. Elles se sont engagées auprès des producteurs et des restaurants scolaires des lycées pilotes afin de les aider dans la mise en œuvre concrète de cette action (soutien logistique, méconnaissance des acteurs, etc.). Cependant, au regard des enjeux de soutenabilité, certaines actions peuvent être jugées contradictoires par rapport au bouclage des flux, ou bien encore dans les interactions entre les acteurs du territoire. Certains producteurs partenaires de l'opération, nécessairement implantés en Champagne-Ardenne, étaient plus éloignés que d'autres, qui se trouvaient dans une région voisine. C'est le cas pour un lycée aubois qui souhaitait s'approvisionner en yaourt « locaux et biologiques ». Étant porté par la région, cette dernière a fait appel à l'unique entreprise régionale fabriquant des yaourts biologiques à l'époque, qui était plus éloignée géographiquement qu'une autre entreprise située dans la région limitrophe. Des externalités écologiques plus fortes découlent d'un choix effectué en accord avec les limites institutionnelles imposées. Bien que les impacts puissent être minimes, une action menée selon le territoire vécu d'un lycée aurait pu réduire les conséquences écologiques. La tension entre contraintes institutionnelles (financement de l'opération par la région) et espaces vécus, pouvant être plus favorables à la soutenabilité (flux plus proches et limités), est difficilement réduite sans une remise en question de l'approche sectorialisée imposée par la gouvernance². Outre des aberrations écologiques, les difficultés engendrées par ces décisions peuvent être importantes.

¹ Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural.

² Il s'agira de faire attention aux préjugés reposant sur l'idée que ce qui est « local est mieux » en termes écologiques et sociaux. Il est parfois préférable, pour l'impact énergie-effet de serre, d'acheter des légumes importés mais produits en saison que des légumes produits localement hors-saison sous serre chauffée (Ademe, 2012). Une salade cultivée en Allemagne en hiver sous ces conditions aura un bilan, en termes d'émission de CO₂, deux fois plus important qu'une salade cultivée en Espagne en plein air et importée (Müller Lindenlauf, 2010, *ACV de la salade, scénarios comparatifs*, Institut for Energy and Environmental Research Heidelberg).

C'est le cas à Lyon, où le choix de travailler au niveau départemental implique une réorganisation de la filière viande pour l'approvisionnement en restauration collective, jusqu'à aujourd'hui organisé selon les lois de l'offre et de la demande.

LE MANQUE DE DEFINITION DU TERRITOIRE PAR CONFLUENT

La différence de représentation du territoire est perceptible avec les habitants lorsque le porteur du projet est un acteur institutionnel (comme la Région ou la mairie), ou lorsque le projet concerne un espace précis (protection d'un parc naturel mettant en désaccord différentes pratiques). Elle paraît en revanche moins évidente lorsque les porteurs d'un projet sont des acteurs rassemblés autour d'un objectif commun plus vaste (réduire les impacts écologiques de la société, réduction de la pauvreté, etc.). La définition du périmètre de réflexion est également liée à cette question de perception du territoire. Car si le territoire peut être défini, qu'en est-il du périmètre de réflexion ? Dans une perspective de réduction des inégalités (sociales, économiques ou face à un problème précis), l'espace géographique d'action renvoie-t-il au territoire vécu des personnes concernées par ces inégalités ou intègre-t-il également des faits plus macro ? Sans disposer d'une réponse figée, il ressort que le territoire doit être défini en amont de tout projet collectif

Cette tension se ressent également lorsque les acteurs des différentes organisations n'ont pas abordé ouvertement cette question du périmètre de réflexion. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de plusieurs territoires sans frontières strictes, engendrant des malentendus ou des conflits par la suite. C'est finalement ce qui s'est passé pour Confluent. Ce décalage de la notion de « territoire pertinent » a été abordé dans les discussions liées aux bilans de matières des départements de l'Aube et de la Haute-Garonne. Alors que les bilans de matières ont été présentés au niveau départemental et régional, les échanges se sont recentrés rapidement sur des faits et des propositions à une échelle plus localisée (communes, quartiers, entreprises, etc.). La création d'offres en produits locaux s'est focalisée sur la création de zone de maraîchage autour des deux centres urbains, en abordant les problématiques foncières, de la nature en ville ou encore des jardins ruraux, sans pour autant intégrer le reste des départements et d'autres possibilités d'actions et de partenariats. Les acteurs toulousains ont notamment parlé du potentiel du sud du département, qui a été laissé en marge des réflexions. Dans un même temps, des propositions ont été émises pour travailler avec des acteurs des départements voisins (Ariège pour la Haute-Garonne ou la Marne pour l'Aube).

Le renvoi au territoire vécu par les acteurs conforte l'idée qu'une mise en cohérence entre l'ensemble des acteurs d'un même espace est complexe. Les propositions des participants s'inscrivent chacune dans un espace particulier. Celles émises par les structures d'accompagnement ou les collectivités sont en décalage avec celles d'autres organisations ou de citoyens (magasins de producteurs, associations de quartier, AMAP, Saveurs du coin). Pouvant être complémentaires, les propositions récoltées auraient mérité d'être replacées dans ce contexte multiscale, en se recentrant sur l'objectif initial de l'équipe de recherche qui était de confronter chacune des pratiques avec leurs conséquences pour les départements de l'Aube et de la Haute-Garonne en

termes de flux physiques¹. De meilleurs échanges quant à la façon dont ces propositions pourraient répondre aux différents enjeux auraient été favorisés en commençant par définir des espaces de réflexions et d'actions². Des approvisionnements « plus logiques » par rapport à l'enjeu du bouclage de flux, seraient envisageables mais ceux-ci semblent fortement limités du fait de blocages institutionnels (financement, acteur-décideur, etc.). Alors que Toulouse se trouve dans un département géographiquement longitudinal, des échanges avec certains producteurs voisins du Gers ou du Tarn pourraient être plus pertinents en termes de conséquences écologiques, voire même en termes culturels comme l'ont soulevé à plusieurs reprises les acteurs territoriaux.

La logique territoriale, au sens des participants, a en effet pris le dessus. Les échanges pointent l'importance de la mise en réseau des acteurs territoriaux, mais avec la possibilité, voire la nécessité, d'intégrer des acteurs de proximité malgré leur appartenance à d'autres territoires administratifs³. Une analyse des échanges physiques ou cognitifs, avec un dépassement des frontières administratives, ne serait aujourd'hui efficace par rapport aux objectifs que s'il pouvait être établi au niveau des territoires vécus, ce qui est extrêmement complexe.

Cette tension pourrait être réduite en commençant par renforcer les espaces d'échange (afin d'exprimer les aspirations de chacun) dès la plus petite échelle, c'est-à-dire au niveau local, voire au sein d'une même organisation ou d'un projet de recherche.

LA TENSION LIEE A LA PERCEPTION DU TERRITOIRE AU SEIN D'UNE ORGANISATION

Il est difficile de satisfaire l'ensemble des aspirations de chacun. Une discussion autour des visions du territoire aurait cependant participé à la prise en compte de plus de points de vue, favorisant des réponses plus efficaces aux enjeux territoriaux. Ce travail s'est finalement heurté à des constats et des propositions qui se sont par la suite avérés se situer à différentes échelles et niveaux, ce qui n'avait pas été constaté plus tôt. En définitive, les différences de perception du territoire ont émergé par rapport à la définition de l'intérêt collectif : les acteurs institutionnels ont un mode de fonctionnement qui s'appuie avant tout sur le système réglementaire, législatif, légal, ce qui peut être restrictif par rapport aux volontés des acteurs territoriaux, mais qui est clairement apparu comme un levier de changement. En revanche, les acteurs du territoire ont davantage tendance à définir l'intérêt collectif selon leur vision du territoire vécu, renvoyant à la question du poids des représentations.

¹ Bien que les limites départementales ne constituent pas le périmètre le plus adapté, celui-ci a été retenu par Confluent pour mener l'étude, encore une fois par rapport aux données disponibles.

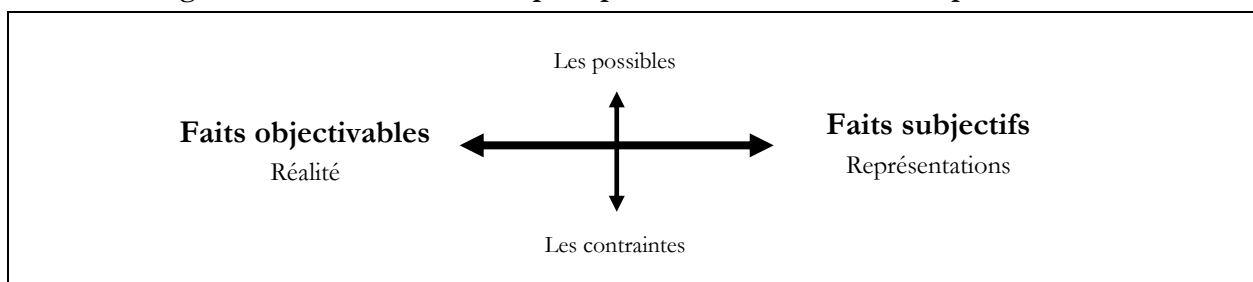
² Il s'agirait dans un futur projet entre une équipe de recherche et des collectivités de délimiter un espace de travail commun, avant de tenter de comprendre les liens entre questions de société et flux physiques. Sans quoi, une mise en cohérence est difficile puisque les repères et les projets collectifs diffèrent.

³ Des initiatives ayant initialement un périmètre d'action administratif, comme Saveurs du coin pour la défense de l'agriculture et des producteurs du Rhône en collaboration avec la Chambre d'agriculture, intègre aujourd'hui quelques producteurs limitrophes (Ain, Loire, Saône et Loire).

1.2. LA REALITE FACE AUX REPRESENTATIONS

Les différences de perception engendrent des tensions face aux incohérences et à la révélation de visions parfois contradictoires. Ce décalage peut être à l'origine de malentendus qui se manifestent à divers degrés, allant d'une confusion à un conflit ouvert (Figure 5.3). La vente de produits « traditionnels » ou « locaux » peut renvoyer une image « écolo » ou « soutenable » dans l'esprit de certains consommateurs, alors que la démarche a des objectifs différents. Certains acteurs jouent sur ces amalgames, comme c'est le cas lorsque des produits « biologiques », « naturels » et « diététiques » sont vendus au même rayon dans les grandes surfaces (Sylvander, 1992). La confusion est importante entre les valeurs véhiculées par l'image du produit et les principes réellement mis en jeu dans son processus. C'est le cas rencontré par la cantine centrale de Saint-Étienne qui a mis en place des menus à base de produits biologiques une fois par semaine¹. La baisse de fréquentation lors de ces repas a mené à en interroger les raisons dont les attentes des parents. Ils ont proposé par la suite un menu relativement similaire mais présenté en tant que « menu du terroir », qui lui n'a pas engendré une baisse d'élèves, voire un phénomène contraire.

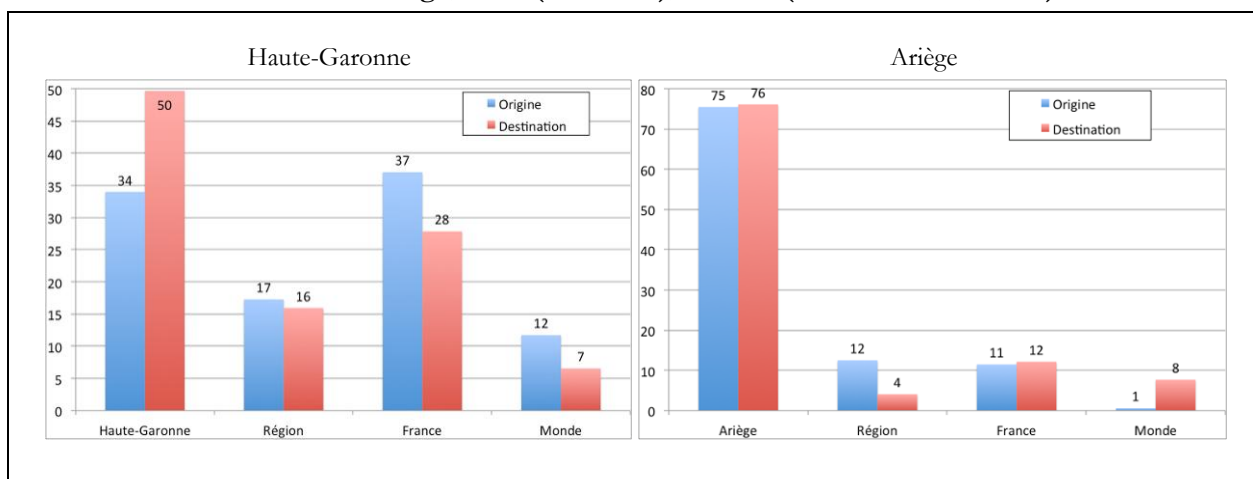
Figure 5.3. La tension liée à la perception entre la réalité et les représentations



L'objectivation des flux apparaît alors comme un levier permettant de réduire l'écart entre les faits bruts et les perceptions. Comme l'ont rappelé les participants toulousains, le manque d'espaces d'échange est l'une des raisons principales de l'existence de tensions. Elles participent au blocage de potentielles coopérations, les préjugés étant fondés sur des représentations divergentes de la réalité. Une majorité de participants toulousains pensait qu'une partie importante des fruits et légumes provenait d'Espagne. Les premiers résultats du métabolisme de la région et du département tendent à montrer que la part des fruits et légumes importés d'Espagne n'était pas si importante (Figure 5.4).

¹ Les produits biologiques représentaient en 2011 60% de produits en valeur d'achat et l'introduction de la viande biologique et locale, plus coûteuse et difficile à trouver, est prévue pour la rentrée 2014 (Restaurationbio, 2013, *Observatoire 2013 des produits biologiques en restauration collective*).

Figure 5.4. Les origines et destinations des produits agricoles et alimentaires pour la Haute-Garonne et l'Ariège, en % (en masse), en 2006 (Source : Barles, 2012).



De même, les conceptions vécues par les citoyens ne sont pas toujours en adéquation avec celles des décideurs, pour qui les politiques s'éloignent de leurs préoccupations. Yannick Rumpala (2003) prend l'exemple du Plan National pour l'Environnement (PNE) pour montrer le décalage entre les actions engagées et les aspirations de la population. Il pointe l'importance de réviser les fondements des politiques de l'environnement, conçues il y a une trentaine d'années maintenant. Concernant l'approvisionnement alimentaire, la Chambre d'agriculture du Rhône a notamment souligné que lorsqu'un décideur choisit de fournir les cantines des collèges en viande de vaches élevées sur le département, il peut ne pas avoir forcément conscience des problèmes logistiques occasionnés par cette décision, que ce soit pour écouler le surplus de viande engendré, ou pour les livrer aux collèges. Les cantines choisissent en effet certains morceaux de la bête, notamment les moins onéreux. Or, en proposant uniquement de la viande provenant du département, il s'agit de trouver une demande pour les morceaux non concernés par la restauration collective des collèges. Les arrières, c'est-à-dire les « bons » morceaux comme les rumsteaks ou les filets, doivent pouvoir être vendus pour ne pas être perdus, et il en va de même avec les carcasses¹. Or la demande n'est pas nécessairement présente. De plus, le fait de vouloir « faire du local » ne signifie en rien que la production provienne forcément d'élevages voisins du collège. La viande passe par une série d'opérations, dont l'abattoir, qui peuvent être effectuées en des lieux éloignés les uns des autres ainsi que du collège. La Chambre d'Agriculture du Rhône souligne que là encore, pour ce genre de démarche, l'échelle du département n'est pas forcément la bonne.

Les difficultés à écouler les morceaux non consommés par les collégiens, ainsi que les problèmes techniques engendrés par de telles décisions, peuvent être inconnues de nombreux décideurs politiques. La question de comment les sensibiliser à ces problématiques techniques est à approfondir. Car si le choix politique d'approvisionner l'ensemble des collèges en viande locale entendue comme départementale dans notre cas, marque une volonté de favoriser l'agriculture de leur territoire, elle implique une réorganisation totale de la filière de production et de distribution de la viande.

¹ Issu des entretiens avec la Chambre d'Agriculture du Rhône en 2011.

LES REPRESENTATIONS ET LA POLITIQUE

Les politiques se retrouvent entre deux objectifs, qui sont d'une part une réponse aux enjeux territoriaux et de soutenabilité, et d'autre part l'enjeu à plus court terme d'une réélection. Les grandes lignes politiques peuvent être fondées sur les représentations des électeurs, à partir desquelles certaines réalités territoriales sont occultées. Or pour considérer la réalité et les faits, il s'agit d'abord de les connaître et de suivre leurs permanentes mutations. Le manque d'outils pour y parvenir peut partiellement expliquer la difficulté de « gestion » de la réalité. Cette complexité à la considérer s'explique également par le fait qu'elle est parfois difficilement entendable comme tel par les citoyens-électeurs. Les décideurs préfèrent dès lors communiquer autour de représentations plutôt que sur une réalité qui pourrait impliquer de plus fortes contraintes sur les modes de vie. Les objectifs sont alors plus difficilement atteignables, les politiques se fondant sur une situation non réelle, à défaut d'une situation objectivée qui pourrait ne pas être acceptée. C'est en ce sens qu'une étude de métabolisme territorial peut participer à la connaissance et à l'« acceptabilité » de la réalité par les décideurs, et donc à une définition de leur politique plus en phase avec des données objectivables. Cela peut également jouer ce même rôle auprès des citoyens, qui face aux problématiques « réelles », accepteraient peut-être mieux les propositions et décisions permettant de faire évoluer les choses.

Cet éclairage « objectif » apporté par les bilans de matières, et plus largement par le champ de l'écologie territoriale, peut toutefois engendrer des réticences par rapport à cette confrontation avec la réalité. Dans le cadre du travail toulousain, la présentation des résultats d'une étude de métabolisme territorial a semblé, à posteriori, freiner les élus dans la collaboration avec l'équipe de recherche Confluent. Le fait d'avoir montré qu'un projet de reterritorialisation des activités agricoles pouvait être remis en question par la connaissance d'un bilan de matières, a engendré les difficultés décrites en première partie (manque de motivation des acteurs du Grand Toulouse, freins dans la mise en place des groupes de travail et réticences persistantes à fournir des informations).

Ajouté à ce rejet, plus ou moins volontaire de la réalité par les décideurs, le poids des représentations dans les prises de décision peut mener à des situations contraires aux objectifs recherchés. La circulation alternée visant à réduire les pics de pollution de particules fines est une mesure qui concerne tout d'abord l'automobile, alors que, selon les territoires concernés, les premiers postes d'émissions peuvent être la transformation d'énergie par l'industrie, la combustion de bois pour chauffer les habitations et l'agriculture avec utilisation d'engrais (Citepa, 2013)¹. Les représentations des citoyens l'emportent sur l'efficacité des mesures à prendre par les politiques. Outre une perte d'efficacité dans les réponses apportées, les représentations peuvent également mener à des effets rebonds, où le résultat obtenu suite à une prise de décision engendre davantage

¹ Le chauffage du secteur résidentiel peut être en ville le premier poste d'émission devant celui du trafic routier (Airparif, 2013). Car selon le degré d'urbanisation et les activités menées sur le territoire concerné, les postes principaux d'émissions de particules fines ne sont pas les mêmes (voir le rapport du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa, 2013, *Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France séries sectorielles et analyses étendues.*) ainsi que celui de l'agence de surveillance de la qualité de l'air dans la région parisienne (Airparif).

de conséquences négatives que son absence¹. L'objectivation des représentations réduirait de nouveau cette tension entre représentations et réalité. Une vision décloisonnée favoriserait cette vision plus globale et portée sur le cycle de vie d'un produit (vision cycle de vie).

LE MANQUE D'ESPACES D'ÉCHANGE

Pour les raisons présentées précédemment, l'essor des actions dites de proximité représente une opportunité pour réduire cette tension entre réalité et représentations non objectivées. Le renforcement des espaces d'échange démystifie et déconstruit les préjugés qui maintiennent les représentations, en limitant notamment le nombre d'intermédiaires entre les acteurs de bout de chaîne². Les circuits courts de proximité apparaissent comme un levier pour la maîtrise des processus par l'ensemble des acteurs. Ils sont saisis par les politiques publiques (Collectivités, Agenda 21, PCET) et désormais par de nombreux acteurs privés (grande distribution, entreprises, artisans, citoyens). Face à la diversité des finalités de ces actions (valeurs, images positives, raisons financières, etc.), il s'agit dès lors de veiller à ce que ces initiatives ne recréent pas de nouvelles représentations, que celles-ci soient trop utopiques et éloignées de la faisabilité ou à l'inverse faussées et conventionnelles. Nous avons vu l'exemple de l'assimilation de la filière biologique par le régime conventionnel dominant³. Ce risque impose une vision décloisonnée accompagnée d'une gouvernance adéquate⁴. La connaissance du métabolisme apparaît de nouveau comme un potentiel levier pour disposer d'une représentation objectivable, et ainsi composer avec les représentations exprimées dans les espaces d'échange.

Le décloisonnement des pensées facilite et limite à la fois cette tension. D'un côté elle permet plus d'ouverture et de compréhension par rapport aux autres visions. Les dispositifs relevant de la démocratie participative (Sintomer, 2011 ; Hopkins, 2008 ; Bourg et al., 2005) permettent de recueillir et saisir ces représentations, ce qui n'est pas forcément envisageable à travers la définition de normes ou de lois par les décideurs. D'un autre côté, le processus se complexifie avec une plus grande diversité à prendre en compte pour parvenir à une construction

¹ C'est le cas de l'obligation des pots catalytiques sur les véhicules. Adoptée pour réduire les émissions polluantes, cette mesure engendre dans un même temps une consommation plus importante de carburant et l'émission d'une partie des éléments catalytiques chargés en métaux lourds.

² Il existe une demande afin que les acteurs institutionnels mettent à disposition les informations dont ils disposent et ignorées des citoyens. L'accroissement des échanges favoriserait cette vision globale et décloisonnée (Troyes, Toulouse).

³ Dans un contexte d'intensification agricole initié dans les années 1950 en France, deux approches principales ont contribué au développement de l'agriculture biologique telle que nous la connaissons aujourd'hui : une approche technique et/ou économique, et une approche plus large liant agriculture biologique et projet sociétal. Sans réécrire l'histoire du développement de ce type d'agriculture (voir pour cela les travaux référencés par ABioDoc.com, centre national de ressources en agriculture biologique), les défenseurs de l'agriculture biologique ont notamment fondé leur démarche sur un meilleur équilibre écologique, et aussi sur la défense d'une agriculture dite paysanne, qui incarnent aujourd'hui les principales représentations renvoyées par cette agriculture. Sa « récupération » par la grande distribution, avec une évolution des valeurs vers celles du régime conventionnel dominant et une production hors-saison notamment, remet en cause ces représentations.

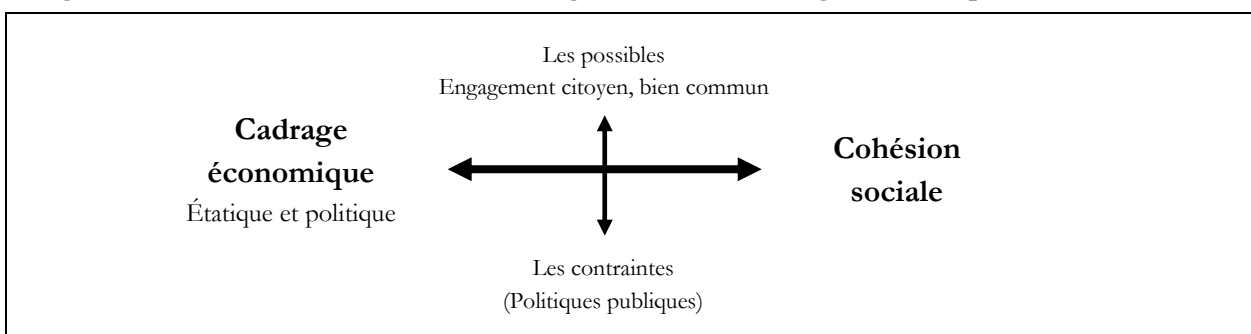
⁴ En rupture avec les modes traditionnels de « gouvernement » (Lorrain, 1998 ; Le Galès, 1995), le terme gouvernance renvoie ici aux nouvelles formes de gestion de l'action publique qui s'appuient notamment sur la prise en compte des différentes échelles d'action (allant de l'échelle communautaire à l'international) et à leurs acteurs principaux, dont la société civile. D'autres appréhensions, plus anciennes, existent, notamment en sciences économiques, de gestion, politique ainsi qu'aux niveaux des organisations internationales.

collective. Or, la définition et la mise en œuvre de stratégies pour un intérêt collectif passe par la réduction de cette tension, sans quoi certaines aspirations et attentes ne pourraient pas être considérées. C'est ici toute la difficulté d'une gouvernance territoriale.

1.3. LE MARCHÉ FACE A LA COHESION SOCIALE

Cette tension, liée à la première par la difficulté à rendre compatible les enjeux de deux espaces différents, rappelle que les réponses aux enjeux de soutenabilité passent par la question des incontournables interrelations d'échelles. Elle réside dans les divergences liées au développement et à la recherche du bien-être, et ce à plusieurs niveaux : dans la définition même de ce qu'est le développement (visions utilitaristes et anti-utilitaristes), dans les modes d'actions (modes d'interaction situés dans les sphères marchande, de réciprocité ou de redistribution)¹ ou bien encore dans la nature des acteurs en charge de la mise en œuvre des politiques (acteurs public, privé, citoyen ; décideurs au niveau local, territorial, national, international). Le terrain a montré les déséquilibres dans les rapports de forces entre filières économiques aterritoriales et filières territorialisées. L'émergence d'alternatives est limitée à la fois par le pouvoir des réseaux globalisés, mais aussi par les blocages d'ordre réglementaire ou juridique issus des niveaux décisionnels supérieurs et plus difficilement modifiables par les acteurs du territoire (Ostrom, 1990). L'exemple du système d'approvisionnement alimentaire est particulièrement représentatif de la rencontre entre les logiques aterritoriales et celles du territoire (Figuière et Metereau, 2012 ; Brand et Bonnefoy, 2011). L'approvisionnement d'une majorité de grossistes, d'acteurs de la grande et moyenne distribution ou encore des prestataires de service, renvoie à une stratégie d'approvisionnement aterritoriale relativement homogène au niveau national. Cette troisième tension représente les rapports de forces entre le local, associé plus aisément au bien-être et aux conséquences sociales du territoire, et le global, généralement associé à des enjeux éloignés (Figure 5.5).

Figure 5.5. Tension liée à la modalité de la gouvernance : cadrage économique - cohésion sociale



Bien que la concurrence « sauvage » (Warley et al., 1983), telle qu'elle est régulièrement poussée par le régime conventionnel dominant, s'exerce également à une échelle plus locale

¹ Voir les travaux de Jean-Christophe Kolm, de Karl Polanyi ou bien encore d'Alain Caillé.

(concurrence entre deux magasins par exemple), cette tension renvoie surtout aux possibilités d'actions de l'ensemble des acteurs sur le régime dominant. Le manque de proximité avec les éléments qui cadrent aujourd'hui le système économique globalisé réduit les possibilités d'action par les territoires afin d'accroître leur autonomie. La tension renvoie ici aux modalités de la gouvernance afin de faire coïncider ces « obligations » globales (étatiques, politiques, géostratégiques) avec les aspirations des citoyens, plus proches du quotidien et du territoire.

Nous avons vu des alternatives, fondées avec une plus grande part de réciprocité, qui évoluent dans un contexte où la sphère marchande prédomine. Les producteurs à l'origine de Saveurs du coin ont cherché à reprendre possession de la distribution de leurs produits afin d'échapper à certaines règles du régime marchand, responsable de la crise qu'ils traversaient (Brand et al., 2012). En cherchant à subsister en tant que producteurs territoriaux, ils ont réussi à sauver leur activité en s'appuyant sur des valeurs telles que la reconnaissance du droit à une qualité de vie, la solidarité et la proximité (Buclet et al., 2012). Il en va de même pour Les Amis du Zeybus, association fondée sur la solidarité entre les adhérents, producteurs et certains acteurs satellites, comme la collectivité et le voisinage. L'association avoue qu'un important travail quotidien est en permanence requis afin de faire vivre cette expérience, ce sans quoi elle n'aurait pas lieu d'être, mais aussi elle risquerait de disparaître¹. Comme dans toute action collective, cette tension de gouvernance se manifeste à plusieurs niveaux, que ce soit entre organisations, ou au sein même de celles-ci.

LA CONCILIATION DES ASPIRATIONS ENTRE COLLECTIFS

Contrairement à celles qui ont fondé leurs actions sur des principes relativement proches, les interactions peuvent être rares entre organisations qui ne partagent pas les mêmes valeurs. L'échange d'information, la mise en réseau ou la mutualisation se manifestent plus généralement entre organisations évoluant à partir d'un même système de légitimité ou qui partagent l'envie de voir émerger un nouveau régime conventionnel.

Dans un contexte où les organisations ne cherchent pas une construction collective ou un partage d'espaces communs, les échanges peuvent être soit absents, soit conflictuels, chacun évoluant à travers ses propres représentations. Différentes configurations découlent de cette troisième tension : soit les niches évoluent en marge du régime conventionnel dominant (systèmes de panier, coopératives, magasins de producteurs, etc.)², soit des partenariats naissent (producteurs indépendants avec la GMS). Enfin, il se peut que les niches soient assimilées par le régime dominant (exemple d'une partie de la filière biologique avec la GMS) (Geels, 2007b). Les tensions peuvent être exacerbées dans le cas de partenariats hybrides qui impliquent des compromis sur

¹ Le poids du charisme de l'initiateur des Amis du Zeybu, comme d'autres projets, est difficilement évaluable dans le succès de la démarche, et surtout dans ses chances de pérennité (il s'agira de suivre l'évolution de l'association, cet acteur-clé l'ayant quitté en avril 2014 suite à son élection sur sa commune). Bien souvent, le départ d'un acteur-clé, pouvant être considéré comme indispensable, n'empêche en rien son développement, et est même parfois le marqueur d'une nouvelle dynamique bénéfique. Cependant le départ de ce « leader naturel » doit être gérée avec précaution, sous peine de voir disparaître l'élan collectif ou de se transformer « en association du souvenir » (Mucchielli, 2009 ; Jacob et Lavigne-Delville, 1994).

² D'une certaine façon puisque leurs échanges s'appuient tout de même sur le marché.

certaines valeurs fondatrices. Dans de nombreuses situations, cette configuration mène à la disparition du partenariat avec le départ d'organisations n'admettant pas l'éloignement du mouvement par rapport à certaines valeurs initiales. La coopérative fruitière cofondatrice de l'association Saveurs du coin s'est retirée de l'association depuis le lancement.

LA TENSION AU SEIN D'UNE ORGANISATION

Au sein des organisations, cette tension s'assimile à une tension structurelle de gouvernance, qui se manifeste différemment selon la temporalité. Bien que les tensions soient inhérentes aux organisations (Ashcraft et Trethewey, 2004), les conflits de gouvernance peuvent éclater lors du lancement d'une initiative (objectifs, mise en œuvre et existence d'une initiative) mais également lors de l'évolution de celle-ci, notamment en cas de succès qui mène souvent à un repositionnement de l'organisation dans le contexte institutionnel et réglementaire. Les acteurs en désaccord peuvent se retirer dès le lancement d'un projet, comme ce fut le cas avec les consommateurs de l'AMAP Oikos. Par la suite, cette tension va s'exprimer différemment selon le fonctionnement interne, la trajectoire de l'expérience mais aussi du contexte global. Cela rejoint les différents développements possibles des niches. Les questions actuelles sur le devenir du mouvement des AMAP sont significatives de cette tension où certains acteurs qui ignoraient ou critiquaient ce système commencent à s'y intéresser pour différentes raisons (concurrence potentielle, intérêts économiques ou commerciaux). Le jeu d'acteur, confrontant pouvoirs, intérêts et légitimités, participe à la définition de ce que sera l'initiative, jouant ce rôle dans le maintien d'une certaine unité dans le collectif. Les critiques émises par rapport au « noyau dur » de certains membres d'Alliance relève de ce pouvoir trop fort et qui écrase les envies d'engagement d'autres membres. Cette faible possibilité d'écoute et d'introduction de nouveaux points de vue a engendré le départ de certains membres.

L'économie sociale et solidaire représente aux yeux de certains cette possibilité de joindre cohésion sociale et cadrage économique (Hillenkamp et al., 2013 ; Frémeaux, 2011), bien que la gouvernance au sein d'un collectif reste une question parfois délicate indépendamment des objectifs recherchés.

L'EXEMPLE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME MANIERE DE CONCILIER ECONOMIE ET COHESION SOCIALE

Les organisations relevant de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations, etc.) (Encadré 5.2) sont par définition représentatives d'un équilibre entre la sphère économique et sociale, combinant « deux termes qui sont parfois mis en opposition »¹. Elles renvoient à cette tension entre un rôle communautaire et une action entrepreneuriale d'une organisation. C'est le cas pour plusieurs structures de soutien qui ont des visées non lucratives, mais qui, pour exister, sont confrontées aux règles du régime conventionnel et de la concurrence. C'est d'ailleurs une des principales difficultés que d'exister dans un environnement institutionnel et

¹ Définition du concept d'économie sociale de Chantier de l'économie sociale (<http://www.chantier.qc.ca/>)

économique différent de celui promu¹. Cette tension entre « idéologie » et « possibilité » se retrouve dans l'ensemble des cas étudiés. Elle s'inscrit dans la rencontre entre la volonté de créer et maintenir des liens de solidarité pour répondre à certains objectifs, et le respect des critères d'efficacité requis par le régime (marché, concurrence, réglementation, politique). Les règles de fonctionnement définies en interne constituent alors un moyen d'équilibrer la tension². Comment poursuivre une action associée à des convictions personnelles avec les impératifs liés à l'existence d'une organisation ? Certains producteurs aubois sont volontaires pour renforcer une offre en produits locaux de qualité et parfois biologiques. En revanche, ils ne peuvent s'engager dans un processus de conversion que jusqu'au point où leur exploitation n'est pas mise en péril. Comme l'ont rappelé les producteurs présents, sans aide, particulièrement de la part de structures de soutien, et notamment publiques, il leur serait impossible de prendre le temps d'effectuer cette démarche. De plus, le changement de mode de production nécessite l'apprentissage d'un nouveau métier, comme celui de distributeur ou de vendeur, ce qui n'est pas forcément plaisant et fait pour tous³.

Encadré 5.2. L'économie sociale et solidaire

À la fois ensemble de pratiques économiques concrètes et projet politique (Dacheux et Goujon, 2010), l'économie sociale et solidaire représente pour certains un « projet alternatif de développement post-fordiste » (Gendron, 2001), une utopie (Dacheux, 2007) cherchant la création de solidarité (Ferraton et Vallat, 2010)⁴. D'autres le perçoivent non pas comme une sphère autonome, mais comme une approche théorique où l'économie est enchâssée dans le social (Gendron, 2001). Le marché est alors considéré comme une construction sociale permettant de légitimer certains rapports sociaux à travers un formalisme économique détaché (Polanyi, 1983). Cette imbrication entre l'économie et le social se retrouve également dans la théorie de la force des liens faibles du sociologue Mark Granovetter (1994), ou bien encore dans l'école de la régulation qui propose une conception de l'économie fondée sur le compromis social. Selon cette vision, le système économique est précédé par les rapports sociaux qui flèchent les mécanismes autorégulateurs⁵.

En augmentation ces dernières années⁶, les pratiques de l'économie sociale et solidaire concernent de nombreux secteurs et de multiples formes juridiques : associations, entreprises, coopératives, mutuelles, etc. Leur caractéristique commune serait « des engagements citoyens visant à démocratiser l'économie » (Dacheux et Laville, 2003, p.9).

¹ Le nombre important de bénévoles impliqués dans ces organisations est révélateur de cette tension, où cette implication personnelle (esprit communautaire) peut côtoyer une implication parallèle de type entrepreneurial (travail au sein même de cette organisation, ou emploi en parallèle).

² Pour les coopératives il peut s'agir « d'un membre = une voix » par exemple.

³ Le manque de temps est apparu comme étant une difficulté pour les producteurs afin de changer de circuit de commercialisation, notamment afin de commercialiser leurs produits. Produire et vendre sont deux métiers différents. À Toulouse, les acteurs ont rappelé qu'un producteur sur deux désire intégrer les circuits de proximité dans certains départements. Cependant, une grande partie abandonne peu de temps après faute d'y parvenir. Ce point mériterait d'être creusé puisque seule une faible partie arrête après s'être aperçu que cette démarche ne leur correspondait pas.

⁴ Voir l'ouvrage de Jean-Louis Laville (2010) pour davantage de précision sur les définitions et la distinction entre l'économie sociale et l'économie solidaire. Cette dernière complète l'économie sociale en réintroduisant notamment une dimension politique.

⁵ Voir l'article de Robert Boyer et Yves Saillard *Théorie de la régulation. L'état des savoirs* (1995).

⁶ Voir le site de la Revue Internationale de l'économie sociale (recma.org). Les entreprises luxembourgeoises relevant de l'ESS ont par exemple pratiquement doublé entre 2000 et 2011, représentant alors 7 % de l'emploi total (contre 6 % en Allemagne ou 9 % en France).

L'évolution du mouvement associatif est également à considérer dans un contexte où l'engagement associatif est en crise (Roussel, 2008a). Alors considéré comme pilier de l'action désintéressée, le bénévolat est de plus en plus encadré (Perrot et al., 2007). L'ambiguïté se trouve au croisement de différents dispositifs visant à le stimuler, comme l'exonération d'impôts commerciaux, et une évolution du soutien de la société envers ces associations, avec une baisse importante des aides. Alors que le bénévolat représente un cas typique du don (Mauss, 1966), l'évolution des dispositifs facilitant la professionnalisation et le fonctionnement des associations accroît cette ambivalence. De nouveau, le risque est de diluer les valeurs et les principes associatifs. Essentiellement en phase avec les principes du monde civique et domestique (Boltanski et Thévenot, 1991), les acteurs de l'économie sociale et solidaire se mobilisent avant tout autour des notions d'altruisme, d'équité et de solidarité (Amblard et al., 1996). Les acteurs engagés acquièrent une certaine grandeur par le biais des revendications collectives. Reconnus comme représentatifs dans la cité civique, ils ont un certain pouvoir, voire devoir de négociation avec les autres acteurs, dont principalement l'acteur public. C'est alors dans un contexte où cette représentativité est mise à mal, que l'évaluation du bénévolat, en tant qu'indicateur partiel de la cohésion sociale, permettrait de mesurer le degré de participation et d'implication des citoyens dans le fonctionnement de la société, et notamment celui par désintéressement¹.

L'équilibre est difficile à trouver pour cette tension entre une association de personnes, avec leur propre système de valeurs, et une organisation, en tant que collectif. L'adhésion, de fait ou formelle, d'un individu à un collectif tend à indiquer qu'il accepte les modes de fonctionnement et les principes déclarés par celui-ci. Avec le temps, il est soit satisfait (il peut alors renforcer son engagement), soit déçu (il peut quitter le collectif), soit convaincu de l'action mais tente de modifier sa trajectoire (dans le cas où les objectifs ou les modes de fonctionnement lui semblent inappropriés). C'est lors de cette volonté de changement que des tensions peuvent apparaître, les habitudes étant parfois difficiles à faire évoluer. Les initiatives hybrides sont particulièrement confrontées au fait de gérer cette tension entre leur volonté de changement de régime conventionnel et celle de ne pas se déconnecter de la société. En réorganisant certaines règles (comme laisser un place plus importante à la réciprocité), ces alternatives cherchent à « résister à l'extension de la production marchande » d'une part, et à « s'adapter à ses contraintes » d'autre part (Vienney, 1994). Il s'agit donc de trouver un équilibre dès la formation d'une initiative, avec une grande majorité d'acteurs concernés, mais également ceux du territoire. Le manque de consultation est largement pointé du doigt par les acteurs des territoires. Sachant que les diverses parties prenantes compliquent la convergence des objectifs, c'est une difficulté bien réelle à laquelle il faut faire face (Cazes, 1999). Les conflits entre certains producteurs et consommateurs en AMAP, par rapport à une structure telle qu'Alliance PEC-Isère dans le cas des amapiens rencontrés à Grenoble, l'illustrent (Lamine et Perrot, 2008). En souhaitant s'engager dans un collectif afin d'être plus autonome vis-à-vis de certains acteurs, un acteur peut se retrouver avec d'autres obligations qu'il n'avait pas forcément envisagé. Lorsqu'un consommateur adhère à une AMAP iséroise, il n'a pas forcément conscience qu'une cotisation supplémentaire lui sera

¹ Sans développer dans ce travail ce point, le statut du bénévolat n'est que trop peu reconnu par le régime économique conventionnel. Or un changement dans les représentations de cet engagement permettrait d'entraîner de profondes évolutions des comportements et des politiques (Méda, 2008, *Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse*).

demandée pour une structure qui lui est inconnue, ou dont il désapprouvera ses actions par la suite.

Ces trois tensions mettent en avant le rôle de l'implicite. Influant sur toute action, les tensions s'expriment souvent lors de ce passage de l'« implicite » à l'« explicite », à travers l'inscription de certaines normes et règles dans des contrats formels, comme des discours ou des lois. Alors que la réglementation est établie pour permettre et faciliter entre autres la vie collective (gouvernance), les conventions et les règles non formalisées sont à considérer. Fortement liée aux représentations et aux perceptions du territoire vécu, ces tensions pourraient se réduire avec davantage d'objectivité. L'augmentation des échanges cognitifs favoriserait la compréhension des autres mondes et la mise en cohérence des objectifs de chacun. La nécessaire formalisation des normes lorsque le périmètre s'agrandit (Finnemore et al., 1998¹) implique des conventions pour créer des espaces de liberté pour chaque territoire, afin de se développer tel qu'ils l'entendent (intérêt collectif) tout en assurant une cohérence globale (soutenabilité).

La réduction des tensions, par la création d'espaces d'échange favoriserait le choix de règles suffisamment fortes pour garantir les grands principes sociétaux tout en garantissant les libertés. Le droit à l'expérimentation est une proposition récurrente sur l'ensemble du travail², accompagné d'une réorganisation des filières et d'un renforcement d'actions fondées sur les valeurs promues par un intérêt collectif.

¹ Voir également les travaux de Jean Piaget sur la formalisation des normes (1977, *Études sociologiques*).

² Que ce soient dans les groupes de travail menés à Troyes, lors du séminaire toulousain ou bien lors des entretiens avec les acteurs impliqués dans une AMAP.

2. LES PROPOSITIONS DES ACTEURS POUR REDUIRE LES TENSIONS

Le précédent chapitre a montré en quoi le manque de proximité et les problèmes organisationnels limitent les réponses aux enjeux de l'intérêt collectif. Suite à la description des tensions pouvant expliquer les difficultés de ce processus, cette section a pour objectif de comprendre plus en détail les réflexions et propositions d'actions futures révélées par le travail de terrain.

2.1. LE DROIT A L'EXPERIMENTATION

Les stratégies de contournement

Les injonctions réglementaires constituent une contrainte pouvant être très forte selon les acteurs. Alors que celles-ci semblent toujours plus poussées et précises, ces contraintes peuvent restreindre la prise de décisions et l'autonomie des acteurs¹. Pouvant être vécues comme une limitation des libertés individuelles, elles sont alors mal acceptées par les acteurs, engendrant une déresponsabilisation et une élaboration de stratégies de contournement (Buclet, 2011a). Cette réaction, liée au refus d'une règle ou visant à limiter à tout prix les comportements « potentiellement déviants », réduit l'efficacité d'une action et ses chances de succès. Davantage de contraintes sont alors instaurées par les décideurs afin de limiter ces possibilités de contournement des règles. Finalement, cette surenchère se traduit soit par une marginalisation des acteurs rejetant ces contraintes, soit par un contrôle encore plus important de l'administration et du pouvoir central².

Outre le fait de réduire les libertés individuelles, les contraintes réglementaires influent sur les systèmes de valeurs mobilisés. Des contrôles trop importants peuvent blesser et créer de la méfiance (Luhmann, 2000). Or, indissociable de la confiance, cette part de libre arbitre permet l'émergence de modes d'interaction spontanés, propices aux échanges³, et favorables à l'émergence de repères conventionnels efficaces pour la construction d'un projet collectif. La demande du droit

¹ Les règles facilitent la coordination d'acteurs aux principes conventionnels différents. Comme le rappelle Nicolas Buclet (2011a) à travers les travaux de Friedrich Hayek et Jeremy Bentham, le fait que des règles de comportement soient trop précises peut effectivement limiter la capacité d'un individu à vivre en société. Afin de promouvoir une plus grande liberté individuelle, tout en permettant une vie en société, il semble que les acteurs publics devraient alors « seulement » garantir les grandes valeurs que sont la paix, la liberté et la justice, « seules fondations indispensables de la civilisation que le pouvoir politique ait à assurer » (Hayek, 1980 dans Buclet, 2011a, p.74). Une réglementation trop stricte signifie dans ce cas une contrainte pour le développement des capacités des individus.

² Il serait intéressant de pousser la réflexion sur la pertinence et l'efficacité réelle des stratégies d'évaluation : une politique du « tout-contrôle » est-elle plus efficace qu'une politique laissant une part plus importante à la confiance ?

³ Voir les travaux de Gérard Charreaux sur les transactions informelles (1997, *Vers une théorie du gouvernement des entreprises* ; 1990, *La théorie des transactions informelles : un synthèse*).

à l'expérimentation, qui limiterait cette « surenchère réglementaire » soulignée par les acteurs aubois et toulousains, réduirait les tensions et les stratégies de contournements pour y parvenir.

Le droit à l'expérimentation peut se définir comme l'autorisation donnée par le pouvoir législatif aux collectivités territoriales, afin de mettre en œuvre des politiques en dérogeant à certaines réglementations sur un territoire pendant une période de temps limitée. L'expérimentation législative territoriale a été introduite dans la constitution en 2003, avec un but d'évaluation (Encadré 5.3). Aujourd'hui peu utilisée (Durance, 2010), elle interroge le réel besoin des acteurs territoriaux par rapport à ce droit à l'expérimentation, et de la pertinence de la loi constitutionnelle l'autorisant par rapport à ceux-ci. Pourquoi les acteurs, demandeurs de ce droit à l'expérimentation, n'y font pas appel plus souvent ?¹

Encadré 5.3. L'introduction du droit à l'expérimentation en France

La considération des particularismes territoriaux

La revendication au droit à l'expérimentation fait suite à la critique de l'uniformité, où les particularismes territoriaux ont difficilement leur place dans un modèle centralisé. Le fait que les municipalités ont toutes les mêmes droits malgré des différences de taille et de capacités effectives illustre cette remise en cause. Le droit à l'expérimentation permettait justement de s'écarter temporairement de ce modèle uniforme, en s'appuyant sur des règles plus singulières au territoire. Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont d'ailleurs soutenu cette orientation, à travers des propositions de loi en 2001².

Le processus de décentralisation a ainsi participé à l'introduction du droit à l'expérimentation, répondant à la fois à une volonté des autorités centrales et territoriales (Le Lidec, 2003). En tentant de donner un fondement constitutionnel aux expérimentations, l'objectif est de faire de cette mesure un nouvel instrument de réforme. Il s'agit pour certains de parvenir à une meilleure efficacité publique, pour d'autres cela constitue un glissement vers une autre forme de gouvernance (Gérard, 2004 ; Le Lidec, 2003)³.

Le renouvellement des modalités

Les élus ont pris conscience de l'importance de donner un droit constitutionnel d'expérimentation au regard des blocages propres aux systèmes de décision, parfois considérés obsolètes ou trop centralisés (Durance, 2010). En 2000, le député Pierre Méhaignerie rappelle au Parlement qu'un droit à l'expérimentation « permettrait tant à l'État qu'aux collectivités locales de tester l'efficacité de mesures avant de les généraliser par la voie législative, de les modifier ou de ne pas y donner suite. (...) Il faut introduire de la souplesse et de l'innovation dans nos processus de pensée comme dans nos pratiques politiques »⁴. Un projet de loi est déposé afin d'introduire un droit à l'expérimentation pour les collectivités locales, afin d'offrir aux politiques « une prise sur le réel ». L'objectif est notamment de permettre un renouvellement des modalités de décentralisation (Assemblée Nationale, 2013), qui serait désormais « portée par l'initiative

¹ La question du périmètre d'application est soulevée alors que le travail de terrain était terminé. Elle mériterait d'être approfondie dans le prolongement de ce travail.

² Sénat n°402, 2001-2002 ; Assemblée nationale n°609, janvier 2001.

³ Le droit à l'expérimentation est également critiqué pour être un moyen de diviser les oppositions (Le Lidec, 2003). Cette mesure est dénoncée comme étant un moyen de faire passer en douceur des dispositions controversées, voire redoutées par le Parlement. Le caractère temporaire du droit à l'expérimentation peut être considéré comme une façon d'introduire des mesures dans la loi ou le règlement (article 37.I C ; article 72) sans consensus possible à court terme (Chavrier, 2004).

⁴ Pierre Méhaignerie, Assemblée nationale, 24 mars 2000.

des élus locaux eux-mêmes »¹. Ainsi le droit à l'expérimentation, du point de vue des élus nationaux, est perçu avant tout comme un moyen de donner la voix aux collectivités territoriales, les plus à même pour appréhender « l'adéquation des lois et règlements à un objectif visé, pour identifier leurs éventuelles imperfections et éprouver les réformes dont ces textes pourraient faire l'objet », et cela, « pour un meilleur service rendu au citoyen »¹ (Durance, 2010).

La constitutionnalisation du droit à l'expérimentation est finalement réalisée dans le cadre de la décentralisation de la République, en 2003. À l'issue d'une période d'expérimentation, le dispositif peut être soit prolongé, soit généralisé, soit abandonné².

Le droit à l'expérimentation encouragerait des initiatives allant dans le sens des politiques publiques mais dont les restrictions législatives limitent la mise en œuvre (démotivation, manque de moyens). C'est le cas de certains habitats groupés, des collectifs désirant installer une éolienne, de la vente de produits artisanaux (dont les difficultés sont principalement liées aux questions d'hygiène et de sécurité), ou bien encore des producteurs et exploitations de petites tailles qui ont des difficultés à faire face aux acteurs plus puissants. La prise en considération des pratiques inconnues, ou peu répandues, passe par la volonté des décideurs de donner un fondement constitutionnel à des pratiques auxquelles un recours plus fréquent est envisagé. L'introduction du droit à l'expérimentation constitue en ce sens un nouvel instrument de réforme.

En effet, cet outil réglementaire permet d'augmenter les chances d'adoption de certaines réformes, qui sont au premier abord rejetées. En s'appuyant sur le processus de régionalisation des transports ferroviaires, le sociologue de la décentralisation Patrick Le Lidec (2003) montre comment cette réforme, accueillie avec hostilité, a été acceptée et généralisée après avoir été expérimentée dans quelques territoires. Il conclut que l'expérimentation précède la généralisation, notamment grâce au fractionnement des oppositions suscitées par la mise en pratique de ce droit à l'expérimentation. Ce point est d'ailleurs une des critiques émises envers ce droit, l'expérimentation pouvant être perçue comme un moyen de rassurer certaines organisations, groupes sociaux et élus.

Le droit à l'expérimentation permettrait cependant aux acteurs positionnés sur des marchés de niches de mettre en place des pratiques leur permettant de faire face au régime conventionnel. Prenons le cas de la restauration collective. Le rapport de force entre les producteurs de petites tailles et ceux dégageant d'importants volumes de production, se retrouve dans l'ensemble des filières. Que ce soit en agriculture conventionnelle ou biologique, les petites

¹ Discussion du projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République, séance du 29 octobre 2002 au Sénat.

² La Constitution a été modifiée à travers la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République. Cette dernière comporte deux dispositions nouvelles (articles 37-1 et 72 alinéa 4) concernant la durée de l'expérimentation et les conditions de dérogation. La première prévoit la possibilité, pour une durée limitée, d'adopter des mesures expérimentales. La seconde permet, sous conditions, à n'importe quelle collectivité territoriale, ou groupement de collectivités, de déroger aux dispositions législatives et réglementaires en lien avec l'exercice de ses compétences. Des normes dérogatoires peuvent alors être élaborées par les collectivités, permettant pendant cinq ans maximum une expérimentation. L'octroi de ce pouvoir de dérogation aux lois et règlements aux collectivités territoriales a permis la censure du Conseil constitutionnel lors de la décision sur le Statut de la Corse de 2002, obligeant le gouvernement à réviser la Constitution.

exploitations sont confrontées à une logique où les prix sont cassés. Lors des appels d'offre, les producteurs de petite taille ont plus de difficultés à l'emporter (volumes insuffisants, difficultés logistiques, manque de temps pour répondre aux appels). C'est notamment une des raisons pour laquelle le besoin de formation à l'ingénierie juridique, comme pour évaluer les possibilités d'allotissement des appels d'offre, a été largement souligné par les structures de soutien et par certains élus rencontrés à Troyes et à Toulouse.

Enfin, le droit à l'expérimentation permettrait de légaliser des pratiques qui se font aujourd'hui de façon illicite, comme la vente directe non déclarée comme dans l'exemple cité de l'huile de noix, mais qui constituent une réponse aux enjeux. La législation des pratiques permettrait de réduire les tensions tout en rendant plus efficace les mesures adoptées.

La légalisation de pratiques

Des actions sont parfois menées en dépit de l'opposition de certains acteurs. Prenons l'exemple de l'extension des aires protégées à Madagascar, visant à préserver des ressources forestières ou foncières (Toilier et Serpantié, 2007). Alors que leur survie alimentaire dépend de ces ressources, les populations locales sont majoritairement exclues des logiques d'aménagement¹. Des stratégies de contournement apparaissent, engendrant des tensions entre les autorités centrales et ces populations locales, qui se sentent dépossédées par cette perte de contrôle sur l'aménagement de leur territoire. Or il ressort que ces contournements des règles de protection répondent aux limites imposées par celles-ci. La reconnaissance de la volonté des populations permettrait, dans ce cas, de réduire les tensions, tout en satisfaisant l'ensemble des acteurs, dont ceux étant à l'origine des règles. Elle permettrait de mieux coordonner celles-ci, et donc de favoriser une gouvernance davantage participative et efficace. Car si certaines stratégies de contournement peuvent répondre aux objectifs des règles évitées, elles réduisent cependant l'efficacité des politiques, l'efficacité requérant interaction et confiance (Young, 2013).

De plus, le droit à l'expérimentation limiterait les comportements illégaux, indépendamment du bien fondé de ceux-ci. La politique menée par la municipalité de Lons-le-Saunier afin d'améliorer la qualité de son eau est devenue un cas exemplaire en la matière. Celle-ci est fondée sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits biologiques locaux en vue de faire évoluer les pratiques agricoles du territoire et, in fine, améliorer la qualité de l'eau (Encadré 5.4). Cette stratégie illustre une volonté d'action décloisonnée, qui ne pouvait être mise en œuvre sans dépasser certaines limites juridiques et politiques, comme le non respect du code des marchés publics. Elle montre cependant le rôle indispensable d'une coordination efficace entre les différents acteurs. Le rôle des institutions et des structures de soutien pour l'atteinte d'un objectif collectif a été largement soulevé dans ce cas.

¹ Voir l'ouvrage *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible* d'Estienne Rodary, Christian Castellanet et Georges Rossi (2003).

Encadré 5.4. L'exemple du contournement du code des marchés publics dans la restauration collective pour une meilleure gestion de l'eau à Lons-le-Saunier

Lons-le-Saunier, commune de 18'000 habitants et chef-lieu du Jura, représente un cas d'étude particulier de politique de protection de l'eau. Avec le concours de l'Agence de l'eau, la ville finance des conventions de pratiques agricoles afin de préserver cette ressource, en la protégeant notamment en amont des captages (Eaudoc, 2012¹). Précurseur en matière de protection préventive de la qualité de l'eau, la commune a engendré un processus de négociation avec tout un ensemble d'acteurs territoriaux, dont principalement les autorités publiques locales et les agriculteurs. Les élus de Lons-le-Saunier apparaissent comme les acteurs-clés, ayant joué un rôle central dans le processus (Hellec et al., 2013). Tout en employant la voie de la concertation, ils ont fait appel à des outils réglementaires afin de faire évoluer des pratiques agricoles. La réglementation a permis dans ce cas une évolution de certains modes de production, tout en renforçant l'engagement des agriculteurs grâce aux bénéfices à la fois matériels et symboliques, comme une reconnaissance professionnelle.

Afin d'encourager une agriculture territoriale, la commune s'est également appuyée sur le projet d'approvisionnement en produits locaux des cantines scolaires. Elle s'est cependant confrontée au code des marchés publics qui, à l'époque, ne permettait pas de mentionner une préférence pour un produit local, puisque cela était contraire au principe de libre circulation des marchandises². Alors que d'autres communes tentent de contourner ce code par un montage juridique (point relevé comme essentiel par les acteurs), cette réglementation a été ignorée et la municipalité a favorisé des fournisseurs locaux, s'exposant à des sanctions. Le droit à l'expérimentation aurait dans ce cas permis de soutenir un approvisionnement local, favorable à la fermeture des cycles et à la mise en correspondance de l'offre et de la demande, tout en étant légal.

Outre la légalisation des pratiques, la réglementation doit cependant garantir leur faisabilité. Le Grenelle de l'environnement impose par exemple l'introduction de 20% de produits biologiques dans les cantines scolaires à l'horizon 2012. Or l'offre n'est pas à la hauteur de cette demande nationale, ces produits ne représentant qu'1 à 2 % de la production française. Les produits sont donc importés de l'étranger (engendrant notamment une empreinte carbone élevée) et principalement issus des circuits longs (se rapprochant du système d'approvisionnement conventionnel décrié). Les acteurs toulousains ont soulevé une ambiguïté dans le fait que la restauration collective de leur territoire devra alors importer des produits issus de l'agriculture

¹ Voir sur <http://documentation.oieau.org/spip.php?article569> (sur le site de l'Office international de l'eau).

² Par un montage juridique, recommandé par certains acteurs territoriaux, il était possible de restreindre une zone à travers une demande en termes de performances environnementales du produit (comme par exemple « fourniture de denrées alimentaires issus d'un mode production respectueux de l'environnement et destinés à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire »), mais cela restait très « bancal ». En 2011, le code a évolué et permet d'indiquer une préférence pour des produits locaux dans les appels d'offres, bien qu'il soit encore impossible de faire apparaître le critère géographique en tant que tel (article 53). L'évolution est moins ambitieuse que prévue, notamment de peur que la préférence locale soit jugée contraire aux règles communautaires de liberté de la concurrence (Le Velly, 2012). Cette évolution réglementaire a cependant provoqué un « mini séisme », selon les dires d'un prestataire de service lyonnais (Brand, 2011c, Entretien mené à Lyon auprès d'un prestataire de service en 2011). Pour plus de précision sur les évolutions du code des marchés publics en lien avec l'apparition de certains critères de soutenabilité et une relocalisation des approvisionnements de la restauration collective, voir l'article de Ronan Le Velly (2012).

biologique afin de répondre à la réglementation. Ceci peut engendrer une configuration du système alimentaire aberrante en termes d'impacts écologiques ou sociaux. Il s'agit de réfléchir aux possibilités d'allier différents types de contrats et surtout de créer des ponts entre les diverses démarches et politiques.

Ces mêmes acteurs ont également souligné une autre difficulté liée à la composition des menus en restauration collective. L'imposition d'une homogénéité des menus au sein d'une même cantine implique de commander des volumes importants pour un même produit. Or une demande de produits biologiques pour la cuisine centrale de Toulouse pourrait assécher l'ensemble de la filière régionale, du fait des faibles quantités disponibles en proportion au marché. C'est pourquoi celle-ci fonctionne aujourd'hui avec une logique inverse visant à échelonner les quantités. C'est-à-dire qu'elle repère, à travers un appel d'offre, les producteurs locaux et/ou en agriculture biologique souhaitant travailler avec eux. Lorsque ceux-ci disposent de produits en volume suffisant, la cuisine centrale les intègre alors ponctuellement dans leur menu. Dans le cadre de politiques territoriales promouvant l'agriculture de proximité, les collectivités territoriales se tournent aujourd'hui vers les producteurs et les exploitations de petite taille. En revanche, comme cela a notamment été abordé en catimini à Toulouse, l'enjeu serait alors qu'ils se tournent également vers d'autres types d'acteurs qui traitent des volumes plus importants, entre autre pour éviter d'assécher la filière biologique régionale. Le risque est d'essayer des critiques pour aller vers un modèle conventionnel avec des valeurs et des représentations qui semblent contraires à celles promues par leur politique d'approvisionnement. Alors que ces démarches pourraient accroître le nombre de repas biologiques proposés, l'accompagnement des collectivités semble donc important pour parvenir à mettre en œuvre ces politiques. La ville de Brest a par exemple mis en place un partenariat afin d'inclure les « gros » approvisionneurs dans la politique d'approvisionnement des cantines, notamment en vue de restructurer la filière de la manière la plus pertinente possible. Selon les acteurs rencontrés en Haute-Garonne, ce type d'initiative pâtit aujourd'hui d'un manque de coopération et d'une logique purement économique entre acteurs de la restauration collective.

Ces exemples, largement mis en avant par les acteurs rencontrés et dans les retours d'expériences analysés, illustrent un problème d'orientation des politiques agricoles qui ne favorisent pas toujours les installations en agriculture biologique, ou même raisonnée.

La préférence des démarches décloisonnées

Malgré un certain succès des politiques se définissant comme soutenables auprès des acteurs publics et privés¹, celles-ci se confrontent cependant régulièrement aux anciens cadres de représentation et d'analyse (réglementaires, politiques ou bien encore de la comptabilité économique). Alors que de nouveaux cadres plus adaptés peinent à émerger, l'évaluation de ces politiques restent fondées sur les anciens cadres. En reprenant des exemples de politiques de

¹ Des programmes ou projets « durables » se retrouvent dans tous les secteurs : programmes européens de « Villes Durables », développement des « villes des proximités », programmes d'économies d'énergie, etc.

périurbanisation, Cyria Emelianoff (2007) montre que l'évaluation des stratégies est insuffisante et renforce l'idée que des politiques de développement soutenable ne sont pas « rentables » selon les critères d'évaluation actuels. Alors encouragées par l'acteur public (prêts à taux zéro, développement des voiries périphériques, etc.), ces politiques prennent place dans un contexte de fractionnement des pouvoirs et où la comptabilité économique, très sectorialisée, ne considère pas les externalités¹. Le droit à l'expérimentation, qui consiste à tester puis évaluer une démarche avant d'éventuellement la généraliser, pourrait permettre de dépasser cette vision actuelle du modèle de développement et de son processus d'évaluation. En induisant inévitablement l'acceptation de l'erreur, le droit à l'expérimentation et les prises de risques associées doivent pouvoir supplanter, dans une juste mesure, les raisonnements techniques, juridiques et économiques conventionnels de certains acteurs, publics comme privés. Dépassant les habituelles craintes (« on ne sait / peut pas faire ») et raisonnements économiques sectorialisés (« surcoûts » des politiques), l'expérimentation deviendrait une condition nécessaire de l'innovation (Durance, 2010)².

Finalement, une niche peut se retrouver en équilibre instable lorsqu'il s'agit de se mettre en conformité avec la législation (manque de moyens humains ou financiers). La difficulté se trouve par conséquent lorsque la reconnaissance institutionnelle de l'initiative doit favoriser son développement sans pour autant réduire sa portée critique. L'analyse du travail de terrain a montré la difficulté à conserver les aspirations initiales lorsqu'une expérience se développe (rapprochement du régime conventionnel dominant ou radicalisation). Il s'agit de trouver un équilibre entre cette conflictualité (démocratique, éthique) et la recherche de mise en conformité réglementaire et juridique, qui cherche justement à limiter les critiques politiques de ces initiatives (Dacheux et Goujon, 2010). Le droit à l'expérimentation constitue alors un moyen possible pour concilier innovation et légalisation.

2.2. LA REORGANISATION DES FILIERES

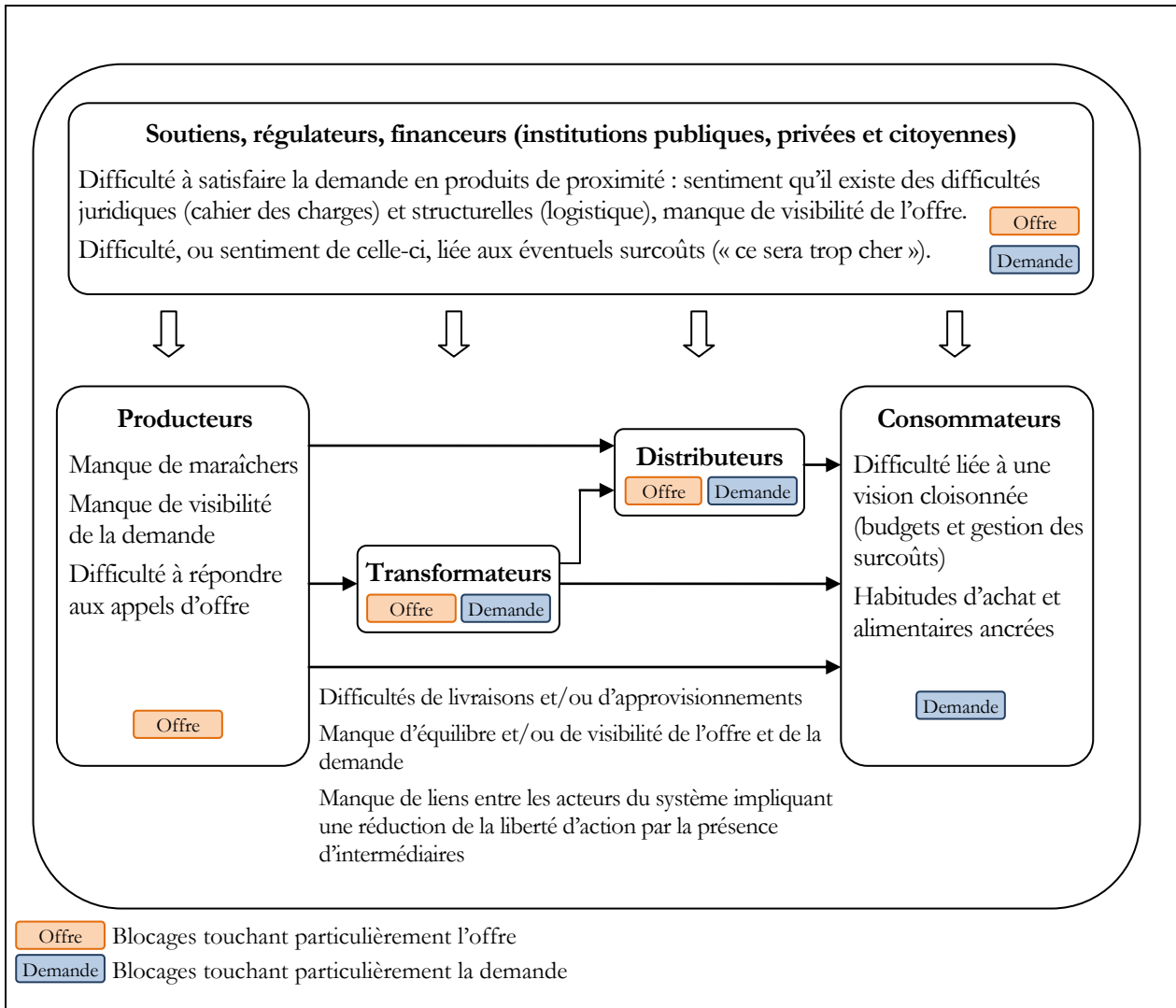
L'ensemble des groupes, aubois et toulousains, s'accordent sur la nécessité de réorganiser des filières, indépendamment du secteur concerné. Au regard des différents blocages à lever (manque de visibilité de l'offre, difficultés d'établir des cahiers des charges ou de répondre à des appels d'offre, difficultés juridiques et réglementaires, blocages liés aux éventuels surcoûts, manque de maraîchers, difficultés logistiques ou bien encore des manques de liens et une limitation des libertés d'action), la réorganisation des filières passe par le renforcement des proximités et des

¹ C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'un modèle de développement soutenable faible, avec une vision de l'écologie technocentrée, peut prendre le dessus sur un modèle de soutenabilité forte misant sur des solutions moins onéreuses « *low tech* ».

² Rob Hopkins (2008) parle des « 7 mais » pour désigner les questions posées généralement par les personnes rencontrées au lancement d'une initiative : Mais ... nous n'avons pas d'argent / ... ils ne nous laisseront pas faire / ... il y a déjà des groupes écologistes dans cette ville, je ne veux pas marcher sur leurs plates-bandes / ... personne ne se soucie de l'environnement dans cette ville / ... il est sûrement trop tard pour faire quelque chose / ... je n'ai pas les compétences voulues / ... je n'ai pas l'énergie pour faire ça ! Il s'agirait ici d'exploiter la puissance d'une vision positive (Hopkins, 2008 ; Viveret, 2005), notamment développée par les Initiatives en Transition, pour intégrer cette acceptation de l'erreur dans la mise en œuvre de stratégies.

échanges cognitifs. Elle passe aussi par la recherche d'une mise en correspondance de l'offre et de la demande sur le territoire au regard des différents blocages à lever. La figure suivante est un résultat des premières rencontres avec les acteurs aubois, et qui a été validé par la suite par les acteurs haut-garonnais. La représentation des blocages relevés (Figure 5.6) a permis de lancer puis structurer les discussions en vue de dégager des pistes de réflexion, elles aussi représentées par la suite (Figure 5.7).

Figure 5.6. Les constats des difficultés pour faire correspondre l'offre et la demande et pour renforcer les proximités à travers les acteurs du système alimentaire

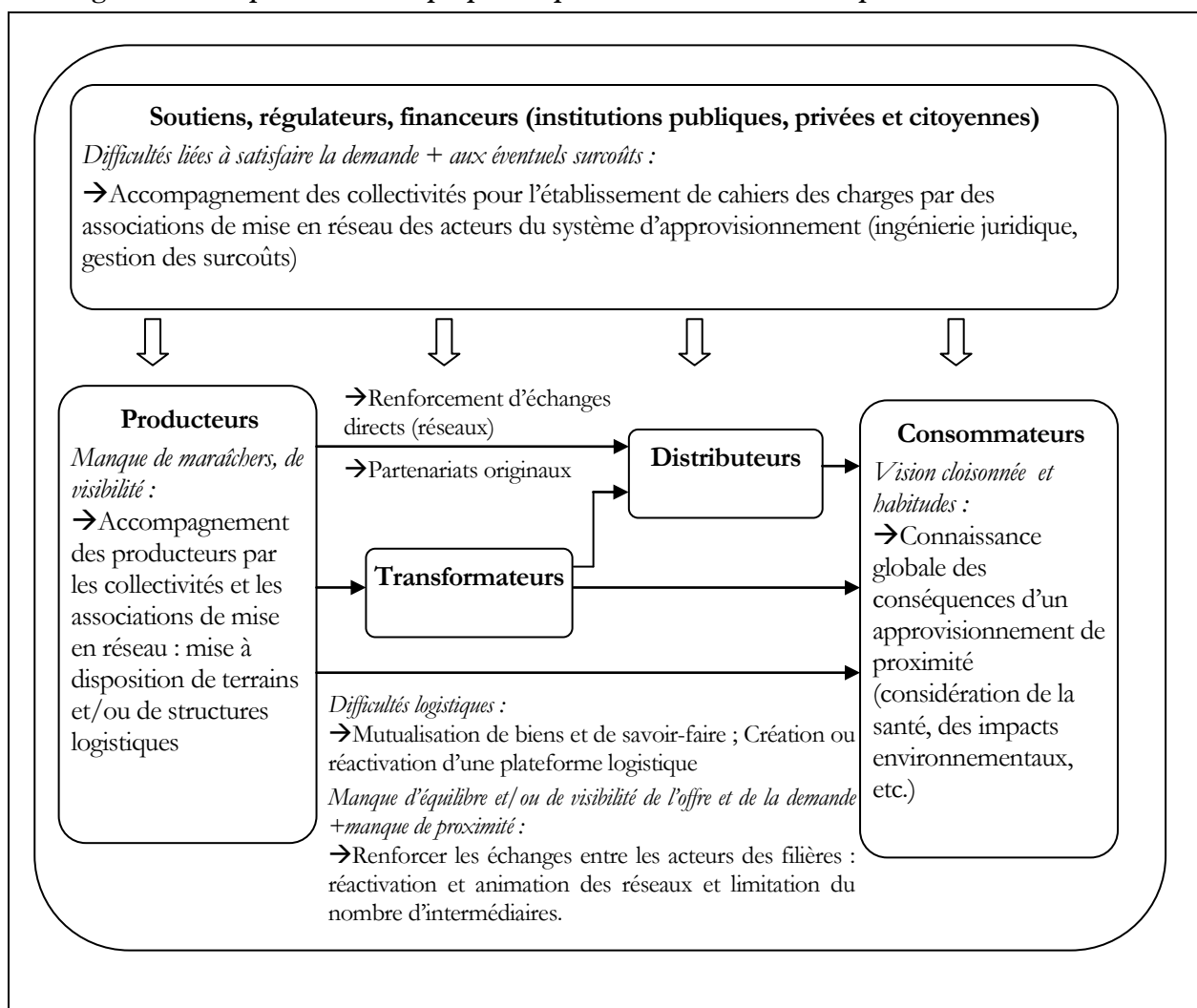


Nous avons vu que des grossistes aubois préféraient s'approvisionner en région parisienne pour des raisons culturelles, organisationnelles, historiques ou par nécessité (produits exotiques). Mais ces raisons s'accompagnent également du manque d'offres territoriales. Les difficultés à traiter directement avec les producteurs (supérettes, grossistes, prestataires de services) témoignent de la complexité du sujet qui n'est pas seulement dû à la volonté des acteurs ou de problèmes logistiques comme le manque de plateforme. Il se peut également que l'offre territoriale existe mais qu'elle manque de visibilité. Les prestataires et les clients côtoyés indiquent une

préférence pour s'approvisionner en local, ne serait-ce que pour la simplification de l'organisation, pour la praticité liée à d'éventuels retours ou améliorations, ou pour garantir la fraîcheur des produits (« c'est plus simple de travailler en local lorsqu'on est sur des produits frais », « afin de ne pas avoir de mauvaise surprise », « on sait comment ils travaillent, les produits sont frais »¹). Ajouté à cela, le rapprochement des préoccupations et des intérêts défendus semble favoriser une reconnaissance des métiers (« on retrouve plus notre métier en travaillant en local »¹).

La mise en correspondance de l'offre et de la demande passe ainsi par la connaissance de la réalité (état des lieux exhaustif), puisque les blocages ne relèvent pas uniquement de l'existence ou de l'absence d'offre ou de demande. Les idées reçues, et l'ensemble des représentations, peuvent constituer un important verrou. C'est ainsi que la territorialisation des systèmes apparaît comme pertinente et se trouve au fondement des propositions d'action émises (Figure 5.7).

Figure 5.7. Les pistes d'action proposées pour tenter de faire correspondre offre et demande



¹ Issus des entretiens réalisés auprès des grossistes aubois en 2012.

Voyons plus en détail les deux principales propositions : la mise en musique de l'offre et de la demande, ainsi que la réorganisation du système.

La mise en correspondance de l'offre et de la demande

Comme l'on pouvait s'y attendre, les acteurs s'accordent sur le fait que davantage de proximité faciliterait des échanges d'une nature plus coopérative. Bien que s'appuyant largement sur la sphère marchande, la réorganisation du système et un fonctionnement plus efficace de celui-ci favoriseraient la rencontre de l'offre et de la demande¹. La piste de la territorialisation du système d'approvisionnement a été amplement avancée, ce que corrobore la tendance actuelle (Brand et al., 2011)².

Ce processus de territorialisation se différencie du processus de localisation, qui consiste à rechercher l'avantage compétitif grâce à des espaces d'implantation favorables à de meilleures conditions de coûts. Le processus de territorialisation, qui semble davantage être favorable aux enjeux de soutenabilité (Colletis et al, 2005a), n'implique cependant en rien qu'une organisation abandonne l'idée de la mobilité. En revanche, ce processus d'ancrage territorial indique la volonté des organisations de tisser des liens, plus ou moins intenses, avec les acteurs territoriaux, qu'il s'agisse de relations marchandes ou non. La territorialisation renforce, tout en ayant besoin, les proximités (chapitre 2). Outre le partage d'un espace géographique, les relations créées résultent de la production de normes, de règles, mais aussi de représentations et de valeurs communes (proximité institutionnelle ainsi construite). Le fait pour un magasin de la grande distribution de vouloir travailler avec les producteurs territoriaux nécessite la construction de solides relations. Il existe une multitude de façons de nouer des liens. Si la proximité géographique facilite la connaissance non-codifiée, c'est-à-dire tacite, des acteurs (Colletis et al, 2005a), la proximité institutionnelle reste néanmoins indispensable afin de donner du sens à une relation. Sans partage de valeurs et de représentations communes, la solidité des partenariats reste limitée. Ainsi, ce processus de territorialisation, par des proximités et des liens plus forts, vont dans le sens de ce que recherchent les acteurs, du moins ceux rencontrés. En effet, cette réorganisation donne tout d'abord de la visibilité, autant du côté de l'offre que de la demande. Et en cas de succès, cela peut encourager d'autres initiatives de ce type³.

Partant du constat de l'intérêt d'une territorialisation, deux facteurs semblent essentiels afin d'ancrer l'agriculture dans l'espace et la sphère sociale : la nature des relations entre les producteurs et les acteurs des autres opérations du système, qui constituent la demande, ainsi que les schémas spécifiques d'organisation des opérations de la production et de ses interactions avec le territoire (Traversac et Kebir, 2010). Les circuits courts de proximité découlent par définition

¹ Il existe un consensus pour dire que la mise en adéquation entre l'offre et la demande représente un enjeu essentiel pour les territoires, que ce soit en Haute-Garonne ou dans l'Aube, et ce, quelles que soient les filières, alimentaire ou énergétique.

² Nous pouvons ajouter que dans la perspective de répondre aux enjeux de soutenabilité, le renforcement des économies territoriales s'impose pour tous les territoires du monde. Une territorialisation du système alimentaire est nécessaire dans les pays occidentaux pour renforcer les économies territoriales des autres parties du monde (Shiva, 2007).

³ L'inverse est également possible, d'où l'intérêt pour l'acteur public ou les structures d'accompagnement de bien préparer les opérations test afin de garantir leur succès.

d'une relation directe avec les consommateurs, modifiant le rapport que peut avoir le consommateur au produit et aux habitudes liées au système alimentaire. Ils participent à une revalorisation sociale de l'agriculture par la réappropriation des fonctions agricoles et para-agricoles (Dufour et al., 2010 ; Traversac et al., 2010), grâce à une évolution des pratiques de consommation et une revalorisation des métiers. La possibilité d'agir en accord avec ses valeurs et ses espérances personnelles constitue, selon ses défenseurs, la force des circuits de proximité. En ce sens, les circuits courts de proximité constituent un possible levier pour faciliter cette mise en correspondance entre l'offre et la demande.

Les circuits courts de proximité

Les circuits longs se distinguent des circuits courts selon deux critères : le nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation d'un produit ainsi que la distance spatiale séparant producteurs et consommateurs, généralement fixée à 80 kms pour être considéré en circuit court (Maréchal, 2011 ; Darrot et al., 2010 ; Civam, 2009 ; Praly, 2009 ; Chiffolleau, 2008). S'appuyant sur le concept de système alimentaire territorialisé, les circuits courts de proximité se définissent par un nombre limité d'intermédiaires, une proximité géographique mais aussi institutionnelle avec des interactions systémiques entretenues entre l'ensemble des acteurs. L'importante hétérogénéité structurelle et sociale des initiatives et des circuits empruntés, participe aux amalgames entre le mode de production et l'appartenance à un type de circuit¹. Ainsi, un producteur peut écouler ses produits par plusieurs canaux de distribution, tant en circuits de proximités ou long².

La concurrence entre les différents circuits au sein du système implique une réflexion sur la cohabitation de plusieurs modèles agricoles sur un territoire. Les travaux en écologie permettent de dépasser l'idée comme quoi seul le modèle agricole actuel peut alimenter l'ensemble de la population, comme notamment la mise en œuvre de régimes demitariens (Billen et al., 2013a). Les différents types de circuits (circuits longs, courts et de proximité) semblent être complémentaires si l'on considère les diversités des demandes. Les produits frais et les produits secs en boîte de conserve ne visent pas forcément les mêmes consommateurs et répondent à des besoins différents. La question serait de savoir comment développer les deux types de circuits en respectant certaines valeurs communes ainsi qu'un seuil de viabilité. Car les débats actuels afin de

¹ Il existe un amalgame entre production en cultures conventionnelles extensives et distribution en circuits longs. Un producteur d'une petite exploitation en agriculture raisonnée peut tout à fait vendre ses produits au travers de nombreux intermédiaires. Tout comme la grande distribution peut constituer un circuit de proximité avec un nombre limité d'intermédiaires. 21% des agriculteurs français vendaient tout ou partie de leur production en circuits courts (Recensement Agricole de 2010). Voir l'article de Lydie Chaffotte et Yuna Chiffolleau (2007) pour un état des lieux des différentes typologies des circuits courts de commercialisation.

² En circuits courts de proximité : Vente directe à l'exploitation ; Boutique de producteurs ; Vente sur des marchés locaux ou des foires ; Vente par le producteur dans les grandes surfaces de proximité. En circuits longs : Vente en rayon dans les grandes et moyennes surfaces mais également dans des magasins de quartiers ; Vente aux grossistes ; Revente à des commerçants détaillants. Enfin, l'exportation, la vente aux restaurateurs locaux, Livraison à domicile, la vente par correspondance et la vente par Internet peuvent avoir lieu dans la majorité des circuits (même écoulée par le biais de circuits de proximité, plusieurs intermédiaires peuvent intervenir).

savoir si les circuits de proximité restent des phénomènes marginaux ou s'ils forment une réalité économique sont limités. Tout d'abord, les données disponibles sont biaisées par le fait que tous les circuits et flux ne sont pas comptabilisés. Les ventes en circuits de proximité avec un intermédiaire peuvent ne pas être considérées, ni le volume vendu en vente directe dans une exploitation écoulant principalement ses produits par d'autres canaux. Cependant, les travaux menés ont tendance à montrer la part toujours plus importante prise par circuit court de proximité (Vidal, 2011), avec le soutien du ministère en charge de l'agriculture pour favoriser et développer le mode de commercialisation¹. La filière des fruits et légumes est celle qui a été la plus étudiée par rapport à cette question. Les diverses études avancent que les circuits de proximité constitueront dans les prochaines années 20 % des parts de marché alimentaire français (Maréchal et al., 2011). Cela mène à penser qu'il s'agira d'autant plus de trouver le moyen de faire cohabiter cet ensemble de circuits. Il est cependant à noter que leur part reste marginal par rapport au système alimentaire.

L'APPORT DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE

Les circuits courts de proximité limitent, voire se passent d'intermédiaires. La réappropriation de la façon de distribuer un produit par les producteurs, mais aussi les consommateurs, implique cependant un certain nombre de changements dans les pratiques. Tout d'abord, cette réduction du nombre d'acteurs dans la chaîne d'approvisionnement implique une diversification des activités. En effet, l'intégration des opérations de transformation et de distribution, par les acteurs de la production ou de la consommation, nécessite une réorganisation logistique, mais également l'acquisition de savoir-faire. Cette diversification des tâches peut engendrer une surcharge de travail, impliquant un minimum de temps de conversion dans le cas où elle se réalise². Un producteur travaillant avec des AMAP, expliquait qu'il se sentait aujourd'hui chef d'exploitation plutôt que « simple » agriculteur. Soumis aux contraintes économiques (rentabilité, volumes à fournir), réglementaires (conditions sanitaires, règles du marché public dans la restauration collective et aspects des produits livrés) et météorologiques (calendrier de production différents selon les produits), le producteur peut alors être dépassé par la charge de travail supplémentaire induite. Le bénéfice d'être en contact direct avec la demande favorise cependant l'adaptation de l'offre par le producteur, pour les raisons vues précédemment. Sa gamme de produits proposés peut s'élargir, et des solutions conjointes apportées plus facilement en cas de difficultés. Comme l'on révélé les groupes de travail aubois, des échanges entre un grossiste et un élu ont engendré des pourparlers entre la ville de Troyes et un atelier de transformation de petite taille dans l'Aube afin de travailler avec la cantine centrale.

Cet enrichissement des compétences requises constitue à la fois une limite mais aussi un levier, puisque cela peut rendre l'activité de producteur plus attrayante. « Cette dimension « servicielle » étoffe le métier et la fonction. L'agriculteur mute en agriculteur-artisan et en agriculteur-marchand » (Traversac et Kebir, 2010). Les producteurs s'adaptent et se satisfont de cette relation privilégiée avec les consommateurs, notamment une reconnaissance sociale plus importante. Cependant, tous les acteurs ne sont pas forcément prêts à se diversifier et se tourner

¹ Rapport du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, mars 2009, disponible sur http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_du_gt_circuits_courts0409.pdf, consulté le 2 novembre 2012.

² « Travailler pour tel ou tel client, ce n'est pas le même métier » (producteur aubois, 2012).

vers un nouveau métier. Dans le cas où un producteur souhaite se diversifier, l'accompagnement est essentiel dans cette évolution.

Encore faut-il que la mise en circuits courts de proximité permette d'associer offre et demande. Car si certains misent sur des produits de qualité et/ou du terroir, la demande n'est pas toujours présente sur le territoire. Un responsable du magasin de producteurs aubois a particulièrement cette difficulté à concilier implantation rurale et absence de demande de proximité¹. La mise en réseau permet alors d'obtenir des retours d'expériences, des soutiens matériels ou des connaissances. Ces échanges entre acteurs du territoire, mais aussi acteurs implantés en d'autres parties du monde, renforce la confiance et favorise cette rencontre entre offre et demande. Du point de vue écologique, les circuits courts de proximité, et notamment lorsque les pratiques sortent d'un modèle intensif, peuvent favoriser une réduction des conséquences non désirées (Rumpala, 2011).

Ajouté à cela, les ménages des agriculteurs représentent une population où la précarisation et le mal-être sont relativement élevés (Chiffolleau, 2008)². Les circuits de proximité constituent pour de nombreux producteurs un projet de société permettant de limiter les contraintes attribuées au marché conventionnel, en redéfinissant les priorités. Une réorganisation de l'ensemble du système permettrait de limiter cette fragilisation socio-économique.

Enfin, les circuits courts de proximité constituent un levier dans l'élaboration des politiques publiques et économiques, avec diverses attentes. En matière de développement territorial, l'intérêt, notamment de la part des collectivités et des institutions de professionnels, est de participer à une territorialisation de la fonction alimentaire, mais aussi à spécifier et faire reconnaître une agriculture périurbaine³ (Brand et Bonnefoy, 2011). Cet objectif est discutable en termes d'impacts écologiques. Les services écosystémiques rendus sont souvent évoqués par les politiques lorsqu'ils communiquent autour des projets d'agriculture urbain, sans pour autant que les bénéfices apportés soient connus⁴. Cependant, il peut représenter un objectif pertinent pour le maintien du tissu économique local et la gestion du territoire. Les circuits courts de proximité influencent en effet le « rapport spatial »⁵ des acteurs, où les circuits courts de proximité accentuent le rôle des producteurs-vendeurs sur l'impact de leurs activités sur le territoire (Le Caro, 2006). Tout en restant des politiques de niche, les conséquences de celles-ci permettent des avancées en termes de sensibilisation. Ce besoin actuel de réinscription de la fonction alimentaire sur le territoire permet de réduire notamment les transports, mais également, grâce à la correspondance

¹ Les participants aux groupes de travail aubois ont relevé que les populations rurales ont souvent des potagers particuliers et les potentiels demandes en grands volumes se situent dans les aires urbaines. De même, Les Conserveries Solidaires de l'Aube privilégient aussi une proximité avec les centres urbains afin qu'une grande majorité de personnes puissent accéder à leurs produits, et notamment afin de pouvoir venir en transport en commun (entretien du président des Conserveries dans L'Est Éclair du 18 juin 2012).

² En 2000, 22 % des ménages agricoles vivaient en dessous du seuil de la pauvreté (Juvin, 2003).

³ Ces politiques en faveur des circuits courts de proximité peuvent notamment chercher à s'appuyer sur « l'agriculture de proximité », « l'agriculture périurbaine », l'« agriculture familiale » pour des actions de sensibilisation liée à la santé, la nutrition, la « nature », mais aussi pour favoriser l'émergence de produits du « terroir », du « pays » de qualité et à en assurer leur commercialisation.

⁴ Des études mériteraient d'être menées sur les conséquences de ces politiques (Aubry, 2013), comme les effets sur la biodiversité ou l'influence sur l'émission de gaz à effets de serre liée à l'évolution de la logistique des circuits et des transports, qui est aujourd'hui controversée.

⁵ Entendu comme étant la façon dont un individu « pratique l'espace au quotidien, se le représente, établit des relations tantôt relationnelles, tantôt affectives avec ses lieux de vie » (Di Méo, 1998).

de l'offre et de la demande, d'accroître les capacités des acteurs territoriaux qui se réapproprient un système qui leur avait échappé.

Cependant, la diversité d'expression des circuits de proximité complexifie et multiplie les compétences et les ressources impliquées. Face à de nombreuses démarches et labels, les consommateurs peuvent ne pas s'y retrouver. Il se peut également qu'ils soient méfiants par rapport aux démarches menées par les collectivités, de peur de tentatives de récupération à des fins uniquement politiques. Enfin, les impacts de ces politiques restent limités en termes de réduction des conséquences écologiques non désirables. Ces politiques et actions pour une territorialisation ne doivent pas empêcher de mettre en place des mesures plus spécialement tournées dans cette direction.

La mise en œuvre de ces deux principales réflexions favorables au renforcement des proximités, c'est-à-dire la mise en correspondance de l'offre et de la demande et le renforcement des échanges, renvoie à une territorialisation des processus qui nécessite notamment l'implication et à la participation de l'ensemble des acteurs.

La participation

Selon la position d'un acteur au sein du système, ses attentes et possibilités d'actions seront différentes.

LES CONSOMMATEURS ET PRODUCTEURS

Le processus de réorganisation des filières doit considérer les habitudes des consommateurs, qu'ils soient collectifs ou individuels. Dans un contexte agricole difficile, le changement d'habitudes alimentaires a participé à la réduction de la demande locale. Un grossiste aubois a par exemple perdu un client de la restauration collective qui arrêta d'acheter des cerises avec des noyaux. Deux possibilités se présentent alors à lui : tenter d'accroître les débouchés en élargissant le périmètre de vente, ou diversifier les produits proposés au client, comme des cerises dénoyautées. On peut imaginer que la nature des liens développés entre le producteur ou le distributeur avec le client dans les circuits de proximité influe sur l'efficacité d'un partenariat : des discussions constructives entre eux pourraient être menées afin de laisser le temps au distributeur de proposer des produits adaptés à la demande, ou de minimiser les effets du retrait du client pour le fournisseur¹.

Les échanges lors du séminaire toulousain ont également porté sur le consommateur particulier et ses critères d'achats : son premier critère est celui du prix du produit, suivi de celui de la santé et de la nutrition, puis en troisième position, celui du mode de production. Sauf à changer

¹ De la même façon, un producteur et un grossiste aubois constatent que la quantité de produits achetés par client diminue depuis quelques années, mettant cela sur le compte d'une diminution du pouvoir d'achat. Après discussions, ils pensent proposer des lots plus petits de produits afin de s'adapter à la demande.

de manière conséquente les modèles de consommation, cette classification implique l'impossibilité de tendre vers une consommation de masse d'un produit coûtant 30 à 40 % plus cher à produire, comme par exemple un produit artisanal ou biologique¹. Rejoignant le critère écologique, le critère de la proximité géographique apparaît en fin de classement². Les acteurs ont appuyé le fait qu'il sera difficile de sortir du statut de niche si le schéma de distribution actuel reste identique sans parvenir à faire baisser les prix. Car si une partie du surcoût économique des produits biologiques s'explique par des modes de production, de transformation et de distribution différents (rendements plus faibles, coûts logistiques plus élevés pour une exploitation de plus petite taille, etc.), des évolutions sont attendues du côté des politiques et des acteurs conventionnels. Le choix d'allouer les aides de la PAC fondées sur des critères de rendement est à réinterroger, celui-ci pénalisant les exploitations de plus petite taille qui doivent rééquilibrer leur budget à travers des prix de vente plus élevés. Les pratiques de la grande distribution devraient également évoluer au regard des marges supérieures qu'elle effectue envers produits biologiques³. Une majorité des acteurs rencontrés, que ce soit dans l'Aube, la Haute-Garonne ou le Rhône, rappellent que les modèles de production agricole poussés par la grande distribution sont également tractés par le consommateur. Les leviers possibles ont été discutés : est-ce le consommateur, au travers de sa demande, qui tracte ce modèle ou est-ce le distributeur qui génère cette demande ? Il est difficile d'identifier à qui revient la « responsabilité » du fonctionnement des systèmes d'approvisionnement, les producteurs comme les consommateurs ayant un poids important.

Des évolutions sont également à noter du côté des acteurs du régime conventionnel dominant. La grande distribution et les prestataires de services commencent à avoir un positionnement fort par rapport à l'évolution du système, notamment par le référencement de producteurs locaux, que ce soit au-delà ou non de l'argument purement marketing.

Finalement, l'ensemble des acteurs du système joue un rôle plus ou moins fort dans l'évolution de ce dernier. Le développement des circuits courts de proximité passe aussi par la considération de l'environnement global, afin de s'y intégrer et tenir compte des évolutions du régime conventionnel dominant. La réorganisation du système alimentaire passe par les politiques agricoles, sociales ou économiques qui participent à la construction de ces circuits (nécessité de décloisonnement des filières)⁴. C'est à travers ce maillage entre les filières et les organisations transversales que le lien avec le territoire se tisse. Cette relation entre les circuits de proximité et le

¹ Une enquête de l'UFC-Que choisir de 2010 démontre que s'approvisionner en produits biologiques en grande surface reste difficile pour de nombreux consommateurs. Soulignant le manque de variété des produits proposés, ces études soulignent que le panier de produits biologiques des marques de distributeurs (MDD) est 22 % plus cher que le panier des produits conventionnels de marques nationales, et 57 % plus cher que le panier de MDD non biologique.

² Cet argument concerne une tranche de consommateurs déjà sensibilisés et susceptibles d'être impliqués dans des mouvements associatifs ou militants. Cette tranche concerne entre 3 et 4 % des produits consommés au niveau national, ce qui est faible mais peut indiquer un changement de conscience vu son accroissement (Séminaire Toulouse, 2011).

³ La grande distribution prélevait une marge moyenne de 50 centimes d'euros sur les pommes conventionnelles, contre 1,09 euros sur les pommes biologiques, ou bien encore 80 centimes sur des carottes conventionnelles contre 1,33 euros sur les biologiques (Observatoire des prix et des marges pour la période d'octobre 2010).

⁴ Les Amis du Zeybu placent par exemple la solidarité comme principe prioritaire de l'association, et non pas une réponse uniquement alimentaire.

développement territorial peut être symbolisée de plusieurs façons mais quelques facteurs prédominent.

Tout d'abord l'investissement personnel du producteur et de son entourage (famille, exploitation, association, jardiniers, etc.) semble élémentaire. Rejoignant l'importance des histoires personnelles déjà abordée, cette implication et travail collectif favorise l'émulsion innovatrice, tant technique qu'institutionnelle, où les ressources sont valorisées par des interactions bien spécifiques. Jean-Baptiste Traversac et Leïla Kebir rappellent que ces « relations interpersonnelles occupent doublement une fonction centrale tant elles sont indispensables à la dynamique de réseaux innovateurs et à l'activité commerciale en lien direct ou semi-direct avec le consommateur inhérente au circuit court » (2010, p.16). Les circuits de proximité, par leur caractère que certains qualifie d'innovant, engagent une dimension collective, que ce soit du côté du producteur ou du consommateur mais aussi des structures de soutien.

Ajouté à la dynamique des acteurs, des facteurs liés à l'environnement influent directement sur le développement des circuits. La proximité géographique offre des opportunités de marché (accroissement de la demande) mais aussi des difficultés (urbanisation et prix du foncier). L'environnement socio-économique joue également sur les préoccupations des citoyens et leur capacité à s'engager ou à faire des efforts pour changer leurs habitudes. Enfin, des facteurs spécifiques à l'organisation des différents modes de production et transformation, donc des acteurs impliqués, influent sur le développement d'un circuit.

LES STRUCTURES DE SOUTIEN ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le poids de l'acteur public peut être fort sur le système agroalimentaire, que ce soit en termes de politique agricole, agro-industrielle, réglementaire, ou de médecine scolaire par exemple. Cependant, les politiques alimentaires s'orientent rapidement sur des sensibilisations en bout de chaîne, c'est-à-dire sur les consommateurs, et beaucoup moins sur les modes de production et les différentes étapes de distribution. Malgré les pressions de certains acteurs, notamment privés, les politiques publiques constituent de véritables leviers en matière de gouvernance alimentaire (Terres en villes, 2012). L'acteur public a un rôle dans la mise en œuvre du processus d'ancrage et de la construction d'une proximité institutionnelle (Colletis et al., 2005a). Il a une responsabilité en tant qu'acteur médiateur afin de produire de la confiance, et de révéler, ou d'attirer le cas échant, des compétences sur le territoire. Le maire de Loos-en-Gohelle, et plus largement le conseil municipal, joue ce rôle-clé à travers deux stratégies qui permettent cette médiation et participation d'un plus grand nombre. Tout d'abord, il s'agit d'éveiller les énergies de chacun par une mise en synergie de tous les acteurs territoriaux, et ainsi permettre une forte concertation entre acteur public, privés et citoyens. La seconde stratégie adoptée est de trouver des soutiens régionaux et européens. Cette politique de soutien leur permet de conduire une politique ambitieuse grâce à cette médiation. Il en va de même avec le soutien de la municipalité d'Eybens aux Amis du Zeybu, qui participe à sa façon au succès, au renforcement de l'intégration de l'initiative dans le quartier, ce dont les acteurs sont reconnaissants¹.

¹ La municipalité a par exemple effectué volontairement une installation électrique pour améliorer la cuisine.

La mise en musique des différentes aspirations dans un contexte d'asymétrie des rapports de force peut ainsi être facilitée grâce à l'effet structurant de l'acteur public. Les participants aux groupes de travail aubois et toulousains ont rappelé le rôle de ce dernier dans l'identification des compétences, pour une mise en confiance ainsi que pour leur rôle d'exemplarité. Dans le cas de l'énergie, mais ceci pourrait être applicable à d'autres domaines, l'acteur public a un effet rassurant du fait que le marché serait lisible à plus long terme. Il semble être l'acteur-clé pour coordonner différentes actions interdépendantes sur le territoire et à différentes échelles décisionnelles. Cependant un travail doit être mené pour renforcer cette visibilité. En effet, le travail avec les collectivités territoriales n'offre pas autant de lisibilité dans le cas alimentaire, les contrats passés avec eux étant considérés comme instables pour les producteurs. Selon leurs dires, la redirection des producteurs vers la restauration collective est rendue difficile par l'instabilité des contrats avec les collectivités territoriales, contrairement à la GMS où des contrats pluriannuels sont signés¹. Alors que les collectivités territoriales semblent aujourd'hui vouloir s'orienter vers les producteurs et exploitations de plus petite taille, comme Toulouse, l'enjeu serait alors d'aller aussi vers d'autres types d'acteurs traitant des volumes plus importants².

De plus, les collectivités territoriales ont une certaine marge de manœuvre liée à la restauration collective, avec une certaine liberté afin de proposer un menu de qualité, sans que ce soit forcément attendu ou exigé. Tout d'abord, la demande des parents peut être motrice (création et mise en visibilité de la demande). Puis, en s'appuyant sur l'exemple de Saint-Etienne notamment³, il s'agirait d'évaluer dans quelle mesure le prix peut être un critère limitatif. Quelle est la marge de manœuvre des collectivités territoriales ? Car il a été rappelé que l'unique outil permettant aux producteurs de s'orienter vers la restauration collective reste l'appel d'offre. La communication et le soutien pour mener des allotissements, c'est-à-dire lorsque des collectivités ou des producteurs se regroupent pour établir un appel d'offre, reste une piste à développer⁴.

¹ Sans revenir sur ce point, certains producteurs préfèrent travailler plutôt avec la grande distribution qu'avec des collectivités. Ceci est bien sûr nécessaire, puisque d'un côté la grande majorité des consommateurs s'approvisionne en GMS, et que de l'autre ces circuits satisfont une partie des producteurs. En revanche, ce constat mériterait d'interroger les motivations profondes de ces acteurs afin de mieux évaluer leurs façons et degrés d'implication dans la construction de l'intérêt collectif.

² Les entretiens troyens ont également soulevé le fait qu'il existe une tendance plus marquée chez l'acteur public à préférer un approvisionnement local que certains privés. Un grossiste souligne pourtant que ses « clients veulent du local ». L'intervention des pouvoirs publics apparaît alors souvent déterminante dans la réorganisation des filières et la mise en œuvre d'une politique volontariste, en soulignant le rôle d'exemplarité que ces derniers doivent avoir de par leur nature. L'acteur public est également un acteur-clé dans le rééquilibrage de l'offre et de la demande (groupes de travail aubois, 2012).

³ Voir le site de la ville https://www.saint-etienne.fr/Restauration_scolaire, consulté le 20/02/14.

⁴ Afin de connaître les possibilités juridiques, des structures, telles que la FRAB ou la Chambre d'agriculture, cherchent à accompagner des collectivités désireuses de mettre en place un appel d'offre avec d'autres communes (allotissement). Les volumes demandés par les appels d'offre seront satisfaits plus facilement. Suite aux groupes de travail du projet Confluent, un élu a indiqué son intention de prendre contact avec la FRAB afin d'évaluer les possibilités d'actions. D'autres actions relevant de l'ingénierie juridique peuvent aider le développement de l'approvisionnement de proximité, comme des cahiers des charges type.

Alors que l'allotissement est avancé comme un levier favorisant l'approvisionnement de proximité par la création d'un rapport de force avec les communes de plus petites tailles, il peut aussi être un handicap puisqu'il peut être difficile de satisfaire une demande volumineuse.

Enfin, l'acteur public est considéré comme l'acteur le plus à même de déclencher une politique globale¹. Avec les structures de soutien, il peut être moteur dans une coordination entre les différents réseaux, jugée nécessaire. Dans le cas des circuits courts de proximité, cela implique une coordination entre les zones de production-transformation, situées généralement en zones rurales ou périurbaines, avec les points de vente et de consommation, plus nombreux dans les zones à forte densité de population. Les communautés de communes et les agglomérations pourraient jouer ce rôle stratégique de coordinateur entre les acteurs des circuits courts de proximité en vue de mettre en œuvre une politique territoriale soutenable². Du point de vue des promoteurs de l'agriculture périurbaine, il s'agit de reconnaître son caractère multifonctionnel afin de faire face à l'étalement urbain (circuit court de proximité et étalement urbain sont par exemple en concurrence par rapport à l'usage du sol). On en revient à l'idée de devoir rendre les circuits courts de proximité, et plus généralement les niches, rentables économiquement face aux circuits conventionnels, mais aussi compétitifs d'un point de vue social et écologique.

La mise en réseau peut dépasser le territoire, tout en renforçant les proximités et les capacités territoriales. C'est le cas des nouvelles technologies qui réinterrogent les dimensions spatiales ainsi que le rôle de la proximité géographique dans les échanges économiques et sociaux (Torre, 2009b). Alors que les proximités sont poussées à être remises au centre des réflexions, et notamment la proximité géographique (qu'est-ce qui est proche ? lointain ? Qu'est-ce qui crée du lien ?), les nouvelles technologies d'information et de la communication (TIC) offrent des leviers pour renforcer la proximité institutionnelle. Prenons l'exemple des *fab labs*³, qui sont une des nombreuses démarches partantes de ces TIC. Les objectifs de ces ateliers ouverts sont entre autres la création de lien autour d'un atelier, la volonté fédératrice et la mise en réseau, alors indispensables au fonctionnement même du mouvement. Ces interactions despatialisées permettent d'échanger sur les expériences de chacun, de partager les connaissances et savoir-faire, de créer de nouvelles formes de sensibilité (Beaucé, 2013). Elles permettent de créer et fabriquer des objets à un bien moindre coût que ceux disponibles sur le marché (Soriano, 2006). L'acquisition de prothèses médicales ou la fabrication d'équipements afin de substituer de l'énergie solaire à la combustion du bois dans des zones déforestées grâce à une imprimante 3D illustrent cette possibilité d'accroître les capacités des individus⁴. Dans un même temps, les TIC constituent un outil de mise en réseaux des acteurs territoriaux, qui en s'appropriant l'outil à leur façon, peuvent accroître leur indépendance vis-à-vis des logiques conventionnelles. Par une meilleure maîtrise des processus, la viabilité de l'expérience semble renforcée. Les *fab labs* constituent un moyen de concentrer une production, d'objets et de savoir, sur le territoire (Soriano, 2006). Sans partage d'espace physique, cette connexion leur donne une visibilité plus

¹ L'entrée par la santé et la nutrition est apparue aux acteurs toulousains comme un moyen peut être plus efficace que l'entrée « sociale », comme c'est souvent le cas, tout en permettant de créer des liens. Or, l'acteur public, par le biais des écoles et de la restauration collective, apparaît comme un acteur central pour mettre en place ce type de démarche globale.

² Voir notamment les démarches menées en ce sens par Rennes Métropole, dont quelques une se trouvent sur leur site : <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/environnement-economie-recherche/le-developpement-economique/l-agriculture/>, consulté le 21 avril 2014.

³ Né au MIT en 1998, un *fab lab*, contraction de *fabrication laboratory*, est un lieu ouvert où toutes sortes d'outils sont mis à disposition du public afin que chacun puisse réaliser des objets. Les *fab labs* se sont généralement développés autour de machines outils pilotées par ordinateur, dont les fameuses imprimantes 3D (Beaucé, 2013 ; Mikhak et al., 2002).

⁴ Voir de nombreux exemples dans l'ouvrage de Mathilde Berchon et Bertier Luyt, *L'impression 3D* (2013).

forte dans un contexte conventionnel dominant et le partage des valeurs favorise l'émergence de nouvelles conventions. L'échange et la mutualisation des savoir-faire sont d'ailleurs considérés par la quasi-totalité des participants des groupes de travail comme une clé de succès dans la mise en œuvre de nombreuses stratégies, indépendamment de la nature de l'acteur-clé. Ils sont jugés incontournables pour que cette stratégie perdure dans le temps, pour s'adapter au contexte et, éventuellement, se développer sur d'autres territoires. Dans un même temps, de la participation est engendrée à travers cette simple mise en réseau des différents acteurs. Le projet en lui-même peut ainsi devenir un espace démocratique sur le territoire, en fédérant notamment les énergies autour des actions collectives territoriales.

Pour clore cette section, la territorialisation, en tant que processus offrant une possibilité de redéfinir les espaces d'interactions (chapitre 2), semble favorable à une réorganisation des filières, confrontée aux oppositions ou aux résistances au changement. Les projets de territoire permettent d'accompagner le changement, notamment grâce au processus de réappropriation des ressources (Landel et Pecqueur, 2011). Le processus de territorialisation est directement lié à la reconnaissance du rôle de la proximité institutionnelle dans la construction de l'intérêt collectif, dont nous avons vu qu'elle était cruciale par rapport à la question de l'ancrage et de la viabilité du territoire (Colletis et al., 2005a). Il permet de dépasser la logique d'échelle, où chaque problème et projet sont susceptibles de multiplier les échelles d'action appropriées. Penser en termes d'organisation institutionnelle permet de considérer le projet de territoire comme un moteur collectif et fédérateur (Landel et Pecqueur, 2011). Alors que cette approche se concentre sur le système productif dans le champ de l'économie territoriale, l'écologie territoriale prétend l'étendre à l'ensemble des problématiques rencontrées sur le territoire, toujours en évaluant et intégrant les mutations et incertitudes de l'environnement global. La dynamique du territoire doit aussi se construire en tenant compte de ces chocs extérieurs¹. La section suivante présente les éléments qui participent à cette construction.

¹ Les chocs, tels que les crises environnementales, énergétiques ou encore alimentaires, entraînent des mutations, avec ses incertitudes et craintes. La construction d'une dynamique territoriale, dont l'approche systémique du territoire a été exposée au chapitre 2, renvoie ainsi au principe de résilience, entendu comme « l'aptitude d'un système, de l'échelle des individus à celle d'économies entières, à maintenir son intégrité et à continuer à fonctionner sous l'impact de changements et de chocs provenant de l'extérieur » (Hopkins, 2010). Il a notamment pour objectif d'absorber plus aisément les chocs extérieurs en accroissant le degré d'autonomie du territoire.

3. POUR UNE GOUVERNANCE FAVORABLE A L'INTERET COLLECTIF

Ce travail part de l'hypothèse d'une nécessité de tendre vers un modèle de développement de soutenabilité forte alors que ce concept ne fait pas l'unanimité. Les stratégies prétendant y répondre doivent considérer à la fois les individus convaincus mais également et surtout tous les autres, que ceux-ci soient réticents ou même seulement peu sensibilisés, c'est-à-dire les individus qui ne parviennent pas ou qui refusent de s'approprier ce concept de soutenabilité. Parmi les convaincus, certains en limitent la portée à l'idée de la protection du milieu naturel, comme c'est souvent le cas dans le cadre de dispositifs participatifs, où il s'agit d'élaborer des stratégies afin d'intégrer des contraintes écologiques là où elles sont absentes ou insuffisantes. Le processus de construction de l'intérêt collectif implique, idéalement et peut-être naïvement, une conjugaison de l'ensemble des acteurs. Cette section tente de comprendre les raisons de l'engagement d'un acteur dans l'action collective, à la fois publique, privée et citoyenne, ainsi que de saisir les motivations qui les poussent dans cette direction. Au regard des expériences, des leviers pour cette (non-)implication dans la construction de l'intérêt collectif peuvent être pressentis. Il s'agirait également d'évaluer les éléments en faveur d'actions collectives participant à la construction d'un intérêt collectif.

3.1. L'APPREHENSION DE L'ENGAGEMENT DANS CE TRAVAIL

Les processus de coordination tendent à nous questionner sur le concept de motivation (chapitre 3). L'engagement sera différent selon les intérêts personnels de l'acteur ainsi que ceux portés à la vie collective. L'évaluation du degré d'engagement, qui implique également celle des capacités, favorise ainsi la compréhension des motivations des acteurs. Comme nous le verrons en fin de chapitre, une réflexion sur les modes d'interaction à travers l'engagement permet de préciser un processus d'engagement en lien avec la construction d'un intérêt collectif. Celle-ci découle de la méthodologie présentée et fondée sur l'identification des blocages, des leviers pour renforcer les proximités, ainsi que sur les modes d'interaction en jeu. L'analyse des entretiens et des groupes de travail, la représentation des interactions au sein d'une expérience ainsi que l'évaluation du type d'échanges ont permis d'aboutir à un modèle de grille d'analyse. Cependant, ce résultat mériterait d'être renforcé en termes de caractérisation de l'engagement. Il nécessiterait un travail particulier afin de préciser le lien entre acteur, action collective et intérêt collectif. En revanche, des pistes sont avancées pour réaliser ces futurs travaux plus précis.

La notion de l'engagement est vaste et recouvre de nombreux domaines (Encadré 5.5). L'engagement renvoie dans ce travail à la décision d'un individu de se lier à une action, que ce soit par contrainte ou pour lutter pour une cause définie. Nous verrons que l'engagement est un aspect

de la mobilisation collective et peut précéder une phase de militantisme plus forte¹. Il désigne l'attitude d'un individu qui assume un acte, une situation ou une cause. Ce dernier se sent ainsi concerné et impliqué pour faire évoluer une situation ou conserver celle-ci en l'état.

L'analyse de terrain confirme cette diversité de modalités d'engagement. Dans le cas de Saveurs du coin, les producteurs se sont investis collectivement afin de sortir de la crise qu'ils traversaient. L'initiateur des amis du Zeybu s'est impliqué très personnellement afin que le collectif voie le jour, même au détriment de sa vie familiale. Certains acteurs des groupes de travail aubois ont été volontaires pour participer à la réflexion sur les possibilités d'évolution de certains aspects de la vie de leur territoire, d'autres sont venus représenter leur structure de rattachement. Un acteur peut s'engager politiquement, s'investir dans une association, participer financièrement à une opération, manifester, rejoindre un collectif, etc. Les raisons à l'origine d'une action sont variées et liées à la fois à la vie personnelle de l'individu et de l'environnement.

Cependant l'engagement se manifeste différemment selon qu'un un acteur s'engage politiquement, dans un club sportif ou dans un mariage. C'est pourquoi les outils utilisés pour analyser l'engagement sont nombreux et renvoient à plusieurs champs disciplinaires. Qu'est-ce qui pousse un acteur à faire du bénévolat dans une association ? À militer politiquement ou à se syndicaliser ? À s'engager dans une vie de famille, dans un mouvement social ou dans la religion ? Selon quel degré d'engagement² ? Les travaux se concentrent souvent sur des milieux spécifiques (politiques, militantismes, syndicalisme, associatifs, etc.) malgré des similitudes dans les attitudes reflétées par ces engagements pris selon certaines croyances et valeurs.

Encadré 5.5. La notion de l'engagement

Les dimensions de l'engagement

L'engagement recouvre un large ensemble de réflexions, de champs et d'appréhensions. Nous avons rapidement abordé cette notion en première partie, en considérant l'engagement en lien avec la motivation, celle-ci réglant l'engagement pour une action précise. Il renvoie globalement à quatre dimensions : l'engagement est à la fois une contrainte, le commencement d'une action, une attitude en faveur d'une cause, ou bien encore une entrée en arme.

Tout d'abord, l'engagement est défini comme « l'action de lier quelqu'un, de se lier par une promesse ou une convention » (Grand Robert), exprimant l'idée de contrainte (« prendre un engagement », « respecter ses engagement »). On pourrait parler d'une « obligation volontaire » qu'un individu a décidé lui-même de prendre et qu'il a choisi de respecter, ce qui renvoie aux notions de contrat, de parole ou de pacte. L'engagement désigne également le fait de commencer une action, impliquant un choix de chemin à suivre

¹ Parlant du clivage entre militants et alternatifs, Jean-Louis Laville note que « la distinction entre ces formes d'engagement, repérée par [Daniel] Mothé, est par ailleurs perceptible dans l'évolution du contenu de la revue *Autogestion et Socialisme*, devenue *Autogestion*, puis *Autogestions* » (2010, p.108).

² Dans le domaine de la psychologie de l'engagement, cinq facteurs permettant d'augmenter le degré d'engagement d'une situation ont été identifiés par Charles Kiesler (1971), un des premiers à avoir proposé une théorisation centrée sur ce concept d'engagement. Il s'agit du caractère explicite de l'acte (Campbell et al., 1957), de l'importance de l'acte pour l'acteur (Sherif et al., 1965), du degré d'irrévocabilité de l'acte (Gerard, 1968), du nombre d'actes réalisés par l'acteur (Kiesler et al., 1971) et du degré de liberté perçu par l'acteur (Freedman, 1964). Plus récemment, les travaux de Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois (2012) montrent que l'engagement d'un individu correspond au degré auquel il peut être assimilé à une action à travers cinq facteurs relativement similaires : le caractère public de l'acte, sa répétition, son irrévocabilité, son coût et enfin le sentiment de liberté associé.

et une prise de décisions (« On engage une négociation »). La troisième dimension de l'engagement renvoie à l'engagement d'un artiste ou d'un intellectuel. « Prenant conscience de [leur] appartenance à la société et au monde de son temps », l'engagement est l'acte ou l'attitude qui consiste à mettre sa pensée ou son art au service d'une cause. Cela renvoie notamment à l'idée d'un engagement politique. Enfin, l'engagement fait référence à l'acte d'un individu de s'investir lorsqu'il n'est pas obligé, comme entrer dans l'armée.

Opposé au non-engagement, au désengagement ou au reniement, l'engagement désigne dans ce travail un acte volontaire d'un individu qui se met au service d'une autre personne ou d'un collectif. En ce sens, l'engagement représente parfois plus une façon d'être qu'un objectif. Indépendamment de la motivation à l'origine de l'engagement dans un groupe (intérêt pour soi ou aimance), l'acteur agit au nom d'un collectif le temps d'atteindre l'objectif de l'engagement.

Deux sens de l'engagement

L'engagement renvoie également à deux principaux sens qui est d'une part se lier et se contraindre, et, d'autre part, lutter et se battre pour une chose.

Ainsi, s'engager renvoie au fait de « se lier par un engagement », de se compromettre. Il s'agit d'une contrainte, qui est certes volontaires mais qui reste une obligation choisie de plein gré. Dans le cas contraire, lorsqu'un individu refuse toute contrainte, il dit que « cela n'engage à rien » : il peut toujours essayer, il n'est pas lié par l'obligation. Le second sens de s'engager désigne le fait de se lancer, lutter pour quelque chose, s'aventurer. L'engagement fait référence à la lutte et à un engagement pour une cause. Un individu peut être incité à prendre une décision ou à mener une action. Étant également synonyme de « se risquer » dans une action, ce sens de l'engagement a été abordé lors des groupes de travail à travers le droit à l'expérimentation : il s'agit de tenter de répondre à des enjeux en innovant, et donc en acceptant les risques que cela présuppose.

S'engager, militer et mobiliser

S'engager peut parfois être assimilé à militer et mobiliser, qui sont pourtant proches sans s'y substituer. En effet, le terme militer renvoie à une lutte sans violence ou à une action pour ou contre une cause. Le militantisme désigne aussi le fait de rallier autrui à cette cause et à ses convictions, comme le fait un militant d'un parti politique. L'engagement se différencie du militantisme puisqu'il reflète une décision personnelle et surtout, à la différence du militantisme, l'aspect de conviction et de ralliement à un groupe peut être absent. L'engagement peut donc être à l'origine du militantisme : un individu choisit de s'engager pour lui avant de tenter de convaincre les autres de le rejoindre dans sa voie.

Le terme mobiliser renvoie quand à lui au fait de se rassembler pour passer à l'action (Petit Robert). Les énergies sont mobilisées autour d'une cause, comme lors des manifestations. L'idée de groupe et de rassemblement est présente.

Quelques approches de l'engagement

Suite aux travaux de Mancur Olson (1965), la question des coûts de l'engagement est devenue centrale dans la littérature sur l'action collective et particulièrement du militantisme. Plusieurs modèles reposent sur l'intentionnalité de l'acteur, d'autres s'appuient sur le recours à des éléments structurels comme les classes sociales ou les réseaux pour expliquer l'engagement : école de la mobilisation des ressources (Cefaï, 2007 ; Olson, 1965)¹, approches structuralistes (Skocpol, 1986), sociologie culturelle et théorie des nouveaux mouvements sociaux (McAdam et al., 2001 ; Tilly, 2005 ; Neveux, 1996 ; Boucher, 1990)² ou

¹ La sociologie dite de la mobilisation des ressources, qui a imposé une vision rationnelle de l'action collective, a cependant écarté les conditions sociales qui affectent à la fois la forme, l'ampleur mais aussi les conséquences d'une action collective (Fillieule, 2009). Pour Olivier Fillieule, cela implique entre autres de rejeter les approches microsociales et celles minimisant les facteurs environnementaux.

² Voir les travaux sur les mouvements sociaux de Ronald Inglehart (1977, *The silent revolution*). Les travaux en sociologie culturelle apparaissent au moment où les chercheurs commencent à contextualiser les actions collectives

théories du comportement collectif (Céfaï, 2007¹ ; Fillieule et Péchu, 1993). Daniel Céfaï souligne que les mouvements d'action collective ne constituent pas une catégorie unitaire et homogène. Olivier Fillieule montre cependant que l'ensemble de ces travaux sociologiques ont en commun le fait de pointer l'opacité des conditions et des formes du « passage à l'acte ». Les modalités permettant de traduire, ou pas, une disposition en une action effective restent inconnues.

Enfin, la littérature traitant de l'engagement renvoie largement à l'étendue de l'action collective dans la sphère publique, où l'engagement est un acte « qui se déploie avec, vers et contre d'autres » (Brunet, 2008, p. 320). Bien que ce lien entre l'engagement des individus et l'action publique ait été abondamment étudié (Lascoumes et Le Galès, 2012 ; Céfaï et Trom, 2001), la recherche y gagnerait en associant les raisons de la mobilisation et de l'engagement avec la démocratie et les politiques publiques (Céfaï, 2007), dont les arènes publiques. Nous avons vu que l'acteur public n'est pas le seul acteur en charge de la construction d'un intérêt collectif. Les actions collectives citoyennes jouent un rôle particulièrement important (Blatrix, 2002 ; Waters, 1998). Divers travaux soulignent le poids de cet engagement de la part de la société civile, dont de nombreux bénévoles (Ferrand-Bachmann, 2013 ; Godbout, 1994)². Ces études tentent également de comprendre dans quelle mesure ces engagements compensent le désengagement de l'État dans certains champs, notamment sociaux. Selon plusieurs auteurs, les actions collectives sont l'expression d'une nouvelle forme de participation démocratique (Céfaï, 2007).

Pour mieux comprendre les actions des acteurs au sein de collectifs, que ce soit bénévolement ou non, les concepts classiques de la sociologie du don développés par Marcel Mauss, Alain Caillé ou encore par Jacques Godbout seraient utiles (Encadré 3.6, p.196). Le don, qui pouvait constituer un mode d'échange central dans une société (Polanyi, 2008) constitue, avec la confiance, l'un des éléments fondamentaux pour comprendre l'émergence d'un ordre social et la coordination entre les individus (Caillé, 2006). La mobilisation des travaux sur le don participerait à la compréhension des motivations d'engagement des individus, notamment en considérant les quatre pôles structurant l'action individuelle : l'aimance, l'intérêt pour soi, la liberté et l'obligation, dont aucun n'est exclusif à la compréhension d'une interaction (Encadré 3.2, p.172). L'approfondissement de ces travaux permettrait d'évaluer le poids des tensions entre ces pôles

(environnements économiques, politiques, culturels, etc.). L'action rationnelle est alors envisagée à partir d'autres logiques comme celle de la solidarité, la réciprocité, la légitimité, la liberté, etc.

La théorie des nouveaux mouvements sociaux permet de décloisonner les domaines de recherche en considérant notamment les différentes visions du monde des acteurs. Des travaux sur l'étude de mouvements urbains ont notamment accordé une plus grande attention aux acteurs et à leurs motivations qu'aux déterminations structurelles (Hamel, 1991). Cette démarche a permis de mieux tenir compte des représentations et des facteurs subjectifs des acteurs qui nourrissent leur engagement.

¹ L'ouvrage de Daniel Céfaï (2007) présente les différentes façons d'aborder la question des actions collectives en sciences sociales, grâce notamment à un panorama des réflexions sur l'action collective et les mouvements sociaux à depuis près de cent vingt ans. Il rappelle notamment les limites des théories de l'action rationnelle (Olson, 1965) ou de la mobilisation des ressources.

² Particulièrement dans le milieu associatif, l'entraide est l'un des moteurs principal de l'action (Ferrand- Bechmann, 2013). Cet auteur souligne que l'attrait pour s'engager dans de petites structures semble être de plus en plus fort. On assisterait à un développement de collectifs autonomes qui, centrés sur des intérêts partagés, rejetteraient les grosses structures institutionnelles (Ion, 2012). Ces dernières, peut être suite à un certain nombre de scandales ayant marqué les esprits, comme celui de l'ARC en 1996, peuvent renvoyer une image négative. Les acteurs seraient davantage demandeurs de proximité et de maîtrise, rejoignant la philosophie du *small is beautiful* déjà citée d'Ernst Friedrich Schumacher (1993). Certains collectifs locaux et territoriaux ne souhaitent plus dépendre de fédérations, comme nous avons pu le voir avec certaines AMAP.

dans le fait qu'un individu s'engage ou pas. Leur mobilisation lèverait partiellement l'inconnue soulignée par Olivier Fillieule, qui est l'identification des éléments à l'origine de l'engagement.

Enfin, Charles Tilly souligne l'importance de l'étude de l'engagement pour comprendre l'évolution d'une société¹. Outre la compréhension des raisons qui poussent les acteurs à s'engager (motivations personnelles), le fait de s'intéresser à l'engagement permet de mieux appréhender les changements et les faits marquants de la société (évolution de l'environnement). Selon lui, les formes de l'engagement représentent, à travers une action collective, des messages politiques. L'engagement des acteurs influe sur l'environnement, et par conséquent sur les dynamiques de développement d'un territoire. Son étude participe ainsi à l'évaluation de son poids sur la construction d'un intérêt collectif.

L'engagement est considéré dans ce travail en deux temps. Tout d'abord un engagement au niveau de l'acteur. Qu'est-ce qui fait qu'un individu s'implique dans une action collective ? Quelles sont ses motivations ? Puis, en se plaçant au niveau du collectif, en quoi celui-ci peut influencer le processus de construction de l'intérêt collectif, ou du moins en quoi influence-t-il la dynamique des territoires ?

LES DECLENCHEURS DE L'ENGAGEMENT

Bien que l'engagement soit difficilement attribuable à un facteur précis, car lié à la motivation personnelle et au contexte proche et lointain d'un acteur, les facteurs déclencheurs de l'engagement sont plus ou moins marqués². Une évolution rapide ou radicale de l'environnement engendre des initiatives relativement spontanées (Enercoop suite à l'ouverture du marché, incorporation association suite à un accident), alors que d'autres murissent avec le temps et selon les trajectoires d'une activité ou du territoire (Virage Énergie, Planète Lilas³). Parfois, comme dans le cas du Parc Baix Llobregat (Encadré 5.6), c'est la combinaison des deux qui a participé à l'émergence du consortium. Depuis quelques années, une réflexion relie différents acteurs du territoire sur l'évolution de l'agriculture dans la région barcelonaise. La disparition de certaines

¹ Voir son ouvrage *La France contestée: de 1600 à nos jours* (1986).

² Selon une vision plus positive que celle de Gustave Le Bon pour qui l'engagement est irrationnel (la foule suivrait un meneur sans réfléchir), le sociologue de l'école de Chicago Herbert Blumer définit cinq étapes qui conduiraient à la naissance d'un comportement collectif : un événement déclencheur inciterait les individus, puis ceux-ci se rassembleraient spontanément, puis émergerait un objectif commun, avant qu'un état d'esprit et une impulsion d'agir ensemble apparaîtraient avant que la transformation de l'individu en participant actif de la foule permet l'apparition d'un « comportement collectif élémentaire ». Toujours en étudiant les conditions structurelles et les raisons psychosociales préalables à la formation de l'action collective, William Kornhauser (1959) pense que la modernisation se traduit par une société atomisée (les groupes intermédiaires comme les associations disparaissent) qui rendrait l'individu plus aisément mobilisable (intellectuels déracinés, agriculteurs isolés, marginaux, etc.). Enfin, certains auteurs prônent une explication psychosociale aux actions collectives qui proviendrait d'une frustration relative (Gurr, 1970, *Why men rebel?*) supportée par l'individu.

³ Planète Lilas est un parc né en 2005 suite à une rencontre sur un salon entre un habitant de Vitry et une personne expérimentée dans la culture biologique désireuse de s'installer comme agriculteur en Île-de-France. L'objectif de ce projet d'économie solidaire est que chacun trouve sa place à travers le travail collectif de la terre, la distribution des légumes et les activités d'éducation populaire. Tout comme celui des structures d'insertion, le travail effectué autour de ce parc cherche à créer du lien, à tisser des réseaux pour permettre à chacun de trouver une place valorisante. L'association propose une activité maraîchère de 2 hectares et fournit des AMAP. Les nombreuses initiatives mises en place suite à la création du parc ont permis de redynamiser le quartier.

exploitations agricoles a été l'élément déclencheur de l'ouverture du parc et de la mise en place des marques et démarches de sensibilisation¹.

Encadré 5.6. Le Parc Baix Llobregat

Parc défendant la petite agriculture et la revalorisation de l'agriculture de proximité au travers de la création d'un parc de 2'000 hectares cultivés depuis 1998. Le consortium du Parc se base sur le partenariat entre deux administrations locales, 14 municipalités ayant des terrains agricoles dans le Parc Agraire et une organisation professionnelle agraire. Il se donne pour objectif de participer et de collaborer à la gestion intégrale de l'espace agraire et de définir un Plan de Gestion et de Développement (PGD) du parc. Ce PGD établit comme objectif général « la consolidation et le développement de la base territoriale et de faciliter la continuité de l'activité agraire », en préservant « les valeurs (productives ou ressources, cours, écologiques et culturels) et [développant] les fonctions (économique, environnementale et sociale) de l'espace agricole dans le cadre d'une agriculture durable intégrée dans le territoire et en harmonie avec l'environnement naturel » (Terricabras Maranges, 2005). La tentative d'insertion de l'agriculture dans la ville est caractérisée par son ampleur et par les difficultés de réalisations notamment dues à la position stratégique de Barcelone. Lancée par les agriculteurs, cette initiative locale n'a pu se concrétiser que par le volontarisme politique et le soutien d'un acteur supranational tel que l'Union Européenne. En 2011, la validation de la *carta de la agricultura periurbana* permet de mettre en commun l'ensemble des actions pour la préservation, le développement et la gestion de ces espaces (Corrochano Barba, 2012 ; Zazo, 2010).

La nature de ces déclencheurs peut être d'ordre réglementaire (Enercoop), écologique (Loos-en-Gohelle, Parc Baix Llobregat, dans une moindre mesure les AMAP), sociale et sanitaire (Planète Lilas, Slowfood, AMAP, Virage Énergie, Loos-en-Gohelle), technologique, économique (Loos-en-Gohelle, AMAP avec la disparition des petites exploitations), institutionnelle et spatiale (Parc Baix Llobregat). L'acteur public est l'un des acteurs-clés pour une politique globale sur un territoire : malgré les critiques essuyées, les Agenda 21 ou les plans locaux d'urbanisme (PLU) constituent des déclencheurs de prise de conscience et d'action à travers les réunions publiques, les bulletins d'information ou les actions ponctuelles organisées. Une dynamique municipale peut générer des émulsions citoyennes. À Loos-en-Gohelle, c'est un contexte socio-économique difficile (déindustrialisation et décroissance démographique) et écologique (pollution des sols, de l'eau, héritage de la mine, risques industriels dus à l'importante plateforme chimique sur la commune voisine) qui a motivé le maire pour mener une politique originale de reconversion.

Une grande diversité de raisons poussant les acteurs à s'engager se dégage (Ion, 2012). L'engagement se caractérise également par de multiples façons de s'engager (durée, intensité et degré de sociabilité de l'engagement). Il s'agirait de définir, au regard des objectifs recherchés par une étude spécifique, en quoi l'engagement des acteurs pourrait influencer la définition et la mise en œuvre d'une politique sur le territoire concerné. Il s'agirait d'identifier le paysage associatif²,

¹ Une des pistes de recherche serait d'évaluer le lien entre les types de déclencheurs et les représentations de l'action des acteurs (Becuwe et al, 2010) : comment ceux-ci s'organisent-ils autour de ce facteur ? Quels sont les liens avec les moyens disponibles pour concrétiser et pérenniser une action ? Existe-t-il des déclencheurs plus ou moins mobilisateurs et favorisant l'émergence d'initiatives alternatives au régime conventionnel dominant ? Dans le cas du parc del Baix Llobregat, le manque de moyens a certes demandé un effort plus important en termes d'investissement et de persévérance mais la création du consortium a abouti.

² Nous comprenons le terme association au sens large, c'est-à-dire que nous considérons à la fois les collectifs déclarés en tant que tel au sens juridique mais aussi les collectifs informels et non-déclarés.

l'ensemble des actions collectives menées pour le développement du territoire, la vision des acteurs sur ce dernier, ainsi que le lien entre cette sphère et celle de l'action publique. La grille de lecture suivante est une proposition qui nécessitera d'être adaptée et approfondie en fonction de la future étude menée.

UNE GRILLE D'ANALYSE DE L'ENGAGEMENT ENVISAGEABLE

Le modèle suivant, afin d'analyser l'engagement en lien avec l'intérêt collectif, serait développé selon les degrés de connaissance, de conscience, de confiance et de capacité des différents acteurs analysés (Tableau 5.1). Cette grille d'analyse, issue du travail de terrain, permettrait de dégager certaines tendances. Les travaux en sociologie des organisations ont notamment étudié les liens entre engagement et coopération¹. Dans le prolongement de cette réflexion sur les modes d'interaction et la construction d'un intérêt collectif, il serait pertinent de se rapprocher de ces travaux, en interrogeant plus précisément les motivations d'actions des acteurs par rapport à un type d'action, mais aussi dans la durée². Nous reviendrons sur ce lien avec l'intérêt collectif dans la dernière section de ce chapitre.

Tableau 5.1. Un modèle d'analyse des modes de coordinations favorables à la coopération, par la caractérisation de l'engagement des acteurs

Connaissance	ELEVÉE <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance élevée du territoire et de l'environnement global • Forte implication dans les réseaux • Acteur moteur dans la diffusion et l'enrichissement d'information 	MOYENNE à FAIBLE <ul style="list-style-type: none"> • L'acteur s'informe si les données sont disponibles et relativement accessibles, sans approfondir • Faiblesse voire inexistence de coopération dans les réseaux 	TRES FAIBLE <ul style="list-style-type: none"> • Porte peu d'intérêt à son environnement proche et lointain • S'intéresse uniquement à ces centres d'intérêts
Conscience	FORTE <ul style="list-style-type: none"> • Solidarité élevée • Volontaire et militant. Prêt à fournir des efforts afin de favoriser le collectif avant tout. 	FAIBLE à TRÈS FAIBLE <ul style="list-style-type: none"> • Solidarité faible mais prêt à faire des efforts s'ils ne sont pas trop contraignants. 	ABSENTE <ul style="list-style-type: none"> • Intérêts personnels prédominants • Ne souhaite pas faire des efforts
Engagement pour la définition des enjeux et de la mise en œuvre et évaluation des stratégies			
Confiance	FORTE <ul style="list-style-type: none"> • Confiance communautaire (coopération forte) et interpersonnelle 	FAIBLE	ABSENTE
Capabilité	FORTE <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du processus • Liberté d'action importante • Forte agencéité • Influence sociales sur la prise de décision et la transformation de conventions ? 	MOYENNE <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir d'action sur le processus • Liberté d'action contrôlée • Agencéité modérée • Faible influence dans le processus de construction et de transformation des 	FAIBLE <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'emprise sur le processus • Liberté d'action faible • Très faible voire absence agencéité

¹ Voir notamment les travaux du Centre de Sociologie des Organisations (CSO), dont ceux de Sophie Dubuisson-Quellier, Didier Demazière ou Valérie Becquet, et ceux de l'Institut de Recherche, d'Étude et de Formation sur le Syndicalisme et les Mouvements sociaux (IRESMO).

² Jacques Ion (2012) montre que l'engagement peut être plus court mais aussi plus intense. Nous verrons que cette réflexion temporelle est aussi à lier aux travaux d'Albert Hirschmann sur le cycle de motivation.

		conventions ?	
--	--	---------------	--

Une première définition de ce que pourraient être des comportements favorables¹, ou pas, à la construction d'un intérêt collectif pourrait être dressée et aboutir à trois comportements « types » (Tableau 5.2). Bien que restant très général, cela permettrait de comprendre le passage d'un état à un autre tout en tenant compte de la multitude de comportements compris à l'intérieur de ces trois catégories².

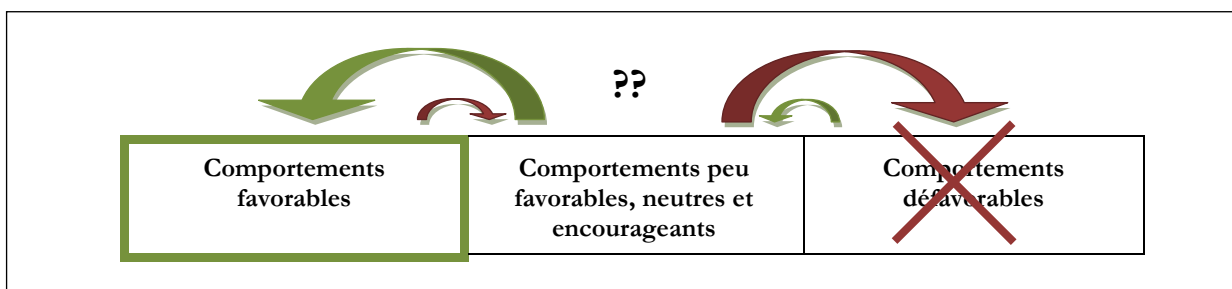
Tableau 5.2. Une caractérisation des comportements favorables à la construction d'un intérêt collectif

Connaissance	ELEVÉE	MOYENNE à FAIBLE	TRES FAIBLE
Conscience	FORTE	FAIBLE à TRÈS FAIBLE	ABSENTE
Engagement	TRES ENGAGÉS	FAIBLEMENT ENGAGÉS	RÉTICENTS
Capabilité	FORTE	MOYENNE	FAIBLE

↓	↓	↓
Comportements favorables	Comportements peu favorables, « neutres » et encourageants	Comportements défavorables

Ce type de tableau permettrait de mieux comprendre le passage d'un type de comportement à un autre, ou du moins d'identifier les éléments qui permettent d'éviter le glissement de comportements peu favorables (neutres) à la construction d'un intérêt collectif vers des comportements allant à son encontre (défavorables) (Figure 5.8).

Figure 5.8. Une représentation de l'évolution des comportements pour tendre vers un comportement favorable à l'intérêt collectif



Cette question est délicate sans imposer des politiques et logiques de pensées (Caillé, 2009b ; Hirschmann, 1983). Il s'agit de trouver un juste équilibre, tendant vers une priorité donnée à l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel et tenant compte de l'immense diversité d'aspirations, de besoins, de volonté et de modalités d'engagement.

¹ Un comportement est jugé favorable lorsque le comportement tend à répondre à l'ensemble des hypothèses de ce travail.

² L'étude des modes d'interaction plus spécifique s'effectue selon la grille dédiée présentée au chapitre 3.

Cette section n'entend pas proposer un modèle et une grille d'analyse figée, la littérature dans le domaine de l'action collective étant très riche à ce sujet (Cefai, 2007) et sortant du cadre de ce travail. Elle suggère plutôt un ensemble de pistes pour de futures études en vue de mieux considérer les éléments à l'origine de l'engagement dans la construction de politiques. Voyons tout d'abord les conditions préalables à l'engagement et à sa formalisation.

3.2. LES CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT

L'engagement est parfois obligatoire pour pouvoir répondre à des besoins. Dans le cas où il s'agit de réponse à un besoin fondamental matériel, l'implication dans une association ne relève pas d'un engagement mais d'une nécessité. A titre d'exemple, l'important besoin alimentaire et matériel de certains argentins pendant la crise de 2001 est à l'origine du phénomène des *trueque*¹. La participation à ce système relève en premier lieu davantage d'une question de survie que d'engagement. De la même façon, si un acteur est forcé d'adhérer à un parti, il n'a pas le choix. Son « engagement » n'a donc pas de valeur. Nous appellerons cette implication dans un collectif « engagement par nécessité ». Notre réflexion porte quant à elle sur l'engagement qui se définit selon son caractère volontaire.

L'engagement est donc, de façon générale, le fait de se mettre au service d'un collectif, d'un individu ou d'une cause. Il s'agit d'un acte volontaire traduisant une décision d'agir sur une situation, extérieure ou personnelle, et impliquant des choix personnels. Or ceux-ci sont forcément influencés par l'environnement de l'individu (chapitre 2), qui va à son tour caractériser les modalités de l'engagement de l'acteur. Nous avons vu l'influence de l'environnement sur les expériences étudiées : la crise économique de la filière des fruits rouges dans le Rhône a largement influencé l'engagement des fondateurs de Saveurs du coin et l'initiateur de l'AMAP Oikos s'est fortement investi dans sa création face à l'absence d'association dans son quartier. L'engagement permet alors à l'acteur d'influencer son environnement par son action, montrant également qu'il a un certain pouvoir sur celui-ci.

La section suivante aborde les différentes motivations à l'origine d'un engagement. Bien que toujours influencées par l'environnement de l'acteur, elles sont de différentes natures et plus ou moins personnelles. Un malade peut par exemple s'engager plus facilement dans une association en lien avec sa maladie (Broqua et Fillieule, 2001)².

¹ Il s'agit d'un phénomène informel de production et d'échange de biens et services conçu pour tous, dans une logique de développement local. Née en 1995, l'initiative s'est rapidement diffusée dans le pays pour finalement constituer une véritable économie parallèle au plus fort de la crise traversée par l'Argentine en 2001 (certains articles répertorient à cinq mille le nombre de clubs pour environ deux millions de participants actifs et indirectement six millions de bénéficiaires (Hintz, 2003). Voir leur site : <http://www.trueques.com/>.

² Jacques Ion (2012) analyse cet engagement à travers les associations de patients.

Les motivations à l'origine de l'action collective

L'analyse des expériences tend à montrer que l'engagement des acteurs est motivé en premier lieu par une évolution des modes de vie (activités économiques, habitat, consommation), et de façon plus ou moins directe, par la protection du milieu naturel (réflexion sur les conséquences de notre consommation). Une des caractéristiques communes aux expériences est qu'elles se rapprochent toutes d'une approche transversale : les motivations poussant à l'action sont liées à un désir d'évolution dépassant un seul aspect (économique, politique, sociale, écologique). Le tableau suivant résume les principales motivations qui ont été identifiées (Tableau 5.3). Le critère économique n'y apparaît pas malgré son importance, comme pour l'accessibilité à un produit, puisque ces alternatives concernent, *a posteriori*, des acteurs motivés en priorité par d'autres critères (cela rejoint la question de l'exclusivité de certaines alternatives). En revanche, les gains économiques engendrés par plusieurs alternatives, in fine, ont été soulevés notamment par les consommateurs en système de paniers, dont les AMAP¹. Ces éventuels gains, qui ne sont pas forcément recherchés au moment de l'adhésion à une alternative, peuvent renforcer l'engagement et consolider les motivations de participation².

Tableau 5.3. Les principales motivations d'engagement des acteurs au sein d'un collectif

Motivations et engagements:	Politiques, Idéologiques	Sociales	Écologiques	Motivations principales
Saveurs du coin	o	X	o	Défense d'un métier et d'une filière territoriale
AMAP	X	X	X	Production plus responsable et respectueuse de l'environnement. Maintien d'activité économique
Les Amis du Zeybu	o	X		Faire vivre le quartier autour d'une activité de coopérative d'habitants pour des produits d'alimentation en circuit court accessibles à tous
Habitat groupé	o	X	X	Vie en collectivité et réduction consommation énergie
Virage Énergie	X		X	Production d'énergie plus respectueuse de l'environnement
Enercoop	X	o	X	Production d'énergie plus respectueuse de l'environnement
Mouvement Slowfood	o	X	X	Protection du patrimoine culinaire. Remise en question du système agroalimentaire actuel
Parc agrari del Baix Llobregat (Barcelona)	X	X	X	Maintien d'activités économiques locales et protection d'un territoire
Planète Lilas à Vitry	o	X	X	Insertion sociale par une activité économique
Loos-en-Gohelle	X	X	X	Implication des habitants dans la vie de la municipalité par des projets sociaux et environnementaux. Approche transversale.

¹ Un gain économique est aussi dû au changement d'habitude alimentaire. Certains consommateurs soulignent qu'ils achètent moins de plats cuisinés, plus onéreux, qu'auparavant.

² Concernant les entreprises, l'absence de retombées économiques directes est régulièrement soulevée comme motif de non-engagement dans des démarches plus sociales et éthiques. Les entreprises engagées mettent essentiellement en avant les retombées indirectes en termes d'image et sur le long terme. Cependant la multiplication d'exemples de viabilité économique de ce type de démarches tend à montrer que des gains économiques sont réalisés, notamment par une diversification de la clientèle (captation de nouveaux consommateurs), par l'élaboration d'offres commerciales répondant à des évolutions sociétales (comme le nouveau label *Fairtrade Max Havelaar Cocoa Program*), par de nouvelles relations au sein de la chaîne de production (renforcement des proximités et de la confiance entre l'ensemble des acteurs), et finalement une réduction des coûts (IMS, 2006). Ces démarches renforcent l'engagement des acteurs tout en garantissant le plus souvent des gains économiques.

X : motivation principale - o : motivation secondaire¹

Les acteurs impliqués dans les alternatives étudiées ont des sources de motivations et des degrés d'engagement relativement divers, bien qu'une large majorité avance une volonté de changement de conventions et un renforcement du respect d'autrui (intérêt collectif). En revanche, dans le cas de Saveurs du coin, il s'agirait davantage d'un désir de modifier le fonctionnement actuel du système d'approvisionnement alimentaire sans pour autant remettre entièrement en cause le régime. C'est d'ailleurs peut-être la raison du choix de construire un partenariat avec la grande distribution. Outre cet exemple, la fibre citoyenne, au sens de l'engagement pour l'intérêt collectif, se trouve généralement au fondement de ces alternatives.

Nous avons vu en première partie que les motivations d'un individu étaient liées à une action. L'exemple suivant s'intéresse à ce lien entre les motivations pour intégrer une AMAP et la nature de l'engagement des amapiens.

L'EXEMPLE DES MOTIVATIONS AU SEIN D'UNE AMAP

Déjà installés en agriculture biologique ou non, les producteurs qui intègrent une AMAP ont généralement la volonté de travailler selon certains principes. Leurs motivations peuvent être une conversion en agriculture biologique (pour la protection de leur santé et celle de la société, pour la protection de l'environnement naturel, pour retrouver un certain savoir-faire de la profession ou pour débiter une activité²), un désir de reconnaissance (contrer la récupération du travail agricole par la grande distribution, déception par rapport à certains circuits de distribution, etc.), ou bien de faire face à des difficultés économiques (diversification de la demande). Les AMAP leur permettent d'augmenter leur part d'écoulement en vente directe, accroissant ainsi la maîtrise de leur activité par rapport à une vente dans les circuits de gros et de grande distribution (contraintes de volumes ou économiques). En revanche, la logistique doit être revue, avec de nécessaires et importants investissements financiers (frigos, planifications d'abattage, etc.). Ces contraintes logistiques peuvent être partiellement réduites par les amapiens, avec des adaptations au contenu des paniers, des dates de livraisons et adaptation aux irrégularités. La force du réseau des AMAP joue un rôle dans le succès de l'installation d'un producteur en AMAP (échanges, mutualisation des connaissances et de moyens, formations et soutien des structures annexes), comme le fait le collectif Alliance PEC par exemple.

Du côté des consommateurs, la forte diversité des amapiens aux profils modérément variés³ font dire que certains peuvent être assimilables aux « créatifs culturels » (Ray et Anderson, 2001), c'est-à-dire à des acteurs vivant selon des valeurs et des comportements intégrés à des

¹ Il faudrait approfondir les conséquences et l'importance des motivations secondaires sur les interactions et la pérennité d'une initiative. De la même manière, il serait pertinent d'évaluer les acteurs « opportunistes » qui viendraient se greffer au cours du temps à l'initiative afin de faire valoir leurs intérêts propres. Quels seraient les conséquences sur la trajectoire de l'initiative ?

² Le système AMAP constitue un levier pour les agriculteurs souhaitant se convertir à l'agriculture biologique.

³ Deux études ont établi un profil type : famille avec un ou deux enfants, 30-40 ans, diplômé et plutôt citadin (Lamine et al., 2008).

niches alternatives au système dominant. En sortant d'un modèle d'approvisionnement conventionnel, les AMAP sont cependant considérées par certains comme inabordables pour une large tranche de la population. Comment démocratiser les niches lorsque celles-ci sont jugées efficaces ? Dans le cas des AMAP, il ne suffit pas de trouver des producteurs afin d'en créer de nouvelles, ce qui est par ailleurs un point critique au développement des AMAP en Île-de-France et en Isère par exemple. Il s'agirait de toucher des publics qui n'iraient pas naturellement vers ce système, de le rendre concrètement accessible à tous pour que l'alternative sorte de son statut de niche marquée socio-économiquement. Il s'agirait donc de la rendre économiquement viable pour que les individus financièrement défavorisés puissent y accéder, s'ils en ont envie, et pour pouvoir diversifier et élargir les acteurs adhérents à ces alternatives. Dans un même temps, il s'agit de communiquer sur les possibilités d'adhésions pour tous en dépassant certains préjugés (réduction de la tension entre réalité et représentations)¹.

Comme dans tout mouvement collectif, le degré de motivation et d'engagement des acteurs est variable. En partant des trois niveaux d'engagement (« très engagés », « faiblement engagés » et « réticents »), quatre principales motivations pour rejoindre une AMAP émergent. Tout d'abord, la recherche d'une consommation locale et de liens de proximité (liens sociaux, contact avec le producteur et le groupe d'amapien). Le fait que les produits soient issus de l'agriculture biologique n'est pas forcément un facteur clé, beaucoup d'amapiens n'en mangeaient pas avant leur intégration en AMAP. Cependant, manger des produits biologiques et sains est également une motivation. Pour ceux pour qui ce critère est primordial, ils auraient déjà tendance à s'approvisionner en produits biologiques à l'extérieur de l'AMAP. Pour d'autres, ce sont des événements de la vie quotidienne qui peuvent déclencher l'entrée en AMAP (arrivée d'un enfant, problèmes de santé, etc.). Dans ce cas, l'association lie proximité et garantie sanitaire, avec un sentiment de sécurité et de confiance qui se renforcent avec la proximité géographique². Une troisième motivation d'amapien relève du militantisme, que ce soit pour des raisons politiques, écologiques ou sociales. Ces acteurs sont généralement très impliqués dans le fonctionnement (ils sont les référents ou parmi les acteurs à l'origine d'une AMAP) et sont souvent des militants de longue date³. Il se peut aussi qu'une entrée en AMAP conduise progressivement un amapien vers un militantisme plus actif, ce qui est d'ailleurs l'un des objectifs du réseau. Enfin, le hasard peut être une cause d'adhésion. Ces amapiens ont entendu parler du système au cours de conversations et sont séduits par le principe. Ils y vont par curiosité. Il s'agit souvent de consommateurs qui s'approvisionnent peu en produits locaux ou biologiques. Le tableau suivant résume le niveau d'engagement des amapiens selon leur motivation d'adhésion et d'action (Figure 5.9).

¹ Contrairement à certains préjugés, Laurent Bertrandias et Jean-Louis Pernin (2010) ont montré que le prix d'un panier d'une AMAP est inférieur à son équivalent dans les autres circuits (Mundler, 2006 ; Pernin et Sénéchal, 2006). Ils soulignent que finalement, l'engagement financier au sein d'une AMAP reste plus coûteux seulement pour les faibles consommateurs de produits biologiques.

² « On n'empoisonne pas celui qu'on a en face de nous » (grossiste aubois, 2012).

³ Voir l'ouvrage de Jacques Ion (1997) pour approfondir la notion et les transformations du militantisme.

Figure 5.9. Le niveau d'engagement d'un amapien selon la raison principale d'adhésion au mouvement

Niveau d'engagement : Raison principale d'adhésion :	Acteurs très engagés (valeurs promues par le réseau des AMAP)	Acteurs « volontaires passifs », les impliqués	Acteurs moins engagés
Afin de manger des produits biologiques et sains			L'amapien ne cherche pas forcément la proximité avec le producteur ou à promouvoir un autre mode de consommation ou un système agro-alimentaire
Recherche d'une consommation locale et de liens de proximité	L'amapien cherche également à défendre un certain mode de consommation (consom'acteur) et une remise en question du système agroalimentaire sur les moyen et long termes.	L'amapien cherche à développer des relations avec le producteur et d'autres consommateurs	
Par militantisme	L'amapien s'engage auprès du producteur, aux côtés d'autres consommateurs et du réseau.		

Les flèches indiquent un glissement possible entre niveaux d'engagement d'un amapien. Celui-ci, initialement peu engagé, peut voir naître de nouvelles aspirations suite à une prise de position critique vis-à-vis du système et des difficultés rencontrées par le producteur (par la solidarité, les visites d'exploitation, les récits des producteurs, etc.). D'un simple acte d'achat, celui-ci devient acteur d'un fonctionnement fondé sur un engagement avec le producteur, à travers un contrat marchand mais également social. Un « simple » partenariat avec un producteur local et en agriculture biologique peut s'élargir vers une démarche plus globale. De la même façon, ce mouvement constitue un levier afin de modifier en profondeur les pratiques quotidiennes des consommateurs (préparation des repas, régime alimentaire, etc.). Cette potentielle évolution (Claire Lamine et Nathalie Perrot parlent de « re-qualification des consommateurs » (2008, p.60)) constitue une réelle force pour renforcer une sensibilisation. Enfin, une adhésion en AMAP pourrait déboucher sur un nouvel engagement auprès d'autres associations ou causes.

Ces constats interrogent l'idée reçue selon laquelle chaque amapien doit s'engager fortement dans l'association. Le fait de laisser chacun s'impliquer à sa manière peut constituer un levier permettant d'accroître le nombre d'adhérents à la démarche, et idéalement d'engendrer un effet de masse¹. Au regard du nombre de départ d'amapiens (déménagement, déception quant à la

¹ Le passage d'une action collective de niche vers un modèle de masse nécessite une réflexion plus large sur les limites naturelles d'un phénomène plus important ou étendu. Concernant les AMAP, l'agriculture périurbaine et plus généralement les circuits courts, il s'agit d'évaluer les limites à la fois géographiques et agronomiques qu'un tel modèle

composition des paniers, contraintes trop importantes), l'élargissement des acteurs à intégrer, grâce à une plus grande diversité, peut renforcer la pérennité du système. Aujourd'hui, beaucoup d'associations fonctionnent avec un minimum d'engagement de chaque amapien, qui se résume souvent à effectuer deux ou trois distributions dans l'année. Bien qu'un engagement plus important ne soit pas requis pour en assurer le fonctionnement, le respect des « règles minimum d'engagement » est cependant indispensable. Le risque est de voir les acteurs fortement investis se fatiguer de se démenier alors que d'autres demeurent relativement passifs. Ceux-ci pourraient se désengager définitivement ou se diriger vers d'autres collectifs¹. Dans le cas des AMAP, des acteurs très engagés sont souvent les acteurs-clés, permettant de faire le relais entre le producteur et les amapiens pour la gestion des contrats ou la gestion de l'AMAP en elle-même, mais également avec le réseau local ou national (Alliances, Miramap)². Ils peuvent juger ce manque de solidarité comme incompatible avec les principes fondateurs du système.

Le désengagement d'un acteur serait à mettre en lien avec sa trajectoire personnelle. Les travaux d'Albert Hirschmann (1983) montrent que l'engagement est une affaire de cycle au cours de la vie d'un individu. À travers la notion de « déception », cet auteur théorise les liens qui unissent d'un côté les cycles de l'engagement et du désengagement politique et, de l'autre, les cycles de la consommation de masse et de la mise en place de gouvernements autoritaires³. Complétant son travail sur les stratégies fondées sur la loyauté, le retrait et la voix (Encadré 3.7, p.200), ces trois stratégies peuvent aussi s'appliquer, par analogie, au comportement de tout acteur engagé dans un collectif : l'engagement n'étant pas linéaire au cours de la vie de l'acteur, celui-ci pourra choisir et alterner entre la loyauté, le retrait ou l'expression de son mécontentement. Le fait qu'un acteur ne soit pas engagé de la même façon selon ses périodes de vie représente à la fois une opportunité pour motiver des acteurs « passifs » à s'impliquer, mais aussi un risque de voir se désengager certains acteurs aujourd'hui fortement engagés. Ce cycle de motivation explique en partie le roulement au sein de certaines associations⁴. Christophe Broqua et Olivier Fillieule (2001) ont étudié l'engagement de séropositifs au sein d'associations comme Act-up ou Aides. Leurs travaux montrent que leur désengagement était notamment motivé, après une période d'engagement moyenne de quatre ans, par l'épuisement (à force de côtoyer la maladie et la mort),

impliquerait. C'est justement ce que permettrait une analyse de métabolisme territorial reliée au potentiel de ces initiatives. Nous reviendrons sur ce point au chapitre 6.

¹ Jean-François Caron (2010), maire de Loos-en-Gohelle, souligne que le problème de l'innovation, pour être en rupture avec le régime conventionnel dominant, prend beaucoup plus de temps que des démarches plus conventionnelles.

² Certaines tensions peuvent émerger lorsque certains amapiens investis, voire très investis, jugent que d'autres adhérents ne respectent pas le principe minimum d'investissement dans la vie de l'AMAP. Sans même parler d'assister aux visites de l'exploitation ou aux assemblées générales de l'AMAP, voire d'Alliance, certains amapiens repoussent en permanence le moment d'effectuer une distribution.

³ Il s'agirait de faire le lien avec des travaux sur les raisons du désengagement des acteurs des actions collectives. Alors que certains se retirent pour des raisons personnelles (prendre plus de temps de ses proches, plus d'énergie, manque de sens, réflexion personnelle), les risques d'abus liés au bénévolat sont parfois soulignés. Les bénévoles pourraient être « utilisés » afin de faire des économies, engendrant des conséquences sur la qualité des services proposés ainsi que sur les emplois salariés pour combler un manque (Boltanski, 2007, *La souffrance à distance, morale humanitaire, médias et politique* ; Ferrand-Bechmann, 2004).

⁴ Il s'agirait d'évaluer les effets sur la pérennisation des connaissances et des savoir-faire d'un collectif, ainsi que le poids de ce roulement sur l'efficacité de l'action collective et, plus globalement, sur la construction de l'intérêt collectif. Cette réflexion pourrait être liée à l'idée de conscience collective supra individuelle (Reynaud, 1997) afin de dépasser les interactions entre les individus-acteurs et favoriser une stabilité au collectif et à son action.

la lassitude liée à ce type de militantisme, des ruptures liées à l'environnement de l'acteur (déménagement, rupture amoureuse, nouvel emploi, autre engagement etc.), ainsi que des désaccords sur l'orientation ou le fonctionnement interne de l'association.

Ces exemples montrent partiellement la diversité des motivations d'engagement des acteurs ainsi que l'influence de l'environnement et des événements de la vie sur celles-ci. Finalement, les motivations des amapiens et des producteurs pour participer au mouvement des AMAP influencent leur implication dans le collectif mais aussi, plus largement, sur leur degré d'engagement dans la société à travers d'autres actions. En revanche, elle peut également décourager, voire écœurer, lorsque certains comportements d'amapiens, qui relèvent davantage de comportements utilitaristes que coopératifs, commencent à peser sur le fonctionnement de l'AMAP¹. De la même façon que pour favoriser la réponse aux enjeux de soutenabilité, la mobilisation des principes et des valeurs est requise afin de limiter des comportements contraires aux objectifs recherchés.

Car un individu peut agir de façon opportuniste. Il est rare qu'une personne n'ait à aucun moment agi de la sorte, même à un très faible degré ne serait-ce que pour répondre à un besoin fondamental, biologique ou social². S'engager dans une association ne cache-t-il pas une nécessité personnelle ou une attente de retours positifs en tant que membre ? Nous avons vu que l'attente de reconnaissance est omniprésente. Alain Caillé tempère cette affirmation et souligne le fait de pouvoir agir simplement pour l'action elle-même, par pur plaisir. En revanche, pour pouvoir être réellement désintéressé, il s'agit d'entrer dans le don³. Les participants à un certain nombre d'expériences, particulièrement Saveurs du coin, AMAP Oikos, Les Amis du Zeybu ou certains habitats groupés rencontrés, ont manifesté un certain enthousiasme à s'investir en faveur d'une action qui leur semble dépasser l'intérêt personnel. Bien que l'engagement dépende d'une motivation personnelle, liée à l'histoire et au développement de chacun, le fait d'y associer une action davantage désintéressée participe au renforcement de l'engagement. Il s'agirait de pouvoir évaluer en quoi le sentiment de reconnaissance que les acteurs peuvent recevoir participe à la motivation de leur action⁴.

LE RENFORCEMENT D'UNE CONNAISSANCE MUTUELLE

¹ « Certains amapiens viennent à leur distribution comme s'ils allaient au supermarché » (amapien grenoblois, 2011).

² Cependant Alain Caillé (2009) rappelle à travers les travaux de Boris Cyrulnik (2006) qu'il n'est pas rare de voir des espèces animales agir sans besoin de reproduction, de défense ou d'agressivité. On peut au moins supposer que ce type de comportement puisse être observé avec l'espèce humaine.

³ Sans pour autant savoir définir ce que cette notion est réellement, l'auteur conclut que de la même façon que les quatre pôles de l'intérêt pour soi, l'aimance, l'obligation et la liberté s'enchevêtrent, s'allient et se contredisent, le don est ambivalent : « le don n'existe concrètement que dans le système complet du donner, recevoir et rendre (sur fond de demande), et en opposition au système de prendre, refuser, garder » (2009, p.75).

⁴ Cependant, est-ce qu'un individu continuera à s'engager de la même façon altruiste si plus de contraintes personnelles sont requises ? Quel serait l'équilibre ? Il serait pertinent de repartir du processus d'individualisation et d'autonomisation de l'individu pour comprendre ses motivations d'action. Car au lieu de considérer l'engagement comme une projection hors de soi, l'engagement est appréhendé comme une façon de réagir aux différents mondes qui nous entourent et que nous rencontrons au cours des expériences traversées (Isaac, 1996, *Les compétences de rassemblement*). « Au fond, plus l'individualisme progresse, plus la nécessité et la difficulté de l'engagement se font sentir, car il semble bien qu'il soit devenu une des conditions centrales d'une individuation réussie » (Becquet et de Linarès, 2005, p.40, *Quand les jeunes s'engagent: entre expérimentations et constructions identitaires*).

L'interaction de plusieurs histoires personnelles participe également à la construction de l'action collective. L'association Les Amis du Zeybu est née de l'histoire et de la volonté de son initiateur ainsi que de celle des habitants qui ont été touchés par la fermeture du dernier commerce de quartier. L'ensemble de ces histoires a forgé ce collectif tel qu'il est aujourd'hui. La coopérative Enercoop n'aurait peut-être pas vu le jour si l'intérêt pour une réduction des consommations d'énergie de la part d'un acteur n'avait pas rejoint la motivation de création d'une entreprise d'un second, puis n'avait pas obtenu le soutien d'un troisième (Greenpeace), qui avait les moyens et la capacité de mettre en œuvre la structure (Becuwe et al., 2010). Ces rencontres s'effectuent le plus souvent autour d'un intérêt partagé, que ce soit par nécessité (surmonter un choc) ou par militantisme (défense et promotion de principes)¹. Cependant des échanges autour des trajectoires individuelles sont nécessaires afin de connaître l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient volontaires ou pas dans la démarche². Ces échanges, préalables indispensables à toute action collective, permettent de mieux connaître les trajectoires individuelles, et donc de mieux anticiper les éventuelles raisons d'engagement par la connaissance des valeurs et des besoins au fondement de l'action³. Les membres fondateurs de Saveurs du coin, malgré des parcours individuels variés, partagent des représentations et des cadres normatifs : une certaine remise en cause du régime conventionnel dominant, une croyance commune dans le projet et la force de l'action collective. Ils croyaient fermement à leur possibilité d'action pour se sortir de la crise, ce qui les a motivés pour démarcher les acteurs du territoire grâce aux réseaux de chacun. La conviction qu'il fallait faire « quelque chose de différent » afin de s'en sortir, et s'autonomiser au mieux des acteurs du régime conventionnel, était partagée⁴. En recherchant une alternative, ils avaient la sensation d'avoir davantage de chances de réussir⁵.

L'interconnaissance entre les acteurs permet aussi d'évaluer le partage des convictions, les envies et capacités de chacun. Par exemple, la connaissance du degré de militantisme des acteurs peut influencer sur la formation d'action collective : un acteur aurait plus tendance à s'engager s'il est entouré d'autres personnes tout autant motivées. Les acteurs pouvant être qualifiés de militants, c'est-à-dire ceux qui agissent pour la défense d'idées, de principes et de valeurs, ont notamment une croyance plus forte dans les possibilités de l'action collective (Duperré, 2004). Un fervent militant peut favoriser l'action en suscitant l'engagement d'autres individus se sentant proches des causes défendues (force de conviction). Ajouté à cela, l'échange sur les trajectoires personnelles permet d'accroître les connaissances entre les membres du collectif grâce à des

¹ Une forte entraide peut surgir entre des acteurs partageant des valeurs et repères, une similarité d'expérience, d'handicap ou de souffrance (Ion, 2012). L'association Aides pour ne citer qu'elle est fondée sur l'idée des « patients acteurs » (Broqua et al., 2001). Chacun serait responsable de soi et des autres. La communication est peut-être plus aisée avec des individus qui connaissent le problème et l'échange est facilité. Certaines associations, comme celles de parents d'enfants handicapés, refusent des parents n'ayant pas d'enfant handicapé. L'une des hypothèses de ce type d'action collective est qu'on ne peut connaître un problème que lorsqu'on l'a vécu.

² Par exemple, dans le cas d'une action de sensibilisation, il s'agit de connaître au mieux le public visé, qui peut ignorer l'existence du collectif à l'origine de l'opération.

³ Ces échanges peuvent être spontanés ou bien organisés (réunion informative, lettres, média, etc.).

⁴ La préparation de l'action est fortement liée à la conviction d'une force de l'action collective, ainsi qu'à la connaissance des ressources présentes (trajectoires personnelles, cadres, système de valeurs, ressources).

⁵ Pour pouvoir arriver à ce stade, la connaissance de chacun est nécessaire, que ce soit pour savoir si des convergences de besoins et d'opinions existent bien (est-ce qu'une action collective est possible entre les acteurs ?), et si c'est le cas, pour préparer l'action en elle-même (comment allons-nous nous y prendre ?)

informations issues des réseaux auxquels le militant appartient ou a appartenu¹. Cet apport participe aussi à une meilleure efficacité de l'action collective (accumulation de connaissance). Ainsi, les relations préexistantes engendrent une circulation d'informations pouvant être favorable à une nouvelle expérience collective, du moment que l'interaction entre les membres du collectif se passe bien : les leviers mais aussi les erreurs et les échecs limitant la mobilisation et l'engagement peuvent être partagés, et ainsi plus facilement anticipés. Ils apportent des éléments de compréhension de l'environnement global, qui pourront être utiles pour identifier et saisir les opportunités. Le fait que certains producteurs à l'origine de Saveurs du coin aient été impliqués dans différents réseaux sur le territoire a largement été souligné comme un facteur essentiel et ayant joué en faveur de l'initiative. En allant directement frapper aux portes des potentiels soutiens, le collectif a notamment réussi à mobiliser un acteur institutionnel pour les soutenir dans leur projet. En revanche, le fait qu'un acteur soit globalement très impliqué dans le monde associatif, et plus largement communautaire, risque de constituer un frein pour l'implication de nouvelles personnes, comme ce fut le cas avec le réseau Alliance PAC-Isère par rapport au noyau dur formé par certains membres.

LES CONTREPARTIES

En partant de l'hypothèse qu'un premier engagement peut initier un cycle d'engagement plus intense, on peut supposer que des contreparties peuvent parfois encourager les individus à s'investir. Les ateliers de co-construction toulousains, et dans une moindre mesure les groupes de travail aubois, ont largement désigné le levier économique comme incontournable afin de faire évoluer les pratiques².

Le travail de terrain a notamment relevé que les producteurs désirant renforcer les proximités sont également ceux qui souhaitent garder un contact avec leurs clients. Ils veulent donc conserver, voire renforcer, la vente directe (marché, ferme, AMAP, etc.). Ces producteurs, qui désirent conserver cette proximité avec leur client, n'alimentent que faiblement les plateformes approvisionnant la restauration collective, qui fonctionnent majoritairement selon un modèle conventionnel, malgré quelques évolutions que nous avons entrevues. Afin d'attirer les producteurs sur un créneau d'approvisionnement territorial, et si cela est objectivement établi comme préférable, les acteurs toulousains pensent que leurs produits devraient être achetés à un prix plus intéressant que celui de leurs acheteurs actuels afin de les encourager à privilégier la vente locale. Ils pensent qu'une restructuration de l'organisation de l'offre faciliterait un changement de circuit et serait plus efficace que de compter sur la seule « fibre citoyenne » ou « solidarité territoriale » des producteurs. Cependant, cette proposition serait à évaluer dans sa globalité puisque nous avons vu qu'un contrat avec les collectivités est parfois plus incertain. Les

¹ L'échange sur les trajectoires personnelles permet aux acteurs de mieux se connaître (ce qui peut renforcer la confiance). Il est également un atout pour l'efficacité de l'initiative elle-même, que ce soit par rapport à l'échange d'informations liées à l'organisation d'un collectif ou aux sujets concernés par l'initiative.

² Les travaux de Daniel Gaxie (2005) traitent des rétributions générées par l'activité militante des acteurs et qui, en retour, stimulent celle-ci. L'auteur considère que la prise en compte de ces rétributions est importante pour comprendre les raisons de l'engagement et du désengagement des militants.

producteurs pourraient préférer des débouchés avec davantage de garanties en termes de volume de produits achetés et dans la durée.

Les participants aux groupes de travail haut-garonnais et aubois se sont interrogés sur les raisons du désintérêt de certains producteurs au fait de contribuer à l'alimentation de leur territoire. Cette réflexion ne fait pas consensus entre eux¹. Certains soulignent que dans le cas où l'incitation ne serait pas financière, le producteur devrait tout de même s'y retrouver quelque part (facilité logistique pour livrer les produits, gain de temps, optimisation des flux de stock, etc.) Enfin, les discussions au sein des groupes de travail dans le cadre de Confluent, et notamment à Toulouse, ont permis de mettre en évidence que la logique économique semble primer sur la motivation citoyenne, éthique ou en lien avec la revalorisation du métier².

Malgré la nécessité de leviers économiques ou réglementaires pour faire évoluer certains comportements jugés contraires aux enjeux, ou insuffisamment dynamiques pour provoquer une évolution du régime, il s'agit d'activer, ou de renforcer, le sentiment d'appartenance à un « monde commun » (Boullier, 2009, p.27), sentiment que nous considérons comme favorable aux comportements propices à l'intérêt collectif.

Les raisons à l'origine d'une action varient d'un individu à un autre. Outre une action purement altruiste, elles sont finalement motivées par la nécessité de répondre à un besoin fondamental d'ordre matériel (engagement par nécessité) ou un besoin de reconnaissance. Dans tous les cas, l'environnement de l'individu joue grandement sur ces besoins (partie 1), d'où la nécessité d'identifier les éléments extérieurs influant sur la motivation des individus³. Il s'agirait également, dans un second temps, d'évaluer les facteurs qui jouent non seulement sur l'engagement des acteurs au sein d'un collectif, mais aussi sur l'action de ce collectif sur l'environnement, et donc l'intérêt collectif.

Le poids de l'environnement dans l'engagement

La présence de fortes proximités et capacités participe à l'obtention et à la diffusion d'informations nécessaires à plus de transparence (conséquences des actes et connaissance des représentations et de la réalité) et de maîtrise (dans la définition et mise en œuvre de stratégies) (chapitres 2 et 3). La connaissance des processus, territoires et réseaux est considérée comme un

¹ Certains se sont interrogés sur le bien fondé de vouloir rémunérer davantage les producteurs positionnés en circuits courts que ceux travaillant pour la grande distribution. D'autres se sont interrogés sur la pertinence de donner des contreparties aux producteurs pour changer de circuit, comme par exemple financer un processus de conversion en agriculture biologique.

² Les 21 % des exploitations françaises positionnées en circuits de proximité concernent souvent des exploitations de petites tailles qui ne représentent qu'une faible part en volume. Cela signifie qu'il reste donc une grande part de producteurs *potentiellement* intéressés pour changer de circuits (79 % d'exploitations), d'où l'importance des incitations.

³ L'interaction de différentes motivations individuelles participe à l'atteinte d'objectifs collectifs. Quelles sont les forces incitant un individu à adopter un comportement ? Comment l'environnement influe-t-il ? La réponse est difficile, d'autant plus qu'une motivation peut être cause dans un système comme effet dans un autre, la « vraie » motivation se situant plus en amont (chapitre 3).

élément central de l'action, que ce soit pour renforcer un régime conventionnel dominant ou tenter de faire émerger des alternatives.

LA CONNAISSANCE DE SON ENVIRONNEMENT

La connaissance de son environnement permet à un acteur d'identifier les liens de dépendances (ressources matérielles ou cognitives) et de renforcer la maîtrise de son développement (chapitres 1 et 2). De plus grandes capacités, individuelles et collectives, nécessitent cette connaissance afin de pouvoir réduire l'incertitude et mieux considérer les éléments externes au collectif (ressources (in)disponibles, choix des enjeux, difficultés à venir, etc.). Indépendamment de la façon dont ces éléments externes sont intégrés par le collectif, ce dernier peut mieux anticiper ses actions (possibilités de subventions, départ de certains membres, création d'un nouveau réseau, etc.) et saisir les opportunités qui se présentent à un moment donné. Pouvant déclencher ou renforcer la motivation, donc l'engagement, ces opportunités constituent des facteurs importants de la mobilisation (Duperré, 2004). Favorisées par une veille et une prospection efficaces à travers différents réseaux, ces opportunités permettent d'éclairer certains choix. Une association s'intéresse aux futurs projets d'une municipalité par rapport à la disposition de leur local ou à l'allocation de subventions pouvant ne pas être reconduites, un agriculteur aux modalités d'attribution des aides de la PAC, etc. Le regard sur l'environnement plus ou moins proche du collectif ouvre une fenêtre d'opportunités tout en permettant de réduire l'incertitude par une connaissance plus fine de cet environnement. Il permet également de repérer les conflits, et d'adapter leur action afin de travailler ensemble.

UNE DEMARCHE PLUS TRANSVERSALE ET GLOBALE

L'équilibre entre les différentes dimensions culturelles, économiques, écologiques, sociales ou encore politiques pourrait être un élément essentiel de la pérennité des actions collectives (de Sousa Santos et al., 2013). Selon ces auteurs, une approche transversale participe au maintien de l'enthousiasme des acteurs à s'investir : la création de liens, l'apprentissage de nouveaux savoir-faire ou la découverte de nouvelles cultures sont des raisons d'engagement tout aussi importantes. Celles-ci peuvent même supplanter l'objectif affiché d'une action collective pour laquelle l'acteur s'était initialement engagé. Les liens tissés avec les autres habitants du quartier, la multitude d'activités culturelles et d'ateliers organisés par Les Amis du Zeybu deviennent des motivations plus fortes que le simple achat d'un panier alimentaire pour s'impliquer dans l'association. Ainsi, la motivation matérielle pour s'engager dans une action est parfois reléguée au second plan face au sens social et au sentiment d'appartenance apporté par l'action elle-même et le collectif. Cela rejoint l'idée que l'hybridité de certaines alternatives peut constituer un atout de mobilisation et d'engagement grâce à l'apport de sens à l'action collective en lien avec un projet de société¹.

¹ La motivation et l'engagement se concrétisent particulièrement lorsqu'un acteur entre en contact avec une communauté avec laquelle il se sent des affinités. Cette affiliation n'est ni unique, ni figée. Un acteur peut s'investir à la fois avec un collectif de son quartier, dans une association liée à son origine, s'affilier à un parti ou s'engager par intérêt

Sortant d'une approche sectorisée, nous avons vu l'intérêt d'une démarche transversale (Les Amis du Zeybu, Lons-le-Saunier, Loos-en-Gohelle, Virage Énergie, Planète Lilas). La vie de quartier à Vitry a notamment été redynamisée par une mobilisation dans différents domaines, comme le maraîchage, les fêtes de quartier, les actions de sensibilisation, etc. Les Amis du Zeybu proposent également des marchés temporairement plus spécifiques, des activités culinaires mais aussi des permanences Zeybu-Livres. Les rencontres interdisciplinaires organisées par le mouvement Virage Énergie permettent de mettre en contact des acteurs ayant des besoins et difficultés particuliers. L'ensemble de ces alternatives mise sur la diversité et la transversalité pour définir des stratégies de développement en vue de dynamiser le territoire concerné par l'initiative dans la durée. Cette volonté requiert cependant une politique participative volontariste et des outils adaptés¹. Encore une fois, cette diversité doit être gérée car elle peut renforcer les tensions entre les différents intérêts. Une évaluation régulière est nécessaire afin de porter un regard critique sur le fonctionnement d'une initiative (nécessité de la création d'espaces d'échange et d'une mobilisation d'outils de participation).

L'aspect économique n'est pas l'unique moteur d'action et d'engagement des acteurs. Le potentiel émancipateur des alternatives et leur succès dépend avant tout de la capacité des acteurs à intégrer les facteurs extérieurs à leur projet, et notamment à intégrer les processus de transformation économique dans les dynamiques à la fois sociales, politiques et culturelles (de Sousa Santos et al., 2013). Les alternatives étudiées s'ancrent bien souvent dans un projet plus vaste que le périmètre d'action directe (Ion, 2012). Une AMAP tend à influencer les échanges au sein de son territoire pour, in fine, influencer le système d'approvisionnement alimentaire global.

De plus, la mise en réseau entre acteurs, individuels ou collectifs, permet de s'ouvrir à d'autres contextes et représentations. La mise en réseau des *fab lab* permet par exemple d'échanger à partir de nouvelles connaissances, savoir-faire ou outils. Des problématiques inconnues par un collectif peuvent être ainsi anticipées et la connaissance d'autres règles et conventions constitue un levier pour parvenir à un travail collectif. Les expériences hybrides représentent en ce sens un atout. De par leur nature, elles favorisent le croisement et l'échange entre acteurs aux systèmes de valeurs différents. À cheval entre le régime conventionnel dominant et les régimes alternatifs, elles pourraient participer plus facilement à l'émergence de nouveaux repères, selon un processus évolutif plutôt qu'en rupture forte avec le régime dominant. Prenons l'exemple de Saveurs du coin. Son partenariat avec un magasin de la grande distribution permet d'accroître le nombre d'acteurs touchés par l'initiative : que ce soit en adhérant totalement au principe ou en observant simplement les produits et les affiches, l'expérience est connue. Ce partenariat lui a également permis d'accéder à un groupe de consommateurs qu'il n'aurait peut-être pas côtoyé par le biais de

pour la nature. Chaque acteur est donc différent en termes d'engagement. Les acteurs mobilisés autour d'un intérêt collectif semblent être ceux qui multiplient ces différentes affiliations. Ils sont très actifs et agissent de façon plus altruiste. Ils désirent souvent un changement de régime conventionnel. Ils rêvent d'un autre monde (Ferrand-Bechmann et al., 2004). Porteur de valeurs, ils sont des citoyens actifs portés par une éthique de la conviction (Initiateur des Zeybu ; producteur aubois), qui agissent parfois au titre professionnel. L'initiateur des Conserveries de l'Aube, ancien dirigeant dans l'agroindustrie, promeut ses valeurs à travers l'initiative Les légum'andises.

¹ La radicalisation d'une démocratie économique va de pair avec celle de la démocratie participative (de Sousa Santos et al., 2013). Cette thèse provient de l'idée que l'émancipation des alternatives repose sur leur capacité à remplacer une gouvernance verticale par une démocratie participative au sein des différents collectifs. Ces auteurs soulignent que la mise en place d'une démocratie dépasse la seule sphère politique, rejoignant en ce sens l'analyse de Jacques Ion (2012).

son magasin de producteurs ou du système de paniers. Dans l'optique de faire émerger un nouveau régime, l'augmentation du nombre de personnes adhérant à cette initiative favorise cette évolution¹. Ajouté à cela, ce caractère hybride pourrait réduire les risques de rejet des propositions d'acteurs du régime conventionnel dominant. Cette acceptation d'initiatives hybrides par des acteurs issus de différents circuits favoriserait de nouvelles orientations, et donc l'émergence d'autres conventions. Des « enclaves de solidarité au sein du système » seraient ainsi créées (de Sousa Santos et al., 2013).

L'insertion d'une action collective dans un projet plus large, la transversalité et l'hybridation des alternatives permettent ainsi d'établir des liens entre les différents circuits et sphères (marchande, étatique et autonome), comme le font dans un certain sens les acteurs du commerce équitable. Cela semble encourager l'articulation de ces différentes sphères, notamment en réduisant la tension entre les différentes représentations.

LE POIDS DES REPRESENTATIONS

Certaines initiatives alternatives sont considérées par des acteurs externes à ces mouvements comme étant des actions portées par des « bobos » et réservées à un certain groupe d'individus peut être plus aisés². Cette critique est notamment émise envers les groupes d'achats alimentaires, comme les groupes d'achats communs ou les AMAP. Or ces dernières se considèrent comme un mouvement ouvert et regroupant une grande diversité de profils sociologiques. Cependant, si diversité il y a, celle-ci ne touche pas forcément toutes les catégories sociales, et notamment les catégories sociales les moins aisées³. Les raisons de ce cloisonnement posent question, notamment sur le fait de savoir si les « engagés » freinent la participation des « non-engagés » qui peuvent se sentir exclus des alternatives. L'inaccessibilité économique, ou tout du moins le fait de croire qu'il s'agit d'un mode de consommation plus onéreux, et le manque de temps peuvent l'expliquer. Cependant, les produits peuvent parfois être plus chers dans les circuits alternatifs que dans les circuits traditionnels qui misent avant tout sur les bas prix. Ceci constitue un frein au développement et à la pérennité de l'initiative (Bertrandias et Pernin, 2010), comme ce fut également le cas pour le fournisseur d'énergie Enercoop.

Mais le blocage peut aussi être interne aux mouvements associatifs. On peut notamment observer une certaine défiance envers de nouveaux arrivants. L'intégration de nouveaux membres, porteurs de points de vue différents, suppose d'accepter de se questionner au travers d'un certain regard critique sur le fonctionnement du collectif, ne serait-ce que pour le présenter aux nouveaux membres. Ces questions devraient être abordées en amont de tout projet afin d'anticiper ces inévitables événements. L'échange entre les acteurs afin de se connaître puis de

¹ Nous avons vu que cette émergence est possible lorsque le nombre d'individus y adhérant dépasse un certain seuil (chapitre 4).

² Entendu comme étant un terme caricatural pour désigner des individus au revenu « moyen-supérieur », avec un niveau de formation « supérieur » cherchant à afficher leur engagement intellectuel dans des actions d'intérêt public ou caritatives.

³ Constat effectué également par le réseau de consommateurs responsables (RCR) belge, <http://www.asblrcr.be/>, consulté le 21 mars 2013.

s'approprier les opinions des autres, participe à la construction d'un regard commun sur le système d'action. Par exemple, de potentiels conflits ont été évités au sein de l'AMAP Oïkos grâce à des échanges en amont (lors de réunions préparatrices) et qui ont engendré le renoncement de certains consommateurs au moment de la création de l'association. De même, des rencontres hebdomadaires dans certains habitats groupés affichent clairement cet objectif, afin d'anticiper les conflits et d'atténuer les tensions. Cela permet de confronter au jour le jour, ou presque, les perceptions et représentations de chacun qui se forment et évoluent à travers le vécu au quotidien, ainsi que de comprendre en quoi elles s'éloignent de l'accord collectif initial. Or, les stratégies recherchées sont celles issues de réflexions et propositions faisant consensus, ou mieux, celles qui sont construites ensemble. Le fait d'échanger régulièrement, de tenter de réduire les tensions au fur et à mesure qu'elles se présentent, fait que les conflits internes sont structurants pour le collectif. Ce traitement au fil de l'eau maximise la capacité du collectif de résoudre le plus en amont possible les conflits latents ou avérés et de s'adapter aux circonstances (intégration de nouvelles personnes, prise en compte des changements de l'environnement dans son fonctionnement, des opportunités, etc.). Ces interactions constructives participent à l'émergence d'une vision collective non figée.

Cette confrontation des représentations, non seulement à l'intérieur d'un collectif mais également avec l'environnement, est susceptible de favoriser la prise en compte d'une réalité la plus objectivée possible¹. Bien que le travail avec les groupes aubois ait tenté d'identifier les différentes représentations et façons d'agir au sein d'un système d'approvisionnement, il s'agira dans le futur d'approfondir cette diversification de point de vue, notamment par rapport à la perception du territoire et à la construction de cette vision collective.

Ajouté à cela, l'insertion d'une initiative dans un projet plus global (projet de société) favorise la construction d'un intérêt collectif, les réponses aux enjeux territoriaux prenant mieux en compte les enjeux globaux. Or, un collectif reste parfois centré sur ses objectifs proclamés et cantonnés à son territoire², sans avoir une réflexion sur son rôle et ses impacts à une échelle plus globale. Cet hermétisme pénalise la construction d'un intérêt collectif qui requiert une réflexion sur l'évolution d'une société. Claire Lamine et Nathalie Perrot (2008) s'étonnent du décalage entre la notoriété des AMAP et leur relative absence dans certains débats, qui pourtant les concernent (questions agricoles, alimentaires ou écologiques). Le mouvement des AMAP n'aurait pas atteint une forme de maturité politique lui permettant certaines prises de position. Ce constat expliquerait le décalage entre la façon dont est perçu de l'extérieur le mouvement des AMAP, qui est largement considéré comme un succès et qui intéresse aujourd'hui l'acteur public, et la façon dont le mouvement se perçoit lui-même. Ces auteures justifient ce décalage de perception par un manque de réflexion au niveau national, des difficultés organisationnelles au sein même du collectif et au niveau régional, ainsi que par un manque d'articulations avec d'autres réseaux sociaux. C'est pourquoi la nature des réflexions au sein du mouvement par rapport à un projet sociétal global est à interroger. Est-ce que des liens plus forts avec d'autres initiatives ou réseaux seraient favorables à ce mouvement de nature politique qui ne se reconnaît pas en tant que tel ? Le mouvement des AMAP se trouve au cœur d'un renouveau de l'action politique autour de la consommation, tout

¹ Sous réserve que des points de vue et des représentations externes au collectif soient considérés afin de ne pas se déconnecter de la réalité.

² Que ce soit par choix, par omission ou par manque de moyens (d'information ou de temps).

comme l'est dans un certain sens le mouvement Slowfood¹. Les alternatives au régime conventionnel dominant dans le domaine alimentaire cherchent à en faire évoluer les caractéristiques en s'appuyant sur le marché tout en transformant l'acte même d'achat, en y intégrant des critères éthiques et politiques à la manière du boycott². Il ne s'agit plus de simplement consommer un bien mais d'y ajouter une attention aux options sociales, économiques et politiques s'inscrivant dans le processus de production, de transformation, de distribution mais également de consommation.

Parallèlement, il s'agirait d'effectuer un travail sur les raisons de la résistance au changement. Les signes de la nécessité de modifier nos modes de vie se multiplient, comme l'attestent de nouveau les conclusions du dernier rapport du GIEC (2014). Malgré certains succès, la mobilisation des individus reste insuffisante dans ce vaste processus de changement qui s'imposerait pour tendre vers un modèle de développement de soutenabilité forte. La réflexion sur les façons d'induire un changement mériterait d'être approfondie dans le champ de la psychologie et de la sociologie³, tout comme sur ce qui permettrait de passer de modes d'interaction motivés par l'intérêt pour soi vers des motivations plus altruistes (Caillé, 2009b)⁴.

Le rassemblement d'un ensemble de connaissances permet de se forger une opinion sur un sujet et de l'enrichir avec le temps. La plupart des individus ne pensait pas au changement climatique il y a une vingtaine d'années. Bien que peu se soient réellement engagés afin de tenter une action pour réduire leur propre impact sur ce phénomène, la quantité de personnes

¹ La mobilisation de l'alimentation et des questions agricoles n'est pas nouvelle dans le renouveau de l'action politique. En 1889, le « manifeste de la révolution consumériste » recommandait déjà de considérer le « prix juste » ainsi que les conditions de production (Charles Gide dans Lamine et Perrot, 2008).

² La coopération émerge alors du passage d'un acte de consommation individuel et privé (satisfaction des intérêts particuliers) à un acte politique souhaitant prendre en compte des intérêts partagés ainsi que l'intérêt collectif (environnement, territoire, pratiques agricoles, etc.) (Lamine et Perrot, 2008). Par exemple, un consommateur peut choisir d'arrêter d'acheter certains produits (*exit*), ou de protester contre certains aspects du lien marchand (*voice*). Dans ce dernier cas, il peut choisir d'acheter du quinoa équitable en supermarché sans pour autant participer à la définition du mode de production et de distribution ayant amené le quinoa jusqu'à chez lui (chaîne logistique et lieu d'achat du produit). Le mouvement des AMAP, ainsi que d'autres systèmes de paniers, participent quant à eux à la redéfinition du lien marchand grâce à la prise de parole de l'ensemble des acteurs (*voice*) et de la loyauté (*loyalty*) qu'ils portent au système d'échange dont ils tentent d'en modifier les modalités de fonctionnement (Dubuisson-Quellier, et al., 2004). Un consommateur mécontent n'aura pas la même facilité de sortir de la transaction que dans d'autres modes d'échange. En revanche, il échangera avec le producteur et les autres consommateurs de sa déception pour tenter d'y remédier. De même, le producteur pourra transmettre ses attentes en termes d'aide et d'engagement.

³ Le modèle des étapes du changement, développé par Carlo DiClemente et James Proschaska (1982) pourrait être une piste de réflexion à poursuivre. Celui-ci repose sur six stades de changement qui sont la précontemplation, la contemplation, la détermination, l'action, le maintien et la rechute. Le Mouvement de Villes en Transition s'intéresse à ce modèle, appelé également modèle transthéorique de changement, afin d'élaborer un cadre de travail qui permette de comprendre les raisons du changement, en lien également avec la théorie de la résistance au changement (*motivational interviewing*).

⁴ Alain Caillé (2009b) souligne que les quatre pôles de l'intérêt pour soi, l'aimance, l'obligation et la liberté sont toujours enchevêtrés, alternant alliances et contradictions. Il conclut que ces réflexions anthropologiques et fondées sur la théorie de l'action, débouchent sur une vision à la fois plus positive et pessimiste que celles inspirées par une vision utilitariste. Elles permettent en effet de laisser penser qu'une façon d'agir par aimance, par solidarité, pour le juste, le vrai, l'équité est possible sans être taxée d'utopique. En revanche, la position la plus désirable de l'individu est incertaine et celui-ci, dans le but de parvenir à ses fins, serait prêt à tout pour y parvenir, quitte à ignorer la réalité chez les autres. Comme l'écrit Alain Caillé, « la quête anti-utilitariste de la reconnaissance peut seule mener au bien, aux belles actions ou à la douceur de vivre. Mais on sait que qui veut faire l'ange fait la bête. C'est elle aussi qui peut mener au massacre généralisé et à l'horreur » (2009b, p.74).

échangeant sur le sujet est plus importante et les motivations pour s'engager semblent évoluer dans le bon sens au regard du nombre d'alternatives et d'échanges dans la société à ce sujet.

Les campagnes de sensibilisation pour un autre mode de consommation, qu'elles reposent sur des arguments d'ordre éthique ou écologique, se focalisent majoritairement sur la transmission d'information afin de tenter de déclencher ces changements. Cette démarche semble avoir ses limites, et notamment lorsqu'elles emploient images et récits catastrophiques. Ces campagnes y gagneraient en essayant de comprendre les raisons de la résistance au changement (Westley et al., 2007 ; James et Lahti, 2004 ; Atlee, 2003)¹, ainsi que l'évolution des formes d'engagement et des pratiques militantes (Ion, 1997 et 2012).

Finalement, bien que des éléments contextuels et la connaissance de l'environnement jouent un rôle², une forte motivation et implication personnelle restent le moteur de l'engagement d'un acteur. Le sens de responsabilité citoyenne (Ion, 2012) et du rapport à l'avenir (Ladrière, 1997) sont des éléments à étudier, certaines alternatives mobilisatrices s'appuyant sur ces valeurs³. Les récents débats sur les difficultés qu'ont les jeunes producteurs à s'implanter ou à fonder une famille sont révélateurs de l'importance de la motivation personnelle pour exercer certains métiers⁴ (Facchini et al., 2010). Les acteurs aubois et haut garonnais ont mis en avant les difficultés rencontrées par des agriculteurs exerçant hors cadre familial et qui requièrent une motivation d'autant plus grande face aux difficultés financières⁵. L'action de Terre de Liens⁶ vise notamment à aider et accompagner l'installation de nouveaux exploitants dans des fermes rachetées par l'association. Les difficultés rencontrées à l'installation, alors que les agriculteurs manquent en France⁷, ont été propices dans ce cas à l'émergence de nouveaux mouvements fondés sur la

¹ Comme s'interroge Rob Hopkins, à l'origine du mouvement des Villes en Transition : pourquoi nos sociétés continuent-elles à être dépendantes du pétrole ? Un travail sur les sentiments et les actions contradictoires de nos sociétés semble nécessaire pour s'engager et mettre en œuvre des stratégies efficaces. Un conseil donné aux Initiatives en Transition est de penser à l'ensemble des produits et activités que nous ne pourrions faire sans pétrole pour mesurer toute l'ampleur du défi. L'omission de cette réflexion explique en partie pourquoi le franchissement de l'étape d'une prise de conscience vers l'engagement semble difficile. Le mouvement de Villes en Transition propose différents outils pour aider de nouveaux groupes à se former et à créer une synergie sur leur territoire. Ils se fondent sur la psychologie du changement, dont le modèle FRAMES (Miller et Sanchez, 1993) issu du domaine de l'addiction. Ils permettent de s'intéresser aux enjeux qu'il y a derrière la motivation, la résistance et l'ambivalence, dont les blocages psychologiques liés aux craintes.

² Des contraintes physiques, économiques, morales ou autres peuvent forcer un individu à agir contre ses valeurs (Joule et al., 2002).

³ Le lien avec la responsabilité citoyenne serait à approfondir. L'engagement militant représente une possibilité de se donner à soi-même, mais aussi aux autres, pour un futur meilleur (Quéniart et al., 2001). En ce sens, l'engagement représente une pratique de responsabilité citoyenne, bien que ce terme soit remis en question (Ion, 2012) : la notion de citoyenneté est désormais largement utilisée pour désigner divers aspects (consommateur-citoyen, citoyenneté locale, écocitoyenneté, etc.). Les travaux de Jacques Ion soulignent l'importance de distinguer citoyenneté de civisme, voire de civilité.

⁴ Voir l'étude de François Facchini et Raul Magni Berton à ce sujet (2010, *Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs*).

⁵ S'il n'est pas issu d'une famille d'exploitants, un agriculteur ne bénéficie pas immédiatement de l'appui d'un réseau professionnel ou familial. De plus, les potentiels financeurs ne leur accordent pas la même confiance (Terre de Liens, 2013).

⁶ Le mouvement Terre de Liens repose sur trois piliers qui sont le réseau associatif, la fondation et la foncière. Outre un travail d'accompagnement et de sensibilisation, l'association devient propriétaire des terres et des fermes qui sont par la suite accordées en location de longue durée à des producteurs. La foncière s'attache à collecter de l'épargne solidaire pour acquérir ces terres afin de faire face à la spéculation foncière. Voir leur site <http://www.terredeliens.org/>

⁷ Étude menée conjointement par la MSA, les Chambres d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs, 2012.

coopération. Le cas des rassemblements de cellules familiales sont de plus en plus nombreux selon les acteurs hauts garonnais, comme le confirme l'augmentation du nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec)¹.

En revanche, la pérennité d'un engagement, et plus largement de la coopération, est interrogée lorsque les difficultés s'estompent. Le phénomène des *trueques* en Argentine montre comment des liens qui semblaient forts, peuvent rapidement disparaître et laisser place à des comportements principalement motivés par l'intérêt personnel. Pour faire face aux abus et dysfonctionnements constatés, comme l'impression personnelle de billets ou la vente d'objets volés, une tentative de régulation du réseau par les responsables a engendré une organisation hiérarchique centralisée et relativement fermée (Primavera, 2003). Tout en ouvrant de nouveaux clubs dans le pays et en déléguant la gestion aux coordinateurs locaux, ils ont tenté de contrôler l'émission de la monnaie en devenant les administrateurs. Le succès a octroyé un certain pouvoir aux responsables (définition de règles particulières ou choix des actions menées) et certains coordinateurs de clubs locaux servaient avant tout leurs intérêts personnels. Dans un même temps, ce système a permis d'accroître les capacités des acteurs directement touchés par la crise, en soudant les individus à travers des échanges coopératifs et solidaires² (Hintz, 2003 ; De Sanzo et al., 1998). Ces auteurs rappellent également que la coopération et l'action solidaire ne peuvent se passer d'un apprentissage pour mener un travail collectif (Lardon et al., 2008).

Le fait que l'engagement des acteurs s'effectue selon de nouvelles modalités qui s'écartent des précédentes (Ion, 2012) implique un regard nouveau pour tenter de comprendre les raisons, les formes et l'efficacité de ces engagements sur la construction d'un intérêt collectif. La section suivante tente d'identifier, toujours à partir de l'analyse du terrain et de la littérature, quelques éléments invariants de l'engagement en lien avec cette construction d'un intérêt collectif.

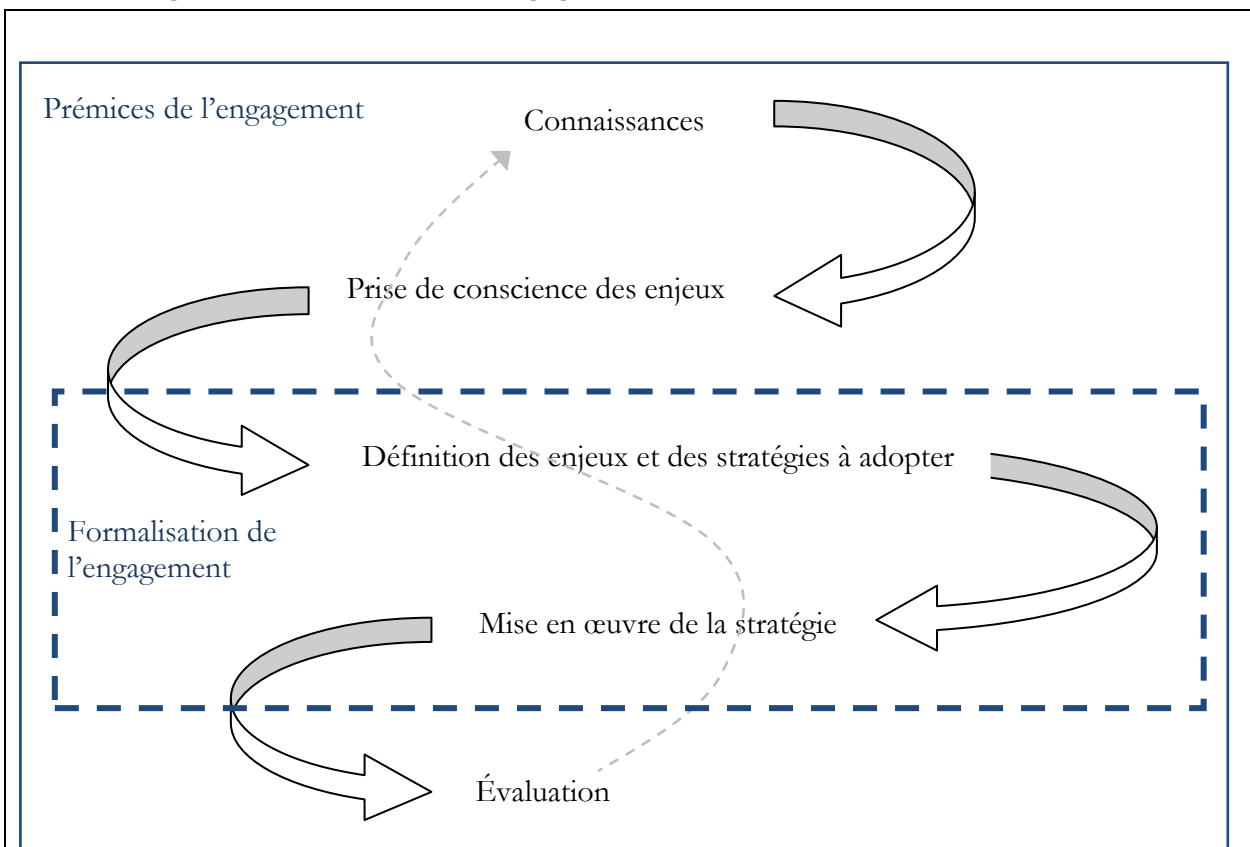
3.3. L'ENGAGEMENT DANS LA CONSTRUCTION D'UN INTERET COLLECTIF

Nous définissons le processus d'engagement à partir des critères observés comme favorables à l'action collective : la connaissance de son environnement, la prise de conscience d'une évolution du régime conventionnel, la capacité à définir des enjeux, la mise en œuvre des stratégies adaptées pour y répondre ainsi que pour évaluer celles-ci (Figure 5.10). Recoupant très largement le processus de construction de l'intérêt collectif, il s'agit d'évaluer les leviers afin que l'ensemble des actions collectives menées répondent à celui-ci.

¹ Créé par la Loi du 8 août 1962, ce groupement est une société civile agricole d'individus permettant à des agriculteurs associés de travailler en commun, de la même façon que dans les exploitations à caractère familial.

² Pour tenter de faire face aux dérives, le mouvement se scindera finalement en deux réseaux : le Réseau Global de Troc et le Réseau de Troc Solidaire. Cependant les abus étaient déjà trop importants pour pouvoir conserver le système solidaire, de nombreuses personnes n'y participant déjà plus.

Figure 5.10. Les processus d'engagement et de construction de l'intérêt collectif



Afin de s'exprimer et de se formaliser, l'engagement se prépare tout le long du processus de construction de l'intérêt collectif. L'acquisition de connaissance à travers différentes sources d'information est nécessaire pour une prise de conscience, qui passe par la connaissance des différentes représentations de la réalité notamment. Il en va de même avec l'évaluation, qui nécessite un regard sur l'efficacité des stratégies mises en œuvre.

La connaissance (chapitre 2), renvoie à la connaissance des territoires et des réseaux, mais également à celle des représentations et des repères existants. La prise de conscience de la nécessité de définir, puis construire, un intérêt collectif peut apparaître par la suite comme indispensable, et ce tant au niveau individuel que collectif. C'est cette prise de conscience qui permettra, entre autres, de déclencher l'engagement d'un acteur. L'objectivation des flux et davantage d'échanges cognitifs y participent, comme nous le verrons au chapitre suivant. Cependant, outre les fondements de l'action, les capacités des acteurs doivent être suffisamment importantes pour garantir une autonomie et des libertés permettant de transformer les aspirations en action (fonction de conversion des ressources en accomplissement). De fortes proximités et une démocratie participative sont alors requises.

Une alternative peut constituer un catalyseur favorisant l'engagement d'acteurs extérieurs à celle-ci. L'émergence d'une initiative porteuse d'une alternative peut concrétiser une envie d'engagement qui ne s'était pas réalisée jusqu'alors, notamment grâce à une bonne visibilité de l'action menée. Une communication efficace sur les objectifs et la façon de fonctionner d'un collectif facilite ce passage : l'échange autour d'aspects concrets comme sur la façon d'intégrer un groupe ou pour initier une initiative similaire (AMAP Oikos) est d'autant plus engageant qu'une bonne entente au sein du groupe est perçue.

À l'inverse, des tensions peuvent réduire le désir d'implication. La présence d'un noyau dur d'acteurs dans un collectif ne facilite pas l'intégration de nouvelles personnes. Il se peut que l'organisation du fonctionnement du collectif ou un projet spécifique soient déjà définis et la façon de procéder déjà établie. Dans ce cas, une place doit être laissée à de nouvelles propositions et représentations, sans quoi la capacité des nouveaux membres à agir se trouverait affaiblie. Leur envie de s'investir pourrait s'estomper avec le temps si leur liberté d'action est réduite et leur action se résume à l'exécution d'un plan prédéterminé par d'autres. Outre un intérêt partagé entre l'ensemble des acteurs, l'intégration de nouveaux membres, bien que parfois difficile à gérer, est essentielle pour favoriser leur implication effective dans la vie du collectif¹.

DAVANTAGE D'ÉCHANGE ET D'ÉCOUTE

La création d'espaces d'échange a pour objectif de permettre aux acteurs de se sentir écoutés lorsqu'ils expriment leurs besoins et leurs propres arguments pour agir et éventuellement changer des choses (chapitre 4). Le maire de Loos-en-Gohelle souligne que c'est par ce biais que les acteurs se persuadent de la nécessité de s'impliquer et d'agir afin de résoudre des problèmes (Caron, 2013 ; Emelianoff et al., 2010). Ce n'est pas en cherchant à convaincre un individu que celui-ci s'engagera. C'est d'ailleurs une des limites des obligations réglementaires. Il s'agit de dépasser la résistance au changement des acteurs en s'appuyant sur leurs désirs et motivations personnelles². De nombreuses réunions publiques semblent inefficaces du fait du peu d'interaction entre orateurs et animateurs des échanges et le public-participant. La remise en cause de certains outils dits de participation vient aussi de là, comme c'est le cas dans le cadre d'ateliers d'Agenda 21. Ainsi, dans le cadre de l'initiative de la ville anglaise de Totnes, première Ville de Transition, l'organisation d'un moment « Réfléchir et écouter » a permis à une centaine de participants de se réunir en binôme avant de parler, puis d'écouter l'autre sur ses visions, besoins et envies³. Ces exemples de moyens d'échanges permettent de digérer certaines informations tout en appréhendant également les craintes liées au changement. Les retours d'expériences participent aussi à l'engagement : parler des craintes et des difficultés peut réduire le doute et les blocages intérieurs, tout en représentant une acceptation de prise de risque et d'éventuelles erreurs. Comme

¹ L'intégration de nouveaux membres présente d'autres avantages, comme la réduction de la tension entre réalité et représentations ou le renforcement et l'accroissement de son réseau.

² Cela rejoint la définition donnée à l'engagement, à savoir un acte volontaire afin d'agir sur son environnement.

³ http://villesentransition.net/transition/outils/outil_n07_tirer_le_meilleur_parti_de_vos_evenements_publics, consulté le 21/04/14.

le rappelle le maire de Loos-en-Gohelle, la situation de crise rend obligatoire la prise de risque (Caron, 2010 et 2013). Le droit à l'expérimentation pourrait d'ailleurs participer à son acceptation.

LA NECESSITE DE REPERE COMMUN

Se caractérisant par l'implication, la responsabilité et le rapport au futur (Ladrière, 1997), l'engagement s'oppose par définition aux attitudes de retrait, d'indifférence, de non-participation. Il implique une prise de responsabilité à l'égard de la vie de la cité, avec ses droits et devoirs, et renvoie à la mobilisation citoyenne (Muller, 1998). Un acteur doit répondre de ses actes que ce soit envers les autres citoyens ou les institutions, ce qui implique une connaissance de son environnement (société). Son comportement traduit la manière dont il assume effectivement son rôle dans la vie en société.

Lorsqu'un collectif se forme, ou est sur le point de se former, il existe a priori un certain nombre de convergences entre les acteurs. Les consommateurs à l'origine de l'AMAP Oïkos recherchaient tous des produits de proximité. Pourtant, en dépit d'un même objectif, il peut y avoir des différences idéologiques, ainsi que des différences de perception quant aux enjeux et la façon d'y répondre. Le nombre de possibilités pour s'approvisionner en local témoigne de cette diversité. C'est pour cela que certains consommateurs se sont retirés après avoir discuté des objectifs et des enjeux que les porteurs de la future AMAP Oïkos souhaitaient porter. Certains se sont aperçus qu'ils cherchaient plutôt à s'investir pour la réinsertion sociale et se sont orientés vers des jardins solidaires, d'autres se sont rendus compte qu'il fallait tout construire et sont partis vers des AMAP existantes ou vers des systèmes de paniers sans engagement¹. Lorsqu'un collectif se forme, il y a des éléments qui peuvent laisser penser qu'il y a convergence alors que les cadres sont encore à définir et des ajustements à effectuer pour parvenir à une cohésion suffisamment importante pour pouvoir agir efficacement. Nous voyons à nouveau à quel point le partage de principes mais aussi de repères conventionnels, comptent sur l'engagement et l'efficacité d'une action collective (Callon et al., 2001). Cette concordance de valeurs et repères conventionnels permet aux acteurs de mieux définir collectivement les objectifs recherchés par le collectif. Ce n'est pas le cas lorsque des acteurs qui ont des aspirations et des principes différents s'engagent autour d'un objectif précis et déjà défini. Cela peut à la fois être bénéfique pour réduire la tension liée aux différentes représentations de la réalité (degré d'ouverture pouvant être plus élevé), mais peut également déclencher des conflits quant à la façon de répondre à l'objectif visé². Imaginons par

¹ Pour situer les temporalités, la réunion a eu lieu en mars 2010 et le premier contrat signé a été possible en juillet de la même année.

² Toute interaction entre acteurs mène tôt ou tard à des désaccords à différents niveaux selon les enjeux et affinités des individus. L'établissement d'un climat de confiance est donc important pour permettre de gérer ceux-ci et parvenir à l'établissement de coordinations efficaces alors caractérisées par la confiance qui conditionne la stabilité (Marandon, 2003). Les travaux de Robert Morgan et Shelby Hunt (1994) ont notamment établi le lien entre engagement et confiance interpersonnelle. Cette dernière a été notamment étudiée en psychologie (Johnson-George et Swap, 1982, *Measurement of specific interpersonal trust: construction and validation of a scale to assess trust in a specific other*), en sociologie

exemple une volonté d'augmenter l'offre territoriale en fruits et légumes. Selon les repères conventionnels des acteurs, le choix du type d'agriculture pour y parvenir peut être source de conflits. De même, pour reprendre l'exemple d'une AMAP, des tensions potentiellement plus importantes peuvent surgir face à la diversité d'acteurs au sein de l'association, comme entre ceux considérés comme « moteurs et très engagés » et les acteurs « passifs ».

Cependant cette diversité représente un levier pour attirer un éventail plus large de producteurs et de consommateurs, ce qui contribuerait de façon plus importante à l'émergence d'un nouveau régime agro-alimentaire. En ce sens, une interaction autour de principes partagés peut rendre une action collective plus efficace par rapport à la construction d'un intérêt collectif.

En revanche, ce partage doit également garantir une liberté d'action, qui est liée au degré d'autonomie des acteurs¹. Toute la complexité tient alors à assurer ce nécessaire équilibre entre autonomie et coordination des actions². Pour Saveurs du coin, il s'agit de poursuivre le partenariat avec la grande distribution tout en poursuivant le développement d'autres opérations. L'ouverture du magasin de producteurs ou le système de paniers, mis en place en partenariat avec des entreprises, leur garantissent une certaine autonomie. Une autre façon de rechercher l'autonomie est l'échange avec des structures de soutien, comme les Chambres d'agriculture ou des associations, afin de trouver par exemple des financements indépendants des acteurs avec lesquels un collectif souhaite travailler. Une forte autonomie participe à la stabilisation d'une action en réduisant notamment le poids des éléments extérieurs et indépendants des acteurs.



Point de Vente Collectif de La Tour Salvagny (Rhône) (Brand)

(Granovetter, 1985, *idid.*) ou en économie (Reynaud, 1998 ; Eymard-Duvernay, 1994, *idid.*). Tous ces chercheurs soulignent que la confiance entre les acteurs est un élément essentiel de la stabilité de leurs relations. « La confiance interpersonnelle est la mère de l'interaction » (Dupuy et Torre, 2004, p.6).

¹ Jacques Ion (2012) souligne cependant qu'une forte autonomie augmente le risque pour l'acteur de ne plus, ou moins, se situer dans l'espace social, celui-ci ayant moins d'attache à un groupe (famille, classe sociale, association, etc.). On parle souvent dans ces cas là d'un passage à l'autarcie.

² Il existe un certain consensus sur le fait que plus un acteur se voit libre d'agir ou de ne pas agir, et plus il aurait une tendance à agir (Joule et al., 2012). On en revient à l'importance pour un acteur de disposer d'une liberté de choix pour participer à une action collective, et ce malgré l'existence d'un certain cadre et objectif commun. La simple évocation de la liberté d'action au sein d'un collectif amène à accepter davantage une proposition d'action, et donc à s'engager plus facilement que lorsque les choses paraissent préparées et figées. Face à ce degré de confiance et de liberté, le sentiment de vouloir faire de même envers les autres est plus fort (on se rapproche du don et de la construction de l'intérêt collectif). Le poids des acteurs avec un fort charisme poussent souvent en retrait des bonnes volontés qui se sentent opprimées par les « propositions » d'un noyau dur d'acteurs. Elle crée des tensions et des malaises qui entraînent des changements dans les attitudes et les opinions.

REDUIRE L'INCERTITUDE

La volatilité des éléments déclencheurs de l'engagement, liés à l'évolution de l'environnement, ainsi que celle des motivations à l'origine de celui-ci sont à considérer. Les effets de mode et la durée limitée des actions institutionnelles constituent de potentiels blocages pour anticiper la trajectoire d'une initiative. Un changement de conseil municipal, la clôture d'un projet institutionnel ou la fin d'un financement sont autant d'éléments pouvant mettre en difficulté une action et engendrer une baisse d'engagement des acteurs face à de nouvelles difficultés. Que s'est-il passé suite aux ateliers de co-construction du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et de l'Agenda 21 du Grand Toulouse ? Sans disposer de plus d'information, le Grand Toulouse a poursuivi son travail en interne, comme de nombreuses collectivités mettant en place ces mêmes programmes¹. Comment répondre aux désirs d'engagement à plus long terme de certains participants ? Comment faire pour que l'émulation collective engendrée à un certain moment ne retombe pas ? Le maintien d'une dynamique dans le temps est essentiel pour ne pas réduire des efforts de mobilisation à néant. Certains projets politiques sont cependant fixés pour un temps déterminé, comme celui d'un mandat. Une fois la motivation des acteurs retombée, il est d'autant plus difficile de la remobiliser.

Les projets de territoires devraient idéalement inclure l'ensemble des citoyens. Dans le cas de Toulouse, le fait de proposer des ateliers pendant la journée limite le nombre de citoyens lambda et privilégie clairement une participation de la part des professionnels. Peu de villes élaborent une démarche « réellement » participative, avec la concertation dès le diagnostic avec l'ensemble des citoyens². Bien que les Agenda 21 aient engendrés des initiatives intéressantes, il s'agit le plus souvent de processus définis par les décideurs vers les citoyens, en travaillant la communication sur le fait qu'il s'agirait d'une démarche réellement participative (Emelianoff et Stegassy, 2010). Certains pensent que pour favoriser des stratégies globales efficaces, le rôle de l'acteur public serait plutôt de soutenir les initiatives, et non pas de les diriger ou guider. C'est notamment sur cette opinion que le mouvement des Initiatives en Transition se fonde, soulignant l'importance de créer et faire émerger les projets indépendamment des élus du territoire (Hopkins, 2008). La force du mouvement est qu'il provient justement de collectifs citoyens. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut y avoir de soutien ou un partenariat entre l'acteur public et les citoyens. Le maire de Loos-en-Gohelle, bien que moteur dans la dynamique participative au niveau de la commune, rappelle que la municipalité ne soutient un projet que si une partie des moyens provient de ces initiateurs. Ce programme *fifty fifty* soutient financièrement et techniquement des actions d'amélioration du cadre de vie, mais celles-ci sont réalisées par les initiateurs de la démarche. Si la municipalité finance des outils ou des plantes, c'est aux citoyens de les planter ou de s'en occuper³.

DE NOUVEAUX ACTEURS-CLES POUR L'INTERET COLLECTIF

¹ Encore à ce jour, nous n'avons pu obtenir de retours formels.

² Nous pouvons noter l'Agenda 21 d'Échirolles, en Isère, ou encore celui de Lille.

³ Ces actions engageant les acteurs participent également au renforcement de la confiance. En donnant une certaine responsabilité et liberté d'action aux citoyens, l'acteur public montre sa confiance. La méfiance vis-à-vis de certaines institutions et décideurs peut alors diminuer.

L'acteur public, avec ses structures de soutien, est un acteur-clé pour impulser une dynamique allant dans ce sens, comme l'illustre notamment le cas de l'approvisionnement alimentaire dans la restauration collective. Le droit à l'expérimentation s'est révélé être un potentiel levier pour éviter les stratégies de contournement, en légalisant certaines pratiques prometteuses mais aussi pour favoriser l'innovation et l'acceptation des erreurs. De par sa nature, celui-ci a un rôle d'exemplarité à jouer, et particulièrement pour favoriser les démarches décloisonnées.

Cependant, le fait que des initiatives soient lancées et gérées par l'acteur public n'est pas un gage de meilleure efficacité ou d'un impact plus grand. Les ateliers de co-construction d'un Agenda 21, souvent accompagnés d'un budget relativement conséquent et réunissant davantage de participants que d'autres initiatives, n'ont pas forcément un meilleur impact en termes de participation. La perception de la place de l'acteur public comme acteur-clé pour la définition d'un intérêt collectif a évolué depuis une cinquantaine d'années (Encadré 5.7, p.380). L'engagement semble se faire aujourd'hui davantage avec l'idée que de « petites » actions participent à l'évolution de la société. Les acteurs ne cherchent plus forcément à modifier radicalement la société¹. Des engagements concrets, « à son niveau » et moins « révolutionnaires » sont tout aussi utiles pour faire évoluer la société et tendre vers le bien-être de la société. Ceux-ci sont même parfois considérés comme plus utiles comme l'ont souligné certains participants des ateliers de co-construction toulousains.

Encadré 5.7. L'évolution du rapport entre la société civile et la sphère publique

L'idée d'une montée de l'individualisme et du repli sur soi est largement véhiculée dans la société, comme d'ailleurs décrit au chapitre 1, que ce soit par le citoyen lambda ou par les décideurs politiques qui dénoncent la fin du « vivre ensemble », tout en étant bien incapables de le produire ou seulement le favoriser. Les citoyens seraient réticents à s'engager et préféreraient penser à leur vie personnelle et familiale, en délaissant la société et les problèmes sociaux. Preuve en serait la réduction du nombre de personnes syndicalisées ou la faible implication des acteurs dans la vie politique².

Ce serait la société du spectacle de Guy Debord (1967) qui aurait remplacé ce type d'engagement politisé. Les individus seraient déconnectés du réel, plongés et intéressés par la société de consommation qui les renvoie vers le monde des représentations. Puis, *l'ère du vide* de Gilles Lipovetsky (1983) représente la société poste industrielle marquée, selon lui, par le désinvestissement de la sphère publique par l'individu, qui ne intéresserait plus qu'à lui-même. L'image de cette société, en partie caractérisée par la perte de sens des grandes institutions collectives sociales et politiques, ferait perdre du sens à l'engagement alors en diminution³ pour laisser place un méo-individualisme narcissique que l'auteur nomme la « seconde révolution individualiste ».

¹ L'idée de progrès a perdu un peu de son sens (Ion, 2012).

² Voir notamment les travaux de Jacques Ion (2012) qui montrent que cette idée de désintéressement de la vie publique par les citoyens n'est pas nouvelle. L'auteur fait référence à de nombreux discours allant dans ce sens depuis le 19^{ème} siècle : Auguste Comte, Frédéric Le Play, Pierre Leroux ou encore Alexis de Tocqueville sont notamment cités. Aujourd'hui, le désengagement politique se révélerait à travers l'augmentation du taux d'abstention (Muxel, 2003), de la faible appartenance à un parti politique (Mayer, 2010, *Sociologie des comportements politiques*) ou à un syndicat (Andolfatto, 2007, *Les syndicats en France*). Enfin, la mobilité électorale semble être révélatrice d'un engagement politique sans consistance, avec un choix au dernier moment ou un vote pour « sanctionner » une politique et non plus par adhésion.

³ Le degré d'engagement est difficile à évaluer. Certaines statistiques servent d'indicateurs (nombre d'adhérents, de cartes au partis, etc.), mais l'évolution de la nature de l'engagement impliquerait de nouveaux critères d'évaluation. À titre d'indication, l'Insee (2008) indiquait que près d'un tiers des individus de plus de 16 ans était membres d'une

Cependant, certains travaux montrent que l'engagement n'est pas en crise et que celui-ci s'est transformé¹. Individualisme et égoïsme ne sont pas à confondre et davantage d'autonomie n'est pas antinomique à un intérêt ressenti pour autrui. Alors que chaque génération semble déconsidérer la suivante en terme d'implication dans la vie citoyenne, notamment en dévalorisant ses engagements (Ion, 1997), l'engagement aurait plutôt évolué (Ion, 2012 ; Bobineau, 2010). En suivant les transformations des sociétés, l'engagement n'est plus appréhendé de la même façon. Ce ne sont plus les partis politiques ou les institutions religieuses qui sont à l'origine de l'engagement des individus qui choisit désormais où et quand il s'engage. Les individus sont plus autonomes dans leurs choix (Ion, 2012)².

L'évolution du paysage associatif

La profonde modification du paysage associatif, associée dans ce travail à l'engagement des acteurs, a participé depuis les années 1960 au processus de spécialisation, au mouvement de défédéralisation ainsi qu'au processus de déconnexion progressive de la sphère associative et de la sphère politique (Ion, 2012). Cet auteur explique que tout d'abord, les grandes associations polyvalentes et à destination de tous les publics (comme Amnesty International) se sont spécialisées, ciblant de plus en plus des publics précis avec des objectifs plus pointus (multiplication des associations omnisport ou de défense de groupes particuliers).

Puis, alors que les collectifs « historiques » étaient davantage organisés en groupement fédérés, avec un centre national et des fédérations locales, les associations actuelles ont eu moins tendance à s'organiser de la sorte. Une organisation « horizontale » est alors privilégiée sur une organisation « verticale ». Ces collectifs sont plus indépendants et autonomes, bien qu'ils soient en réseau avec d'autres collectifs ou même un réseau national. Pour reprendre l'exemple des AMAP, chaque association, voire les éventuels réseaux départementaux ou régionaux (comme Alliance PEC-Isère ou PEC-Rhône-alpes) sont relativement autonomes, ou du moins souhaitent le devenir. L'organisation tend à être redéfinie de façon moins hiérarchique (verticale). Ceux qui le sont tendent à s'autonomiser de ces centres nationaux ou régionaux, malgré parfois quelques résistances. Les acteurs engagés ont parfois du mal à reconnaître les directives de la « maison mère ».

Enfin, le troisième processus de transformation concerne la déconnexion entre certains collectifs dits de la société civile avec la sphère politique. Jusqu'alors relativement liée³, une logique de secteur (caritatif, social, sportif, etc.) a supplanté celle idéo-politique. Ce changement a participé à la professionnalisation des associations alors que l'acteur public (État, collectivités territoriales) privilégie une approche par « projet » (les subventions de fonctionnement se font rares).

association. Ajouté à cela, une évaluation qualitative est tout aussi complexe. Alors que le sport et le loisir représentent la première raison d'adhésion à une association en France (INSEE, 2008), comment évaluer cet engagement par rapport à un engagement dans une association politique ? Est-ce qu'une adhésion est à mieux considérer que l'autre ? Une adhésion constitue un moyen de pratiquer du sport (ce qui n'est pas vraiment un engagement comme nous l'entendons), ou aussi un moyen de s'engager auprès d'une cause. Enfin, l'engagement peut être durable ou éphémère. Elle peut plus ou moins prendre du temps. Il est donc difficile de l'évaluer.

¹ L'auteur souligne que de nombreux parents perçoivent, à tort, un « désengagement » de leurs enfants par rapport à la politique. Ses travaux montrent, d'une part, que leur évaluation de l'engagement s'effectue selon les repères d'antan et selon leurs propres expériences (syndicalisme, engagement dans un parti politique, etc.), et, d'autre part, que l'engagement serait davantage politisé tout en s'exprimant différemment.

² Dans la sphère privée, la désacralisation du couple, l'apparition du Pacs ou l'affaiblissement et la transformation du lien familial (familles recomposées) (Bauman, 2004, *L'amour liquide*), ainsi que l'évolution du rapport à la religion (Travaux d'Émile Durkheim) ont également modifié l'appréhension de l'engagement. Ajouté à cela, l'engagement renvoie désormais davantage vers une affirmation de soi plutôt qu'un moyen d'obtenir des droits.

³ Les associations sportives, culturelles, sociales, d'éducation etc. étaient structurées pendant longtemps selon différents aspects de la vie politique (laïque-cléricaux, droite-gauche, etc.). L'exemple de l'autonomisation de la CGT (Confédération générale du travail) vis-à-vis du PCF (Parti communiste français) illustre cette prise de distance.

Ces changements pourraient laisser penser à une perte de valeurs et à un affaiblissement de l'engagement. Cependant, cette prise de distance avec la sphère politique ne signifie en rien qu'il s'agit d'engagement de « second ordre » qui ne considérerait pas l'intérêt collectif. Comme le souligne Jacques Ion, ces acteurs estiment être plus efficaces en agissant dans ces collectifs en marge de la sphère politique plutôt qu'à l'intérieur et en lien avec l'acteur public. Outre les collectifs organisés en réseaux verticaux, les associations sont de plus en plus des rassemblements éphémères, non déclarés ou opérant à distance. La dimension institutionnelle est désormais négligeable. Les acteurs rencontrés lors des entretiens, et certains participants des groupes aubois, ont confirmé ce point, laissant apparaître une certaine méfiance envers l'institutionnalisation des démarches.

Les propositions émises par les participants des groupes de travail aubois et toulousains réinterrogent ce lien entre les citoyens et l'acteur public. Elles mettent en avant à la fois l'importance de ce dernier pour la mise en place d'une politique de développement territoriale systémique, et la nécessité de laisser une liberté d'action aux acteurs du territoire afin de mener à leur façon des actions répondant aux différents enjeux. De nombreux travaux sur le renouvellement de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004 et 2012 ; Offner, 2006 ; Rui, 2004) ont étudié cette question pour tendre vers un modèle de soutenabilité forte. Alors que certains estiment que le développement de collectifs associatifs est une façon de s'écarter ou d'aller à l'encontre de l'action politique instituée, d'autres pensent qu'il s'agit plutôt de nouvelles façons d'opérer (Ion, 2012). Cet auteur souligne la contestation de la suprématie du militantisme politique, avec la mise en cause de la place implicite du politique au sommet de la hiérarchie militante. À travers leur action, certains collectifs contraignent en effet l'acteur public à se situer par rapport à eux et à agir, comme ce fut le cas avec Les Enfants de Don Quichotte. Ceci n'est pas nouveau (Larzac, lutte antinucléaire, etc.). En revanche, la grande difficulté pour que l'acteur public soit un acteur structurant des actions collectives issues de la société civile est plus nouvelle, notamment à cause de la multiplication des collectifs et des modalités d'action associées. Jacques Ion prend l'exemple du mouvement des Indignés, dont de nombreux participants s'inscrivent totalement à l'écart des partis politiques et des institutions du pouvoir¹. Cette déconnexion entre la société civile et la sphère politique s'accompagne d'un éloignement entre les codes et conventions de ces différentes sphères qui s'autonomisent de plus en plus. Ainsi, même lorsque la volonté est présente, l'échange et l'interaction entre les deux se compliquent, que ce soit dans l'écoute ou l'expression de revendication².

La démocratie participative a notamment pour objectif de renforcer la représentation de l'ensemble des citoyens. De nombreuses tentatives institutionnelles existent et des démarches de « démocratie participative » fleurissent dans les communes (comités de quartier, Agenda 21, conférences de consensus, conseils d'enfants, réflexion sur le retour au tirage au sort des responsables politiques, etc.), dont l'objectif affiché est celui de renforcer la participation et les

¹ Il souligne qu'à l'inverse, les différents partis politiques tentent de courtiser les collectifs à l'origine du mouvement.

² L'hypersélection des élites politiques et des décideurs, et ce aux différentes échelles, ainsi que le désintérêt pour le vote sont deux des raisons pouvant expliquer le manque de représentation de la sphère politique instituée.

capabilités des citoyens¹. La question d'agencéité des individus est centrale afin de trouver un équilibre dans ce contexte, où la perception d'une menace d'éclatement de la société entre les citoyens qui seraient dans ou en-dehors des sphères sociale et politique (liée à l'évolution de la nature et modalité d'engagement) rencontre les discours promouvant une autonomie toujours plus grande des individus².

Enfin, la question du rapport entre la société civile et la sphère publique renvoie à l'ancrage des structures de la démocratie représentative dans la société (Encadré 4.7, p.296). Celles-ci sont tellement intégrées dans les sociétés occidentales que les autres possibilités d'exercer la politique sont occultées (Chanial, 2011 ; Laville, 2010)³.

L'ensemble de ces réflexions, qui seraient à approfondir, interrogent donc les acteurs-clés pour la construction d'un intérêt collectif. Car d'autres acteurs du territoire peuvent, et doivent, également être des acteurs-clés à leur échelle. La multiplication des modalités d'engagement à travers des réseaux davantage horizontaux que verticaux, et fondés sur des collectifs plus spécialisés, participe à cette nécessaire évolution. Le rôle du territoire et des systèmes participant à la structuration de la société est interrogé aux côtés de celui de l'acteur public, mais aussi privé⁴ (Calame, 2010). L'efficacité des dispositifs conventionnels pour articuler ces différentes échelles enchevêtrées est interrogée de la même façon que celles de la démocratie participative. Car chaque niveau d'action engendre des bénéfices et des manques par rapport aux objectifs recherchés. Le régime de gouvernance doit donc parvenir à lier les différentes réflexions et actions afin de garantir cette mise en réseau. Un maillage entre les mises en réseaux horizontales et verticales permettrait d'assurer l'autonomie des collectifs tout en favorisant les échanges entre groupes situés au même niveau mais aussi avec les autres échelles.

LA MISE EN RESEAU A LA FOIS HORIZONTALE ET VERTICALE

¹ Les approches plaçant les capacités au centre de leur démarche se rapprochent notamment d'une organisation communautaire (*community organizing*), davantage fondée sur une politique de reconnaissance qui complète une politique de redistribution (voir le site <http://comm-org.wisc.edu/>). Elles participent au renforcement de la vie démocratique des différents collectifs tout en influençant les décideurs en amont de toute prise de décision (Fisher, 1994, *Let the people decide: Neighborhood organizing in America*). Ces approches, fondées sur l'agencéité des individus et les capacités collectives, essuient régulièrement la critique qu'elles représentent des groupements propices aux dérives communautaristes (Ion, 2012).

² Ce dernier point renvoie à une autre tension concernant la mobilisation des ressources. Les stratégies mises en œuvre doivent veiller à ce que les capacités des acteurs s'accroissent afin, entre autres, d'augmenter leur marge d'action et de liberté. À l'inverse, cette responsabilité pourrait conduire à un sentiment de culpabilisation pour les exclus et ceux étant dénués de ces ressources, qui pourraient s'interroger sur leur responsabilité par rapport à ce qui leur arrive (Ion, 2012).

³ Comme récemment l'économie sociale et/ou solidaire. Voir l'ouvrage de Jean-Louis Laville (2010) qui effectue une synthèse des différentes expériences liées à l'associationnisme, en citant par exemple l'autogouvernement des citoyens associés. Dans le prolongement, Roberto Esposito (2005) parle de l'« impolitique » pour désigner tout ce qui se situe « en-dehors » de la représentation politique, c'est-à-dire lorsque celle-ci fonctionne moins bien, voire plus du tout (Ion, 2012).

⁴ Les entreprises étaient considérées comme les acteurs-clés dans des modèles de développement antérieurs, où c'était elles qui structuraient la production. Pierre Calame (2002) parle de la « revanche des territoires », où la mise en réseau, à la fois horizontale et verticale, est requise.

La multiplication des formes d'engagement semble aller dans le sens de la construction d'un intérêt collectif, celle-ci permettant à chacun de s'exprimer et d'agir de la façon lui convenant le mieux. Leur mise en réseau doit en revanche permettre une réflexion et une action globale aux différents échelons, du local au global en passant par les niveaux intermédiaires. Car si les actions aux niveaux local et territorial sont essentielles, il s'agit également de déployer les réseaux de soutien à une plus grande échelle. C'est en ce sens que l'interrelation d'échelles, à travers les différentes initiatives, s'effectue par un choix de réflexion et d'action propre à chaque enjeux et objectifs à un moment donné. Comme l'analysent Boaventura de Sousa Santos et César Rodríguez Garavito (2013), des projets situés à une échelle locale ont pu être créés et pérennisés grâce à leur capacité à mobiliser leurs ressources et à s'adapter aux évolutions de leur environnement aux échelles régionales, nationales et internationales. Selon eux, cette ambition d'articuler l'ensemble des échelles s'oppose au fondamentalisme privilégiant une échelle particulière¹.

Cette mise en réseau participe également au succès d'une action collective. L'insertion de celle-ci dans des réseaux de coopération et de soutien réduit son degré de précarisation. Celle-ci peut en effet être fragile de par son statut de niche. Sa participation dans des réseaux de soutien mutuel lui offre un moyen de réduire les échecs, notamment économiques, tout en conservant plus facilement sa nature première. La présence de collectifs à la fois similaires et différents est un moyen efficace pour pallier cette fragilité (de Sousa Santos et al., 2013). Nous l'avons vu, les initiatives hybrides ont cette caractéristique. Cette idée a également été soulevée par l'analyse des propositions des acteurs rencontrés lors du travail de terrain. Les structures de soutien jouent ce rôle essentiel, que ce soit dans la conception et la promotion d'expériences réussies, le partage de retours d'expériences de collectifs, dans la formation ou par un soutien économique. La survie de certaines initiatives est parfois menacée une fois que ce soutien disparaît. Saveurs du coin et la Chambre d'agriculture du Rhône en étaient bien conscients et une période de transition a eu lieu afin que cette dernière se désinvestisse progressivement de l'opération. Les structures de soutien ont donc un rôle primordial dans le lancement et l'aide à certaines alternatives, mais le collectif doit tendre vers une autonomie suffisante afin de garantir sa pérennité. Enfin, l'insertion d'une alternative dans un réseau de coopération peut faciliter sa cohabitation ou insertion le régime conventionnel dominant.

La mise en réseau des alternatives est donc un levier pour qu'elles puissent sortir de leur statut de niche. En revanche, un changement d'échelle et une plus grande participation interroge ses conséquences et notamment sa gestion. Que ce soit voulu ou que cela soit décidé suite à l'importance grandissante de l'initiative, il se peut qu'il n'y ait pas, ou plus, d'interlocuteur unique (multiplication de convivia Slowfood, des clubs de *trueques*, des Villes en Transition, d'AMAP, etc.). Dans de nombreux cas, un réseau se forme, que ce soit sur le territoire (Alliance PEC pour les AMAP iséroises, Virage Énergie) ou à une échelle supérieure (Miramap au niveau national, Slowfood France). Lorsque le réseau s'étend, il devient plus difficilement gérable, complexifiant une évaluation de l'impact des initiatives comme ce fut le cas pour le système des

¹ De plus, il s'agirait d'évaluer si les démarches participatives sont « noyées » lorsqu'elles passent à des échelles plus grandes. Quelles sont les possibilités pour les acteurs d'influencer et de suivre les décisions politiques des différents niveaux ? Car si l'interrelation d'échelles est perçue par une majorité de spécialistes et de politiques comme le fait d'augmenter le nombre de participants aux dispositifs mis en place, celle-ci concerne également l'intégration de tous par une participation à la fois des acteurs habituellement marginalisés et de ceux qui ont habituellement suffisamment de pouvoir et de capacité d'y accéder.

trueques. Ce point est à considérer et à discuter en permanence entre les acteurs afin de préparer cet éventuel changement d'échelle pour réfléchir à cette évolution.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Ce chapitre a mis en avant le poids de l'environnement dans la définition et la mise en œuvre de politiques territoriales (insertion du territoire dans un contexte globalisé) et sur l'action des acteurs (ressources, opportunité, capacités à les saisir, etc.). Cet aspect renvoie à la façon d'agir de la façon la plus autonome possible tout en intégrant cet environnement, qui peut présenter tout autant des opportunités que des effets non désirés. Nous considérons qu'une mise en réseau, à la fois verticale et horizontale, va dans le sens d'une construction d'un intérêt collectif. Une des principales raisons est que celle-ci renforce à la fois le degré d'ouverture et d'échanges cognitifs tout en préservant une certaine autonomie des collectifs, alors plus à même de s'adapter à l'environnement global tout en répondant de la façon qu'ils jugent la plus appropriée aux enjeux de soutenabilité, c'est-à-dire territoriaux et globaux.

Cette première réflexion sur le poids de la modalité et de l'intensité de l'engagement des acteurs sur le processus de construction de l'intérêt collectif mériterait largement d'être développée dans le futur, notamment afin de pouvoir évaluer leur conséquence sur ce processus. Il s'agit désormais de mettre en lien ces jeux d'acteurs (aspirations, principes, modes d'interaction) avec leurs effets à la fois socio-économiques mais aussi écologiques. Le chapitre suivant tente de montrer en quoi une étude de métabolisme territorial peut constituer un outil permettant de prendre en considération ces différents éléments et de les mettre en liens.

CHAPITRE 6 : LE METABOLISME TERRITORIAL ET LA CONSTRUCTION DE L'INTERET COLLECTIF

Le postulat est qu'une étude de métabolisme peut participer à la définition et à la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale soutenable, en matérialisant un territoire par des produits entrants, sortants et créés par celui-ci. Il s'agit de définir la façon dont une étude de métabolisme territorial serait la plus à même de jouer ce rôle, en vue de définir des stratégies plus efficaces. De quelle façon construire et mobiliser une étude de métabolisme afin de tendre vers un certain modèle de développement ? À quelle(s) échelle(s) est-il le plus intéressant de se poser la question du métabolisme pour y parvenir ? Ces interrogations, associées à l'objectivation du fonctionnement du territoire, participent à une réflexion sur la gouvernance pour la construction d'un intérêt collectif. L'objectif est de comprendre ce que la mobilisation du métabolisme territorial apporterait concrètement aux pratiques actuelles, et en quoi elle rendrait une démarche plus globale.

1. LES APPORTS D'UNE ETUDE DE METABOLISME

Les études des flux de matières et d'énergie permettent d'identifier les problématiques écologiques, que celles-ci concernent des substances, un produit ou l'ensemble d'un procédé. Elles renforcent les indicateurs prévus pour évaluer les réponses aux enjeux de soutenabilité (Bringezu, 1997). Différents résultats sont mis en avant selon les représentations choisies : bilans de matières, analyses de flux de substances (SFA) ou de flux de matières brutes (AFMB), cartes des flux entrants ou sortants d'un territoire.

Cette section ne prétend pas apporter de résultats précis quant au métabolisme des territoires étudiés¹. En revanche, l'identification des potentiels apports du métabolisme, par rapport à la construction d'un intérêt collectif, découle des réflexions issues de ces résultats.

¹ Voir le rendu final du projet ANR Confluent pour des résultats plus précis quant à la méthodologie et aux avancées sur les analyses des flux de matières et d'énergie de l'Aube et de la Haute-Garonne, ainsi que sur les empreintes de l'approvisionnement alimentaire de Paris (Projet ANR-08-VILL-0008, 2014).

1.1. LES POSSIBLES REPRESENTATIONS DES FLUX

Les bilans de matières brutes sont centraux dans une étude de métabolisme (chapitre 2)¹. Ils permettent d'obtenir une vision synthétique du métabolisme d'un territoire. Mettant en avant ses relations avec la biosphère, ils participent ainsi à la compréhension des changements du rapport territoire-biosphère (Kim, 2013). Une étude de métabolisme permet d'obtenir une vue d'ensemble du métabolisme total des activités économiques, y compris des ménages. Selon l'objectif de l'étude, cet état des lieux se présente différemment. Les exemples suivants de la Haute-Garonne et de l'Aube illustrent ces apports, complétés ponctuellement par celui de la région parisienne.

Les territoires de l'Aube et la Haute-Garonne

Les bilans de matières permettent d'évaluer les principaux postes de consommation et rejets d'un territoire. Cette connaissance des priorités d'actions participe à l'élaboration de politiques plus adéquates (Encadré 2.7, p.151). Au départ avec le projet Confluent il s'agissait d'améliorer les méthodes de calcul du métabolisme d'un territoire, en s'appuyant notamment sur le cas particulier de la région parisienne. Il s'agissait par ailleurs de profiter de ces avancées méthodologiques, couplées à un travail avec les acteurs, afin de faire émerger des pistes stratégiques d'action dans le cas des départements de l'Aube et de la Haute-Garonne, puis ceux des régions associées.

Plusieurs similitudes entre les deux terrains sont observables. Alors que la superficie de Midi-Pyrénées est double de celle de Champagne-Ardenne, l'Aube et la Haute-Garonne ont une étendue relativement identique. Les deux départements ont la particularité de réunir plus de la moitié de la population dans l'agglomération de leur chef-lieu. La disproportion entre l'Aube et la Haute-Garonne apparaît plutôt en termes de densité (respectivement 51 et 197 habitants/km²) et de répartition de la population sur ces territoires. Alors que la population régionale croît à un niveau soutenu en Midi-Pyrénées, la population champardennaise diminue depuis 1999². Les centres urbains sont plus nombreux et importants en Haute-Garonne, impliquant une organisation spatiale différente. La part des emplois agricoles reste importante sur les deux territoires, que ce soit dans les départements étudiés ou les départements voisins (comme la Marne en Champagne-Ardenne ou l'Ariège pour Midi-Pyrénées)³.

¹ Les bilans de matières brutes considèrent les combustibles, aliments, biens, matières premières mais aussi les émissions diverses, déchets, produits finis ou semi-finis et les matières stockées et recyclées.

² La population a progressé de 1,2 % par an en moyenne en Midi-Pyrénées entre 1999 et 2006, contre 0,7 % dans l'ensemble de la métropole. La Champagne-Ardenne perd quant à elle 425 habitants par an en moyenne depuis le recensement de 1999 (INSEE, 2013).

³ Au regard du PIB par habitant, la région Champagne-Ardenne apparaît au quatrième rang des régions les plus riches de France métropolitaine, juste devant Midi-Pyrénées (INSEE, 2007). Ajouté au fait que la perte de population est favorable à ce classement, ce constat renforce l'idée d'un indicateur non adapté, sachant que les autres indicateurs répertoriés par l'INSEE mettent en avant une situation sociale peu favorable à la région champardennaise. De fait, la

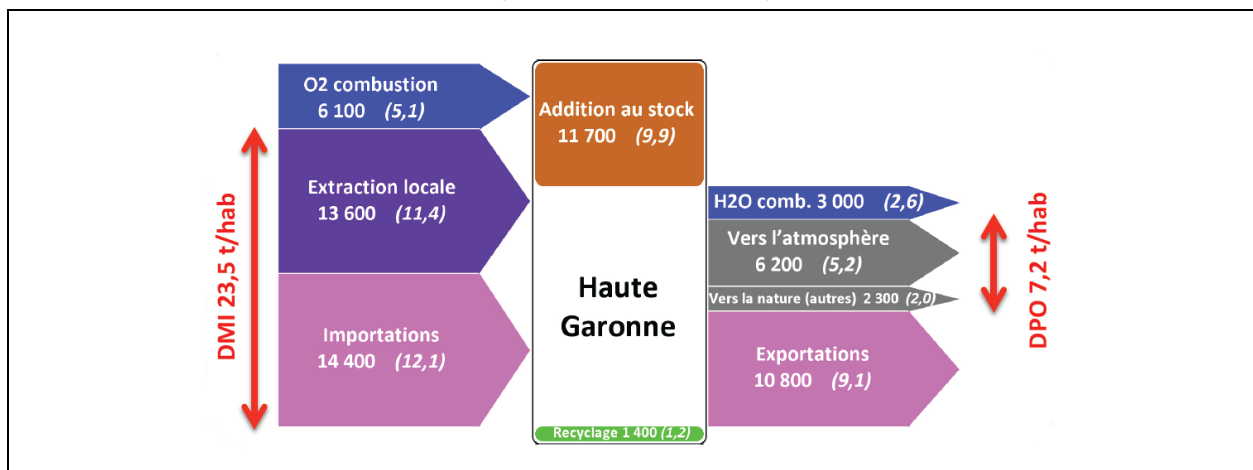
La perception des participants (des groupes de travail aubois et du séminaire haut-garonnais) vis-à-vis de leur territoire et de la notion de proximité semble différente : alors que de nombreux producteurs aubois s'approvisionnent ou approvisionnent le bassin parisien, les acteurs haut-garonnais paraissent se positionner plus aisément localement, notamment grâce à une plus grande diversité de producteurs et d'exploitations. La présence du marché d'intérêt national (MIN) Toulouse Métropole, un des plus importants marchés de gros en France, biaise toute comparaison. Outre une importante plateforme logistique pour les grossistes, ce marché se présente également comme un garant de et pour la production locale¹.

Les bilans de matières ont été effectués pour les principaux flux intéressants Confluent, c'est-à-dire les flux alimentaires, principalement les fruits et légumes, et les flux de matériaux de construction (chapitre 3).

L'analyse des bilans de matières

Le bilan de matières du département de la Haute-Garonne montre tout d'abord l'importance des quantités de matières qui participent au fonctionnement du territoire étudié. Les entrées totales représentent près de 23,5 tonnes/habitant (t/hab), l'addition au stock atteint près de 10 t/hab et les rejets vers la nature sont de 7,2 t/hab (Figure 6.1)².

Figure 6.1. Les bilans de matières brutes de la Haute-Garonne, en kt (t/hab), en 2006
(source : Barles, 2011c)



Les bilans de matières permettent de comparer des territoires, et d'évaluer l'importance de certains facteurs territoriaux sur leur fonctionnement. Pour combler l'absence de

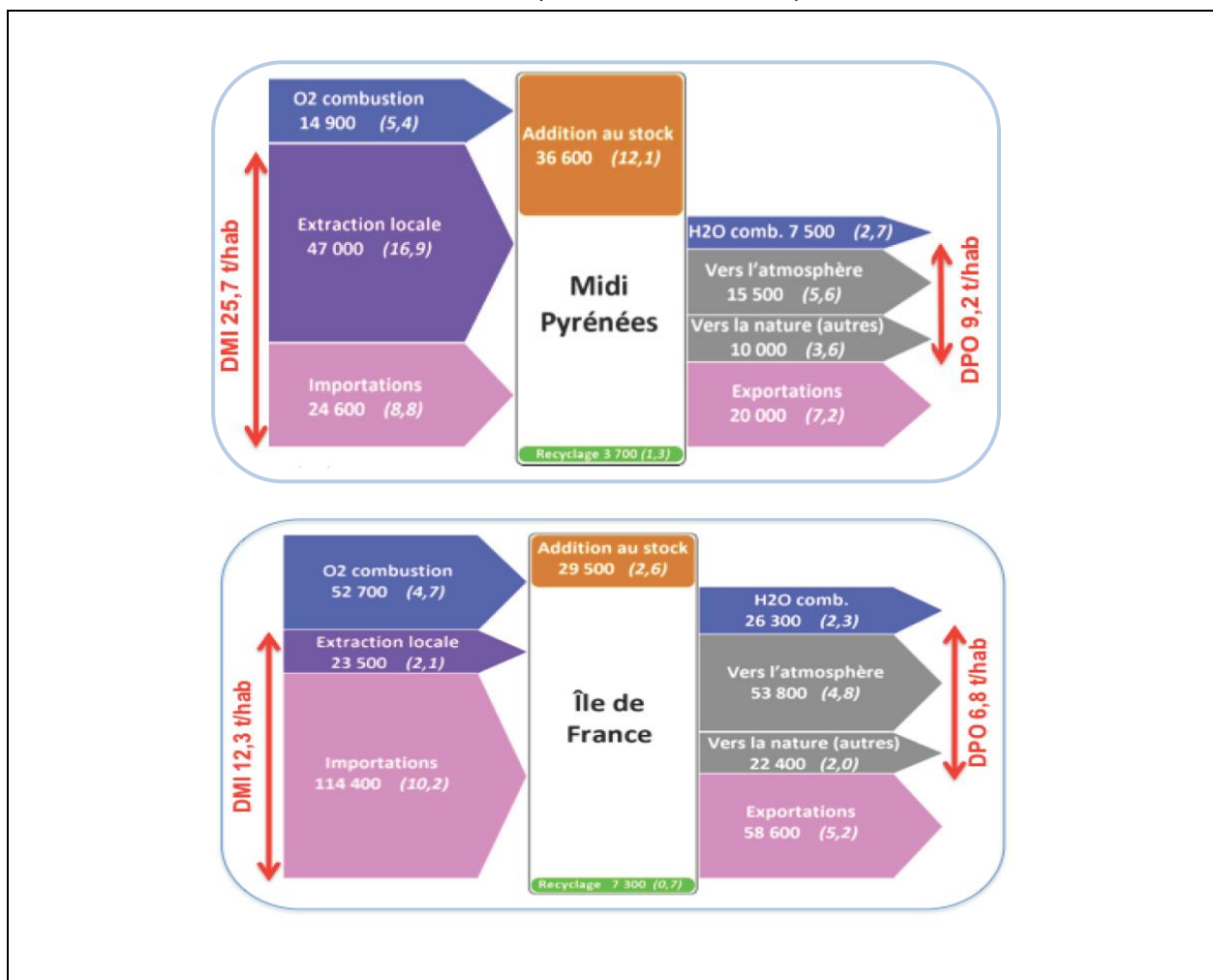
forte valeur ajoutée produite par le vin de Champagne masque la réalité économique et sociale de la plus grande partie du territoire champardennais, non concerné par les retombées favorables de ce produit de luxe.

¹ Proposant un « carreau des producteurs » réservé aux agriculteurs locaux (un hectare sur les 18 hectares totaux), ce référent de la filière agroalimentaire de Midi-Pyrénées se considère légitime sur les circuits courts.

² Des données similaires pour l'Aube ne sont pas disponibles.

bilan pour la région Champagne-Ardenne, le bilan de matières de Midi-Pyrénées est présenté ici aux côtés de celui de l'Île-de-France (Figure 6.2).

Figure 6.2. Les bilans de matières brutes pour Midi-Pyrénées (2006) et l'Île-de-France (2003), en kt et t/hab (source : Barles, 2011c)



Alors que les flux entrants de l'Île-de-France sont moins importants (12,3 t/hab), les flux entrants de la région Midi-Pyrénées (25,7 t/hab) sont largement au dessus de la moyenne nationale : Sabine Barles (2014) rappelle que les entrées directes de matières de Midi-Pyrénées sont cinquante fois plus élevées que la moyenne des autres régions, et que ses rejets vers la nature sont vingt fois plus importants¹. L'extraction locale de Midi-Pyrénées, qui représente les deux tiers des entrées du bilan, est donc significative dans le fonctionnement de la région. À titre de comparaison, l'extraction locale par habitant est en Île-de-France huit fois moins importante. Ce constat peut paraître logique au regard des ressources disponibles en Île-de-France, largement urbanisée et habitée. Cependant, ce n'est pas forcément un signe de sobriété matérielle (Barles, 2014). Il suffirait d'exprimer ce bilan de matières en tonnes par hectare, au lieu de tonnes par habitant, pour montrer le contraire.

¹ À titre de comparaison, l'extraction locale de la Champagne-Ardenne en produits agricoles et alimentaires représente 15,3 t/hab/an (Barles, 2011c).

Le stock de matières présent en Midi-Pyrénées est essentiellement dû au secteur de la construction. On observe que plus un territoire est rural, et plus l'addition au stock est importante du fait de sa tendance à une urbanisation croissante, comme nous le verrons par la suite.

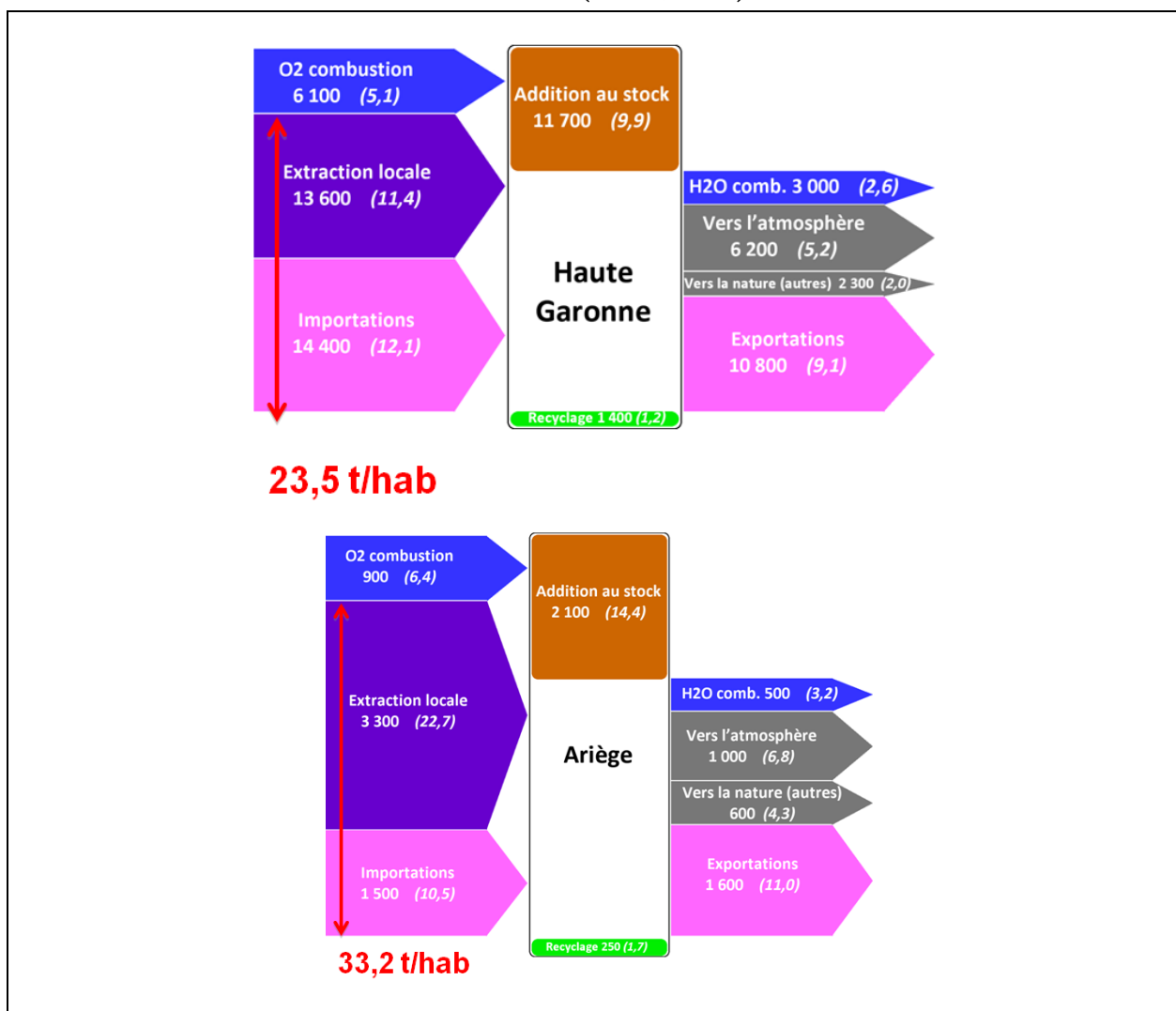
Les émissions vers la nature et l'addition au stock informent du caractère soutenable ou non soutenable du système territorial (Barles, 2007b). Permettant d'évaluer et de comprendre la circulation des flux, un bilan de matières constitue un moyen de représenter le fonctionnement du territoire par rapport à sa dépendance vis-à-vis de son environnement. En d'autres termes, un bilan de matières permet d'émettre des premières remarques par rapport au degré d'autonomie d'un territoire.

La comparaison peut être effectuée entre deux territoires de même échelle, mais aussi entre un territoire et son environnement proche, ce qui permet d'évaluer les influences mutuelles.

LE TERRITOIRE ETUDIÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

L'analyse du fonctionnement d'un territoire en lien avec son environnement proche permet de comprendre comment un territoire s'insère à la fois dans cet environnement de proximité et interagit avec le reste du monde. Dans le cadre du projet Confluent, deux comparaisons ont été effectuées : la Haute-Garonne et l'Ariège avec leur région Midi-Pyrénées, et Paris et sa petite couronne avec l'Île-de-France (Figure 6.3).

Figure 6.3. Les bilans de matières brutes pour la Haute-Garonne et l'Ariège (2006), en kt et t/habitants (Barles, 2011c).



Ces bilans de matières de l'Ariège et la Haute-Garonne montrent que malgré leur proximité géographique, la part d'extraction locale varie sensiblement dans leurs bilans respectifs (11,4 t/hab pour la Haute-Garonne et 22,7 t/hab pour l'Ariège). On remarque également que l'Ariège contribue davantage aux importants flux entrants de Midi-Pyrénées (Figure 6.2 et Figure 6.3). Il s'agirait d'approfondir l'analyse afin d'évaluer si un lien est possible entre certaines activités et ce bilan : est-ce qu'un département consomme ses ressources territoriales ou est-ce que la majorité de celles-ci sont exportées vers un autre territoire ? Cette dernière information permettrait de comprendre si les activités participent à des échanges relativement régionalisés, ou si elles participent à des interactions davantage globalisées.

Une grossière estimation du bilan du Grand Toulouse a également été effectuée. En le comparant avec un autre centre urbain, comme Paris et sa petite couronne, le fonctionnement d'un territoire urbanisé se caractérise par une extraction locale extrêmement faible, voire absente,

des rejets vers la nature relativement importants et des importations supérieures aux exportations (Figure 6.4)¹.

Figure 6.4. Les bilans de matières brutes pour Paris et sa petite couronne (2003), et, une tentative de représentation pour le Grand Toulouse (2006) en kt et t/habitants (Barles, 2011c).



Cette représentation montre que l'Île-de-France et le Grand Toulouse sont très dépendants de l'activité extractrice d'autres territoires (importations importantes) et ont de grandes chances d'engendrer des externalités importantes (rejets vers la nature et exportations importantes). L'ensemble de ces bilans esquisse certains traits caractéristiques des territoires en fonction de leur degré d'urbanisation. Plus un territoire s'urbanise, et plus ses habitants consomment de ressources. L'urbanisation actuelle des territoires initialement peu denses se traduit en effet par un plus grand étalement urbain : les habitations individuelles, plus nombreuses en territoires ruraux et périurbains, requièrent proportionnellement davantage d'infrastructures et de matériaux de construction. Par exemple, lorsqu'un lotissement de maisons est construit en zone rurale, un accès routier et un réseau de distribution d'énergie doivent également être installés. Ce n'est pas le cas lorsqu'un nouveau logement est construit en centre ville, où les infrastructures sont généralement déjà existantes. Ainsi, passé un certain degré de densité urbaine, la quantité de flux par habitant décroît. Le bilan de matières de Paris et sa petite couronne, à 90 % urbanisé (Barles, 2014), permet d'illustrer plus facilement ce constat, le taux d'urbanisation étant largement plus important que dans l'Aube et la Haute-Garonne.

¹ « Paris et sa petite couronne » regroupe trois départements (Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94)). Le Grand Toulouse comprenait 25 communes en 2010, contre 37 aujourd'hui (Grand Toulouse, 2014).

L'ENJEU DE LA DEMATERIALISATION

Outre l'influence de l'utilisation du sol dans la caractérisation d'un bilan de matières, celui-ci fournit également des informations sur l'enjeu de la dématérialisation. En effet, le recyclage ne représente qu'une infime partie des facteurs limitant les rejets, et sa part dans le système global indique que ce processus ne constitue pas forcément un enjeu principal pour dématérialiser les sociétés. Concernant la région Midi-Pyrénées, le bilan de matières indique un évitement de rejets vers la nature de 12%, ce qui est relativement significatif. Il montre cependant que le recyclage permet d'épargner seulement 5 % de la consommation matérielle (Barles, 2014). En d'autres termes, les stratégies de recyclage, bien que réduisant la quantité de rejets vers la nature, restent marginales face aux enjeux en amont, comme ceux d'une moindre consommation de ressources mobilisées par l'activité d'un territoire.

UN BIAIS DANS LES DONNEES UTILISEES

Ces bilans montrent globalement l'importance des intrants, des stocks et des rejets importants vers la nature. La réflexion sur l'origine de ces flux reste cependant limitée. Des études complémentaires sont nécessaires pour les identifier, ainsi que pour relever les biais issus des données utilisées. Prenons l'exemple des fruits et légumes dans l'Aube. Le bilan a montré que l'extraction locale est de 642 Kg/hab/an, les importations s'élèvent à 1'524 Kg/hab/an et les exportations à 721 Kg/hab/an (Barles, 2010d). Ces résultats soulèvent deux points. Tout d'abord, les bilans ne permettent pas de savoir si les produits extraits localement ou importés sont bien ceux consommés sur place. Dans le cas de l'Aube, la consommation nette semble loin de pouvoir être recouverte par l'extraction locale. La forte présence de l'industrie agro-alimentaire peut expliquer ce résultat en tant que grande consommatrice de matières premières pour fabriquer des produits agroindustriels. Des pommes de terre, comptabilisées comme « légumes », peuvent ainsi être utilisées dans la conception de plats cuisinés, qui seront ensuite exportés en tant que « préparation alimentaire »¹.

Une vérification des données s'imposerait donc au niveau du département et de la région afin de contrôler si les données ne sont pas biaisées, notamment par l'agroalimentaire mais aussi par le champagne. Grands producteurs de raisin (flux d'extraction locale) utilisés dans la fabrication de ce vin effervescent, l'Aube et la Champagne-Ardenne en sont largement exportateurs (flux exportations). De la même façon que pour les plats cuisinés issus de l'agroindustrie, un réajustement des données par rapport aux catégories de produits utilisées s'impose. Sans cet ajustement, le bilan indique que l'Aube est un très grand consommateur de raisins. Ces éléments rappellent que les bilans effectués à des échelles départementales et régionales restent sujets à la complexité des flux et de leur suivi.

Malgré ces difficultés, les bilans de matières permettent d'évaluer la pertinence des stratégies de dématérialisation mais aussi le degré d'autonomie d'un territoire.

¹ Cette hypothèse, à confirmer, semble plausible lorsque l'on voit que la production est relativement locale et les flux d'exportations sont plus étendus (origine locale : 30%, 1er cercle de départements : 59%, reste de la France : 10%, reste du monde : 1%. Chiffres Barles, 2010d).

1.2. L'AUTONOMIE D'UN TERRITOIRE

Nous avons vu que la spatialisation des flux d'azote liés à la consommation alimentaire d'un territoire permet de prendre connaissance de ses impacts sur d'autres parties du monde plus ou moins éloignées (Figure 4.5, p.300). Elle permet aussi d'évaluer la déconnexion entre les territoires spécialisés et les problèmes écologiques. Plus généralement, la spatialisation des flux permet d'identifier les liens de dépendance d'un territoire.

L'hinterland, ou l'aire d'approvisionnement, d'un territoire

La provenance géographique des flux reste méconnue à la simple lecture d'un bilan de matières, où n'apparaissent que les catégories génériques « extraction locale », « extraction locale inutilisée », « importations ou flux indirects associés aux importations ». La méconnaissance de l'origine et de la destination des flux entrants et sortants constitue une limite importante si l'on se contente du bilan de matières pour évaluer l'impact du territoire. La représentation spatiale de ces flux permet en partie de pallier ce manque.

Afin d'approfondir la réflexion sur l'autonomie d'un territoire, il s'agira de définir ce qu'est la dépendance en fonction de l'objectif de la recherche. Car l'importance de la dépendance d'un territoire en termes de flux peut dépendre du volume de produits échangés, mais aussi de la valeur qu'ils représentent (valeur monétaire ou non). Un flux insignifiant en termes quantitatifs ou économiques ne signifie en rien qu'il n'est pas essentiel pour un territoire : il implique peut-être des échanges cognitifs, culturels et de savoir-faire, dont nous avons vu l'importance (chapitre 4). C'est pourquoi des études complémentaires et un regard critique sont incontournables après l'obtention des premiers résultats quantitatifs.

UNE REPRESENTATION DE L'HINTERLAND

Une représentation de l'hinterland d'un territoire consiste à identifier les espaces de proximité qui lui sont liés à travers ses échanges de matières, d'énergie mais l'on pourrait également imaginer immatériels¹. Des choix sont effectués pour sélectionner les flux que l'on souhaite mettre en avant, ainsi que pour évaluer le degré de précision recherché.

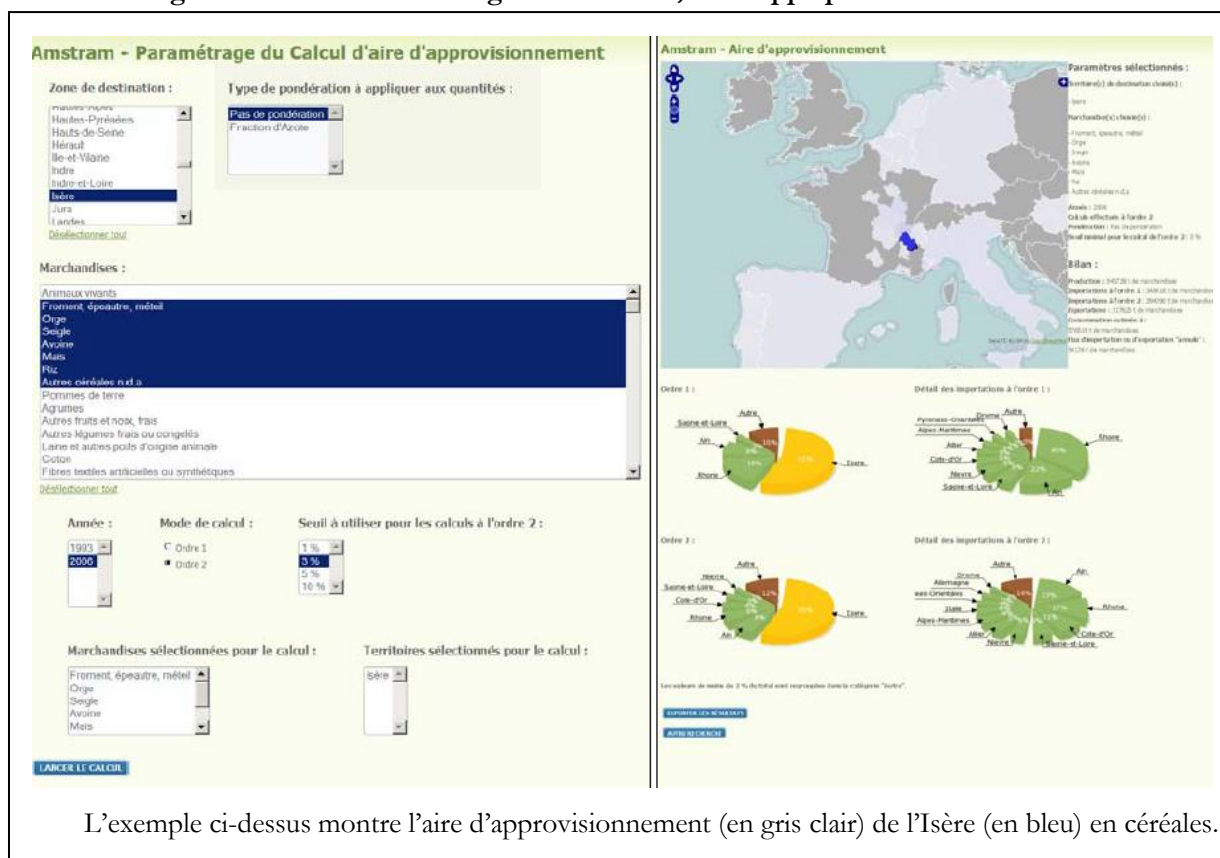
L'origine des flux peut partiellement être identifiée avec les données utilisées pour le calcul du bilan de matières. Dans le cadre du projet ANR Confluent et du programme PIRVE², le logiciel Amstram (Silvestre et al., à paraître) a été conçu afin d'identifier visuellement l'origine des

¹ Au-delà d'un hinterland assez classique lié à la proximité spatiale, une proposition de ce travail est d'identifier l'hinterland d'un territoire lié aux proximités organisationnelle et institutionnelle.

² Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement.

flux de matières. L'analyse des données de transport de marchandises, issues de la base Sitram¹, a été automatisée puis combinée avec les données de productions. Cela a permis de déduire les aires d'approvisionnement pour un territoire étudié (Figure 6.5), sachant que dans notre cas, l'échelle minimale est le département. Les objectifs d'Amstram sont d'estimer la consommation d'un territoire, de calculer les distances d'approvisionnement, d'identifier la provenance des produits, et d'évaluer les contributions relatives de chaque territoire à l'approvisionnement du territoire étudié (spatialisation de l'empreinte d'un territoire).

Figure 6.5. L'interface du logiciel Amstram, développé par Silvestre et al. en 2010



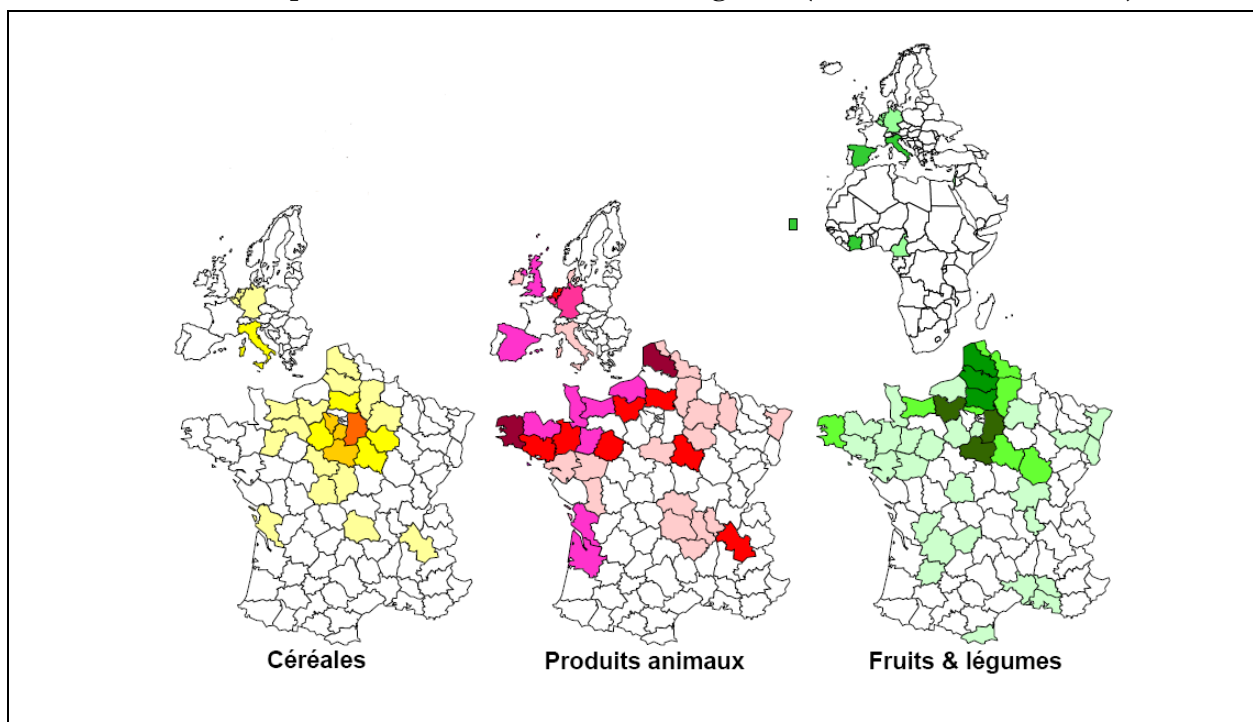
Une représentation visuelle facilite la prise de conscience de la complexité des échanges, parfois insoupçonnés. Les conséquences du fonctionnement du territoire peuvent être entrevues : qu'impliquent des activités sur les territoires voisins ou éloignés ? Quelles sont les conséquences de boire du jus d'orange quotidiennement ? Pour suivre ce dernier exemple, le Wuppertal Institute a calculé à la fin des années 1990 la consommation d'énergie finale pour un litre de jus d'orange consommé en Allemagne (Calame, 2009 ; Pederson et al., 2000). L'étude intègre l'ensemble des étapes de la chaîne, soit la production fruitière et les terres mobilisées au Brésil, la déshydratation en concentré, la reconstitution du jus, tous les transports employés ainsi que la distribution et la consommation finale. L'étude montre l'ensemble des conséquences

¹ Les données de la base Sitram (Système d'Information sur les TRANsports de Marchandises) sont issues du registre des douanes, TRM (transport routier), SNCF (transport ferroviaire) et VNF (transport fluvial). Cette base existe depuis 1974 mais les données sont payantes. Le projet Confluent s'est procuré les données des années 1993 et 2006 afin de pouvoir estimer des évolutions.

écologiques et socio-économiques (importantes consommations d'eau et de pétrole pour un litre de jus d'orange) mais aussi culturelles¹. Les produits régionaux n'ont pas forcément une consommation d'énergie finale inférieure à celle des produits exotiques ou mondiaux (Schlich et al., 2006)². Cependant, la consommation de produits exotiques engendre une évolution de la consommation, donc des besoins, mais également modifie substantiellement les équilibres économiques des pays exportateurs. C'est le cas lorsque la consommation d'un jus d'orange remplace celle d'un jus de raisin ou de pomme local³.

La spatialisation des conséquences d'un échange est un moyen de prendre conscience des éléments qui découlent de notre consommation. Nous avons vu que la consommation de viande en Île-de-France a non seulement des conséquences dans les départements à forte concentration d'élevage, mais aussi en Amérique Latine, d'où provient une grande partie de l'alimentation du bétail (chapitre 4). L'exemple ci-dessous permet de visualiser les territoires d'origine des produits alimentaires consommés à Paris (Billen et al, 2011). Il permet d'évaluer les différents impacts engendrés, du moins spatialement et sans considérer le degré de gravité de ces conséquences.

Figure 6.6. L'exemple de représentation des aires d'approvisionnement de Paris en 2006, pour les céréales, les produits animaux et les fruits et légumes (source : Billen et al., 2008)



¹ Une seconde étude concernant la consommation d'un jus d'orange étasunien montre que cette consommation est largement supérieure à celle d'un jus d'orange brésilien : un litre de jus d'orange provenant des États-Unis nécessite trois mille litres d'eau d'irrigation et deux litres de pétrole (Erkman, 2004).

² Notamment à cause d'une moindre efficacité des processus de production, de moyens logistiques ou d'une utilisation insuffisante des moyens de production.

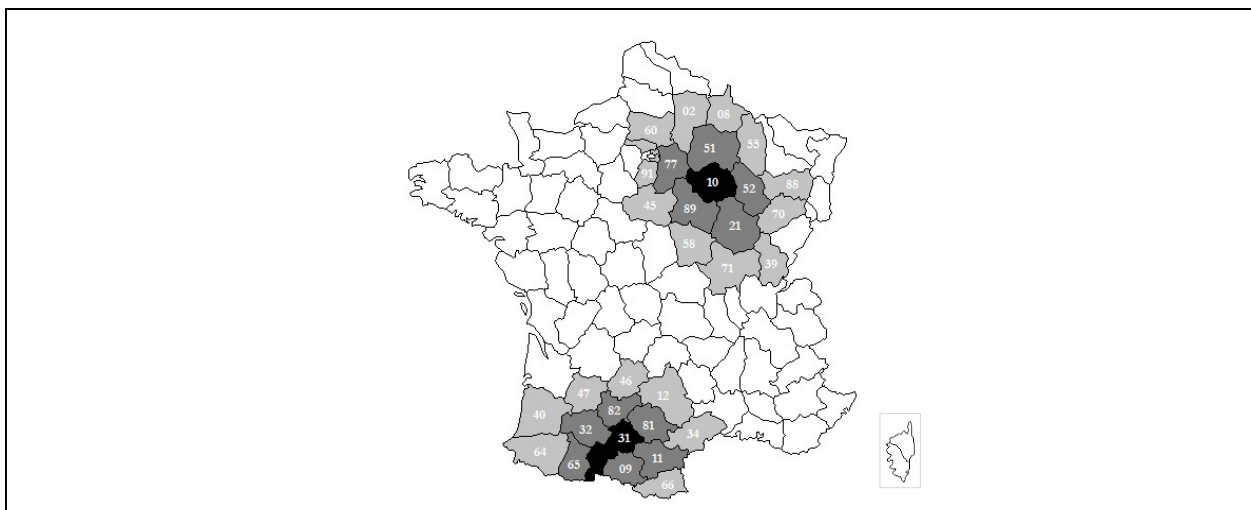
³ Nous avons vu que l'apparition d'un marché spécifique d'exportation, tel que le quinoa, engendre une modification des cultures agricoles et des habitudes locales, et donc des produits consommés sur les territoires producteurs de ces produits d'exportations.

Le métabolisme permet ainsi d’approfondir la réflexion sur l’hinterland et, par extension, sur la dépendance du territoire étudié. Prenons l’exemple de la Haute-Garonne avec en contre-point le cas moins développé de l’Aube.

LES AIRES D’APPROVISIONNEMENT DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L’AUBE

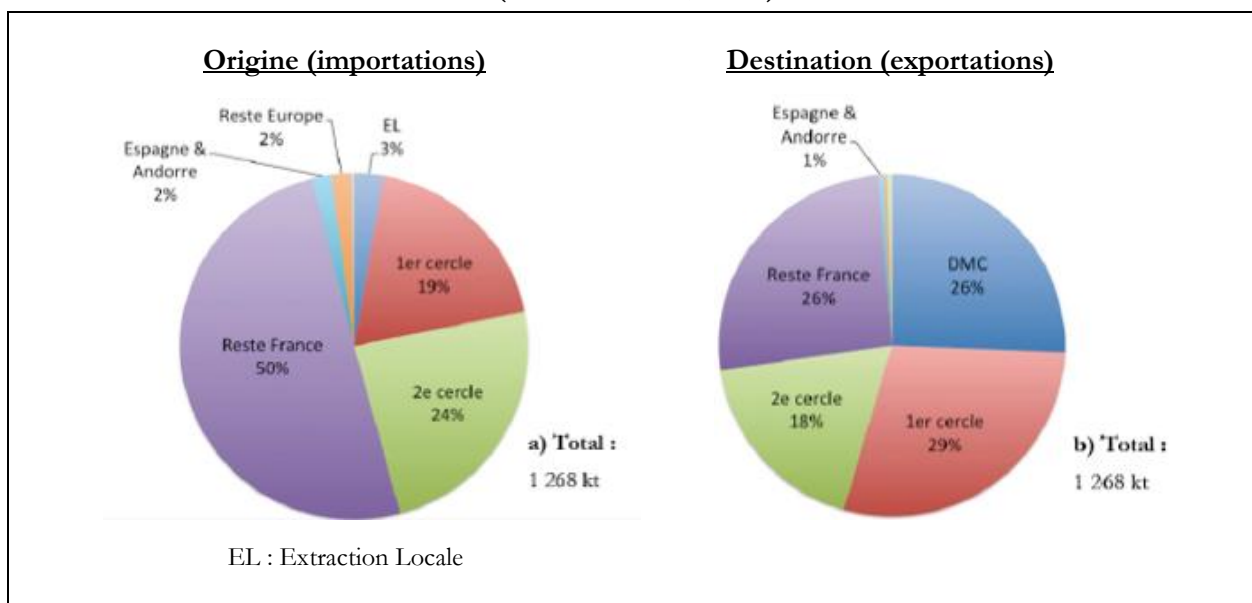
Le degré d’autonomie en fruits et légumes de la Haute-Garonne est évalué en caractérisant les flux entrants et sortants du département. L’identification des aires d’approvisionnement d’un territoire vise à abandonner une logique institutionnelle (régionale par exemple) au profit d’un point d’une vue concentrique (espaces environnants du territoire étudié) (Figure 6.7). Le premier cercle d’approvisionnement possible de la Haute-Garonne (31) est constitué de ses départements limitrophes, le deuxième cercle concerne les départements englobant à leur tour le premier cercle. L’objectif est d’évaluer le poids de ces différents cercles par rapport à l’approvisionnement global de la Haute-Garonne. Un même raisonnement peut être mené dans le cas de l’Aube.

Figure 6.7. Les « cercles » de l’Aube et de la Haute-Garonne, potentiels territoires d’approvisionnement de proximité



D’après les données récoltées par l’équipe du projet Confluent, l’extraction locale de la Haute-Garonne en fruits et légumes représente une faible part par rapport à la circulation de marchandises dans le département, à peine 3 % de l’approvisionnement du département (Figure 6.8). La présence du MIN Toulouse Métropole peut partiellement l’expliquer, celui-ci jouant un rôle de plateforme sur le territoire.

Figure 6.8. L'origine et la destination des fruits et légumes en Haute-Garonne, en masse, 2006
(source : Barles, 2011c)



Les résultats montrent également que moins de la moitié des fruits et légumes provient des territoires de proximité : le premier cercle fournit relativement peu le département avec 19 % du total des flux, tandis que le second cercle en représente 24 %. L'aire d'approvisionnement de la Haute-Garonne est donc étendue, le reste de la France fournissant l'essentiel des fruits et légumes¹. Dans l'hypothétique cas où une politique d'autosuffisance serait envisagée, ces résultats renforcent l'importance de l'enjeu de relocalisation.

Au regard des exportations des fruits et légumes, seul un quart de ce qui est importé ou produit sur le territoire est consommé sur place (26 %) (Figure 6.8). Cela illustre pleinement le rôle de plateforme d'échange et d'approvisionnement régional joué par la Haute-Garonne. En effet, les zones de destination sont plus proches que les zones de provenance des produits : les deux tiers des produits sont consommés à l'intérieur du second cercle. La Haute-Garonne a donc un effet concentrateur, puisque son aire de diffusion est plus concentrée que son aire d'approvisionnement. Nous avons vu que le rôle de l'Espagne, et de manière plus générale des pays étrangers, apparaît moins important que ne l'imaginaient les participants toulousains du séminaire (Figure 5.4, p.322)².

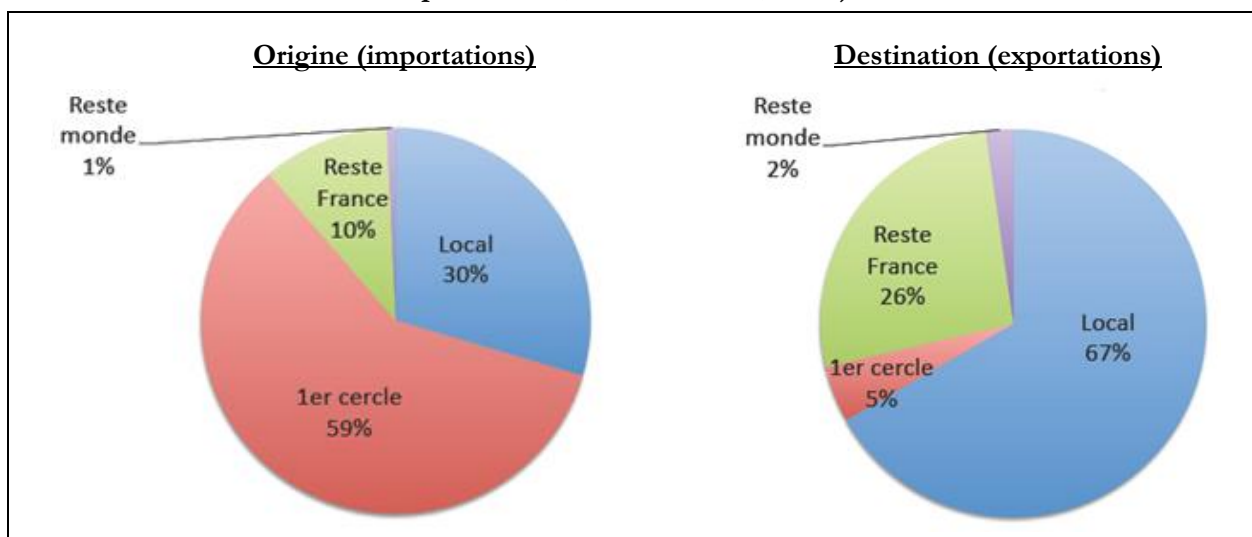
Ce type d'analyse permet de contextualiser le fonctionnement d'un territoire dans son environnement proche, mais aussi plus éloigné.

¹ Ces données sont à prendre avec précaution, les données statistiques utilisées pour ce bilan de matières surestimant le rôle des deux premiers cercles (Barles, 2011c). Par exemple, des fruits peuvent être considérés comme provenant d'Ariège lorsqu'ils proviennent en réalité du Maroc en ayant transités par un grossiste ariégeois. Il faudrait pouvoir disposer de données remontant plus loin dans la chaîne d'approvisionnement afin d'identifier l'origine exacte des produits.

² Cela provient du fait que la Haute-Garonne a un effet concentrateur, puisque son aire de diffusion est plus concentrée que son aire d'approvisionnement. Son extraction locale en fruits et légumes représente une faible part par rapport à la circulation de marchandises dans le département, soit à peine 3 % de l'approvisionnement du département. De plus, moins de la moitié des fruits et légumes provient des territoires de proximité : l'aire d'approvisionnement de la Haute-Garonne est donc importante, le reste de la France fournissant l'essentiel des fruits et légumes.

L'Aube a finalement un taux d'approvisionnement local relativement fort, avec une consommation locale théorique de 30 % et, une consommation de fruits et légumes originaire de son premier cercle de 59 % (Figure 6.9)¹.

Figure 6.9. L'origine et la destination des fruits et légumes de l'Aube, en masse, 2006 (chiffres provisoires ; source : Barles, 2011c)



Seuls 11 % des fruits et légumes proviendraient du reste de la France et du monde. Il s'agit cependant d'un département agricole. Dans le cas où les cultures du département seraient relativement spécialisées, les ressources produites sur le territoire risquent d'être en grande partie exportées et les produits consommés sur place importés. Ajouté à cela, la présence relativement importante d'une industrie de transformation peut renforcer le biais lié au choix des catégories des produits dans la base Sitram (exemple des raisins transformés en champagne, dont l'Aube est le deuxième département producteur).

LE TAUX D'AUTOSUFFISANCE THEORIQUE

Ces informations quant à l'autonomie d'un territoire renvoient à un taux d'autosuffisance théorique. Théorique car pour se rapprocher de la réalité, il faudrait savoir si les produits locaux sont effectivement ceux qui sont consommés sur place (un produit local peut être exporté et un produit importé consommé). De même, un taux d'autosuffisance de 100 % d'un territoire qui ne produit que des tomates signifierait qu'il ne se nourrit que de ce fruit.

L'analyse montre que la Haute-Garonne a un taux d'autosuffisance théorique en fruits et légumes plus bas que celui de l'ensemble des flux des produits agricoles et alimentaires (Tableau 6.1).

¹ Le premier cercle de l'Aube concerne la Côte-d'Or (21), la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Seine-et-Marne (77) et l'Yonne (89).

Tableau 6.1. La capacité nourricière du Grand Toulouse « 25 », de la Haute-Garonne et de son premier cercle. Taux d'autosuffisance potentielle en % (données : Barles, 2011c)

	Grand Toulouse « 25 »	Haute-Garonne (31) sans le Grand Toulouse	Haute-Garonne (31)	Haute-Garonne (31) + 1 ^{er} cercle
Produits agricoles et alimentaires	1,5	150,0	68,4	
Fruits et légumes	0,2	23,2	10,6	84,7

Le Grand Toulouse « 25 » a un taux d'autosuffisance théorique de 0,2 %. Cela signifie que la consommation de fruits et légumes produits par le Grand Toulouse ne représente que 0,2 % du total des fruits et légumes consommés sur place. Dans le cas où il existe un désir de territorialiser les flux, les efforts demandés en matière de développement du maraîchage pour atteindre cet objectif seraient énormes.

Le taux d'autosuffisance théorique de la Haute-Garonne et de son premier cercle est relativement élevé pour les fruits et légumes (84,7 %). Dans une réflexion sur l'aire d'approvisionnement et la capacité d'autosuffisance d'un territoire, la concurrence entre les centres urbains serait à considérer. Un centre urbain a de fortes chances d'avoir un taux d'autosuffisance alimentaire faible, du fait de son urbanisation. Il se reposerait donc sur ses territoires de proximité en vue de renforcer sa production « territoriale ». Cependant, d'autres centres urbains pourraient être intéressés par cette même capacité de production de ce territoire de proximité¹.

Les possibles réflexions issues de la spatialisation des flux

Plusieurs questionnements peuvent émerger suite à la spatialisation des flux, comme l'insertion du territoire dans son environnement global, la typologie de son fonctionnement, ou bien encore ses axes de développement prioritaires.

L'INSERTION D'UN DEPARTEMENT DANS SA REGION

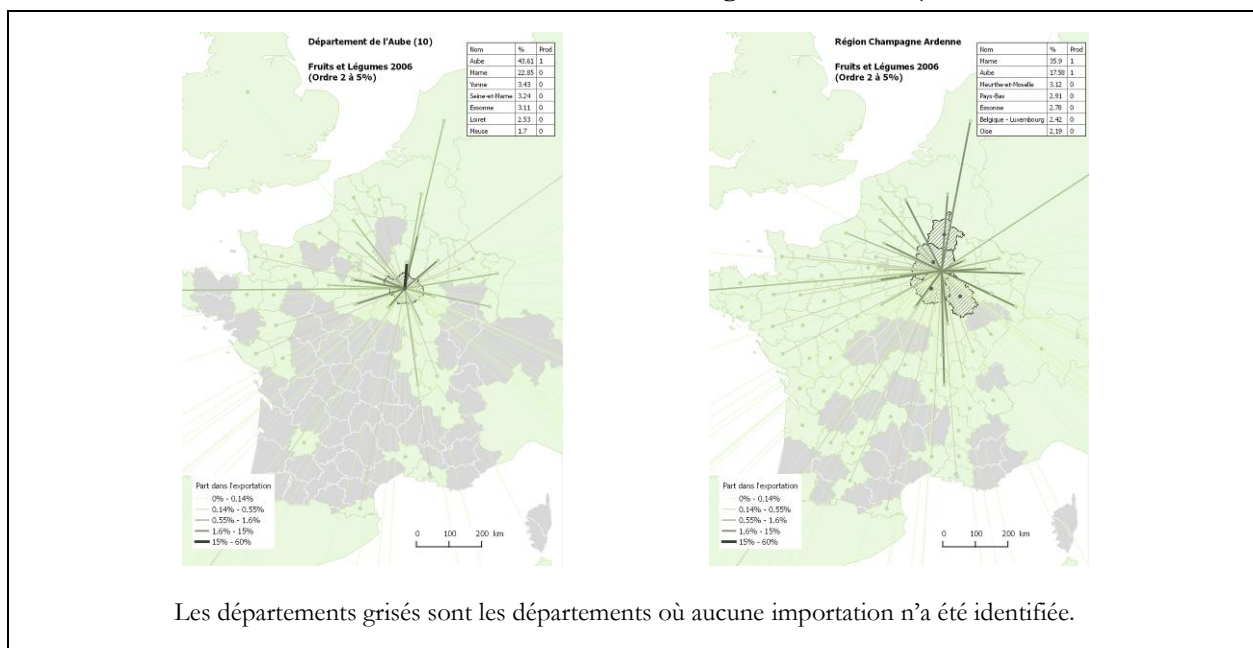
Les cartes suivantes montrent les importations de fruits et légumes pour l'Aube et la Champagne-Ardenne (Figure 6.10). L'épaisseur des traits représentent l'importance des flux en termes de volume par rapport au total de la production, c'est-à-dire les importations et la production de fruits et légumes sur place. Les résultats montrent que près de 47 % des fruits et légumes de l'Aube sont produits sur place, et près de 23 % des fruits et légumes aubois sont

¹ Par exemple, deux villes pourraient se déclarer autosuffisantes en tenant compte de leurs territoires de proximité, alors qu'elles ont toutes les deux comptabilisées la capacité productive d'un même territoire. C'est une des raisons qui montre la pertinence d'effectuer simultanément plusieurs études de métabolisme sur des territoires voisins, afin de limiter les doubles comptes.

importés de la Marne¹. Ces chiffres paraissent très élevés, confirmant l'importance du biais des données utilisées et le poids de l'industrie agroalimentaire sur ces territoires.

On observe que la zone d'approvisionnement de l'Aube est relativement concentrique et proche pour les échanges de fruits et légumes. Malgré un lien fort avec la Marne, la comparaison avec l'aire d'approvisionnement de la région Champagne-Ardenne indique que l'Aube participe davantage à des échanges avec des départements d'autres régions. Si ce constat se vérifie, il interroge la pertinence de certaines démarches menées par la Région et renforce la tension entre territoire vécu et territoire institutionnel dans des démarches menés par l'acteur public par exemple².

Figure 6.10. Les importations de fruits et légumes pour l'Aube et la Champagne-Ardenne (source : Silvestre, 2013, extraction du logiciel Amstram³)



L'EBAUCHE D'UNE TYPOLOGIE TERRITORIALE

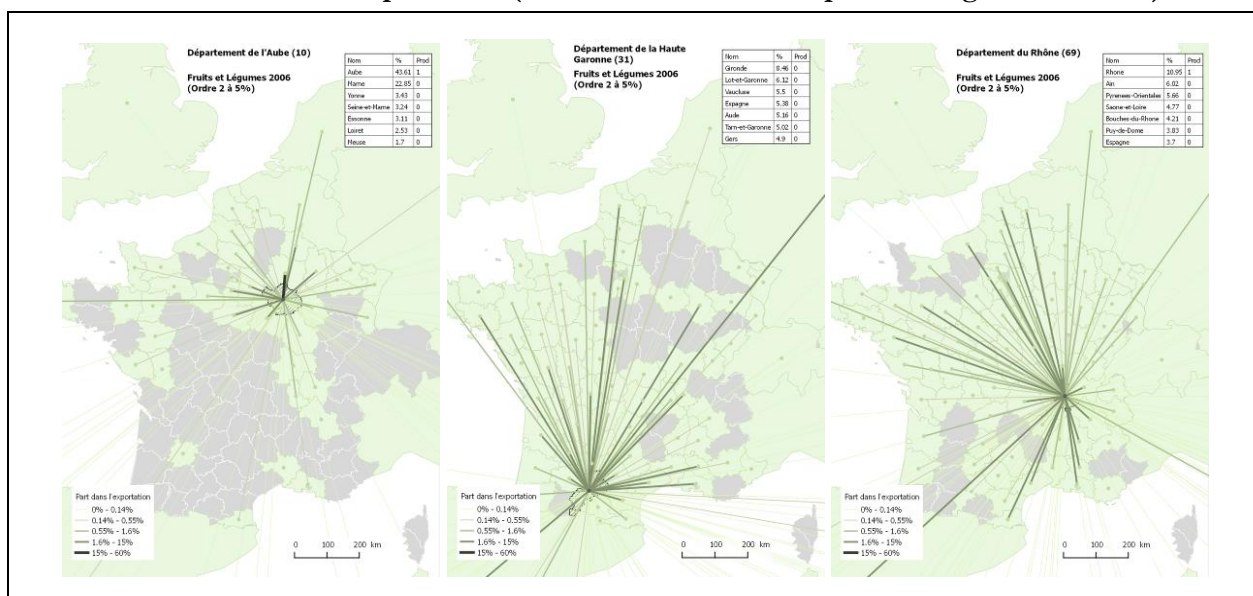
Le second exemple s'appuie sur une comparaison de trois départements. Les cartes suivantes représentent les flux d'importations de fruits et légumes pour les départements de l'Aube, de la Haute-Garonne et du Rhône.

¹ Flux comprenant les pommes de terre, agrumes, autres fruits et noix, frais, autres légumes frais ou congelés, à l'ordre 2 pour 2006 (Astram, 2013).

² La véracité de ce point est à approfondir et à replacer dans le contexte dans lequel l'étude sera réalisée.

³ L'ensemble de ces cartes permet d'illustrer les raisonnements et les questionnements qu'elles pourraient engendrer. Cependant ces résultats sont à prendre avec précaution, une étude plus poussée sur la pertinence des flux serait à effectuer.

Figure 6.11. Les exportations de fruits et légumes pour les départements de l'Aube, de la Haute-Garonne et du Rhône pour 2006 (source : Silvestre, 2013 à partir du logiciel Amstram)

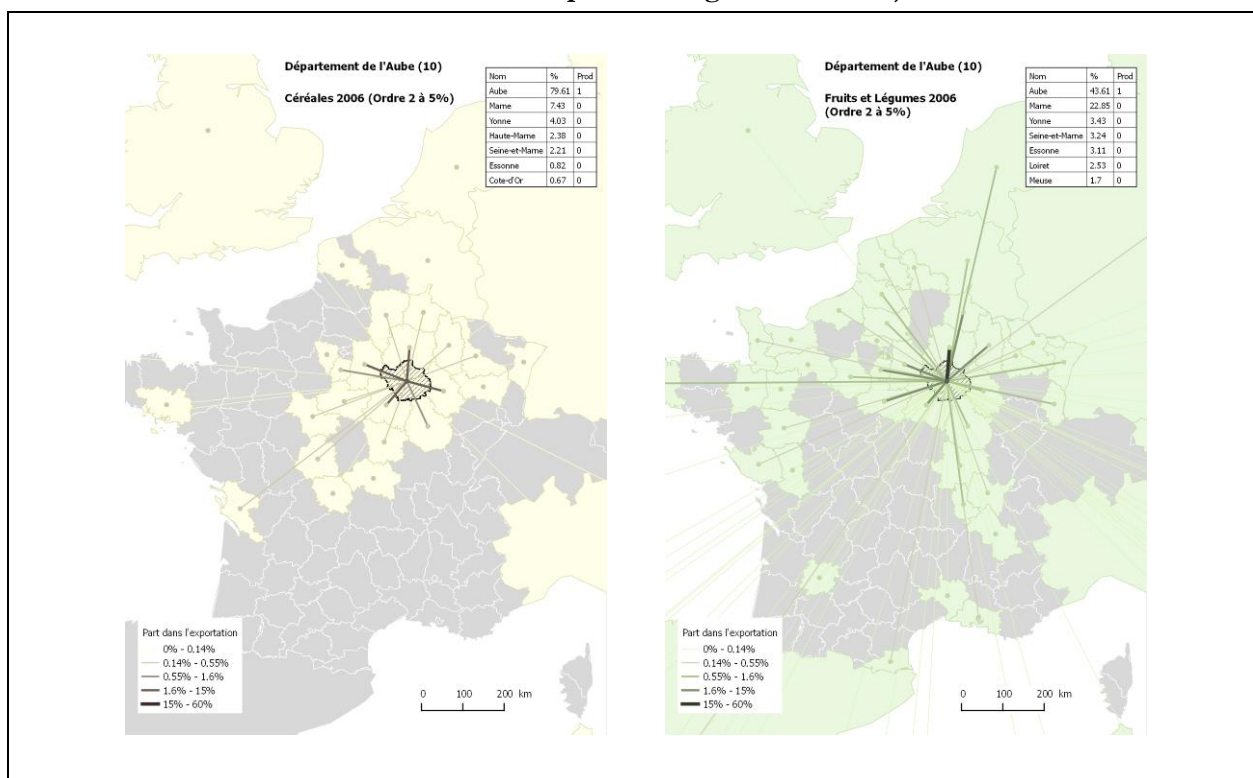


On observe que l'Aube a une aire d'approvisionnement en fruits et légumes beaucoup plus concentrée que la Haute-Garonne ou le Rhône. Trois éléments peuvent partiellement justifier ce constat. Tout d'abord la présence d'un marché d'intérêt national (MIN) à Toulouse et à Lyon peut avoir un effet concentrateur. Une autre possibilité est que l'importante part des importations auboises en provenance de la Marne « écrase » les autres importations de l'Aube, qui n'apparaissent plus sur la carte. Enfin, un certain nombre de fruits et légumes provenant d'autres départements, notamment du sud de la France, transitent par le marché de Rungis avant d'arriver dans l'Aube. Si l'on ne parvient pas à remonter la chaîne, ces produits sont considérés dans l'étude comme originaire de l'Île-de-France.

L'ÉVALUATION D'UNE SPECIFICITÉ TERRITORIALE

Une troisième possibilité d'analyse consisterait à comparer les flux de différents produits. Les territoires de dépendance de l'Aube ne sont pas les mêmes selon les produits. Dans le cas de l'Aube, les aires d'approvisionnement de fruits et légumes et des céréales restent relativement concentriques (Figure 6.12). De la même façon, nous pouvons imaginer une comparaison entre les flux d'importations et d'exportations, permettant de voir si les territoires de dépendances sont identiques.

Figure 6.12. Les exportations de céréales et de fruits et légumes pour l'Aube pour 2006 (source : Silvestre, 2013 à partir du logiciel Amstram)



Les céréales proviennent largement des départements des premiers et seconds cercles de l'Aube¹. Ce qui est également vrai pour les fruits et légumes, qui ont cependant une aire de diffusion légèrement plus large, redescendant vers le Rhône et l'Isère et couvrant également une partie du nord et de l'ouest du pays. Les importations restent limitées, bien que la représentation des flux provenant des Pays-Bas concerne très probablement des agrumes ayant transité par le port d'Anvers. L'absence d'importation de céréales des Pays-Bas pourrait également être un indice de la capacité productrice de viande d'un territoire par exemple. Elle confirme que le territoire de l'Aube n'est pas un gros producteur de viande, et indique du moins qu'il ne s'agit pas de bêtes nourries à base de céréales en provenance d'Amérique.

L'ensemble des informations précisées dans cette section reste à valider et à approfondir pour dégager des conclusions. Cependant, elles ont montré quels types de réflexions la spatialisation des flux apporte. Elle permet notamment de remonter la chaîne de production, favorisant l'identification de leviers pour renforcer une politique de territorialisation, ou de stratégies visant à favoriser les produits territoriaux. Voyons un exemple à travers le système d'approvisionnement alimentaire de la région parisienne.

¹ Il serait pertinent d'évaluer le poids de l'industrie liée à la transformation de ces céréales en farine, ainsi que de l'ensemble des activités de la région pour comprendre ces flux.

L'APPREHENSION DE DIFFÉRENTES VISIONS DU « LOCAL »

L'aire d'approvisionnement de la région parisienne en produits laitiers et carnés d'origine bovine est en grande partie située dans l'Ouest de la France. Au sens des initiatives étudiées, comme Saveurs du coin, Les Amis du Zeybu ou les AMAP, ces produits ne relèvent pas du « local » ou du « territorial ». En revanche, en se replaçant dans un contexte national et avec l'objectif de nourrir un centre urbain de près de douze millions d'habitants, cet approvisionnement peut être considéré comme « local ». Cependant, le fait que les bovins soient nourris en grande partie avec du soja provenant d'Amérique du Sud (Chapitre 4), montre que la considération du dernier maillon de la chaîne logistique est insuffisante afin de déterminer si un produit est réellement « local » par rapport aux objectifs recherchés. Il est nécessaire de remonter l'ensemble de la chaîne afin de savoir s'il l'est vraiment, si l'on souhaite présenter « objectivement » sa provenance aux consommateurs. Une réflexion sur ce que l'on comprend par les termes « local » et « territorial » s'impose lorsqu'un territoire souhaite élaborer une stratégie. Prenons l'exemple d'un artisan installé sur un territoire et important des matières premières. Ses produits sont-ils considérés comme des produits territoriaux ? Doit-on privilégier la création de valeur sur le territoire (avec une transformation effectuée sur le territoire, représentant une certaine reconnaissance du travail de l'artisan), ou bien une production d'une ressource spécifique, avec des ressources issues du territoire ?¹

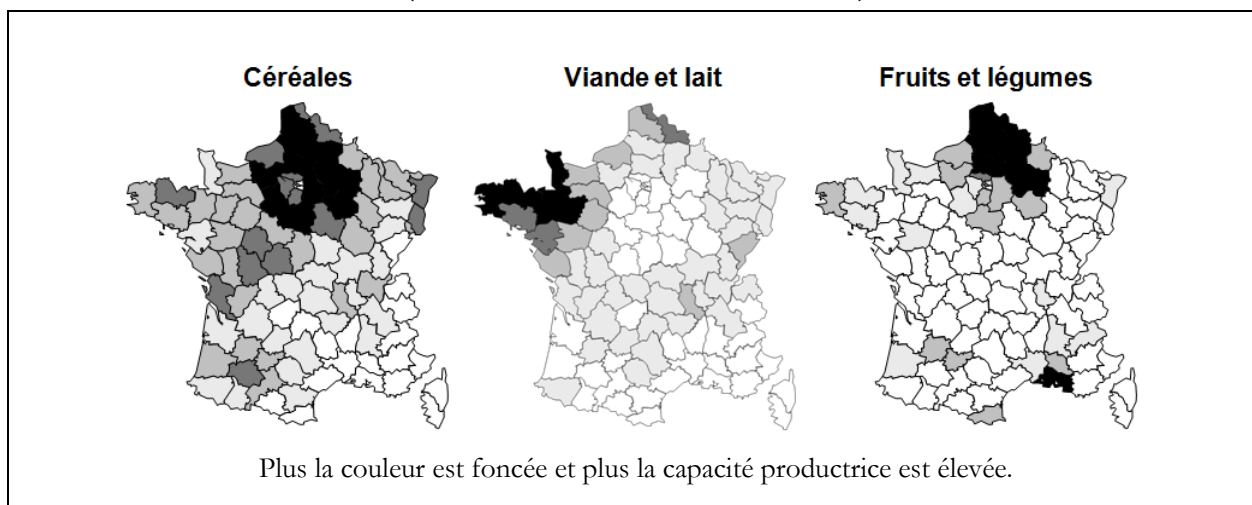
La complémentarité des bilans de matières et de la spatialisation des flux favorise l'émergence de réflexions permettant de déterminer des axes prioritaires.

UNE REFLEXION SUR LES AXES PRIORITAIRES

La représentation graphique des flux de matières, ou de substances comme l'azote, permet d'identifier les territoires impliqués dans les échanges, et donc des acteurs impliqués. Ces informations permettent de réfléchir aux axes prioritaires d'une politique : sur quels produits agir ? Quels systèmes d'approvisionnement sont concernés et quels acteurs mobiliser ? D'autres représentations sont envisageables, comme celle de la capacité productive de l'agriculture. Une étude a été menée afin d'évaluer cette capacité productive liée à l'approvisionnement alimentaire de Paris (Billen, Silvestre et al., 2011b). Il identifie une très forte différenciation territoriale et identifie des spécificités : le bassin parisien se spécialise dans les grandes cultures, le Grand Ouest dans l'élevage, le Nord mise sur les fruits et légumes (Figure 6.13).

¹ Ces réflexions rejoignent celles autour de la confusion entre les différentes marques et labels (indication géographique protégée (IGP), AOC, « produit du terroir » ou des marques spécifiques comme « bannière Sud-Ouest »). Les acteurs toulousains ont cité les exemples controversés des produits « Cathares », avec un cahier des charges qu'ils jugent trop léger, et ceux estampillés « Sud de France », qui engendrent selon eux une ambiguïté avec la Région. Pour certains, cette demande de labellisation est motivée par l'obtention de subventions.

Figure 6.13. Un exemple de représentation de la capacité productive de l'agriculture à travers la production de céréales, de lait et de viande, ainsi que de fruits et légumes (KgN/km²/an), 2006 (source : Billen, Silvestre et al., 2011b)



Ces résultats peuvent intéresser des décideurs franciliens dans le cas où l'Île-de-France souhaiterait un système d'approvisionnement alimentaire fondé sur davantage de proximité : ils fournissent une première base informative sur les leviers et les actions à mener. Car ces territoires producteurs sont des territoires d'approvisionnement théorique. Ils produisent avant tout pour le marché international et la consommation parisienne ne représente qu'une part limitée, voire marginale, de ces produits. On peut imaginer un renforcement des échanges et des partenariats entre les acteurs impliqués dans le système d'approvisionnement alimentaire de l'Île-de-France et ceux des territoires potentiellement producteurs.

L'ensemble de ces outils pourrait participer à la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement d'un territoire. Les acteurs à solliciter, et avec qui de plus forts échanges seraient envisageables, peuvent être identifiés afin de mener des politiques de développement territorial mieux adaptées. La connaissance des flux participe également à l'évaluation des conséquences engendrées. Car outre les exportations de produits finis, nous avons vu à travers les bilans de matières que les rejets vers la nature peuvent être importants. La connaissance du métabolisme d'un territoire, et notamment celle de la spatialisation des flux, permet d'évaluer les conséquences engendrées par ses externalités.

1.3. UNE APPROCHE PLUS GLOBALE

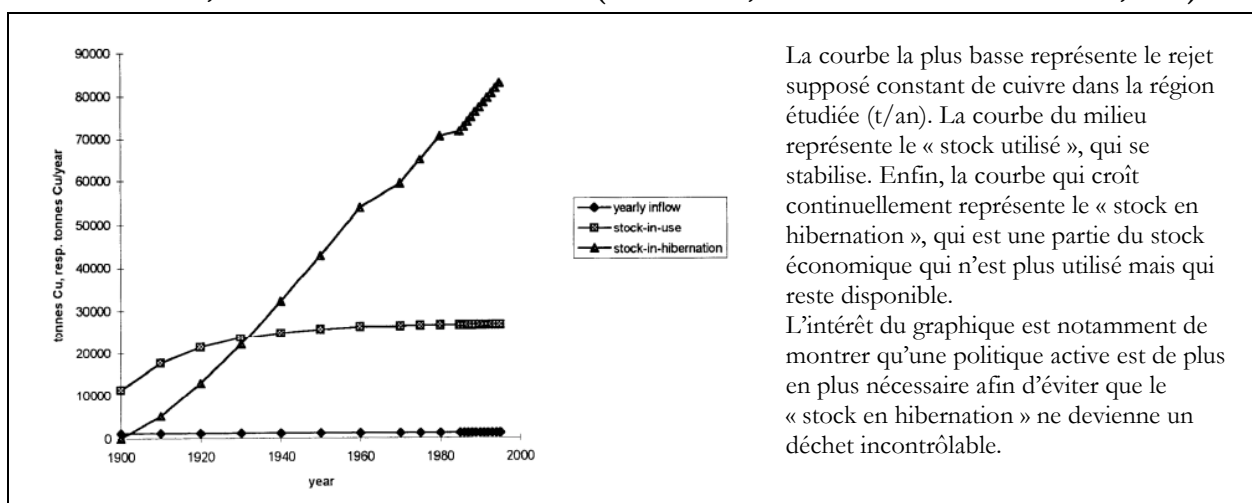
Afin de définir des politiques de développement territorial appropriées, notamment grâce à une plus grande capacité territoriale (chapitre 2), il s'agit d'évaluer à la fois les caractéristiques sociales, économiques mais aussi écologiques liées au fonctionnement du territoire.

Le métabolisme territorial permet de renforcer la connaissance des éléments écologiques et, idéalement, de leur influence sur cette capacité territoriale grâce au lien effectué avec les modes d'interaction impliqués dans les échanges.

LA CONSIDERATION DES PROBLEMES ECOLOGIQUES

Est-ce que l'éloignement entre un territoire et la ressource en biomasse influe sur l'efficacité énergétique d'un système d'approvisionnement d'un centre urbain ? En quoi et dans quelle mesure le fonctionnement particulier d'un territoire influe-t-il sur le milieu naturel ? La dimension spatiale est primordiale en termes d'impacts écologiques. Certaines études de métabolisme ont des approches historiques afin de comprendre l'influence des sociétés sur les ressources. Elle permettent d'estimer l'évolution de la consommation des centres urbains en matières et énergie (Kim, 2013 ; Kennedy et al., 2007 ; Newcombe et al., 1978), et notamment des ressources hydriques (Stergiouli et Hadjibiros, 2011 ; Tello et Ostos, 2011), de leur aire d'approvisionnement alimentaire (Billen et al., 2012a ; Swaney et al., 2011) ou en vue d'une application dans la planification et l'aménagement du territoire (Kennedy et al., 2011) pour tendre vers un modèle de « ville soutenable » (Deelstra et Girardet, 2000 ; Newman, 1999 ; Ayres et Simonis, 1994). Des études montrent que l'interland d'un territoire s'est étendu dans le temps à cause d'une perte des terres arables, des forêts, ou de biodiversité, mais aussi d'un accroissement des échanges et des contaminations (Kennedy et al., 2007 ; Sahely et al., 2003). D'autres études se cantonnent à une substance particulière. C'est le cas de l'étude du métabolisme du cuivre à Stockholm, qui considère la production, l'usage et la mise en déchet de cette substance entre 1900 et 1995 (Lohm et al. dans Udo de Haes et al., 1997). Ce type d'étude a l'intérêt de montrer une évolution dans le temps, ce qui participe à l'évaluation d'une politique. Cependant, la considération temporelle demande une plus grande quantité de données, notamment pour compléter l'information entre les différents flux et stocks, qui varient dans le temps et qui peuvent passer d'un état à un autre (Figure 6.14)¹.

Figure 6.14. Un exemple de représentation du métabolisme de cuivre dans la région de Stockholm, en termes de flux et de stocks (Lohm et al., 1997 dans Udo de Haes et al., 1997)



¹ La tâche se complique d'autant plus lorsque les données ne sont pas actualisées avec la même fréquence.

Les analyses des flux de matières (AFM)¹ permettent de compléter les connaissances quant aux substances critiques du point de vue des impacts écologiques (approche physico-chimique par une analyse de flux de substances (SFA) du plomb par exemple) mais aussi par une étude quantitative des matières brutes à une échelle plus macroéconomique (par le biais d'une analyse des flux de matières brutes (AFMB)). Chaque outil mobilisé par une étude de métabolisme apporte donc des informations ciblées, impliquant une bonne coordination entre l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus de mesure et d'évaluation.

Ces différentes études nous apportent des ordres de grandeur sur ce que peuvent peser les modes de vie, et plus globalement sur un territoire, sur l'environnement : de quelles ressources, et en quelles quantités, un territoire a-t-il besoin pour assurer l'ensemble de ses activités ? Quelles activités ont de forts impacts ? Quelles substances engendrent des problèmes majeurs ? Comment sont transformés les flux entrants une fois dans le système « territoire », et de quelle façon sont-ils « rendus » à la biosphère ? Comment évolue une substance dans le temps ? Etc. Le métabolisme territorial constitue en ce sens un outil de compréhension de ces interactions entre territoire et biosphère. Il fournit de précieuses informations quant à l'efficacité énergétique, aux cycles de vie des matériaux, à la gestion des rejets mais également par rapport aux infrastructures des centres urbains (Sahely et al., 2003). En revanche, elles ne permettent pas d'apporter des informations précises sur l'impact d'un mode de vie spécifique sur la biosphère (Kim, 2013), les liens de causes à effets étant extrêmement complexes à identifier. D'où la nécessité de pousser ces études avec des analyses complémentaires, mais aussi de les construire peut être différemment. Stefan Bringezu et al. (1997) soulignent qu'une analyse de flux de substances (SFA) se limite souvent à l'analyse d'un caractère particulier d'une substance, sans aller plus loin. Or, le facteur spatial est globalement primordial pour traiter les questions de l'écologie (Kim, 2013), notamment pour mieux appréhender les enjeux territoriaux complexes. La considération des critères temporels et spatiaux dans une étude de métabolisme territorial est à interroger.

LA SORTIE D'UNE APPROCHE UNIQUEMENT MONETAIRE

Certains territoires ont des rejets vers la nature aussi importants, voire plus, que les exportations commerciales, comme c'est le cas pour Midi-Pyrénées ou l'Île-de-France (Figure 6.2). Or ceux-ci sont omis par les études uniquement fondées sur des flux monétaires. Les rejets vers la nature constituent cependant, avec les stocks de matières, un indicateur participant à l'évaluation de l'anthropisation d'un territoire (Barles, 2014), et donc à la définition des politiques de développement territorial. Dans une recherche de définition et d'évaluation de ces politiques, l'identification des problèmes écologiques permet ainsi de sortir d'une approche uniquement économique. Les observations quant à l'aire d'approvisionnement d'un territoire, grâce aux différentes représentations spatiales des échanges, participent à des réflexions plus larges sur les flux de matières. Les analyses de flux de matières (AFM), en s'intéressant aux systèmes socio-

¹ Les études de flux de matières permettent d'évaluer le niveau de consommation de matière d'un système, tel qu'une société. Elles comprennent les analyses de flux de substances (SFA) et les analyses des flux de matières brutes (AFMB). Ces études s'intéressent tant aux flux directs qu'indirectes, et peuvent être appliquées à différentes échelles (locale, centres urbains, régional, international) (Kim, 2013).

économiques, permettent d'avoir une vision d'ensemble sur la matérialité des sociétés. L'identification de sous-systèmes, dont les acteurs impliqués dans les flux, ou qui devraient l'être, participe également à une vision plus systémique.

L'IDENTIFICATION DES ACTEURS IMPLIQUES

Les résultats d'une étude de métabolisme territorial soulèvent des questions de différents ordres : quels acteurs gouvernent les flux ? Qui décide de l'orientation des politiques de gouvernance de ces flux ? Qui subit les conséquences de ces stratégies ? L'absence de réponse à ces questions participe à faire de ce travail un travail encore exploratoire et non complet, eu égard à l'immense enjeu permettant de relier les outils et méthodologies offerts par l'écologie territoriale avec les enjeux de politiques publiques. Il serait nécessaire d'approfondir l'étude des flux en allant interroger les acteurs spécifiques à un produit, un circuit ou une activité afin de mieux comprendre l'origine et les conséquences de leur action sur les systèmes. Les réponses permettraient d'apporter des éléments de compréhension sur les trajectoires et les transitions socio-écologiques des territoires (Barles, 2014). Ces interrogations en suspens constituent des points d'amélioration dans une démarche d'écologie territoriale, notamment afin de lier ces questions de modes d'interaction avec leurs conséquences.

2. UNE ETUDE DE METABOLISME TERRITORIAL PLUS EFFICACE ?

Penchons-nous à présent sur les manques actuels issus d'une étude de métabolisme territorial et en quoi celle-ci pourrait être plus efficace pour caractériser le fonctionnement global d'un territoire.

2.1. LES MANQUES

Le choix des flux et objets étudiés

La réalisation de diagnostics territoriaux doit permettre une analyse suffisamment profonde pour repérer les éléments significatifs du territoire (Collerette, 2004). Par le biais d'une analyse documentaire, d'entretiens ou d'une grille d'analyse, cette description permet d'identifier et de décrire une situation dont les conditions particulières seront approfondies lors d'un éventuel projet futur. Certaines études sont des monographies de cas spécifiques de projet d'écologie industrielle et territoriale (ETD, 2013), un état de lieux d'outils en vue d'en valider la pertinence à différentes échelles (comme la faisabilité d'une analyse des flux de matières et d'énergie à l'échelle régionale (Barles, 2009)), un inventaire pour évaluer l'écart entre les stratégies affichées et les synergies réellement existantes, des études comparatives (Bossikov et al., 2005 ; Heeres et al., 2004) ou bien encore une étude de la pérennité des démarches (Fleig, 2000). Dans le cadre du projet Confluent, le choix initial de travailler sur les flux alimentaires et d'énergie dans le bâtiment était fondé sur le fait qu'ils représentaient des flux majeurs dans le fonctionnement des centres urbains, et, qu'au regard des objectifs du projet, ces flux devaient être ceux étudiés. Les postulats de départ (diagnostics, hypothèses et objectifs d'une étude ou projet) sont donc essentiels pour la suite d'une étude, ceux-ci conditionnant les résultats.

Cette phase initiale de définition permet par la suite de préciser une méthodologie. Le risque de cette étape est de passer à côté d'un élément fondamental dont l'omission peut biaiser, ou rendre incomplet, une étude. Dans notre travail, ce fut dans une certaine mesure le cas avec la l'omission, ou la sous-estimation, du territoire vécu des acteurs (chapitre 5). Pour remédier à ce genre d'oubli, davantage de va-et-vient¹ entre l'ensemble des acteurs pourrait réduire ce risque. Le manque de proximité géographique avec les terrains d'étude a limité cette possibilité, et finalement, des éléments importants ont été évincés de ce travail. Par exemple, il aurait été intéressant d'étudier des expériences non estampillées « démarches alternatives » (comme les AMAP, écoquartiers, habitats groupés, etc.) afin d'approfondir la réflexion sur les leviers pouvant favoriser leur émergence. Or cette identification demande du temps et surtout une présence plus forte auprès des acteurs.

¹ Voir l'article *Coder les données* de Florence Allard-Poesi (2003) sur les méthodes de recueil des données.

Dans le cas d'une étude de métabolisme territorial, l'indispensable choix des flux étudiés, tous ne pouvant pas l'être, dépend de ces diagnostics et des enjeux, mais aussi de la disponibilité des données¹.

La limite des données disponibles

Les données disponibles peuvent être partielles, biaisées, voire absentes selon les échelles des territoires étudiés.

L'OMISSION DE CERTAINS FLUX INDIRECTS

Certains flux ne sont pas comptabilisés dans la statistique économique². C'est le cas des résidus agricoles laissés dans les champs et généralement non valorisés. Cependant, ces matières le sont parfois, comme nous l'avons vu avec les Conserveries Solidaires de l'Aube. Or ces quantités sont souvent omises par une partie des données utilisées dans une étude de métabolisme, et majoritairement issues d'une comptabilisation par l'acteur public (statistiques de l'INSEE, Agreste, Eider, Sitram, Ademe ou bien encore des registres de douanes)³. Pour comptabiliser les flux indirects, il serait donc nécessaire de collecter de nouvelles informations, nécessitant un important travail de terrain avec les acteurs impliqués dans ces échanges. Selon l'échelle du territoire étudié, ce travail peut être difficilement envisageable sans effectuer des extrapolations, qui comportent forcément certaines marges d'erreurs.

Or ces flux indirects sont importants pour des résultats plus précis et justes. Prenons l'exemple de la biomasse. Les activités agricoles ou la consommation de viande induisent des flux indirects de biomasse végétale, qui ont d'importants impacts écologiques. Or les démarches conventionnelles omettent une partie de la production liée à la production de biomasse, en ne considérant généralement que la production « utile » de celle-ci. Cependant, la part de production biologique non valorisée économiquement, comme les légumes restés sur champs, intéressent de plus en plus les scientifiques et les économistes afin de considérer la productivité biologique de l'écosystème (Kim, 2013). Une considération plus globale, notamment dans les approches

¹ Par rapport au travail de thèse, le choix de l'entrée territoriale (c'est-à-dire disposer de plusieurs territoires d'études afin de privilégier une caractérisation des métabolismes, et des modes d'interaction, selon des spécificités territoriales), aurait peut-être été plus profitable en se concentrant sur un seul système d'approvisionnement pour disposer de données plus précises. Le fait d'étudier à la fois les systèmes d'approvisionnement alimentaire et énergétique était peut-être trop ambitieux en choisissant finalement une entrée d'étude territoriale. En effet, ceux-ci dépendent de systèmes d'acteurs bien spécifiques, avec leurs propres cultures. Cela aurait été pertinent dans le cas où un seul territoire avait été choisi, afin d'avoir suffisamment de données pour pousser la réflexion sur les spécificités des systèmes d'approvisionnement pour un territoire. Cette entrée par type de flux, ou « fonction territoriale », serait adaptée pour identifier les raisons permettant à un régime de gouvernance de considérer de façon plus systémique l'ensemble des flux sur son territoire.

² Eurostat distingue par exemple les flux « utilisés » et « inutilisés » (Kim, 2013).

³ Eunhye Kim (2013) rappelle que de ce fait, une partie de la base des données utilisées pour le calcul des flux de matière s'est développée progressivement grâce aux communautés de l'écologie industrielle et de l'analyse de cycle de vie. Elle cite notamment le *Sustainable Europe Research Institute* (SRI) qui dispose d'une base de données en ligne.

économiques, de la production de biomasse et de ses conséquences sur le milieu naturel permettrait d'évaluer ce potentiel de matières et d'énergie. Celui-ci est par ailleurs jugé comme majeur (Smil, 1999). De plus, nous avons vu que les importations constituent une grande part de la consommation d'un système urbanisé. Les flux indirects, associés à ces flux entrants, sont donc d'autant plus importants dans le bilan du fonctionnement de ce type de système.

LES DOUBLES COMPTES

Les études complexes engendrent régulièrement des doubles comptes, comme c'est le cas avec la transformation d'un flux en plusieurs sous-produits (transformation d'une matière première en plats-cuisinés, du raisin en champagne). La consommation de viande engendre de nombreux flux, qui vont varier selon le type de viande et son lieu de production. Afin d'évaluer l'équivalent en matières premières (Chatzimpiros, 2011), il est nécessaire de considérer la nourriture des animaux, constituée essentiellement de fourrage et de sous-produits de consommation, comme les déchets agricoles ou ceux issus de l'industrie agroalimentaire (pulpes de betteraves ou de pommes de terre ou du son) (Kim, 2013). Ces quantités de résidus utilisées pour l'alimentation du bétail doivent être soustraites de l'opération de production afin d'éviter un double comptage. Il est d'autant plus complexe d'éviter les doubles comptes lorsqu'il s'agit de flux non-monétaires.

LES FLUX NON MONÉTAIRES ET INFORMELS

Les flux des activités non monétaires, comme les activités bénévoles et/ou altruistes, constituent une autre difficulté. Il faudrait se doter de nouvelles méthodes statistiques pour les considérer dans une étude quantitative. De la même façon, les données disponibles concernant les flux du marché de Rungis n'intègrent pas les flux informels, comme les produits achetés ou livrés directement par des producteurs ou consommateurs avec leur véhicule personnel (primeurs, restaurateurs, etc.). Les flux de produits directement importés par un grossiste aubois n'apparaissent pas dans les bases de données officielles. La question serait de savoir comment identifier ces flux non comptabilisés ainsi que les flux non marchands dans le bilan de matière¹, flux à d'autant moins négliger qu'ils participent de la montée en puissance d'une économie de la réciprocité. Le travail avec les acteurs territoriaux, que ce soit dans l'Aube ou en Haute-Garonne, n'a pas apporté d'éclairage sur ce point, si ce n'est un travail de terrain spécifique permettant de répertorier l'ensemble des acteurs agricoles et de les rencontrer.

Finalement, les études de métabolisme territorial sont majoritairement fondées sur des statistiques comportant de nombreuses estimations. Une vision différente, avec l'emploi d'autres

¹ Par exemple, la part d'autoproduction en légumes pourrait représenter une part non négligeable dans le métabolisme d'une ville. La difficulté reste cependant la disposition de données fiables quant aux surfaces jardinées en milieu urbain ainsi que la production qui en découle. Pour cela, voir les travaux d'Huber Gulinck sur les jardins domestiques en Flandre. Pour lui, ces jardins, qui ne font plus l'objet de recensement, peuvent représenter une part importante de la production par rapport à l'agriculture et l'horticulture professionnelle (Gulinck, 2010). Voir également les travaux de Catherine Pfeifer sur les territoires ruraux résilients.

variables et extrapolations, donnerait probablement des résultats différents. Bien que des études supplémentaires et adéquates soient effectuées parallèlement aux statistiques disponibles, comme ce fut le cas pour certaines données auboises dans le cadre du projet Confluent, les données sont choisies par rapport à leur disponibilité, influent le type d'étude menée. Cette difficulté liée à la cohérence des données se retrouve dans le travail d'écologie territoriale en cours sur la commune d'Aussois¹ : des données jusqu'alors disponibles ne sont plus récoltées suite à des choix de l'INSEE, compliquant dans ce cas l'étude sur l'économie résidentielle de la commune. Les indicateurs employés ne sont donc pas toujours les plus adaptés. Prenons l'exemple d'un employé de ménage embauché auprès d'une personne. Son travail participe, dans les statistiques, à l'accroissement du PIB puisqu'il engendre des richesses pour le pays. En revanche, il suffit que cette personne épouse son employeur pour que ce travail de ménage ne soit plus considéré par les statistiques. Afin de disposer davantage d'informations, des données complémentaires pourraient être récoltées lors d'entretiens si le périmètre de l'étude est restreint. En revanche, lorsque le système étudié est plus vaste, cela devient plus difficile.

Le choix de l'échelle

Le choix de l'échelle se confronte à la difficulté de concilier les frontières du système étudié par rapport aux données disponibles, mais aussi par rapport au périmètre des effets engendrés par le système. Il s'agit de définir le plus clairement possible le degré de précision de l'étude. Prenons l'exemple d'un ordinateur acheté en France et fabriqué dans un autre pays important lui-même les matières premières d'autres régions du monde. Comment définir l'origine du produit ? À quel degré de précision effectuer le calcul des flux ? L'aire d'influence d'un système peut être très vaste selon le degré de précision souhaité. Dans le cas où une étude de métabolisme serait effectuée au niveau planétaire, nous serions dans le cas d'un système fermé, où l'ensemble des matières et de l'énergie se conserverait : le périmètre du système et celui de son aire d'influence sont identiques. Ce n'est plus le cas lorsque le périmètre de l'étude se restreint. Nous l'avons vu avec l'arrière-pensée d'un territoire, où les flux entrants et sortants ont une étendue plus importante que le territoire étudié en lui-même (Fischer-Kowalski, 1998). Ce constat est particulièrement problématique si l'on souhaite inclure les flux indirects dans l'analyse, puisque l'origine exacte des produits et les conséquences de leurs fabrications et consommations sont méconnues.

Outre ce critère spatial, la temporalité est un autre élément difficilement appréhendable.

¹ Faisant suite à l'école thématique d'écologie territoriale de juin 2013 visant à associer réflexion théorique et travail de terrain, les travaux en cours prétendent définir le métabolisme de la commune d'Aussois en mettant au point une méthodologie de recherche appliquée au village.

La temporalité

Nous avons vu que plusieurs études historiques de métabolisme territorial ont été effectuées par une communauté scientifique en voie d'extension (Billen et al., 2012c ; Keene, 2011 ; Stergiouli et al., 2011 ; Swaney et al., 2011). Cette dimension historique apporte un éclairage sur les possibles façons de répondre aux enjeux territoriaux, enjeux qui semblent devoir être étudiés sur la durée (Kim, 2013 ; Laigle, 2008).

Aujourd'hui, une étude de métabolisme est en quelque sorte une photographie du fonctionnement d'un système à un moment donné. Le bilan de matières et d'énergie ne constitue qu'un état instantané du fonctionnement partiel d'un territoire. Or, il faudrait que l'ensemble des territoires effectuent une étude de métabolisme fondée à la fois sur des hypothèses et des données similaires, mais aussi pour une même période pour comprendre si les enjeux de soutenabilité sont atteints. La collecte et l'actualisation des bilans de matières est nécessaire au fil du temps, ce qui semble aujourd'hui complexe puisque l'ensemble des bases de données ne sont pas actualisées en permanence et de façon uniforme¹. Pour pallier ce manque de considération temporelle, la répétition de mesures dans le temps faciliterait le suivi de l'évolution d'une substance ou l'évaluation de l'efficacité de stratégies mises en œuvre.

2.2.L'OBTENTION DE DONNEES ADAPTEES

La standardisation des données représente un objectif pour parvenir à une étude de métabolisme plus précise (Udo de Haes et al., 1997). L'obtention de données adaptées soulève la question de la responsabilité des acteurs publics et économiques pour y parvenir : une meilleure identification des principaux flux engendrés par une société participerait à la définition d'actions plus efficaces. Cependant, un certain nombre de blocages existent, comme le manque de moyens pour le faire et la difficulté à faire accepter l'échange de données parfois considérées comme confidentielles (problème récurrent dans les projets d'écologie industrielle). Des compromis doivent être trouvés entre la multitude de données complexes nécessaires et le manque de ressources économiques et techniques pour les obtenir. Une éventuelle automatisation de la collecte des données demanderait une certaine organisation qui n'est pas évidente à mettre en place.

LA DISPARITE TEMPORELLE DES DONNEES

La disparité des données dans le temps peut être légèrement réduite dans la mesure où la variabilité du métabolisme d'un territoire est relativement lente dans le temps. Ainsi, les comparaisons entre bilans de matières effectués pour des années différentes peuvent être jugées

¹ Le récent changement de catégorie de produits dans la base Sitram complexifiera par exemple une mise en cohérence de l'ensemble des informations et des comparaisons avec de précédentes études de métabolisme.

acceptables. Les résultats de l'étude concernant l'agglomération parisienne tendent à le confirmer, les écarts entre les bilans de matières effectués pour 2003 et 2006 étant faibles (Barles, 2014).

LA COMPLEXITE D'UN SYSTEME

Afin de renforcer l'exactitude d'une étude de métabolisme, des découpages en sous-systèmes, reposant par exemple sur la méthode SADT, peuvent être effectués. Ainsi, le métabolisme d'une société industrielle est décomposé en plusieurs sous-systèmes socio-économiques (extraction, production, transformation, consommation, etc.), ou, selon la nature de l'étude, de sous-systèmes de la biosphère (hydrosphère, pédosphère ou atmosphère¹). Malgré un découpage pouvant rendre plus précis une étude, celle-ci reste complexe de par la multitude de critères à considérer. De plus, ces découpages nécessitent un regard critique permanent afin de conserver un regard systémique. Diviser à nouveau un système en différentes filières, activités, ou produits revient à une démarche classique où les flux indirects sont peut-être plus difficiles à considérer.

L'observation des flux directs, par le biais d'une étude de métabolisme, ne doit pas dissimuler d'autres enjeux pouvant être tout aussi importants. Idéalement, la connaissance des flux indirects participerait à la connaissance de ces effets méconnus mais pouvant fortement influencer le métabolisme d'un territoire. L'observation de l'augmentation des stocks et des rejets de la nature, indicateurs d'une non-soutenabilité du modèle de développement d'un territoire étudié, permet par exemple d'interroger les raisons de cet accroissement : quels facteurs socio-économiques (augmentation de la population, d'infrastructures, etc.) mais aussi naturels (saturation d'un sol) expliqueraient ces phénomènes ?

LE CHOIX D'INDICATEURS ADAPTES

Les indicateurs utilisés pour le calcul d'un métabolisme, tels que ceux d'Eurostat, restent des outils de suivi de dématérialisation. Ils ne sont pas directement adaptés au suivi de l'évolution des sociétés. Un suivi plus précis nécessiterait notamment de dépasser les frontières institutionnelles. Or des indicateurs adaptés à une échelle territoriale, voire infraterritoriale, impliquent un dispositif de collecte de données aujourd'hui partielles et éparpillées. Une organisation centralisée spécifique est requise, ce qui est loin d'être mis en œuvre, ni envisageable à court terme. On peut imaginer qu'une telle base puisse exister si un projet est mené sur un temps suffisamment long sur un même territoire (accumulation des connaissances).

¹ Ces derniers sont également considérés par la méthode Eurostat.

2.3. LA COMPLEMENTARITE AVEC D'AUTRES ETUDES

Le manque de données peut-être complété par d'autres études, et notamment à travers des outils qui tentent d'estimer l'impact des centres urbains sur les territoires. Le Canton de Genève, dans une démarche globale d'écologie territoriale, a lancé plusieurs études parallèlement à celle du métabolisme territorial, dont celle du calcul de son empreinte écologique (Wackernagel et Rees, 2008 ; Boutaud et Gondran, 2009). Ces études sont relativement nombreuses et mises en avant par les collectivités territoriales ces dernières années (Boutaud, 2003)¹. Les villes de Lille (Lipovac et al, 2014 ; Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, 2004), Paris (Cordeau et al., 2005), York (Barrett et al., 2002), Londres (Best Foot Forward Ltd, 2002) ou bien encore la Communauté Urbaine du Grand Lyon (Jolia-Ferrier et al., 2006) ont évalué leur empreinte. Il s'agirait de s'interroger sur les réelles volontés des acteurs à l'origine de ces démarches, renvoyant à des réflexions sur l'instrumentalisation de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004)². L'emploi des indicateurs est rarement neutre et il s'agirait d'identifier les jeux d'acteurs et les objectifs sous-jacents. Outre son inertie (outil statique pour l'étude d'éléments dynamiques), l'empreinte écologique est notamment critiquée par rapport à la simplification qu'elle peut suggérer et à l'omission de nombreux éléments, notamment qualitatif (Lamblin, 2003)³. L'estimation de l'empreinte écologique rencontre des difficultés relativement similaires pour être traduite au niveau des territoires (disponibilité des données et prise en compte des spécificités territoriales) (Goxe et al, 2007). Sans aller plus loin sur la pertinence de cet indicateur, il s'agit de montrer en quoi des outils parallèles pourraient compléter une démarche de métabolisme territorial, et plus globalement en quoi différentes études pourraient être complémentaires⁴. Car si ces deux démarches peuvent être complémentaires (Billen et al., 2007), il s'agit de veiller à rester attentifs aux éléments non considérés, comme les capacités des territoires à mener une politique telle qu'ils la désirent.

Historiquement, le métabolisme et l'empreinte écologique sont deux démarches liées et complémentaires (Onisto et al., 1998). Le métabolisme, à travers l'analyse des flux, permet de suivre et quantifier les flux des matériaux à un instant et dans un espace définis, alors que

¹ L'indicateur de l'empreinte écologique est relativement critiqué, certains le considérant davantage comme un concept marketing sans fondement scientifique (Jolia-Ferrier et al., 2006). Élaborée au milieu des années 1990, l'empreinte écologique est « une mesure de la pression que l'homme exerce, à travers ses actes, sur la nature. Elle correspond donc à la surface biologiquement productive nécessaire au maintien durable de cette personne à son niveau de vie actuel » (Atlas régional du développement durable Nord-Pas-de-Calais, 2004). L'empreinte écologique est plus restrictive que l'empreinte environnementale obtenue à partir d'une approche de métabolisme. Contrairement à cette dernière, elle ne rend pas compte de l'ensemble des interactions entre les sociétés et la biosphère. Plus d'information sur <http://www.footprintnetwork.org/>.

² Ces auteurs définissent un « instrument d'action publique » comme un « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p.13). En comparant les empreintes de différentes communes, une ville peut par exemple mettre en avant que son empreinte est plus faible que la moyenne française, montrant ses « avancées » en matière de soutenabilité, et ce bien que cette empreinte soit largement supérieure au niveau nécessaire pour tendre vers la soutenabilité.

³ Cet auteur souligne notamment qu'aucune différence n'est faite entre une agriculture intensive ou extensive lors du calcul de l'empreinte écologique. De même, l'empreinte écologique ne permet pas d'évaluer les impacts des activités anthropiques sur la ressource hydrique.

⁴ Bertrand Zuideau (2005) souligne par exemple l'absence d'une vision en termes de flux dans une approche d'empreinte écologique. Ce manque d'information permettant de savoir si un territoire importe ou exporte peut typiquement être fourni par une étude de métabolisme territorial.

L'empreinte permet de mieux comprendre les pressions exercées sur le milieu naturel. Selon les objectifs recherchés, cette dernière peut disposer d'un avantage par rapport à une étude de métabolisme en termes de communication puisque le décryptage des résultats est parfois plus parlant et saisissable. Cependant l'emploi d'indicateurs plus synthétiques peut engendrer des résultats simplifiés et incomplets. C'est d'ailleurs une des critiques émises envers l'empreinte écologique. Sans parler des biais liés aux données employées dans son calcul, il s'agirait d'évaluer sa valeur en tant qu'instrument de décision politique. Cette remarque est valable pour l'ensemble des projets, dont les études de métabolisme. L'intérêt pour une collectivité territoriale, et plus généralement l'acteur public, de mobiliser un outil plutôt qu'un autre réside dans le levier d'action qu'il représente (Lascoumes et Le Galès, 2004)¹. Il s'agirait de comprendre en quoi une étude de métabolisme territorial pourrait intéresser, ou être sous-estimée comme ce fût le cas dans une certaine mesure avec le Grand Toulouse, une collectivité territoriale.

Le terrain a confirmé l'importance de permettre aux citoyens-consommateurs de disposer d'information adaptée, sous peine de restreindre certaines volontés allant dans le sens des enjeux promus. Des actions « écocitoyennes » peuvent être limitées par un manque de traçabilité du à un problème d'étiquetage des produits. Disposer d'indicateurs plus facilement appréhendables est donc un levier pour la diffusion d'informations liées aux enjeux du territoire, d'une prise de conscience et d'un éventuel engagement pour tenter d'y répondre. L'empreinte écologique représente en ce sens un intérêt de lisibilité politique (Goxe et al., 2007). Il s'agirait de savoir si un bilan de matières pourrait être à la base d'un indicateur permettant une meilleure communication sur les enjeux de l'intérêt collectif et sur les conséquences engendrées par nos consommations.

Les participants des groupes aubois et haut-garonnais ont montré un intérêt pour les bilans de matières, la présentation des résultats ayant engendré un certain nombre de réactions. Une étude de métabolisme pourrait constituer un outil de sensibilisation tout en initiant des réflexions sur la façon dont répondre aux enjeux. En revanche, il s'agirait d'effectuer des mises à jour régulières afin de travailler sur un plus long terme avec les acteurs, notamment afin d'évaluer les politiques menées. L'acteur public, en s'engageant dans une démarche de soutenabilité, pourrait être intéressé par ces outils pour obtenir une vision à plus long terme. Au-delà des dires et des actes relevant davantage d'un marketing territorial (Meyronin, 2009), ces démarches participeraient à l'enjeu d'apprentissage, permettant une diffusion et une appropriation de concepts et d'idées par l'ensemble des acteurs du territoire (Boutaud, 2005)².

¹ Le choix des indicateurs n'est pas innocent et ces derniers « ne constituent nullement un simple vecteur neutre de communication. Ils façonnent et modifient le problème qu'ils donnent à voir » (Zittoun, 2005, p.125).

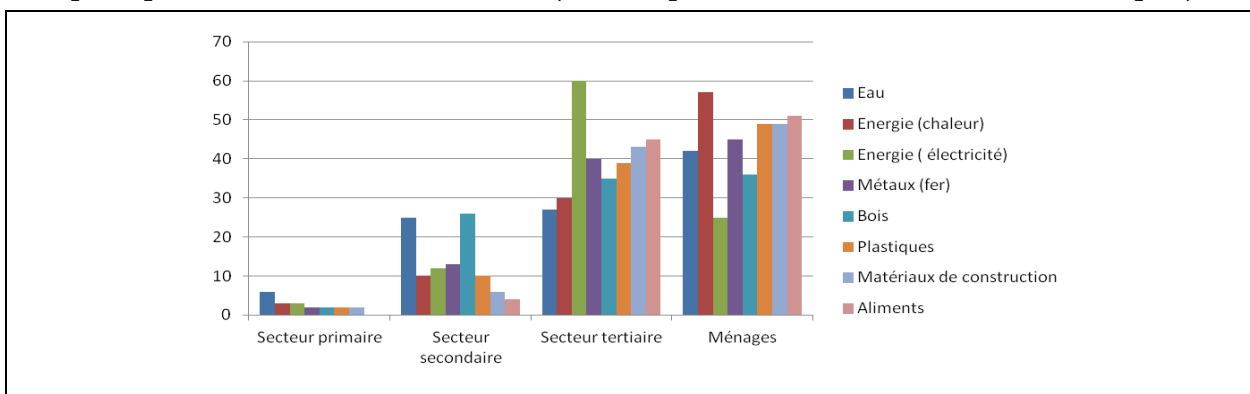
² Aurélien Boutaud (2005) propose notamment de mobiliser l'empreinte écologique comme un instrument de communication, qui associé avec d'autres indicateurs, permettrait d'objectiver des priorités d'actions. La région Nord Pas-de-Calais propose également un tableau de bord du développement soutenable avec un ensemble d'indicateurs complémentaires. Leur programme « Indicateurs 21 » considère l'empreinte écologique, l'indice de pauvreté humaine (IPH), l'indicateur de participation des femmes à la vie politique et économique, le baromètre des inégalités et de la pauvreté, et, l'indicateur de santé sociale (voir la note D2DPE n° 27, 2012, disponible sur http://www.nordpasdecalsais.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/noted2dpe27_indicateurs_21.pdf, consulté le 2 mai 2014).

2.4.L'INSTITUTIONNALISATION D'UNE DEMARCHE GLOBALE

L'acteur public apparaît comme un acteur-clé dans une démarche globale : que ce soit pour une centralisation des données (obtention et homogénéisation de celles-ci), pour lancer des démarches transversales et complémentaires, ou pour avoir une visibilité sur un temps plus long. Le Canton de Genève a joué un rôle clé dans la démarche d'écologie industrielle qu'il a lancé dès 2001.

Ce Canton a choisi d'effectuer son étude de « métabolisme industriel » en lui donnant un cadre légal. Se déclarant pionnier en la matière, il s'est appuyé sur la notion d'écologie industrielle, en l'introduisant notamment dans la loi sur l'Agenda 21¹. Cette démarche a permis au Canton genevois d'obtenir un premier état des lieux afin d'identifier ses enjeux prioritaires, puis de déterminer les actions considérées comme les plus efficaces et judicieuses dans le cadre de l'Agenda 21². Pour ne prendre qu'un exemple, ces résultats constituent une première étape dans la définition d'un plan d'action pour l'instauration d'un système efficace de gestion des déchets industriels, allant de la production de ces derniers jusqu'à leur traitement final. Partis du constat du caractère « non [soutenable] de l'économie genevoise sous sa forme actuelle » (GEDEC, 2005, p.29), ils ont cherché à identifier les principaux postes de consommation de ressources sur le canton, qui se sont avérés être les ménages et le secteur tertiaire (Tableau 6.2)³.

Tableau 6.2. L'importance relative des différents secteurs économiques pour la consommation des principales ressources à Genève, en % (réalisé à partir des données du GEDEC, 2005, p.24)



À partir de ce premier constat, le Conseil d'État du Canton de Genève a émis des propositions d'action en vue de réduire les effets sur la biosphère. L'étude de métabolisme territorial a offert des éléments chiffrés permettant d'estimer les conséquences de la consommation du territoire sur l'environnement. Couplée notamment à une estimation de

¹ Cette Loi du 23 mars 2001 concerne l'action publique pour un développement soutenable.

² Cette démarche a été menée par un groupe de travail formé de représentants issus des différents services administratifs du Canton, ainsi que par trois bureaux d'études privés.

³ Le GEDEC souligne également que « le métabolisme genevois est à l'image de l'économie industrielle moderne : elle consomme plus de ressources que la planète ne peut en offrir ou en renouveler, et produit plus de déchets que l'environnement ne peut en absorber » (2005, p.29).

L’empreinte écologique, le Canton a estimé contribuer de façon notable à la gestion de la soutenabilité sur son territoire¹.

Dans le cas genevois, l’institutionnalisation de la démarche a permis de coordonner plusieurs stratégies dans différents domaines. De plus, sa nature d’acteur public offre un levier important pour mettre en place une politique plus efficace : il a en effet un pouvoir relativement important sur la gestion des déchets et une partie du secteur tertiaire (administration publique), qui sont les principaux consommateurs de ressources sur le territoire. Au regard de l’importance des consommations des ménages, il semble également être un acteur-clé pour la mise en place de politiques de sensibilisation. La considération de la tension des différentes représentations est d’autant plus importante pour favoriser des échanges efficaces entre une collectivité territoriale et l’ensemble des acteurs territoriaux, d’où l’importance d’une plus grande démocratie participative. Enfin, la coordination d’une étude d’écologie territoriale par l’acteur public peut être favorable à une continuité de l’action dans le temps. Son institutionnalisation pourrait réduire les effets liés aux changements politiques.

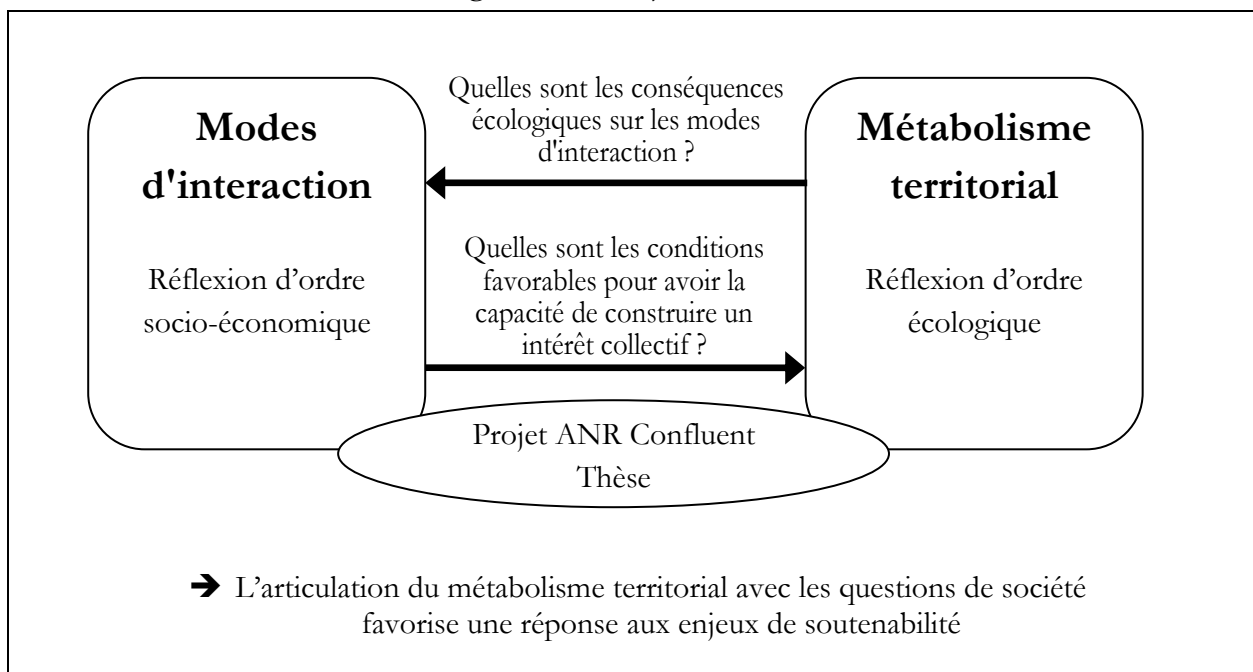
La section suivante vise à comprendre comment une étude de métabolisme territorial pourrait être construite afin de participer à la construction d’un intérêt collectif.

¹ Pour des raisons temporelles et économiques, sept ressources ont été considérées lors de cette étude du Canton de Genève (l’énergie (électricité, combustibles, carburants), les matériaux de construction, les produits alimentaires, les métaux (fer, cuivre, aluminium), les plastiques, le bois (dont le papier et le carton) et l’eau). L’étude de métabolisme territorial fournie par la suite des données essentielles pour l’estimation de l’empreinte écologique de ces différentes ressources.

3. LE METABOLISME TERRITORIAL ET L'INTERET COLLECTIF

L'objectif de ce travail consistait à lier métabolisme territorial et questions sociétales. La méthodologie a été élaborée avec cette volonté de faire dialoguer le métabolisme, méthode essentiellement quantitative et s'intéressant aux flux de matières, avec les enjeux des acteurs impliqués dans une démarche de développement territorial, renvoyant à une réflexion d'ordre socio-économique. Deux hypothèses principales se sont dégagées : d'un côté, en partant d'une considération écologique, le métabolisme territorial permet d'établir les conditions favorables à la construction d'un intérêt collectif. D'un autre côté, la compréhension des modes d'interaction permet une réflexion sur l'efficacité des actions en évaluant leurs conséquences sur la biosphère. L'objectif était de lier ces deux points pour favoriser une réponse aux enjeux de soutenabilité (Figure 6.15).

Figure 6.15. L'objectif du travail



Aujourd'hui, nous pouvons simplement avancer les nombreuses difficultés qui se posent à un travail de recherche afin d'y parvenir. Les résultats obtenus pendant ce travail de thèse sont en deçà des ambitions affichées, bien que nous revendiquions des avancées non négligeables dans la réflexion sur cette articulation entre métabolisme territorial et modes d'interaction. Ce relatif échec permet cependant de mettre en avant deux importantes pistes d'amélioration:

- une meilleure compréhension de la difficulté à faire coïncider des analyses de flux avec les centres d'intérêts des acteurs, et,
- un apport sur les façons dont les acteurs territoriaux peuvent se saisir du métabolisme territorial dans leurs réflexions sur la gouvernance territoriale.

Il s'agit d'évaluer en quoi une démarche d'écologie territoriale peut jouer un rôle dans la définition et la mise en œuvre de politiques de développement territorial plus efficaces. Complétant une analyse des interactions entre acteurs autour d'enjeux communs, l'analyse des flux de matières participe, sous certaines conditions, à la construction d'un intérêt collectif.

Le projet ANR Confluent a permis d'importants apports méthodologiques pour établir un bilan de matières brutes (Barles et al., 2013b). Le travail mené sur la région parisienne a notamment abouti à l'élaboration de l'empreinte alimentaire de la capitale et de sa dépendance vis-à-vis du système agricole globalisé, et a apporté des premiers bilans de matières de l'Aube et de la Haute-Garonne. Une typologie des territoires selon leur métabolisme a été ébauchée. Parallèlement à ce travail quantitatif du métabolisme, les rencontres avec les acteurs et l'analyse d'innovations en termes de coordination ont permis d'identifier des éléments pour mieux considérer les questions sociétales dans de futures études.

3.1. LIER METABOLISME ET MODES D'INTERACTION

Considérer les questions sociétales dans une étude de métabolisme signifie pousser la réflexion sur les modes d'interaction favorables à un équilibre écologique, et inversement, sur les prérequis écologiques nécessaires pour favoriser un intérêt collectif (Figure 6.15). Le travail de terrain, tel qu'il a été mené, n'a pas permis de conjuguer ces deux aspects afin d'identifier puis caractériser le lien entre le milieu naturel et les sociétés : les conditions préalables à la définition d'un intérêt collectif n'ont pas été vérifiées avant la validation des terrains d'étude. Une caractérisation des impacts des activités sur le milieu naturel aurait été nécessaire afin d'établir une typologie des problèmes écologiques engendrés en lien avec chacun des modes d'interaction. À l'inverse, notre démarche a été de caractériser les actions (type de proximités, de capacités, d'engagement, etc. mobilisés) avant de tenter dans un second temps de les relier à certains principes favorables à la coopération et à une plus grande maîtrise de l'environnement. Les bilans de matières mériteraient d'être mobilisés plus en amont de la réflexion dans de futures études.

Cependant la façon dont le travail de terrain a été réalisé n'est pas l'unique raison de la difficulté à répondre à l'objectif. On peut penser que disposer de résultats plus précis sur le métabolisme de l'Aube aurait malgré tout été insuffisant pour évaluer le lien entre comportements et métabolisme : la diversité des acteurs, des contextes et des modes d'échanges dans les différents systèmes d'approvisionnement est telle qu'il aurait été difficile de dégager des liens, du moins sous la forme choisie pour travailler. Comme le précise la section suivante, la mobilisation de différents périmètres d'étude n'a pas non plus facilité la tâche.

L'ajustement de la forme des terrains

Afin de répondre à la problématique, les représentations de l'ensemble des acteurs nécessitent d'être identifiées et évaluées par rapport aux enjeux soulevés par la construction d'un intérêt collectif. Les groupes de travail aubois ont été pensés pour recueillir ces diverses

perceptions. Suite à la réalisation de l'ensemble du travail de terrain (organisation des groupes de travail aubois et du séminaire toulousain, entretiens et analyse d'expériences annexes), les informations récoltées à travers ces initiatives annexes renforcent l'idée que ce moyen d'analyse est parfois plus adéquat pour évaluer les spécificités territoriales. Le travail mené autour des initiatives comme Saveurs du coin ou les AMAP a permis de recueillir les différentes visions des acteurs réunis autour d'une action commune, informant davantage sur les logiques et volontés d'action. Afin de compléter l'ensemble des données (groupes de travail, séminaire et expériences annexes), la rencontre avec les acteurs de la grande distribution (Rhône, Aube) et de certains politiques (Conférences, Journées de rencontres) a largement été bénéfique sur ce point¹.

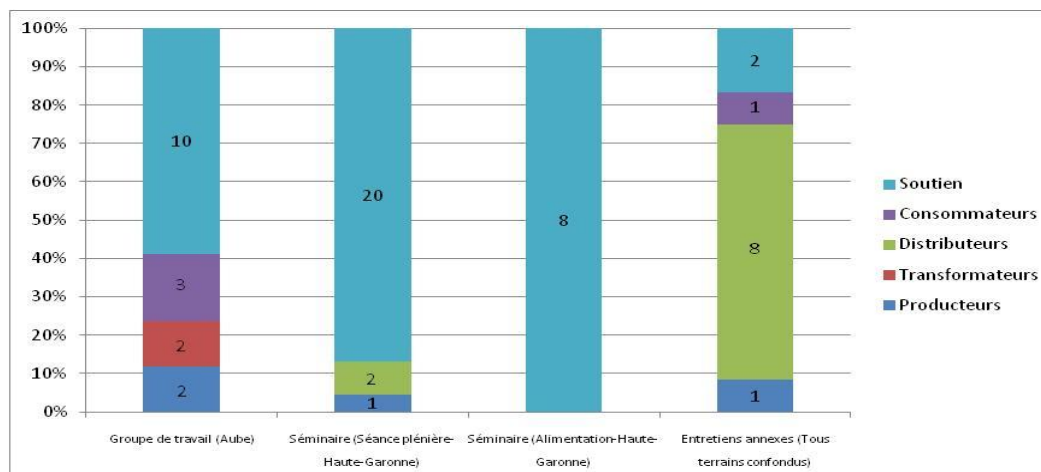
Les groupes de travail ont réuni des acteurs convaincus par un modèle de développement de soutenabilité forte, ou en accord sur la nécessité d'une évolution du régime conventionnel dominant (Encadré 6.1). Sur l'ensemble des participants à Troyes, seul un acteur de l'agro industrie a participé à la première rencontre. L'absence d'une partie du secteur privé pourrait se justifier par un manque d'intérêt pour le projet, par l'hermétisme des filières, ou bien par un manque de temps comme l'a souligné un producteur aubois. La configuration du travail de terrain, telle qu'elle l'a été, n'a pas permis de comprendre dans sa globalité l'articulation entre les différents acteurs, territoriaux et aterritoriaux, puisque seuls les participants les plus convaincus y ont participé². Le manque d'échange collectif avec des acteurs poursuivant des logiques économiques peu territorialisées et donc moins en phase avec les modes de pensées et d'action pouvant aller dans le sens d'un intérêt collectif, tel que nous l'avons défini, constitue un biais important lié aux difficultés rencontrées sur le terrain (absence totale de réponse de la part de la grande distribution, pourtant plusieurs fois sollicitée pour participer aux rencontres).

¹ L'apport des entretiens individuels et des réunions collectives serait à approfondir. Selon les objectifs recherchés, les entretiens individuels peuvent être plus propices, du moins dans un premier temps de réflexion. Lors de rencontres collectives, le poids du jugement des autres et de la formation de groupes tacites peut influencer et limiter les échanges (les « méchants » de la grande distribution face aux « utopistes » des alternatives).

² Ajouté à la configuration du terrain et à l'interdisciplinarité du travail, la coordination d'un projet avec plusieurs équipes de recherche n'est pas aisée, chacun ayant des attentes et des besoins différents. L'organisation de groupes de travail pourrait s'avérer pertinente dans le cas où l'ensemble des acteurs d'un système d'approvisionnement pourrait être réuni.

Encadré 6.1. La typologie des acteurs rencontrés pour la thématique alimentaire, selon leur appartenance et hors chercheurs de l'équipe Confluent

Les structures de soutien ont été les plus présentes. Il s'agissait d'associations et d'institutions ayant un objectif d'accompagnement¹.



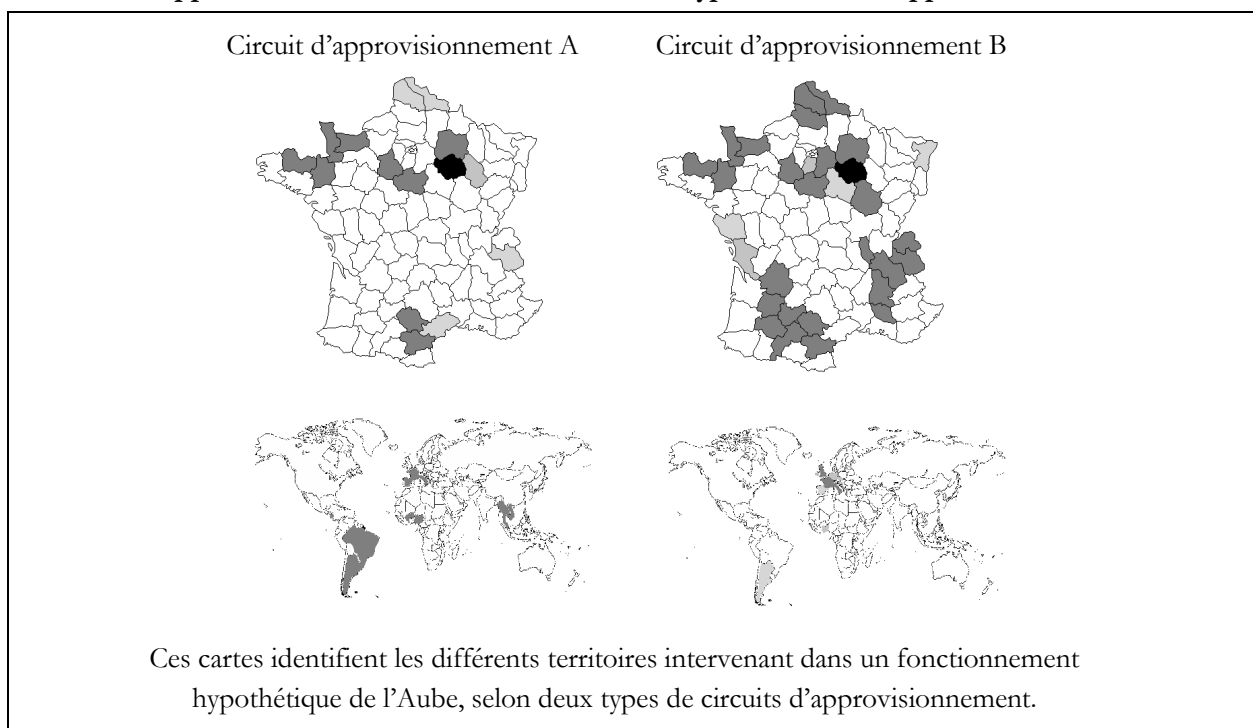
Les collectivités ont été examinées en tant que structures de soutien, bien qu'une partie de leurs missions concerne la restauration collective publique, qui est l'une des trois sous-opérations de la consommation (chapitre 4).

Cette lacune a pu être partiellement comblée par les entretiens individuels menés auprès de grossistes et de la grande distribution (chapitre 3) ; partiellement car les résultats ont été obtenus selon deux protocoles différents (entretien collectif et entretien individuel) et que davantage d'entretiens aurait permis d'approfondir l'analyse. Il manque selon nous un regard sur des acteurs de l'industrie agroalimentaire, de la grande distribution, d'un marché d'intérêt national (MIN) et plus généralement, d'acteurs soutenant le système d'approvisionnement alimentaire actuel². Afin de tenter d'établir un lien entre les modes d'interaction et les impacts écologiques, il aurait été pertinent de procéder par type de circuit. Une proposition de ce travail est d'établir un bilan de matières en partant des caractéristiques des circuits d'approvisionnement : circuits longs, courts et de proximité, ainsi que circuits conventionnels, alternatifs et hybrides. Une représentation graphique montrerait l'étendue des différentes aires d'approvisionnement selon le circuit emprunté par un produit (Figure 6.16).

¹ Une très large majorité d'acteurs participant à la séance plénière de Confluent au Grand Toulouse est issue de ces structures de soutien (20 sur 25). Il en va de même pour les groupes de travail aubois menés sur la thématique de l'énergie dans le bâtiment.

² Nous avons rencontré ces acteurs individuellement et il aurait été intéressant d'avoir leur vision dans les mêmes conditions que celles des autres acteurs, c'est-à-dire lors des rencontres collectives et sur un temps plus long.

Figure 6.16. Un exemple de résultat recherché permettant une comparaison des aires d’approvisionnement d’un territoire selon le type de circuit d’approvisionnement



Cette proposition reste sujette à sa faisabilité, puisque les données utilisées dans le calcul des flux ne différencient pas précisément les circuits d’approvisionnement empruntés. Un travail spécifique serait requis, avec de nombreux entretiens auprès des producteurs, grossistes, distributeurs et consommateurs.

On peut imaginer qu’effectuer cette démarche à une échelle plus restreinte serait déjà une avancée pour évaluer l’influence du choix d’un circuit d’approvisionnement sur l’aire d’influence du territoire : quelles conséquences écologiques génère une cantine scolaire selon si son approvisionnement est positionné en circuit long, court ou de proximité ? Les impacts d’un système (un restaurant, un magasin, une exploitation, etc.) seraient comparables selon les choix effectués. Le territoire vécu semble l’échelle idéale pour que les acteurs s’en saisissent pleinement.

La conciliation de différents périmètres

La difficulté de lier métabolisme et modes d’interaction s’explique également par la complexité à concilier les diverses échelles impliquées. Le manque de visibilité des conséquences d’un acte l’explique en partie. Des analyses de cycles de vie de l’ensemble des produits et des études de flux de matières, d’énergie et de substances seraient nécessaires pour évaluer les impacts de chaque action. Qu’implique un échange entre deux acteurs aubois en termes écologiques ? Entre l’Aube et le Finistère ? Entre l’Aube et la Bolivie ? Les données à disposition sont insuffisantes pour prétendre y répondre.

L'initiative de Saveurs du coin se positionne sur le département du Rhône, qui est un périmètre pratiquement similaire à celui d'une étude de métabolisme réalisable. Il serait intéressant d'effectuer un bilan de matières concernant Saveurs du coin et de le comparer à celui du département. Les résultats bruts obtenus avec le logiciel Amstram indiquent que le Rhône importe une grande quantité de fruits et légumes et que seulement 10,95 % est produit sur place (Figure 6.11, p.403)¹. La spatialisation des flux montre que la quasi-totalité des départements français et l'ensemble des pays limitrophes sont concernés par ces flux. Bien que la présence du marché d'intérêt national (MIN) complique la caractérisation de la consommation des rhodaniens, tout indique que l'interland du département et celui généré par l'initiative Saveurs du coin sont très différents. Bien que les acteurs et les volumes concernés soient différents entre l'association Saveurs du coin et le système alimentaire du Rhône, le fait d'avoir la même échelle d'étude et d'action (le département) permet de comparer les aires d'approvisionnement. Cette comparaison est difficile avec une étude de métabolisme effectuée à une échelle différente que celle du territoire vécu des acteurs. Or les actions abordées par les acteurs territoriaux (groupes de travail, séminaire et entretiens) ont un périmètre souvent plus restreint que celui concerné par les bilans de matières (départemental ou régional). C'est le cas des AMAP iséroises rencontrées dont l'ensemble des acteurs se situe sur un même territoire vécu, et d'une grande partie des initiatives étudiées. L'association des Amis du Zeybu se positionne sur une vision de vie de quartier (animation, liens) qui s'intègre à une vision territoriale (approvisionnement des produits, échanges). Les acteurs toulousains ont majoritairement parlé d'expériences menées au niveau du Grand Toulouse, ou d'initiatives dans le sud du département mais qui restent très localisées.

Ces constats nous font dire que les études de métabolisme territorial ne sont pas suffisamment territorialisées pour que les acteurs s'en saisissent pleinement. Lors des rencontres aubois et haut-garonnaises, la présentation des bilans de matières a engendré des réactions positives et propices à de nouvelles réflexions sur la gouvernance. Cependant, ces échanges se sont rapidement recentrés sur des faits plus territoriaux et locaux². Les périmètres institutionnels des bilans de matières (département, région) sont déconnectés des aspects plus concrets pouvant intéresser les acteurs (périurbain, commune, quartier).

Le choix des échelles de réflexion et d'action dépend des enjeux et des objectifs choisis. Concernant les démarches d'écologie territoriale, ces échelles peuvent varier d'une zone d'activités, dont on chercherait des symbioses industrielles en vue d'un bouclage des flux de matières et d'énergie, à une échelle de quartier ou de centre urbain, avec un objectif de dématérialisation des systèmes économiques. Le projet porté par Confluent se trouve au croisement de ces différents périmètres, mêlant frontières figées et vécues (chapitre 5). Rétrospectivement, nous nous sommes aperçus de la difficulté à travailler avec différents

¹ Ces résultats bruts, obtenus à l'ordre 2 pour 2006 (c'est-à-dire que les données comprennent les deux dernières opérations d'échange entre territoires), sont donc à prendre avec précaution puisqu'aucun réajustement n'a été effectué.

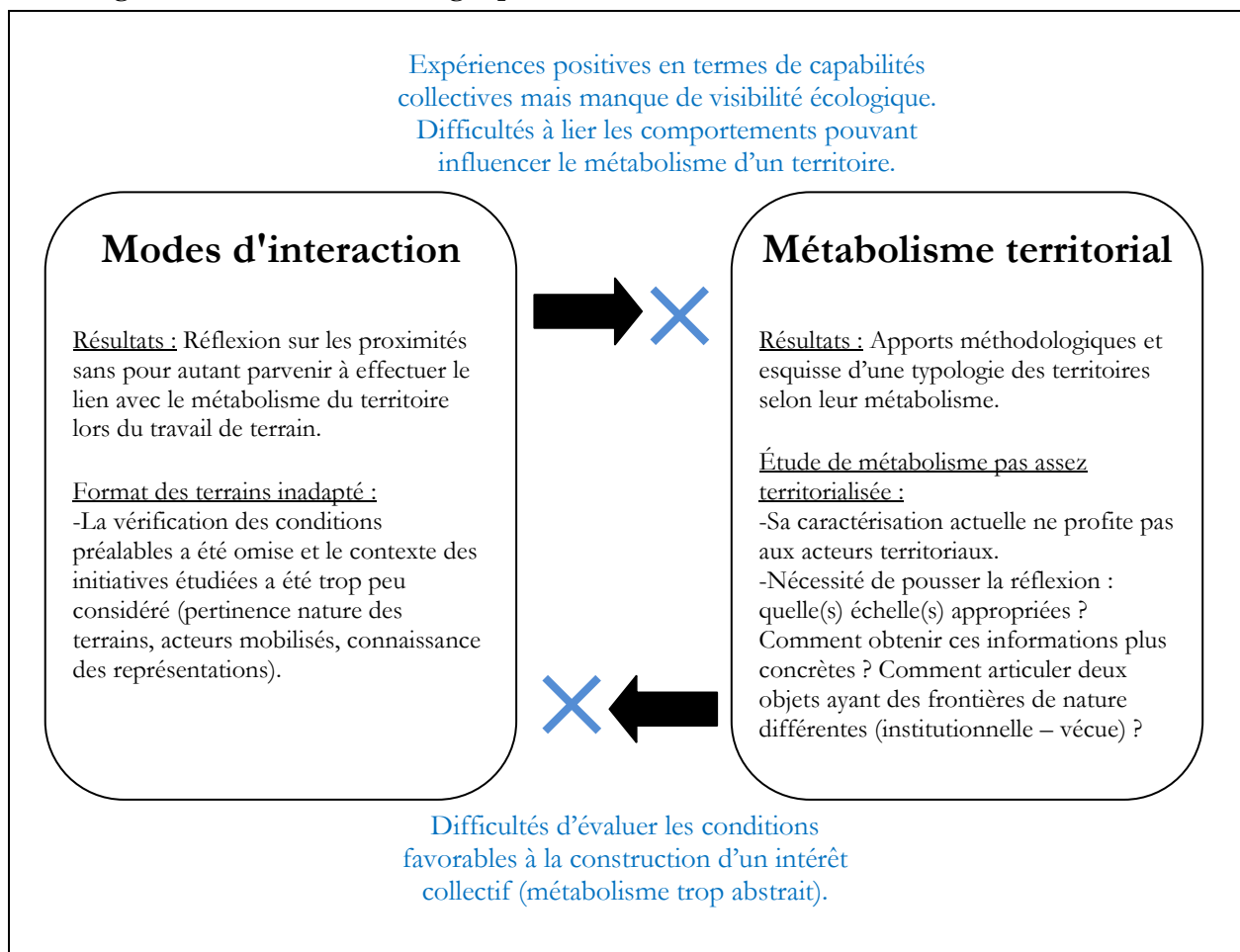
² Plusieurs résultats présentés dans l'Aube concernaient la Haute-Garonne, ce qui a pu jouer sur le dynamisme des échanges liés à l'étude de métabolisme. On peut penser que davantage de résultats sur les territoires d'approvisionnement des acteurs auraient pu interpeler davantage les participants.

Suite à l'annulation des groupes de travail au Grand Toulouse, le séminaire n'a pas permis d'approfondir ce point lors d'une rencontre avec les acteurs du système d'alimentaire d'une demi-journée seulement.

périmètres. Finalement, l'échelle territoriale la plus fine s'est révélée comme étant la plus appropriée pour répondre à notre objectif de recherche. Il s'agira de réfléchir aux possibilités de mener une étude de métabolisme adaptée aux territoires vécus des acteurs.

La figure suivante résume ces difficultés pour lier métabolisme territorial et modes d'interaction (Figure 6.17). La difficulté à associer les différentes échelles de pensée et d'action renvoie aux questionnements sur les possibles façons de concilier les aspirations et les possibilités d'action des territoires dans un contexte globalisé (partie 1).

Figure 6.17. Les résultats mitigés pour lier métabolisme territorial et modes d'interaction



Le questionnement de la gouvernance

La recherche de soutenabilité amène à interroger la gouvernance¹ sur le renouvellement de l'articulation entre l'espace et le temps (Sierra et al., 2009), et qui implique de nouvelles formes d'interaction (Bourg et Whiteside, 2011 ; Calame, 2010 ; Petrella et al., 2010 ;

¹ Pour rappel, la gouvernance est entendue comme un processus de coordination d'acteurs afin d'atteindre des objectifs « définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains » (Le Galès, 1998).

Beurain, 2003 ; Zaccai, 2002 ; Gaudin, 2002 ; Rapport Brundtland, 1987¹) (chapitre 2). Nous avons vu que de nombreux travaux s'accordent sur la nécessité de renouveler certaines pratiques, dont le renforcement d'une démocratie participative. Ce travail n'a pas nature à compléter les nombreux travaux menés sur le contenu politique ou sociologique de la gouvernance. Cette notion est mobilisée en lien avec une démarche de métabolisme territorial, qui pourrait constituer un outil participant à une meilleure définition et mise en œuvre d'une gouvernance territoriale soutenable.

Le régime de gouvernance à mettre en place doit considérer différentes échelles afin de lier le global et le local (gouvernance verticale), mais aussi pour assurer une cohérence entre les territoires (gouvernance horizontale) (Calame, 2010). Nous avons vu en première partie qu'une vision systémique de la gouvernance est à encourager afin de définir des politiques de développement mieux adaptées, notamment pour considérer ces différentes échelles d'action (chapitre 5) : les décisions prises au niveau territorial peuvent ne pas satisfaire des enjeux plus globaux, ne maîtrisant pas un ensemble d'éléments de l'environnement global. Dans un même temps, ces décisions peuvent aussi engendrer des conséquences sur d'autres territoires ou à des échelles supérieures. Les périmètres de réflexion et d'action des régimes de gouvernance territoriale sont interrogés : quels sont les périmètres et les niveaux adaptés afin que l'ensemble des acteurs du territoire se sentent concernés ?² La question est de définir une échelle adaptée afin de permettre une co-construction de l'intérêt collectif du territoire (chapitres 2). Les régimes de gouvernance doivent notamment être interrogés sur les manières de considérer et gérer les différents besoins et ressources. D'un côté, ces besoins et ressources ont pu évoluer depuis la définition du régime de gouvernance en place. D'un autre côté, un régime de gouvernance peut être adapté pour gérer une ressource particulière, mais pas pour d'autres³. Pierre Calame (2010) pense notamment que les biens qui se multiplient en se partageant, comme la connaissance, les savoir-faire, les expériences ou encore le bonheur, sont essentiels pour tendre vers un autre modèle de développement, particulièrement dans un contexte de rareté (chapitre 1). Il s'agit de sortir d'un mode de pensée où les arrangements institutionnels dépendent et sont définis en fonction soit du marché, soit de l'action publique (Calame, 2010 ; Coissard et Pecqueur, 2007), qui ne sont plus forcément adaptés aux besoins, ressources et enjeux actuels.

Le couple État/entreprise a organisé à la fois la cohérence entre les différents territoires (gouvernance horizontale) tout en structurant le marché mondial (Calame, 2003b et 2009). Bien qu'ils restent des acteurs essentiels dans le développement des territoires, ils ne

¹ Le rapport Brundtland insiste notamment sur la nécessité de changements à la fois institutionnels et juridiques pour construire un intérêt collectif.

² Si la problématique traitée est trop vaste, les acteurs peuvent considérer ce problème comme ne relevant pas de leur domaine et périmètre d'action. À l'inverse, si un problème est trop localisé et spécifique, on peut considérer qu'une proposition d'action évite de s'attaquer au fond du problème. Cela renvoie également à la question des projets territoriaux qui ont des répercussions plus globales ou sur un(des) territoire(s) spécifique(s).

³ On peut penser les ressources selon plusieurs critères : spécifiques ou génériques (chapitre 2), matérielles ou immatérielles, publiques ou privées. Pierre Calame (2010) considère quatre catégories de ressources (biens et services) qui permettent de dépasser l'habituel clivage entre biens privés et biens publics qu'il trouve réducteur : les biens qui se détruisent en se partageant (comme un écosystème), les biens qui se divisent en se partageant mais en quantité finie, ce qui renvoie à la question de justice et d'équité (comme l'eau), les biens qui se divisent en se partageant mais qui sont en quantité indéfinie (le marché est efficace dans la production de ces biens et qui est déconnecté de la consommation), et enfin, les biens qui se multiplient en se partageant. Cet auteur pense qu'un régime de gouvernance correspondrait à un bien particulier.

semblent plus toujours adaptés à l'évolution de l'environnement et des besoins. La « revanche des territoires » (Calame, 2003) implique une évolution des régimes de gouvernance pour adapter certaines échelles et modes d'action. Les échelles de réflexion nécessitent d'être à la fois globales et locales, tout en garantissant un tissage entre des liens à la fois horizontaux et verticaux. L'État semble moins adapté pour concilier les différentes échelles d'action, bien que le travail de terrain ait montré qu'il reste un acteur incontournable, notamment pour son rôle d'exemplarité et son pouvoir incitatif (chapitre 5). Le territoire apparaît comme un nouveau acteur-clé dans la mise en place d'une gouvernance fondée sur le vivre-ensemble (Sgard, 2009 ; Courlet, 2008 ; Nahrath et Varone, 2007 ; Allaire et Dupeuble, 2004 ; Laganier et al., 2002). Alors que l'entreprise a joué un rôle important dans un contexte de révolution industrielle, elle semble sous sa forme dominante actuelle moins appropriée pour répondre aux besoins actuels, du moins en tant qu'acteur-clé. Bien qu'elle maîtrise encore une grande partie de la chaîne de production, elle ne semble plus adaptée à l'échelle de la société soutenable recherchée (Calame, 2010). En revanche, les systèmes d'approvisionnement territorialisés, qui cherchent à répondre à des fonctions territoriales, comme « s'alimenter », sont les nouveaux acteurs-clés de ce modèle de développement¹. Pierre Calame (2010) parle du couple territoire-filière comme les nouveaux acteurs-clés pour organiser une cohérence entre les différents territoires et l'ensemble de la chaîne de production. Il part de l'hypothèse qu'il ne peut y avoir de société soutenable sans systèmes d'approvisionnement soutenables. Des évolutions ont lieu, comme nous l'avons vu avec l'exemple des filières du commerce équitable. Ces changements, parfois lents, participent à la mise en place de nouveaux arrangements institutionnels allant dans le sens de la soutenabilité. Une gouvernance s'appuyant sur des réseaux multi-acteurs semble aujourd'hui propice à la construction d'un intérêt collectif (Enjolras, 2010 ; Rey-Valette et al., 2009 ; Leloup et al., 2005²). C'est d'ailleurs un des leviers soulignés par les acteurs territoriaux rencontrés, pour qui la mise en réseaux des acteurs est indispensable (chapitres 4 et 5).

Pierre Calame (2009) mobilise deux concepts permettant de construire le territoire en tant que nouvel acteur-clé d'un développement soutenable : celui d'« ouverture », et celui d'« exergie ». Le premier concept renvoie à l'idée qu'un territoire peut maîtriser à la fois ses flux de matières et ses échanges cognitifs sans être protectionniste et souhaiter l'autarcie. Il s'agit de mieux maîtriser son fonctionnement interne et les échanges avec les autres territoires. Le métabolisme territorial constitue en ce sens un outil puissant pour renforcer cette maîtrise et développer des stratégies pour mieux gérer ses échanges³. Le concept d'exergie renvoie quant à lui à l'idée de tirer parti au maximum des ressources et de limiter les gaspillages⁴. Cela implique de mettre en place des

¹ Ces systèmes de production territorialisés renvoient à des modes d'interaction fondés sur des proximités institutionnelles fortes et une plus grande maîtrise des procédés.

² Voir également les travaux de John Elster (dont *Local Justice. How Institutions Allocate Scarce Goods and Necessary*, 1992) sur la justice locale. Ils s'intéressent notamment à l'évaluation des principes de jugement mobilisés à des échelles décentralisées.

³ Une meilleure traçabilité des produits est une façon de mieux maîtriser les échanges. Des liens pourraient aussi être effectués avec l'apport des monnaies locales sur la maîtrise par le territoire de son fonctionnement.

⁴ Tiré de la thermodynamique, la notion d'exergie a été notamment introduite par Louis Gouy à la fin du 19^{ème} siècle en définissant la notion d'« énergie utilisable ». Tombé dans la désuétude, ce concept s'est diffusé plus généralement à travers des réflexions sur le gaspillage dans les années 1970, suite aux chocs pétroliers. L'exergie représente la totalité des usages que l'on peut faire avec un potentiel énergétique : on commence par une utilisation noble de l'énergie avant d'aller vers d'autres types d'usages. Par exemple, l'eau pure est prioritairement utilisée pour boire ou irriguer, certaines

stratégies systémiques qui repensent le fonctionnement du territoire dans son ensemble. Le métabolisme territorial peut apparaître, à côté d'autres outils, comme un moyen de réfléchir et d'agir sur le fonctionnement même de la société. Quels rejets pourraient constituer de nouvelles ressources ? Comment favoriser une politique de réutilisation sur une politique de recyclage, parfois plus énergivore ? Ce concept implique un questionnement sur le fonctionnement général des sociétés et sur la façon dont elles se perçoivent afin de mettre en œuvre des stratégies plus efficaces (accroissement des connaissances générales, tant sur les sociétés que la biosphère).

La question est de savoir comment faire pour que les territoires se saisissent pleinement des enjeux de l'intérêt collectif afin de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance territoriale soutenable. Le territoire semble être l'espace le plus approprié pour construire le vivre-ensemble, grâce à un renforcement des proximités, donc la maîtrise des procédés et des capacités individuelles mais aussi territoriales. Le métabolisme territorial complète la vision du territoire sur son environnement, et sur la façon dont il s'y insère grâce à une objectivation des échanges. Il participe en ce sens à une mise en cohérence de différentes échelles de réflexion et d'action. Cependant, bien qu'une approche spatialisée des flux permette de considérer certaines spécificités territoriales, notamment productives comme nous l'avons vu, il s'agira de compléter cette vision avec d'autres études spécifiques aux questions sociétales et à la gouvernance de celles-ci. Car les régimes de gouvernance peuvent être différents selon qu'il s'agit d'un territoire industriel en plein essor ou en déclin. Une étude de métabolisme territorial ne permet pas aujourd'hui d'approfondir suffisamment ces spécificités. La section suivante interroge la manière dont nous pensons que devrait être construite une étude de métabolisme territorial afin de contribuer à la construction d'un intérêt collectif.

3.2.L'APPORT DU METABOLISME DANS LA CONSTRUCTION D'UN INTERET COLLECTIF

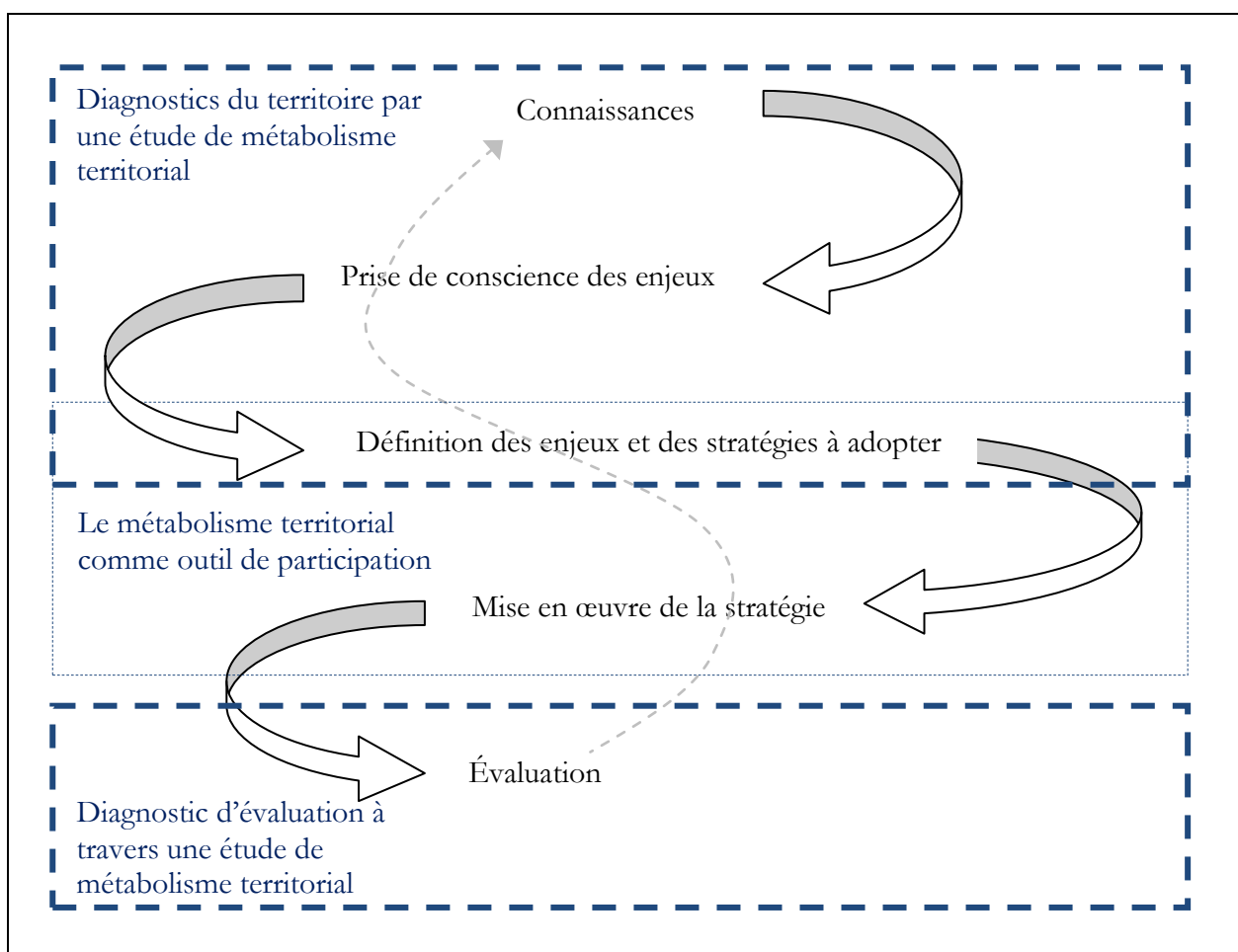
Le métabolisme territorial peut participer à plusieurs niveaux dans le processus de construction d'un intérêt collectif. Son analyse se révèle être « un instrument d'aide à la gouvernance au potentiel non négligeable » (Buclet, 2008, p.240), notamment en termes de mise en compatibilité des enjeux territoriaux et globaux. Réinterrogeant la place de l'être humain dans la biosphère, la démarche d'écologie industrielle et territoriale repose en grande partie sur l'innovation (chapitre 2). En lien avec les modes d'interaction favorables aux stratégies d'innovation, il s'agit d'évaluer le rôle potentiel du métabolisme dans ces processus.

eaux usées pour laver des objets, une eau contaminée pour faire refroidir une centrale, etc. On retrouve cette idée en écologie industrielle qui tâche à faire des sous-produits d'une opération une matière première d'une autre. Cette économie cyclique (chapitre 1), qui cherche une fermeture des cycles (chapitre 4), est un exemple du principe d'exergie.

LE METABOLISME TERRITORIAL ET L'INTERET COLLECTIF

Le métabolisme territorial peut intervenir à trois niveaux dans le processus de construction de l'intérêt collectif. Il permet tout d'abord d'établir un état des lieux du territoire et d'avoir une première idée des liens de dépendance avec d'autres parties du monde. Il participe à l'accroissement de la connaissance, favorable à une prise de conscience sur les effets autant négatifs que positifs du fonctionnement actuel du territoire. Les discussions ayant suivi la présentation des résultats de métabolisme de la Haute-Garonne illustre l'intérêt porté par les acteurs aux bilans de matières et à la connaissance des territoires liés au leur. Cet intérêt laisse penser qu'une étude de métabolisme territorial constitue, dans une moindre mesure, un outil de participation favorable à l'engagement (Figure 6.18).

Figure 6.18. Les différents apports d'une étude de métabolisme territorial dans le processus de construction de l'intérêt collectif



La difficulté à lier les modes d'interaction favorables à un intérêt collectif avec le métabolisme territorial pourrait venir du fait que ces deux éléments ne se manifestent pas au même niveau dans le processus de construction. Tout d'abord, le métabolisme participe à la construction de l'intérêt collectif en amont de la mise en place de stratégies, c'est-à-dire lors du diagnostic du territoire. Il participe au renforcement de la connaissance et à une meilleure définition de ces

stratégies, pour l'identification des principaux flux et rejets par exemple. La connaissance des aspirations et des motivations des acteurs est également requise dans cette définition. Comme nous l'avons vu, les périmètres d'étude des jeux d'acteurs et des modes d'interaction devraient idéalement correspondre à ceux d'une étude de métabolisme. Il est donc difficile de faire le lien entre l'apport du métabolisme dans la définition des objectifs d'un collectif, et l'évaluation de l'impact des actions de ce collectif sur le fonctionnement du territoire. Enfin, une étude de métabolisme territorial, et plus largement l'écologie territoriale, semble être davantage un outil de diagnostic et d'évaluation plutôt que de participation.

UN OUTIL DE DIAGNOSTIC

Les prérequis pour une prise de conscience des problèmes engendrés par nos modes de vie devraient être identifiés afin d'évaluer le rôle potentiel du métabolisme territorial sur l'intérêt collectif. Ce travail de thèse ne permet pas d'approfondir ce point complexe, celui-ci dépendant de paramètres à la fois individuels et liés à l'environnement plus ou moins proche. Ajouté à cela, l'essentiel des échanges collectifs a eu lieu avec des acteurs convaincus par la nécessité de modifier certains aspects des modes de vie actuels, donc majoritairement conscients de la nécessité d'agir¹. Enfin, nous ne nous sommes pas intéressés directement à cette question de connaissance avec les groupes de travail (quels éléments devraient être connus ? Pourquoi ne le sont-ils pas ? Etc.). Les échanges ont cependant porté sur la nécessité d'une prise de conscience ainsi que sur ses potentiels éléments déclencheurs, comme plus de transparence et de maîtrise des procédés (chapitre 4).

Le métabolisme territorial permet d'identifier les flux (connaissance des impacts) ainsi que les territoires influents/influés (connaissance de l'autonomie du territoire et des partenariats envisageables). Les systèmes d'acteurs concernés par ces échanges, donc par le fonctionnement du territoire, peuvent être identifiés. Ces différents éléments constituent une bonne base pour définir des enjeux, qui jusque là pouvaient parfois être minimisés². À ce titre, une étude de métabolisme constitue un point de départ pour définir et mettre en œuvre une politique de développement territorial. N'étant pas un outil d'aide à la décision en soit³, elle permet de préciser des enjeux, comme celui de la dématérialisation, ou d'identifier un potentiel de production non exploité sur un territoire qui importe une grande partie de ses produits. Une étude de métabolisme peut ainsi participer à l'émergence d'une nouvelle façon de définir les politiques publiques. Grâce à la connaissance du degré d'autonomie d'un territoire, et de sa « capacité écologique », les politiques

¹ De plus, il nous semble extrêmement prétentieux d'imaginer définir un degré de connaissance « nécessaire », tant bien que cela s'avérerait utile. Il est dangereux de vouloir catégoriser des connaissances et ce « que devraient » savoir les individus.

² Il s'agira par la suite de compléter ces informations par des analyses plus spécifiques aux enjeux identifiés et sur le temps long, comme une SFA ou une étude spécifique d'un système d'approvisionnement.

³ Il faudrait définir ce qu'est un outil d'aide à la décision, dont la littérature est riche sur cette notion apparue dans les années 1970. Touchant finalement de nombreux domaines, les recherches sur l'aide à la décision proposent souvent des modèles « multicritères », avec des critères qui ne sont pas toujours compatibles (Roy, 1992 ; Schärli, 1992). N'entrant pas dans ce débat, nous considérons qu'une étude de métabolisme territorial participe à la collecte d'information, qui pourront influencer des décisions plus en aval. Elle participe en quelque sorte à la construction de prise de décision, sans un constituer un outil spécifique.

territoriales pourraient davantage considérer les enjeux globaux, reconnaissant des liens de dépendances parfois ignorés.

Connaître le degré d'autonomie du territoire, suite au repérage des flux, permet d'identifier certaines ressources sur lesquelles ses activités reposent. Cette compréhension fonctionnelle permet de caractériser le type de dépendances du territoire (son fonctionnement repose-t-il sur des ressources territoriales ou générique ? Sur des ressources matérielles ou immatérielles ?), et d'adapter les politiques territoriales en fonction des enjeux fixés. Dans un contexte de raréfaction des ressources, les stratégies à mettre en œuvre seront différentes pour un territoire selon que l'épuisement des ressources le touche directement à travers ses importations (ressources données), ou par une activité territoriale (ressources construites) à repositionner. Or, les arbitrages sont plus évidents à effectuer, et plus légitimes, lorsque les conséquences des activités humaines sont « objectivement » connues. Comme le souligne le conseiller d'État du Canton de Genève Robert Cramer (1997-2009), l'analyse du métabolisme offre un cadre général afin « d'élaborer une stratégie concrète de développement [soutenable], et permet de vérifier la pertinence des actions entreprises. Sur cette base, il devient possible de nouer un dialogue pragmatique et fructueux entre les domaines, intimement liés, de l'économie et de l'environnement » (GEDEC, 2005, p.3). Une étude de métabolisme permet ainsi d'amorcer la mise en œuvre de stratégies de développement, en participant en premier lieu à son diagnostic¹.

UN OUTIL DE PARTICIPATION

Une étude de métabolisme territorial participe également à une dynamique de concertation à deux niveaux. Elle peut tout d'abord constituer un projet mobilisateur lors de la réalisation de l'étude. En tant que projet, elle implique une organisation et des réflexions collectives. Le métabolisme territorial peut également être un outil mobilisateur dans un second temps, lorsque les premiers résultats sont connus afin de dégager des propositions d'action au regard des enjeux soulevés par l'étude. C'est sur ce deuxième aspect que le lien avec les questions sociétales est important afin de proposer des pistes d'actions adéquates et globales. Nous avons vu que la présentation des bilans de matières ont fait réagir et interagir les participants à Troyes et à Toulouse. En ce sens, nous pouvons imaginer que le métabolisme territorial est un moyen de participation, qui pourrait l'être davantage s'il est établi pour le territoire vécu des acteurs.

UN OUTIL D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

En tant qu'outil statique, le métabolisme territorial est approprié pour effectuer un diagnostic d'un système territorial. Nous pouvons cependant imaginer qu'il pourrait devenir un outil d'évaluation grâce à une réactualisation des données. La comparaison du métabolisme territorial à différents moments permettrait d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre.

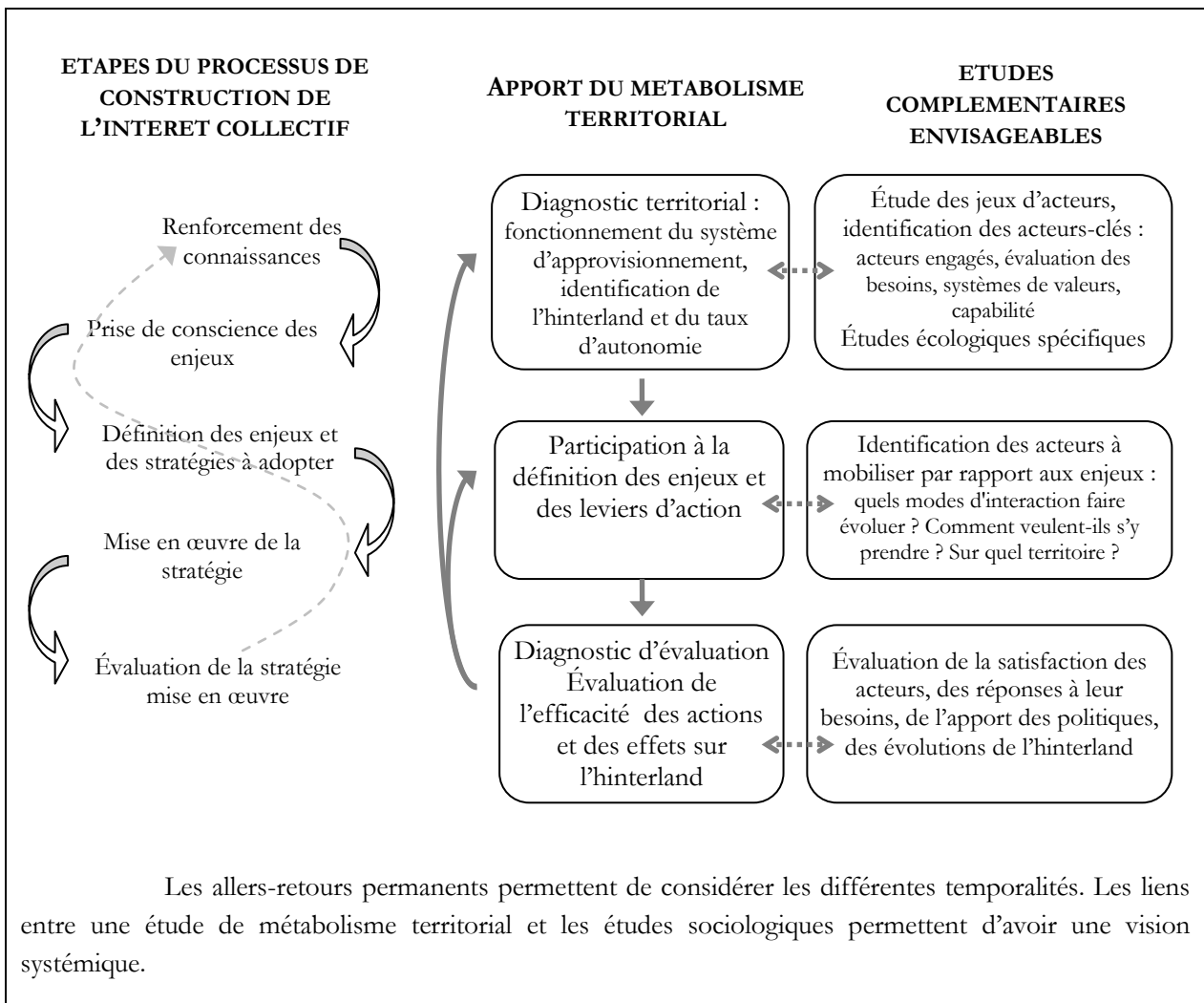
¹ C'est par exemple le cas pour les stratégies qui cherchent à rééquilibrer la répartition des richesses entre territoires de production et de consommation (Davezies, 2008). Des alternatives peuvent émerger lorsque les déséquilibres liés à l'importation de ressources sont identifiés (Buclet et al., 2009). La connaissance des processus de construction de ressources peut également jouer un rôle important pour le territoire (chapitre 2), lorsque celui-ci cherche à redéfinir ses politiques.

Sans revenir sur ce point, la disponibilité des données reste le principal frein pour disposer d'un métabolisme territorial actualisé.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Pour conclure ce chapitre, une étude de métabolisme peut être appréhendée à la fois comme un outil de diagnostic et, dans une moindre mesure, de participation à l'élaboration d'une politique publique puis à son d'évaluation. Elle est finalement potentiellement mobilisable le long de l'ensemble du processus de construction d'un intérêt collectif, ce qui laisse présager de potentiels liens plus forts entre l'écologie territoriale et la définition d'une gouvernance territoriale tendant vers un modèle de soutenabilité forte. Cela nécessite cependant de compléter une étude de métabolisme avec des analyses spécifiques aux effets écologiques des différents modes d'interaction, aux jeux d'acteurs ainsi qu'aux systèmes de besoins. La figure suivante résume les différents éléments qui permettraient de renforcer ces possibilités de synergie (Figure 6.19).

Figure 6.19. Une représentation de l'apport du métabolisme territorial en tant qu'outil de diagnostic, d'échange et d'évaluation, en lien avec le processus de construction de l'intérêt collectif



Face aux difficultés abordées dans ce chapitre pour mener une étude de métabolisme territorial (disponibilité et précision des données, choix de l'échelle et considération de la temporalité), le territoire se positionne comme étant l'échelle la plus adaptée pour définir et construire un intérêt collectif, à condition qu'il participe à un réseau de territoire. Cette démarche conceptuelle multi-territoriale renvoie au modèle du « scénario de l'équité » défini et choisi par la DATAR¹.

Une étude de métabolisme territorial menée par circuit constituerait déjà une avancée afin de renforcer le lien entre modes d'interaction et métabolisme d'un territoire, et ainsi proposer des politiques permettant de mieux répondre aux besoins des territoires et aux exigences de l'intérêt collectif. Ajouté à une plus grande objectivation des enjeux et à une évaluation des politiques dans le temps, la confrontation d'études de métabolisme de différents territoires permettraient de réviser la nature de certains échanges. Deux territoires liés par leurs échanges pourraient réajuster leurs interactions afin de réduire ou accroître certains échanges. Le métabolisme territorial pourrait alors apparaître comme un outil participant au renforcement des proximités organisationnelles et institutionnelles, alors propice à des partenariats plus forts. Il s'agirait dès lors de parvenir à identifier un hinterland lié à ces proximités organisationnelle et institutionnelle.

¹ Celui-ci préconise une forme « polycentrique maillée » du régime de gouvernance, où l'enjeu réside dans le passage d'une « conception monolithique du « territoire emboîté » à une conception multi-territoriale de « territoires interdépendants » » (DATAR, 2002, p.21). En favorisant une recomposition infrarégionale dans sa prospective d'aménagement de la France pour 2020, la Délégation Interministérielle parle d'ouverture vers des « stratégies différenciées, sans pour autant être déconnectées les unes des autres » (p.71). L'État reste un acteur-clé dans la définition de stratégies nationales, bien que celles-ci nécessitent de se traduire différemment. Cette mise en synergie des territoires permet de mieux contrôler les effets de la société à la fois sur elles-mêmes (sur les populations partageant le territoire ou celles qui sont éloignées) ainsi que sur la biosphère. Mais pour cela, les enjeux et les déséquilibres doivent être clairement identifiés.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

Cette seconde partie a permis de mettre en avant les différentes appréhensions des enjeux territoriaux et globaux selon les acteurs, alors que la construction d'un intérêt collectif requiert idéalement la considération et l'engagement de tous. Des blocages restent à lever pour parvenir à cette construction collective, que ce soit dans le choix des enjeux auxquels répondre (identification des problèmes, de leurs conséquences, choix des priorités) ou dans la façon d'y répondre (définition des stratégies, acteurs à mobiliser, volonté de sortir d'une zone de confort). À travers le système d'approvisionnement alimentaire, nous avons vu qu'une difficulté réside notamment dans le fait de connaître et de considérer l'ensemble des représentations des acteurs pour parvenir à une stratégie tenant compte de cette pluralité. Cette connaissance systémique permettrait de concilier plus facilement cadrage économique et cohésion sociale, afin d'aborder une économie plurielle (Hillenkamp et Laville, 2013) en acceptant des formes de travail et de création de richesses différentes que celles promues par le régime conventionnel dominant. Pour y parvenir, le décloisonnement des actions et le renforcement des échanges cognitifs sont les deux principales propositions des acteurs aubois et haut-garonnais pour tendre vers un nouveau régime de gouvernance en considérant la pluralité des représentations et formes d'action, favorable à la construction d'un intérêt collectif. Ces deux leviers, indispensables mais insuffisants, encouragent cependant en ce qu'ils préfigurent un certain consensus afin de réduire les déséquilibres. De plus, les nombreuses actions collectives recherchant une évolution des modes d'interaction sont liées au régime conventionnel dominant à différents degrés. Les alternatives pures semblent minoritaires et l'analyse tend à montrer que les initiatives hybrides permettent de mobiliser et d'encourager l'engagement d'une plus grande quantité d'acteurs. Ces innovations sociales (Klein et al., 2014 ; Murray et al., 2010) représentent en ce sens un levier afin d'opérer un changement de convention, comme nous le verrons dans la conclusion générale.

Nous avons également vu que ces nombreuses initiatives, qui cherchent à répondre à divers enjeux, peuvent répondre à leurs objectifs tout en engendrant des effets non désirés sur d'autres parties du monde. Une étude de métabolisme territorial, permettant une relative objectivation des échanges de matières et d'énergie, favorise alors une évaluation plus globale des conséquences des actions menées sur le territoire. Elle participe ainsi à la mise en œuvre de stratégies plus efficaces pour parvenir à un système mieux équilibré. Le métabolisme territorial constitue un outil de diagnostic et un moyen d'évaluation des actions pour les rendre plus efficaces au regard des enjeux de soutenabilité. De futurs travaux sont à réaliser afin de définir plus précisément les possibles façons d'allier une étude de métabolisme avec des analyses spécifiques aux effets écologiques des différents modes d'interaction, aux jeux d'acteurs ainsi qu'aux systèmes de besoins.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail a visé à distinguer les principaux éléments favorables au changement de paradigme et tendre vers un modèle de développement soutenable fort. La prise de conscience de la nécessité de réviser nos modes de vie se manifeste notamment à travers l'émergence de nouvelles formes d'action, que ce soit par les citoyens, l'acteur public ou privé. Nous nous sommes intéressés au système d'approvisionnement alimentaire afin d'approfondir la réflexion sur le lien entre métabolisme territorial et modes d'interaction, réflexion qui constitue l'apport principal de la thèse. Bien qu'il demeure des aspects à approfondir ultérieurement, ce travail constitue une première contribution et participe de la définition d'un programme d'écologie territoriale.

La première partie du travail a présenté de façon synthétique les déséquilibres observables dans les sociétés occidentales. Cela a permis d'éclaircir la notion de soutenabilité et d'évaluer en quoi les évolutions de ces déséquilibres et de l'appréhension de l'intérêt collectif peuvent influencer le tissu social et la mobilisation de certaines valeurs. Un cadre de réflexion a par la suite été fixé afin de rendre compte des articulations entre soutenabilité, territoire, modes d'interaction et métabolisme, ce qui a permis de proposer une méthodologie de recherche.

Dans la seconde partie, l'analyse du travail de terrain a mis en avant des blocages et des leviers afin de tendre vers un modèle de soutenabilité forte, notamment en révisant les modes d'interaction entre les acteurs à la fois du territoire et entre ceux-ci et le reste du monde. Les démarches territorialisées sont alors apparues comme bénéfiques dans la construction d'un intérêt collectif, et *in fine*, dans l'atteinte de la soutenabilité. Enfin, la réflexion a porté sur les possibilités de construction d'une étude de métabolisme territorial afin de considérer également les effets socio-économiques associés aux flux de matières et d'énergie.

L'apport de la thèse est de trois ordres :

- Des éléments de réflexion ont été apportés quant au potentiel lien entre métabolisme et modes d'interaction.
- Ces questionnements ont amené des réponses sur la façon dont une étude de métabolisme territorial pouvait être mieux construite afin de considérer les différentes formes d'action associées aux flux de matières et d'énergie. Les concepts à mobiliser dans le futur, pour considérer les questions sociétales liées à ces flux, ont été identifiés.
- Enfin, ces réflexions ont permis de proposer une grille de lecture tenant compte de l'ensemble de ces éléments afin d'évaluer les modes d'interaction et les arrangements sociaux les plus favorables à une coordination efficace entre acteurs, ceci afin de tendre vers un modèle de soutenabilité forte.

Nous revenons dans cette conclusion sur les principaux résultats obtenus pour mieux lier métabolisme et modes d'interaction d'une part, et pour réduire les tensions observées dans la construction d'un intérêt collectif d'autre part. Des perspectives de recherche sont ensuite proposées.

LA NECESSITE DE LIER METABOLISME TERRITORIAL ET QUESTIONS SOCIETALES

Le modèle de développement dans nos sociétés occidentales relève davantage d'un modèle de soutenabilité faible que d'un modèle permettant de tendre vers une soutenabilité forte. Nous l'avons montré dans un premier temps, l'atteinte d'un équilibre à la fois écologique et socio-économique implique une remise en question du régime conventionnel dominant, avec une autre considération des ressources et de la relation des sociétés avec la biosphère. Ce constat des déséquilibres, à la fois matériels et immatériels, a conduit à nous interroger sur le manque de volonté des acteurs, et d'autre part, sur leur impuissance à faire émerger de nouvelles formes d'action. En effet, certains individus ne parviennent pas, ou ne souhaitent pas, sortir d'un certain confort de vie pour permettre une évolution des conventions en place. Malgré un certain consensus mondial sur la nécessité de réviser nos modes de vie afin de ralentir les changements préjudiciables en cours, les pressions exercées sur la biosphère se poursuivent, alimentant des troubles socio-économiques et politiques. L'émergence d'un nouveau modèle renvoie dans ce contexte à la mobilisation de grands principes (respect, justice, liberté et équité) et à la construction d'un intérêt collectif afin de tendre vers un équilibre cohérent avec les enjeux de soutenabilité.

D'un autre côté, une perte plus importante de la maîtrise des procédés de production renforce la déconnexion entre les acteurs de la chaîne, ainsi qu'entre le consommateur et le produit lui-même. S'accompagnant d'une concentration des pouvoirs, cette perte de proximité, et de capacité individuelle, ne facilite en rien un changement de paradigme. La prise de conscience de l'existence et des conséquences de ces déséquilibres, ainsi que de la nécessité de tendre vers un modèle de développement de soutenabilité forte, interroge les échelles de réflexion et d'action pour y parvenir. Outre l'engagement des acteurs, l'efficacité des politiques et des moyens d'action prétendant répondre aux enjeux de soutenabilité nécessite d'être interrogée, d'autant plus face aux caractéristiques d'irréversibilité et d'imprévisibilité des problèmes écologiques actuels, ainsi que du poids de ces enjeux face à de puissants intérêts économiques et politiques.

Car si d'un côté certains acteurs ne parviennent pas à s'accorder collectivement sur les objectifs et les actions à mettre en œuvre (acteurs territoriaux-ateritoriaux ou acteurs public-privé-citoyen), les stratégies choisies doivent également être légitimées. Or cette légitimation des actions, et acteurs associés, est complexe. Elle nécessite de dépasser les blocages dus à la pluralité des échelles impliquées (géographiques, administratives et vécues). Ainsi, des projets territoriaux sont ignorés ou refusés par des acteurs situés à des échelles supérieures et, à l'inverse, certaines de leurs actions sont rejetées par les acteurs des territoires, souvent vécues comme l'imposition d'une vision d'un pouvoir central et non légitime à s'immiscer dans leur quotidien. Nous avons vu que c'était souvent le cas lors de projets d'aménagement du territoire.

Ce travail est parti du constat de la nécessité de parvenir à une gouvernance fondée sur des modes d'interaction favorables à des échanges efficaces entre les échelles institutionnelles, et entre acteurs territoriaux, pour la mise en œuvre de politiques et de stratégies soutenables. L'ensemble de la réflexion s'est construite autour du processus de construction d'un intérêt

collectif pour y parvenir. Cet intérêt collectif, construit sur et par les territoires, représente une garantie de réponses adéquates aux enjeux de soutenabilité.

La mobilisation du territoire dans un contexte globalisé

Le territoire est apparu comme l'espace le plus à même pour définir et construire un intérêt collectif, que nous avons défini comme tenant compte à la fois des enjeux territoriaux et globaux. Car si des problèmes sont globaux, à l'instar de la raréfaction des ressources minières ou des gaz à effet de serre, d'autres sont également plus localisés, comme c'est le cas pour la perte de la biodiversité ou de la qualité des sols. Ainsi, alors qu'il semble que les problèmes territoriaux puissent être davantage résorbés à l'échelle du territoire, les politiques territoriales peuvent dans un même temps apporter des solutions aux problèmes plus globaux. Les collectivités, en cherchant à territorialiser l'approvisionnement alimentaire des cantines scolaires peuvent participer à la réduction des problèmes liés au transport tout en dynamisant le tissu économique local. Que cet effet soit volontaire ou pas, la construction d'un intérêt collectif cherche particulièrement des réponses aux enjeux des territoires tout en tentant de réduire leurs externalités. Cependant cette tâche se complexifie lorsque les décideurs territoriaux doivent faire face à des logiques aterritoriales et dépendantes du marché international fondés sur des valeurs et des intérêts différents. De ce constat a découlé le premier sous-questionnement, à savoir en quoi certains modes d'interaction influent sur le processus de définition de l'intérêt collectif. Alors que l'analyse souligne l'importance de fortes proximités et capacités comme des éléments centraux du processus, les acteurs territoriaux ont largement souligné le manque de maîtrise des processus comme un blocage. Les producteurs rencontrés soulignent la perte de capacité à produire et distribuer leur produits comme ils l'entendent, dépendant à la fois du marché (prix, équilibre offre/demande) et des réglementations (modes de production, de distribution, de lieu de vente, etc.). Les échanges avec les acteurs territoriaux, rencontrés lors des groupes de travail aubois, du séminaire toulousain ou des entretiens, ont mis en avant trois principales tensions limitant la construction d'un intérêt collectif :

- une tension entre le territoire vécu et le territoire institutionnel ;
- une tension entre la réalité et les représentations ;
- une tension en termes de gouvernance entre stratégies de développement fondées sur le marché et celles fondées sur la cohésion sociale (bien-être).

LA REDUCTION DES TENSIONS A TRAVERS LA COMPREHENSION DES MODES D'INTERACTION

Ces trois tensions sont considérées comme une limite au renforcement des proximités et des capacités des acteurs. Les propositions d'action afin de les réduire ont été évaluées au regard :

- des questions sociétales soulevées dans notre réflexion : réponses aux besoins, conséquences socio-économiques et écologiques sur le territoire et au niveau global, et,
- à partir de la grille de lecture proposée (Tableau 3.4, p. 208) qui a permis d'identifier les blocages renforçant ces trois tensions selon les caractéristiques des acteurs, des actions collectives et de l'environnement global (environnement socio-technique).

Le manque d'espaces d'échange ainsi que des modes de pensées et d'actions trop cloisonnés sont les deux principaux blocages de l'émergence de modes d'interaction allant dans le sens d'un intérêt collectif. Outre une méconnaissance des représentations des autres acteurs, de faibles proximités institutionnelles expliquent l'existence de tensions.

Limitant la connaissance des autres représentations (valeurs, principes, besoins, perception de l'autre, etc.), le cloisonnement des acteurs restreint les projets de co-construction. Poussé à l'extrême, les acteurs peuvent tendre vers un fonctionnement autarcique en excluant tout ce qui provient de l'extérieur, c'est-à-dire de l'environnement socio-technique (Geels, 2007b). Lors des groupes de travail aubois, certains acteurs favorables aux alternatives en rupture totale avec le régime conventionnel dominant ont trouvé positif le fait que l'acteur de la grande distribution ne soit pas présent autour de la table. Suite à la présentation de plusieurs initiatives hybrides comme Saveurs du coin, ils ont notamment réagi en soulignant que les problèmes actuels ne pouvaient être résolus en s'appuyant sur les acteurs en étant à l'origine. Ce positionnement de refus de partenariat limite de fait toute possibilité de coopération.

Des tensions entre acteurs alternatifs limitent également des projets co-construits. Les acteurs toulousains ont cité l'existence de tensions entre une AMAP et un Jardin de Cocagne, ce dernier percevant la création de l'association comme une concurrence sur le territoire. L'échange et l'entraide, comme la mutualisation de moyens, sont difficilement envisageables dans ce cas, alors même qu'il existe un partage de valeurs, principes et aspirations. Le cas des relations, parfois difficiles, entre certaines AMAP iséroises et Alliance PEC-Isère illustre également le manque d'un certain type de proximité entre acteurs d'un même territoire. Alors qu'il existe de fortes proximités géographique et organisationnelle, la proximité institutionnelle semble faire défaut. Il existe un désaccord entre les amapiens sur les objectifs communs aux deux entités. Malgré leur union sur les causes défendues et les valeurs promues par le mouvement, chacune se positionne par rapport à leur association respective. Certains amapiens et producteurs, réticents aux cotisations ou à la mise en place des systèmes de garantie participatifs (SGP) fortement encouragés par Alliance, préfèrent s'investir « uniquement » dans l'AMAP. Ces tensions pénalisent l'action d'Alliance PEC-Isère qui compte sur la participation de l'ensemble des amapiens pour satisfaire ses objectifs, comme mener des actions de sensibilisation. Le manque de proximité institutionnelle entraîne des difficultés de diverse nature, limitant l'émergence d'une dynamique collective : difficultés d'ordre organisationnel, technique et logistique, ainsi qu'un manque de communication, une limitation de connaissance, d'échange de savoir-faire, de possibilités de soutien, etc.

S'appuyant sur le renforcement des proximités et la création d'espaces d'échange, la réorganisation des systèmes d'approvisionnement s'impose afin d'accroître les capacités des acteurs grâce à une meilleure maîtrise et un rééquilibrage des forces. Le droit à l'expérimentation et le processus de territorialisation constituent des leviers pour y parvenir.

La réorganisation des systèmes

Par davantage d'échanges cognitifs et de connaissances

Alors que la consommation de certains produits engendre, directement ou par rebond, des effets néfastes sur des territoires éloignés, il s'agit dès lors d'identifier et de diffuser la nature et l'importance de ces impacts auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de production, c'est-à-dire de l'extracteur de ressources primaires au consommateur final. Cette prise de conscience participe à l'émergence de nouveaux modes d'interaction qui peuvent constituer une alternative au régime conventionnel dominant. Le mouvement des AMAP a notamment émergé suite à l'inquiétude des consommateurs face aux conséquences de l'intensification de l'agriculture (Hashimoto, 2000). La condition nécessaire à l'appropriation des enjeux de la soutenabilité passe par davantage d'échanges cognitifs et une meilleure connaissance des systèmes naturels et sociétaux, leviers majeurs pour renforcer les capacités. Le commerce équitable, tel qu'il était mené dans sa première période (Ballet et al., 2007), a par exemple renforcé la maîtrise du processus de production par les acteurs des territoires producteurs.

Le métabolisme territorial constitue non seulement un moyen pour renforcer les connaissances du fonctionnement de la société sur les territoires, mais aussi, dans une certaine mesure, un outil de participation. La présentation des bilans de matières du territoire lors des rencontres avec les acteurs aubois et haut-garonnais a montré l'intérêt des acteurs pour ces résultats « objectivés ». Ces échanges permettent de faire tomber quelques présupposés, comme ce fut le cas lors du séminaire toulousain. Une majorité de participants a été surprise face aux bilans de matières des fruits et légumes montrant qu'une plus grande part de produits provenait de territoires géographiquement proches. Nous pouvons imaginer que ces échanges constructifs autour du métabolisme d'un territoire permettraient aussi d'écarter certaines propositions de réorganisation des filières, si un bilan de matières montrait des aberrations en termes de flux engendrés.

Par davantage de maîtrise sur le processus

Alors que le système d'approvisionnement alimentaire mondial s'appuie sur des logiques aterritoriales largement fondées sur le marché, les territoires cherchent à se réappropriier la maîtrise de ce système qui leur a en partie échappé (Brand et Bonnefoy, 2014). Le travail a largement souligné la nécessité de réorganiser les différents systèmes et de restructurer les centres de décision et d'action. Ces évolutions sont pour favoriser des actions plus systémiques et tenant compte de la pluralité des besoins et ressources mobilisables.

Sans parler de la concordance des valeurs et enjeux entre les acteurs, la mise en œuvre d'actions se complexifie lorsque les centres de décision sont éloignés. Nous avons vu que les directeurs de magasin ont des difficultés à s'approvisionner chez un producteur géographiquement proche en raison de l'organisation hiérarchique d'un système d'approvisionnement alimentaire déterritorialisé. Le fait que ces choix dépendent de centrales d'achat fonctionnant selon des logiques aterritoriales limite le référencement de producteurs locaux. Plus généralement, ces logiques aterritoriales réduisent les possibilités d'actions des acteurs qui souhaitent s'appuyer sur le territoire pour exister et mieux se développer. Une partie des producteurs à l'origine de Saveurs du coin ou en AMAP recherchaient davantage d'autonomie dans l'exercice de leur métier. D'autres acteurs rencontrés se sont positionnés sur des circuits s'éloignant de celui de la grande distribution pour cette même raison (marché, AMAP, coopératives de producteurs, etc.).

Par le décloisonnement des modes de pensées et d'action

Ajouté à cette perte de maîtrise due au manque de transparence et à l'éloignement des centres de décision, le cloisonnement des modes de pensées et d'action limite l'efficacité des réponses apportées aux enjeux de soutenabilité, avec une perte d'efficacité et un décalage entre les faits et les potentialités. Les approches transversales et systémiques encouragent à l'inverse des modes d'interaction qui considèrent à la fois les conséquences engendrées sur l'environnement pour répondre à un besoin précis ainsi que la pluralité des représentations et formes d'action, à l'image du mouvement des Villes en Transition (Hopkins, 2008). Les exemples des politiques municipales de Lons-le-Saunier (mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement locale et biologique dans la restauration collective pour enclencher une évolution des pratiques agricoles qui, *in fine*, permet une amélioration de la qualité de l'eau), ou de Loos-en-Gohelle (participation et responsabilisation de l'ensemble des habitants) illustre cette recherche d'équilibre qui passe par ce décloisonnement. Outre le rôle d'exemplarité qu'il doit avoir, l'impulsion de nouvelles lois ou de politiques publiques volontaires est un élément déclencheur.

Le rôle central des espaces d'échange entre les acteurs du territoire, mais aussi entre territoires et systèmes d'approvisionnement a largement été confirmé, que ce soit par les acteurs rencontrés ou dans la littérature. L'analyse des politiques de territorialisation de l'approvisionnement alimentaire dans la restauration collective montre que sans une coordination de l'ensemble des acteurs territoriaux (décideurs, collectivités territoriales, producteurs, chambres d'agriculture, consommateurs, cuisiniers, etc.) et aterritoriaux (prestataires de services, grossistes, etc.), la réalisation de ces politiques semble difficilement envisageable. La Ville de Troyes a souligné le rôle de ces partenariats dans l'efficacité de la mise en œuvre de ces politiques. Sans un travail en lien étroit avec leur prestataire de service, lui-même allant à l'encontre de la politique de son groupe en souhaitant référencer des producteurs aubois, leur politique de territorialisation de l'approvisionnement dans les cantines troyennes serait plus limitée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ces éléments (accroissement des échanges cognitifs, décloisonnement et participation) ont permis de mieux comprendre ces formes d'actions collectives au regard de notre objectif de soutenabilité : en quoi ces modes d'interaction participent à un meilleur équilibre socio-économiques mais aussi écologiques. L'apport de ce travail se situe sur la considération de ces

deux éléments. Le travail montre que les modes d'interaction hybrides, c'est-à-dire prenant naissance au sein du régime conventionnel dominant tout en étant porteur de valeurs et d'un idéal différents, semblent les plus à même d'y parvenir.

Les modes d'interaction hybrides favorables au changement de convention

La description du système d'approvisionnement alimentaire a montré la multitude de circuits existants et modes d'interaction associés. Les nombreuses actions collectives cherchant une évolution des pratiques sont liées à différents degrés au régime conventionnel dominant. Ces initiatives, plus ou moins hybrides, présentent une grande diversité, que ce soit par les enjeux et objectifs visés, leurs formes, leurs périmètres décisionnels et d'action, ou encore dans leurs positionnements par rapport au régime économique marchand. Les alternatives renvoient aux modes d'interaction en rupture totale avec le régime conventionnel dominant.

Les alternatives

Les alternatives promouvant l'émergence d'un nouveau régime conventionnel se positionnent en rupture avec ce dernier. Les AMAP, le mouvement Slowfood ou des coopératives de producteurs pour ne citer qu'elles, œuvrent pour un modèle de production portant un intérêt fort à la qualité de vie des producteurs, et plus généralement au bien-être de l'ensemble des acteurs de la chaîne. Les valeurs portées sont celles que l'on retrouve au fondement d'un modèle de soutenabilité forte. Comme le soulignent Boaventura de Sousa Santos et César Rodríguez Garavito (2013), ces espaces favorables à la construction d'un intérêt collectif sont d'autant plus encouragés lorsque les initiatives sont largement fondées sur des principes d'égalité, de justice, de respect. De nature marchande ou non, ils favorisent une répartition et une redistribution plus équitable des ressources, comme c'est le cas dans les AMAP, Les Amis du Zeybu ou d'un certain commerce équitable. Les consommateurs peuvent en effet transmettre leur mécontentement et leur satisfaction au producteur, qui agira en fonction, et réciproquement. Ces formes d'action motivées davantage par des comportements altruistes et s'appuyant sur des liens de réciprocité encouragent ainsi une participation égalitaire à la prise de décisions, comme c'est le cas dans les coopératives de producteurs ou les Scop¹. De fortes proximités favorisent la coopération entre l'ensemble des acteurs impliqués, ainsi qu'une certaine autonomie face aux pressions extérieures. En revanche elles posent question quant à leur efficacité en termes de réponses aux besoins et aux enjeux de soutenabilité (pérennité et limites naturelles).

Parmi la multitude de circuits du système d'approvisionnement alimentaire, certaines initiatives sont considérées par les acteurs comme alternatives alors qu'elles relèvent davantage d'une forme hybride : intégrées au régime conventionnel dominant, elles s'appuient davantage sur la sphère de réciprocité tout en restant largement située dans la sphère marchande. Nous pouvons citer entre autres certains systèmes de paniers et formes d'approvisionnement sans intermédiaires ou encore Saveurs du coin.

¹ Selon leur réseau, le nombre de Sociétés Coopératives et Participatives (Scop) en France est en croissance. Voir leur site <http://www.les-scop.coop/sites/fr/>.

Les initiatives hybrides

Une grande partie des initiatives analysées ne cherchent pas à renverser le régime conventionnel dominant en créant un effondrement général (Orléan et Boyer, 1994). Nombre d'entre elles tentent de faire émerger de nouvelles conventions par invasion, en essayant d'entraver le développement, la reproduction et l'hégémonie du régime conventionnel dominant. Ces initiatives hybrides, à l'image de Saveurs du coin, encouragent l'émergence de nouvelles formes d'engagement. Elles permettent de rassembler, ou du moins de toucher, un plus grand nombre d'acteurs qu'il serait peut-être difficile d'aborder en étant totalement en marge du régime conventionnel, encourageant un basculement (Boyer et Orléan, 1994). De plus, ces initiatives ont une appréhension plus systémique des enjeux permettant ainsi de décroiser les démarches, de favoriser la création d'espaces d'échange et une pluralité de formes d'action et principes économiques.

Elles sont porteuses de valeurs en phase avec les grands principes que nous avons considérés comme fondamentaux pour parvenir à un modèle de développement soutenable fort. Ainsi, l'émergence de nouvelles formes d'action hybrides favorisent un renouveau des pratiques au sein du système d'approvisionnement alimentaire, engendrant des modifications de la gouvernance des flux et une conscientisation des enjeux à la fois territoriaux et globaux. Des évolutions de pratiques, à la fois chez les acteurs du régime conventionnel dominant et les alternatifs sont constatées. L'exemple hybride de Saveurs du coin est un exemple, comme la multiplication de partenariats entre producteurs territoriaux et grande distribution (multiplication de campagnes et d'affichages d'un lien avec des producteurs territoriaux). Il ne faudrait néanmoins pas oublier l'évaluation par rapport aux enjeux de soutenabilité, les producteurs restant soumis à la logique dictée par les centrales d'achat. Cependant, ces partenariats et initiatives hybrides déplacent les grandes lignes de l'environnement socio-technique du régime conventionnel dominant (Geels, 2007b).

Quelle hybridité pour un changement de convention ?

Les pratiques hybrides peuvent donc apporter des évolutions allant dans le sens d'un intérêt collectif, notamment en créant des « enclaves de solidarité au sein du système [capitaliste] » (De Sousa Santos et al., 2013, p.133). Cherchant à dépasser la dichotomie entre réforme et révolution, ces auteurs citent les travaux d'André Gorz (1997) qui soulignent la nécessité de mener des réformes révolutionnaires afin de provoquer un changement de convention. C'est-à-dire qu'il s'agit de créer des initiatives à partir du régime économique marchand conventionnel pour ne pas en être totalement rejeté. Certains auteurs soulignent même le danger d'une forme de fondamentalisme de l'alternatif qui rejeterait toute initiative qui serait née du régime économique marchand (Hillenkamp et Lavelle, 2013). Cette acceptation favoriserait et légitimerait ces « formes non capitalistes d'organisation économiques et de sociabilité » (De Sousa Santos et al., 2013, p. 134).

Le rejet des initiatives hybrides, parfois soupçonnées d'être « contaminées » par le régime conventionnel dominant, écartent de nombreuses possibilités et expérimentations sociales et économiques. Le fait que des producteurs à l'origine de Saveurs du coin aient proposé un partenariat avec l'acteur de la grande distribution a permis au collectif de sortir de la crise tout en

accroissant sa capacité collective, du moins à court terme, et de renforcer leur bien-être. Il semble difficile de mettre un œuvre un modèle complet d'alternatives pures permettant une coordination d'actions collectives sur l'ensemble des échelles (du local au global) et fondé uniquement sur les principes d'équité, de justice et de respect pour répondre à l'ensemble des enjeux socio-économiques et écologiques. Il s'agirait donc de favoriser une évolution des habitudes afin de faire fonctionner le marché non plus uniquement sur des intérêts particuliers mais bien sur une économie fondée davantage sur l'équité et la réciprocité. Boaventura de Sousa Santos et César Rodríguez Garavito (2013) citent également les travaux de Gerald Allan Cohen qui parle d'une économie fondée sur la générosité pour pouvoir remplacer le système marchand conventionnel dominant.

Ainsi, les initiatives hybrides constituent des leviers favorables à l'émancipation, que ce soit au niveau individuel ou collectif. Tout d'abord, ces actions collectives apportent des bénéfices concrets aux acteurs, leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie à court mais aussi à long termes. Les adhérents aux Amis du Zeybu, dont certains avec des difficultés financières, peuvent accéder à des paniers alimentaires de qualité, tandis que les producteurs en AMAP disposent d'une garantie pour écouler leur production à moyen terme. Parallèlement, ces initiatives déclenchent des engagements individuels et des actions collectives porteuses de valeurs propices à la construction d'un intérêt collectif. Ces niches influent ainsi sur le régime conventionnel dominant et l'environnement socio-technique général (Geels, 2007b). Ainsi, des pratiques auparavant considérées comme marginales, comme les AMAP, font désormais partie du paysage du système d'approvisionnement alimentaire bien que restant à l'état de niche. Ces pratiques sont d'ailleurs saisies par d'autres acteurs, comme l'acteur public et les citoyens. Elles peuvent déclencher une plus grande envie d'engagement pour d'autres actions et enclencher un changement de mode de consommation. Un amapien ou un zeybulien s'impliquant « par curiosité » et satisfait de cette première expérience peut s'engager par la suite dans d'autres actions s'inscrivant dans un modèle de soutenabilité forte.

La question soulevée par ces alternatives reste cependant celles de l'efficacité des réponses aux besoins si ces dernières se développent davantage, notamment par rapport aux limites naturelles des territoires. Une AMAP parisienne approvisionnée par un producteur aubois est-elle soutenable ?

Bien que les marges de liberté puissent être plus importantes que ce que peuvent penser les acteurs qui ont la possibilité d'agir à différentes échelles (Calame, 2010), il ne s'agit cependant pas de tomber dans un excès d'utopisme. C'est-à-dire que la responsabilité de la mise en œuvre d'un modèle de développement de soutenabilité forte ne dépend pas uniquement des citoyens-consommateurs et qu'il ne suffit pas d'accroître des échanges cognitifs pour y parvenir ou que, à l'inverse, tout repose sur l'acteur public. Car si les messages de la société tendent à pointer le rôle des consommateurs-citoyens (à travers la publicité et les campagnes des associations et de l'acteur public afin de « voter avec leur portefeuille » (Zaccai, 2009)), certaines politiques à finalité écologique donnent le sentiment inverse et ne semblent pas attendre en réalité beaucoup des

consommateurs¹. Cependant, et d'autant plus à une échelle globale, les freins dans la mise en œuvre de politiques actives sont nombreux et l'appel à « l'action informée » des consommateurs peut paraître une solution de repli, à défaut de pouvoir appliquer des politiques mieux organisées et plus efficaces rejetées par certains acteurs (manque de moyens face aux blocages et aux groupes de pression). Il s'agit donc de donner un cadre de pensée cohérent afin de réorganiser les échanges en vue de garantir les intérêts collectifs de l'ensemble des territoires.

Un maillage à la fois horizontal et vertical

Un maillage à la fois horizontal et vertical des acteurs, individuels ou collectifs, est apparu comme la configuration la plus efficace pour garantir un degré d'autonomie et de capacité suffisant tout en offrant la possibilité de créer des espaces d'échange favorables aux échanges cognitifs. Les travaux de Jacques Ion vont dans ce sens et montrent que l'engagement des acteurs est aujourd'hui davantage tourné vers des collectifs fonctionnant selon une gouvernance horizontale et à une mise en réseau de la pluralité des actions collectives (Ion, 2012).

Des collectifs aux échelles supra-territoriales sont parfois nécessaires afin de coordonner un ensemble d'actions au niveau national ou mondial. La structure du réseau des AMAP illustre cette organisation, avec des entités représentant le mouvement à différentes échelles (l'AMAP au niveau local, les Alliances au niveau départemental ou régional, Miramap au niveau national et Urgenci au niveau international). Elle permet, sous conditions, parfois de donner une cohérence à un mouvement.

La mise en réseau horizontale peut être illustrée par les *Fab Lab*, fondés sur un modèle local mis en réseau à travers le monde. Ces *Fab Labs* représentent une ressource communautaire, ou plutôt un ensemble de ressources mutualisées permettant de fabriquer de nombreux objets et diffusent leurs connaissances, savoir-faire et projets à travers l'ensemble du réseau. De nombreuses innovations sociales fonctionnent selon ce principe, comme les réseaux de monnaies locales, du Réseau de Cocagne, des AMAP, des Villes en Transition, Terre de Liens. Cette vision globale et transversale demande cependant à ce que les périmètres de compétences et d'action évoluent, proposition qui rencontre de fortes résistances, chacun défendant ses intérêts.

La création de réseaux d'acteurs à la fois sur et entre territoires, ainsi qu'entre les différentes échelles institutionnelles nécessitent une certaine confiance pour répondre aux enjeux de soutenabilité². Fortement liée à l'engagement, la confiance encourage la prise de risque et le développement d'une vision commune, de partage des savoirs et savoir-faire et de reconnaissance des valeurs et finalités communes³. Alors que tout changement de paradigme implique une

¹ C'est notamment le cas des politiques s'appuyant sur des instruments fiscaux ou de régulation et qui concernent essentiellement des acteurs économiques. L'imposition des taux d'émission de gaz à effet de serre concernent avant tout les industriels.

² Voir notamment les projets de mise en réseau *Social Innovation Exchange* (<http://youngfoundation.org/>) et *Social Innovation Generation* (<http://www.sigeneration.ca/>).

³ La question des modalités de réaction en cas de défiance des acteurs mériterait d'être approfondie. Nous pensons que le fait de connaître et échanger sur les conséquences du fonctionnement du territoire, à travers les résultats d'une étude de métabolisme, participe à une prise de conscience favorable à l'engagement d'un plus grand nombre d'acteurs, dont certains de prime abord réticents.

évolution des mœurs et pratiques, les acteurs doivent dépasser un certain égoïsme pour aller au-delà d'une vision fondée essentiellement sur l'intérêt personnel. Les territoires ne devraient pas être en concurrence au niveau des ressources mais devraient plutôt mener une coopération fondée sur les principes de réciprocité, d'échanges à la fois cognitifs et matériels et d'autonomie. Des réponses plus efficaces et adaptées pourraient être apportées à leur besoin tout en :

- accroissant leur autonomie, et de surcroît faire face au phénomène de rareté,
- tissant davantage de liens avec les autres territoires (comme la proposition de créer un réseau de territoires),
- renforçant les échanges cognitifs, pour mieux connaître les effets de nos actions, encourager des alternatives réduisant l'ouverture des cycles et la nocivité de certains procédés, renforcer une prise de conscience des liens entre biosphère et sociétés, favoriser une plus grande participation.

Les caractéristiques des modes d'interaction réduisant les tensions

Différents facteurs sont favorables à l'émergence de ces modes d'interaction. Nous avons tout d'abord vu que l'action collective émerge souvent en cas de crise ou de problème social n'ayant pas trouvé de réponses adaptées. L'absence de solutions efficaces, justes et durables au sein du collectif et de leurs réseaux a notamment déclenché chez les producteurs rhodaniens une recherche de solution pour faire face aux difficultés traversées. L'initiative Saveurs du coin a pris corps dans un contexte où la confiance entre eux et une partie des acteurs du système d'approvisionnement alimentaire était rompue et où l'insatisfaction et les déséquilibres étaient jugés trop importants. Or l'établissement et le renforcement de la confiance ressortent comme étant essentiels à toute construction collective. Liée au degré de réciprocité impliqué, celle-ci facilite la circulation d'information, de savoir-faire ou de formes d'aides possibles. Elle facilite une projection à plus ou moins long terme et, donc, un engagement et une coordination efficace entre acteurs au sein d'un collectif ou d'un réseau d'initiatives autour de centres d'intérêts communs. Une forte autonomie des acteurs, individuels ou collectifs, est un autre élément clé permettant d'avoir une marge de liberté suffisante afin d'innover et de s'adapter aux évolutions des individus et de l'environnement.

L'appartenance à un circuit d'approvisionnement spécifique semble influencer plus grandement sur le processus de construction d'un intérêt collectif que la nature des acteurs au sein du système d'approvisionnement alimentaire. Renvoyant à des valeurs, la proximité institutionnelle est plus forte. Les acteurs au sein de circuits courts de proximité partagent une forte proximité territoriale.

La mobilisation des acteurs autour du territoire semble favoriser une plus grande participation au processus de construction du territoire. L'analyse des expériences a confirmé l'importance des spécificités territoriales dans la mise en œuvre de politiques adaptées aux enjeux globaux. Inséré dans un réseau, le territoire peut constituer un acteur-clé dans la mise en place d'un régime de gouvernance soutenable (Calame, 2010 ; Sgard, 2009).

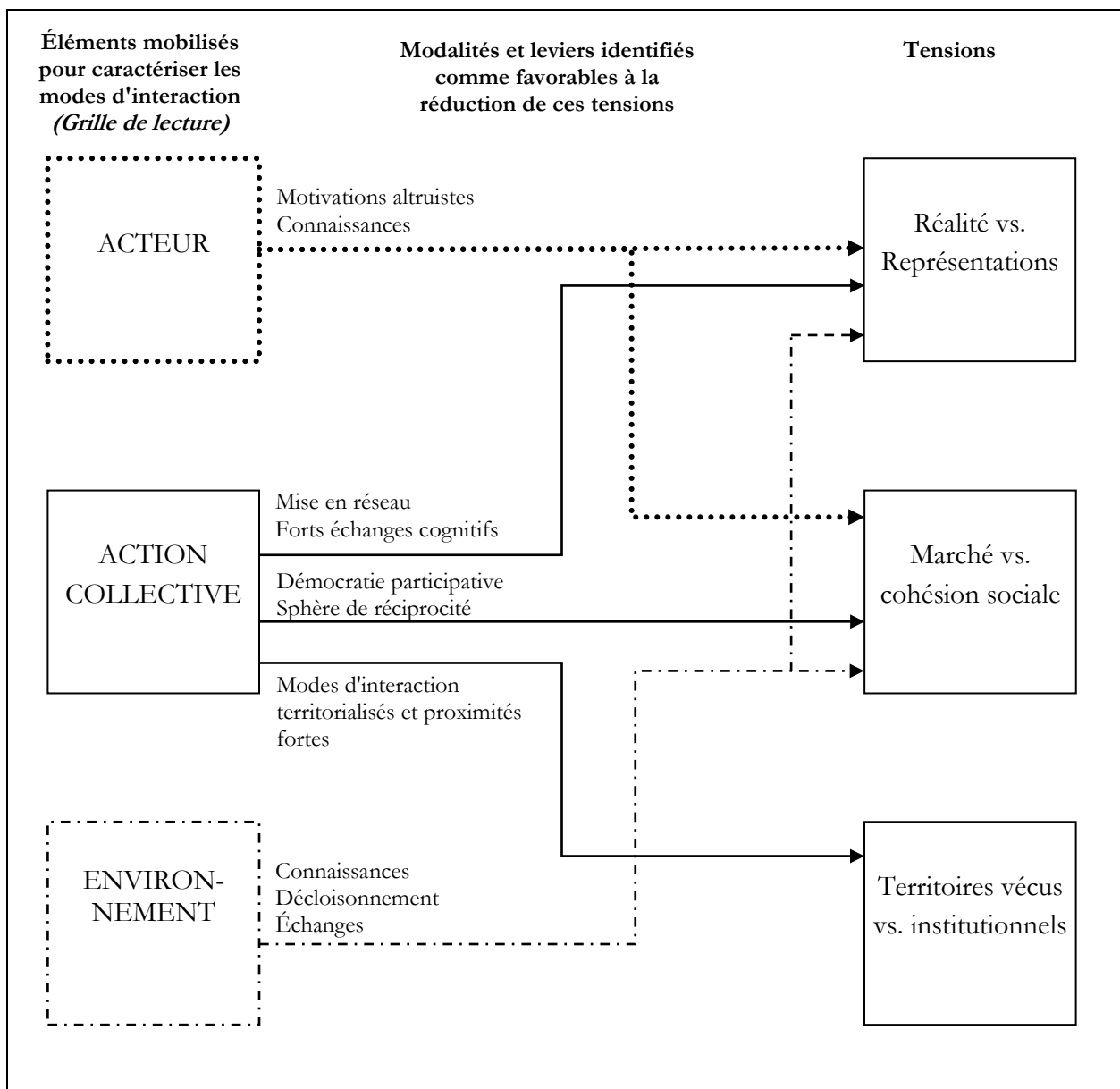
Enfin, la mise en réseau des actions collectives, indépendamment de leur échelle de réflexion ou d'action, est favorable à la construction d'un intérêt collectif : elles tiennent plus

facilement compte des particularismes territoriaux tout en considérant les retombées sur d'autres territoires. Cependant, le poids des contextes politiques, écologiques, sociaux et relationnels dans les réponses proposées peut vite devenir un frein et entraver l'action de ces initiatives.

La figure suivante met ainsi en lien (Figure h) :

- les caractéristiques des modes d'interaction définies par la grille de lecture et réparties en trois volets acteurs - actions collectives - environnement (chapitre 3),
- les tensions observées qui limitent la mise en place d'une dynamique territoriale soutenable : territoire vécu vs. territoire institutionnel ; réalité vs. représentations ; marché vs. cohésion sociale (bien-être) (chapitre 5),
- les modalités et leviers favorables à la réduction de ces tensions (chapitres 4 et 5).

Figure (h). La mobilisation de la grille de lecture en vue d'évaluer et d'apporter des réponses favorables à la réduction des trois tensions identifiées



Cette représentation synthétise les principaux éléments mis en avant dans la recherche afin de réduire les tensions :

- Un acteur présentant des motivations altruistes et disposant de connaissances permet la réduction des tensions entre marché et cohésion sociale et entre réalité et représentations.
- Une action mise en réseau et prise dans un processus d'échange permet de réduire la tension entre réalité et représentation.
- Une action territorialisée et de fortes proximités permet de réduire la tension entre territoires vécus et institutionnels.
- Une action s'appuyant davantage sur la sphère de réciprocité et résultant d'un processus participatif permet de réduire la tension entre marché et cohésion sociale.
- La diffusion et la mise à disposition de connaissances de l'environnement est propice à la réduction des tensions entre marché et cohésion sociale et entre réalité et représentations.
- Un environnement pris dans des processus de décloisonnement et d'échanges est propice à la réduction des tensions entre marché et cohésion sociale et entre réalité et représentations.

Le métabolisme territorial constitue un outil permettant de renforcer ces leviers pour réduire les tensions, particulièrement celle entre réalité et représentations en apportant une objectivation des flux. Selon sa construction, une étude de métabolisme apporte des éléments de compréhension pour l'action collective, notamment grâce à un diagnostic du fonctionnement du territoire et de l'environnement et, idéalement, une évaluation de l'efficacité des stratégies mises en œuvre.

L'APPORT DU METABOLISME TERRITORIAL AU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'INTERET COLLECTIF : RESULTATS ET PERSPECTIVES

Deux approches de nature différente (qualitative et quantitative) doivent être conciliées afin de mobiliser efficacement le métabolisme territorial dans l'évaluation des formes d'actions soutenables. Pour cela, des synergies doivent être mises en place à différents niveaux pour construire conjointement les différentes études (métabolisme territorial et études fondées sur des entretiens semi-qualitatifs sociologiques par exemple) et les rendre complémentaires. Afin de combler les manques qui subsistent aujourd'hui, quatre propositions ont été émises :

- **Mener une étude de métabolisme territorial à l'échelle du territoire vécu**

Tout d'abord, ce travail a montré que l'objectivation des flux de matières et d'énergie est favorable à une prise de conscience de ces enjeux pour peu que l'étude soit menée à une échelle adaptée. Les acteurs rencontrés, particulièrement lors des groupes de travail aubois, ont été intéressés et ont réagi à la présentation des bilans de matières de l'Aube, avant de s'en éloigner rapidement pour échanger autour d'éléments relevant davantage de leur territoire vécu. Ce point

montre l'enjeu d'approfondir la méthodologie du métabolisme afin de parvenir à une étude au niveau du territoire vécu.

- **Créer une base de données dynamique**

Une des limites d'une étude de métabolisme, telle qu'elle est menée aujourd'hui, concerne le statisme des résultats obtenus. Les acteurs aubois et haut-garonnais ont pu observer en 2011 le « fonctionnement » de leur département en 2006 sans pour autant savoir si les politiques mises en œuvre depuis ont modifié celui-ci. Bien que les résultats du projet Confluent tendent à montrer que les écarts des bilans de matières évoluent faiblement en cinq ans, une base de données régulièrement mise à jour doit être constituée afin de rendre cet outil dynamique.

- **Considérer les flux omis**

Il est également question de considérer les flux aujourd'hui omis, comme les flux non monétaires et informels. Cela requiert des démarches plus approfondies, mais aussi coûteuses en temps et argent, afin de les prendre en considération et de tenter de dépasser la complexité du système. Cependant la consolidation du processus pour obtenir ces données qualitatives serait également un atout pour mener à bien une étude de métabolisme d'un territoire relevant d'un périmètre non administratif, comme le territoire vécu, où celles-ci nécessitent un moyen de collecte différent.

- **Considérer les flux selon leur nature et le circuit d'approvisionnement emprunté**

Enfin, il s'agirait d'étudier les flux de matières et d'énergie selon leur nature, ce qui est actuellement le cas avec les catégories de produits utilisés dans la base Sitram établie par les douanes, mais aussi selon le type de circuits empruntés (circuits courts de proximité, circuits courts ; circuits longs, etc.) comme cela a été proposé dans ce travail. Cela permettrait de comprendre par exemple les conséquences associées au fait de consommer des fruits et légumes provenant d'une AMAP, achetés en grande surface, en vente directe ou sur un marché. Selon les conséquences, les jeux d'acteurs associés pourraient être étudiés au regard des enjeux de soutenabilité.

La considération de la capacité écologique du territoire

Deux autres sous-questionnements de la problématique concernaient la façon dont une étude de métabolisme territorial pouvait être construite afin de participer au processus de construction de l'intérêt collectif, et en quoi elle pouvait influencer l'atteinte de la soutenabilité. L'hypothèse était qu'une analyse de métabolisme territorial, en tant qu'outil, participe à une compréhension plus complète des modes d'interaction. Il s'agissait de repérer ceux qui favorisaient de plus fortes proximités et capacités et, *in fine*, une meilleure prise en compte des externalités engendrées par un territoire. Car dans un contexte de raréfaction de ressources et de fortes externalités écologiques, l'importance de l'enjeu pour lier les effets écologiques engendrés par les échanges avec la satisfaction des besoins a été largement soulevée. Ce travail confirme qu'observer le fonctionnement du territoire en termes de flux physiques complète la réflexion sur les conditions requises à la construction d'un intérêt collectif, généralement abordé essentiellement au travers d'une étude socio-économique.

Les acteurs des territoires doivent disposer de moyens permettant de définir des stratégies répondant à leurs besoins mais aussi afin d'évaluer l'efficacité de leurs mises en œuvre par rapport aux objectifs. Ce travail a montré qu'une étude de métabolisme en est un, notamment grâce à la considération de la capacité écologique d'un territoire. Elle constitue un outil permettant d'évaluer si le fonctionnement du territoire est soutenable au regard des ressources consommées et des rejets émis vers la nature.

Les perspectives pour articuler métabolisme territorial et questions sociétales

Cependant, le métabolisme territorial permet de traiter certains enjeux de la soutenabilité uniquement pour un territoire précis ou des enjeux spécifiques à celui-ci. Étant incapable de répondre à l'ensemble des enjeux, le métabolisme territorial ne fait qu'accompagner le régime actuel. C'est un outil de diagnostic et d'évaluation qui n'engendre pas de changements lui-même. Pour en faire un outil pertinent, l'intention des acteurs à mener le changement est nécessaire. La performativité de cette intention sera ensuite liée aux modes d'interaction qui interrogeront les valeurs et les principes mobilisés dans les échanges et la gouvernance de ces flux. N'importe quel mode de coordination, y compris de type coopératif, reste impuissant face aux questions encadrant la conduite du changement.

C'est en ce sens que la mobilisation des questions sociétales dans l'analyse quantitative du fonctionnement d'un territoire s'impose afin de vérifier sa compatibilité avec un modèle de développement de soutenabilité forte. Un territoire qui semble consommer peu d'une certaine matière ne signifie pas pour autant que cette consommation soit socialement acceptable (les flux d'armes ou de déchets hautement toxiques). À l'inverse, une étude de métabolisme territorial permet d'évaluer si les modes d'interaction socialement et économiquement vertueux par rapport à la recherche de bien-être pour tous, comme les innovations sociales, vont également dans le sens d'un modèle de développement soutenable fort. La multiplication des circuits courts de proximité permet-elle de réduire les externalités du territoire ? Ne crée-t-elle pas de nouveaux déséquilibres écologiques ?¹ Est-ce qu'une activité peut être territorialisée dans le respect des limites naturelles du territoire (disponibilité de ressources naturelles) ?

Partant du constat de la nécessité d'une approche systémique, d'un regard sur l'environnement et des atouts d'une mise en réseau, deux pistes de réflexions apparaissent. Tout d'abord, il s'agit d'évaluer la possibilité d'une mise en réseau de territoires impliqués dans une démarche de métabolisme territorial (évaluation de l'efficacité des stratégies territoriales au niveau global, mutualisation des savoirs méthodologiques, coopération pour mettre en œuvre des stratégies efficaces). Puis, face aux déséquilibres écologiques, les systèmes de besoin méritent d'être interrogés en vue d'évaluer si des besoins pourraient être mieux satisfaits tout en limitant les conséquences non désirées.

¹ Nous avons vu qu'une politique de territorialisation peut être remise en question en termes d'impacts écologiques, celle-ci n'étant pas garante d'une réduction des effets néfastes sur le milieu naturel, notamment pour des questions d'optimisation de la chaîne logistique.

- **La création d'un réseau de territoires et d'un hinterland cognitif**

La proposition est de créer et renforcer un réseau de territoires s'investissant dans une démarche d'écologie territoriale afin d'évaluer l'efficacité de la construction d'un intérêt collectif. La création d'un réseau de territoires permettrait un approfondissement méthodologique quant au choix de la typologie des flux à analyser, à la collecte des données, à l'échelle de réalisation de l'étude de métabolisme. On pourrait imaginer que la mise à disposition des données récoltées entre les territoires, facilitant et rendant plus précises les études, participerait à la diffusion de la démarche de métabolisme territorial.

Des échanges plus étroits au sein de ce réseau renforceraient l'apport d'une démarche de métabolisme dans la construction de l'intérêt collectif : un partenariat entre deux territoires de proximité permettrait de proposer des stratégies de bouclage des flux mieux adaptées aux particularités de chacun tout en renforçant leurs échanges cognitifs ou d'autres ressources matérielles importées jusqu'alors de territoires plus éloignés. Au-delà d'un hinterland lié à la proximité spatiale, on pourrait parler d'un hinterland cognitif, lié à la proximité organisationnelle ou institutionnelle.

Alors que le processus de territorialisation participe au renforcement de la maîtrise des acteurs sur les différents processus, il s'agirait d'évaluer si celui-ci répond effectivement à leurs besoins.

- **L'articulation envisageable entre métabolisme territorial et systèmes de besoin**

Certains besoins, satisfaits à travers des échanges matériels et cognitifs, ont des conséquences plus ou moins importantes. Grâce à une plus grande maîtrise du processus, un bouclage des flux plus important permettrait de réduire les conséquences non souhaitables et d'accroître les capacités des territoires à agir dessus.

La révélation puis la mobilisation de ressources territoriales constituent un des leviers favorable au processus de territorialisation. Saveurs du coin, à travers son objectif de territorialisation de son activité, participe à un bouclage des flux plus important et à une évolution des modes de consommation. Il réduit potentiellement ses effets directs sur d'autres parties du monde, tout comme un bon nombre de circuits courts de proximité (coopérative, vente directe, marché, système de paniers, etc.). Une proposition de ce travail est de comparer les bilans de matières d'un territoire selon les ressources utilisées, et plus généralement selon les systèmes d'approvisionnement empruntés. Quelles sont les conséquences écologiques et socio-économiques engendrées par l'achat de légumes en grande surface ou au marché ?¹ La connaissance de ces différents bilans permettrait d'évaluer les conséquences selon les divers modes de consommation, donc des modes d'interaction et système de valeurs mobilisés. Qu'engendre la consommation d'un produit selon si les échanges s'appuient plus largement sur la sphère de la réciprocité ou sur la sphère marchande ? L'étude de circuits court de proximité et de pratiques territorialisées pourrait

¹ Il s'agirait de comparer ces conséquences pour un même produit (mode de production et origine identiques). Dans un second temps, on pourrait imaginer évaluer l'ensemble des conséquences engendrées par un acteur, prenant ainsi en considération le type de produits vendus. Les conséquences écologiques attribuées à un distributeur vendant uniquement des produits de saison seront probablement différentes que celles attribuées à un distributeur proposant des produits identiques toute l'année.

être un premier cas afin de réaliser cette complexe tâche d'identifier les conséquences des différentes réponses à un besoin. Il s'agira également de veiller à s'assurer des équilibres écologiques et socioéconomiques pouvant être perturbés par l'apparition de nouvelles pratiques sur le territoire. Un producteur positionné de longue date sur un marché local peut voir d'un mauvais œil les encouragements pour que d'autres producteurs se positionnent sur le même marché.

Il se peut également que des besoins immatériels, comme un besoin de reconnaissance, cherchent à être comblés à travers une consommation de ressources matérielles. Il est aujourd'hui difficilement envisageable d'identifier, à travers une étude de métabolisme territorial, le lien entre les conséquences écologiques et la réponse à un besoin fondamental. L'achat d'un pull-over répond-il à un besoin physique fondamental (se protéger du froid) ou à un besoin de reconnaissance (de par sa coupe, sa couleur, le fait qu'il soit porté par un certain type de personnes) ? Car cette acquisition peut être effectuée afin de combler un manque de réponse au besoin fondamental de reconnaissance et engendrer des conséquences néfastes sur d'autres territoires (comme une contamination de l'eau ou la participation à des conditions de travail difficiles). Dans ce cas, la question qui se pose au niveau du développement du territoire est de savoir quelles sont les possibilités de répondre *réellement* à ce besoin de reconnaissance. Une réflexion sur la réponse aux besoins permettrait de limiter les externalités négatives engendrées par une réponse aux besoins mal adaptée.

Idéalement, les conséquences écologiques des échanges selon le type de besoin satisfait devraient être identifiées à travers une étude de métabolisme : quelles conséquences sont engendrées pour répondre à un besoin fondamental ? À un besoin secondaire ? Le risque ici est de vouloir décrire et classer des besoins selon leur « importance », ce qui nous paraît extrêmement complexe et dangereux en termes de liberté, même si non dénué de sens. Si le captage d'eau sur un territoire aride engendre des effets sociaux ou écologiques négatifs (déplacement d'habitants ou contaminations), son acceptabilité sera différente selon si la ressource hydrique est utilisée pour l'irrigation agricole ou pour une activité récréative.

Il s'agit d'éviter certaines tendances d'une écologie trop restrictive qui limiterait des libertés par un contrôle accru des comportements individuels au nom de motivations écologiques (Zaccà, 2009). Cependant cette mise en lien entre systèmes de besoins et réponses apportées (ressources mobilisées et conséquences écologiques et socio-économiques associées) permettrait d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre et d'évaluer les flux relevant du « gaspillage » en termes de soutenabilité¹.

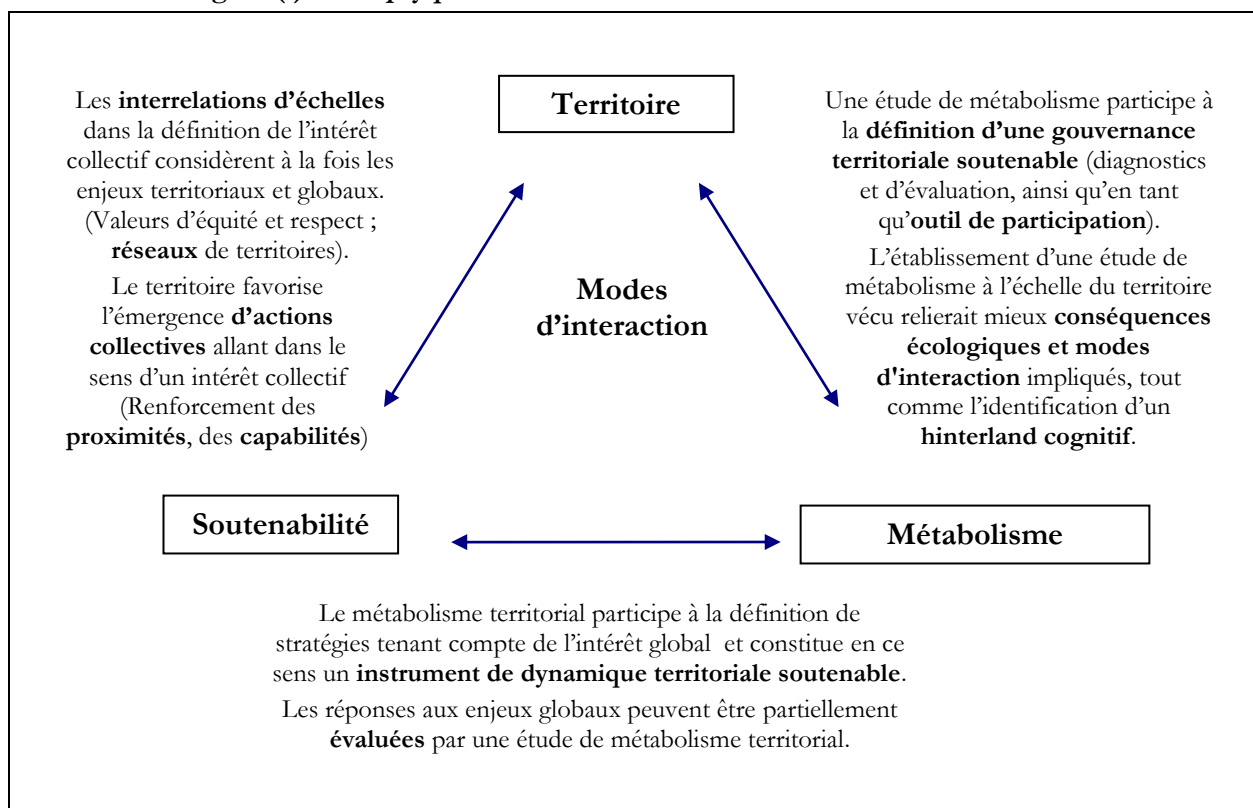
¹ Les études de flux de matières et d'énergie permettent d'identifier les gaspillages, c'est-à-dire lorsqu'une consommation est effectuée sans pour autant répondre aux besoins concernés. Des leviers permettant de limiter ces consommations dispendieuses de matières et d'énergie grâce à une meilleure maîtrise des processus ont été recherchés lors dans groupes de travail, mais le manque de données plus précises concernant les territoires vécus des acteurs a limité cette réflexion, chacun ayant ses propres vécus et représentations. Il s'agira d'approfondir cette question dans de futurs travaux.

RESUME DES APPORTS DE LA RECHERCHE ET ESQUISSE DE SES PERSPECTIVES

Finalement, ce travail confirme qu'une étude des dimensions qualitatives des flux de matières et d'énergie permettrait de mieux prendre en compte les aspirations des acteurs grâce à une réflexion sur les besoins, ressources et jeux d'acteurs impliqués. Outre les éléments factuels afin de réaliser une analyse de métabolisme territorial, ce travail a contribué à la réflexion sur la façon dont celle-ci peut être conciliée avec les questions de gouvernance, afin de faire émerger de nouvelles conventions en vue d'atteindre un modèle de soutenabilité forte. L'analyse montre la nécessité d'une forte cohésion sociale, une participation de l'ensemble des acteurs dans le processus décisionnel ainsi que de fortes capacités pour favoriser un équilibre économique et préserver les grands équilibres écologiques.

L'apport de la thèse peut se résumer à partir des quatre principales notions que ce travail a cherché à articuler : territoire (intérêt collectif et bien-être), intérêt global (soutenabilité et bien-être), métabolisme (intérêt collectif et interrelations d'échelles, capacité écologiques et capacité socio-économiques) et modes d'interaction (analyse de l'ensemble de ces processus) (Figure i). Le métabolisme territorial, articulé autour d'une réflexion sur le respect des grands principes, constitue un instrument de construction territoriale soutenable pour peu que celui-ci soit mené conjointement à un travail sur les jeux d'acteurs et le processus de construction de l'intérêt collectif (Figure 6.19, p.433). La création d'un réseau de territoire et l'identification d'un hinterland cognitif sont deux propositions qui iraient dans le sens de cette synergie.

Figure (i). Le triptyque territoire – soutenabilité – métabolisme territorial



L'ensemble de ces questionnements sur le lien entre métabolisme et modes d'interaction esquisse un programme d'écologie territoriale afin de comprendre les éléments fondateurs des dynamiques collectives et d'accompagner les territoires dans l'identification de démarches tendant vers un modèle de soutenabilité forte. Pour terminer, des perspectives apportées par ce travail de thèse peuvent être esquissées.

Les perspectives de recherche

Cette analyse menée dans le cadre du projet Confluent mériterait d'être complétée afin de mieux établir l'articulation entre métabolisme territorial et modes d'interaction, celle-ci étant partielle suite au manque de données nécessaires. Il s'agirait donc d'avoir une plus large représentativité de l'ensemble des acteurs du système d'approvisionnement pour approfondir les liens avec le régime conventionnel dominant. Cela permettrait de préciser la façon dont leurs partenariats avec des acteurs hybrides influent leurs pratiques et modes de pensées. Il s'agirait également de rencontrer les acteurs plus fréquemment afin d'avoir des retours sur l'évolution de leurs pratiques dans le temps (évolution des modes d'interaction au sein d'un collectif et effets de l'action sur l'environnement sociotechnique). Enfin, il faudrait approfondir le travail de terrain en affinant les données quantitatives liées aux métabolismes de l'Aube et de Champagne-Ardenne ainsi que celles concernant les modes d'interaction dans la Haute-Garonne et Midi-Pyrénées.

L'analyse des motivations et de l'engagement des acteurs des trois principales initiatives (AMAP, Saveurs du coin et les Amis du Zeybu) mériterait d'être approfondie sur un temps plus long. (Quelle est la dynamique au sein des Amis du Zeybu depuis le récent départ de son fondateur charismatique ? Comment a évolué les relations entre les AMAP iséroises et Alliance ? Etc.).

S'inscrivant dans les thèmes investis par Confluent, il s'agira d'approfondir l'analyse portant sur le secteur énergétique et de le mettre en lien avec les résultats obtenus pour le secteur alimentaire. Le travail mené sur le système d'approvisionnement énergétique dans le bâtiment a révélé des invariants et divergences par rapport au système d'approvisionnement alimentaire. Le manque de proximité et de capacité des acteurs est aussi l'une des principales limites à la mise en œuvre de projets co-construits. Il s'agira d'évaluer l'efficacité des modes d'interaction de type coopératif (à l'image des habitats groupés), fondés sur des partenariats public-privé (tels que celui du principe du Contrat de performance énergétique (CPE)) ou de la mise en œuvre d'actions favorables à l'engagement des acteurs dans la construction d'un intérêt collectif. Les propositions issues du travail mené dans l'Aube et en Haute-Garonne se confrontent en effet à des blocages et leviers identiques à ceux du système d'approvisionnement alimentaire¹.

Dépassant les cadres d'analyses de cette thèse liée à un programme de recherche, trois autres perspectives de recherche émergent.

¹ Un rapprochement pourrait être notamment effectué avec les travaux menés par le groupe TEE (Transition Énergie Environnement) du laboratoire PACTE et qui s'intéresse à la conduite de la transition énergétique en mobilisant les apports des sciences sociales, de l'économie à la sociologie, en passant par les relations internationales et les sciences de l'aménagement.

Concernant le métabolisme territorial en lui-même, nous avons vu qu'une limite concernait son échelle de réalisation et qu'il s'agirait de dépasser les frontières administratives pour parvenir à un métabolisme correspondant au territoire vécu des acteurs. Les données quantitatives aujourd'hui disponibles sont en décalage avec une étude portant sur les modes d'interaction et les jeux d'acteurs. Une étude plus spécifique et plus poussée devra être menée, impliquant des moyens humains et temporels conséquents, notamment pour collecter et analyser des données non homogènes. C'est ce qui est tenté dans les travaux d'écologie territoriale en cours sur Aussois et qui prétendent définir le métabolisme de la commune en mettant au point une méthodologie de recherche appliquée au village. Les données issues d'organismes officiels comme l'INSEE sont rares et les indicateurs employés ne sont pas toujours adaptés. Les informations récoltées lors d'entretiens méritent donc d'être homogénéisées pour être en accord avec l'ensemble des données récoltées (même périmètre d'étude, pour une même catégorie de flux, etc.).

L'émergence d'un réseau de territoires impliqués dans la mise en œuvre d'une démarche de métabolisme territorial pourrait apporter des réponses grâce aux retours d'expérience et à une mutualisation des données et des savoir-faire. À plus long terme, nous pouvons imaginer que cette accumulation de connaissances permette de dépasser la limite actuelle d'effectuer un bilan de matières au niveau d'un territoire vécu.

Il s'agira également d'approfondir la compréhension des motivations d'action afin de mieux caractériser l'engagement des acteurs dans la construction d'un intérêt collectif. Davantage de travaux en sociologie des acteurs et géographie sociale, mais aussi en psychologie et en sciences politiques mériteraient d'être mobilisés pour évaluer les raisons de la résistance au changement et identifier les éléments favorisant un passage des modes d'interaction motivés par l'intérêt pour soi vers des motivations plus altruistes. Dans cette perspective, il s'agirait ensuite d'observer ce que ces éventuels changements impliquent sur l'organisation du collectif, sur l'efficacité de son action et sur la mise en place d'un système de gouvernance territoriale soutenable¹.

Le travail sur le terrain devra être approfondi, notamment avec des rencontres régulières avec les acteurs afin de mieux appréhender leur motivation et leur éventuelle évolution au regard de leur environnement. La mise en place d'une « recherche-action » serait éventuellement une façon d'approfondir cette question en accompagnant les territoires dans une réponse ciblée à leurs problématiques. Cela permettrait également à la recherche d'avoir accès à des éléments d'analyse qu'elle n'obtiendrait pas sans son implication dans le processus de construction d'une réponse adaptée. Par exemple concernant les jeux d'acteurs, une recherche « impliquée » permet de mieux saisir les rouages « cachés » et rend plus pertinent l'identification des acteurs-clés, des acteurs légitimes et plus généralement des jeux de pouvoir. Cela permet de rappeler l'importance d'une forte volonté et implication des collectivités territoriales et de l'ensemble des parties prenante dans de futurs partenariats.

¹ Un rapprochement avec les travaux menés dans le cadre du Projet ANR COMETHE (Conception d'Outils METHodologiques et d'Évaluation pour l'écologie industrielle), notamment dans la caractérisation des acteurs (<http://www.comethe.org/>).

De plus en plus de territoires s'intéressent à ces questions d'écologie territoriale. Pour ne citer qu'eux, on peut noter la Région Bourgogne¹, le territoire dunkerquois², le Nord-Pas-de-Calais ou l'Aube³, qui depuis des années s'intéressent et voient émerger des projets d'écologie industrielle et territoriale. Plus récemment une démarche expérimentale d'écologie territoriale a été lancée par le parc d'activités technopolitain Val de France (région parisienne). Celle-ci vise à développer une gestion dynamique et concertée des parcs d'activités économiques à l'échelle de l'agglomération. Les potentialités de partenariats existent. Cependant, afin de parvenir à lier une étude de métabolisme territorial avec les modes d'interaction et les questions sociétales associées, il s'agira de parvenir à une cohérence entre les échelles des différentes études quantitatives et qualitatives. Une élaboration commune entre les chercheurs des différentes disciplines sera de mise, nécessitant une articulation des « mondes » de chacun.

La réunion de l'ensemble de ces éléments permettra d'aborder la mise en œuvre d'un modèle de développement soutenable en termes de capacité territoriale, où la connaissance des modes d'interaction concernera davantage une capacité socio-économique et celle du métabolisme territorial d'une capacité écologique.

Les plus sceptiques diront que ces études ne représentent que des niches par rapport aux enjeux soulevés, ou qu'elles apportent peu face aux efforts pressentis pour tendre vers le modèle de développement souhaité. Ce sentiment peut être renforcé par la diversité, l'ampleur et l'hétérogénéité des facteurs impliqués. Le constat d'une multiplication des innovations sociales (Klein et al., 2006) indique que les propositions d'alternatives sont certainement en train de dépasser le stade de la niche. À un autre titre, l'économie sociale et solidaire en France représente environ 10 % du PIB, activité certes minoritaire d'un point de vue économique, mais loin d'être négligeable pour autant. Ces actions collectives ne sont ni marginales ni passéistes ou utopistes, mais simplement à contre-courant du régime conventionnel dominant qui tente parfois d'en minimiser la portée. De réels moyens doivent être donnés afin que ces collectifs se développent, via des incitations financières, humaines, et qu'ils soient reconnus par la société, et notamment les décideurs politiques et économiques. Car ces « bonnes pratiques » représentent un véritable levier pour tendre vers un modèle de soutenabilité forte. Bien qu'un affichage politique apparaisse en faveur de cet enjeu, une bonne argumentation étayée liée à la mise en œuvre de réponses est nécessaire pour que cette pratique devienne une réalité au niveau global.

« Rien n'est plus difficile que de dire ce qui est au départ d'un texte, parce que ce qui est au départ, c'est une obscurité. Au départ d'un texte, c'est l'impossibilité de dire quelque chose. C'est le fait qu'il y a quelque chose qu'on ne peut pas dire, donc il faut trouver le moyen de la dire. Et c'est quand le texte est fait qu'on a trouvé le moyen de la dire ». Michel Butor.

¹ Voir leur site du projet AlterreBourgogne (<http://www.alterre-bourgogne.org/article.php?laref=1>).

² Voir les travaux via l'association ECOPAL (<http://www.ecopal.org/>).

³ Voir les travaux menés par le CREIDD (http://creidd.utt.fr/fr/thematiques/ecologie_industrielle_territoriale.html).

ABREVIATIONS UTILISEES

ACV	Analyse de Cycle de Vie
ADABIO	Association pour le développement de l'agriculture biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AFFSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AFM(B)	Analyses des Flux de Matières (Brutes)
Alliance PEC	Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs
AMAP	Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Amapien/ne	Personne adhérente à une AMAP
ANR	Agence Nationale de la Recherche
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
ARPP	Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité
ASURET	Analyse Systémique de l'Utilisation des Ressources non renouvelables de la Technosphère
AUS	Architecture, Urbanisme, Sociétés
BBC	Bâtiment de Basse Consommation
BI	<i>Balancing outputs</i>
BM	Banque Mondiale
BO	<i>Balancing inputs</i>
CasDAR	Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural
CEIA	Club d'Écologie Industrielle de l'Aube
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unis sur le Changement Climatique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CONFLUENT	CONnaissances des FLux Urbains, Empreintes Environnementales et gouvernance durable
COS	Coefficient d'Occupation du Sol
CPE	Contrat de Performance Énergétique
CREIDD	Centre de Recherches et d'Études Interdisciplinaires sur le Développement Durable
CREM	Centre de Recherche et d'Expression Mondialiste
CUGT	Communauté Urbaine du Grand Toulouse
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DIPP	Décomposition Internationale du Processus Productif
DIT	Division Internationale du travail
DMI	<i>Direct Material Input</i>
DMO	<i>Direct Material Output</i>
DPO	<i>Direct Processed Output</i>
EPFL	Établissement Public Foncier Local
ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
Fab Lab	<i>FABrication LABoratory</i>
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FEDEAR	Fédération Associative pour le Développement Agricole et Rural
FINE	Acronyme reprenant les initiales des associations FLO, IFAT, NEWS et EFTA
FLO	<i>Fairtrade Labelling Organizations</i>

FMI	Fond Monétaire International
FREDEC	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GAC	Groupes d'Achats Communs
GAEC	Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun
GEDEC	Service cantonal de gestion des déchets de Genève
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVES	Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
IAA	Industrie AgroAlimentaire
IBP	Programme International Biologique
IDDR	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
IDE	Investissements Directs Étrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IpBes	Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques
IMoSEB	<i>International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity</i>
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
ISIE	<i>International Society of Industrial Ecology</i>
LATTS	Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés
LEPO	<i>Local and Exported Processed Output</i>
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LTMU	Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines
MAIT	Modèle Agro-Industriel Tertiarié
MAUSS	Mouvement Anti-Utilitariste en Sciences Sociales
MBCA	Mangez-Bio Champagne Ardennes
MDD	Marques De Distributeurs
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
METRO	Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole
MFA	<i>Material Flow Analysis</i>
MIN	Marché d'Intérêt National
MIT	<i>Massachusetts Institute of Technology</i>
MJC	Maisons des Jeunes et de la Culture
MNEI	Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère
NAS	<i>Net Addition to Stock</i>
NEI	Nouvelle Économie Institutionnelle
NIMBY	<i>Not In My Back Yard</i> (« pas dans mon jardin »)
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OESS	Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unis
P2P	<i>Peer-to-Peer</i>
PAC	Politique Agricole Commune
PACTE	Politiques publiques, ACtions politiques, TErritoires
PCB	PolyChloroBiphényles

PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PVC	Point de Vente Collectif
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PIB	Produit Intérieur Brut
PIRVE	Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNE	Plan National pour l'Environnement
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PNUE	Programme des Nations Unis pour l'Environnement
PPO	Point de Passage Obligé
RCB	Rationalité des Choix Budgétaires
RDI	Recherche, Développement et Innovation
RELIER	Réseau d'Expérimentation et de Liaison en Espace Rural
RHD	Restauration Hors Domicile
SADT	<i>Structured Analysis and Design Technique</i>
SALT	Systèmes Alimentaires Locaux et Territorialisés
SAU	Surfaces Agricoles Utiles
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SCOP	Société Coopérative et Participative
SFA	<i>Substances Flow Analysis</i>
SHON	Surface Hors Œuvres Nette
SISYPHE	Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux
SITRAM	Système d'Information sur les TRANsports de Marchandises
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SPG	Système Participatif de Garantie
TAT	<i>Thematic Apperception Test</i>
TDO	<i>Total Domestic Output</i>
TGV	Train à Grande Vitesse
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMI	<i>Total Material Input</i>
TMO	<i>Total Material Output</i>
TMR	<i>Total Material Requirement</i>
TRM	Transport Routier de Marchandises
UDE	Unité de Dimension Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
UTT	Université de Technologie de Troyes
VNF	Voies Navigables de France
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>
ZAC	Zone d'Activité Commerciale

SOMMAIRE DETAILLE

Propos liminaires	9
Introduction générale	13
Première partie : La construction d'un intérêt collectif par le territoire comme clé de la soutenabilité.....	27
Chapitre 1 : Des déséquilibres à la fois territoriaux et globaux.....	31
1. Le développement « moderne »	32
1.1. Le progrès technique	33
1.2. Le régime conventionnel dominant	34
Les principes fondateurs de l'économie marchande	34
« Le » modèle de développement	37
1.3. La société de consommation.....	41
L'émergence.....	41
L'abondance.....	42
Le revers de la société de consommation.....	43
L'effritement du mythe de l'abondance.....	44
2. Les limites du modèle de développement	47
2.1. Les conséquences de la société de consommation	47
Les déséquilibres écologiques.....	47
La disponibilité des ressources.....	53
L'effritement du tissu social et des valeurs	57
La considération de l'avenir.....	67
2.2. L'évolution de la perception de la nature	68
La nature sauvage.....	69
La nature utile	70
L'influence de la perception de la nature sur les modes d'interaction	72
Le maintien du modèle actuel et la fin des certitudes	73
3. Tendre vers un équilibre	76
3.1. Le concept de développement soutenable	77
L'économie verte ou la dématérialisation de l'économie.....	79
3.2. Les difficultés à résorber les problèmes écologiques.....	82
Les ressources naturelles comme facteurs de production	82
Le manque de représentation démocratique.....	87
Le maintien des repères conventionnels	89
La structuration des réseaux inadaptés	90
3.3. Tendre vers les équilibres socio-économiques et écologiques	92
Sortir de la marchandisation du bien-être	92
Réviser nos modes de vie.....	92
Conclusion du chapitre 1 : La soutenabilité forte comme rupture au paradigme dominant	94

Chapitre 2 : La (re)construction d'un intérêt collectif..... 97**1. L'action collective sous le prisme de l'approche par les capacités 101**

1.1.	L'approche par les capacités	101
	L'ensemble des fonctionnements	102
	Les capacités	105
	L'évaluation des capacités	108
1.2.	L'indissociabilité de l'individu et du collectif.....	112
	L'agencéité d'un individu	112
	L'importance du collectif.....	113
	Les capacités collectives.....	116
1.3.	L'action collective	118
	La coordination d'actions individuelles	119
	La formation de l'action collective	120
	Les arrangements sociaux.....	121

2. La construction d'un intérêt collectif par le territoire..... 123

2.1.	Le territoire, support de l'action collective.....	123
	Le territoire : échelle la plus appropriée pour tendre vers la soutenabilité	123
	La déterritorialisation.....	126
	La (re)territorialisation.....	127
2.2.	Les ressources territoriales.....	128
	Les ressources	128
	La construction des ressources pour le développement territorial	131
	Les capacités territoriales.....	135
2.3.	Le territoire : espace d'interactions entre le local et le global.....	136
	Les interrelations d'échelles entre le global et les territoires	138
	La liaison entre intérêts collectifs et intérêt global.....	140

3. Le métabolisme territorial comme instrument participant à une dynamique de construction territoriale soutenable..... 144

3.1.	Du métabolisme biologique au métabolisme territorial	144
	Le métabolisme s'étend aux systèmes sociaux	145
	La reconnaissance de l'écologie humaine et de l'écosystème urbain	146
	L'écosystème industriel	148
3.2.	Le métabolisme territorial.....	152
3.3.	Le métabolisme territorial et l'accroissement des capacités	156
	Conclusion du chapitre 2	159

Chapitre 3 : Méthodologie d'analyse du processus de construction de l'intérêt collectif.161**1. L'observation des dynamiques à travers les modes d'interaction 161**

1.1.	Les acteurs.....	162
	La légitimité des acteurs	163
	Le pouvoir.....	170
	L'engagement et la motivation d'action.....	171
	Le choix de cinq catégories d'acteurs.....	177
1.2.	L'action collective	179

Les formes de l'action collective : publique, privée ou participative	179
La taille de l'action	181
Les proximités	187
Les modes d'interaction	193
1.3. L'environnement.....	199
D'une logique sectorialisée à une logique systémique pour répondre aux besoins	201
2. La méthodologie	209
2.1. Le contexte de la thèse.....	209
Le projet Confluent	209
Le choix des collectivités partenaires	210
2.2. L'articulation du métabolisme territorial et des questions sociétales à la croisée de trois théories	211
La problématique	212
L'hypothèse principale	215
2.3. Le protocole méthodologique.....	216
Le déroulement du terrain	216
Les trois champs théoriques mobilisés	233
Conclusion du chapitre 3	238
Conclusion de la première partie	239
Seconde partie : La construction d'une étude de métabolisme territorial participant à la définition d'un intérêt collectif	241
Chapitre 4 : Les modes d'interaction des acteurs par rapport à l'intérêt collectif	245
1. L'étude du système d'approvisionnement alimentaire comme support de réflexion 245	
1.1. Le système alimentaire	246
1.2. La méthodologie d'analyse du système d'approvisionnement alimentaire.....	250
L'approche fonctionnelle descendante	250
Les opérations du système alimentaire	253
Les trois régimes considérés : conventionnel, hybride et alternatif	258
2. L'appréhension des enjeux par les acteurs	261
2.1. Les enjeux de l'intérêt collectif.....	263
L'aménagement du territoire et la correspondance de l'offre avec la demande.....	264
La fermeture des cycles	265
Le nécessaire bouclage des flux comme objectif de second ordre.....	275
Le renforcement de l'évaluation de l'action territoriale	276
2.2. La mobilisation des principes pour pallier la méconnaissance des flux	277
2.3. L'intérêt collectif vis-à-vis du régime conventionnel.....	284
Les pratiques des acteurs issus du modèle agro-industriel	284
Les pratiques sur les territoires par rapport aux enjeux soulevés par l'intérêt collectif	286
Les visions des acteurs pour l'émergence d'alternatives	290
3. Les actions allant dans le sens d'un intérêt collectif	293
3.1. Les acteurs face aux blocages identifiés.....	293

Le manque d'espaces d'échange	294
Des filières trop sectorisés.....	298
3.2. L'AMAP Oikos	301
3.3. L'évolution des niches.....	305
Le maintien des valeurs et les forces extérieures.....	306
L'exemplarité des niches	308
Conclusion du chapitre 4.....	309
Chapitre 5 : Les pistes de réflexion pour un intérêt collectif.....	311
1. L'intérêt collectif face à trois tensions	312
1.1. La rencontre des territoires vécus et institutionnels	317
1.2. La réalité face aux représentations.....	321
1.3. Le marché face à la cohésion sociale.....	325
2. Les propositions des acteurs pour réduire les tensions	331
2.1. Le droit à l'expérimentation	331
Les stratégies de contournement	331
La légalisation de pratiques.....	334
La préférence des démarches décloisonnées	336
2.2. La réorganisation des filières.....	337
La mise en correspondance de l'offre et de la demande.....	340
Les circuits courts de proximité.....	341
La participation.....	344
3. Pour une gouvernance favorable à l'intérêt collectif.....	350
3.1. L'appréhension de l'engagement dans ce travail	350
3.2. Les conditions de l'engagement.....	358
Les motivations à l'origine de l'action collective.....	359
Le poids de l'environnement dans l'engagement.....	367
3.3. L'engagement dans la construction d'un intérêt collectif.....	374
Conclusion du chapitre 5	385
Chapitre 6 : Le métabolisme territorial et la construction de l'intérêt collectif	387
1. Les apports d'une étude de métabolisme	387
1.1. Les possibles représentations des flux	388
Les territoires de l'Aube et la Haute-Garonne	388
L'analyse des bilans de matières.....	389
1.2. L'autonomie d'un territoire	395
L'hinterland, ou l'aire d'approvisionnement, d'un territoire	395
Les possibles réflexions issues de la spatialisation des flux.....	401
1.3. Une approche plus globale	406
2. Une étude de métabolisme territorial plus efficace ?	410
2.1. Les manques	410
Le choix des flux et objets étudiés	410
La limite des données disponibles	411

Le choix de l'échelle.....	413
La temporalité.....	414
2.2. L'obtention de données adaptées	414
2.3. La complémentarité avec d'autres études.....	416
2.4. L'institutionnalisation d'une démarche globale	418
3. Le métabolisme territorial et l'intérêt collectif.....	420
3.1. Lier métabolisme et modes d'interaction	421
L'ajustement de la forme des terrains	421
La conciliation de différents périmètres	424
Le questionnement de la gouvernance	426
3.2. L'apport du métabolisme dans la construction d'un intérêt collectif.....	429
Conclusion du chapitre 6	433
Conclusion de la seconde partie	435
Conclusion générale	437
Abréviations utilisées	459
Sommaire détaillé	462
Tables des illustrations	467
Bibliographie	472

TABLES DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figures des introductions et conclusions

Figure (a). La construction de la réflexion autour du possible lien entre métabolisme territorial et enjeux de soutenabilité.....	18
Figure (b). L'articulation de la recherche	19
Figure (c). L'étude des modes d'interaction à travers trois cadres théoriques de la thèse	20
Figure (d). La mobilisation du terrain pour proposer des pistes de réflexion pour tendre vers la soutenabilité	22
Figure (e). L'organisation de la thèse.....	24
Figure (f). La synthèse de la première partie	30
Figure (g). La synthèse de la seconde partie.....	244
Figure (h). La mobilisation de la grille de lecture en vue d'évaluer et d'apporter des réponses favorables à la réduction des trois tensions identifiées	448
Figure (i). Le triptyque territoire – soutenabilité – métabolisme territorial.....	454

Figures des chapitres

Figure 1.1. La carte mondiale du bien-être subjectif (source : Adrian White)	40
Figure 1.2. L'accroissement de la population, de la consommation de divers produits depuis deux siècles (source : Steffen et al., 2005).....	53
Figure 1.3. Projets de fermes verticales.....	71
Figure 1.4. Le passage d'un modèle de production linéaire à un modèle circulaire.....	81
Figure 2.1. La transformation de ressources et de dotations en accomplissements	102
Figure 2.2. Transformation de ressources en accomplissements à travers une fonction de conversion.....	103
Figure 2.3. La représentation de la définition de la notion de capacité	105
Figure 2.4. La formation des capacités	106
Figure 2.5. L'articulation entre l'individu, l'agent et l'acteur social à travers les capacités, l'agencité et l'action collective (élaboration inspirée de Panet et Duray-Soundron, 2008).....	115
Figure 2.6. La représentation de l'influence des capacités collectives sur l'ensemble de fonctionnements d'un individu participant à l'action collective.....	117
Figure 2.7. La représentation de la mobilisation de la notion de « capacité collective » dans ce travail.....	118
Figure 2.8. L'individu influencé et influant sur son environnement : l'action sociologique dans la libération des individus	121
Figure 2.9. La ressource, un processus relationnel entre un objet et un système de production (source : Leila Kebir, 2004).....	131
Figure 2.10. La ressource territoriale située au cœur de la dynamique territoriale (source : François et al., 2006)	133
Figure 2.11. La ressource et son organisation (source : Kebir, 2004)	133
Figure 2.12. L'importance de l'interrelation d'échelles	137
Figure 2.13. Les interrelations d'échelles	143
Figure 2.14. L'écosystème Urbs bruxellois (Duvignaud et Denayer-de Smet, 1974 dans Leturcq, 2001)	147
Figure 2.15. Une des représentations d'un écosystème industriel (inspiré des travaux de Suren Erkmann, 2004)	150

Figure 2.16. Deux éléments du travail de recherche.....	159
Figure 2.17. Le lien entre le métabolisme territorial et les modes d'interaction dans ce travail.....	159
Figure 3.1. La représentation des trois niveaux de règles considérées et leur lien avec les niveaux d'analyse (inspiré d'Ostrom, 1990)	168
Figure 3.2. Les relations entre les arènes formelles et informelles de choix collectifs et les règles opérationnelles des ressources communes (inspiré d'Ostrom, 1990).....	169
Figure 3.3. Le processus d'innovation représenté sous la perspective des différents niveaux (source : Geels, 2007b).....	184
Figure 3.4. Les trois modes d'interaction considérés.....	194
Figure 3.5. La représentation du maillage entre filières économiques et territoires.....	204
Figure 3.6. La représentation de la mobilisation des interrelations d'échelles dans ce travail.....	213
Figure 3.7. Un triptyque pour interroger les modes d'interaction permettant de définir un intérêt collectif	214
Figure 3.8. La situation géographique des départements de l'Aube et de la Haute-Garonne en France	217
Figure 3.9. La synthèse des données recueillies selon leur nature et leur temporalité.....	227
Figure 3.10. La localisation des terrains d'études et leurs périmètres d'influence.....	231
Figure 3.11. La cohérence des données récoltées selon leur forme et périmètre.....	232
Figure 3.12. La synthèse de la méthodologie et de l'enchevêtrement des données par rapport aux questions de recherche.....	233
Figure 3.13. Les trois champs théoriques mobilisés et leurs apports dans ce travail.....	238
Figure 4.1. La représentation d'un système et des ses cinq catégories d'opérations.....	254
Figure 4.2. La représentation simplifiée de l'opération « produire »	254
Figure 4.3. La représentation simplifiée de l'opération « transformer ».....	257
Figure 4.4. Le bilan d'azote alimentaire pour la ville de Paris, en kgN/hab/an, en 2006 (source : Barles, 2012 d'après Billen, Chatzimpiros, et al.).....	299
Figure 4.5. L'empreinte alimentaire du francilien moyen (source : Billen, et al., 2011)	300
Figure 5.1. Un exemple illustrant l'enchevêtrement des tensions.....	315
Figure 5.2. La tension liée à l'espace, tension entre le territoire vécu et le territoire institutionnel.....	317
Figure 5.3. La tension liée à la perception entre la réalité et les représentations.....	321
Figure 5.4. Les origines et destinations des produits agricoles et alimentaires pour la Haute-Garonne et l'Ariège, en % (en masse), en 2006 (Source : Barles, 2012).	322
Figure 5.5. Tension liée à la modalité de la gouvernance : cadrage économique - cohésion sociale.....	325
Figure 5.6. Les constats des difficultés pour faire correspondre l'offre et la demande et pour renforcer les proximités à travers les acteurs du système alimentaire	338
Figure 5.7. Les pistes d'action proposées pour tenter de faire correspondre offre et demande.....	339
Figure 5.8. Une représentation de l'évolution des comportements pour tendre vers un comportement favorable à l'intérêt collectif.....	357
Figure 5.9. Le niveau d'engagement d'un amapien selon la raison principale d'adhésion au mouvement ...	362
Figure 5.10. Les processus d'engagement et de construction de l'intérêt collectif	375
Figure 6.1. Les bilans de matières brutes de la Haute-Garonne, en kt (t/hab), en 2006 (source : Barles, 2011c)	389
Figure 6.2. Les bilans de matières brutes pour Midi-Pyrénées (2006) et l'Île-de-France (2003), en kt et t/hab (source : Barles, 2011c)	390
Figure 6.3. Les bilans de matières brutes pour la Haute-Garonne et l'Ariège (2006), en kt et t/habitants (Barles, 2011c).....	392
Figure 6.4. Les bilans de matières brutes pour Paris et sa petite couronne (2003), et, une tentative de représentation pour le Grand Toulouse (2006) en kt et t/habitants (Barles, 2011c).....	393

Figure 6.5. L'interface du logiciel Amstram, développé par Silvestre et al. en 2010.....	396
Figure 6.6. L'exemple de représentation des aires d'approvisionnement de Paris en 2006, pour les céréales, les produits animaux et les fruits et légumes (source : Billen et al., 2008).....	397
Figure 6.7. Les « cercles » de l'Aube et de la Haute-Garonne, potentiels territoires d'approvisionnement de proximité.....	398
Figure 6.8. L'origine et la destination des fruits et légumes en Haute-Garonne, en masse, 2006 (source : Barles, 2011c)	399
Figure 6.9. L'origine et la destination des fruits et légumes de l'Aube, en masse, 2006 (chiffres provisoires ; source : Barles, 2011c)	400
Figure 6.10. Les importations de fruits et légumes pour l'Aube et la Champagne-Ardenne (source : Silvestre, 2013, extraction du logiciel Amstram)	402
Figure 6.11. Les exportations de fruits et légumes pour les départements de l'Aube, de la Haute-Garonne et du Rhône pour 2006 (source : Silvestre, 2013 à partir du logiciel Amstram)	403
Figure 6.12. Les exportations de céréales et de fruits et légumes pour l'Aube pour 2006 (source : Silvestre, 2013 à partir du logiciel Amstram)	404
Figure 6.13. Un exemple de représentation de la capacité productive de l'agriculture à travers la production de céréales, de lait et de viande, ainsi que de fruits et légumes (KgN/km ² /an), 2006 (source : Billen, Silvestre et al., 2011b).....	406
Figure 6.14. Un exemple de représentation du métabolisme de cuivre dans la région de Stockholm, en termes de flux et de stocks (Lohm et al., 1997 dans Udo de Haes et al., 1997)	407
Figure 6.15. L'objectif du travail	420
Figure 6.16. Un exemple de résultat recherché permettant une comparaison des aires d'approvisionnement d'un territoire selon le type de circuit d'approvisionnement	424
Figure 6.17. Les résultats mitigés pour lier métabolisme territorial et modes d'interaction	426
Figure 6.18. Les différents apports d'une étude de métabolisme territorial dans le processus de construction de l'intérêt collectif	430
Figure 6.19. Une représentation de l'apport du métabolisme territorial en tant qu'outil de diagnostic, d'échange et d'évaluation, en lien avec le processus de construction de l'intérêt collectif	433

ENCADRÉS

Encadré 1.1. L'intérêt général et l'intérêt collectif.....	35
Encadré 1.2. Le système de besoin.....	42
Encadré 1.3. L'émergence de la préoccupation de la biodiversité au grès de l'évolution des différentes visions du monde.....	48
Encadré 1.4. L'état de la biodiversité.....	49
Encadré 1.5. L'état des ressources dans le monde en 2013.....	54
Encadré 1.6. L'effet rebond.....	56
Encadré 1.7. L'émergence du concept de développement soutenable.....	77
Encadré 1.8. L'économie verte sous deux angles.....	79
Encadré 1.9. La soutenabilité forte et faible.....	84
Encadré 2.1. La liberté positive et négative.....	98
Encadré 2.2. L'ensemble des fonctionnements.....	103
Encadré 2.3. L'agencéité et le bien-être.....	112
Encadré 2.4. Les différentes dimensions d'une ressource.....	130
Encadré 2.5. Globalisation ou mondialisation ?.....	138
Encadré 2.6. La question spatiale en matières économique et de développement : de l'espace donné au territoire construit.....	140
Encadré 2.7. Les principes du bilan de matières.....	151
Encadré 2.8. L'hinterland.....	153
Encadré 3.1. La représentation du processus de construction de l'intérêt collectif.....	161
Encadré 3.2. Les deux tensions liées à la motivation.....	172
Encadré 3.3. Les conflits.....	189
Encadré 3.4. L'articulation des trois proximités donnant lieu à la proximité territoriale (inspiré de Torre et Beuret, 2012).....	193
Encadré 3.5. Les quatre formes de la théorie de l'action collective.....	194
Encadré 3.6. Les sphères marchande, étatique et autonome.....	196
Encadré 3.7. Les trois stratégies.....	200
Encadré 3.8. Les objectifs des rencontres avec les acteurs territoriaux.....	220
Encadré 3.9. Trois expériences annexes.....	224
Encadré 3.10. Le décloisonnement des approches disciplinaires pour l'étude de systèmes complexes.....	228
Encadré 3.11. L'économie des conventions.....	235
Encadré 3.12. Les conventions.....	236
Encadré 4.1. L'approche fonctionnelle descendante (SADT).....	250
Encadré 4.2. La méthodologie employée afin d'identifier les blocages et les leviers au renforcement des proximités et des capacités.....	255
Encadré 4.3. La représentation simplifiée de l'opération « distribuer ».....	257
Encadré 4.4. La représentation simplifiée de l'opération « consommer ».....	258
Encadré 4.5. Les caractéristiques du régime conventionnel dans le système alimentaire.....	260
Encadré 4.6. L'évolution de la consommation alimentaire.....	286
Encadré 4.7. La démocratie participative et le poids des acteurs territoriaux sur l'action publique.....	296
Encadré 4.8. Un exemple d'étude des modes d'interaction au sein d'une AMAP grenobloise.....	302
Encadré 5.1. La représentation de l'enchevêtrement des tensions.....	314
Encadré 5.2. L'économie sociale et solidaire.....	328
Encadré 5.3. L'introduction du droit à l'expérimentation en France.....	332
Encadré 5.4. L'exemple du contournement du code des marchés publics dans la restauration collective pour une meilleure gestion de l'eau à Lons-le-Saunier.....	335

Encadré 5.5. La notion de l'engagement.....	351
Encadré 5.6. Le Parc Baix Llobregat.....	355
Encadré 5.7. L'évolution du rapport entre la société civile et la sphère publique.....	380
Encadré 6.1. La typologie des acteurs rencontrés pour la thématique alimentaire, selon leur appartenance et hors chercheurs de l'équipe Confluent.....	423

TABLEAUX

Tableau 3.1. Le premier volet de la grille d'analyse : « Acteur ».....	178
Tableau 3.2. Le second volet de la grille d'analyse : « Action collective »	198
Tableau 3.3. Le troisième volet de la grille d'analyse : « Environnement »	207
Tableau 3.4. La grille de lecture.....	208
Tableau 5.1. Un modèle d'analyse des modes de coordinations favorables à la coopération, par la caractérisation de l'engagement des acteurs	356
Tableau 5.2. Une caractérisation des comportements favorables à la construction d'un intérêt collectif	357
Tableau 5.3. Les principales motivations d'engagement des acteurs au sein d'un collectif.....	359
Tableau 6.1. La capacité nourricière du Grand Toulouse « 25 », de la Haute-Garonne et de son premier cercle. Taux d'autosuffisance potentielle en % (données : Barles, 2011c).....	401
Tableau 6.2. L'importance relative des différents secteurs économiques pour la consommation des principales ressources à Genève, en % (réalisé à partir des données du GEDEC, 2005, p.24)	418

BIBLIOGRAPHIE

- Aubertin, C., Boisvert, V. et Vivien, F-D. (1998). *La construction sociale de la question de la biodiversité*. Natures, Sciences, Sociétés, Vol. n°1, pp. 7-19.
- ADEME (2012). *Les circuits courts alimentaires de proximité*. Les avis de l'Ademe, Avril 2012, 4 p.
- Adoue, C. (2004). *Méthodologie d'identification de synergies éco-industrielles réalisables entre entreprises sur le territoire français*. Université de Technologie de Troyes, Thèse de doctorat, 224 p.
- Aknin, A., Froger, G., Géronimi, V., Méral, P. et Schembri, P. (2002). *Environnement et développement – quelques réflexions autour du concept de « développement durable »*. Dans Martin J-Y. (dir.) *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. IRD Éditions, Paris, pp. 51-71.
- Alkire, S. (2002). *Dimensions of Human Development*. World Development, Vol.30, n°2, pp. 181-205.
- (2005). *Why the capability approach ?* Journal of Human Development, n°6/1, pp. 115-135.
- (2008). *Using the Capability Approach: Prospective and Evaluative Analyses*. Dans Comin, F., Qizilbash, M., Alkire, S. *The Capability Approach: Concepts, Measures and Applications*. Cambridge University Press, pp. 26-50.
- Allaire, G. et Dupeuble, T. (2004). *Des concepts aux indicateurs du développement durable : multidimensionnalité et responsabilisation*. Développement durable et territoires, Varia, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/678>, 9p.
- Allenby, B. (1998). *Earth systems engineering : The role of industrial ecology in an engineered world*. Journal of Industrial Ecology, Vol. 2, n°3, pp. 73-93.
- (1999). *Culture and industrial ecology*. Journal of Industrial Ecology, Vol.3, n°1, pp. 2-4.
- Allenby, B. et Cooper, W. (1994). *Understanding industrial ecology from a biological systems perspective*. Environmental Quality Management, Vol.3, n°3, pp. 343-354.
- Alvergne, C. et Taulelle, F. (2002). *Du local à l'Europe: les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*. Presses universitaires de France, Major service public, 304 p.
- Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. et Livian, Y-F. (1996). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Seuil, Sociologie, Paris, 244 p.
- Ambroise-Renault, V. (2011). *Indicateurs de développement soutenable dans le logement. Une approche systémique de la soutenabilité*. Université de Technologie de Troyes, Thèse de doctorat, Version électronique, 319 p.
- Anderberg, S. (1998). *Industrial metabolism and the linkages between economics, ethics and the environment*. Ecological economics, Vol. 24, n°2, pp. 311-320.
- ARENE (2005). *Quartiers durables- Guide d'expériences européennes*. Disponible sur http://www.arenidf.org/medias/fichiers/qde_exp_europe1.pdf, 146 p.
- Ariès, P. (2005). *Décroissance ou barbarie*. Golias, Villeurbanne, 163 p.
- (2010). *La simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance*. Les Empêcheurs de penser en rond, Paris, La Découverte, 301 p.
- Arnsperger, C. (2010). *Le capitalisme vit une crise existentielle*. Le Monde, 4 avril 2010.
- Arripe, M-L. (2011). *Les «Abeilles», l'«Occitan» et la commune «Mesure», de nouvelles monnaies pour une autre économie ?* Revue Empan Argent, don et lien social, n°82/2, pp.77-82.
- Ascher, F. (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Odile Jacob, Paris, 346 p.
- (2005) *Le mangeur hypermoderne. Une figure de l'individu éclectique*. Odile Jacob, Paris, 330p.
- Atlee, T. (2003). *The Tao of Democracy: Using Co-Intelligence to Create a World that Works for All*, The Writers' Collective, 344 p.
- Atlas régional du développement durable Nord-Pas-de-Calais (2004). Éditions de l'Aube, Gémenos, 109 p.
- Aubertin, C., Boisvert, V. et Vivien, F-D. (1998). *La construction sociale de la question de la biodiversité*. Natures, Sciences, Sociétés, Vol.6, n°1, pp. 7-19.
- Aubry, C. (2012). *Concilier cantine bio et agriculture locale, les voies possibles*. Métropolitiques, 17 septembre 2012, 4 p.

- Aurier, P., Autran, F., Couderc, J-P., Galas, J. et Rastoin, J-L. (2000). *Dynamiques de entreprises agroalimentaires. Regards croisés sur le Languedoc-Roussillon*. Éditions INRA, 223 p.
- Autes, M. (1991). *Le territoire, un nouveau mode de gestion des populations*. Dans Tenmire, *Le RMI à l'épreuve des faits*, Syros, Paris, pp.13-41.
- Ayeva, T. (2003). *Gouvernance locale et renforcement des capacités. Quelques pistes de réflexion pour un développement territorial durable des collectivités rurales*. Centre de recherche sur le développement territorial, rapport de recherche, 49 p.
- Ayres, R-U. et Ayres, L-W. (2002). *A handbook of industrial ecology*. Edward Elger Publishing, Cheltenham, 704 p.
- Ayres, R-U. et Simonis, U-E. (1994). *Industrial metabolism: Restructuring for sustainable development*. United Nations University Press, New York, 376 p.
- Azaïs, C., Corsani, A. et Dieuaide, P. (2001). *Vers un capitalisme cognitif: entre mutations du travail et territoires*. L'Harmattan, Logiques sociales, Paris, 288 p.
- Azaïs, C. et Steck, J-F. (2010). *Éditorial. Espaces et sociétés*, Vol.3, n° 143, pp. 7-12.
- Bach, I. et Flinders, M. (2004). *Multi-level governance*. Oxford University Press, 215 p.
- Bacqué, M-H., Rey, H. et Sintomer, Y. (dir.) (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. La Découverte, Recherches, Paris, 314 p.
- Bajoit, G. (1992). *Pour une sociologie relationnelle*. Presses universitaires de France, Paris, 308 p.
- Balez, A. et Reunkrilerk, J. (2013). *Écosystèmes et territoires urbains : impossible conciliation ? Développement durable et territoires*, Vol. 4, n°2, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/9853>, 17 p.
- Ballet, J. et Carimentrand, A. (2007). *Le commerce équitable*. Ellipses, Transversale Débats, Paris, 237 p.
- Ballet, J. et De Bry, F. (2001). *L'éthique de l'entreprise*. Collection Points. Éditions du Seuil, Paris, 431 p.
- Barles, S. (2002). *Le métabolisme urbain et la question écologique*. SPPU-MATET, pp. 143-152.
- (2005). *A metabolic approach to the city : nineteenth and twentieth century Paris*. Dans Luckin, B., Massard-Guilbaud, G., et Schott, D. *Environment and the city. Modern european cities and the management of their resources*. Aldershot, Ashgate, pp. 28-47.
 - (2006). *Nourrir la ville : Consommation alimentaire et circulation de l'azote, Paris, 1801-1914*. Dans Barles, S., Guillaume, A. et Lestel, I. (dir.). *Recueil des communications de la Table ronde organisée par le Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines UMR AUS 7136- Université de Paris8-IFU et le Centre d'Histoire des Techniques et de l'environnement, CNAM-EHESS, Paris, 16-18 novembre 2006*. LTMU, Champs-sur-Marne, pp. 41-58.
 - (2007b). *Les enjeux de l'écologie territoriale : le métabolisme parisien aujourd'hui*. Annales de la recherche urbaine, n° 103, 12 p.
 - (2007c). *A material flow analysis of Paris and its region*. Renewables in a changing Climate-Innovation in the Built Environment, International Conference CISBAT, Lausanne, 4-5 Septembre 2007, pp. 579-584.
 - (2009). *Urban Metabolism of Paris and Its Region*. Journal of Industrial Ecology, Vol.13, n°6, pp. 898-913.
 - (2010b). *Écologies urbaine, industrielle et territoriale*. Dans Coutard, O. et Lévy, J-P (dir.) *Écologies urbaines*. Economica/Anthropos, pp. 61-83.
 - (2010d). *Premiers résultats des études des bilans de matières*. Documents de travail dans le cadre du projet Confluent.
 - (2011a). *Écologie territoriale*. Dans Merlin P., Choay F. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Presses universitaires de France, Paris, 843 p.
 - (2011c). Document de travail. Présentation des bilans de matières aubois au premier groupe aubois dans le cadre du projet ANR Confluent.
 - (2014). *L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières*. Développement durable et territoires, vol. 5, n°1, 18 p.
- Barles, S., Billen, G., Buclet, N., Chatzimpiros, P., Debusson, M., Garnier, J., Kim, E., Marry, S., Silvestre, M. et al. (2013b). *Rendu final du projet ANR-08-VILL-0008*. Programme Villes Durables Confluent: CONnaissances des FLux Urbains, EmpreINTes environnementales et gouvernance durable. Recueil des livrables, juin 2013, 528 p.
- Barles, S. et Bognon, S. (2013a). *Les filières d'approvisionnement alimentaire en Île-de-France : état des lieux et enjeux de changement*. Document de travail Confluent, 6p.

- Barles, S., Maillefert, M., Schalchli, P. et Sotamenou, J. (2008). *Déchets et écologie industrielle : retour sur les fondamentaux*. Article réalisé sur la base du séminaire du CLERSE du 22 novembre 2008, 3 p.
- Barrett, J., Vallack, H., Jones, A. et Haq, G. (2002). *A material flow analysis and ecological footprint of York*. Stockholm Environment Institute, Stockholm, 129 p.
- Bartolini, S. (2013). *Manifeste pour le bonheur: comment passer d'une société de l'avoir à une société du bien-être*, Les liens qui libèrent, Bologne, 284 p.
- Bao, Z., Zhang, S., Chen, Y., Liu, S., Zhang, Y. et Wang, H. (2010). *A Review of Material Flow Analysis*. Management and Service Science (MASS), International Conference IEEE, 24 au 26 août 2010, Wuhan, pp. 1-8.
- Bauby, P. (1998). *Reconstruire l'action publique. Services publics, au service de qui ?* Syros, Alternatives économiques, Paris, 200 p.
- Baudrillard, J. (1970). *La société de consommation*. Gallimard, Idées, Paris, 318 p.
- Bauman, Z. (1999). *Le coût humain de la mondialisation*. Hachette, Paris, 2014 p.
- Beaucé, P. (2013). *Le design de la fin des marchandises*. Multitudes, n°2, pp. 180-184.
- Beaulieu, M. et Ringuette, M. (2006). *Le complexe de production - transformation en agroalimentaire. Saisir la dynamique dans lequel évolue le secteur et évaluer son efficacité économique*. Cahier économique, n°2, juin, 12 p.
- Beurain, C. (2003). *Économie et développement durable dans les discours de la production territoriale*. Mots, Les langages du politique, n° 72, pp. 45-59.
- Bebbington, A. (1999). *Capitals and capabilities: a framework for analyzing peasant viability, rural livelihoods and poverty*. World Development, Elsevier Science, Vol. 27, n°12, pp. 2021-2044.
- Becattini, G. (1992). *Le district marshallien: une notion socio-économique*. Dans Benko, G. et Lipietz A. *Les régions qui gagnent: districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Presses universitaires de France, Paris, pp. 35-55.
- Becquet, V. et de Linarès, C. (2005). *Quand les jeunes s'engagent: entre expérimentations et constructions identitaires*. Éditions L'Harmattan, Débats Jeunesses, 190 p.
- Becuwe, A., Cateura, O. et Chelly, A. (2010). *Le transfert d'une opportunité d'affaire d'une association militante à une équipe entrepreneuriale*. 10^{ème} congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, 19 p.
- Bellamy Foster, J. (2000). *Marx's Ecology: Materialism and Nature*. Monthly Review Press, 200 p.
- Bellemare, G. et Briand, L. (2004). *Pour une définition structurationniste de la confiance et de la responsabilité*. Dans Thuderoz C., Mangematin V. et Harrisson D. *La confiance, Approches économiques et sociologiques*, Gaëtan Morin éditeur, Paris, pp. 175-209.
- Benko, G. et Lipietz A. (1992). *Les régions qui gagnent: districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Presses universitaires de France, Paris, 424 p.
- Bensahel-Perrin, L. et Debuissou, M. (2014). *Modes d'interaction et territoires soutenable*. Dans Bensahel-Perrin, L., Fontanel, J., Pecqueur, B., Silem, A. (dir.) *L'économie territoriale en questions*. L'Harmattan, pp. 115-134.
- Bérard, L. et Marchenay, P. (2004). *Les « produits de terroir » : de la recherche à l'expertise*. Ethnologie française, Vol. 34, n°4, pp. 591-600.
- Beraud-Sudreau, A. (2010). *Promotion de l'approvisionnement locale et/ou biologique de la restauration collective en Rhône-Alpes*. Mémoire de fin d'études Sup Agro Paris, 47 p.
- Berger, P. et Luckmann, T. (2006 [1966]). *La construction sociale de la réalité*. Armand Colin, Individu et Société, Paris, 357 p.
- Bergès-Sennou, F. et Caprice, S. (2003). *Les rapports producteurs-distributeurs: fondements et implications de la puissance d'achat*. Économie rurale, Vol.277, n°1, pp. 192-205.
- Berlin, I. (1990). *Deux conceptions de la liberté*. Agora, Éloge de la liberté, 282 p.
- Bernard, C., Bonnefoy, S., Braine-Supkova, M., Brand, C., Debuissou, M., Rey-Giraud, G. et Vidal, R. (2012). *Nourrir nos villes : Pour une gouvernance alimentaire durable des régions urbaines*. International Urban Food Network, disponible sur http://www.iufn.org/wp-content/uploads/2013/05/Nourrir_nos_villes1.pdf, 16 p.
- Bernoux, P. (2009). *La sociologie des organisations*. Éditions Seuil, Points Essais, 466 p.
- Bertrandias, L. et Pernin, J.-L. (2010). *Comprendre l'intention d'adhérer à une AMAP : une approche par la théorie du comportement planifié*. 15^{èmes} Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Session parallèle 2 *Nouveaux comportements de consommation*, Dijon, 18 et 19 novembre 2010, 20 p.

- Bessis, F. et Hillenkamp, I. (2010). *Économie Sociale et Solidaire et Économie des Conventions*. Communication aux X^{èmes} rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire *Élaborer un corpus théorique de l'ESS pour un autre modèle de société*. 3-4 Juin 2010, Luxembourg, 14 p.
- Best Foot Forward Ltd (2022). *City Limits. A resource flow and ecological footprint analysis of Greater London*. Report prepared for IWM, disponible sur <http://www.citylimitslondon.com/>, 72 p.
- Bihouix, P. et De Guillebon, B. (2010). *Quel futur pour les métaux ?* EDP Sciences, Paris, 299 p.
- Billen, G. (dir.) (2008). *Empreintes spatiales des Villes sur leur environnement. Le cas de Paris et de l'Ile-de-France. Constitution d'un réseau international de réflexion comparative*. Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement (PIRVE), n° 1050, 20 p.
- Billen, G., Barles, S., Chatzimpiros, P. et Garnier, J. (2012a). *Grain, meat and vegetables to feed Paris: where did and do they come from? Localising Paris food supply areas from the eighteenth to the twenty-first century*. Regional Environmental Change 12, n°2, pp. 325-335.
- Billen, G., Barles, S., Chatzimpiros, P., Kim, E., Garnier, J. et Silvestre, M. (2011a). *Ville et fonctionnement du bassin de la Seine: matériaux de construction, sol, énergie, alimentation*. Présentation Confluent du 07 février 2011. Document de travail.
- Billen, G., Barles, S., Garnier, J., Benoit, P. et Rouillard, J. (2007). *Empreinte écologique et empreinte alimentaire de Paris. Une approche de biogéochimie historique*. Disponible sur <http://www.sisyphes.upmc.fr/piren/?q=book/149>
- Billen, G., Garnier, J. et Barles, S. (2012c). *History of the urban environmental imprint: introduction to a multidisciplinary approach to the long-term relationships between Western cities and their hinterland*. Regional Environmental Change Vol.12(n°2): pp. 249-253.
- Billen, G., Garnier, J., Benoît, M. et Anglade, J. (2013b). *La cascade de l'azote dans les territoires de grande culture du Nord de la France*. Cahier Agric, n° 22, Juillet - Août 2013, pp. 272-281.
- Billen, G., Garnier, J., Deligne, C. and Billen, C. (1999). *Estimates of early-industrial inputs of nutrients to river systems: implication for coastal eutrophication*. Science of the Total Environment, n°243, pp. 43-52.
- Billen, G., Garnier, J. et Lassaletta, L. (2013a). *Le cycle de l'azote : moteur du fonctionnement des écosystèmes*. Centenaire Paul Duvigneaud, 19 p.
- (2013c). *The nitrogen cascade from agricultural soils to the sea: modelling nitrogen transfers at regional watershed and global scales*. Philosophical Transactions of the Royal Society, Londres, 14 p.
- Billen, G., Garnier, J., Thieu, V., Silvestre, M., Barles, S. et Chaptzimpiros, P. (2012b). *Localising the nitrogen imprint of the Paris food supply: the potential of organic farming and changes in human diet*. Biogeosciences, Vol. 9, pp. 607-616.
- Billen, G., Silvestre, M., Barles, S. et Garnier, J. (2011b). *L'approvisionnement alimentaire de Paris. Le temps long des relations entre la ville et son hinterland*. Présentation du 31 mars 2011 au laboratoire d'Astrophysique de Grenoble.
- Billen, G., Toussaint, F., Peeters, P., Sapir, M., Steenhout, A. et Vanderborght, J. (1983). *L'écosystème Belgique. Essai d'écologie industrielle*. Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP), 163 p.
- Binswanger, M. (2001). *Technological progress and sustainable development: what about the rebound effect?* Ecological economics, Vol. 36, n°1, pp. 119-132.
- Blanchet, V. et Carimentrand, A. (2012). *Dictionnaire du commerce équitable*. Éditions Quae, 77 p.
- Blatrix, C. (2002). *Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective*. Politix, Vol. 15, n°57, pp. 79-102.
- (2010). *Concertation et débat public*. Politiques Publiques, Vol. 2, pp. 213-242.
- (2011). *Un nouvel état de la démocratie? Formes, échelles et pratiques de la démocratie à l'heure du "développement durable"*. Dans Piriou, O. et Lénéel, P. (dir) *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie*. Hermann, Paris, pp. 197-219.
- Blondiaux, L. (2001). *La délibération, norme de l'action publique contemporaine ?* Revue Projet, Vol. 4, n° 268, pp. 81-90
- (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Éditions du Seuil, La république des idées, Paris, 111 p.
- Bobineau, O. (2010). *Les formes élémentaires de l'engagement. Une anthropologie du sens*. Éditions du Temps Présent, Racines et Ruptures, Paris, 165 p.

- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Essais, Paris, 483 p.
- Bonnin, M. (2004). *Les aspects juridiques des corridors biologiques, Vers un troisième temps de la conservation de la nature*. Université de Nantes, Thèse de doctorat, 596 p.
- Bonny, S. (2005). *Les systèmes de production agricole dans la chaîne agroalimentaire : position et évolution*. Économie rurale, n°288, pp. 91-98.
- Bonvin, J.-M. et Rosenstein, E. (2011). *L'approche par les capacités comme outil d'évaluation des politiques sociales, Repenser les droits sociaux à partir de l'idée de justice*. Conférence dans le cadre de la Journée Charles Gide Justice et économie : doctrines anciennes et nouvelles théories, Toulouse, 17 et 18 juin, 15 p.
- Bossilkov, A., Van Berkel, R. et Corder, G. (2005). *Regional synergies for sustainable resource processing: a status report*. Centre for Sustainable Resource Processing, Rapport, 116 p.
- Boucher, J. (1990). *Les mouvements sociaux : réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*, Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales, Montréal, 89 p.
- Boughnim, N. et Yannou, B. (2006). *Vers une économie des fonctionnalités: changer nos rapports avec le produit pour des économies d'échelle et des nouvelles logiques de responsabilités*. Ingénierie de la conception et cycle de vie du produit, Traité IC2 Ingénierie de la Conception, pp. 350-375.
- Boullier, D. (2009). *Choses du public et choses du politique : pour une anthropologie des inouïs*. Dans Carrel M., Neveu C. et Ion, J. *Les intermittences de la démocratie: formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*. L'Harmattan, Paris, pp. 245-253.
- Bourg, D. (1997). *Nature et technique - Essai sur l'idée de progrès*. Hatier, Optiques philosophie, Paris, 80 p.
- Bourg, D. et Boy, D. (2005). *Conférences de citoyens, mode d'emploi*. Éditions Charles Léopold Mayer, Descartes & Cie, Paris, 107 p.
- Bourg, D. et Whiteside, K. (2010). *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*. Éditions du Seuil, La République des idées, 103 p.
- (2011). *Écologie, démocratie et représentation*. Gallimard, Le Débat, pp. 145-153
- Boutaud, A. (2003). *L'empreinte écologique, un outil pour les territoires ?* Dossier de Territoires, n° 438, pp.44-45.
- (2005). *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*. École nationale supérieure des mines de St-Étienne, Université Jean Monnet, Thèse de doctorat, 569 p.
- Boutaud, A. et Gondran, N. (2009). *L'empreinte écologique*. La Découverte, Repères, Paris, 122 p.
- Bouvier, A. (2007). *Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative*. Revue européenne des sciences sociales, Vol. 45, n°136, pp. 5-34.
- Boyer, R. et Orléan, A. (1994). *Persistance et changement des conventions. Deux modèles simples et quelques illustrations*. Dans Orléan A. (dir.) *Analyse économique des conventions*. Presses universitaires de France, Paris, pp. 219-247.
- Brand, C. (2008). *Caractéristiques et logiques des projets de développement mobilisant le patrimoine comme ressource. L'exemple des pôles d'excellence Rurale Vallée de Chartreuse et Beaumont-Mathesysine*. Mémoire de Master 2.
- (à paraître). *Alimentation, territoires et métropolisation : nouveaux enjeux de la nourriture pour les politiques territoriales des régions urbaines en Europe*. Université de Grenoble, Thèse de doctorat en cours.
- Brand, C. et Bonnefoy, S. (2011). *L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ?* VertigO - La revue en sciences de l'environnement, Vol. 11, n° 2, 18 p.
- (2014). *Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire*. Géocarrefour, à paraître. Géocarrefour, à paraître.
- Bringezu, S. (1997). *From quantity to quality : materials flow analysis*. Regional and national material flow accounting, from paradigm to practice of sustainability, Wuppertal Institute for Climate, Séminaire Conaccount, Leiden, 21 au 23 janvier 1997, pp. 43-57.
- Bringezu, S., Fischer-Kowalski, M., Kleijn, R. et Palm, V. (1997). *Regional and National Material Flow Accounting: From Paradigm to Practice of Sustainability*. Séminaire Conaccount, Leiden, 21 au 23 janvier 1997, 57 p.
- Broqua, C. et Fillieule, O. (2001). *Trajectoires d'engagement: AIDES et Act Up*. Textuel, Le génie associatif, 10 portraits, Paris, 94 p.

- Brullot, S. (2009). *Mise en œuvre de projets territoriaux d'écologie industrielle en France: vers un outil méthodologique d'aide à la décision*. CREIDD. Thèse de doctorat, Université de technologie de Troyes (UTT), 427 p.
- Brullot, S. et Maillefert, M. (2009). *Propositions méthodologiques pour l'analyse de la stratégie des acteurs et des modes de gouvernance de projets d'EI sur des parcs d'activité*. XLVI^{ème} colloque de l'ASRDLF, 6 au 8 Juillet 2009, Clermont-Ferrand, 23 p.
- Brundtland, G. (1987). *Notre avenir à tous*. Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies (CMED), 349 p.
- Brunet, P. (2008). *De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire*. Natures sciences sociétés, Vol. 16, n°4, pp. 317-325.
- Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H. (2005). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. La Documentation Française, Dynamiques du territoire, Paris, 518 p.
- Buclet, N. (2008). *Les déclinaisons territoriales des stratégies de développement durable: à la recherche de l'espace-temps perdu*. Mémoire préparé pour soutenir une habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris VIII Vincennes - Saint Denis, Version électronique, 331 p.
- (2010b). *Vers des formes de coordination innovantes*. Conférence *Écologie territoriale, optimiser localement les ressources, investir dans la coopération entre acteurs*, Alterre Bourgogne, Dijon, 8 décembre 2010, pp. 16-18.
 - (2011a). *Le territoire, entre liberté et durabilité*. Presses universitaires de France, Collection Développement Durable et Innovation Institutionnelle, Version électronique, 132 p.
 - (2011b). *Territoire, innovation et développement durable: l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ?* Revue d'économie Régionale et Urbaine, n°5, pp. 911-940.
 - (2014). *L'économie de fonctionnalité entre éco-conception et territoire : une typologie*. Développement durable et territoires, Vol. 5, n°1, février 2014, 14 p.
- Buclet, N. et Brullot, S. (2009). *Développement territorial et définition de l'intérêt commun: l'apport méthodologique du métabolisme territorial à la définition de l'échelle pertinente*. Colloque international Développement territorial: jeux d'échelle et enjeux méthodologiques organisé par l'Institut de Géographie de la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne. 11-12 février 2009, 9 p.
- Buclet, N. et Debuissou, M. (2012). *Le renouvellement des pratiques territoriales à travers la fonction alimentaire. Leçons à partir du cas « Saveurs du Coin » et du projet Confluent*. Colleit 2012, Troyes, 12 p.
- Buclet, N. et Hommel, T. (1999). *Coordination collective et efficacité : la gestion des déchets ménagers en France*. 23 p.
- Cáceres, Z., Carimentrand, A. et Wilkinson, J. (2007). *Fair Trade et quinoa from the southern Bolivian Altiplano*. Dans Reynolds, L., Murray, D., Wilkinson, J. (dir). *Fair trade: The challenges of transforming globalization*. Routledge, Londres, pp. 180-199.
- Cahuc, P., Kempf, H. et Verdier, T. (2001). *Interactions sociales et comportements économiques*. Annales d'économie et de statistique, pp. 1-10.
- Caillavet, F., Lecogne, C., Nichèle, V. (2009). *La fracture alimentaire : des inégalités persistantes mais qui se réduisent*. Dans *La Consommation*. INSEE Références, pp. 49-62.
- Caillé, A. (2000). *Anthropologie du don: le tiers paradigme*. Paris, Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 277 p.
- (dir.) (2006). *Quelle démocratie voulons-nous ? Pièces pour un débat*. La Découverte, Paris, 144 p.
 - (2008). *Les ressorts de l'action. Éléments d'une théorie anti-utilitariste de l'action II*. Revue du Mauss, n°1, pp. 365-396.
 - (2009b). *Théorie anti-utilitariste de l'action: fragments d'une sociologie générale*. La Découverte, Textes à l'appui, Bibliothèque du Mauss, Paris, 192 p.
 - (2011). *Pour un manifeste du convivialisme*. Éditions Le Bord de l'eau, Collection Documents, 120 p.
- Caillé, A. et Laville, J-L. (2008). *Actualité de Karl Polanyi*. Dans Polanyi, K. *Essais*. Éditions du Seuil, Économie humaine, pp. 565-585.
- Calame, P. (2002). *Les principes communs de gouvernance : Le territoire, brique de base de la gouvernance du 21^{ème} siècle*. Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG), 6p.
- (2003b). *Territoire, acteur, mondialisation*. Conférence, Colloque international, Chambéry, 29 et 30 octobre 2003, 9 p.
 - (2009). *Essai sur l'économie*. Éditions Charles Léopold Meyer, 590 p.

- (2010). *Écologie territoriale et économie*. Conférence à Dijon, organisée par Alterre Bourgogne, Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable, 8 décembre 2010, 21 p.
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. Éditions du Seuil, Essai, 357 p.
- Calame, P., Maquet Makedonski, P. et Ranson, I. (2005). *Territoires. Penser localement pour agir globalement*. Éditions Charles Léopold Mayer, Cahiers de propositions pour le XXI^{ème} siècle, 190 p.
- Cameron, K. et Quinn, R. (1988). *Organizational Paradox and Transformation*. Dans Quinn, R. et Cameron, K. *Paradox and Transformation. Toward a Theory of Change in Organization and Management*. Ballinger Publishing, Cambridge, pp. 289-308.
- Carimentrand, A. (2011). *Les commerces équitables du quinoa : une analyse de la diversité des filières*. Canadian Journal of Development Studies, Vol. 32, n°3, pp. 313-323.
- Caron, J-F. (2010). *Loos-en-Gohelle, laboratoire du développement durable*. Le journal de l'école de Paris du management, n°3, pp. 22-28.
- (2013). *Loos-en-Gohelle, la conversion d'un territoire*. Projet, n°5-6, pp. 105-110.
- Caron, A. et Torre, A. (2005). *Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux*. Dans Filippi, M. et Torre, A. *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Editions Quæ, Un point sur..., pp. 297-314.
- Casteigts, M. (2003). *Le management territorial stratégique*. Dans Sedjari, A. *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21^e siècle*. L'Harmattan, pp. 287-314.
- Cazes, M. (1999). *Les coopératives de solidarité*. International Co-operative alliance
- Cefaï, D. (2007). *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. La Découverte, Bibliothèque du Mauss, Recherches, 756 p.
- Cefaï, D. et Trom, D. (2001). *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*. École des hautes études en sciences sociales, Raisons pratiques, 322 p.
- Cérézuelle, D. et Roustang, G. (2003). *L'autoproduction accompagnée : Un levier de changement*. Erès, sociologie économique, 206 p.
- Chaffotte, L. et Chiffolleau, Y. (2007). *Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions, typologie*. Les Cahiers de l'Observatoire CROC, INRA, Montpellier, n°1, 8 p.
- Chaléard, J.-L. et Mesclier, E. (2004). *Dans le nord du Pérou, l'agriculture commerciale augmente-t-elle les risques pour les petits producteurs ?* Espaces tropicaux et risques, Du local au global, pp. 279-291.
- Chanial, P. (2011). *Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie*, La Découverte, Recherches, Bibliothèque du Mauss, 380 p.
- Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Vuibert, 255p.
- Charlier, S., Haynes, I., Bach, A., Mayet, A., Yepes, I. et Mormont, M. (2006). *Le commerce équitable face aux nouveaux défis commerciaux: évolution des dynamiques d'acteurs*. Belgian Science Policy, Modes de production et de consommation durables, 141 p.
- Chatzimpiros, P. (2011). *Les empreintes environnementales de l'approvisionnement alimentaire : Paris, ses viandes et lait, XIX^e-XXI^e siècles*. Thèse de doctorat, Université Paris Est, 351 p.
- Chavrier, G. (2004). *L'expérimentation locale : vers un État subsidiaire ?* Dans Annuaire des collectivités locales, Tome 24, pp. 43-52.
- Chazel, F. (1986). *Individualisme, mobilisation et action collective*. Dans Birnbaum, P. et Leca, J. (dir.) *Sur l'individualisme*. Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, pp. 244-268.
- Chemineau, P., Etiévant, P., Bellisle, F., Dallongeville, J., Etilé, F., Guichard, E., Padilla, M. et Romon-Rousseaux, M. (2010). *Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants? Quelles actions, pour quels effets?* Expertises collectives, Rapport de l'expertise scientifique collective réalisée par l'INRA à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, 280 p.
- Chevallard, Y. (1988). *Médiation et individuation didactiques*. Interactions didactiques, Vol. 8, pp. 23-34.
- Chèvre, N., Gremaud, D., Guignard C., Rossi L., De Alencastro, L-F., Bader H-P. et Scheidegger R. (2010). *Substance flow analysis: a management tool for heavy metals in urban water systems*. Novattech 2010, disponible sur <http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/35671/33706-298CHE.pdf?sequence=1>
- Chiffolleau, Y. (2008). *Soutenir l'agriculture locale par des réseaux de proximité*. Site de capitalisation du projet Equal-CROC en Languedoc-Roussillon, <http://www.equal-croc.eu>.

- CIVAM (2009). *Évaluer les circuits courts. Méthodes et repères pour observer et évaluer les dynamiques de rapprochement producteurs-consommateurs*. Civam-Bretagne, Recherche-action SALT, Connaître pour agir, Cesson-Sévigné, 25 p.
- Clarck, D. et Mozzafar, Q. (2005). *The capability approach and fuzzy poverty measures : an application to the south african context*. Social Indicators Research, Vol.74, n°1, pp.103-139.
- Claval, P. (200). *Épistémologie de la géographie*. Nathan, Paris, 265 p.
- Cohen, G. A. (1994). *Back to socialist basics*. New Left Review, n°207, pp. 3-16.
- (2011). *On the Currency of Egalitarian Justice, and other essays in Political Philosophy*. Princeton University Press, 272 p.
- Coissard, S. et Pecqueur, B. (2007). *Les dynamiques territoriales : débats et enjeux des différentes approches disciplinaires*. XVIII^e colloque de l'ASRDLF, 11 au 13 juillet 2007, Grenoble, 16 p.
- Collerette, P. (2004). *Méthode des études de cas*. Dans Mucchielli, A. (dir.) *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Colin, Paris, pp. 92-94.
- Colletis, G., Gianfaldoni, P. et Richez-Battesti, N. (2005a). *Économie sociale et solidaire, territoires et proximité*. RECMA, Revue Internationale d'Économie Sociale, n°296, pp. 8-25.
- Colletis, G., Gilly, J-P., Leraux, I., Pecqueur, B., Perrat, J., Rychen, F. et Zimmermann, J-B. (1999). *Construction territoriale et dynamiques productives*. Revue Sciences de la société, n°48, 21 p.
- Colombel, Y. (2000). *L'agriculture française*. Armand Colin, p. 22.
- Collombet, I. (2011). *Adaptation des préférences, capacités et liberté de choix*. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 7 p.
- Combris, P. (2006). *Le poids des contraintes économiques dans les choix alimentaires*. Cahiers de Nutrition et de diététique, Vol.41, n°5, pp. 279-284.
- Comélieu, C. (2006). *La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable*. Éditions du Seuil, Paris, 312 p.
- (2009). *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*. L'Harmattan, Paris, 274 p.
- Commissariat général au développement durable (2013). *Consommer local, les avantages ne sont pas toujours ceux que l'on croit*. Le point sur, n°158, Mars 2013, 4 p.
- Confluent (2008). *Projet ANR Villes Durables Confluent*. Document de travail, Présentation et détail du projet Confluent, 50 p.
- (2013). *Confluent : Connaissances des flux urbains, empreintes environnementales et gouvernance durable. Programme Villes durables 2008*. Projet ANR 08-VILL-0008. Rapport final, 18 p.
- Conseil Régional Nord Pas-de-Calais (2004). *Le développement durable en question*. Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, Études prospectives régionales, n°8, mai 2004,
- Cordeau, E. et Nascimento, I. (2005). *L'empreinte écologique des habitants de la région Île-de-France: première approche*. Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France, IAURIF, 6 p.
- Cordelier, S. (dir.) (2000). *La mondialisation au-delà des mythes*. La Découverte, Essai, Paris, 177 p.
- Corrochano Barba, C. (2012). *El Parque Agrario del Baix Llobregat. Un instrumento para la preservación, gestión y desarrollo de un espacio agrario periurbano*. Ciudades para un Futuro más Sostenible, 5 p.
- Coulon, D. (dir.) (2008). *Conception d'outils méthodologiques et d'évaluation pour l'écologie industrielle (COMETHE)*. Projet de recherche financé par l'Agence National de la Recherche (ANR), Voir sur <http://www.comethe.org/>.
- Courlet, C. (2008). *L'économie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble, 135 p.
- Courlet, C., El Kadiri, N., Fejjal, A., Ferguene, A. (dir.) (2007). *Territoire et développement économique au Maroc : Le cas des systèmes productifs localisés*. L'Harmattan, Les idées et les théories à l'épreuve des faits, 162 p.
- Crawford, M. (2010). *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*. La Découverte, 249 p.
- Crevoisier, O., Hainard, F. et Ischer, P. (2007). *L'économie informelle: une alternative à l'exclusion économique et sociale ?* Commission Suisse pour l'Unesco, 210 p.
- Crevoisier, O. et Kebir, L. (2004). *Ressources culturelles et développement régional: le cas du patrimoine culturel horloger*. Quatrièmes Journées de la Proximité, « Proximité, Réseaux et Coordination », Marseille, 17 et 18 juin 2004, 19 p.
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1981). *L'acteur et le système*. Paris, Éditions du Seuil, 500 p.

- Dacheux, E. et Goujon, D. (2010). *Réconcilier démocratie et économie: la dimension politique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire*. Michel Houdiard Éditeur, Paris, 271 p.
- Dacheux, É. et Laville, J.-L. (2003). *Économie solidaire et démocratie*. Revue Hermès, n°36, 244 p.
- Daguin, S., Harivel, L., Perri, T. et Ripert, F. (2000). *La territorialisation des services publics des collectivités locales en France*. Les Cahiers du management territorial, n°3, septembre-octobre-novembre, pp. 21-37.
- Daniels, P. et Moore, S. (2001). *Approaches for quantifying the metabolism of physical economies. Part I : Methodological overview*. Journal of Industrial Ecology, Vol. 5, n°4, pp. 69-93.
- Darrot, C. et Durand, G. (2010). *Référentiel central des circuits courts de proximité : mise en évidence*. Dans Traversac J.-B. (dir.) *Circuits courts. Contribution au développement régional*. Educagri Éditions, 224 p.
- DATAR (2002). *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement. Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale*. La Documentation française, 112 p.
- Daumas, J.-C. (2006). *Consommation de masse et grande distribution*. Vingtième siècle, Revue d'histoire, Vol. 91, n°3, pp. 57-76.
- Davezies, L. (2008). *La république et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Éditions du Seuil, La république des idées, 110 p.
- Daviron, B., Thirion, M.-C. et Vergriette, B. (2002). *L'évaluation du commerce équitable. Pertinence, cohérence, efficacité, efficacité et impact*. Rapport d'études Solagral-CIRAD-CICDA-CEDAC, 46 p.
- Davoine, L. (2009). *L'économie du bonheur. Quel intérêt pour les politiques publiques ?* Revue économique, Vol. 60, n°4, pp. 905-926.
- De Herdt, T. et Abega, S. (2008). *Les capacités politiques à travers une expérience de développement dans les Monts Mandara au Cameroun*. Dans Dubois J.-L., Broulet A., Bakhshi P., Duray-Soundron C., *Repenser l'action collective: Une approche par les capacités*. L'Harmattan, Paris, 280 p.
- De Herdt, T. et Bastiaensen, J. (2009). *L'agencéité relationnelle*. Revue Tiers Monde, n°2, pp. 317-333.
- De Munck, J. et Zimmermann, B. (dir.) (2008). *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*. Éditions EHESS, Raisons pratiques, 334 p.
- De Rosnay, J. (1975). *Le macroscopie. Vers une vision globale*. Éditions du Seuil, Essais, Paris, 346 p.
- De Sanzo, C., Covas, H. et Primavera, H. (1998). *Reinventando el mercado: la experiencia de la Red Global de Trueque en Argentina*. Programa de Autosuficiencia Regional, Bernal, 33 p.
- De Sausa Santos, B. et Rodríguez Garavito, C. (2013). *Alternatives économiques : les nouveaux chemins de la contestation*. Dans Hillenkamp, I. et Laville, J.-L. (dir.) *Socioéconomie et démocratie: l'actualité de Karl Polanyi*. Éditions Érès, Toulouse, pp. 127-147.
- Debref, R. et Brule-Gapihan, E. (2012). *Construire sa légitimité à l'aide des normes environnementales : L'analyse de cycle de vie des produits dans le secteur des revêtements de sol*. Économie et Institutions, n°18-19, 1er et 2e semestre 2012, pp. 121-150.
- Debusson, M. et Perrin-Bensahel, L. (2013). *Modes d'interaction et territoires soutenable*. Dans Silem, A., Bensahel-Perrin L., Fontanel J., Pecqueur B., (dir.) *L'économie territoriale en questions*. L'Harmattan, pp. 115-134.
- Deelstra, T. et Girardet, H. (2000). *Urban agriculture and sustainable cities*. Dans Bakker, N., Dubbeling, M., Guendel, S., Sabel-Koschella, U. et De Zeeuw H. (dir.) *Growing cities, growing food : Urban agriculture on the policy agenda*. pp. 43-66.
- Delfosse, C. et Letablier, M.-T. (1995). *Genèse d'une convention de qualité. Cas des appellations d'origine fromagères*. Dans Allaire, G. et Boyer, R. (dir.) *La grande transformation de l'agriculture*. INRA-Economica, Collection agricole et agro-alimentaire, Paris, pp. 97-118.
- Delpal, F. et Hatchuel, G. (2007). *La consommation engagée s'affirme comme une tendance durable*. Crédoc, Consommation et modes de vie, Vol. 201, pp. 1-4.
- Dercon, S. (2007). *La vulnérabilité: une perspective microéconomique*. Revue d'économie du développement, Vol. 20, n°4, pp. 79-118.
- Deverre, C. et Lamine, C. (2010). *Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales*. Économie Rurale, n°317, pp. 57-73.
- Dewulf, A. E., Termeer, C., Waerkman, R., Breeman, G. and Poppe, K. J. (2009). *Transition management for sustainability: towards a multiple theory approach*. Dans Poppe, K., Termeer, C. et Slingerland, M. *Transitions: towards sustainable agriculture and food chains in peri-urban areas*. W. A. Publishers, 393 p.

- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*. Nathan, Paris, 320 p.
- Diamond, J. (1997). *De l'inégalité parmi les sociétés : essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*. Gallimard, Folio Essais, 704 p.
- (2006). *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Gallimard, 664 p.
- Diaz Pedregal, V. (2006). *Commerce équitable et organisations de producteurs*. L'Harmattan, Paris, 288 p.
- Didry, C. et Vincensini, C. (2010). *Au-delà de la dichotomie marché-institutions: l'institutionnalisme de Douglass North face au défi de Karl Polanyi*. Revue française de socio-économie, Vol. 1, n°5, pp. 205-224.
- Diemer, A. (2012). *La technologie au cœur du développement durable : mythe ou réalité ?* Innovations : cahiers d'économie de l'innovation, n° 37, pp. 73-94.
- Dioux, J. et Dupuis, M. (2009). *La distribution*. Pearson Education, Paris, 481 p.
- Douglas, M. (2004). *Comment pensent les institutions*. La Découverte, Sciences humaines et sociales, 226 p.
- Draperi, J-F. (2009). *Au bénéfice de la crise ? Pour un projet d'économie sociale et solidaire*. Revue internationale de l'économie sociale, L'économie sociale en mouvement, n° 313, pp. 19-35.
- Drèze, J. et Sen, A. (2002). *India, Development and Participation*. Oxford University Press, New York,
- Drezet, E (2006). *Les faces cachées de l'informatique: énergie et déchets*. Resinfo, n°5, 21 p.
- Du Tertre, C. (2009). *Économie servicielle et performance : de nouveaux enjeux de régulation*. Éditions Chronique Sociale, INTEFP, pp. 197-215.
- Dubois, J-L., Brouillet, A-S., Bakhshi, P. et Duray-Soundron, C. (2008). *Repenser l'action collective : une approche par les capacités*. L'Harmattan, Paris, 278 p.
- Dubuisson-Quellier, S. (2008). *De la souveraineté du consommateur à la gouvernance des consommateurs: l'espace du choix dans la consommation*. L'économie politique, Vol 3, n°39, pp. 21-31.
- (2012). *Du consommateur éclairé au consommateur responsable*. Dans Pigenet, M. et Tartakowsky, D. (dir), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. La Découverte, Paris, pp. 708-715.
- Dubuisson-Quellier, S. et Lamine, C. (2004). *Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs*. Sciences de la société, Vol. 62, pp. 145-167.
- Duchesne, S. et Haegel, F. (2004). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien collectif*. Armand Colin, 128, 126 p.
- Dufoix, S. (2013). *Penser la globalisation*. Sciences Humaines, n°31, pp.6-9.
- Dufour, A., Hérault-Fournier, C., Lanciano, E. et Penneç, N. (2010). *L'herbe est-elle plus verte dans le panier? Satisfaction au travail et intégration professionnelle de maraîchers qui commercialisent sous forme de paniers*. Circuits courts. Contribution au développement régional. Éditions, 224 p.
- Duperré, M. (2002). *Constitution des acteurs collectifs et dynamique de développement régional : Le cas d'une association régionale en santé et services sociaux*. Université du Québec, Thèse de doctorat, 341 p.
- (2004). *L'organisation communautaire : la mobilisation des acteurs collectifs*. Presses universitaires de Laval, Travail Social, 130 p.
- Dupuy, J-P., Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R., Thévenot, L. (1989). *Introduction*. Revue économique, Vol. 40, n°2, pp. 141-146.
- Dupuy, C. et Torre, A. (2004). *Confiance et proximité*. Dans Pecqueur, B. et Zimmermann, J-B. *Économie de proximités*. Hermès, Paris, pp. 65-87.
- Duran, P. (1999). *Penser l'action publique*. LGDJ, Droit et société, Paris, 209 p.
- Durance, P. (2010). *L'expérimentation : une condition nécessaire de l'innovation*. Conseil d'analyse économique, Rapport Créativité et innovation dans les territoires, Complément C, pp. 159-166.
- (2011). *Innovation et territoires : quel modèle pour sortir de la crise ?* Métropolitix, 16 février 2011, 3 p.
- Duru-Bellat, M. (2009). *Y a-t-il une science du bonheur ?* La vie des idées, janvier 2009, 7 p.
- (2014). *Pour une planète équitable. L'urgence d'une justice globale*. Seuil-La République des idées, Paris, 112 p.
- Ecophyto (2010). *Vers des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires*. INRA, 100 p.
- Ehlinger, S. Perret, V et Chabaud, D. (2007). *Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ?* Lavoisier, Revue française de gestion, n° 170, pp. 155-171.
- Ehrenfeld, J. (2004b). *Industrial ecology: a new field or only a metaphor ?* Journal of Cleaner Production, Vol. 12, n°8, pp. 825-831.
- (2000). *Industrial Ecology Paradigm Shift or Normal Science ?* American Behavioral Scientist, Vol. 44, n°2, pp. 229-244.

- (2004a). *Searching for sustainability : No quick fix*. Reflections, Vol.5, n°8, pp. 1-13.
- Emelianoff, C. (2004). *L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ?* Écologie et politique, Vol.2, pp. 21-36.
- (2006). *Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ?* ESO, travaux et documents, Vol.25, pp. 35-43.
- (2007). *La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe*. L'Information géographique, Vol. 71, n° 3, pp. 48-65.
- Emelianoff, C. et Stegassy, R. (2010). *Les pionniers de la ville durable: récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*. Autrement, Paris, 294 p.
- Enjolras, B. (2010). *Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne*. Géographie, économie, société, Vol. 12, n° 1, pp. 15-30.
- Erkman, S. (1998). *Vers une écologie industrielle*. Éditions Charles Léopold Mayer, 251 p.
- Estival, J.-P. (2009). *Le marché mondial des ressources: la guerre fait rage*. L'Harmattan, 248 p.
- ETD (2013). *Écologie industrielle et territoriale : Les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique*. Éditions ETD, Projet de Territoire, juin 2013, 7 p.
- Eurostaf (2001). *La restauration commerciale (vol. 2). Perspectives stratégiques et financières*. Eurostaf, Paris, 273 p.
- Eurostat (2009). *Economy wide material flow accounts: Compilation guidelines for reporting to the 2009*. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg, 126 p.
- Evans, P. (2002). *Collective capabilities, culture, and Amartya Sen's development as Freedom*. Studies in Comparative International Development, Vol. 37, n°2, pp. 54-60.
- Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R. et Thévenot, L. (2003). *Valeurs, coordination et rationalité. L'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences économiques sociales et politiques*. Problèmes économiques, n°2838, 17 p.
- Fabrégat, S. (2010). *Catastrophes naturelles : des phénomènes en augmentation et amplifiés par l'homme*. Actuenvironnement, 2 p.
- Fare, M. (2012). *Les monnaies sociales, des outils de territorialisation des activités?* ADELFSFSP. 17 au 19 octobre 2013, Bordeaux, 15 p.
- Faure, A., Leresche, J.-P., Muller, P. et Nahrath, S. (2007). *Action publique et changements d'échelles: les nouvelles focales du politique*. L'Harmattan, Grenoble, 320 p.
- Favereau, O. (2002). *Conventions et régulation*. Dans Boyer, R. et Saillard, Y (dir.) *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*. La Découverte, Paris, pp. 511-520.
- Felli, R. (2005). *Développement durable et participation : la démocratie introuvable*. Belgeo, n°5, pp. 425-434.
- Ferrand-Bechmann, D. (2013). *Le bénévolat, Au bénévole inconnu !* Éditions Juricassociations, Sociologie, Statut juridique. Paris, 159 p.
- Ferraton, C. et Vallat, D. (2010). *La territorialisation de l'accompagnement à la création d'entreprise par les chômeurs : enjeux et méthodes*. Dans Dacheux, E. et Goujon, D. *Réconcilier démocratie et économie: la dimension politique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire*. Michel Houdiard Éditeur, Paris, pp. 73-89.
- Ferrier, D. (1998). *Le droit des relations entre producteurs et grands distributeurs de produits alimentaires*. Économie rural, Vol. 245, n°1, pp. 84-88.
- Figuière, C. et Metereau, R. (2012). *Écologie industrielle : le secteur agroalimentaire comme point de départ pour une organisation écosystémique des activités humaines*. Colloque interdisciplinaire sur l'écologie industrielle et territoriale (COLEIT), Université de technologie de Troyes, Troyes, 15 p.
- Fillieule, O. (2001a). *Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel*. Revue française de science politique, Vol.51, n°1, pp. 199-215.
- (2009). *Travail militant, action collective et rapports de genre*. Dans Fillieule O. *Le sexe du militantisme*. Presses de Sciences Po, pp. 23-72
- Fillieule, O., Blanchard, P., Agrikoliansky, E., Bandler, M., Passy, F. et Sommier, I. (2004). *L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement: les participants du contre-sommet du G8 d'Evian*. Politix, Vol.17, n°68, pp. 13-48.
- Fillieule, O. et Péchu, C. (1993). *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*. L'Harmattan, Logiques politiques, Paris, 221 p.
- Finnemore, M. et Sikkink, K. (1998). *International norm dynamics and political change*. International organization, Vol. 52, n° 4, pp. 887-917.

- Fischer-Kowalski, M. (1997). *Society's Metabolism - Origins and Development of the Material Flow Paradigm*. Dans Bringezu, S., Fischer-Kowalski, M., Kleijn, R., et Palm, V (dir.) *Regional and National Material Flow Accounting: From Paradigm to Practice of Sustainability*. Wuppertal Institute for Climate. Séminaire Conaccount, Leiden, 21 au 23 janvier 1997, pp. 16-23.
- (1998). *Society's metabolism : The intellectual History of Materials Flow Analysis (Part 1)*. Journal of Industrial Ecology, Vol.2, n°1, pp.61-70.
- (2003). *On the history of industrial metabolism. Perspectives on industrial ecology*. Greenleaf Publishing, Vol. 1, n°71, pp. 35-45.
- Fischer-Kowalski, M. et Swilling (dir.), M. (2011). *Decoupling natural resource use et environmental impacts from economic growth*. United Nations Environment Programme, Nairobi, Disponible sur <http://www.unep.org/resourcepanel/Publications/Decoupling/tabid/56048/Default.aspx>.
- Fischler, C. (1993). *L'omnivore*. Editions Odile Jacob, Paris, 440p.
- Fitoussi, J-P. et Laurent, E., (2008). *La nouvelle écologie politique. Économie et développement humain*. Edition du Seuil, Collection République des idées, Paris, 120 p.
- Flahault, F. (1978). *La parole intermédiaire*. Éditions du Seuil, 223 p.
- (2003). *Le paradoxe de Robinson. Capitalisme et société*. Éditions Mille et une nuits, Les Petits Libres, 175 p.
- (2011). *Où est passé le bien commun?* Éditions Fayard, Essai Mille et une nuits, 256 p.
- Fleig, A. (2000). *Eco-industrial parks, a strategy towards industrial ecology in developing and newly industrialized countries*. GTZ, Working paper, Eschborn, 48 p.
- Flipo, F. (2003). *La capacité : un composé de nature et de volonté*. 3^{ème} conférence internationale *The Capability Approach : From Sustainable Development to Sustainable Freedom*, 7 au 9 septembre, Università di Pavia, Italia, 10 p.
- (2005). *Pour une écologisation du concept de capacité d'Amartya Sen*. Natures sciences sociétés, Vol.13, n°1, pp. 68-75.
- (2006). *Éthique et responsabilité après Tchernobyl. La décroissance contre « l'obsolescence de l'homme »*. Entropia n°1, 2^{ème} trimestre 2006, pp. 143-115.
- (2008a). *La Terre, 2108 : un archipel de communautés autonomes*. Écologie et politique, Vol. 3, n°37, pp.103-116.
- (2008b). *Le don de la nature*. Entropia, n°4, pp. 23-34.
- (2012). *Pour des droits de la nature*. Mouvements, n°70, pp. 122-139
- François, H., Hirczak, M. and Senil, N. (2006). *Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources*. Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n°5, pp. 683-700.
- Frémeaux, P. (2011). *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*. Les petits matins, Paris, 157 p.
- Froger, G. et Méral, P. (2002). *Des mécanismes de l'action collective aux perspectives pour les politiques d'environnement*. Dans Froger G., Méral P. *Gouvernance II, Action collective et politiques d'environnement*. Éditions Helbing & Lichtenhahn, Bâle, pp. 9-24.
- Frosch, R. A. et Gallopoulos, N. E. (1989). *Strategies for manufacturing*. Scientific American, Vol. 261, n°3, pp. 144-152.
- Gaglio, G., Lauriol, J. et Du Tertre, C. (2011). *L'économie de la fonctionnalité: une voie nouvelle vers un développement durable ?* Octarès Éditions, Collection Travail, Subjectivité - Entreprises, Territoires, Toulouse, 198 p.
- Gardella, É. (2006). *Le jugement sur l'action. Note critique de L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement de Laurent Thévenot*. Revue de Sciences humaines, n° 11, octobre 2006, 23 p.
- Garofoli, G. (1989). *Local development and policy implications*. Dans Konsolas, N. *Local Development*. Regional development institute, Hellenic agency for local development and local government, Athènes, pp. 87-98.
- Gasper, D. (1996). *Needs and basic needs : a clarification of meanings, levels and different streams of work*. Working papers of the Institute of Social Studies of Erasmus University (ISS), La Hague, 33 p.
- (2007). *What is the capability approach ? : Its core, rationale, partners et dangers*. The Journal of Socio-Economics, Vol. 36, n°3, pp. 335-359.
- Gaudin, J-P. (2002). *Pourquoi la gouvernance ?* Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du citoyen, 138 p.
- Gaxie, D. (2005). *Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective*. Swiss political science review, Vol.11, n°1, pp.157-188.

- Gedec (2005). *Écologie Industrielle à Genève: premiers résultats et perspectives*. Service cantonal de gestion des déchets, Genève, 49 p.
- Geels, F. W. (2002). *Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study*. Research policy, Vol 31, n°8, pp. 1257-1274.
- (2007b). *Analysing the breakthrough of rock 'n' roll (1930 - 1970) : Multi-regime interaction and reconfiguration in the multi-level perspective*. Technological Forecasting and Social Change, Vol. 74, n°8, pp. 1411-1431.
- Geels, F. W. et Schot, J. (2007). *Typology of sociotechnical transition pathways*. Research policy, Vol.36, n°3, pp. 399-417.
- Gendron, C. (2001). *Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques*. Revue POUR, n° 172, pp. 175-181.
- Gendron, C. et Revéret, J-P. (2000). *Le développement durable*. Économies et sociétés, n°37, pp. 111-124
- Gérard, M. (2004). *Décentralisation : quelle théorie de l'État ?* Dans *Annuaire des collectivités locales*. Tome 24, pp. 235-252.
- Gershenfeld, N. (2007). *Fab: The Coming Revolution on Your Desktop--from Personal Computers to Personal Fabrication*. Basic Books, 288 p.
- Ghézali, M. (2011). *Inégalités écologiques et droits humains*. VertigO, Hors-série n° 9, Juillet 2011, 30 p.
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. L'Harmattan, Théorie sociale contemporaine, 192 p.
- (2005 [1987]). *La constitution de la société : éléments d'une théorie de la structuration*. Presses universitaires de France, Quadrige Grands textes, Paris, 474 p.
- GIEC (2007). *Changement climatique 2007*. Rapport de Synthèse, 114 p.
- (2014). Rapports sur l'évolution du climat disponibles sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Volume-1-changements-climatiques.html>. Voir également <http://leclimatchange.fr/>
- Gilbert, C. (2001). *Retours d'expérience: le poids des contraintes*. Annales des mines, Vol.22, pp. 9-24.
- Gilbertas, B. (2010). *Haidar El Ali, itinéraire d'un écologiste au Sénégal*. Terre vivante, 270 p.
- Gilly, J-P. et Perrat, J. (2003). *La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale*. Cahier du Groupement de Recherches Économiques et Sociales (GRES), n°5, 15 p.
- Gilly, J-P. et Torre, A. (2000). *Dynamiques de proximité*. L'Harmattan, Paris, 301 p.
- Godard, O. (1990). *Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel*. Revue économique, Presses de Science Po, pp. 215-242.
- (1993). *Stratégies industrielles et conventions d'environnement: de l'univers stabilisé aux univers controversés*. Congrès international Environnement et économie : quels axes pour la recherche dans les années à venir ?, Organisé par le Ministère de l'Environnement, l'INSEE et l'IFEN, Paris, Sénat, 15 et 16 février 1993, pp. 145-174.
- (1994). *Le développement durable : paysage intellectuel*. Natures, Sciences, Sociétés, Vol. 2, n°4, pp. 309-322.
- (1997). *Le développement durable. Projets et recompositions par les échelles territoriales*. Pouvoirs locaux, Vol. 3, n°34, 7 p.
- (2004). *La pensée économique face à la question de l'environnement*. Cahiers de l'école polytechnique, n°13, 28p.
- Godbout, J. et Caillé, A. (1992). *L'esprit du don*. La Découverte, Poche, Montréal, 345 p.
- Godbout, J. T. (1994). *La sphère du don entre étrangers : le bénévolat et l'entraide*. Dans Dumont, F., Langlois S. et Martin Y. *Traité des problèmes sociaux*. Institut québécois de recherche sur la culture, Relations, Québec, pp. 981-994.
- (2013). *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs. Homo oeconomicus*. La bibliothèque du Mauss, Le bord de l'eau, Paris, 170 p.
- Golay, C. (2010). *Crise et sécurité alimentaires: vers un nouvel ordre alimentaire mondial ?* International Development Policy, Revue internationale de politique de développement, n° 1, pp. 229-248.
- Gorz, A. (1997). *Misères du présent. Richesse du possible*. Éditions Galilée, Paris, 228 p.
- (2003). *L'immatériel*. Éditions Galilée, 152 p.
- (2008). *Ecologica*. Éditions Galilée, Retour, Paris, 158 p.
- Goxe, A. et Rousseau, S. (2007). *L'empreinte écologique : nouvel indicateur, ancienne approche ? Mise en perspective et analyse territoriale de l'empreinte écologique*. Dans Lazzerri Y. (dir.) *Les indicateurs territoriaux du développement durable. Questionnements et expériences*. L'Harmattan, pp. 139-155.

- Grand Toulouse (2012). *Le Plan d'actions de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et de la Ville de Toulouse. 2012 > 2020*. Grand Toulouse, 135 p.
- Granovetter, M. (2006). *L'influence de la structure sociale sur les activités économiques*. Sociologies pratiques, n°2, pp. 9-36.
- Griffon, M. (2006). *Nourrir la planète : pour une révolution doublement verte*. Odile Jacob, 456 p.
- Grossman, E. et Saurugger, S. (2012). *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*. Armand Colin, Sociologie, Collection U, 296 p.
- Grisel, L. et Osset, P. (2004). L'analyse du cycle de vie d'un produit ou d'un service. Afnor, 360 p.
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R. et Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica, Paris, 186 p.
- Gumuchian, H. et Pecqueur, B. (dir.) (2007). *La ressource territoriale*. Economica, Anthropos, Paris, 252 p.
- Hamel, P. (1991). *Action collective et démocratie locale*. Presses universitaires de Montréal, 248 p.
- Hashimoto, S. (2000). *Teikei system: An alternative marketing system in Japan*. FOAM Ecology and Farming, n°23, pp. 9-11.
- Hassenteufel, P. (1998). *Introduction au numéro spécial: Think Social, Act Local-La territorialisation comme réponse à la "crise de l'Etat-Providence" ?* Politiques et management public, Vol. 16, n°3, pp. 1-11.
- Heeres, R., Vermeulen, W. et De Walle, F. (2004). *Eco-industrial park initiatives in the USA and the Netherlands : first lessons*. Journal of Cleaner Production, Vol.12, pp. 985-995.
- Hellec, F., Barataud, F. et Martin, L. (2013). *Protection de l'eau et agriculture: une négociation au long cours*. Natures sciences sociétés, Vol. 21, n°2 pp. 190-199.
- Hénaff, M. et Mongin, O. (2002). *De la philosophie à l'anthropologie: Comment interpréter le don ?* Esprit, n°282, pp. 136-158.
- Herbert, V., Maillefert, M., Petit, O. et Zuindeau, B. (2009). *Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale)*. VertigoO, Vol. 9, n°3, Disponible sur <http://vertigo.revues.org/9303>.
- Hernandez, S. (2008). *Paradoxes et management stratégique des territoires : étude comparée de métropoles européennes*, Vie et sciences de l'entreprise, Vol.178, n°1, pp. 54-75.
- Hernandez, S. et Messaoudène, L. (2010). *La territorialisation de la politique alimentaire française : le regard des acteurs publics sur la gouvernance du PNNS*. Management Prospective Editions, Vol. 5, n°35, pp. 235-253
- Hillenkamp, I. et Laville, J-L. (dir.) (2013). *Socioéconomie et démocratie: l'actualité de Karl Polanyi*. Editions Érès, Toulouse, 315 p.
- Hintze, S. (dir.) (2003). *Trueque y economia solidaria*. Prometeo libros, Buenos Aires, 324 p.
- Hirczak, M. (2007). *La co-construction de la qualité agroalimentaire et environnementale dans les stratégies de développement territorial une analyse a partir des produits de la région Rhône-Alpes*. Université de Grenoble, UMR PACTE-Territoires, Thèse de doctorat, Grenoble, 356 p.
- Hirczak, M., François, H. Senil, N. (2009). *Développement local et durabilité dans les alpes: la spécificité des ressources interrogée*. Dans Barthes, A. et Sandoz, A. (dir.) *Vie locale, ruralité, tourisme et paysages dans l'aire méditerranéo-alpine. Regards croisés franco-slovène(s) sur la durabilité*. Éditions de l'Université de Provence, Dignes, pp. 198-212.
- Hirschman, A. O. (1983). *Bonheur privé, action publique*. Hachette Littérature, Fayard, 231 p.
- (1995 [1970]). *Exit, voice et loyalty. Défection et prise de parole*. Fayard, L'espace du politique, 212 p.
- Hoffman, A. J. (2003). *Linking social systems analysis to the industrial ecology framework*. Organization & Environment, Vol.16, n°1, pp. 66-86.
- Holling, C. S. (2001). *Understanding the complexity of economic, ecological, and social systems*. Ecosystems, Vol. 4, n°5, pp. 390-405.
- Hommels, A., Peters, P. et Bijker, W. (2007). *Techno therapy or nurtured niches ? Technology studies and the evaluation of radical innovations*. Research policy, Vol. 36, n°7, pp. 1088-1099.
- Hopkins, R. (2008). *The transition handbook. From oil dependency to local resilience*. Green Books, Foxhole, 240 p.
- Hubbel, S. et He, F. (2011). *Species-area relationships always overestimate extinction rates from habitat loss*. Nature, Vol. 473, n° 7347, pp. 368-371.
- Husson, M. (2003). *Sommes-nous entrés dans le capitalisme cognitif ?* Critique communiste, pp. 69-170.

- Huybrechts, B. (2005). *L'impact du commerce équitable sur les producteurs. Le cas de coopératives de café et de cacao en Bolivie*. Développement, Environnement et Sociétés, Université de Liège, 86 p.
- Ibrahim, S. (2006). *From individual to collective capabilities: the capability approach as a conceptual framework for self-help*. Journal of Human Development, Vol. 7, n°3, pp. 397-416.
- Ibrahim, S. (2008). *Collective agency: Wider freedoms and new capabilities through self-help*. Dans Dubois J-L., Broulet, A., Bakhshi P. et Duray-Soundron C. (dir.) *Repenser l'action collective: Une approche par les capacités*. L'Harmattan, pp. 61-81.
- IDDRI (2013). *L'énergie grise : la face cachée de nos consommations d'énergie*. IDDRI, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales, Chancel, L. et Pourouchottamin, P., n° 4, mars 2013, 6 p.
- Illich, I. (1973). *La convivialité*. Éditions du Seuil, Points Essais, Paris, 158 p.
- IMS (2006). *La Société, une affaire d'entreprise ? L'Engagement Sociétal des entreprises : enjeux, pratiques, perspectives*. Éditions d'Organisation, Groupe Eyrolles, 25 p.
- INRA (2010) *Vers des circuits longs, moins courts en bouche*. Institut National de Recherche Agronomique (INRA), Unité Génétique et amélioration des fruits et légumes, 9 juin 2010, 2 p.
- (2010). *L'agriculture française en 2010. Premiers résultats du recensement agricole*. Dossier de presse, 24 p.
- Ion, J. (1997). *La fin des militants ? Enjeux de société*. Éditions de l'Atelier, 124 p.
- (2012). *S'engager dans une société d'individus*. Armand Colin, Individu et Société, Paris, 220 p.
- Ion, J. et Ravon, B. (1998). *Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel: Liens personnels, liens collectifs*. Lien social et politiques, n°39, pp.59-71.
- IRAM (2005). *Le commerce équitable*. Compte-rendu de la réunion technique tenue en préambule à l'Assemblée Générale de l'IRAM, 9 septembre 2005, 33 p.
- Iribarne, A. (1983). *Technologies nouvelles, qualifications et éducation: l'intérêt d'une approche culturelle et sociétale*. Histoire, Économie et Société, pp. 147-159.
- Jackson, T. (2010). *Prosperité sans croissance. La transition vers une économie durable*. De Boeck, Etopia, Planète en jeu, 247 p.
- Jacquiau, C. (2000). *Les coulisses de la grande distribution*. Albin Michel, Paris, 366 p.
- Jacob, J-P. et Lavigne-Delville, P. (dir.) (1994). *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*. APAD-IUED, Paris, 312 p.
- James, S. et Lahti, T. (2004). *The natural step for communities : how cities and towns can change to sustainable practices*. New society publishers, 304 p.
- Jancovici, J-M. (2007). *La dématérialisation de l'économie, mythe ou réalité*. La jaune et la Rouge, n°627, pp. 43-47.
- Johnson, P. (2002). *Commerce équitable. Cahiers de propositions pour le XXIème siècle*. Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Pôle socio-économique de Solidarité, 48 p.
- Jolia-Ferrier, L. et Villy, T. (dir.) (2006). *L'empreinte écologique*. Société Alpine de Publications, Lyon, 175 p.
- Joliveau, T. (2001). *La participation à la décision territoriale : dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique*. Geocarrefour, Vol. 76, n°3, Les territoires de la participation, pp. 273-279.
- Joly, P. et Paradeise, C. (2003). *Agriculture et alimentation : nouveaux problèmes, nouvelles questions*. Sociologie du Travail, n°45, 8 p.
- Jonas, H. (1990). *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Éditions du Cerf Paris, 336 p.
- Jorion, P. (2009). *L'argent, mode d'emploi*. Fayard, 397 p.
- Joule, R. et Beauvois, J-L. (2002). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. Presses universitaires de Grenoble, Vies Sociales, 286 p.
- Jouyet, J-P. et Lévy, M. (2006). *L'économie de l'immatériel: la croissance de demain*. La Documentation française, Rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel remis à Thierry Breton, 184 p.
- Joyes, J-F. (2007). *La production des politiques de développement territorial et le droit administratif*. Dans Lapèze, J., El Kadiri, N. et Lamrani, N. *Éléments d'analyse sur le développement territorial: aspects théoriques et empiriques*. L'Harmattan, Paris, pp. 29-58.
- Juan, S. (2001). *La société inhumaine: mal-vivre dans le bien-être*. L'Harmattan, Sociologies et Environnement, 258 p.

- Juvin, H. (2003). *La place de l'agriculteur et de l'agriculture dans la société française*. Audition au Conseil Économique et Social, Eurogroup Institute.
- Kalaora, B. et Theys, J. (1993). *La terre outragée ; les experts sont formels*. Autrement, Paris, 270 p.
- Kebir, L. (2004). *Ressource et développement : une approche institutionnelle et territoriale*. Université de Neuchâtel, thèse de Doctorat, 190 p.
- (2012). *Les cantines bio: que reste-t-il de l'esprit pionnier ?* Revue Métropolitiques, Vol. 27, 5 p.
- Keene, D. (2011). *Medieval London and its supply hinterlands*. Regional Environmental Change, Vol. 12, n°2, pp. 263-281.
- Kennedy, C., Cuddihy, J. et Engel-Yan, J. (2007). *The changing metabolism of cities*. Journal of Industrial Ecology, Vol.11, n°2, pp.43-59
- Kennedy, C., Pincetl, S. et Bunje, P. (2011). *The study of urban metabolism and its applications to urban planning and design*. Environmental pollution, Vol.159, n°8, pp.1965-1973.
- Keucheyan, R. (2014). *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*. La Découverte, Hors Collection ZONES, Paris, 176 p.
- Kiser, L. et Ostrom, E. (1982). *The Three World of Action. A Meta-theoretical Synthesis of Institutional Approaches*. Dans Ostrom, E. *Strategies of Political Inquiry*. Beverly Hills, pp. 56-88.
- Kim, E. (2013). *Les transitions énergétiques urbaines du XIXe au XXIe siècle : de la biomasse aux combustibles fossiles et fissiles à Paris (France)*. Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Laboratoire Géographies-Cités, Paris, Thèse de doctorat, 392 p.
- Klein, J-L. et Harrisson, D. (dir.) (2006). *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*. Presses de l'Université du Québec, Sociologie, Montréal, 465 p.
- Klein, J-L., Laville, J-L. et Moulaert, F. (2014). *L'innovation sociale*. Éditions Érès, Sociologie économique, Toulouse, 246 p.
- Kolm, S-C. (1984). *La bonne économie: la réciprocité générale*. Presses universitaires de France, Paris, 472 p.
- Koop, K. et Landel, P-A. (2011). *Le Développement Local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance*. Proposition de communication *De l'animation locale à l'ingénierie territoriale*, 15 p.
- Ladrière, J. (1997). *Engagement*. Encyclopoedia Universalis France.
- Laganier, R., Villalba, B. et Zuindeau, B. (2002). *Le développement durable face au territoire: éléments pour une recherche pluridisciplinaire*. Développement durable et territoires, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, Disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/774>
- Laguna, P., Cáceres, Z. et Carimentrand A. (2006). *Del altiplano sur boliviano hasta el mercado global: coordinación y estructuras de gobernanca en la cadena de valor de la quinua orgánica y del comercio justo*. Agroalimentaria, n°22, pp. 65-76.
- Laigle, L. (2008). *Les villes durables en Europe : conceptions, enjeux et mise en œuvre*. Annales des Mines - Responsabilité et environnement, éditeur ESKA, n° 52, 78 p.
- Lallau, B. et Dumbi, C. (2008). *Du capital social à l'agencité. Essai sur les capacités de l'action collective des agriculteurs urbains de Kinshasa (République Démocratique du Congo)*. Dans Dubois J-L., Broulet A-S., Bakhshi P., Duray-Soundron C. (dir.) *Repenser l'action collective: Une approche par les capacités*. L'Harmattan, Paris, pp. 105-134.
- Lamara, H. (2009). *Les deux piliers de la construction territoriale: coordination des acteurs et ressources territoriales*. Développement durable et territoires, Varia, Disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/8208>.
- Lamarque, D. (2004). *L'évaluation des politiques publiques locales*. LGDJ, Systèmes - Collectivités locales, Paris, 215 p.
- Lambert, L. (2006). *Quartier durable. Pistes pour l'action locale*. Etopia, étude n°1, 61 p.
- Lamblin, V. (2003). *Empreinte écologique ou empreinte productive*. Futuribles, n°284, pp. 77-78
- Lamine, C. et Perrot, N. (2008). *Les AMAP: un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Éditions Yves Michel, Société civile, Saint-Etienne, 140 p.
- Landel, P-A. (2006). *Invention de patrimoines et construction des territoires*. Dans Gumuchian, H., Pecqueur B. (dir.) *La ressource territoriale*. L'Harmattan, Economica, Paris, pp. 149-157.
- Landel, P-A. et Pecqueur, B. (2011). *L'opérateur territorial, vecteur du changement*. 48^{ème} colloque de l'ASRDLF, Migrations et territoires, 6 au 8 juillet, Schoelcher, 13 p.

- Lardon, S., Chia, E. et Rey-Valette, H. (2008). *Introduction: Dispositifs et outils de gouvernance territoriale*. Norois, n° 209, pp. 7-13.
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (dir.) (2004). *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po, Collection académique, Paris, 371 p.
- (2012). *Sociologie de l'action publique : domaines et approches*. Armand Colin, Paris, 128 p.
- Latouche, S. (1994). *Développement durable, un concept alibi*. Tiers-Monde, Vol. 35, n°137, pp. 77-94.
- (2003a). *Pour une société de décroissance*. Le Monde Diplomatique, pp. 18-19.
- (2003b). *L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement*. Mondes en développement, Vol. 31, n° 121, pp. 23-30.
- (2004). *Survivre au développement*. Éditions Mille et une nuits, Les Petits Libres, Paris, 126 p.
- (2006b). *Le veau d'or est vainqueur de Dieu. Essai sur la religion de l'économie*. Revue du Mauss, Vol.1/2006, n°27, pp. 307-321.
- (2007). *Contribution à l'histoire du concept de développement*. Dans Coquery-Vidrovitch, C., Hemery, D. et Piel, J. (dir.) *Pour une histoire du développement (États, sociétés, développements)*. L'Harmattan, Paris, pp. 41-60.
- (2012). *Bon pour la casse. Les déraisons de l'obsolescence programmée*. Les liens qui libèrent éditions, 134 p.
- Laurent, C. et Du Tertre, C. (2008). *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*. Revue de la régulation n°3/4, 2ème semestre 2008, 5 p.
- Laurent, É. (2013). *Faut-il décourager le découplage ?* Revue de l'OFCE, Observatoire Français des Conjonctures Économiques, n°1, pp. 235-257.
- Laval, C. (2007). *L'Homme économique: essai sur les racines du néolibéralisme*. Éditions Gallimard, NRF Essais, 416 p.
- Laval, C. et Caillé, A. (2002). *L'ambition sociologique: Saint-Simon, Comte, Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber*. La Découverte, Recherches, Revue du Mauss, 512 p.
- Laville, J-L. (2010). *Politique de l'association*. Éditions du Seuil, Économie Humaine, Paris, 359 p.
- Layard, R. (2007). *Le Prix du bonheur*. Armand Colin, Paris, 320p.
- Le Boterf, G. (1994). *De la compétence: essai sur un attracteur étrange*. Éditions d'Organisation, Paris, 176 p.
- Le Caro, Y. (2006). *La vente directe dans le tissu socio-spatial en Bretagne : contribution d'un géographe*. ESO, Travaux et Documents, pp. 23-27.
- Le Galès, P. (1995). *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*. Revue française de science politique, Vol. 45, n° 1, pp.57-95.
- (1998). *Régulation, gouvernance et territoire. Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, pp. 203-240.
- Le Velly, R. (2011). *Le mouvement Artisans du Monde au miroir du commerce équitable Nord-Nord: entre élargissement et renouvellement du projet et des pratiques*. Éthique et Économie, Vol.8, n°2, pp. 152-166.
- (2012). *La relocalisation des approvisionnements de la restauration collective et le code des marchés publics*. Revue POUR, n°215-216, pp.269-274.
- Le Lidec, P. (2003). *La seconde étape de la décentralisation en France : une mise en perspective critique*. Mouvements, Vol. 2, n° 26, pp. 96-101.
- Lecomte, T. (2003). *Le pari du commerce équitable*. Éditions Organisation, Paris, 384 p.
- Lecourt, A. et Faburel, G. (2005). *Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement. Une application aux espaces ruraux*, Revue de l'UMR ESO, n°23, pp. 77-91.
- Leduc, G. et Raymond, M. (2000). *L'évaluation des impacts environnementaux: un outil d'aide à la décision*. Éditions MultiMondes, 403 p.
- Leloup, F. et Moyart, L. (2003). *The regional restructuring of old industrial regions : The case of the Hainaut in Belgium*. Conférence international *Regional Studies Association*, Pise, Avril 2003.
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* Géographie Économie Société, Vol. 7, n°4, 13 p.
- Leloup, F., Moyard, L. et Pradella, S. (2007). *Les échelles régionales pour penser le territoire et la dépendance au sentier*. Dans Faure, A., Leresche, J-P., Muller, P. et Nahrath, S. (dir.) *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*. L'Harmattan, Paris, pp 71-83.
- Lemoigne, J-L. (1995). *Le Constructivisme*. Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 127 p.

- Lévêque, C., Muxart, T., Abbadie, L., Weil, A. et Van der Leeuw, S. (2003). *L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés - milieux*. Dans Lévêque, C. et Van der Leeuw, S. (dir.) *Quelles natures voulons-nous ?* Elsevier, Paris, pp. 110-129.
- Lévesque, M. et White, D. (1999). *Le concept de capital social et ses usages*. Lien social et Politiques, Vol. 41, pp.23-33.
- Lévy, J. et Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris, 1034 p.
- Lifset, R. (2002). *Patterns and paradoxes*. Journal of Industrial Ecology, Vol. 6, n°1, pp. 1-3.
- Lipovac, J.-C. et Boutonné, A. (2014). *Villes durables : Leviers de nouveaux modèles économiques et de développement ?* Développement durable et territoires, Vol. 5, n°1, 13 p.
- Lolive, J. et Soubeyran, O. (2007). *L'émergence des cosmopolitiques*. La Découverte, Paris, 382 p.
- Long, N. (2001) *Development sociology: actor perspectives*. Routledge, Londres, 320 p.
- Longuépée, J. (2003). *Les dynamiques territoriales à l'épreuve des risques naturels. L'exemple du risque d'inondation en basse vallée de la Canche*. Université du Littoral-Côte d'Opale, Dunkerque, Thèse de doctorat, 414 p.
- (2004). *Dynamiques territoriales et gestion des inondations : une approche en termes de proximité*. Journée d'études *Les territoires de l'eau*, Arras, 26 mars 2004.
- Lordon, F. (2006). *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*. La Découverte, Armillaire, Paris, 235 p.
- Lorrain, D. (1998). *Administrer, gouverner, réguler*. Les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, 9 p.
- Loubet, F. (2011). *Analyse de l'impact du tourisme sur le développement des territoires ruraux marginaux. Application de l'approche par les capacités à l'étude de l'espace rural rhônalpin*. Creppem/Cemagref, Grenoble, Thèse de doctorat, 332 p.
- Loubet, F., Dissart, J.-C. et Lallau, B. (2011). *Contribution de l'approche par les capacités à l'évaluation du développement territorial*. Revue d'économie Régionale et Urbaine, Vol.4, pp. 681-703.
- Luhmann, N. (2000). *La confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*. Collection études sociologiques, Economica Paris, 123 p.
- M'Bow, A.-M. (1981). *L'homme et la biosphère : Les dix ans de du programme écologique de l'Unesco*. Le Courrier de l'Unesco, L'homme et la biosphère, Avril 1981, pp. 4-5.
- Mace, G., Norris, K. et Fitter, A. (2011). *Biodiversity and ecosystem services : a multilayered relationship*. Trends in ecology and evolution, Vol. 27, n°1, pp. 19-26.
- Magnin, G. (2006). *Action publique locale et énergie : la nécessité d'une nouvelle étape. Pourquoi l'action publique ne contribue-t-elle pas autant qu'il le faudrait à une gestion plus durable des ressources et des services urbains ?* Forum international d'urbistique 2006, développement urbain durable, gestion des ressources et services urbains, Université de Lausanne, 20 au 22 septembre 2006, 11 p.
- Maillat, D. (1996). *Du district industriel au milieu innovateur: contribution à une analyse des organisations productives territorialisées*. Secrétariat de l'IRER, Institut de recherches économiques et régionales, Division économique et sociale, Document de travail, 36 p.
- Maillefert, M. (2009). *Action collective territoriale et modèles de développement régionaux : Le cas de trois sites de la région nord-pas de calais*. Vertigo, Vol. 9, n° 2, Disponible sur <http://vertigo.revues.org/8689>.
- Maillefert, M., Rousseau, S. et Zuindeau, B. (2010). *Lectures hétérodoxes du développement durable. Développement durable et territoires, Vol. 1, n° 3, Disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/8681>*.
- Maillefert, M. et Schalchli, P. (2012). *Prérequis pour la construction d'une méthodologie pour l'implantation d'une démarche d'écologie industrielle à l'échelle d'un espace territorial*. Dans Maillefert, M., Petit, O. et Rousseau, S. (dir.) *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*. Ecopolis, Bruxelles, pp. 45-68.
- Malassis, L. (1973). *L'agro-industrie : méthodes et concepts*. Économies et sociétés, Vol. 7, n°11-12, pp. 2023-2029.
- (1994). *Les trois âges de l'alimentaire. Tome I : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Tome II : L'âge agro-industriel*. Cujas, Paris, 239 p. et 376 p.
- Malassis, L. et Gherzi, G. (1996). *Traité d'économie agro-alimentaire : tome 1 - économie de la production et de la consommation. Méthodes et concepts*. Éditions Cujas, Paris, 392 p.
- Marandon, G. (2003). *Au-delà de l'empathie, cultiver la confiance : clés pour la rencontre interculturelle*. Revista CIDOB d'Afers Internacionals, n° 61-62, pp. 259-282.

- Maréchal, G. (dir.) (2011). *Les circuits de proximité alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Educagri Éditions, Références, 213 p.
- Maréchal, J-P. (1996a). *L'écologie de marché, un mythe dangereux*. Le Monde Diplomatique, n°511, pp. 26-27.
- (1996b). *Le développement durable dans la pensée néoclassique*. Dans Rens, I (dir). *Le droit international face à l'éthique et à la politique de l'environnement*. Georg éditeur, pp. 223-230.
- Martin, J-Y. et Mançano Fernandes, B. (2001). *Les sans-terre du Brésil: géographie d'un mouvement socio-territorial*. L'Harmattan, Horizons Amériques latines, Paris, 174 p.
- Martinet, A. (2012). *Albert Otto Hirschmann. Des possibilités qui se combinent ne sont pas des nécessités*. Dans Germain, O. et al. *Les grands inspireurs de la théorie des organisations. Tome 1*. Éditions EMS, Management et société, Corneilles-le-Royal, pp. 173-197.
- Mauss, (2007 [1950]). *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Presses Universitaires de France, Quadrige Grands textes, 248 p.
- Max-Neef, M. (1993). *Human scale development: conception, application and further reflections*. The Apex Press, Londres, 114 p.
- McAdam, D., Tarrow, S. et Tilly, C. (2001). *Dynamics of Contention*. Cambridge University Press, 387 p.
- McNeill, J. R. (2000). *Something new under the sun : an environmental history of the twentieth-century world*. Norton and Company, The Global Century Series, New York, 448 p.
- MEA (2005). *Ecosystem and human well-being. Biodiversity Synthesis*. World Resources Institute Millennium Ecosystem Assessment, Washington, Disponible sur <http://www.maweb.org/documents/document.354.aspx.pdf>, 100 p.
- Melin, H. (2013). *Loos-en-Gobelle, du noir au vert*. Dans Menu, J-C. et al. *Territoires et communautés apprenantes*. Association Multitudes, n°52, pp. 59-67.
- Merlin, P. (2008). *Énergie et environnement*. La Documentation Française, n°5278-5279, 183 p.
- Meyronin, B. (2009). *Le marketing territorial : enjeux et pratiques*. Vuibert, Paris, 259 p.
- Mikhak, B., Lyon, C., Gorton, T., Gershenfeld, N., McEnnis, C. et Taylor, J. (2002). *Fab Lab: an alternate model of ICT for development*. Dans 2^{ème} conférence internationale *open collaborative design for sustainable innovation*, 7 p.
- Miller, W. et Sanchez, V. (1993). *Motivating young adults for treatment and lifestyle change*, University of Notre Dame Press, 26 p.
- Miquet-Marty, F. (2013b). *Les nouvelles passions françaises : refonder la société et sortir de la crise*. Michalon, Essai, 224 p.
- Mitchell, R., Agle, B. et Wood, D. (1997). *Toward a theory of stakeholder identification and salience: Defining the principle of who and what really counts*. Academy of management review, pp. 853-886.
- Mollard, A., Pecqueur, B. et Lacroix, A. (1998). *La rencontre entre la qualité et le territoire. Une relecture de la théorie de la rente dans une perspective de développement territorial*. Second International Conference of the European Society for Ecological Economics, Université de Genève, 4 au 7 mars 1998, Disponible sur <http://www.grenoble.inra.fr/Docs/pub/A1998/Wpra9801.PDF>
- Mundler P. (dir.) (2006). *Fonctionnement et reproductibilité des AMAP en Rhône-Alpes*. ISARA, Lyon, 67 p.
- Monnet, É. (2007). *La théorie des capacités d'Amartya Sen face au problème du relativisme*. Tracés, Revue de Sciences humaines, Vol.12, n°1, pp.103-120.
- Morgan, K. (2009). *Feeding the city: The challenge of urban food planning*. International Planning Studies, Vol. 14, n° 4, pp. 341-348.
- Morgan, R. et Hunt, S. (1994). *The Commitment-Trust Theory of Relationship Marketing*. The Journal of Marketing, Vol. 58, n° 3, pp. 20-38.
- Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Éditions du Seuil, Points Essais, 146 p.
- (2011). *La voie. Pour l'avenir de l'humanité*. Fayard, Essais, Paris, 320 p.
- Morvan, Y. (1991). *Fondements d'économie industrielle*. Economica, Collection Gestion, Paris, 639 p.
- Mucchielli, A. (2009). *Le travail en équipe*, Éditions ESF, 203 p.
- Muller, D. (1998). *Les Éthiques de la responsabilité dans un monde fragile*. Les Éditions Fides, Montréal, 43 p.

- Murray, R., Caulier-Grice, J. et Mulgan, G. (2010). *The open book of social innovation*. Social innovator series: ways to design, develop and grow social innovation, The Young foundation, Disponible sur http://www.nesta.org.uk/sites/default/files/the_open_book_of_social_innovation.pdf, 224 p.
- Muxel, A. (2003). *Les jeunes et la politique: entre héritage et renouvellement*. Empan, Vol. 2, pp. 62-67.
- Nahrath, S. et Varone, F. (2007). *Les espaces fonctionnels comme changements d'échelles de l'action publique. Action publique et changements d'échelles: les nouvelles focales du politique*. L'Harmattan. Paris, pp. 235-249.
- Ndiaye, A. et Carimentrand, A. (2013). *Consumérisme politique dans la ville durable : l'animateur socioculturel, passeur de la consommation responsable ?* Dans Richelle, J-L., Rubi, S. et Ziegelmeyer, J-M. (dir.) *L'animation socioculturelle professionnelle, quels rapports au politique?* Éditions Carrières sociales, Bordeaux, pp. 281-294.
- Neveu, E. (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte, Repères Sociologie, Paris, 128 p.
- Newcombe, K., Kalma, J. et Aston, A. (1978). *The metabolism of a city : the case of Hong Kong*. Ambio, pp. 3-15.
- Newman, P. (1999). *Sustainability and cities: extending the metabolism model*. Landscape and urban planning, Vol. 44, n°4, pp. 219-226.
- Niza, S., Rosado, L. et Ferrao, P. (2009). *Urban metabolism*. Journal of Industrial Ecology, Vol. 13, n°3, pp. 384-405.
- North, D. (1991). *Institutions*. The Journal of Economic Perspectives, Vol. 5, n°1, pp. 97-112.
- Nussbaum, M. (2000). *Women and human development: The capabilities approach*. Cambridge University Press, Nex York, 334 p.
- OCDE (1996). *The Knowledge-Based Economy*. OCDE/GD, Paris, 46 p.
- Offner, J-M. (2006). *Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart*. Presses de Sciences Po, Vol. 56, n° 1, pp. 27-47.
- Olson, M. (2011 [1965]). *Logique de l'action collective*. Éditions de l'Université de Bruxelles, Fondamentaux, Bruxelles, 214 p.
- Onisto, L., Krause, E. et Wackernagel, M. (1998). *How Big is Toronto's Ecological Footprint. Using the Concept of Appropriated Carrying Capacity for Measuring Sustainability*. Centre for Sustainable Studies and the City of Toronto, Toronto, 29 p.
- Orléan, A. (2004). *Analyse économique des conventions*. Presses universitaires de France, Quadriège Manuels, 435 p.
- Ostrom, E. (1990). *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Éditions de Boeck, Planète en jeu, 300 p.
- Ozcaglar-Toulouse, N. (2005). *Apport du concept d'identité à la compréhension du comportement du consommateur responsable: une application à la consommation des produits issus du commerce équitable*. Université de Lille 2, Thèse de doctorat, 594 p.
- Panet, S. (2008b). *C'est comme ça que ça germe. Changement social au Sénégal : le cas de l'ONG Tostan*. Dans Dubois J-L., Broulet A., Bakhshi P., Duray-Soundron C., *Repenser l'action collective: Une approche par les capacités*. L'Harmattan, pp. 83-104.
- Panet, S. et Duray-Soundron, C. (2008). *Introduction*. Dans Dubois J-L., Broulet A., Bakhshi P., Duray-Soundron C., *Repenser l'action collective: Une approche par les capacités*. L'Harmattan, Paris, 280 p.
- Parodi, M. (2005). *Économie sociale et solidaire et développement local*. Revue internationale d'économie sociale, RECMA, n°296, pp. 26-41.
- Pecqueur, B. (2002). *Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activités ?* Montagnes Méditerranéennes, Vol.15, pp. 123-129.
- (2005a). *Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud*. Dans Antheaume B., Giraut F. *Le territoire est mort : vive les territoires ! : une refabrication au nom du développement*. IRD, Paris, pp. 295-316.
- (2005b). *Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives: le cas de l'agglomération grenobloise*. Géographie, économie, société, Vol.7, n°3, pp. 255-268.
- (2006). *Le tournant territorial de l'économie globale*. Espaces et sociétés, n°124-125, pp. 17-32.
- (2009). *De l'extinction à la sublimation: la notion de territoire est-elle encore utile ?* Géographie, économie, société, Vol. 11, n°1, pp. 55-62.
- Pecqueur, B. et Zimmermann, J-B. (2004). *Économie de proximités*, Lavoisier, Hermes, 264 p.

- Pederson, R., Robertson, A. et de Zeeuw, H. (2000). *Food, health, and the urban environment*. Reviews on environmental health, Vol. 15, n°1-2, pp. 231-248.
- Pennec, S. (2004). *Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux*. Lien social et Politiques, Vol. 51, pp. 97-107.
- Perec, G. (1969). *Les choses: une histoire des années soixante*. Julliard, 158 p.
- Pérez, R. (2003). *La gouvernance de l'entreprise*. La Découverte, Repères, 128 p.
- Pernin, J.-L. et Sénéchal, A. (2006). *Création et diffusion d'une nouvelle forme institutionnelle : le cas des AMAP en France*. Actes du 1^{er} colloque RIODD (Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable), Créteil, 7 et 8 décembre 2006.
- Perrat, J. et Zimmermann, J.-B. (2003). *Stratégies des firmes et dynamiques territoriales*. Dans Dupuy C., Burmeister A. *Entreprises et territoires. Les nouveaux enjeux de la proximité*. La documentation française, Paris, n°5167, pp. 15-31.
- Perret, B. (2002). *Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives*. Rapport pour le CERC, Paris, Rapport disponible sur <http://www.cerc.gouv.fr/>
- (2003). *De la société comme monde commun*. Desclée de Brouwer, Sociologie économique, Paris, 226 p.
- (2006). *De la valeur des structures sociales : capital ou patrimoine ?* Dans Bevort A., Lallemond M., (dir.) *Le capital social*. La Découverte, Recherches, Revue du Mauss, Paris, pp. 293-314.
- (2011). *Pour une raison écologique*. Flammarion, Paris, 275 p.
- Perrin, J. (2005). *Valeurs et développement durable : questionnement sur la valeur économique*. Éditions L'Harmattan, Paris, 158 p.
- Perrot, P., Hache, A. et Roussel, E. (dir.) (2007). *Les ressources associatives non marchandes : bénévolat et subventions. Approche méthodologique*. Rapport de recherche pour la DIISES, Programme de recherches pour l'innovation sociale et le développement de l'économie sociale et solidaire, 105 p.
- Pervanchon, F. et Blouet, A. (2012). *Lexique des qualificatifs de l'agriculture*. INRA, Le courrier de l'environnement, n°45.
- Petit, O. (2002a). *De la coordination des actions individuelles aux formes de l'action collective : une exploration des modes de gouvernance des eaux souterraines*. Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, U.F.R des Sciences Sociales et des Humanités, Thèse de doctorat, 410 p.
- (2002b). *Action collective et politiques d'environnement orientées vers une coévolution durable : le regard des institutionnalistes*. Dans Froger G., Méral P., *Gouvernance II, Action collective et politiques d'environnement*. Helbing & Lichtenhahn, Collection Économie Écologique, Bâle, pp. 25-45.
- Petrella, F. et Richez-Battesti, N. (2010). *Gouvernance et proximité : des formes de participation et de coopération renouvelées ? Une observation sur l'accueil des jeunes enfants en France*. Géographie, économie, Société, Vol. 12, pp 53-70.
- Petrini, C. (2005). *Slow Food, manifeste pour le goût et la biodiversité : La malbouffe ne passera pas !* Éditions Yves Michel, Société, 203 p.
- Peyrache-Gadeau, V. et Perron, L. (2010). *Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial*. Développement durable et territoires, Vol. 1, n° 2, Septembre 2010, Disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/8556>, 13 p.
- Pinson, G. (2008). *Encore un effort pour rendre la gouvernance démocratique!* Place publique, Nantes, n°11, pp. 18-24.
- Pipame (2009). *Logistique mutualisée, la filière fruits et légumes du MIN de Rungis*. Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques (PIPAME), Octobre, 2009, 187 p.
- Piriou, O. et Lénéel, P. (dir.), 2011, *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie*. Éditions Hermann, Paris, 208 p.
- Plouffe, S., Lanoie, P., Berneman, C. et Vernier, M.-F. (2011). *Economic benefits tied to ecodesign*. Journal of Cleaner Production, Vol. 19, n°6, pp. 573-579.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard, Paris, 419 p.
- (2008). *Essais*. Éditions du Seuil, Économie humaine, 584 p.
- Poret, S. (2007). *Les défis du commerce équitable dans l'hémisphère Nord*. Économie rurale, n° 302, pp. 56-70.
- Porquet, J.-L. (2003). *Jacques Ellul, l'homme qui avait presque tout prévu*. Édition Le Cherche-Midi, Paris, 290 p.

- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., Bon, N. et Cornée, M. (2009). *La notion de proximité pour analyser les circuits courts*. XLVI^{ème} colloque de l'ASRDLF, 6 au 8 Juillet 2009, Clermont-Ferrand, 17 p.
- Prigogine, I. (2001). *La fin des certitudes*. Meteorologie, Vol. 8, n°33, pp. 71-72.
- Primavera, H. (2003). *Riqueza, dinero y poder: el efímero « milagro argentino » de las redes de trueque*. Dans Hintze, S. (dir.) *Trueque y economía solidaria*. Prometeo libros, Buenos Aires, 324 p.
- Quénart, A. et Jacques, J. (2001). *L'engagement politique des jeunes femmes au Québec : de la responsabilité au pouvoir d'agir pour un changement de société*. Lien social et Politiques, n° 46, pp. 45-53.
- Raffestin, C. (1987). *Repères pour une théorie de la territorialité*. Cahier, Groupe Réseaux, pp. 2-22.
- Rallet, A. et Torre, A. (2006). *Proximité et localisation*. Économie Rurale, n°280, pp. 25-41.
- Rahnema, M. (2003). *Quand la misère chasse la pauvreté*. Actes Sud, Fayard, Paris, 452 p.
- Raoult-Wack, A-L. (2001). *Dis-moi ce que tu manges*. Découvertes Gallimard, Culture et société, Paris, 128 p.
- RARE (2004). *Comprendre et agir sur son territoire. Objectif développement durable. Retours d'expériences et recommandations pour l'Agenda 21 local*. Groupe de travail « Développement Durable » du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE), Toulouse, Disponible sur http://www.arenidf.org/medias/publications/Ouvrage_pratique_et_met.pdf, 108 p.
- Rastoin, J-L. (2006a). *Le système alimentaire mondial est-il soluble dans le développement durable ?* Unité mixte de recherche MOISA, Document de travail, n°5, 15 p.
- (2006b). *Vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire? Approches stratégiques*. Document présenté au séminaire *Produits de terroir, filière qualité et développement*, Montpellier, 22 juin 2006, 11p.
 - (2007). *Prospective de l'offre alimentaire. Introduction*. Académie d'Agriculture de France, Séance du 7 février 2007, 5 p.
 - (2008). *Les multinationales dans le système alimentaire*. Projet 2008, Vol. 6, n°307, pp. 61-69.
 - (2009). *Quel futur alimentaire pour l'humanité au-delà du modèle agroindustriel contemporain ? Un essai de prospective à l'horizon 2050*. Mission Agrobiosciences, Novembre 2009, 11 p.
- Rastoin, J-L. et Ghersi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Éditions Quae, Synthèses, 565 p.
- Rattin, S. (2002). *Les ménages d'agriculteurs en 2000 : un sur trois est pluriactif*. Agreste Cahiers, Vol.2, pp. 3-14.
- Rauschmayer, F., Omann, I., Frümman, J. et Bohunovsky, L. (2009). *Qu'en est-il des besoins? Reconceptualiser le développement durable. Le développement durable, la seconde étape*. Éditions de l'Aube, Monde en cours, La Tour-d'Aigue, pp. 115-185.
- Raveaud, G. (2005). *L'économie des conventions: théorie pragmatique, ou méthode radicale ?* Documents de travail, Série Règles, Institutions, Conventions, n°05-03, Avril 2005, 13 p.
- Ray, P. et Anderson, S. (2001). *L'émergence des créatifs culturels. Enquête sur les acteurs d'un changement de société*. Éditions Yves Michel, Collection Société Civile, 512 p.
- Rees, W. et Wackernagel, M. (1996). *Urban ecological footprints : why cities cannot be sustainable - and why they are a key to sustainability*. Environmental impact assessment review, Elsevier, Vol. 16, n°4, pp. 223-248.
- Reigner, H. (2004). *La territorialisation de l'enjeu sécurité routière : vers un basculement de référentiel ?* Espaces et sociétés, Vol. 3, n°118, pp. 23-41.
- Renard, M-C. (1999). *Los intersticios de la globalización : un label, Max Havelaar, para los pequeños productores de café*. Centro de estudios mexicanos y centroamericanos, 340 p.
- (2003). *Fair trade: quality, market and conventions*. Journal of rural studies, Vol.19, n°1, pp. 87-96.
 - (2005). *Quality certification, regulation and power in fair trade*. Journal of rural studies, Vol. 21, n°4, pp. 419-431.
- Renauld, V. (2012). *Fabrication et usage des écoquartiers français : éléments d'analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chénaie (Nantes)*. INSA de Lyon, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Thèse de doctorat, 460 p.
- Retour, D. et Krohmer, C. (2011). *La compétence collective, maillon clé de la gestion des compétences*. FACEF Pesquisa, numéro especial, pp. 48-76.
- Rey-Valette, H. et Mathe, S. (2009). *L'évaluation de la gouvernance ou l'évaluation pour la gouvernance? De la recherche d'un référentiel à l'institutionnalisation d'un apprentissage collectif. Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?* XLVI^{ème} colloque de l'ASRDLF, 6 au 8 Juillet 2009, Clermont-Ferrand, 20 p.

- Reynaud, B. (1998). *Les conditions de la confiance. Réflexions à partir du rapport salarial*. Revue économique, Vol. 49, n°6, pp. 1455-1471.
- Reynaud, J-D. (1997). *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. Armand Colin, Paris, 348 p.
- Rist, G. (2003). *Le développement : habits neufs ou tenue de camouflage ?* Dans Apffel-Marglin, F. et al. (ouvrage collectif) *Défaire le développement: refaire le monde*. Parangon, Documents, Paris, pp. 27-36
- Robeyns, I. (2005). *The capability approach: a theoretical survey*. Journal of Human Development, Vol. 6, n°1, pp. 93-117.
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F., Lambin, E., Lenton, T., Scheffer, M., Folke, C. et Schellnhuber, H. (2009). *A safe operating space for humanity*. Nature, Vol. 461, n°7263, pp. 472-475.
- Rotmans, J., Kemp, R. et Van Asselt, M. (2001). *More evolution than revolution: transition management in public policy*. Foresight, Vol. 3, n°1, pp. 15-31.
- Roussel, E. (2008a). *Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse. Le bénévolat en Cœur de Flandre et pays de Rennes*. Dans Zaoual, H. (dir.) *Développement durable des territoires. Économie sociale, environnement et innovations*. L'Harmattan, Marché et organisations, Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale, pp. 105-129.
- Roy, B. (1992). *Science de la décision ou science de l'aide à la décision ?* Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision, Paris, 38 p.
- Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice*. Éditions du Seuil, Points Essais, 666 p.
- Rui, S. (2004). *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*. Paris, Armand Colin, 264 p.
- Rumpala, Y. (2003). *Régulation publique et environnement. Question écologiques, Réponses économiques*. L'Harmattan, Logiques Politiques, Paris, 374 p.
- (2011). *Trois critères pour la recherche d'alternatives*. 11 p.
- Sachs, I. (1998). *De la croissance à l'ÉcoDéveloppement*. Aménagement et nature, n°128, pp. 21-23.
- Sahely, H., Dudding, S. et Kennedy, C. (2003). *Estimating the urban metabolism of Canadian cities: Greater Toronto Area case study*. Canadian Journal of Civil Engineering, Vol.30, Vol.2, pp.468-483.
- Sahlins, M. (1976). *Âge pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*. Gallimard, Économie des sociétés primitives, 420 p.
- Salais, R. (1989). *L'analyse économique des conventions du travail*. Revue économique, n°40, pp. 199-240.
- Savy, M. (2006). *Logistique et territoire*. La Documentation française, Travaux DIACT, 63 p.
- Schärlig, A. (1992). *Décider sur plusieurs critères: panorama de l'aide à la décision multicritère*. PPUR presses polytechniques, 304 p.
- Schérer, R. (1967). *Charles Fourier, l'attraction passionnée*. J.-J. Pauvert, Libertés, Paris, 243 p.
- Schiesser, P. (2012). *Pratique de l'éco-conception en 53 outils*. Hachette, Dunod, 208 p.
- Schlager, E. et Ostrom, E. (1992). *Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis*. Land economics, Vol. 68, n°3, pp. 249-262.
- Schlich, E., Biegler, I., Hardtert, B., Luz, M., Schröder, S., Schroeber, J. et Winnebeck, S. (2006). *La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires : un essai de comparaison*. Courrier de l'environnement de l'INRA, Vol. 53, pp. 111-120.
- Schneider, F. (2003). *L'effet rebond*. L'écologiste, Vol. 4, n°3, 45 p.
- Schneider, F., Hinterberger, F., Mesicek, R. et Luks, F. (2001). *Eco-Info-Society : Strategies for an Ecological Information Society*. Dans Hilty et Gilgen (dir.) *Sustainability in the information society*. Metropolis-Verlag, Marburg, pp. 831-839.
- Schreiber, A. et Vicard, A. (2011). *La tertiarisation de l'économie française et le ralentissement de la productivité entre 1978 et 2000*. L'économie française, Insee Références, 20 p.
- Schumacher, E-F. (1993). *Small is beautiful: A study of economics as if people mattered*. Vintage Publishing, 288 p.
- Sen, A. (1979). *Equality of what ? The Tanner lectures on human values*. Working paper Standford university, Vol. 1, pp. 353-369.
- (1985). *Commodities and Capabilities*. Amsterdam, North-Holland.
- (1988). *Freedom of choice*. European Economic Review, Vol.32, n°2- 3, pp.269-274.
- (1993). *Éthique et économie*. Presses universitaires de France, Quadriga grands textes, 372 p.
- (1999a). *Development as freedom*. Oxford University Press, 366 p.

- (1999b). *L'économie est une science morale*. La Découverte, Paris, 126 p.
- (2000). *Repenser l'inégalité*. Éditions du Seuil, Paris, 281 p.
- Sennett, R. (2014). *Ensemble. Pour une éthique de la coopération*. Albin Michel, Sciences Humaines, 378 p.
- Sgard, J. (2009). *La crise, les économistes et le prix Nobel d'Elinor Ostrom*. Éditions Esprit, Novembre 2009, pp. 107-117.
- Shiva, V. (2007). *Las nuevas guerras de la globalización. Semillas, agua y formas de vida*. Editorial Popular, 124 p
- Sierra, A. et Lewis, N. (2009). *Gouvernance sur le territoire. Un regard attentif à la configuration du pouvoir*. VertigoO, Hors série n°6, décembre 2009, 8 p.
- Sintomer, Y. et Talpin, J. (2011). *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 184 p.
- Skocpol, T. (1986). *Theda Skocpol's France, Russia, China : A Structural Analysis of Social Revolutions*. Dans Goldstone, J. (dir.), *Revolutions : Theoretical, Comparative, and Historical Studies*, San Diego, pp. 175-210.
- Smil, V. (1999). *Crop Résidues : Agriculture's largest Harvest*. BioScience, Vol. 49, n° 4, pp. 299-308.
- Soldo, E., Marais, M. et Hernandez, S. (2010). *Les pratiques territorialisées de développement durable en quête de performance. Une perspective néo-institutionnaliste*. Revue Management International, HEC Montréal, Vol. 14, n°4, pp. 39-84.
- Solow, R. (1997). *Reply : Georgescu-Roegen versus Solow/ Stiglitz*. Ecological Economics, n°22, pp. 267-268.
- Soriano, P. (2006). *Fabulous Labs*. Médium, Vol. 4, n°9, pp. 48-65.
- Stahel, W. (1998). *From Products to Services: Selling performance instead of goods*. The Institute for Prospective Technological Studies (IPTS) Report, Vol. 27, pp. 35-42.
- Steffen, W., Sanderson, A., Tyson, P., Jäger, J., Matson, P., Moore, B., Oldfield, F., Richardson, K., Schellnuber, H. et Turner, B. (2005). *Global change and the earth system: a planet under pressure*. Springer Berlin, 336 p.
- Stergiouli, M., et Hadjibiros, K. (2011). *The growing water imprint of Athens (Greece) throughout history*. Regional Environmental Change, Vol. 12, n°2, pp. 337-345.
- Stewart, F. (2005). *Groups et capabilities*. Journal of Human Development, Vol. 6, n° 2, pp. 185-204.
- Stiegler, B. (2004). *De la misère symbolique, 1. L'époque hyperindustrielle*. Éditions Galilée, Incises, 194 p.
- Stohl, C. et Cheney, G. (2001). *Participatory processes/paradoxical practices communication and the dilemmas of organizational democracy*. Management Communication Quarterly, Vol.14, n°3, pp.349-407.
- Subra, P. (2007). *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Armand Colin, Perspectives géopolitiques, 356 p.
- (2008). *L'aménagement, une question géopolitique !* Hérodote, Vol. 3, n° 130, pp. 222-250.
- Sutton, M., Howard, C., Erisman, J., Billen, G., Bleeker, A., Grennfelt, P., Van Grinsven, H. et Grizzetti, B. (2011). *The European nitrogen assessment: sources, effects and policy perspectives*. Cambridge University Press, Disponible sur <http://www.nine-esf.org/ENA-Book>, 612 p.
- Sylvander, B. (1992). *L'évolution du marché des produits biologiques : tendances et perspectives*. Le Courrier de l'environnement de l'INRA, n°18, 13 p.
- Swaney, D., Santoro, R., Howarth, R., Hong, B. et Donaghy, K. (2011). *Historical changes in the food and water supply systems of the New York City Metropolitan Area*. Regional Environmental Change, Vol.12, n°2, pp. 363-380.
- Tapie-Grime, M., Blatrix, C. et Moquay, P. (2007). *Développement durable et démocratie participative : la dynamique performative locale*. La Défense, Plan urbanisme construction architecture, Recherche PUCA, 173 p.
- Tello, E. et Ostos, J. (2011). *Water consumption in Barcelona and its regional environmental imprint: a long-term history (1717 - 2008)*. Regional Environmental Change, Vol. 12, n°2, pp. 347-361.
- Terres en villes (2012). *La commande publique a-t-elle un effet significatif sur le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine ?* Séminaire annuel, juillet 2013, Saint-Etienne.
- politiques publiques constituent de véritables leviers en matière de gouvernance alimentaire (Terres en villes, 2012).
- Terricabras Maranges, R. (2005). *El parque agrario del Baix Llobregat (Barcelona). Una agricultura de futuro en un territorio periurbano de calidad*. Fundació Agroterritori, Girona, 8 p.
- Theys, J. (2002). *La Gouvernance, entre innovation et impuissance. Le cas de l'environnement*. Développement durable et territoires, Dossier 2, Disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/1523>

- Theys, J., Du Tertre, C., Rauschmayer, F. (dir.) (2009). *Le développement durable, la seconde étape*. Éditions de l'Aube, Monde en cours, La Tour-d'Aigue, 201 p.
- Theys, J. et Emelianoff, C. (2001). *Les contradictions de la ville durable*. Le débat, Vol.113, n°172, pp. 122-135.
- Thuderoz, C., Mangematin, V. et Harriesson, D. (1999). *La confiance : approches économiques et sociologiques*. Gaëtan Morin Editeur, Paris, 322 p.
- Tilly, C. (2005). *Identities, boundaries and social ties*. Paradigm Publishers, Boulder, 284 p.
- Todorov, T. (2013). *Sous le regard des autres. La vie commune*. Essai d'anthropologie générale. Éditions du Seuil, 224 p.
- Toilier, A. et Serpantié, G. (2007). *Concilier conservation et développement : un nouvel enjeu pour l'aménagement du territoire ? Le corridor de Fianarantsoa, Madagascar*. Géocarrefour, Vol. 82, n°4, pp. 209-218.
- Torre, A. (2009b) *Retour sur la notion de proximité géographique*. Géographie Économie Société, Vol. 11, pp. 63-75.
- Torre, A. et Beuret, J-E. (2012). *Proximités territoriales*. Anthropos, Economica, Paris, 112 p.
- Torre, A. et Zuindeau, B. (2009). *Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives*. Natures Sciences Sociétés, Vol. 17, pp. 349-360.
- Trautmann, F. (2004). *Pourquoi boycotter ? Logique collective et expressions individuelles : analyse de systèmes de représentations à partir du cas Danone*. Le mouvement social, Vol. 2, n° 207 pp. 39-55.
- Traversac, J-B. et Kebir, L. (2010). *Introduction. Les circuits courts révélateurs des problématiques du développement régional. Circuits courts. Contribution au développement régional*. Educagri Éditions, 224 p.
- Tregear, A. (2011). *Progressing knowledge in alternative and local food networks: critical reflections and a research agenda*. Journal of rural studies, Vol. 27, n°4, pp. 419-430.
- Udo de Haes, H., Van der Voet, E. et Kleijn, R. (1997). *Substance flow analysis (SFA): an analytical tool for integrated chain management*. Dans Bringezu, S., Fisher-Kowalski, M., Kleijn, R. et Palm, V. *Regional and National Material Flow Accounting: From Paradigm to Sustainability*. ConAccount Workshop, Leiden, pp. 32-42.
- Valceschini, E. (2003). *La politique de la qualité peut-elle participer à la désintensification de l'agriculture ?* Dossiers de l'environnement de l'INRA, n°24, pp. 103-110.
- Van de Walle, I. et Rivoire, L. (2005). *Commerce et mobilité. L'activité commerciale face aux nouvelles politiques publiques de déplacements urbains*. Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC), Département Évaluation des politiques publiques, Cahier de recherche, n°216, Paris, 93 p.
- Van Niel, J. (2014). *L'économie de fonctionnalité : principes, éléments de terminologie et proposition de typologie*. Développement durable et territoires, Vol. 5, n°1, Février 2014, 20 p.
- Van Parijs, P. (1991). *Les deux écologismes*. Dans De Roose, F., Van Parijs P. (dir.). *La pensée écologiste : essai d'inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*. De Boeck Université, Bruxelles, pp.135-155.
- Vanier, M. (2013). *Conférence Égalité des territoires, quelle égalité ?* à l'Institut de Géographie Alpine le 7 mars 2013, Grenoble.
- Vassas, A. et Pak Vieira, M. (2010). *La production de quinoa dans l'altiplano sud de la Bolivie: entre crises et innovations*. Innovation et Développement Durable dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire, ISDA 2010, 28 juin au 1 juillet, Montpellier, 12 p.
- Veenhoven, R. (1997). *Progrès dans la compréhension du bonheur*. Revue québécoise de psychologie, n°18, pp. 29-74.
- Vergne, A. (2013). *Réussir le changement d'échelle dans la démocratie participative ?* Journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative. Université Victor Segalen, Bordeaux, 22-23 novembre 2013.
- Vial, D. (2010). *Acteurs et territoires : quelles coordinations ? Des initiatives dans le champ emploi formation*, Colloque Territoires, développement et formation, Institut international Joseph Jacotot, Dijon, 6-7 décembre 2010, 11 p.
- Vidal, R. (2011). *Entre ville et agriculture, une proximité à reconstruire*. Métropolitiques, 18 avril 2011, Disponible sur <http://www.metropolitiques.eu/Entre-ville-et-agriculture-une.html>, 3 p.
- Vienney, C. (1994). *L'économie sociale*. La Découverte, Collection Repères, Paris, 128 p.

- Vion, A. (2001). *Au-delà de la territorialité : l'internationalisation des villes ?* Annuaire français de relations internationales, 2001, vol. 2, pp. 362-375.
- Viveret, P. (2005). *Pourquoi ça ne va pas plus mal ?* Fayard, Transversales, 264 p.
- Vivien, F-D. (2005). *Le développement soutenable*. La Découverte, Repères, Paris, 122 p.
- Volpi, F. (2008). *Les préoccupations des consommateurs et les possibilités de choix alternatifs*. Dans Conseil de l'Europe *Repenser l'acte de consommation pour le bien-être de tous. Réflexions sur la responsabilité individuelle des consommateurs*. Éditions du Conseil de l'Europe, L'économie politique, pp.44-49.
- Wackernagel, M. et Rees, W. (2008). *Notre empreinte écologique : comment réduire les conséquences de l'activité humaine sur la Terre*. Éditions Écosociété, Montréal, 242 p.
- Warley, T. et Surry, Y. (1983). *Échanges commerciaux de produits agricoles : conflits et compromis*. Economie rurale, n° 156, pp.11-17.
- Waters, S. (1998). *New social movements in France: Une nouvelle vague citoyenne ?* Modern & Contemporary France, Vol. 6, n° 4, pp. 493-504.
- Weinstein, O. (1997). *Modèles d'innovation et modes de coordination inter et intra-entreprises*. Dans Palloix, C. et Y. Rizopoulos *Firmes et Économie Industrielle*. L'Harmattan, Collection Économie et Innovation, Paris, pp. 389-413.
- Westley, F., Zimmerman, B. et Patton, M. (2007). *Getting to maybe : how the world is changed*, Vintage, Toronto, 272 p.
- Wilkinson, R. et Pickett, K. (2013). *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*. Les Petits matins, Essais, 500 p.
- Wilson, P., Soudan, C. et Demazière, C. (1996). *Du local au global: les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*. L'Harmattan, Géographes en liberté, 382 p.
- Wolman, A. (1965). *The metabolism of the city*. Scientific American, Vol. 213, n°3, pp. 179-190.
- Young, R. (2000).
- (2013). *La gouvernance multiniveau et les politiques publiques au sein des municipalités du Canada: reddition de comptes et efficacité*. Telescope, Revue d'analyse comparée en administration publique, Vol.19, n°1, pp. 25-42.
- Yunus, M. (2007). *Creating a world without poverty : Social business and the future of capitalism*. Public Affairs Store, 320 p.
- Zaccà, E. (2002). *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*. Presses Interuniversitaires Européennes, Bruxelles, 358 p.
- (2009). *Changer les comportements: une utopie ?* Propos recueillis par Olivier Mongin et Marc-Olivier Padis, Esprit, n°12, pp. 72-84.
- Zaoual, H. (dir.) (2008). *Développement durable des territoires. Économie sociale, environnement et innovations*. L'Harmattan, Marché et organisations, Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale, Paris, 236 p.
- Zazo, A. (2010). *El Parque Agrario. Preservación de la actividad agraria en espacios periurbanos. El caso del Bajo Llobregat*. Comunicación presentada en el Congreso Nacional del Medio Ambiente, Novembre 2010, 33 p.
- Zimmermann, B. (2005). *Pragmatism and the Capability Approach Challenges in Social Theory and Empirical Research*. European Journal of Social Theory, Vol. 9, n°4, pp. 467-484.
- Zittoun, P. (2005). *Les indicateurs, un nouveau mode de régulation des échanges polycentriques ?* VII^{ème} Congrès de l'Association Française de Science Politique *Villes, régions, états, Europe : l'action publique à l'épreuve des changements d'échelle*, Table-Ronde n°6, Lyon, 14-16 septembre, pp. 125-132.
- Zuindeau, B. (2005). *Analyse économique des disparités écologiques spatiales : une étude à partir des départements français*. Revue d'économie régionale et urbaine, n° 3, pp. 331-354.

Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable : un apport à l'écologie territoriale

Résumé : Dans un contexte de déséquilibres écologiques et socio-économiques, des stratégies et politiques sont conçues à différentes échelles institutionnelles pour tendre vers un modèle de développement soutenable. Une étude de métabolisme permet, par la mesure de certains flux de matières et d'énergie, d'appréhender le fonctionnement d'un territoire d'un point de vue physique. Cependant, cette connaissance sur les conséquences écologiques d'un territoire est difficilement mise en lien avec les grandes questions sociétales et les jeux d'acteurs impliqués dans ces échanges. Afin de tendre vers un rééquilibrage global, il est donc question de garantir le respect des principes d'équité, de justice et de liberté dans les réponses apportées aux besoins fondamentaux des acteurs. La construction d'un intérêt collectif sur les territoires apparaît dans ce travail comme une réponse possible afin de définir et mettre en œuvre des politiques de soutenabilité forte conciliant enjeux territoriaux et globaux. Une des hypothèses est que les modes d'interaction de type coopératif favorisent des comportements propices à la construction de cet intérêt collectif. L'enjeu de ce travail est de mieux comprendre en quoi une étude de métabolisme pourrait être mobilisée afin de participer à une dynamique de construction territoriale soutenable.

Cette recherche s'appuie sur le travail de terrain mené dans le cadre du projet ANR Villes Durables Confluent, ainsi que sur le système d'approvisionnement alimentaire pour illustrer notre démarche.

Mots-clés : Développement durable ; Métabolisme ; Aménagement du territoire ; Gouvernance ; Capabilités ; Systèmes productifs locaux

Coordination for a sustainable territorial governance : a contribution to the territorial ecology

Abstract : In the middle of an ecological and socio-economic imbalance context, strategies and policies are designed at different institutional levels. The objective is to move towards a model of sustainable development. Studying the metabolism allows us to know, partially, the way a territory works according to different flows of materials and energy. However, this knowledge about the ecological consequences of a territory, is hardly set in relation to major societal issues and different roles involved during these exchanges. Working towards a global rebalancing, is a question of ensuring compliance with the principles of fairness, justice and freedom answering the basic needs of actors. The construction of a collective interest appears as an answer to define and to implement sustainability policies, which are territorial and global issues. One of the hypothesis is that the modes of interaction of cooperative behaviors help and promote the construction of the collective interest.

The purpose of this work is to try to understand how a metabolism study could be mobilized to participate in a process of territorial sustainable construction. The research is based on the work in the field accomplished all over "ANR Villes Durables Confluent Project" as well as on alimentary supply chain.

Key-word : Sustainable development ; Metabolism ; Regional planning ; Governance; Capabilities; Local production systems

Marion DEBUISSON

Doctorat : Développement Durable

Année 2014

Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable : un apport à l'écologie territoriale

Dans un contexte de déséquilibres écologiques et socio-économiques, des stratégies et politiques sont conçues à différentes échelles institutionnelles pour tendre vers un modèle de développement soutenable. Une étude de métabolisme permet, par la mesure de certains flux de matières et d'énergie, d'appréhender le fonctionnement d'un territoire d'un point de vue physique. Cependant, cette connaissance sur les conséquences écologiques d'un territoire est difficilement mise en lien avec les grandes questions sociétales et les jeux d'acteurs impliqués dans ces échanges. Afin de tendre vers un rééquilibrage global, il est donc question de garantir le respect des principes d'équité, de justice et de liberté dans les réponses apportées aux besoins fondamentaux des acteurs. La construction d'un intérêt collectif sur les territoires apparaît dans ce travail comme une réponse possible afin de définir et mettre en œuvre des politiques de soutenabilité forte conciliant enjeux territoriaux et globaux. Une des hypothèses est que les modes d'interaction de type coopératif favorisent des comportements propices à la construction de cet intérêt collectif. L'enjeu de ce travail est de mieux comprendre en quoi une étude de métabolisme pourrait être mobilisée afin de participer à une dynamique de construction territoriale soutenable.

Cette recherche s'appuie sur le travail de terrain mené dans le cadre du projet ANR Villes Durables Confluent, ainsi que sur le système d'approvisionnement alimentaire pour illustrer notre démarche.

Mots clés : développement durable - métabolisme - aménagement du territoire - gouvernance - capacités - systèmes productifs locaux.

Coordination for a Sustainable Territorial Governance: a Contribution to the Territorial Ecology

In the middle of an ecological and socio-economic imbalance context, strategies and policies are designed at different institutional levels. The objective is to move towards a model of sustainable development. Studying the metabolism allows us to know, partially, the way a territory works according to different flows of materials and energy. However, this knowledge about the ecological consequences of a territory, is hardly set in relation to major societal issues and different roles involved during these exchanges. Working towards a global rebalancing, is a question of ensuring compliance with the principles of fairness, justice and freedom answering the basic needs of actors. The construction of a collective interest appears as an answer to define and to implement sustainability policies, which are territorial and global issues. One of the hypothesis is that the modes of interaction of cooperative behaviors help and promote the construction of the collective interest.

The purpose of this work is to try to understand how a metabolism study could be mobilized to participate in a process of territorial sustainable construction. The research is based on the work in the field accomplished all over "ANR Villes Durables Confluent Project" as well as on alimentary supply chain.

Keywords: sustainable development – metabolism - regional planning – governance – capabilities - local production systems.

Thèse réalisée en partenariat entre :

